

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

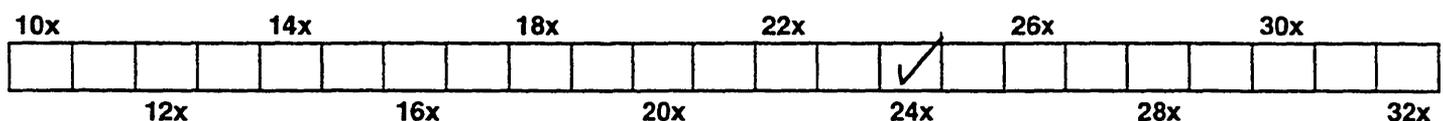
The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.



JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA.

VOLUME XXII.

JOURNAUX

DE LA

Ex Libris
BIBLIOTHECAE MAJORIS
Collegii S. J. ad Stae Mariae,
MARIANOPOLI.

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

DEPUIS LE 23 FÉVRIER JUSQU'AU 22 MAI 1888, INCLUSIVEMENT

DANS LA CINQUANTE-UNIÈME ANNÉE DU RÈGNE DE
NOTRE SOUVERAINE DAME LA REINE VICTORIA

ÉTANT LA DEUXIÈME SESSION DU SIXIÈME PARLEMENT DU CANADA

SESSION 1888

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

A. SENÉCAL, Surintendant des impressions.

PROCLAMATIONS.

CANADA.



JOHN J. MCGEE,
Député du Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au deuxième jour du mois d'août auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'OTTAWA ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le DOUZIÈME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, Ecuyer, député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Calne et Calnstone dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; Gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce VINGT-NEUVIÈME jour de JUILLET dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-sept et de Notre Règne la cinquante-unième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

JOHN J. McGEE,

Député du Gouverneur.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Aimés et Fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance et à tous et chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au douzième jour du mois de septembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le VINGT-DEUXIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lottres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, écnier, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, Marquis de Lansdowne, dans le Comté de Somerset, Comte de Wycombe, de Chipping Wycombe dans le comté de Bucks, Vicomte Calue et Calnstone dans le comté de Wilts, et Lord Wycombe, Baron de Chipping Wycombe dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; Comte de Kerry et Comte de Shelburne, Vicomte Cianmaurice et Fitzmaurice, Baron de Kerry, Lixnaw et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; Gouverneur Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce HUITIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept, et de Notre Règne la cinquante-unième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

JOHN J. McGEE,

Député du Gouverneur.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au vingt-deuxième jour du mois d'octobre prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour

diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le TROISIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÊMOIN, JOHN J. MCGEE, écuyer, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, Marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, Comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, Vicomte Calne et Calnstone dans le comté de Wilts, et Lord Wycombe, Baron de Chipping Wycombe dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; Comte de Kerry et Comte de Shelturne, Vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, Baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand Croix de Notre Ordre Très Distingué de Saint-Michel et Saint-George; Gouverneur Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce VINGTIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept, de Notre Règne la cinquante-unième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

JOHN J. MCGEE,

Député du Gouverneur.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Aimés et Fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au troisième jour du mois de décembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le QUATORZIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÊMOIN, JOHN J. MCGEE, écuyer, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-aimé Cousin le Très-honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Calne et Calnstone dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe,

dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; Gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce PREMIER jour de DÉCEMBRE, en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-sept et de Notre Règne la cinquante-unième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

JOHN J. MCGEE,

Député du Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance et tous et chacun de vous,—SALUT:

ATTE^NDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au quatorzième jour du mois de janvier prochain; NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, NOUS AVONS JUGÉ À PROPOS de le proroger de nouveau, de manière que ni vous ni aucun de vous n'êtes tenus de vous trouver en Notre Cité d'OTTAWA le dit jour; car NOUS VOULONS que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés vous commandant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous et à autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre CITÉ d'OTTAWA, le TRENTE-UNIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES et y traiter, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Puissance être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes / icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, Secrétaire, député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Éminent et respectable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, Marquis de Downe, dans le Comté de Somerset, Comte de Wycombe, de Chipping Wycombe dans le comté de Bucks, Vicomte Calne et Calnstone dans le Comté de Wilts, et Lord Wycombe, Baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; Comte de Kerry et Comte de Shelburne, Vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, Baron de Kerry, Lixnaw et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'OTTAWA, ce DIX-SEPTIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept, et de Notre Règne la cinquante-unième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

JOHN J. MCGEE,
Député du Gouverneur.

[L.S.]

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement du Canada se trouve prorogée au trente-unième jour de janvier courant, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, NOUS AVONS JUGÉ À PROPOS de le proroger de nouveau, de manière que ni vous ni aucun de vous n'êtes tenus de vous trouver en Notre Cité d'OTTAWA le dit jour ; car NOUS VOULONS que vous et chacun de vous à cet égard soyez exorcés ; vous commandant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre dite CITÉ d'OTTAWA, JEUDI, le VINGT-TROISIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Puissance, être ordonnés.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, écuyer, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, Marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, Comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, Vicomte Calne et Calstone dans le comté de Wilts, et Lord Wycombe, Baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne ; Comte de Kerry et Comte de Shelburne, Vicomte Clamaurice et Fitzmaurice, Baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande ; Chevalier Grand Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges ; Gouverneur Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce DIXIÈME jour de JANVIER, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit, et de Notre Règne la cinquante-unième.

à l'ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA.

SECONDE SESSION DU SIXIEME PARLEMENT, 1888.

Jeudi, 23 février 1888.

Le Parlement étant, ce jour, convoqué par proclamation (ci-jointe) pour la dépêche des affaires, et les membres de la Chambre étant assemblés;

PRIÈRE.

Un message est apporté par René E. Kimbor, écuyer, Huissier de la Verge Noire:—

M. L'ORATEUR:

Son Excellence le Gouverneur-Général requiert la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend, avec la Chambre, dans la salle des séances du Sénat;

Et de retour,

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu des juges choisis pour l'instruction des pétitions d'élection, conformément à l'Acte des Elections Fédérales Contestées, 1874, des certificats et rapports concernant les élections—

Pour le district électoral de Yarmouth ;
 Pour le district électoral de Colchester ;
 Pour le district électoral de Cumberland ;
 Pour le district électoral du comté de Haldimand ;
 Pour le district électoral de Victoria (N.E.) ;
 Pour le district électoral de Shelburne ;
 Pour le district électoral de la division est du comté de Northumberland (Ont.) ;
 Pour le district électoral du comté de Kent (Ont.) ;
 Pour le district électoral du comté de Halton ;
 Pour le district électoral du comté de Prince-Édouard ; et
 Pour le district électoral de la division nord du comté de Middlesex.
 Et les dits certificats sont lus, et il est ordonné qu'ils soient entrés dans les journaux de cette Chambre comme suit :—

ELECTION CONTESTÉE DE YARMOUTH.

Dans la Cour Suprême.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour Yarmouth.

Puissance du Canada,
 Province de la Nouvelle-Ecosse, }
 Savoir :

Entre

JAMES B. KINNEY,

Pétitionnaire ;

et

JOHN LOVITT,

Répondant.

et

ALEXANDER P. LEWIS,

Pétitionnaire ;

et

JOHN LOVITT,

Répondant.

Je, Joseph Norman Ritchie, l'un des juges puînés de la cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, certifie par les présentes à l'honorable Orateur de la Chambre des Communes de la Puissance du Canada la décision que j'ai donnée en plein tribunal à la clôture de l'instruction des pétitions d'élection mentionnées ci-dessus, le troisième jour d'août A.D. 1887, décision ou jugement qui est comme suit :—

“ Les pétitions sus-mentionnées ayant été instruites ensemble devant moi, à Yarmouth, les 2 et 3 août A.D. 1887, je trouve que le Répondant John Lovitt, par l'entremise de son agent Charles T. Grantham, a payé, peu de temps avant l'élection sus-mentionnée, à Sylvester P. Oliver et à Charles Rodolph, à Pubnico-Est, dans le comté de Yarmouth, certaine somme d'argent, dans l'intention que tel argent serait dépensé dans le but de corrompre les électeurs et les induire à voter en faveur du dit John Lovitt lors de l'élection d'un député à la Chambre des Communes pour la division électorale de Yarmouth, qui s'est faite le 22e jour de février A.D. 1887, et par suite de laquelle le dit John Lovitt a été déclaré élu ; et que le dit argent a été dépensé en partie pour cette fin.

“ Et je décide et déclare que la dite élection du dit John Lovitt est nulle par suite de tels actes de corruption, et j'ordonne que les frais des pétitionnaires soient payés par le répondant.”

J'annexe aux présentes la copie des notes de la preuve.

En foi de quoi j'ai signé les présentes à Halifax, ce treizième jour d'août, A. D. 1887,

J. NORMAN RITCHIE.

HALIFAX, NOUVELLE-ECOSSE, 13 août 1887.

MONSIEUR,—Avec le certificat de ma décision concernant les deux pétitions d'élection contre John Lovitt, éc., qui a été déclaré élu député pour la division électorale de Yarmouth, Nouvelle-Ecosse, lors de l'élection tenue le 22e jour de février A.D. 1887, j'ai l'honneur de présenter le rapport suivant :—

(a) Il n'a pas été prouvé que quelque acte de corruption ait été commis par aucun des candidats, ou à sa connaissance ou de son consentement, lors de la dite élection.

(b) Au cours de la dite instruction, il a été prouvé que les personnes suivantes se sont rendues coupables d'actes de corruption, savoir : Charles T. Grantham, George G. Sanderson et James E. Heustis, de la ville de Yarmouth, et Sylvester L. Oliver, Byron Hines, Charles Rodolph, John Amero, Louis Amero, Manasseh Larkin, James McComisky, John Belliveau, Peter Belliveau, Charles Amero et Vincent Amero, tous de Pubnico-Est, dans le comté de Yarmouth.

(c) Il n'y a pas raison de croire que des actes de corruption aient été commis dans une mesure considérable à l'élection dont il est question dans les dites pétitions.

(d) L'enquête qui a été faite sur les circonstances de l'élection n'a pas, dans mon opinion, été rendue incomplète par les actes d'aucune des parties aux dites pétitions, et je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire une nouvelle enquête pour s'assurer si des actes de corruption ont été commis dans une mesure considérable.

Dans mon opinion, il ne s'est rien produit, pendant l'instruction, qui puisse donner matière à un rapport spécial à soumettre à la considération de la Chambre des Communes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. NORMAN RITCHIE.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Dans la Cour Suprême.

ACTES DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour Yarmouth.

Puissance du Canada,
Province de la Nouvelle-Ecosse, }
Savoir :

Entre

BOWMAN CORNING,

Pétitionnaire ;

et.

JOSEPH R. KINNEY,

Répondant.

Je, Joseph Norman Ritchie, l'un des juges puisnés de la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, certifie par les présentes à l'honorable Orateur de la Chambre des Communes de la Puissance du Canada la décision que j'ai donnée en plein tribunal à

la clôture de l'instruction de la pétition d'élection mentionnée ci-dessus, le troisième jour d'août, A.D. 1887, laquelle est comme suit :

“ Cette pétition, conformément à l'avis, ayant été présentée pour être instruite devant moi à Yarmouth, le troisième jour d'août, A.D. 1887 ; sur déclaration de l'avocat du pétitionnaire, faite à l'ouverture de l'instruction en pleine audience, qu'il croyait impossible de prouver que des manœuvres corruptrices avaient été pratiquées par le répondant, ou à sa connaissance et de son consentement, tel qu'allégué dans la pétition, et qu'il ne désirait pas procéder outre, j'adjugeai et décidai que la dite pétition devait être renvoyée avec frais à être payés par le pétitionnaire.

J'annexe aux présentes la copie des notes de l'instruction.

En foi de quoi, j'ai signé les présentes, le treizième jour d'août, A.D. 1887, à Halifax.

J. NORMAN RITCHIE.

HALIFAX, N.-E., 13 août 1887.

MONSIEUR,—Avec le certificat concernant ma décision touchant la pétition contre Joseph R. Kenny, écr., candidat à l'élection tenue à Yarmouth le 22e jour de février, A.D. 1887, pour l'élection d'un député à la Chambre des Communes pour Yarmouth, j'ai l'honneur de présenter le rapport suivant :—

(a.) Il n'a pas été prouvé que quelqu'acte de corruption ait été commis par aucun des candidats, ou à sa connaissance et de son consentement, lors de la dite élection.

(b.) Pendant l'instruction, aucune personne n'a été trouvée coupable de pratiques corruptrices.

(c.) Il n'existe aucune raison de croire que des actes de corruption aient été commis dans une mesure considérable dans l'élection dont il est question dans la dite pétition.

(d.) L'enquête qui a été faite sur les circonstances de l'élection n'a pas, dans mon opinion, été rendue incomplète par les actes d'aucune des parties à la dite pétition, et nulle enquête ne me paraît nécessaire pour s'assurer si des actes de corruption ont été commis dans une mesure considérable.

Je n'ai aucun rapport spécial à présenter quant aux questions soulevées au cours de l'instruction.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. NORMAN RITCHIE.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

ELECTION CONTESTÉE DE COLCHESTER.

Dans la Cour Suprême.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Colchester, province de la Nouvelle-Ecosse, le 22e jour de février, A.D. 1887.

S. D. McLELLAN,

vs.

A. WOODBURY McLELLAN.

Je, soussigné, le juge qui a instruit l'affaire dont il est question dans la pétition et la réponse en cette cause, certifie à l'honorable Orateur de la Chambre des Com-

munes que j'ai adjugé et décidé que le défendeur, ayant admis corruption par agent, l'élection en question est nulle, et qu'il n'a pas été dûment élu membre de la Chambre des Communes. Je certifie de plus que j'ai trouvé et décidé que le défendeur n'est pas coupable des actes de corruption personnels dont il était accusé. J'ai ordonné que les frais du pétitionnaire, en ce qui concerne la question de corruption par agents, et encourus nécessairement à ce sujet, soient payés par le défendeur, et que les frais du répondant, en ce qui concerne la question de corruption personnelle, soient payés par le pétitionnaire, tels frais devant être établis par l'officier chargé de cette fonction à Halifax.

Je certifie qu'il a été prouvé que John M. Blaikie s'est rendu coupable de manœuvres corruptrices, mais qu'il n'a pas été prouvé, ce fait excepté, que des actes de corruption aient été pratiqués dans une mesure considérable pendant la dite élection. Je ne suis pas d'opinion que l'enquête sur les circonstances de l'élection ait été rendue incomplète par les actes d'aucune des parties à la dite pétition.

H. McDONALD.

ANTIGONISH, N.-E., 3 octobre 1887.

ELECTION CONTESTÉE DE CUMBERLAND.

Dans la Cour Suprême.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Cumberland, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, tenue le 22e jour de février 1887.

Puissance du Canada,
Province de la Nouvelle-Ecosse, }
Savoir :

Entre

WM. T. PIPES,

Pétitionnaire ;

et

SIR CHARLES TUPPER,

Répondant.

Je, soussigné, le juge chargé de l'instruction de l'affaire en question dans la pétition en cette cause, certifie à l'honorable Orateur de la Chambre des Communes que j'ai jugé et décidé que la dite élection en question est nulle par raison de corruption par agents et que le répondant n'a pas été dûment élu.

Je certifie de plus que j'ai trouvé et décidé que le répondant ne s'est pas rendu personnellement coupable de manœuvres corruptrices telles que spécifiées dans la loi électorale ; qu'il n'a pas été prouvé que quelq'acte de corruption ait été commis par aucun des candidats à la dite élection ou à leur connaissance ou de leur consentement.

Qu'aucune preuve n'a été faite pour justifier l'opinion que des manœuvres corruptrices aient été mises en usage, dans une mesure considérable pendant la dite élection, à l'exception de celles admises dans le document marqué " H. McD. 1," dont copie est annexée aux présentes.

Et que je ne suis pas d'opinion que l'enquête qui s'est faite sur les circonstances de l'élection ait été rendue incomplète par des actes d'aucune des parties à la pétition, ou qu'une nouvelle enquête soit nécessaire pour s'assurer si des actes de corruption ont été commis dans une mesure considérable.

Je joins aux présentes une copie des notes de la preuve.

HUGH McDONALD.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes.

ELECTION CONTESTÉE DE HALDIMAND.

Dans la Haute Cour de Justice.—Division de la Chancellerie.

Election d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de Haldimand, tenue le 22^e jour de février 1887.

CHARLES WESLEY COLTER,

et

Pétitionnaire ;

WALTER HUMPHRIES MONTAGUE,

Répondant.

Je, John Alexander Boyd, chancelier de la province d'Ontario, l'un des juges de la Haute Cour de Justice pour la dite province et l'un des juges compétents d'après l'Acte des élections fédérales contestées, certifie :

Que l'instruction de la dite pétition d'élection s'est faite devant moi, au village de Cayuga, vendredi, le 4 octobre et dans les trois jours suivants :

Le pétitionnaire demandait la déqualification du répondant et du député siégeant, le Dr Montague, par suite de certains actes de corruption dont il accusait ce dernier ainsi que ses agents, et réclamait aussi le siège pour lui-même, alléguant qu'il avait la majorité des votes si le décompte des bulletins de votation était fait convenablement.

Tout en niant les accusations portées contre lui, le répondant présenta contre le pétitionnaire des accusations récriminatoires alléguant que celui-ci ne pouvait être élu par suite de pratiques corruptrices de la part de ses agents, et prétendait aussi que des votes illégaux devaient être déduits des votes donnés en faveur du pétitionnaire, ce qui, prétendait-il, devait en fin de compte laisser une majorité au répondant. Après examen de ces diverses matières je trouvai que toutes les accusations d'actes de corruption portées contre le répondant étaient dénuées de preuve, et que, le compte des bulletins fait, le pétitionnaire paraissait avoir une majorité de dix voix. Sur un examen des bulletins fait à la demande du répondant, je trouvai que sept bulletins déposés en faveur du pétitionnaire devaient être mis de côté, ce qui réduisait à trois la majorité du pétitionnaire. J'avais réservé mon jugement sur quatre autres votes donnés illégalement en faveur du pétitionnaire, prétendait-on, et commencé une enquête sur un acte de corruption dont un agent du répondant était accusé, lorsque, s'étant préalablement entendus quant aux frais, l'avocat du répondant retira ses objections aux quatre bulletins sur lesquels j'avais réservé mon jugement et l'avocat du pétitionnaire, sa prétention au siège, les deux parties demandant que l'élection fût annulée et qu'une nouvelle élection eût lieu, le tout sujet à mon approbation. Vu l'incertitude du résultat de la contestation et les points de loi nombreux et compliqués qui tendaient à produire un appel, ce qui aurait nécessairement entraîné de grandes dépenses, le rejet de beaucoup de bulletins marqués irrégulièrement, la perte de nombreux votes par suite d'erreurs de la part des députés de l'officier-rapporteur, il me parut expédient, et être dans l'intérêt de la justice, de consentir à cette discontinuation des procédés, et je décidai que ni le pétitionnaire, ni le répondant n'avaient été dûment élus ou déclarés élus, et que l'élection était nulle. Je joins aux présentes les notes de la preuve prise au cours de l'instruction.

Je fais rapport, de plus, qu'il n'y a pas eu de preuve qu'aucun acte de corruption ait été commis par aucun des candidats ou à leur connaissance ou de leur consentement lors de la dite élection.

Je fais aussi rapport qu'il a été prouvé lors de la dite instruction que Stephen Young, Peter Wintemute, Walter Jones et Sylvester Underhill se sont rendus coupables d'actes de corruption.

Je fais encore rapport qu'autant que je puis en juger par la preuve faite devant moi, les manœuvres corruptrices n'ont pas été fréquentes dans la dite élection, et qu'il n'y a pas lieu de croire que les actes de corruption y aient prévalu dans une mesure considérable.

Et je suis d'opinion que l'enquête sur les circonstances de l'élection a été jusqu'à un certain point rendue incomplète par l'action des deux parties à la pétition, mais qu'une nouvelle enquête n'est pas nécessaire, étant persuadé qu'il n'a pas été commis d'actes de corruption dans une mesure considérable.

Daté ce 15e jour d'octobre 1887.

J. A. BOYD,
C. et J. R.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes.

ELECTION CONTESTÉE DE VICTORIA, N.-E.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Dans l'affaire de la pétition de William F. McCurdy contre l'élection de John A. McDonald comme député élu à la Chambre des Communes pour le comté de Victoria, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, répondant.

Pour l'instruction de l'affaire ci-dessus, la cour a été ouverte à Baddeck, dans le dit comté, jeudi, le 15 septembre 1887, et est restée ouverte jusqu'au 19e jour de septembre, lorsque Wallace Graham, écr., l'avocat du répondant, après l'examen de plusieurs témoins dans le but de prouver des actes de corruption de la part des agents du répondant, admit formellement et en pleine audience qu'un certain Hawley, un électeur, avait été induit par corruption à voter en faveur du répondant par un agent de celui-ci, mais hors la connaissance ou sans le consentement du répondant.

Après cette admission formelle, il est de mon devoir de déclarer, et je déclare par les présentes, que l'élection d'un député à la Chambre des Communes de la Puissance du Canada pour le comté de Victoria, le 22e jour de février 1887, est nulle par suite d'un acte de corruption commis par un agent du répondant lors de la dite élection.

ALEX. JAMES,
Juge de la cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse,
Nommé pour présider à l'instruction sur le mérite de la dite pétition.

PALAIS DE JUSTICE,
HALIFAX, N.-E., 17 octobre 1887.

RAPPORT.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes.

Dans l'affaire de l'élection contestée du répondant comme membre de la Chambre des Communes du Canada, pour le comté de Victoria, Nouvelle-Ecosse.

Entre

WILLIAM F. McCURDY,

Pétitionnaire;

et

JOHN A. McDONALD, député siégeant,

Répondant,

Devant le soussigné, l'un des juges de la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse.

La cour a été ouverte à Baddeck, chef-lien du comté, jeudi, le 15e jour de septembre 1887, à 3 heures p.m., conformément à l'ordre de la cour, signé et scellé en

due forme par le protonotaire de la Cour Suprême à Halifax, et daté du 25^e jour d'août 1837. A l'ouverture de la cour, Wallace Graham, écrivain, C.R., l'avocat du répondant, s'opposa à ce que l'affaire fût instruite, alléguant que le terme de la Cour Suprême à Baddeck, auquel je siégeais alors conformément à la loi, n'était pas encore expiré légalement, citant à l'appui l'Acte des Elections Fédérales Contestées, 49 Vict., ch. 9, cl. 33, par. 2. Je renvoyai son objection pour la raison suivante que j'exposai en cour à l'avocat en réponse à sa motion, et que je donne ici parce qu'une partie importante des faits ne paraît nulle part dans les affidavits, ou ailleurs dans la preuve en cette cause. Plusieurs semaines avant la date fixée pour l'instruction par la règle de cour mentionnée plus haut, les juges se réunirent dans le but de faire la distribution des travaux. Il y avait treize pétitions d'élection à entendre outre les termes ordinaires du Circuit d'Automne, et deux des juges n'étaient pas présents ou ne pouvaient prendre leur part de la besogne, étant alors en congé d'absence pour cause de mauvaise santé. Mes confrères me demandèrent de vouloir bien me charger de l'instruction de l'affaire de Victoria à Baddeck, attendu que je devais présider au circuit du Cap-Breton. Le terme de la Cour Suprême à Baddeck était fixé par la loi au troisième jeudi, le treizième jour de septembre, et devait se continuer aussi longtemps que les affaires l'exigeraient. J'étais tenu par la loi d'ouvrir le terme du circuit à Port-Hood le mardi, 27 septembre, et attendu que la cour était d'avis que les affaires à Baddeck ne prendraient pas plus d'un jour ou deux, nous décidâmes unanimement que l'affaire d'élection à Baddeck serait appelée jeudi, le 15. Ce jour-là, à une heure, j'ajournai la cour du terme de circuit, laissant sur la liste des causes pendantes devant le tribunal une cause civile prête à être entendue d'après l'allégué des deux parties, mais dont l'instruction paraissait devoir être longue. Je pris cette décision afin de me conformer au mandat du banc tout entier, et vu que les avocats des deux parties et le sténographe s'étaient transportés ici d'Halifax, de Pictou et d'Inverness, que les parties elles-mêmes et de nombreux témoins étaient présents, qu'aucun désappointement, inconvénient ou aucune autre objection ne fut allégué, et qu'aucune demande ne me fut présentée d'ajourner la cause à aucune date ultérieure, je crus qu'il était de mon devoir de procéder et de me conformer au mandat de la cour. Je déclarai aussi que la question alors n'était pas de savoir si j'avais commis une erreur ou non en ajournant le terme, parce que ce terme étant alors ajourné de fait, et n'existant plus dans le moment, il ne pouvait pas m'empêcher de procéder. Je fais cet exposé parce que M. Graham, l'avocat du répondant, dans le plaidoyer final qu'il présenta devant moi, déclara qu'il se reposait sur cette objection pour faire renverser tout jugement que je pourrais rendre, soit pour invalider l'élection ou déqualifier le répondant. L'instruction de l'affaire commença alors. M. Russell ouvrant la cause pour le pétitionnaire, présenta les documents suivants: le bref et le rapport d'élection—la *Gazette du Canada*, du 26 mars 1837. Les articulations de faits comprenaient 67 cas de corruption; à l'ouverture de la cour il en ajouta encore plusieurs autres, ainsi que plusieurs autres accusations de mauvaises œuvres corruptrices; le tout formant au-delà de 100 cas; 22 de ces cas, environ, étaient des accusations de corruption personnelle contre le répondant.

Le pétitionnaire procéda à l'examen des témoins, et prouva clairement plusieurs accusations de corruption des électeurs par de prétendus agents, mais nulle preuve d'agence ne fut donnée en cour jusqu'à lundi, le 19 septembre, lorsque M. Graham, C.R., l'avocat du répondant, à l'ouverture de la cour, admit formellement qu'un certain Hawley avait été corrompu par un agent du répondant, mais hors la connaissance ou sans le consentement de ce dernier, et niant en même temps que le répondant se fût rendu coupable de mauvaises œuvres corruptrices. Sur cette admission formelle, j'annonçai que je déclarerais l'élection nulle pour cause de corruption par un agent du répondant, et il ne fut plus présenté de preuve de corruption des électeurs par agents.

L'enquête se poursuivit alors sur les accusations de corruption personnelle portées contre le répondant. On essaya de faire la preuve de trois de ces accusations, savoir:—1. Donald Morrisson; 2. Murdock McLeod; 3. Philip McDonald.

Après avoir reçu la preuve dans ces cas, j'ajournai la cour le 21 septembre, du consentement des parties, afin d'entendre la plaidoirie, au jeudi, le 11 octobre, au

palais de justice à Halifax, et ce jour-là, ainsi que le jour suivant, j'entendis une longue argumentation de la part de M. Graham pour le répondant, et de M. Russell pour le pétitionnaire, sur les trois accusations personnelles.

Voici ces cas séparément dans le même ordre.

1. *Donald Morrisson.*

Le Dr Bethune, un ami du répondant, promit, avant l'élection, de lui donner \$5 s'il votait pour le répondant. Après l'élection, il réclama du Dr Bethune l'accomplissement de sa promesse; le docteur lui donna \$2 en à compte, et un ordre pour \$3 sur le répondant. Le témoin porta cet ordre au répondant qui lui donna l'argent. Le répondant, dans son examen, nia toute connaissance du but pour lequel l'ordre avait été donné; dit que Morrisson lui avait auparavant promis son vote—ce qui a été admis par Morrisson dans son examen—qu'il n'avait jamais soupçonné qu'un tel homme prendrait de l'argent pour son vote, et que ce n'était que tout récemment que le Dr Bethune l'avait informé de ce fait. Le docteur était son ami intime, il existait généralement entre eux des comptes ouverts, et ils avaient l'habitude de s'entraider dans de petites transactions pécuniaires. Les livres du répondant ne pouvaient être produits, la combinaison de la serrure de son coffre de sûreté était perdue. Le Dr Bethune, qui avait reçu de l'avocat du pétitionnaire un subpoena pour comparaître comme témoin, entra en cour pendant que la preuve se faisait, mais les deux parties refusèrent de prendre son témoignage—circonstance que je considère comme décisive contre le pétitionnaire sur qui tombait le fardeau de la preuve dans la cause. Je ne maintiens pas l'accusation contre le répondant faute de preuve suffisante.

2. *Murdock McLeod.*

Ceci a été représenté comme une offre ou promesse faite par le répondant de lui payer sa journée s'il votait pour lui. Le répondant nie l'accusation, et l'examen du témoin et du répondant tendent tous deux à démontrer que cet électeur était décidément opposé au répondant; tout ce qui m'est resté après avoir entendu les deux témoignages, c'est l'impression que le répondant lui aurait offert volontiers quelque chose pour l'induire à voter s'il eût été sûr de son vote. Il n'y avait eu ni promesse ni offre claire et précise, non plus qu'aucune demande ou paiement d'argent. Je ne puis maintenir cette accusation contre le répondant.

3. *Philip McDonald.*

Il jure que peu de jours avant la nomination, le répondant s'est présenté chez lui qu'il est entré avec lui dans une chambre privée, qu'il lui a dit qu'il était à la recherche de votes, et qu'il lui donna \$5 en lui demandant sa voix. Il alla entendre les discours le jour de la nomination, se trouva mécontent des opinions politiques du répondant, se repentit de ce qu'il avait fait et porta le billet de \$5 au pétitionnaire, le marqua de ses initiales et le donna au pétitionnaire; ce billet a été produit en cour et identifié. La crédibilité du témoin a été attaquée à plusieurs points de vue dans un examen contradictoire rigoureux mais sans succès. Je crois le témoin sincère et digne de foi. Personne ne fut appelé pour prouver qu'il ne l'était pas. On a demandé au répondant s'il connaissait le caractère du témoin, il a répondu que oui; mais n'a pas dit ce qu'il était. Mais ce témoin est contredit par le répondant,—non pas sur le fait d'avoir reçu de l'argent du répondant, cela a été admis—mais quant aux circonstances dans lesquelles il a été donné et quant aux motifs réels pour lesquels il l'a été. Le répondant prétend que l'argent a été donné plusieurs semaines avant l'époque indiquée par le témoin, et alors qu'il n'avait aucune idée qu'une élection devait avoir lieu ou qu'il se présenterait comme candidat. Il dit que cet argent ne lui a pas été donné pour son vote, mais comme paiement d'avance—mais herse et de roues que le témoin devait lui faire, et qu'il devait lui livrer au printemps. Je suis d'opinion que l'explication donnée par le répondant au sujet de cette transaction est très improbable. Toute la question roule sur le degré de croyance que l'on doit attribuer au témoin et au répondant respectivement; ce point a été pour moi l'objet

d'une étude prolongée, et m'a causé beaucoup d'anxiété; je dois décider comme un juré des questions de fait, sans avoir l'avantage que celui-ci possède, ne connaissant pas du tout l'une des parties et étant comparativement étranger à l'autre.

Je suis moins satisfait de la manière dont le répondant a donné son témoignage, que de celle qui caractérise le témoignage de Philip McDonald. Mais la cause ne repose pas sur une simple comparaison de crédibilité, il s'agit ici de deux témoins opposés l'un à l'autre, et un juré qui connaîtrait les deux hommes pourrait rendre une décision différente de celle que je vais donner et peut-être meilleure que la mienne. S'il s'agissait d'un cas civil, je pourrais peut-être rendre un jugement différent. Mais je ne puis m'empêcher d'agir ici avec la même douceur qu'ont clairement manifesté d'éminents juges dans les provinces supérieures (dont on m'a cité les décisions que j'ai soigneusement étudiées) envers un homme dont on attaque non seulement le siège en parlement, mais l'honneur même. En cas de déqualification il est soumis à un châtement sévère, long et même ignominieux. Le statut impose une forte pénalité, et je ne dois pas l'appliquer en déqualifiant le répondant si je ne suis pas entièrement exempt de tout doute raisonnable sur sa culpabilité. Je ne suis pas exempt de tout doute raisonnable, et je ne suis pas, en conséquence, prêt à le déclarer, d'après une telle preuve, coupable de l'accusation de corruption personnelle portée contre lui.

Je fais rapport qu'il a été prouvé devant moi que les personnes suivantes se sont rendues coupables de manœuvres de corruption :—

John Doucette, William Carmichael, Jacob Carmichael, Matthew Hawley, Duncan H. McDonald, Abraham Harris, John Curtis, John L. Bethune et J. McC. McLeod.

Il n'a pas été prouvé que des actes de corruption aient prévalu dans une mesure considérable.

Je ne suis pas d'opinion que l'enquête sur les circonstances de l'élection ait été rendue incomplète par l'action d'aucune des parties à la pétition, et je ne crois pas qu'une nouvelle enquête soit nécessaire pour s'assurer si les actes de corruption ont été mis en usage dans une mesure considérable.

Je fais de plus rapport spécial du fait que le répondant a admis sous serment qu'il n'a pas fait et présenté à l'officier-rapporteur un état détaillé des dépenses de son élection, tel que requis par l'Acte des Elections Fédérales, clause 120; et qu'il a déclaré qu'ou n'avait pas l'habitude de le faire dans ce comté. Il devrait, suivant moi, être poursuivi en vertu de cette clause, pour une omission aussi importante de son devoir.

J'ai renvoyé à jeudi prochain l'argumentation sur la question des frais.

A. JAMES.

ELECTION CONTESTÉE DE SHELBURNE, N.-E.

Dans la Cour Suprême—1887.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de Shelburne, dans la province de la Nouvelle Ecosse, tenue le 22 février 1887.

JOHN W. LAURIE et

JOHN BOWERS,

Pétitionnaires;

et

THOMAS ROBERTSON,

Répondant.

Je certifie par les présentes que le 27^e jour d'octobre, A.D. 1887, j'ai dûment ouvert une cour à Barrington, dans le comté et district électoral de Shelburne, pour l'instruction de l'affaire dont il est question dans la pétition présentée dans la cause ci-dessus mentionnée.

M. White, C.R., et M. Morse occupaient pour les pétitionnaires, et M. Whittier pour le répondant.

A l'ouverture de la cause, M. Whittier informa la cour que son client désirait admettre et qu'il avait reçu de lui instruction d'admettre, qu'à et pendant la dite élection des manœuvres corruptrices, de nature à la rendre nulle, avaient été employées par ses agents, mais hors sa connaissance ou son consentement.

M. Whittier, de la part des pétitionnaires, retira les accusations de corruption personnelle et autres actes de corruption portées contre le répondant. Je décidai, adjugeai et déclarai en conséquence que la dite élection était nulle.

Je fais aussi rapport qu'il n'a pas été prouvé devant moi que quelq'acte de corruption ait été commis à la dite élection par aucun des candidats ou à sa connaissance ou de son consentement.

Je n'ai pas raison de croire que des actes de corruption aient été commis à telle élection dans une mesure considérable.

Je ne suis pas d'opinion que l'enquête sur les circonstances de la dite élection ait été rendue incomplète par les actes d'aucune des parties à la dite pétition.

Daté ce 9 novembre 1887.

JAMES McDONALD,
Juge en chef, Nouvelle-Ecosse.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes.

ELECTION CONTESTÉE DE NORTHUMBERLAND-EST (ONT).

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes.

J'ai instruit la pétition présentée par James Stanley, l'un des électeurs de la division Est du comté de Northumberland, se plaignant de ce que Albert Elhanan Mallory n'était pas dûment élu pour représenter la dite division dans la Chambre des Communes, à l'élection tenue le vingt-deuxième jour de février, A.D. 1887.

J'ai décidé que le dit Albert Elhanan Mallory n'avait pas été dûment élu, et que la dite élection était nulle.

J'ai adjugé que le dit Mallory devait payer les frais généraux de la cause.

La dite pétition alléguait que des actes de corruption avaient été commis à la dite élection, et il a été admis devant moi, lors de la dite instruction, de la part du dit Mallory, qu'un acte de corruption avait été commis par une personne qui avait été son agent, lequel acte, d'après les actes d'élection, est suffisant pour annuler l'élection, mais hors sa connaissance et son consentement; après cette admission, il n'a pas été donné de preuve de manœuvres corruptrices.

Je fais donc rapport, en conséquence, qu'il n'a pas été prouvé que des actes de corruption aient été commis par aucun des candidats ou à leur connaissance ou de leur consentement pendant la dite élection.

Je n'ai pas de données pour juger si, lors de la dite élection, des manœuvres corruptrices ont été mises en usage dans une mesure considérable ou non.

Je suis d'avis que l'enquête sur les circonstances de l'élection a été rendue incomplète par l'action des parties en consentant à l'annulation de l'élection sans fournir de preuve à l'appui des accusations contenues dans la dite pétition, ou de celles alléguées dans une contre-pétition présentée par un certain Luke Berry contre Edward Cochrane, le candidat malheureux à la dite élection, et que j'ai débouté.

Enfin, je ne puis dire si une nouvelle enquête est nécessaire ou non afin de s'assurer si des actes de corruption ont été commis dans une mesure considérable.

C. S. PATTERSON,
J. en A.

OSGOODE HALL,
TORONTO, 16 novembre 1887.

ELECTION CONTESTÉE DE KENT (ONT.)

Dans la Cour d'Appel.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Kent, tenue le vingt-deuxième jour de février 1887.

Entre

CHARLES W. BIRD,

*Pétitionnaire ;**et*

ARCHIBALD CAMPBELL,

Répondant.

Je, l'honorable Featherston Osler, l'un des juges de la cour d'Appel d'Ontario, certifie par les présentes que les second, troisième, quinzème et seizème jours de novembre 1887, conformément à l'Acte des Elections Fédérales Contestées, j'ai tenu une cour dans la ville de Chatham, comté de Kent, pour l'instruction de la pétition d'élection entre Charles W. Bird, pétitionnaire, et Archibald Campbell, député siégeant, répondant, concernant l'élection d'un membre de la Chambre des Communes pour représenter le district électoral du comté de Kent, tenue le vingt-deuxième jour de février 1887.

Qu'à la clôture de l'instruction, j'ai décidé que le dit Archibald Campbell n'avait pas été dûment élu ou rapporté comme tel, et que la dite élection était nulle par suite de manœuvres de corruption qui, d'après la preuve, ont été mises en usage à la dite élection par un agent du répondant.

Qu'il n'a pas été prouvé que des actes de corruption aient réellement été commis par aucun des candidats ou à leur connaissance ou de leur consentement lors de la dite élection, c'est-à-dire par le dit Archibald Campbell ou par Henry Smyth, le candidat vaincu.

Qu'il a été prouvé que Frank Hadley et James McGoldrick se sont rendus coupables d'actes de corruption lors de la dite élection, que le dit Frank Hadley a été plus tard traduit devant moi, sous l'autorité du dit acte, et a été convaincu de la dite offense, et que la cause du dit McGoldrick est maintenant pendante.

Qu'il n'y a pas lieu de croire que des actes de corruption aient été commis dans une mesure considérable à la dite élection.

Que, cependant, je ne suis pas d'opinion (autant que je puis en juger par ce qui est venu à ma connaissance au cours de l'instruction) que l'enquête sur les circonstances de l'élection ait été rendue incomplète par les actes d'aucune des parties à la dite pétition, ou qu'une nouvelle enquête afin de s'assurer si des actes de corruption ont été commis dans une mesure considérable soit à désirer, ou en d'autres termes qu'elle pourrait être utile ou efficace.

F. OSLER.

Daté ce 17^e jour de novembre 1887.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes, Ottawa.

ELECTION CONTESTÉE DE HALTON.

Dans la Haute Cour de Justice—Division des Plaids Communs.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Halton, tenue les 15^e et 22^e jour de février 1887.

Entre

WILLIAM JOHN ROE,

*Pétitionnaire ;**et*

JOHN WALDIE,

Répondant.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes de la Puissance du Canada.

Je, l'honorable Edward Rose, l'un des juges de la Haute Cour de Justice d'Ontario, certifie par les présentes que j'ai tenu une cour dans la ville de Milton et dans la cité de Toronto, les quatrième et septième jours de janvier respectivement, pour l'instruction de la pétition entre les parties sus-mentionnées concernant la dite élection, à la suite de laquelle le dit John Waldie a été rapporté dûment élu, et qu'après avoir entendu la preuve et ce qui a été allégué et admis par les avocats des parties respectives j'ai trouvé et décidé, —

1. Que le dit John Waldie n'a pas été dûment élu ou rapporté élu, et que la dite élection est nulle par raison d'un acte de corruption commis par un agent du dit John Waldie, mais il n'y a pas eu de preuve que le dit acte de corruption ait été commis à la connaissance ou du consentement du dit John Waldie.

2. Je fais aussi rapport :—

(a) Qu'il n'a pas été prouvé que des manœuvres corruptrices aient été mises en usage par aucun des dits candidats, c'est-à-dire par les dits John Waldie et David Henderson, ou à leur connaissance ou de leur consentement.

(b) Qu'il a été prouvé lors de l'instruction de la dite pétition, que les personnes suivantes se sont rendues coupables d'actes de corruption, savoir, William Bullivant et James Bell.

(c) Que, vu le fait qu'un seul témoin a été examiné, savoir, le dit Bullivant, et que la question d'agence a été admise par le répondant, je n'ai pas de preuve devant moi qui puisse me permettre de décider si les actes de corruption dont il est question dans la dite pétition ont prévalu ou non dans une mesure considérable à la dite élection. Que je suis d'opinion que l'enquête sur les circonstances de l'élection a été rendue incomplète par l'action des parties à la pétition et que je n'ai rien devant moi qui me mette en état de dire si une nouvelle enquête est nécessaire ou non pour s'assurer si des actes de corruption ont été pratiqués dans une mesure considérable à la dite élection.

3. Que conformément à la clause 69 et aux clauses suivantes de l'Acte des Elections Fédérales Contestées, j'ai ordonné que des mandats d'assignation soient émis contre les dits William Bullivant et James Bell.

4. J'envoie, annexée aux présentes, la copie des notes de la preuve prise lors de l'instruction de la dite affaire.

Daté à Osgoode Hall, dans la cité de Toronto, ce dix-neuvième jour de janvier, A.D. 1888.

JOHN E. ROSE,
J.

 ELECTION CONTESTÉE DE PRINCE-EDOUARD.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

J'ai instruit la pétition présentée par Adam Hubbes Taylor, électeur du comté de Prince-Edouard, se plaignant que John Milton Platt n'avait pas été régulièrement élu pour représenter le dit comté dans la Chambre des Communes à l'élection tenue le vingt-deuxième jour de février, A. D. 1887.

J'ai décidé que ni le dit John Milton Platt, ni aucune autre personne n'avait été dûment élu à la dite élection, mais que l'élection était nulle.

J'ai adjugé que le dit John Milton Platt paierait les frais généraux de la pétition.

J'ai, de plus, à faire rapport qu'il n'a pas été prouvé que des actes de corruption aient été commis par aucun candidat à la dite élection, ni à sa connaissance et avec son consentement.

Qu'il a été prouvé, au cours de l'instruction, que Rodman Ostrander, David Wellbanks et Thomas Collier s'étaient rendus coupables d'actes de corruption.

Que le pétitionnaire, dans son articulation de faits, avait donné avis d'un grand nombre d'accusations pour actes de corruption, et qu'il avait, lors de l'instruction, un grand nombre de témoins, mais qu'aucune preuve n'a été faite au soutien de ces accusations, sauf dans deux cas.

Par conséquent, je suis incapable de me rendre compte si des actes de corruption ont ou n'ont pas été commis dans une grande mesure à la dite élection.

Pour le même motif je suis d'avis que l'enquête sur les circonstances de l'élection a été incomplète; mais je ne suis pas d'opinion qu'elle n'a pas été complète par le fait d'aucune des parties à la pétition ou qu'il soit désirable d'ouvrir une nouvelle enquête pour savoir si des actes de corruption ont été accomplis dans une mesure considérable.

C. S. PATTERSON,

J. en A.

OSGOODE HALL, TORONTO,
9 février 1888.

 ELECTION CONTESTÉE DE MIDDLESEX-OUEST.

TORONTO, 20 février 1888.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus le certificat et le rapport de la décision que j'ai donnée au sujet de la pétition d'élection de la division ouest de Middlesex, ainsi que copie des notes de la preuve.

La preuve a été reçue les 13e, 14e, 15e et 16e jours de décembre. J'ai réservé mon jugement sur deux accusations, et les parties ont obtenu permission de présenter leurs arguments par écrit, ils l'ont fait le ou vers le 4 du mois courant, et j'ai délivré mon jugement le 13 du mois courant.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. G. FALCONBRIDGE.

A l'honorable

JOSEPH ALDRIC OUMET, Q.C.,
Orateur, Chambre des Communes, Ottawa.

 DANS LA COUR D'APPEL D'ONTARIO.

Assigné par ordre général de la Cour Suprême de Judicature d'Ontario à la division du Banc de la Reine de la Haute Cour de Justice.

 ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de la division ouest du comté de Middlesex, tenue les quinze et vingt-deuxième jours de février, A.D. 1887.

Puissance du Canada, }
 Province d'Ontario, }
 savoir : }
 Entre

JOHN MCNEILL,

Pétitionnaire ;

et

WILLIAM FREDERICK ROOME,

Répondant.

Je, l'honorable William Glenholme Falconbridge, de la cité de Toronto, comté de York, l'un des juges de la division du Banc de la Reine de la haute cour de justice, et le juge devant lequel la pétition en cette cause a été inscrite, certifiée par les présentes, et présente le rapport suivant, savoir :—

J'ai décidé que l'élection du répondant William Frederick Roome a été et est nulle par suite des pratiques illégales commises par un certain George Wilkins, agent du répondant, sans la connaissance et le consentement du répondant.

2. Il n'a pas été prouvé qu'aucun acte de corruption ait été commis par aucun des candidats ou à leur connaissance ou de leur consentement à la dite élection.

3. Qu'il a été prouvé que le dit George Wilkins s'est rendu coupable d'un acte de corruption, c'est-à-dire d'une offense commise de propos délibéré contre la 96^e clause de la 37^e Vic., chap 96 (Statuts révisés du Canada, chap. 8, clause 88), en s'engageant à payer, promettant de payer et payant pour chevaux, voitures, etc., pour conduire des voteurs aux bureaux de votition et les en ramener.

4. Qu'il n'y a pas lieu de croire que des actes de corruption aient été mis en usage lors de la dite élection dans une mesure considérable.

5. Je suis d'avis que l'enquête dans les circonstances de l'élection n'a pas été rendue incomplète par les actes d'aucune des parties à la dite pétition et qu'une nouvelle enquête n'est pas nécessaire pour s'assurer si des actes de corruption ont été commis dans une mesure considérable.

W. G. FALCONBRIDGE,
 J.

Daté ce 20^e jour de février 1888.

 DANS L'AFFAIRE DE L'ÉLECTION FÉDÉRALE POUR MIDDLESEX-OUEST.
14^e accusation.

Je ne crois pas que l'accusation soit prouvée par les témoignages et je la renvoie en conséquence.

D. DU B. DE LA R.

Re ELECTION FÉDÉRALE DE MIDDLESEX-OUEST.

42^e accusation.

Le, ou peu de temps avant le jour de la dite élection, la date exacte n'étant pas connue du pétitionnaire, le répondant et Alexander Johnston, de la ville de Strathroy, banquier, William J. Johnston, du même lieu, marchand, et un certain Wilkins, du même lieu, tenant une écurie de louage, agent du répondant, et autres personnes,

agents du répondant ou quelqu'un d'entre eux, ont loué de Wilkins et Gustin, de la dite ville de Strathroy, tenant une écurie de louage des chevaux, attelages, wagons, sleighs ou autres voitures dans le but de transporter les voteurs aux bureaux de votation ou de les en ramener, le jour de la votation, et les dites personnes susmentionnées ou autres agents du répondant, ont payé aux dits Wilkins et Gustin pour l'usage des dits chevaux, attelages, wagons, sleighs ou autres voitures à la dite élection.

Peu après que sa cause eut été remise pour être entendue, les parties demandèrent qu'il leur fut permis de présenter leurs arguments par écrit, ce qu'ils ont fait récemment, et je prononce présentement mon jugement; le résultat de la preuve est comme suit :

George Gustin tenait une écurie de louage lors de la dite élection, en société avec George Wilkins. Leurs "voitures," au nombre de neuf, étaient toutes occupées le jour de l'élection. Leur livre, montrant les entrées du jour, a été produit, indiquant que la date du 22 février avait été changée au 21. La responsabilité de ce changement n'a pu être fixée sur aucune personne. Quatre de ces voitures ont été mises au compte de M. Johnston. L'examen du livre de compte a prouvé que ces voitures avaient été portées au compte de M. Johnston, et se trouvaient marquées comme ayant été payées sur la page opposée. Le témoin jure qu'elles n'ont pas été payées par Johnston, et donne l'explication suivante :

Q. Comment ont-elles été payées ?

R. Je lui ai dit qu'elles avaient été payées.

Q. Quelle explication donnez vous à ce sujet ?

R. Au commencement de l'affaire, il était entendu que s'il se servait d'une voiture, il paierait la moitié du loyer, et que si j'en prenais une je lui paierais la moitié du loyer; je me servis d'une voiture ce jour-là, et je payai la moitié du prix, et M. Wilkins me paya la moitié du loyer pour les autres voitures; l'employé aux étables les notait à mesure qu'elles partaient.

Q. Toutes les voitures entrées sur cette page, y compris le jour de l'élection, ont-elles été payées ?

R. J'ai reçu la moitié de leur loyer, je n'avais qu'une moitié dans l'affaire.

Q. Je vous demande si toutes ces voitures ont été payées ?

R. Je ne puis le dire; la page opposée indique que j'ai reçu ma part.

Q. Qui vous l'a payée ?

R. M. Wilkins m'a payé ma moitié.

Q. Les lui avez-vous offertes, oui ou non, pour rien le jour de l'élection ?

R. Non, j'ai été payé pour la moitié de leur loyer.

Q. Vous avez reçu la moitié du loyer de toutes les voitures le jour de l'élection.

R. J'ai reçu ma moitié, certainement, je l'ai déjà dit.

Examiné contradictoirement, il dit qu'il était un réformiste, et n'avait été payé d'aucune manière pour ces voitures, sauf que Wilkins lui avait alloué la moitié des profits en réglant les comptes.

Q. Et elles ont été employées pendant tout ce jour-là ?

R. Je n'en suis pas sûr, mais je le crois. Je n'étais pas là.

Q. Pour conduire les électeurs au bureau de votation ?

R. Oui, monsieur.

Il dit qu'il ignore qui a changé l'entrée du 22 au 21. Le témoin s'est servi de l'une des voitures marquées "Lulu et Buggy," et est allé à Adélaïde où il a voté dans le district n^o 1. Il a conduit un voteur du nom de Bugler au bureau de votation. Il a voyagé lui-même avant le jour de l'élection pour travailler à faire voter les gens en faveur du répondant, et les voitures dont il s'est servi alors ont été mises au compte du répondant dans le compte qui lui a été présenté et qui a été payé par lui-même ou par son agent financier. Deux des voitures, ou plus, ainsi mises en compte ne paraissent pas du tout dans les livres.

Q. M. Gustin a-t-il reçu sa part pour ces voitures ?

R. Il a reçu la part qui lui revenait.

- Q. Il a eu la moitié ?
 R. Oui.
 Q. Qui la lui a payée ?
 R. Moi ?
 Q. Pour celles employées le jour de la votation ?
 R. Je l'ai payé moi-même.
 Q. Payé en argent sonnant ?
 R. Oui.
 Q. Vous vous en rappelez spécialement ?
 R. Oui, certainement, je m'en rappelle.
 Q. M. Roome n'a-t-il pas trouvé singulier que vous ayez présenté un compte pour des voitures dont vous vous étiez servi vous-même dans cette occasion ?
 R. Je ne lui en ai jamais parlé.
 Q. Avez-vous expliqué à M. Roome dans quel but vous les aviez employées ?
 R. Je ne sache pas que je l'aie fait.
 Q. Vous ne lui avez pas demandé de vous payer pour vous être promené pour votre propre plaisir ; lui avez-vous expliqué cela ?
 R. Je l'ai fait, très probablement.
 Q. Vous a-t-il payé sans vous faire de questions ?
 R. Il ne m'a pas payé du tout ; je pense que c'est M. Lanfesty qui m'a payé.
 Q. Je tiens à savoir si quelqu'un a contrôlé ce compte ou s'il a été simplement accepté et payé ?
 R. Je pense qu'ils tenaient eux-mêmes un compte.
 Q. Comment tenaient-ils compte, prenaient-ils simplement votre parole ?
 R. M. Lanfesty savait que je travaillais pour le docteur.
 Q. Comment le savait-il ?
 R. Je lui avais dit.
 Q. Quand ?
 R. Une fois, à Strathroy, je pense.

Il dit de plus que Wm. Johnston savait qu'il travaillait pour le répondant, et qu'il avait vu le répondant deux ou trois fois pendant la campagne, et qu'il lui avait dit qu'il travaillait pour lui, qu'il avait assisté à une assemblée à Glencoe, où le répondant s'était adressé à la population et lui avait demandé de lui donner son aide et de l'élire.

Transquestionné, il dit qu'il n'était membre d'aucun comité, et qu'il n'était pas certain d'avoir dit au répondant qu'il travaillait pour lui, mais qu'il croyait le lui avoir dit ; qu'il ne savait pas s'il avait parlé au répondant ou à aucune personne en relation avec lui, de l'arrangement existant entre lui et Gustin, et que le règlement n'avait eu lieu qu'après l'élection.

Alexander Johnston, agent du répondant d'après la preuve, jura qu'aucun arrangement n'avait été pris avec Wilkins pour le paiement de ses voitures et pour transporter les voteurs le jour de l'élection.

EXAMEN CONTRADICTOIRE.

- Q. Avez-vous revisé le compte de Wilkins et Gustin ?
 R. Je le pense. Je crois l'avoir examiné.
 Q. L'avez-vous examiné article par article, ou l'avez-vous payé tel que présenté ?
 R. Je crois l'avoir examiné article par article.
 Q. En êtes-vous sûr ?
 R. Je le crois.
 Q. Je vois que M. Wilkins présente un item pour "bob et buggy" \$2.25, lui avez-vous alloué cette somme pour se promener pour son plaisir ?
 R. Je ne suis pas sûr d'avoir examiné le compte item par item, mais j'ai vu le compte.
 Q. Ne trouvez-vous pas étrange que M. Wilkins ait employé cinq ou six voitures à son propre usage, et les ait mises au compte du répondant ?

R. Je crois qu'il était occupé à cabaler activement.

La preuve dans cette accusation et dans d'autres, a démontré (et ceci a été admis dans toutes les autres accusations) que Alexander Johnston avait été un agent, et un partisan marqué et très actif du répondant.

Je suis d'opinion que je dois considérer George Wilkins, d'après la preuve produite sur cette accusation, et dont partie est donnée ci-dessus, comme ayant été l'agent du répondant; M. Johnston savait qu'il cabalait, et l'élection terminée, il a admis, sans les discuter, des items produits par Wilkins et Gustin dans le compte présenté pour voitures dont s'était servi Wilkins pendant la campagne électorale.

Wilkins lui-même jure (bien que son témoignage soit quelque peu modifié dans son examen contradictoire, et que le répondant le nie) qu'il a dit au répondant qu'il travaillait pour lui, et qu'il a assisté à une, ou peut-être deux assemblées où le répondant s'est adressé à la population, l'engageant à faire tout ce qu'elle pourrait en sa faveur.

Par la clause 88 des Statuts Révisés du Canada, chap. 8, "Acte des Elections Fédérales" il est prescrit que "le louage ou la promesse de payer, ou le paiement pour l'usage d'un cheval, attelage (*team*) voiture, cabriolet ou autre véhicule, par un candidat ou par une autre personne en son nom, pour transporter des électeurs au ou du bureau de votation, ou aux ou des environs, à une élection, *** sont des actes illicites."

Et d'après la clause 91, "toute infraction volontaire de quelqu'un des sept articles immédiatement précédents du présent acte sont des manœuvres corruptrices ou frauduleuses selon l'intention du présent acte."

Je cite les Statuts Révisés pour rendre les choses plus claires.

D'après la preuve je n'ai aucun doute que les voitures n'aient été employées à conduire les voteurs aux bureaux de votation et à les en ramener.

Il reste à savoir s'il y a eu louage, etc., conformément à la clause.

Je n'entreprendrais aucun doute sur cette question, si le répondant n'alléguait pas que le fait que Wilkins faisait partie d'une société, change l'aspect légal de la question, et rend inoffensive et innocente une transaction qui autrement deviendrait clairement une offense prévue par la loi.

Je ne puis admettre cette prétention.

L'engagement entre les associés existait longtemps avant l'élection, et Wilkins en tout temps jusqu'à la dite élection, d'après le sens de la loi, s'engageait à payer à son associé "toute voiture" qu'il emploierait pour son propre usage, et cet arrangement a été indubitablement suivi d'un paiement réel pour tel usage.

D'après l'opinion que je me suis faite, le paiement fait après l'élection me paraît être de peu de conséquence, et je ne puis interpréter les mots "offense délibérée" de manière à considérer Wilkins comme non coupable pour raison d'ignorance ou de fausse interprétation de la loi.

Il se prétendait des circonstances propres à faire naître des soupçons qu'il est inutile de discuter ici, savoir, le changement de date du 22 au 21, l'effacement ou le fait de rendre illisible les mots sur une page précédente, et le changement dans le compte d'items qui ne paraissaient pas dans les livres, dernier fait qui laisse matière à penser que l'offre volontaire de "voitures" devait, jusqu'à un certain point, donner lieu à une compensation pour sa générosité."

Je trouve qu'un acte de corruption a été commis par George Wilkins, un agent du répondant, sous la connaissance réelle ou le consentement du dit répondant, et je déclare, en conséquence, l'élection du dit répondant nulle.

Le répondant aura à payer au pétitionnaire les frais généraux de la pétition, et le pétitionnaire paiera au répondant les frais encourus pour la défense des accusations qui ont été renvoyées.

L'instruction de la pétition a pris quatre jours et de longs témoignages ont été reçus.

D'après la preuve reçue, je suis d'opinion que le répondant non seulement ne s'est pas rendu coupable de pratiques illégales, mais qu'il s'est efforcé de faire une

campagne pure et légale, et je ne pense pas que des manœuvres corruptrices aient été mises en usage dans une mesure considérable au cours de la dite élection.

L'acte illégal dont Wilkins s'est rendu coupable, d'après le présent jugement, peut être considéré comme tout à fait technique, et je l'assignerai plus tard à comparaître pour s'en défendre.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'en conformité du chap. 9, clause 46, des Statuts Révisés, il a adressé ses mandats au greffier de la Couronne en Chancellerie lui enjoignant de préparer de nouveaux brefs d'élection pour les dits districts électoraux respectivement.

Il informe aussi la Chambre qu'il a reçu de Son Honneur le juge Osler, l'un des juges choisis pour l'instruction des pétitions d'élection, conformément à l'Acte des élections fédérales contestées, un rapport concernant l'élection pour le district électoral du comté de Russell.

Et le dit rapport est lu et il est ordonné qu'il soit entré dans les journaux de cette Chambre comme suit :

ELECTION CONTESTÉE DE RUSSELL.

Dans la cour d'Appel d'Ontario.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Russell, tenue les 15^e et 22^e jours de février, 1887.

Entre

HENRY SPROULE,

Pétitionnaire ;

et

WILLIAM CAMERON EDWARDS,

Répondant.

Et (*par contre-pétition*)

Entre

JOHN HENDERSON,

Pétitionnaire ;

et

CHARLES HERBERT MACKINTOSH,

Répondant.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes de la Paissance du Canada.

Je, l'honorable Featherston Osler, l'un des juges de la cour d'Appel d'Ontario, certifie par les présentes que les 27^e, 28^e et 29 jours de décembre A.D. 1887, j'ai tenu en la cité d'Ottawa, dans le comté de Carleton, une cour pour l'instruction des pétitions entre les dites parties concernant l'élection ci-dessus à la suite de laquelle le dit William Cameron Edwards a été rapporté comme étant dûment élu, et qu'ayant entendu la preuve présentée et la plaidoierie des avocats des parties respectives, j'ai trouvé et décidé :

1. Que le dit William Cameron Edwards n'avait pas été dûment rapporté ou élu, et que la dite élection était nulle par suite de certaines pratiques illégales, c'est-à-

dire de corruption, exercée par les agents du dit William Cameron Edwards hors sa connaissance ou son consentement.

2. Et l'avocat du pétitionnaire n'offrant aucune preuve relativement à la pétition en second lieu mentionnée ci-dessus, contre le dit Charles Herbert Mackintosh, dont la candidature n'avait pas eu de succès à la dite élection, j'ai renvoyé la dite pétition en dernier lieu mentionnée.

Et je fais rapport :

(a.) Qu'il n'a pas été prouvé que des actes de corruption aient été commis à la dite élection par aucun des candidats, c'est-à-dire par les dits William Cameron Edwards et Charles Herbert Mackintosh, ou à leur connaissance ou de leur consentement ;

(b.) Que l'instruction de la dite pétition mentionnée en premier lieu a prouvé que les personnes suivantes se sont rendues coupables d'actes de corruption, c'est-à-dire Henry N. Bate, Alexander Lumsden, Michael McArdle, Joseph Lalonde, Cyprien St. Onge, Duncan McDermott, Joseph Rocque, Etienne Dufresne, F. M. Boileau, James Quinn, Timothy Collins, Bartholomew Galligan, James Flinn, Edward Tallon, James Connor, Martin Brady, Eli Papineau, Olivier Bourdeau, Joseph ou John Jamieson, Isidore Boucher, Joseph Lauzon, Onézime Roy, Edward Phillips et Cornelius Neville.

(c.) Qu'il y a lieu de croire que des manœuvres corruptrices ont été mises en usage dans une mesure considérable à la dite élection.

(d.) Je suis d'opinion que l'enquête sur les circonstances de la dite élection a été rendue incomplète par l'action des parties aux dites pétitions, mais je ne puis dire si une nouvelle enquête est nécessaire pour s'assurer si des manœuvres corruptrices ont été employées dans une mesure considérable.

Et je rapporte spécialement de plus qu'il appert par l'instruction qu'un fonds d'au moins \$1,000 avait été souscrit par certains amis et partisans actifs du répondant (de l'existence duquel je crois et déclare qu'il était ignorant), fonds dont la plus grande partie avait été souscrite dans l'intention d'être employée et affectée à des fins de corruption, et dont il a été prouvé, de fait, qu'une portion considérable a été ainsi employée et affectée. Que l'emploi d'environ \$600 du dit fonds n'a pas été prouvé ou expliqué et que la personne chargée de la garde et du déboursement du dit fonds n'a pas été appelée comme témoin par aucune des parties. Qu'à la clôture de l'instruction de la pétition mentionnée en premier lieu, lorsque je jugeai et déclarai que l'élection était nulle pour raison de corruption par agents, l'avocat du pétitionnaire se leva et déclara qu'il ne demandait pas les frais ; et que sur ce, l'avocat du pétitionnaire dans la contre-pétition (présentée dans le but de faire déqualifier le dit Charles Hébert Mackintosh, et qui était accompagnée de spécifications d'au delà de 200 accusations de manœuvres corruptrices), déclara qu'il n'offrait pas de preuve à l'appui de cette pétition qui en conséquence, fut alors renvoyée, et l'avocat du répondant dans la dite pétition ne fait pas de réclamation concernant ses frais de défense.

Enfin je fais rapport que je n'ai pas cru à propos que des mandats d'assignation fussent émis, conformément à la clause 69 et les clauses suivantes de l'acte des élections fédérales contestées, contre aucune des personnes que j'ai rapportées ci-dessus pour actes de corruption vu qu'appel est porté à la cour Suprême du Canada de mon jugement et des objections préliminaires en cette cause, et que, s'il est maintenn, il aura pour effet de mettre fin à la pétition et d'annuler tous les procédés à son sujet. Si cet appel est renvoyé les dites personnes pourront être poursuivies et punies autrement.

Daté à Osgoode Hall, ce 9 janvier 1888.

F. OSLER.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'il a reçu du registraire de la cour Suprême du Canada, une copie certifiée du jugement de la cour Suprême du Canada, dans l'appel de l'élection du comté de Russell, dans lequel William Cameron Edwards était appelant et Henry Sproule était répondant.

Le dit rapport est lu comme suit, et il est ordonné qu'il soit entré dans les journaux de cette Chambre :—

Dans la cour Suprême du Canada.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Russell, tenue les 15e et 22e jours de février 1887.

Entre

WILLIAM CAMERON EDWARDS,

(Répondant dans la cour inférieure), Appelant ;

et

HENRY SPROULE

(Petitionnaire dans la cour inférieure), Répondant.

L'appel de l'appelant sus-nommé William Cameron Edwards, du jugement de l'honorable Featherston Osler, l'un des juges de la cour d'appel d'Ontario, rendu dans la cause ci-dessus, le neuvième jour de novembre, en l'an de Notre-Seigneur mil-huit cent quatre-vingt-sept, rejetant et renvoyant avec dépens, les objections préliminaires présentées par le dit appelant William Cameron Edwards, à la pétition du répondant sus-nommé, Henry Sproule, étant venu pour être entendu devant cette cour, ce jour, en présence des avocats tant du dit appelant que du répondant, sur quoi et sur la demande de l'avocat du dit appelant, et avec le consentement de l'avocat du répondant, cette cour a ordonné et adjugé que le dit appel fut renvoyé et il est renvoyé. Et cette cour ne juge pas à propos de statuer quant aux frais.

Certifié,

ROBERT CASSELS,

Régistrnaire.

Il informe aussi la Chambre qu'en conformité du chap. 9, clause 46 des Statuts Révisés, il a émis son mandat au greffier de la Couronne en Chancellerie lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

M. l'Orateur informe de plus la Chambre qu'il a reçu du régistrnaire de la Cour Suprême du Canada une lettre et la copie certifiée des jugements de la dite cour dans les appels d'élection suivants :—

Pour le district électoral du comté de Prince, I. P.-E. ;

Pour le district électoral de Shelburne ; et

Pour le district électoral de Lincoln et Niagara.

Les dits documents sont lus comme suit, et il est ordonné qu'ils soient entrés dans les journaux de cette Chambre :—

COUR SUPRÊME DU CANADA,

OTTAWA, 23 janvier 1888.

L'honorable J. A. OUMET,

Orateur de la Chambre des Communes du Canada,

Ottawa,

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-inclus, les jugements certifiés de la Cour Suprême du Canada, dans les cas d'appel d'élections suivants, savoir :—

Comté de Prince, I. P.-E., dans lequel Edward Hackett était appelant et Stanislas F. Perry, répondant.

Shelburne, Nouvelle-Ecosse, dans lequel Thomas Robertson était appelant et John William Laurie et John Power étaient répondants.

Lincoln et Niagara, dans lequel John Charles Rykert était appelant et William King Patterson répondant.

Copie du dossier imprimé dans chaque cas particulier sera trouvée annexée aux dits jugement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ROBERT CASSELS,

Registraire.

ELECTION CONTESTÉE DU COMTÉ DE PRINCE.

Dans la Cour Suprême du Canada.

MERCREDI, le quatorzième jour de décembre A.D. 1837.

Présents :

L'honorable sir WILLIAM JOHNSTONE RITCHIE, chevalier, juge en chef,

do juge STRONG,

do juge FOURNIER,

do juge HENRY.

L'honorable juge Taschereau étant absent, son jugement a été prononcé par l'honorable juge en chef tel que voulu par le statut en pareil cas.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election de deux membres de la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Prince, dans la province de l'Île du Prince-Édouard, dans la Puissance du Canada, tenue le vingt-deuxième jour de février, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.

Entre

EDWARD HACKETT,

(Pétitionnaire en Cour Inférieure) Appelant ;

et

STANISLAUS F. PERRY,

(Répondant en Cour Inférieure) Répondant.

L'appel de l'appelant sus-nommé du jugement de Son Honneur le juge Hensley siégeant lors de l'instruction de la pétition d'élection dont il est question, rendu le vingt et neuvième jour de septembre, en l'ande de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept, déclarant que le répondant Stanislaus F. Perry, dûment élu membre du parlement fédéral pour le comté de Prince, province de l'Île du Prince-Édouard, étant venu pour être entendu devant cette cour le vingt-cinquième jour d'octobre dernier, en présence des avocats tant du dit appelant que du dit répondant ; et cette cour ayant entendu la plaidoirie des dits avocats, a bien voulu ordonner que le dit appel fût pris en délibéré pour y être adjugé ; et cet appel étant revenu ce jour pour le

prononcé du jugement, cette cour a ordonné et adjugé que le dit appel fut renvoyé, et il a été renvoyé, et que le dit jugement de Son Honneur le juge Hensley, rendu dans cette cause le vingt et unième jour de septembre en l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept, fût confirmé, et il a été confirmé.

Et cette cour a de plus ordonné, adjugé et décidé comme suit :

1. Que le dit Stanislaus F. Perry a été dûment élu et rapporté comme membre du Parlement fédéral pour le district électoral du comté de Prince, province de l'Île du Prince-Edouard, à l'élection tenue le vingt-deuxième jour de février de l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.

2. Que le dit appelant paiera au dit répondant les frais encourus par le répondant dans cette Cour, de même que ceux de la Cour Inférieure, et que la somme de \$100 déposée par le dit appelant à la cour Inférieure comme garantie des frais de l'appel sera payée au dit répondant comme partie de ses frais en cette cause d'appel.

3. Que le dossier original soit transmis à l'officier compétent de la cour Inférieure
Certifié.

ROBERT CASSELS,
Régistrare.

ELECTION CONTESTEE DE SHELburnE.

Dans la Cour Suprême du Canada.

MERCREDI, le 26e jour d'octobre A.D. 1887.

Présents :

L'honorable Sir WILLIAM JOHNSTONE RITCHIE, chevalier, juge en chef,
do juge STRONG,
do juge FOURNIER,
do juge HENRY,
do juge TASCHEREAU.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de Shelburne, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, tenue le vingt-deuxième jour de février, A.D. 1887.

Entre

THOMAS ROBERTSON,

(Répondant) Appelant ;

et

JOHN WIMBURN LAURIE et JOHN BOWER,

(Pétitionnaires) Répondants.

L'appel de l'appelant sus-nommé du jugement de la cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse rendu le quinzième jour d'août, dans l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept, renvoyant et rejetant les objections préliminaires de l'appelant (répondant) dans cette cause, avec dépens, étant venu pour être entendu devant cette cour les vingt-cinquième et vingt-sixième jours d'octobre, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept, en présence des avocats tant de l'appelant que des répondants ; et cette cour ayant entendu la plaidoirie des dits avocats, a bien voulu ordonner et adjuger que le dit jugement de la cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse fût confirmé, et il a été confirmé, et que le dit appel fût renvoyé, et il a été renvoyé.

Et cette cour a de plus ordonné et adjugé que le dit appelant paiera aux dits répondants les frais qu'ils ont encourus tant dans la cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse que dans cette cour.

Certifié,

ROBERT CASSELS,
Régistrnaire.

ELECTION CONTESTEE DE LINCOLN ET NIAGARA.

Dans la Cour Suprême du Canada.

Mardi, le 25e jour d'octobre, A.D. 1887.

Présents :

L'honorable Sir WILLIAM JOHNSTONE RITCHIE, chevalier, juge en chef,
do juge STRONG,
do juge FOURNIER,
do juge HENRY,
do juge TASCHEREAU.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral du comté de Lincoln et Niagara, tenue les 15e et 22e jours de février 1887.

Entre

JOHN CHARLES RYKERT,

(Répondant) Appelant ;

et

WILLIAM KING PATTISON,

(Pétitionnaire) Répondant.

L'appel de l'appelant sus-mentionné de l'ordre de la cour d'Appel d'Ontario émané par Son Honneur le juge Oiler en chambre, le cinquième jour de juillet en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept, étant venu ce jour pour être entendu devant cette cour, en présence de l'avocat de l'appelant, nul avocat ne représentant le répondant, et cette cour ayant entendu la plaidoirie de l'avocat susdit, et ayant lu le consentement de Herbert Collier, l'agent du pétitionnaire sus-nommé, et l'affidavit de l'exécution dont il était endossé, a ordonné et adjugé que le dit appel et les objections préliminaires à la pétition en cette cause fussent accordés et ils ont été accordés sans frais.

Certifié,

ROBERT CASSELS,
Régistrnaire.

Et il est ordonné que les dits jugements soient entrés dans les journaux de cette Chambre.

M. l'Orateur informe de plus la Chambre qu'il a reçu des juges choisis pour l'instruction des pétitions d'élection, conformément à l'Acte des élections fédérales contestées, les certificats et rapports concernant les élections,—

Pour le district électoral de Berthier ;
Pour le district électoral de Richelieu ;
Pour le district électoral de Champlain ;
Pour le district électoral de Chambly ;

Pour le district électoral de Chicoutimi ;
 Pour le district électoral de Yamaska ;
 Pour le district électoral de Richmond et Wolfe ;
 Pour le district électoral de Queen, N.-E. ;
 Pour le district électoral de la division Ouest du comté de Durham ;
 Pour le district électoral de la cité de Kingston ;
 Pour le district électoral de la division Ouest du comté de Huron ;
 Pour le district électoral du comté de Dundas ; et
 Pour le district électoral de Gaspé.

Lesquels dits certificats et rapports sont lus, et il est ordonné qu'ils soient entrés dans les journaux de cette Chambre, comme suit :

MONTRÉAL, 24 juin 1887.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous transmettre ci-incluses des copies écrites et certifiées de mes décisions dans les causes n° 4, élection de Richelieu, Philibert Guilbault, vs. Jean-Baptiste Labelle, et n° 6, élection de Berthier, Sulpice T. Saint-Cyr, vs. Cléophas Beausoleil.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

M. MATHIEU, J.C.S.

ELECTION CONTESTEE DE BERTHIER.

Canada,
 Province de Québec, }
 District de Richelieu, }

Cour Supérieure.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Le septième jour de juin mil huit cent quatre-vingt-sept.

Présent :

L'honorable M. Mathieu, J. C. S.

No. 6, *In re* Election de *Berthier*.

SULPICE T. ST.-CYR,

Pétitionnaire :

et

CLÉOPHAS BEAUSOLEIL,

Défendeur.

La cour, ayant entendu les parties par leurs avocats, sur le mérite des objections préliminaires faites par le défendeur à l'encontre de la présente pétition d'élection, (les dites parties ayant respectivement déclaré leur enquête close de part et d'autre), examiné la procédure, les pièces produites et le dossier :

Attendu qu'il n'appert pas au dossier que la dite pétition d'élection ait été régulièrement signifiée au défendeur, comme d'ailleurs le défaut de signification régulière a été admis par les parties à l'audition ;

Maintenant les dites objections préliminaires ;

Renvoie et déboute la dite pétition d'élection, avec dépens contre le dit pétitionnaire, distrains à M. F. C. Choquet, avocat du défendeur.

(De par la cour.)

(Vraie copie)

A. N. GOUIN,
P.C.S.

Province de Québec, }
District de Richelieu. }

Cour Supérieure.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

S. TÉLESPHORE ST. CYR,

Pétitionnaire ;

et

CLÉOPHAS BEAUSOLEIL,

Défendeur ;

et

PIERRE BRENEAU,

Intervenant.

Nous inscrivons cette cause en appel à la Cour Suprême du Canada, du jugement rendu en cette cause, ce 8 juin courant, maintenant les objections préliminaires et en donnons avis à MM. Lacoste, Globensky, Bisailon, Brosseau et Lajoie, avocats du pétitionnaire, et à M. F. X. Choquet, avocat du défendeur.

SOREL, 11 juin 1887.

(Signé) " CORNEILLIER, EMARD ET ALLARD, "

Avocats de l'Intervenant.

ELECTION CONTESTEE DE RICHLIEU.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Richelieu, }

Cour Supérieure.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Le septième jour de juin mil huit cent quatre-vingt-sept.

Présent :

L'honorable M. Mathieu, J.S.C.

No. 4, In re Election de Richelieu.

PHILIBERT GUILBAULT,

Pétitionnaire ;

et

JEAN-BTE. LABELLE,

Répondant.

La cour, avant entendu les parties par leurs avocats, sur le mérite des objections préliminaires, faites par le dit défendeur à l'encontre de la présente pétition d'élec-

tion, (les dites parties ayant respectivement déclaré leur enquête close de part et d'autre,) examiné la procédure, les pièces produites et le dossier :—

Attendu qu'il n'appert pas au dossier que la dite pétition d'élection ait été régulièrement signifiée au défendeur, comme d'ailleurs le défaut de signification régulière a été admis par les parties à l'audition ;—

Maintenant les dites objections préliminaires ;—

Renvoie et déboute la dite pétition d'élection, avec dépens contre le dit pétitionnaire, distraits à MM. Lacoste, Globensky, Bisailon, Brosseau et Lajoie, avocats du du défendeur.

(De par la cour.)

(Vraie copie.)

A. N. GOUIN,
P. C. S.

ELECTION CONTESTEE DE CHAMPLAIN.

TROIS-RIVIÈRES, 22 décembre 1887.

L'honorable J. ALD. OUMET,

Orateur de la Chambre des Communes du Canada,

Ottawa.

Monsieur,—En même temps que je vous transmets la copie certifiée du jugement qui a été rendu sur la pétition d'élection de M. Masson, *et al.*, vs. Hypolite Montplaisir, membre de la Chambre des Communes, pour le district électoral de Champlain, j'ai l'honneur de vous faire rapport, conformément aux dispositions de l'Acte des Elections Fédérales Contestées, qu'il était allégué dans la dite pétition que des manœuvres frauduleuses avaient été pratiquées pendant l'élection à laquelle la dite pétition se rattachait, mais qu'il n'a pas été prouvé que des manœuvres frauduleuses aient été pratiquées pendant la dite élection par quelqu'un des candidats ou à sa connaissance et avec son consentement ; qu'il n'a pas même été fait aucune preuve de manœuvres frauduleuses, qu'il n'y a aucune raison de croire que des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection, que rien ne fait voir au dossier de la dite pétition que l'enquête sur les opérations de l'élection a été rendue incomplète par le fait de quelqu'une des parties à la dite pétition, et que je ne crois pas qu'il serait désirable qu'il fût fait une nouvelle enquête pour constater si des manœuvres frauduleuses y ont été pratiquées dans une grande mesure.

J'ai l'honneur d'être, M. l'Orateur,

Votre obéissant serviteur,

J. B. BOURGEOIS,
J. C. S.

Canada,
Province de Québec,
District des Trois-Rivières. }

Cour Supérieure.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre pour la Chambre des Communes, pour le district électoral de Champlain, tenue le vingt-deux de février mil huit cent quatre-vingt-sept.

Le dix-neuvième jour de décembre 1887.

Présent :

L'hon. J. B. BOURGEOIS, J. C. S.

N° 2.

MOÏSE MASSON, père, commerçant, et THÉODORE MARTEL,
cultivateur, tous deux demeurant en la cité de Trois-
Rivières, dans la province de Québec,

Pétitionnaires ;

et

HYPOLITE MONTPLAISIR, demeurant en la paroisse de
Sainte-Marie-Madeleine, du Cap de la Madeleine, dit
district.

Défendeur ;

et

GEORGE LACOURSE,

Intervenant.

La cour, après avoir entendu les pétitionnaires et le défendeur par leurs avocats, sur la motion du défendeur, produite le treizième jour de septembre dernier ; considérant que l'intervenant a valablement discontinué la procédure en intervention par lui commencée en cette cause ; considérant que les pétitionnaires n'ont pas produit les particularités des faits qu'ils entendaient prouver, et qu'aux jour, lieu et heure fixés pour l'instruction de leur pétition d'élection les dits pétitionnaires n'ont fait aucune preuve des allégations de leur dite pétition et qu'ils n'ont pas depuis offert de faire cette preuve :—

Renvoie la pétition d'élection des dits pétitionnaires, déclare le dit défendeur dûment élu membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Champlain et condamne les dits pétitionnaires aux dépens dont distraction est accordée à M. J. E. Méthot, procureur du dit défendeur.

Certifié pour vraie copie de l'original demeuré de record dans les archives de la cour Supérieure, à Trois-Rivières, dans et pour le district des Trois-Rivières.

Bureau du protonotaire, Trois-Rivières, ce vingt-deuxième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

F. X. GUILLET,

Député P.C.S., district de Trois-Rivières.

ELECTION CONTESTÉE DE CHAMBLY.

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. }

Cour Supérieure.

A l'honorable ALDRIC OUMET,

Orateur de la Chambre des Communes du Canada.

MONSIEUR L'ORATEUR.—Le soussigné, Augustin Cyrille Papineau, un des juges de la cour Supérieure de la province de Québec, résidant à Montréal, a l'honneur de vous faire rapport :

Qu'une pétition d'élection a été faite sous l'Acte des élections fédérales contestées, par Henri Courtemanche, marchand, du village du Canton de Chambly, contre l'élection de Raymond Préfontaine, membre de la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Chambly, dans le district judiciaire de Montréal, tenue le quinzième et le vingt-deuxième jour de février mil huit cent quatre-vingt-sept, les dits jours étant respectivement le jour de la nomination et le jour de la votation.

Que l'instruction de la dite pétition d'élection a été commencée devant le soussigné, par le dit pétitionnaire qui, après avoir été dûment requis de produire les

dépositions des témoins entendus de sa part, a fait défaut de les produire dans le délai fixé pour ce faire, et a été régulièrement forclos du droit de le faire.

Que de plus le dit pétitionnaire, après avis donnés suivant la loi, s'est désisté, avec la permission de la cour, de sa dite pétition, attendu qu'il n'avait pas pu la prouver.

Qu'il ne s'est présenté personne pour continuer les procédés sur la dite pétition aux lieu et place du dit Henri Courtemanche, et en conséquence la pétition a été mise hors de cour.

Le soussigné a l'honneur de vous transmettre, avec le présent rapport, une copie certifiée du jugement prononcé sur la dite pétition le dixième jour d'octobre courant.

A. C. PAPINEAU,
Juge.

MONTRÉAL, 19 octobre 1887.

Province de Québec, }
District de Montréal. }
N° 1.

Cour Supérieure.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Le dixième jour d'octobre mil huit cent quatre-vingt-sept.

Présent :

L'honorable juge PAPINEAU.

In re. Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Chambly, dans le district judiciaire de Montréal, tenue les quinzième et vingt-deuxième jours de février mil huit cent quatre-vingt-sept, étant respectivement les jours de nomination et de votation.

HENRI COURTEMANCHE, marchand, du village du Canton de Chambly, dans le district électoral de Chambly, dans le district judiciaire de Montréal,

Pétitionnaire ;

et

RAYMOND PRÉFONTAINE, avocat, de la cité et du district de Montréal,

Défendeur.

La cour, ayant entendu les parties par leurs avocats et procureurs respectifs tant sur la demande du dit pétitionnaire pour discontinuer sa pétition d'élection que sur la motion faite par le défendeur pour forcer le pétitionnaire à produire ses dépositions dans le délai fixé par le juge, avoir examiné la procédure et délibéré ;

Considérant que le pétitionnaire n'a pas produit ses dépositions dans le délai qui lui a été prescrit, il est forclos du droit de les produire, et la cour permet au dit pétitionnaire de discontinuer sa dite pétition d'élection en payant les frais faits jusqu'à présent ;

Considérant que depuis les avis donnés suivant la loi aucune intervention ou requête pour continuer les procédés à la place du pétitionnaire n'a été produite.

Déclare la dite pétition d'élection hors de cour, d'abord parce qu'elle n'est pas prouvée et ensuite parce que le pétitionnaire s'en est désisté, le tout avec dépens distraits à MM. Préfontaine et Lafontaine, avocats du dit défendeur.

(Vraie copie)

L. H. COLLARD,
Député P.O.S.

ELECTION CONTESTEE DE CHICOUTIMI.

Canada : }
 District de Chicoutimi. }

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

(Statuts révisés, chap. 9.)

District électoral de Chicoutimi.

A l'honorable J. A. QUINET,
 Orateur de la Chambre des Communes,
 Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser une copie certifiée de ma décision finale sur la pétition d'élection de Jérôme Saint-Onge *et al.*, contre l'élection de Paul Couture, membre de la Chambre des Communes, et j'y joins une copie des notes de la preuve en la dite cause.

En même temps, j'ai l'honneur de vous faire rapport au sujet des manœuvres frauduleuses et corruptrices alléguées dans la dite pétition.

1° Qu'aucune manœuvre frauduleuse ne paraît avoir été pratiquée à la dite élection par aucun candidat personnellement ou à sa connaissance et de son consentement ;

2° Que d'après la preuve faite, Germain Gaudrault, marchand, de Notre-Dame de Laterrière, paraît avoir, le jour de la votation à la dite élection, loué une voiture pour faire transporter un électeur au poll ; mais que le dit Germain Gaudrault n'était pas un agent du défendeur ;

3° Qu'il n'y a aucune raison de croire que des manœuvres frauduleuses aient été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection ;

4° Que l'enquête faite devant la cour sur toutes les opérations de l'élection paraît avoir été complète, et qu'il n'est pas désirable qu'une autre enquête ait lieu à ce sujet.

Le tout humblement soumis.

A. B. ROUTHIER,
 J. C. S.

Novembre 1887.

Province de Québec, }
 District de Chicoutimi. }

Cour Supérieure.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

(Statuts révisés, chap. 9.)

Le dixième jour de novembre mil huit cent quatre-vingt-six.

Présent :

L'honorable A. B. ROUTHIER, J. C. S.

JÉRÔME ST-ONGE, du canton de Chicoutimi, charpentier,

et

FRANÇOIS GAGNÉ, de la ville de Chicoutimi, forgeron,

et

Pétitionnaires :

PAUL COUTURE, de la paroisse de Notre-Dame de Laterrière, cultivateur,

Défendeur.

La cour, ayant entendu les parties par leurs avocats sur le mérite de la pétition d'élection en cette cause et du plaidoyer récriminateur produit par le défendeur, vu les procédures, la preuve faite de part et d'autre, et sur le tout mûrement délibéré.

Considérant que les pétitionnaires n'ont pas prouvé les allégués de leur pétition et que l'élection du défendeur comme membre de la Chambre des Communes du Canada ne paraît pas avoir été irrégulière, ni entachée de manœuvres corruptrices; que si quelque manœuvre corruptrice a été commise à la dite élection, il n'est pas établi qu'aucune telle manœuvre ait été commise par le dit défendeur personnellement, ou par aucune personne agissant comme son agent;

Déclare le dit défendeur dûment élu membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Chicoutimi, et renvoie la pétition faite en cette cause contre la dite élection, avec dépens contre les pétitionnaires.

Et la cour adjugeant sur le mérite du plaidoyer récriminateur du défendeur.

Considérant que les pétitionnaires ont objecté à la preuve faite au soutien du dit plaidoyer, prétendant qu'aucune telle preuve n'était admissible ou que les pétitionnaires avaient antérieurement retiré la demande qu'ils faisaient du siège dans leur pétition;

Considérant que la dite preuve récriminateur—en supposant qu'elle soit admissible et légale, ce que cette cour ne décide pas—est insuffisante pour justifier le dit plaidoyer récriminateur;

Rejette et renvoie le dit plaidoyer et condamne le défendeur à payer tous les frais d'enquête que le dit plaidoyer a occasionnés.

(Signé) A. B. ROUTHIER,
J. C. S.

(Vraie copie.)

F. X. GOSSELIN,
P. C. S.

ELECTION CONTESTEE DE YAMASKA.

Canada,
Province de Québec, }
District de Richelieu. }

Cour Supérieure.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Le dix-neuvième jour du mois de septembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

Présent :

L'honorable J. A. OUMET, J. C. S.

Election de YAMASKA.

JEAN-BAPTISTE MARTINEAU,

Pétitionnaire;

et

FABIEN VANASSE VERTEFEUILLE,

Défendeur.

La cour, parties ouïes par leurs avocats sur les objections préliminaires faites en cette cause à l'encontre de la présente pétition d'élection, examiné la procédure et le dossier;

Considérant que le défendeur a établi les allégations essentielles de ses dites objections préliminaires;

A maintenu et maintient les dites objections préliminaires;

A renvoyé et renvoie la pétition d'élection du pétitionnaire en cette cause, avec dépens distraits à MM. Ethier et Lefebvre, avocats du défendeur.

(De par la Cour.)

(Dûment certifié)

J. ALPHONSE OUMET,
J. C. S.

(Vraie copie.)

H. D. DEGRANPRÉ,
Dép. P. C. S.

ELECTION CONTESTEE DE RICHMOND ET WOLFE.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes, Ottawa.

Je, soussigné, l'un des juges de Sa Majesté à la cour Supérieure pour la province de Québec, certifie par les présentes que, conformément à l'Acte des élections fédérales contestées, j'ai présidé comme tel juge, le seizième jour de novembre courant, dans la ville de Richmond, dans le district de Saint-François, à l'instruction d'une pétition d'élection se plaignant de l'élection et du rapport déclarant William Bullock Ives, élu membre pour représenter le district électoral de Richmond et Wolfe à la dite élection générale pour la Chambre des Communes du Canada, et que, le seizième jour de novembre courant, susdit, aucune preuve n'ayant été offerte par le pétitionnaire à l'appui des allégations de la dite pétition, j'ai rendu jugement renvoyant la dite pétition, et déclarant le dit William Bullock Ives élu. Je certifie de plus, en conformité de l'Acte des élections fédérales contestées, qu'il n'a pas été prouvé qu'aucun acte de corruption ait été commis par aucun des candidats à la dite élection ou à leur connaissance ou de leur consentement; que personne n'a été trouvé coupable de manœuvres corruptrices; et qu'il n'y a pas lieu de croire que des actes de corruption aient été commis dans une mesure considérable à la dite élection, tel qu'allégué dans la dite pétition.

E. T. BROOKS,
J.C.S.

SHERBROOKE, 26 novembre 1887.

Puissance du Canada, }
Province de Québec, }
District de Saint-François. }

Dans la Cour Supérieure.

Le seizième jour du mois de novembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

Devant le juge BROOKS.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de Richmond et Wolfe, tenue les quinzième et vingt-deuxième jours de février mil huit cent quatre-vingt-sept.

NORMAN NICHOLSON, commerçant, et SAMUEL TAYLOR, boucher,
tous deux de la ville de Richmond, dans le dit district électoral,

*Pétitionnaires;**et*

WILLIAM BULLOCK IVES, de la cité de Sherbrooke, écrivain, avocat,
Répondant.

Après avoir entendu la plaidoirie des avocats des deux parties dans l'affaire de la pétition de Norman Nicholson, commerçant, et Samuel Taylor, boucher, tous deux de la ville de Richmond, dans le dit district électoral, pétitionnaires, et William Bullock Ives, de la cité de Sherbrooke, écrivain, avocat, répondant, se plaignant de ce que le dit William Bullock Ives, répondant, avait été rapporté élu à la dernière élection générale pour représenter le district électoral de Richmond et Wolfe à la Chambre des Communes du Canada, et examiné la pétition et la procédure;

Considérant que les dits pétitionnaires n'ont prouvé aucune des allégations de leur pétition, la cour déclare que le dit William Bullock Ives a été dûment élu pour représenter la division électorale de Richmond et Wolfe, dans la Chambre des Communes du Canada; et vu le consentement par le dit répondant à ce que la pétition fût renvoyée sans frais, elle a été renvoyée sans frais.

(Vraie copie.)

CABANA ET BOWERS,
Protocotaire, C.S.

ELECTION CONTESTÉE DE QUEEN, N.-E.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Dans l'affaire de l'élection pour le district électoral du comté de Queen, dans la dite province.

JASON M. MACK,

Pétitionnaire;

et

JOSHUA N. FREEMAN,

Répondant.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Je, James McDonald, juge en chef de la dite province de la Nouvelle-Ecosse, certifie par les présentes que la cour a été dûment ouverte pour l'instruction de la pétition ci-dessus, devant moi au Palais de Justice à Liverpool, dans le comté de Queen, dans la dite province, le dix-neuvième jour de septembre, A.D. 1887, à dix heures de l'avant-midi.

Le pétitionnaire, M. Jason M. Mack, a comparu en personne, et le répondant par son procureur M. George T. Moore.

A l'ouverture de la cour, le pétitionnaire a annoncé qu'il n'était pas préparé à produire de preuve à l'appui de sa pétition ou à établir les accusations qu'elle contenait.

Sur ce, j'ai décidé et adjugé que le dit répondant, Joshua N. Freeman, avait été dûment élu membre pour représenter le dit comté de Queen à la Chambre des Communes.

Donné sous mon seing, ce 29e jour de septembre 1887.

JAMES McDONALD.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Dans l'affaire de l'élection pour le district électoral du comté de Queen, dans la dite province.

JASON M. MACK,

Pétitionnaire;

et

JOSHUA N. FREEMAN,

Répondant.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Le soussigné fait respectueusement rapport à l'honorable M. l'Orateur qu'il n'a été offert devant lui aucune preuve d'acte de corruption à la dite élection.

Le pétitionnaire ayant refusé de produire aucune preuve, il n'y a eu, de fait, aucune enquête sur les circonstances de l'élection, et il m'est en conséquence impossible de juger si une nouvelle enquête est nécessaire.

JAMES McDONALD,
Juge en chef, N.-E.

ELECTION CONTESTÉE DE DURHAM-OUEST.

Dans la Haute Cour de Justice—Division du Banc de la Reine.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de la division Ouest du comté de Durham, tenue le 25^e jour de février 1887.

Entre

ST. JOHN HOWELL HUTCHESON,

Pétitionnaire;

et

EDWARD BLAKE,

Répondant.

Je, l'honorable John O'Connor, l'un des juges de la division du Banc de la Reine de la Haute Cour de Justice d'Ontario et le juge devant lequel la pétition en cette cause est venue pour être entendue, le 5^e jour de septembre, A.D. 1887, certifie par les présentes qu'aucune preuve n'a été produite devant moi à l'appui de la dite pétition, et qu'en conséquence j'ai renvoyé la dite pétition et déclaré que le dit répondant avait été dûment élu.

Daté en la cité de Toronto, ce dixième jour de septembre A.D. 1887.

JOHN O'CONNOR,
J.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

ELECTION CONTESTÉE DE KINGSTON.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

J'ai instruit la pétition présentée par George Dodd, électeur de la cité de Kingston, alléguant que le très honorable Sir John Alexander Macdonald n'avait pas été dûment élu et rapporté élu pour représenter la dite cité à la Chambre des Communes, à l'élection qui s'est tenue en la dite cité, le vingt-deuxième jour de février, A.D. 1887.

J'ai décidé que le dit très honorable Sir John Alexander Macdonald avait été dûment élu et rapporté élu à la dite élection.

J'ai ordonné que le pétitionnaire paierait au répondant les frais que celui-ci avait encourus pour sa défense relativement à la dite pétition.

Je fais de plus rapport qu'il n'a pas été prouvé que quelqu'acte de corruption ait été commis par aucun des candidats, ou à leur connaissance ou de leur consentement à la dite élection.

Qu'il n'y a pas lieu de croire que des manœuvres corruptrices aient été mises en usage à la dite élection dans une mesure considérable.

Et je ne suis pas d'avis que l'enquête sur les circonstances de l'élection ait été rendue incomplète par les actes d'aucune des parties à la dite pétition ou qu'une nouvelle enquête soit nécessaire pour s'assurer si des actes de corruption ont été commis dans une mesure considérable.

C. S. PATTERSON,
J. en A.

OSGOODE HALL,
TORONTO, 17 décembre 1887.

ELECTION CONTESTEE DE HURON-OUEST.

Dans la Haute Cour de Justice,—Division du Banc de la Reine.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre à la Chambre des Communes pour le district électoral de la division Ouest du comté du Huron, tenue le 22e jour de février, A.D. 1887.

Puissance du Canada, }
Province d'Ontario, }
Savoir :

Entre

THOMAS MCGILLICUDDY,

Pétitionnaire ;

et

ROBERT PORTER,

Répondant ;

Et entre

HENRY WILLIAM BALL,

Pétitionnaire ;

et

MALCOLM COLLIN CAMERON,

Répondant.

Je, l'honorable William Glenholme Falconbridge, l'un des juges de la division du Banc de la Reine de la Haute Cour de Justice, et le juge devant lequel la présente pétition a été instruite, le 12e jour de décembre, A.D. 1887, certifie par les présentes qu'à la clôture de l'instruction de la dite pétition, j'ai décidé que le dit Robert Porter avait été dûment rapporté et élu.

Et je certifie de plus qu'aucune preuve n'a été offerte à la dite instruction à l'appui de la dite pétition, ou de la contre-pétition.

Et je fais rapport par les présentes qu'il n'a pas été prouvé que des actes de corruption aient été commis par aucun des candidats ou à leur connaissance ou de leur consentement à la dite élection.

Et je fais rapport encore qu'il n'a pas été commis d'actes de corruption, et qu'il n'y a pas lieu de croire que des actes de corruption aient été commis à la dite élection dans une mesure considérable.

Et je suis d'opinion que l'enquête sur les circonstances de la dite élection n'a pas été rendue incomplète par l'action d'aucune des parties à la pétition, et qu'une nouvelle enquête n'est pas nécessaire pour s'assurer si des manœuvres corruptrices ont été mises en usage dans une mesure considérable à la dite élection.

Daté ce 22e jour de décembre, A.D. 1887.

W. G. FALCONBRIDGE,
J.

ELECTION CONTESTÉE DE DUNDAS.

Dans la Cour d'Appel d'Ontario.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Dundas, tenue les 15e et 22e jours de février 1887.

Entre

GEORGE BOUCK,

*Pétitionnaire ;**et*

CHARLES E. HICKEY,

Répondant.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes de la Puissance du Canada.

Je, l'honorable Thomas Ferguson, l'un des juges de la Haute Cour de Justice d'Ontario, certifie par les présentes que les 28e et 29e jours de décembre, A.D. 1887, à la ville de Morrisburg, dans le comté de Dundas, j'ai tenu une cour pour l'instruction de la pétition entre les parties sus-nommées, concernant l'élection ci-dessus mentionnée, à laquelle le susdit Charles E. Hickey avait été rapporté comme ayant été dûment élu, et qu'après avoir entendu la preuve et la plaidoirie des avocats respectifs des deux parties, j'ai trouvé et décidé :

1. Que le dit Charles E. Hickey avait été dûment rapporté ou élu, et que la dite élection était bonne et valide.

2. Que la dite pétition contenait des accusations d'actes de corruption à la dite élection.

3. Qu'il n'a pas été prouvé que des actes de corruption aient été commis dans la dite élection par aucun des candidats, c'est-à-dire les dits Charles E. Hickey et Adam Johnston, mentionnés à la dite pétition, ou à leur connaissance et de leur consentement.

4. Qu'il n'a pas été prouvé, au cours de la dite instruction, qu'aucune personne ou personnes se soient rendues coupables de manœuvres ou d'actes de corruption, et je suis, en conséquence, incapable de rapporter nommément aucune telle personne.

5. Qu'il n'y a pas lieu de croire que des actes de corruption aient été commis dans une mesure considérable à l'élection dont il est question dans la dite pétition.

6. Que je suis d'opinion que l'enquête sur les circonstances de la dite élection n'a pas été rendue incomplète par les actes d'aucune des parties à la dite pétition, et qu'une nouvelle enquête pour s'assurer si des manœuvres de corruption ont prévalu dans une mesure considérable à la dite élection n'est pas nécessaire.

Et je certifie de plus que copie des notes de la preuve reçue pendant l'instruction de la dite pétition est annexée aux présentes.

Le tout humblement certifié.

Daté à Toronto, Ontario, ce 7e jour de janvier A.D. 1888.

THOMAS FERGUSON,
J.

ELECTION CONTESTÉE DE GASPÉ.

PEROÉ, 5 février 1888.

A l'honorable J. A. OUMET,
Orateur de la Chambre des Communes,
Canada.

MONSIEUR,—Conformément à l'Acte des Elections Fédérales Contestées, j'ai l'honneur de vous adresser une copie certifiée du jugement de la cour d'élection siégeant

à Percé le 27 janvier dernier, renvoyant la pétition d'élection contre L. Z. Joncas, écr., le membre siégeant du district électoral de Gaspé, vu que l'instruction en cette cause n'a pas été commencée dans les six mois de la présentation de la dite pétition d'élection.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

H. C. PELLETIER,
J.C.S.

Canada,
Province de Québec, }
District de Gaspé,
Comté de Gaspé. }

Dans la Cour Supérieure, Percé.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Le vingt-septième jour du mois de janvier de l'année mil huit cent quatre-vingt-huit.

Présent :

L'honorable H. C. PELLETIER, J.C.S.

Election d'un membre à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Gaspé.

ACHILLE FERDINAND CARRIER, de la cité de Québec, écr., avocat,
Pétitionnaire ;

et

LOUIS ZÉPHIRIN JONCAS, de la paroisse de la Grande-Rivière,
comptable et cultivateur,

Défendeur.

Vu la requête du défendeur alléguant qu'aucune procédure n'a été faite en cette cause depuis plus de six mois, et vu le certificat du protonotaire de ce district et greffier de la présente cour d'élection, que l'instruction de cette pétition d'élection n'a pas été commencée dans les six mois de la présentation, la dite requête ou motion est accordée, et en conséquence cette pétition d'élection est déclarée abandonnée et périmée, et elle est renvoyée, et le défendeur, dont l'élection est contestée en cette cause, est déclaré duement élu, le tout sans frais.

(Signé) H. C. PELLETIER,
J.C.S.

Je soussigné, Joseph Xénophon Lavoie, protonotaire de la cour Supérieure dans et pour les comté et district de Gaspé, certifie par les présentes que l'écrit ci-dessus et sur la page qui précède est une vraie copie du jugement intervenu entre les parties en cette cause.

En foi de quoi, mon seing, à Percé, en les comté et district de Gaspé, le vingt-septième jour du mois de janvier en l'année mil huit cent quatre-vingt-huit.

J. X. LAVOIE,
P.C.S.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que, pendant la vacance, il a reçu avis que les vacances suivantes étaient survenues dans la représentation des districts électoraux de Dorchester, Charlevoix, Bruce (division Ouest), Queen (N.-B.), Victoria (C.-B.) et Carleton (Ont.), et qu'il a adressé ses divers mandats au greffier de la

Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de préparer de nouveaux brevets d'élection pour les dits districts électoraux respectivement :—

L'honorable J. A. OUMET,
Orateur de la Chambre des Communes.

MONSIEUR,—Nous avons le regret de vous informer qu'il est survenu une vacance dans la Chambre des Communes, par le décès de Henri Jules Juchereau Duchesnay, membre pour le district électoral de Dorchester, décédé le six juillet dernier.
QUÉBEC, le 17 août 1887.

WILFRID LAURIER, M.P.,
G. AMYOT, M.P.

Puissance du Canada, }
Savoir : } *Chambre des Communes.*

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par les présentes avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Charlevoix, par suite du décès de Simon Xavier Cimon, écuyer.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'Ottawa, ce cinquième jour de septembre 1887.

HECTOR L. LANGEVIN,
Député du district électoral de la cité de Trois-Rivières.
ADOLPHE P. CARON,
Député du district électoral du comté de Québec.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes du Canada, Ottawa, Ont.

MONSIEUR,—Je déclare que j'ai l'intention de résigner, et je résigne, par les présentes, mon mandat de député à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de la division Ouest de Bruce.

En foi de quoi j'ai apposé aux présentes mon seing et sceau, ce douzième jour de septembre, A.D. 1887.

Signé et scellé à Toronto le jour ci-dessus, en présence de
EDWARD BLAKE.

RICHARD PAILTHORPE,
Commis, Toronto.
ROBERT GOWANS,
Commis, Toronto.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes du Canada.

Je déclare que j'ai l'intention de remettre, et je remets, par les présentes, mon mandat de député à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral du comté de Queen, province du Nouveau-Brunswick.

En foi de quoi j'ai apposé aux présentes mon seing et sceau, à la cité de Saint-Jean, ce vingt-quatrième jour de novembre 1887.

GEO. F. BAIRD.

Signé, scellé et délivré en }
présence de }

WM. A. EWING,
JOS. GILCHRIST.

Puissance du Canada, }
Savoir : }

Chambre des Communes.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par les présentes avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de Victoria, province de la Colombie Britannique, par suite de l'acceptation d'une charge lucrative sous la couronne par Noah Shakespeare, écuyer.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'Ottawa, ce vingt-deuxième jour de décembre 1887.

ADOLPHE P. CARON,

Député du district électoral du comté de Québec.

HECTOR L. LANGEVIN,

Député du district électoral de la cité de Trois-Rivières.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes du Canada.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous informer que j'ai l'intention de remettre, et je remets, par les présentes, mon mandat de député à la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Carleton, dans la province d'Ontario.

En foi de quoi, j'ai apposé aux présentes mon seing et sceau, dans la cité d'Ottawa, ce vingt-neuvième jour de décembre 1887.

JOHN A. MACDONALD.

Signé et scellé, en la cité d'Ottawa, }
les jours et an susdits, en pré- }
sence de }

JNO. S. D. THOMPSON, de la cité d'Ottawa,
Ministre de la Justice.

JOHN CARLING, de la cité d'Ottawa,
Ministre de l'Agriculture.

M. l'Orateur informe de plus la Chambre que, durant la vacance, le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie les certificats suivants, savoir :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 8 février 1888.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-deuxième jour du mois de juin dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et

adressé à Benjamin Van Blarcom, écuyer, shérif, de la ville de Digby, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Digby, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de John Campbell, décédé,—Herbert Ladd Jones, écuyer, marchand de la ville Weymouth, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 8 février 1888.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du douzième jour du mois de juillet dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à George Eady, jr., écr., de la ville de Renfrew, comme officier-rapporteur pour le district électoral Renfrew-Sud, dans la province d'Ontario pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de Robert Campbell, décédé,—John Ferguson, cultivateur du township d'Admaston, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 8 février 1888.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du cinquième jour du mois de septembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à Téléphore Fortin, écr., régistrateur, de la Baie Saint-Paul, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Charlevoix, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de Simon Xavier Cimon, décédé,—Simon Cimon, de Saint-Etienne de la Malbaie, ingénieur, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 8 février 1888.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du troisième jour du mois d'octobre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à

Robert Baird, de Kincardine comme officier-rapporteur pour le district électoral de la Division Ouest du comté de Bruce dans la province d'Ontario pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'honorable Edward Blake, qu'a résigné. James Rowand, cultivateur du township de Saugeen, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes, du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 8 février 1888.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du cinquième jour du mois d'octobre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à Leander J. Crowe, écuyer, shérif, officier-rapporteur pour le district électoral de Colchester, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'honorable A. W. McLelan, dont l'élection a été déclarée non avenue,—L'honorable A. W. McLelan, maître général des postes, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 8 février 1888.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du dix-septième jour du mois d'octobre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à M. A. Logan, écuyer, shérif, de la ville d'Amherst, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Cumberland, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de Sir Charles Tupper, ministre des finances, dont l'élection a été déclarée non avenue,—Sir Charles Tupper, ministre des finances, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 8 février 1888.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-quatrième jour du mois d'octobre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et

adressé à John A. Langrill, écuyer, M.D., de la ville de Jarvis, comme officier-rapporteur pour le district électoral d'Haldimand, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de Walter Humphries Montagne dont l'élection a été déclarée non avenue,—Walter Humphries Montagne, écuyer, M.D., de Dunnville, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 8 février 1888.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-huitième jour du mois d'octobre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à Thomas S. McLean, écuyer, de Baddeck, Cap-Breton, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Victoria, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, dans le présent Parlement, aux lieu et place de John Archibald McDonald dont l'élection a été déclarée non avenue,—John Archibald McDonald, écuyer, avocat, de Baddeck, Cap Breton, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 8 février 1888.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du dix-huitième jour du mois de novembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à Job Hatfield, écuyer, de la ville de Yarmouth, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Yarmouth, dans la province de la Nouvelle Ecosse, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de John Lovitt, dont l'élection a été déclarée non avenue,—John Lovitt, écuyer, armateur de la ville de Yarmouth, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 8 février 1888.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du dix-huitième jour du mois de novembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et

adressé à G. W. McLean, écuyer, shérif de la ville de Shelburne, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Shelburne, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de Thomas Robertson, dont l'élection a été déclarée non avenue,—J. Wimburn Laurie, de la ville de Oakfield, Nouvelle-Ecosse, major général, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 8 février 1888.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-huitième jour du mois de novembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à Jay Ketchum, écuyer, avocat, de Colborne, Ontario, comme officier-rapporteur pour le district électoral de la division Est de Northumberland, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de Albert Elhanan Mallory, dont l'élection a été déclarée non avenue,—Edward Cochrane, du township de Cramahé, bourgeois, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 8 février 1888.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection, en date du vingt et unième jour du mois de décembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à François Fortier, écuyer, registrateur de Sainte-Hénédine, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Dorchester, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de H. J. J. Duchesnay, décédé,—Honoré J. J. B. Chouinard, écuyer, avocat, de la cité de Québec, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 8 février 1888.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection, en date du vingt et unième jour du mois de décembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à Joseph Hoben, de la ville de Gagetown, cultivateur, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Queen, dans la province du Nouveau-Brunswick, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de Geo. F. Baird, qui a donné sa résignation,—George Frédérick Baird, écuyer, avocat, de la cité de Saint-Jean, N.-B., a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert dans le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 8 février 1888.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection, en date du vingt-troisième jour du mois de décembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à James E. McMillan, de Victoria, C.-B., comme officier-rapporteur pour le district électoral de Victoria, dans la province de la Colombie-Britannique, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de Noah Shakespeare, qui a accepté de la Couronne un office salarié,—Edward Gawlor Prior, écr., de Victoria, C.-B., a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 20 février 1888.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du douzième jour du mois de janvier dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à John Sweetland, écuyer, shérif, de la cité d'Ottawa, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Carlton, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place du très honorable Sir John A. Macdonald, qui a donné sa résignation,—George Lemuel Dickinson, du village de Manotic, manufacturier, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 21 février 1883.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingtième jour du mois de janvier dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à Solomon Hannant, de la ville de Milton, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Halton, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de John Waldie, écuyer, dont l'élection a été déclarée non avenue,—David Henderson, écuyer, du village d'Acton, banquier, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. FOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

Les députés qui suivent, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi, et signé le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre.

L'honorable A. W. McLelan pour le district électoral de Colchester;

Simon Cimon, écr., pour le district électoral de Charlevoix;

George Lemuel Dickinson, écr., pour le district électoral de Carleton, Ont.;

John Ferguson, écr., pour le district électoral de la division Sud du comté de Renfrew;

Walter Humphries Montague, écr., pour le district électoral du comté de Hal-
dimand;

Edward Cochrane, écr., pour le district électoral de la division Est du comté de
Northumberland, Ont.;

Honoré J. J. B. Chouinard, écr., pour le district électoral de Dorchester;

David Henderson, écr., pour le district électoral du comté de Halton;

John Lovitt, écr., pour le district électoral de Yarmouth;

James Rowand, écr., pour le district électoral de la division Ouest du comté de
Bruce;

Herbert Ladd Jones, écr., pour le district électoral de Digby;

John A. McDonald, écr., pour le district électoral de Victoria, N.-E.;

Edward Gawlor Prior, écr., pour le district électoral de Victoria, C.-A.

Ordonné, que sir John A. Macdonald ait la permission de présenter un bill concernant la prestation des serments d'office.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

M. l'Orateur fait rapport que lorsque cette Chambre s'est rendue, ce jour, auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général dans la salle des séances du Sénat, il a plu à Son Excellence d'adresser un discours aux deux Chambres du Parlement, et que pour prévenir les erreurs, il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre comme suit:—

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est pour moi une grande satisfaction de vous rencontrer encore une fois, au commencement de la session parlementaire, et de vous féliciter sur la prospérité générale du pays.

Bien que, dans certains districts, la terre n'ait pas suffisamment rémunéré les travaux du cultivateur, néanmoins, dans leur ensemble, les récoltes de l'année dernière ont produit beaucoup; elles ont même été d'une abondance remarquable dans le Manitoba et les Territoires.

J'ai le plaisir de vous informer que les négociations entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis pour le règlement de la "question des pêcheries" ont abouti à un traité que vous jugerez, j'ose l'espérer, honorable et satisfaisant pour les deux nations.

Le traité, avec les pièces de la correspondance qui s'y rattachent, vous sera soumis et vous serez invités à lui donner effet par une loi.

Le développement du réseau de nos chemins de fer non seulement nous fait une nécessité d'assurer plus de protection à la vie des personnes et à la propriété, mais il a rendu plus fréquentes les questions où les intérêts des compagnies rivales se trouvent en conflit et où l'autorité doit prononcer. Il paraît donc nécessaire de pourvoir à ces choses, et il vous sera présenté un projet de loi à l'effet de refondre et d'amender l'Acte des chemins de fer.

L'expérience ayant démontré le besoin de modifier l'Acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes, afin d'en rendre le fonctionnement plus efficace et plus aisé, vous serez appelés à étudier un bill amendant ce statut.

L'acte concernant les élections contestées peut aussi demander votre attention afin d'écartier certains doutes qui devraient disparaître dans l'interprétation de la loi.

Mon gouvernement a profité de la vacance pour mettre à l'étude les nombreuses propositions qui ont été faites à l'effet d'amender dans ses détails l'acte du cens électoral et il vous soumettra un projet qui simplifie cette loi et en diminue beaucoup les frais de fonctionnement.

Vu la croissance rapide des Territoires du Nord-Ouest, il est devenu expédient d'améliorer le système de gouvernement et de législation de cette partie de la Confédération, et un bill à cet effet vous sera soumis.

Il vous sera aussi présenté un projet de loi appliquant au Manitoba et aux Territoires du Nord-Ouest une partie plus considérable des lois anglaises modernes, dans les matières qui sont du ressort du parlement du Canada, mais qui n'ont pas encore été l'objet de législation dans ce parlement.

Entre autres sujets il vous sera présenté des projets de loi relatifs à la magistrature, à l'acte du service civil, à la vérification des comptes publics.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes de l'année écoulée vous seront soumis ainsi que les prévisions budgétaires pour l'année prochaine. Elles ont été préparées avec économie sans perdre de vue les besoins du service public.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous recommande l'étude de ces importantes matières et de toutes autres d'un intérêt public qui pourraient vous être soumises, certain d'avance que vous vous y consacrerez avec zèle et assiduité.

Sur motion de sir John A. Macdonald, secondé par sir Hector Langevin,

Ordonné, que le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres du Parlement de la Puissance du Canada, soit pris en considération demain.

Sur motion de sir John A. Macdonald, secondé par sir Hector L. Langevin,

Résolu, — Que des comités permanents de cette Chambre pour la présente session, soient nommés pour les objets suivants: —1o. Privilèges et élections. —2o. Lois expirantes. —3o. Chemins de fer, canaux et télégraphes. —4o. Bills privés. —5o. Ordres

permanents.—60. Impressions.—70. Comptes Publics.—80. Banque et Commerce.—90. Agriculture et colonisation ;—et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papiers.

M. l'Orateur communique à la Chambre le rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement sur l'état de la bibliothèque. (*Document de la session, No 20.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 24 février 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Curran,—la pétition de la Compagnie d'assurance maritime des Marchands du Canada.

Par M. Ward,—la pétition de David Jackson, junior, et autres.

Par M. Dawson,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et de l'Ouest.

L'ordre du jour pour la prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres du Parlement étant lu,

La Chambre procède, en conséquence, à prendre le dit discours en considération.

M. Montague propose, secondé par M. Joncas,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour remercier Son Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé au commencement de la présente session, et de plus, pour assurer Son Excellence que nous recevons avec beaucoup de plaisir l'expression de la satisfaction qu'éprouve Son Excellence à nous rencontrer encore une fois au commencement de la session parlementaire, et ses félicitations sur la prospérité générale du pays.

Que nous sommes heureux d'apprendre que, bien que dans certains districts la terre n'ait pas suffisamment rémunéré les travaux du cultivateur, néanmoins, dans leur ensemble, les récoltes de l'année dernière ont produit beaucoup, et qu'elles ont même été d'une abondance remarquable dans le Manitoba et les territoires.

Que nous sommes fort aises d'être informés que les négociations entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis pour le règlement de la "question des pêcheries" ont abouti à un traité que nous pourrions juger, ainsi que l'espère Son Excellence, honorable et satisfaisant pour les deux nations.

Que nous remercions Son Excellence de l'assurance qu'elle nous donne que le traité, avec les pièces et la correspondance qui s'y rattachent, nous sera soumis, et que toute proposition qui nous sera présentée à l'effet de lui donner force de loi recevra notre plus sérieuse considération.

Que nous apprenons avec intérêt que le développement du réseau de nos chemins de fer non seulement nous fait une nécessité d'assurer plus de protection à la vie des

personnes et à la propriété, mais qu'il a rendu plus fréquentes les questions où les intérêts de compagnies rivales se trouvent en conflit et où l'autorité doit prononcer, et que, comme il paraît nécessaire de pourvoir à ces choses, nous examinerons avec le plus grand soin tout projet de loi qui nous sera soumis à l'effet de refondre et amender l' " Acte des chemins de fer."

Que nous remercions Son Excellence de nous informer que l'expérience a démontré le besoin de modifier l'Acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes, afin d'en rendre le fonctionnement plus efficace et plus aisé ; et que nous étudierons soigneusement tout bill qui nous sera soumis à l'effet de modifier ce statut.

Que nous prendrons volontiers en considération tout projet de modification de l'Acte concernant les élections contestées qui pourra nous être soumis, afin d'écartier certaines coutes qui devraient disparaître dans l'interprétation de la loi.

Que nous apprenons avec plaisir que le gouvernement de Son Excellence a profité de la vacance pour mettre à l'étude les nombreuses propositions qui ont été faites à l'effet d'amender dans ses détails l'Acte du cens électoral ; et que tout projet qui nous sera soumis dans le but de simplifier cette loi et d'en diminuer les frais de fonctionnement recevra notre plus sérieuse attention.

Que Son Excellence ayant bien voulu nous informer que vu la croissance rapide des Territoires du Nord-Ouest, il est devenu expédient d'améliorer le système de gouvernement et de législation de cette partie de la Confédération, tout bill à cet effet qui nous sera soumis sera considéré avec soin.

Que nous étudierons soigneusement tout projet de loi qui nous sera présenté à l'effet d'appliquer au Manitoba et aux Territoires du Nord-Ouest une partie plus considérable des lois anglaises modernes, dans les matières qui sont du ressort du parlement du Canada, mais qui n'ont pas encore été l'objet de législation dans ce parlement.

Que Son Excellence peut être convaincue que toutes autres mesures qui nous seront soumises, et spécialement des projets de loi relatifs à la magistrature, à l'Acte du service civil et à la vérification des comptes publics, recevront notre plus sérieuse attention.

Que nous remercions Son Excellence de nous informer que les comptes de l'année écoulée nous seront soumis, et que nous examinerons respectueusement les prévisions budgétaires pour l'année prochaine ; et que nous devons remercier Son Excellence pour l'information qu'elles ont été préparées avec économie, sans perdre de vue les besoins du service public.

Que Son Excellence peut être bien certaine que ces importantes matières et toutes autres d'un intérêt public qui pourront nous être soumises recevront notre plus grande considération ; et que nous remercions Son Excellence de l'expression de sa confiance que nous nous y consacrerons avec zèle et assiduité.

Et la question étant mise sur la dite résolution, elle est adoptée.

Résolu, que la dite résolution soit renvoyée à un comité spécial composé de Sir John A. Macdonald, Sir Hector L. Langevin, et M^r. Montague et Joncas, afin de préparer et rapporter le projet d'une adresse en réponse au discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, aux deux Chambres du Parlement, en conformité de la dite résolution.

Sir John A. Macdonald, du comité spécial chargé de préparer une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, fait rapport que le comité a préparé une adresse en conséquence, laquelle est lue comme suit :—

A Son Excellence le Très-Honorable HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Caln et Calstone, dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté

de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Linna, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint George; Gouverneur-Général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :—

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous recevons avec beaucoup de plaisir l'expression de la satisfaction qu'éprouve Votre Excellence à nous rencontrer encore une fois au commencement de la session parlementaire et vos félicitations sur la prospérité générale du pays.

Nous sommes heureux d'apprendre que, bien que dans certains districts la terre n'ait pas suffisamment rémunéré les travaux du cultivateur, néanmoins, dans leur ensemble, les récoltes de l'année dernière ont produit beaucoup, et qu'elles ont même été d'une abondance remarquable dans le Manitoba et les territoires.

Nous sommes fort aises d'être informés que les négociations entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis pour le règlement de la "question des pêcheries" ont abouti à un traité que nous pourrions juger, ainsi que l'espère Votre Excellence, honorable et satisfaisant pour les deux nations.

Nous remercions Votre Excellence de l'assurance qu'elle nous donne que le traité, avec les pièces et la correspondance qui s'y rattachent, nous sera soumis, et toute proposition qui nous sera présentée à l'effet de lui donner force de loi recevra notre plus sérieuse considération.

Nous apprenons avec intérêt que le développement du réseau de nos chemins de fer non seulement nous fait une nécessité d'assurer plus de protection à la vie des personnes et à la propriété, mais qu'il a rendu plus fréquentes les questions où les intérêts de compagnies rivales se trouvent en conflit et où l'autorité doit prononcer, et comme il paraît nécessaire de pourvoir à ces choses, nous examinerons avec le plus grand soin tout projet de loi qui nous sera soumis à l'effet de refondre et amender l'Acte des chemins de fer.

Nous remercions Votre Excellence de nous informer que l'expérience a démontré le besoin de modifier l'Acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes, afin d'en rendre le fonctionnement plus efficace et plus aisé; et nous étudierons soigneusement tout bill qui nous sera soumis à l'effet de modifier ce statut.

Nous prendrons volontiers en considération tout projet de modification de l'Acte concernant les élections contestées qui pourra nous être soumis, afin d'écartier certaines doutes qui devraient disparaître dans l'interprétation de la loi.

Nous apprenons avec plaisir que le gouvernement de Votre Excellence a profité de la vacance pour mettre à l'étude les nombreuses propositions qui ont été faites à l'effet d'amender dans ses détails l'Acte du cens électoral; et tout projet qui nous sera soumis dans le but de simplifier cette loi et d'en diminuer les frais de fonctionnement recevra notre plus sérieuse attention.

Votre Excellence ayant bien voulu nous informer que vu la croissance rapide des Territoires du Nord-Ouest, il est devenu expédient d'améliorer le système de gouvernement et de législation de cette partie de la Confédération, tout bill à cet effet qui nous sera soumis sera considéré avec soin.

Nous étudierons soigneusement tout projet de loi qui nous sera présenté à l'effet d'appliquer au Manitoba et aux Territoires du Nord Ouest une partie plus considérable des lois anglaises modernes, dans les matières qui sont du ressort du parlement du Canada, mais qui n'ont pas encore été l'objet de législation dans ce parlement.

Votre Excellence peut être convaincue que toutes autres mesures qui nous seront soumises, et spécialement des projets de loi relatifs à la magistrature, à l'Acte du service civil et à la vérification des comptes publics, recevront notre plus sérieuse attention.

Nous remercions Votre Excellence de nous informer que les comptes de l'année écoulée nous seront soumis, et nous examinerons respectueusement les prévisions budgétaires pour l'année prochaine; et nous devons remercier Votre Excellence pour l'information qu'elles ont été préparées avec économie, sans perdre de vue les besoins du service public.

Votre Excellence peut être bien certaine que ces importantes matières et toutes autres d'un intérêt public qui pourront vous être soumises recevront notre plus grande considération; et nous remercions Votre Excellence de l'expression de sa confiance que nous nous y consacrerons avec zèle et assiduité.

La dite adresse étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Bowell*, secondé par M. *McLelan*,

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité pour considérer les Subsidés à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. *Bowell*, secondé par M. *McLelan*,

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité pour considérer les Voies et Moyens à prendre pour prélever les Subsidés à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. *Bowell*, secondé par M. *McLelan*,

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial composé de MM. *Baker*, *Béchar*, *Charlton*, *Colby*, *Davin*, *Desjardins*, *Ellis*, *Innes*, *Royal*, *Scriver*, *Somerville*, *Taylor*, *Tupper* (*Pictou*), et *Wilson* (*Albert*), chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre durant la présente session, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre.

M. *Costigan*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, les Rapports, États et Statistiques du Revenu de l'Intérieur de la Puissance du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1887. (*Documents de la session, No. 16.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 27 février 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. *Macdonald*, — la pétition de *Alexander Campbell* et autres.

Par M. *Tupper* (*Pictou*), — la pétition de *John Doull* et autres.

Par M. *McKay*, — trois pétitions de l'Association du Travail 2,307, Chevaliers du Travail, de *Hamilton*, Ontario; trois pétitions de *Thomas Evans* et autres, membres de l'Union des Travailleurs de *Hamilton*; deux pétitions de *Willie E. Smith* et

autres, de Hamilton, Ontario; quatre pétitions de P. J. O'Reilly et autres, de Hamilton, Ontario; et une pétition de William Farmer et autres, de Hamilton, Ontario.

Par M. Mills (Bothwell),—la pétition du Conseil municipal du comté de Kent, Ontario.

Par M. Grandbois,—la pétition de la Banque Nationale.

Par M. Joncas,—la pétition de Charles Robin et Cie, et autres, marchands et expéditeurs des comtés de Bonaventure et Gaspé.

Par M. Daly,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Central du Grand Nord-Ouest.

Par M. Cockburn,—la pétition de Andrew Maxwell Irving, de la cité de Toronto, Ontario.

Par M. Patterson (Essex),—la pétition de George Bliss et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De la Compagnie d'assurance maritime des Marchands du Canada; demandant la passation d'un acte l'autorisant à liquider ses affaires.

De David Jackson, junior, et autres; demandant une charte sous le nom de "Compagnie du chemin de fer Central de l'Ontario."

De la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et de l'Ouest; demandant la passation d'un acte déclarant que le dit chemin est d'utilité générale et que la compagnie est un corps légalement constitué et politique, sous la juridiction du Canada, avec tous les pouvoirs, droits et privilèges qui lui ont été conférés par des actes de la législature d'Ontario, et pour autres fins.

L'honorable Sir Charles Tupper, G.C.M.G., député du district électoral de Cumberland, et M. Laurie, député du district électoral de Shelburne, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la loi, et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre.

M. Thompson, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1887. (*Documents de la session, No 11.*)

Aussi,—le rapport du commissaire de la police fédérale, conformément aux dispositions des Statuts Révisés du Canada, chapitre 184, clause 5. (*Documents de la session, No 24.*)

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le rapport annuel du ministre des Travaux Publics, pour l'exercice 1886-87, sur les travaux placés sous son contrôle. (*Documents de la session, No 7.*)

Sir Adolphe Caron, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le rapport annuel du ministre de la Milice et de la Défense du Canada, à la date du 31 décembre 1887. (*Documents de la session, No 10.*)

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—le rapport de l'Auditeur-Général sur les comptes de crédits, pour l'exercice expiré le 30 juin 1887. (*Documents de la session, No 2.*)

Et aussi, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—les Comptes Publics du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1887. (*Documents de la session, No 1.*)

Aussi,—Relevé des mandats du Gouverneur-Général émis depuis la dernière session du Parlement, et des dépenses y relatives pour l'année financière 1886-87-1887-1888. (*Documents de la session, No 22.*)

Et aussi,—Relevé des diverses dépenses imprévues pour l'année financière 1887-88, aux termes de l'Acte du Revenu consolidé et de l'audition, 50-51 Vic, c. 1. (*Documents de la session, No 23.*)

M. White (Cardwell), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le rapport annuel du département de l'Intérieur pour l'année 1887. (*Documents de la session, No. 14.*)

M. Bowell, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—les Tableaux du Commerce et de la Navigation de la Puissance du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1887, d'après les rapports officiels. (*Documents de la session, No. 3.*)

Sir John A. Macdonald proposé, secondé par Sir Hector Langevin,—Que le certificat de Son Honneur le juge Osler, en date du 17 novembre dernier, dans l'affaire contestée pour le district électoral du comté de Kent, dans la province de l'Ontario, qui a été soumis à la Chambre le 23 courant, soit renvoyé devant le comité des Privilèges et Elections.

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Mills (Bothwell),

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Ordonné, que M. Amyot ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte des Elections Fédérales Contestées.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Bain (Wentworth),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état donnant les diverses sommes d'argent payées directement ou indirectement à titre de frais, honoraires d'avocat ou autrement en rapport avec la cause de "La Compagnie de moulins et d'exploitation de bois de Sainte-Catherine vs. la Reine"; les noms de la personne ou des personnes à qui elles ont été payées; la date du paiement et les divers comptes soldés; le montant total soldé et les dates du solde.

M. Dawson propose, secondé par M. Masson,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état donnant le nombre des navires canadiens perdus ou naufragés sur les grands lacs pendant la dernière saison de navigation; le nombre de vies perdues dans chaque naufrage, et indiquant aussi les mesures, s'il en est, qui ont été prises pour connaître la cause du naufrage dans chaque cas particulier.

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Thompson,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial de sept membres pour préparer et rapporter les listes des députés devant composer les comités permanents spéciaux ordonnés par cette Chambre jeudi, le 23 courant; et que Sir John A. Macdonald, Sir Hector L. Langevin, Sir Richard Cartwright, et MM. McLelan, Bowell, Laurier et Mills composent le dit comité.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 28 février 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. Tupper (Pictou,—deux pétitions de Mary Matilda White, du village de Port Dover, comté de Norfolk, Ontario; et la pétition de Eleonara Elizabeth Tudor, de la cité de Montréal, Québec.

Par M. Ferguson (Welland),—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada, et de la Compagnie du chemin de fer Erié et Niagara.

Par M. Kirk,—la pétition de Lemuel Keizer et autres, de Port Beckerton, comté de Guysboro, Nouvelle-Ecosse.

Par M. White (Renfrew),—la pétition de la Compagnie d'amélioration du haut de l'Ottawa.

Par M. Mills (Annapolis),—la pétition de Robert E. Hervey et autres.

Par M. Baker,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt et Nanaimo.

Sir John A. Macdonald, du comité spécial chargé de préparer et rapporter les listes des députés devant composer les comités spéciaux permanents ordonnés par cette Chambre, fait rapport que le comité a préparé des listes en conséquence, lesquelles sont lues comme suit :

1. PRIVILÈGES ET ELECTIONS.—Messieurs Amyot, Barron, Beausoleil, Blake, Caron, Casgrain, Chapleau, Chouinard, Colby, Costigan, Curran, Davies Desaulniers, Desjardins, Edgar, Girouard, Hall, Hudspeth, Ives, Kirkpatrick, Langelier (Québec), Langevin, Laurier, Lister, Macdonald (sir John), Mackenzie, McCarthy, McDonald (Victoria), McIntyre, Mills (Bothwell), Moncrieff, Mulock, Patterson (Essex), Préfontaine, Prior, Riopel, Royal, Temple, Thompson, Tupper (Cumberland), Weldon (Albert) et Weldon (Saint-Jean).—42.

2. LOIS EXPIRANTES.—Messieurs Armstrong, Audet, Cameron, Coughlin, Couture, Daly, Daoust, De St. Georges, Doyon, Ferguson, (Renfrew), Freeman, Guillet, Hale, Hesson, Labrosse, Lang, Livingston, McIntyre, Perley (Assiniboia), Putnam, Robertson (Hastings), Royal, Ste. Marie, Tyrwhitt, Ward et Yeo.—26. Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

3. CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES.—Messieurs Amyot, Armstrong, Bain (Soulanges), Bain (Wentworth), Baird, Barron, Beausoleil, Béchard, Bergeron, Bergin, Bernier, Blake, Borden, Bourassa, Bowell, Bowman, Boule, Brien, Brown, Bryson, Burdette, Burns, Cameron, Cargill, Carling, Caron, Cartwright, Casey, Casgrain, Chapleau, Charlton, Choquette, Chouinard, Cimon, Clayes, Cockburn, Colby, Cook, Costigan, Coursol, Couture, Curran, Daly, Davies, Davis, Dawson, De St. Georges, Desjardins, Dessaint, Edgar, Ferguson (Leeds et Grenville), Ferguson (Welland), Fisher, Foster, Gaudet, Geoffroy, Gilmor, Girouard, Godbout, Gordon, Grandbois, Guay, Guilbault, Haggart, Hale, Hall, Hesson, Hickey, Henderson, Holton, Hudspeth, Innes, Ives, Jocas, Jones (Halifax), Kenny, Kirkpatrick, Labelle, Landerkin, Landry, Langelier (Québec), Langevin, Laurie, Laurier, Lavergne, Lister, Livingston, Macdonald (sir John), Mackenzie, McCarthy, McCulla, McDougald (Pictou), McDougall (Cap-Breton), McGreevy, McIntyre, McKay, McKeen, McMullan (Vaudreuil), McMullen, Madill, Mills (Annapolis), Mills (Bothwell), Mitchell, Montague, Mulock, Patterson (Essex), Perley (Assiniboia), Perley (Ottawa), Perry, Pope, Porter, Préfontaine, Prior, Purcell, Rinfret, Riopel, Robertson (Hastings), Robillard, Ross, Royal, Rykert, Scarth, Scriver, Shanly, Skinner, Small, Smith (Montréal), Smith (Ontario), Sproule, Stevenson, Sutherland, Taylor, Temple, Thérien, Thompson, Tisdale, Trow, Tupper (Cumberland), Tupper (Pictou), Tyrwhitt, Vanasse, Wallace, Ward, Watson, Weldon (Albert), Weldon (St-Jean),

White (Cardwell), White (Renfrew), Wilmot, Wilson (Argenteuil), Wilson (Elgin), Wilson (Lennox), Wood (Brockville), Wood (Westmoreland), Wright et Yeo.—156.

4. **BILLS PRIVÉS**.—Messieurs *Amyot, Armstrong, Audet, Barron, Bell, Borden, Bourassa, Brien, Burdett, Carpenter, Caron, Casey, Chisholm, Choquette, Chouinard, Cochrane, Costigan, Coulombe, Coursol, Daly, Daoust, Davin, Denison, Dickinson, Edgar, Eisenhauer, Ellis, Geoffrion, Gilmor, Girouard, Guilbault, Hale, Hickey, Bolton, Ives, Jamieson, Jones (Digby), Kenny, Labelle, Labrosse, Landry, Langelier (Monmorcency), Langelier (Québec), Laurie, Lavergne, Lovitt, McCulla, McDougall (Cap-Breton), McGreevy, McIntyre, McKay, McMillan (Huron), McMillan (Vaudreuil), Madill, Mara, Marshall, Moffat, Moncrieff, Montague, Montpluisir, Mulock, Reid, Robillard, Rowand, Scriver, Small, Sprou'e, Tupper (Pictou), Vanasse, Ward, Watson, Weldon (Albert), Weldon (Saint Jean), Wilson (Argenteuil) et Wright.*—75. Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

5. **ORDRES PERMANENTS**.—Messieurs *Bain (Wentworth), Bergeron, Brien, Burdett, Casgrain, Claves, Coughlin, Coulombe, Denison, De St. Georges, Dessaint, Dupont, Ferguson (Leeds et Grenville), Ferguson (Renfrew), Ferguson (Welland), Gaudet, Gigault, Gilmor, Gordon, Jones (Digby), Landerkin, Langelier (Montmorency), Lavergne, Macdowall, McKeen, Marshall, Mills (Annapolis), Moffat, Montplaisir, O'Brien, Paterson (Brant), Patterson (Essex), Perry, Porter, Rinfret, Robertson (King), Smith (Montréal), Stevenson, Sutherland, Thérien, Turcot, Wilmot, Wilson (Lennox), et Wood (Brockville).*—44. Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

6. **IMPRESSIONS**.—Messieurs *Amyot, Bergin, Bourassa, Bowell, Charlton, Davin, Desjardins, Foster, Grandbois, Innes, McMullen, Putnam, Somerville, Taylor, Tisdale, Trow, et Vanasse.*—17.

7. **COMPTES PUBLICS**.—Messieurs *Bain (Soulanges), Baker, Baird, Béchard, Bergeron, Bergin, Blake, Bowell, Carling, Cartwright, Chapleau, Charlton, Colby, Costigan, Coursol, Davies, Ellis, Foster, Gilmor, Grandbois, Hesson, Hickey, Holton Jones (Halifax), Langelier (Québec), Lister, Macdonald (sir John) Macdonald (Huron), Mackenzie, McCarthy, McDougald (Pictou), McLelan, McMullen, Madill, Mitchell, Moncrieff, Mulock, Perley (Ottawa), Pope, Rinfret, Riopel, Rykert, Scarth, Scriver, Smith (Ontario), Somerville, Taylor, Tupper (Cumberland), Tupper (Pictou), Wallace, Welsh, White (Cardwell), White (Renfrew), Wood (Brockville), et Wood (Westmoreland).*—55. Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

8. **BANQUES ET COMMERCE**.—Messieurs *Baker, Beausoleil, Béchard, Bernier, Blake, Borden, Bowell, Bowman, Boyle, Brown, Bryson, Burns, Cameron, Cargill, Cartwright, Casgrain, Cimon, Claves, Cochrane, Cockburn, Cook, Coursol, Curran, Davies, Dawson, Desjardins, Dickinson, Dupont, Eisenhauer, Ellis, Fiset, Flynn, Freeman, Gigault, Girouard, Guilbault, Guillet, Haggart, Hall, Hesson, Henderson, Holton, Ives, Jamieson, Joncas, Jones (Halifax), Kenny, Kirk, Kirpatrick, Labelle, Landerkin, Landry, Lang, Langelier (Quebec), Lister, Lovitt, Macdonald (sir John), Macdonald (Huron), Macdowall, Mackenzie, McCarthy, McDonald (Victoria), McDougald (Pictou), McGreevy, McLelan, McNeill, Mara, Masson, Mills (Bothwell), Mitchell, Moncrieff, O'Brien, Paterson (Brant), Perley (Ottawa), Préfontaine, Purcell, Reid, Riopel, Royal, Rykert, Scarth, Scriver, Semple, Shanly, Skinner, Smith (Montréal), Sutherland, Temple, Thérien, Thompson, Tisdale, Tupper (Cumberland), Turcot, Vanasse, Wallace, Weldon (Albert), Weldon (Saint-Jean), Welsh, White (Cardwell), White (Renfrew), Wilson (Argenteuil), Wood (Westmoreland), Wright, et Yeo.*—104. Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

9. **AGRICULTURE ET COLONISATION**.—Messieurs *Armstrong, Audet, Bain (Soulanges), Bain (Wentworth), Baker, Béchard, Bell, Bernier, Bourassa, Bowman, Brien, Bryson, Burdett, Burns, Cameron, Carling, Carpenter, Caron, Chapleau, Chisholm, Choquette, Cimon, Cochrane, Colby, Coughlin, Couture, Daoust, Davin, Davis, Dawson, Desaulniers, Dessaint, Dickinson, Doyon, Eisenhauer, Ferguson (Leeds et Grenville), Ferguson (Renfrew), Ferguson (Welland), Fiset, Fisher, Flynn, Gaudet, Godbout, Grandbois, Guay, Guilbault, Guillet, Hesson, Innes, Joncas, Jones (Digby), Kirk, La-*

brosse, Landry, Lang, Laurie, Livingston, Macdonald (Huron), McMillan (Huron), McMillan (Vaudreuil), McNeill, Mara, Marshall, Masson, Mitchell, Montague, Montplaisir, Paterson (Brant), Perley (Ottawa), Perry, Platt, Pope, Robertson (Hastings), Robertson (King), Ross, Rowand, Royal, Ste. Marie, Semple, Smith (Ontario), Sproule, Stevenson, Sutherland, Taylor, Trow, Tyrwhitt, Watson, White (Renfrew), Wilson (Elgin), Wilson (Lennox), Wright, et Yeo.—92. Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin,
Résolu, que cette Chambre concoure dans le dit rapport, en ce qui concerne le comité des Ordres Permanents.

M. McLelan, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le rapport du Maître-Général des Postes pour l'année expirée le 30 juin 1887. (*Documents de la session, No 13.*)

M. Pope, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un Ordre de la Chambre, du 6 mai 1887, pour un relevé des terres vendues par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien dans les territoires du Nord-Ouest, jusqu'au 1er avril 1887; la date de la vente, et le nom des acquéreurs. (*Documents de la session, No 25.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 6 juin 1887, pour copie de l'ordre en conseil nommé Louis Boisvert gardien du phare aux Grondines, en remplacement de E. Trottier, et copie de toutes communications recommandant Charles N. Trottier à cet emploi. (*Documents de la session, No 26.*)

M. Chapeau, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le rapport du Secrétaire d'Etat pour l'année expirée le 31 décembre 1887. (*Documents de la session, No 12.*)

M. Costigan, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 27 avril 1887, pour un état de toutes saisies opérées en Canada, pour vente illicite de tabac, pour chaque année depuis 1878, jusqu'au 1er mars 1887, inclusivement; et la réponse à un ordre de la Chambre de la même date, pour un état établissant le nombre d'alambics saisis par le département au Revenu pour chacune des années 1878, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85 et 86, et les trois premiers mois de l'année 1887. (*Documents de la session, No 27.*)

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée hier à l'effet que le certificat de Son Honneur le juge Oster, en date du 17 novembre 1887, dans l'affaire de l'élection contestée pour le district électoral de Kent, province de l'Ontario, qui a été soumis à la Chambre le 23 courant, soit renvoyé devant le comité des Privilèges et Elections;

Et la question sur la dite motion étant proposée de nouveau,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la question étant mise aux voix,—la Chambre se divise; et elle est résolue affirmativement.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit:—

LANSDOWNE.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes copie d'une dépêche en date du 19 juillet 1887, du Très-Honorable Sir Henry Holland, Secrétaire d'Etat pour les Colonies, exprimant les remerciements de Sa Majesté pour l'adresse conjointe du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, offrant leurs sincères félicitations à l'occasion du cinquantième anniversaire du règne de Sa Majesté.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 28 février 1888.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 29 février 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Scarth,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

Par M. McCulla,—la pétition de la Compagnie de Colonisation des fermiers de York (limitée.)

Par M. Sutherland,—deux pétitions du Conseil municipal du comté d'Oxford, Ontario.

Par M. Rowand,—la pétition du Conseil municipal de la ville de Kincardine, comté de Bruce, Ontario.

Par M. Curran,—la pétition d'assurance contre les accidents de l'Amérique du Nord.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Alexander Campbell et autres ; demandant une charte sous le nom d'« Académie Nisbet de Prince Albert. »

De John Doull et autres ; demandant une charte comme Compagnie d'Assurance contre l'incendie.

De l'Association du Travail, No. 2,307, Chevaliers du Travail, de Hamilton, Ont. ; de Thomas Evans et autres, membres de l'Union des Travailleurs de Hamilton ; et de Wellie E. Smith et autres, de Hamilton, Ont. ; demandant séparément la modification de l'acte relatif à l'engagement des matelots.

De l'Association du Travail, No. 2,307, Chevaliers du Travail, de Hamilton, Ont. ; et de Thomas Evans et autres, membres de l'Union des Travailleurs de Hamilton, Ont. ; et de P. J. O'Reilly et autres, de Hamilton, Ont. ; demandant séparément la passation d'un acte qui oblige tous les navires, à la vapeur ou à voile, naviguant dans les eaux de l'intérieur du Canada, à employer des équipages compétents, et pour d'autres fins.

De l'Association du Travail, No. 2,307, Chevaliers du Travail, Hamilton, Ont. ; de Thomas Evans et autres, membres de l'Union des Travailleurs de Hamilton, et de William Farmer et autres, de Hamilton, Ont. ; demandant séparément la passation d'un acte pour réglementer le travail dans les usines et les ateliers du Canada.

De Wellie E. Smith et autres, de Hamilton, Ont. ; demandant que le gouvernement émette tout le numéraire destiné à la circulation, et que ce numéraire soit monnaie fiduciaire pour toutes dettes publiques et privées.

De P. J. O'Reilly et autres, de Hamilton, Ont. ; demandant la passation d'un acte abolissant toutes exemptions du paiement de taxes prélevées sur le reste de la communauté.

De P. J. O'Reilly et autres, de Hamilton, Ont. ; demandant la passation d'un acte pour établir le suffrage des adultes dans toutes les élections.

De P. J. O'Reilly et autres, de Hamilton, Ont. ; demandant la passation d'un acte déclarant illégal l'établissement de corps de police, particulière et secrète, armés et portant uniforme.

Du conseil municipal du comté de Kent, Ont. ; demandant que tous les honoraires perçus sous l'autorité de l'Acte de Tempérance, déduction faite du coût de l'application de l'Acte, soient payés aux trésoriers des diverses municipalités.

De la Banque Nationale ; demandant la passation d'un acte pour réduire son capital social.

De Charles Robin et Cie, et autres, marchands et expéditeurs, des comtés de Bonaventure et Gaspé ; demandant que le gouvernement canadien prenne en considération la condition déplorable des intérêts des pêcheries, et qu'il avise à conclure des traités de commerce avec le Brésil, l'Espagne, le Portugal et l'Italie, par lesquels leurs droits d'importation sur le poisson, seraient réduits, et la vente de leur poisson facilitée à des prix rémunérateurs.

De la Cie du chemin de fer Central du Grand-Nord-Ouest ; demandant la passation d'un acte confirmant sa charte.

De Andrew Maxwell Irving, de la cité de Toronto, Ont. ; demandant la passation d'un acte à l'effet de déclarer dissous son mariage avec Marie Louise Irving (née Skelton), et pour divorcer d'avec elle.

De George Bliss et autres ; demandant une charte sous le nom de "Compagnie de Tunnel du Canada et du Michigan."

George F. Baird, écuyer, député du district électoral de Queen, N. B., ayant préalablement prêté le serment, conformément à la loi, et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

M. Desjardins, du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de la Chambre pendant la présente session, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité recommande :

1. Que M. Thomas P. Owens soit nommé pour remplir la vacance parmi les rapporteurs officiels causée par le décès de M. Geo. Eyvel.

2. Qu'une gratuité soit accordée à madame Eyvel égale aux émoluments de deux mois du salaire de son défunt mari.

3. Que l'ordre de la Chambre, en date du 14 juillet 1835, soit de nouveau suspendu en ce qui a trait à l'impression et à la publication du rapport officiel des débats de la présente session, en format octavo et en caractère breviaire, vu que des arrangements satisfaisants n'ont pu être faits pour mettre cet ordre à effet ; aussi, que le rapport des débats de la présente session soit imprimé et publié par M. M. Maclean, Roger et Cie, dans le format actuel, et avec le même caractère et aux mêmes taux qu'actuellement ; et que le contrat pour la reliure des *Débats* de la présente session soit de nouveau accordé à M. Woodburn, aux mêmes taux et conditions qui existent actuellement.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin.

Résolu, que cette Chambre concoure dans le rapport du comité spécial nommé pour préparer et rapporter les listes des membres devant composer les comités permanents de cette Chambre, en tant qu'il se rapporte aux comités suivants, savoir :—

Privilèges et Elections—Lois Expirantes—Chemins de fer, Canaux et Télégraphes—Bills Privés—Impressions—Comptes Publics—Banques et Commerce, et Agriculture et Colonisation.

Sur motion de sir John A. Macdonald, secondé par M. Laurier,

Ordonné, que le nom de M. Gigault soit substitué à celui de sir A. P. Caron, dans le comité d'Agriculture et Colonisation, et le nom de M. Langelier (Montmorency) à celui de M. Chouinard, dans le comité des Privilèges et Elections.

Sur motion de sir John A. Macdonald, secondé par M. Laurier,

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, priant Leurs Honneurs de vouloir bien s'unir à cette Chambre pour former un comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du parlement, et que les membres du comité spécial permanent des Impressions, savoir : MM. Amyot, Bergin, Bourassa, Bowell, Charlton, Davin, Desjardins, Foster, Grandbois, Innes, McMullen, Putnam, Somerville, Taylor, Tidale, Trow et Vanasse agissent au nom de cette Chambre comme membres du dit comité mixte des Impressions du parlement.

Sur motion de sir John A. Macdonald, secondé par sir Hector L. Langevin,

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial composé de sir Ad. Caron, MM. Amyot, Chouinard, Cockburn, Colby, Davies, Davin, Desjardins, Edgar, Kirkpatrick, O'Brien, Sriver, Thérien, Weldon (Albert) Weldon (Saint-Jean), et Wright, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de la bibliothèque.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat communiquant à Leurs Honneurs la résolution précédente.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

M. Pope, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le Rapport de la Commission Royale des chemins de fer, avec annexes. (*Documents de la session, No 8a.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un Crdre de la Chambre du 6 juin 1887, pour un état donnant les détails suivants sur les dépenses en rapport avec le maintien de l'hôpital de marine et des immigrants à Québec pendant la période écoulée depuis la confédération jusqu'au 30 juin 1886, et indiquant :—

1. Quel a été le montant total voté par le parlement pour le maintien de cet hôpital pendant la dite période ;

2. Quel montant a été réellement dépensé ;

3. Combien de personnes, autres que des marins malades, y ont reçu des soins pendant la dite période ;

4. La totalité des jours de traitement de ces personnes ;

5. Combien de marins y ont été traités pendant la même période ;

6. Combien de jours de traitement ils y ont passé ;

7. Le coût, en moyenne, par jour, pour ces deux classes de patients pendant la même période ;

8. Le prix, par patient, payé par jour à l'hôpital général de Montréal pour le soin donné aux marins malades pendant les mêmes années, 1867-86 ;

9. Quel montant total a été porté, pendant la dite période, au compte du fonds affecté au soulagement des marins malades et en détresse comme dépenses en rapport avec cet hôpital de Québec, en vertu de l'Acte 31 Vic., chap. 64, cl. 12 (maintenant chap. 76, cl. 16 des Statuts Révisés). (*Documents de la session, n° 29.*)

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :

LANSDOWNE.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes une minute du conseil approuvée nommant le très honorable Sir John A. Macdonald, G.C.B., président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, l'honorable Sir Hector Langevin, C.C.M.G., ministre des Travaux Publics, l'honorable Sir Charles Tupper, G.C.M.G., ministre des Finances, et l'honorable M. Costigan, ministre du Revenu de l'Intérieur, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des Communes, comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions de l'acte chap. 13 des Statuts Révisés du Canada, intitulé : " Acte concernant la Chambre des Communes."

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 28 février 1888.

Ordonné, que M. Denison ait la permission de présenter un bill à l'effet de protéger les propriétaires de certaines bouteilles et vaisseaux y mentionnés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est lu et reçu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de Sir Richard J. Cartwright, secondé par M. Charlton,

Ordonné qu'un Ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état détaillé des recettes et des dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet 1886 au 1er mars 1887, et du 1er juillet 1887 au 1er mars 1888.

Sur motion de Sir Richard J. Cartwright, secondé par M. Charlton.

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette*, des exportations et importations, du 1er juillet 1887 au 1er mars 1888, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays.

M. Wallace propose, secondé par M. Guillet,—Qu'il soit nommé un comité spécial chargé de faire une enquête et un rapport sur l'étendue et l'effet de certaines combinaisons que l'on dit exister au sujet de l'achat et de la vente en Canada de tous produits étrangers ou canadiens ; avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et d'examiner sous serment les personnes appelées devant ce comité ; le dit comité devant se composer de MM. Bain (Soulanges,) Bain (Wentworth), Béchard, Boyle, Casgrain, Daly, Fisher, Flynn, Gillmor, Guillet, Grandbois, Landry, McDougall (Picton), McKay, Wood (Westmoreland) et de l'auteur de la motion ;—et que l'article 78 du règlement soit suspendu en ce qui concerne le nombre de membres devant former le dit comité.

M. Edgar propose comme amendement, secondé par M. Cook,—Que la dite proposition soit amendée en ajoutant après le mot " vente," dans la troisième ligne, les mots " ou de la fabrication et de la vente."

Et l'amendement étant mis aux voix, la question est résolue affirmativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale ainsi amendée,—Qu'il soit nommé un comité spécial chargé de faire une enquête et un rapport sur l'étendue et l'effet de certaines combinaisons que l'on dit exister au sujet de l'achat et de la vente ou de la fabrication et de la vente en Canada de tous produits étrangers ou canadiens ; avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et d'examiner sous serment les personnes appelées.

devant ce comité ; le dit comité devant se composer de M.M. Bain (Soulanges), Bain (Wentworth), Bécharé, Boyle, Casgrain, Daly, Fisher, Flynn, Gillmor, Guillet, Grandbois, Landry, McDougall (Pictou), McKay, Wood (Westmoreland) et de l'auteur de la motion ;—et que l'article 78 du règlement soit suspendu en ce qui concerne le nombre de membres devant former le dit comité ; elle est agréée.

M. McMullen propose, secondé par M. Bain (Wentworth),—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour copie des instructions données aux agents des terres fédérales dans le Manitoba et le Nord-Ouest concernant les renseignements gratuits à fournir aux personnes désirant s'y fixer comme colons, et copie des instructions relatives aux renseignements pour lesquels un honoraire est exigé ; le montant des honoraires perçus pour ces renseignements aux diverses agences pendant les années 1885-86-87 ; le montant de tous les honoraires reçus des dits colons pendant les dites années et que l'on n'a pas porté à leur crédit lorsqu'ils ont acheté des terres fédérales.

Et un débat s'en suivant ;

Sur motion de M. Ives, secondé par M. Colby,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de Welsh, secondé par M. Davies,

Ordonné, qu'un Ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant les noms et les salaires de tous les capitaines en charge de steamers du gouvernement, ainsi que les salaires et allocations actuellement payables aux dits capitaines et à eux payés ; et copie de toutes pétitions, correspondance, télégrammes, etc., concernant le salaire du capitaine du "Northern Light" depuis le 1er janvier 1879.

Aussi, état donnant les noms et le nombre d'hommes employés à bord du dit steamer, ou en rapport avec lui, au cours de l'été dernier, à partir de la discontinuation de ses voyages au printemps de 1887 jusqu'à la reprise de son service dans l'automne de la même année.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jedi, 1er mars 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Ferguson (Welland),—la pétition de Wm. K. Muir et autres ; et la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Grand-Occidental et de la Rive du Lac Ontario.

Par M. Montague,—la pétition de Charles Cameron et autres.

Par M. Perley (Ottawa),—la pétition de Henry Franklin Bronson et autres ; trois pétitions de M. McKamon et autres, Union des Pressiers n° 5.

Par M. Labelle,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc du Canada.

Par M. Audet,—la pétition de Sem Dulpé, de Roxton Pond, Québec.

Par M. Carling,—la pétition du conseil municipal de la cité de London, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Mary Mathilda White, du village de Port Dover, comté de Norfolk, Ontario ; demandant la passation d'un acte déclarant son mariage dissous avec David Crystal White, pour divorcer d'avec lui et pour autres fins ; et de Mary Matilda White, du village de Port Dover, comté de Norfolk, Ontario ; demandant la passation d'un acte déclarant son mariage dissous avec David Crystal White, pour divorcer d'avec lui.

De Eléonora Elizabeth Tudor, de la cité de Montréal, Québec ; demandant la passation d'un acte déclarant son mariage dissous avec Frederick Levey Hart, pour divorcer d'avec lui et pour autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada, et de la Compagnie du chemin de fer Erié et Niagara ; demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de leurs embranchements et autres fins.

De Lemuel Keizer et autres, de Port Beckerton, comté de Guysboro', N.-E. ; se plaignant de l'ordre en conseil récent restreignant la pêche du homard, et demandant qu'il soit permis de prendre du homard en automne.

De la Compagnie d'amélioration du haut de l'Ottawa ; demandant la passation d'un acte lui permettant d'étendre ses opérations et à d'autres fins.

De Robert E. Hervey et autres ; demandant une charte sous le nom de " La Compagnie du chemin de fer Annapolis et Atlantique."

De la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt et Nanaimo ; demandant la passation d'un acte lui permettant de construire, maintenir et exploiter un bac à vapeur.

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvés suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—

De David Jackson, junior, et autres ; demandant une charte sous le nom de " Compagnie du chemin de fer Central de l'Ontario " ;—de la Banque Nationale ; demandant la passation d'un acte pour réduire son capital social ;—de la Compagnie d'assurance maritime des Marchands du Canada ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à liquider ses affaires ;—de George Bliss et autres ; demandant une charte sous le nom de " Compagnie de Tunnel du Canada et du Michigan " ;—et de Alexander Campbell et autres ; demandant une charte sous le nom d' " Académie Nisbet de Prince-Albert."

Sur motion de M. White (Renfrew), secondé par M. Landry,

Ordonné, que le comité d'Agriculture et de Colonisation soit autorisé à employer un sténographe pour prendre les témoignages qu'il jugera nécessaires.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Hickey,

Ordonné, que les comptes publics du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1887, le rapport de l'auditeur général sur les comptes de crédits pour le même exercice, le relevé des mandats du Gouverneur-Général émis depuis la dernière session du parlement et les dépenses s'y rattachant, et le relevé des dépenses à compte des diverses dépenses imprévues pour l'exercice 1887-88, soient référés au comité des Comptes Publics.

M. White (Cardwell), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le rapport annuel du département des Sauvages pour l'année expirée le 31 décembre 1887. (*Documents de la session, No 15.*)

M. l'Orateur soumet à la Chambre certaines lettres, affidavits et autres papiers concernant le renvoi de MM. A. E. Poirier, E. Tremblay et Rémi Tremblay, qui ont été employés jusqu'à une date récente comme traducteurs français des *Débats* officiels de la Chambre. (*Appendice No 1.*)

Sur motion de Sir Richard J. Cartwright, secondé par M. Charlton,

Résolu, que la résolution suivante, dont il a donné avis de son siège mardi, le 28 ultimo, sera le premier ordre du jour, mercredi, le 7 mars,—le débat devant avoir la priorité de jour en jour jusqu'à terminaison :—

Qu'il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les Etats-Unis, et qu'il est expédient que tous les produits naturels de l'un ou l'autre des deux pays, ou les articles manufacturés par eux, soient admis en franchise dans les ports de l'autre (sauf seulement les articles sujets aux droits d'accise ou de revenu intérieur).

Qu'il est, en outre, expédient que le gouvernement du Canada prenne avant peu des mesures propres à s'assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les Etats-Unis afin d'obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction.

Ordonné, que M. McCarthy ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte concernant les lettres patentes entachées d'erreurs, et le dégrèvement des biens engagés à la Couronne.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. McCarthy ait la permission de présenter un bill pour la protection des employés des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. McCarthy ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte de Tempérance du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Kirkpatrick ait la permission de présenter un bill autorisant les navires américains à secourir les navires naufragés ou désarmés dans les eaux canadiennes.

Il présente en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat informe cette Chambre que Leurs Honneurs ont nommé les honorables messieurs Casgrain, Dever, Girard, Gowan, Guévremont, Haythorne, Kaulbach, McClelan, McKindsey, McMillan, Macfarlane, Ogilvie, Pelletier, Read, Turner, Vidal et Wark, pour former un comité chargé de surveiller les impressions de cette Chambre pendant la présente session, et d'agir au nom de cette Chambre avec le comité de la Chambre des Communes comme comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions.

Et aussi,—le Sénat informe cette Chambre que les honorables messieurs Allan, Almon, Baillargeon, Bellerose, Botsford, de Boucherville, Gowan, Haythorne, Lacoste, Macpherson, Sir David, Miller, Odell, Poirier, Power, Ryan, Scott, Sullivan, Trudel et Wark, ont été nommés pour former un comité pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en ce qui touche aux intérêts de

cette Chambre, et pour agir au nom de cette Chambre comme comité mixte des deux Chambres pour la bibliothèque.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mercredi, le 29 courant,—à l'effet qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour obtenir copie des instructions données aux agents des terres fédérales dans le Manitoba et le Nord-Ouest, concernant les renseignements gratuits à fournir aux personnes désirant s'y fixer comme colons, et copie des instructions relatives aux renseignements pour lesquels un honoraire est exigé; le montant des honoraires perçus pour ces renseignements aux diverses agences pendant les années 1885-86-87; le montant de tous les honoraires reçus des dits colons pendant les dites années et que l'on n'a pas porté à leur crédit lorsqu'ils ont acheté des terres fédérales.

Et la question étant mise sur la dite motion,—elle est résolue affirmativement.

Sur motion de M. Amyot, secondé par M. Dupont,

Ordonné, qu'un Ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour la liste des unions ouvrières qui se sont conformées à la 35e Victoria, ch. 30, et à l'Acte des unions ouvrières, et la date à laquelle chacune s'y est conformée.

Sur motion de M. Amyot, secondé par M. Dupont,

Ordonné, qu'un Ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie des règlements des unions ouvrières qui se sont conformées à la 3e Victoria, et à l'Acte des unions ouvrières, et la liste et la désignation de leurs officiers.

Sur motion de M. Amyot, secondé par M. Dupont,

Résolu, qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie des règlements faits par le Gouverneur en Conseil pour l'enregistrement des unions ouvrières.

Ordonné, que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. Davies propose, secondé par M. Perry,—qu'il soit émis un Ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance (par lettre ou télégramme) et de tous autres papiers concernant le transport des malles provinciales supplémentaires dans l'Île du Prince-Edouard, depuis le 1er septembre dernier.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. McLellan, secondé par M. Welsh,

Ordonné que le débat soit ajourné.

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence;

Et le dit message est lu par M. l'Orateur, (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :

LANSLOWNE.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes les estimations des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1889, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Documents de la session No 1a.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 1er mars 1888.

Sur motion de sir Charles Tupper, secondé par M. Bowell,

Ordonné, que les dits message et Budget soient renvoyés au comité des Subsidés.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 2 mars 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. Ferguson (Welland),—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada, et du bureau provisoire des directeurs de la Compagnie de chemin de fer, de Pont et de Tunnel.

Par M. Perley (Assiniboia),—la pétition de A. J. McKay et autres :

Par M. Weldon (St. Jean),—la pétition de H. D. Troop et autres.

Par M. Bryson,—la pétition de Hiram Robinson et autres.

Par M. Hickey,—la pétition de J. P. Whitney et autres.

Par M. Brown,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du lac Nipissingue et de la Baie de James.

Par M. Small,—la pétition de la Chambre de Commerce de la cité de Toronto ; trois pétitions de P. Farley et autres, de Toronto, et trois pétitions de P. Farley et autres, membres de l'Union des Cigariers.

Par M. Brien,—deux pétitions de Henry Anderson et autres ; deux pétitions de Andrew Belcoure et autres ; la pétition de MM. McPeaty et autres ; la pétition de E. Boyd et autres ; et la pétition de D. W. Balfour et autres, tous de Amherst burg.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada ; demandant la passation d'un acte modifiant les actes concernant la dite compagnie.

De la Compagnie de Colonisation des fermiers de York (limitée) ; demandant un amendement à sa charte lui permettant d'échanger du stock pour des terres.

Du conseil municipal du comté d'Oxford, Ontario ; demandant la passation d'un acte pour étendre le délai fixé pour décerner des mandats de dépôts sous l'autorité de l'acte relatif aux vagabonds.

Du conseil municipal de la ville de Kincardine, comté de Bruce, Ontario ; demandant la passation d'un acte lui permettant de percevoir des taux de péage ou droits sur tous effets, articles manufacturés ou marchandises expédiés d'aucune partie ou déchargés en aucun endroit du port de la dite ville, et sur tous billots, espars ou pièces de mâture qui y seront expédiés ou déchargés.

De la Compagnie d'assurance contre les accidents de l'Amérique du Nord ; demandant la passation d'un acte pour réduire son capital-actions.

La pétition du conseil municipal du comté d'Oxford, Ontario ; demandant une augmentation de l'octroi applicable à l'habillement et à l'équipement de la force de milice volontaire,—étant lue ;

M. l'Orateur décide : " Qu'elle ne peut être reçue, vû que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics."

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre, le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvés suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—

De John Doull et autres ; demandant une charte sous le nom de Compagnie d'Assurance de l'Est ;—de la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada, et de la Compagnie du chemin de fer Erié et Niagara ; demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de leurs embranchements et pour autres fins ;—et de la Compagnie d'amélioration du haut de l'Ottawa ; demandant la passation d'un acte lui permettant d'étendre ses opérations.

Le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés expirant le 3 courant, et celui pour présenter des bills privés expirant le 8 courant, votre comité recommande, en conséquence, que ce délai soit prorogé au 24 et au 29 courant, respectivement.

En faisant la recommandation ci dessus, le comité déclare, pour l'information des personnes qui ont l'intention de présenter des bills privés pendant la présente session, qu'il n'a pas l'intention de recommander, après le 24 de ce mois, une autre prolongation générale de délai pour la réception des pétitions en obtention de bills privés.

M. Bergin, du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité recommande respectueusement que le quorum soit réduit à neuf membres.

Sur motion de M. Wood (Brockville), secondé par M. Denison,

Ordonné,—Que le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés soit prorogé au samedi, 24 courant, et celui pour présenter des bills privés, au jeudi, 29 de ce mois, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Patterson (Essex) ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du tunnel du Canada et du Michigan.

Il présente, en conséquence le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Ferguson (Welland) ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Canada et la Compagnie du chemin de fer d'Erié à Niagara.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. Wallace, secondé par M. Guillet,

Ordonné, que le comité spécial chargé de faire une enquête et un rapport sur la nature, l'étendue et les effets de certaines combinaisons que l'on dit exister relativement à l'achat et à la vente ou à la fabrication et vente en Canada de tous produits canadiens ou étrangers, obtient l'autorisation d'employer un sténographe pour prendre les témoignages que le comité jugera nécessaires.

Sur motion de M. Desjardins, secondé par M. Scriver,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité spécial chargé de contrôler la publication des débats officiels de cette Chambre, durant la présente session, sauf le second paragraphe relatif à l'octroi d'une gratuité à madame Eyvel, qui est renvoyé au comité pour plus ample considération.

M. Pope, l'un des membres du Conseil Privé de la reine soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Rapport de la Commission Royale sur le louage des pouvoirs d'eau au canal Lachine. (*Documents de la session*, No. 30.)

Ordonné, que M. Jamieson ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte de tempérance du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,— lequel est lu et reçu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend le débat ajourné sur la motion proposée hier, à l'effet qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance (par lettre ou télégramme) et de tous autres papiers concernant le

transport des malles provinciales supplémentaires dans l'Île du Prince-Edouard, depuis le 1er septembre dernier.

Et la question étant mise sur la dite motion,—elle est résolue affirmativement.

M. Taylor propose, secondé par M. Sproule, que lundi prochain, cette Chambre se forme en comité général, pour considérer une certaine résolution portant :— Qu'il est expédient de présenter un bill pour réglementer la fabrication et la vente des saindoux artificiels.

Et la question étant mise sur la dite motion, elle est résolue affirmativement.

Sur motion de M. Small, secondé par M. Guillet,

Ordonné, qu'un Ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant les noms de tous les juges de cours supérieures, de Loi ou d'Équité admis à la retraite en Canada et la date de leurs lettres-patentes respectives. Aussi, copie de la dernière lettre-patente adressée à un juge de la cour Supérieure admis à la retraite.

Sur motion de M. Beausoleil, secondé par M. Ste. Marie,

Ordonné, qu'un Ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour copie de toute correspondance, documents, représentations ou informations reçus par le gouvernement au sujet des inondations qui se produisent périodiquement sur les rives nord et sud du fleuve Saint-Laurent, spécialement au sujet de la grande inondation du printemps 1887.

Sur motion de M. Weldon (Saint-Jean), secondé par M. Davies,

Ordonné, qu'un Ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé des accidents arrivés aux trains de l'Intercolonial par suite de collisions, rails brisés, ou autrement, depuis le 1er avril 1887, jusqu'au 1er mars 1888, les causes et dates respectives; les noms de tous chefs de train, ingénieurs-mécaniciens ou autres employés destitués, suspendus de leurs fonctions ou mis à l'amende à la suite de telles collisions ou de toute autre négligence de leurs devoirs; le montant du dommage (si aucun) causé dans chaque cas à la propriété; le chiffre de la compensation payée aux personnes possédant des propriétés détruites ou endommagées, ainsi que le montant des réclamations pour pertes ou dommages (s'il en est) non réglées.

Sur motion de M. Weldon (Saint-Jean), secondé par M. Davies,

Ordonné, qu'un Ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant la quantité du matériel roulant acheté pour le chemin de fer Intercolonial pendant le dernier semestre de l'année expirée le 31 décembre 1887, donnant chaque espèce de matériel roulant, s'il a été acheté par contrat, ou autrement, les noms des vendeurs, et le coût de chaque espèce; aussi un état montrant le matériel roulant construit dans les ateliers du gouvernement.

Sur motion de M. Perry, secondé par M. Yeo,

Ordonné, qu'un Ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant la date à laquelle le steamer "Northern Light" a commencé ses voyages entre l'Île du Prince-Edouard et Pictou, N.-E., le nombre de voyages faits, le nombre de voyageurs transportés, et la date de son dernier voyage jusqu'à date.

Sur motion de M. Perry, secondé par M. Yeo,

Résolu, qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes dépêches, télégrammes et correspondance (s'il en est) qui ont pu être échangés entre le gouvernement du Canada et celui de l'Île du Prince-Edouard, relativement aux idées exprimées par lord Granville dans sa dépêche à lord Lansdowne, en date du 30 mars 1886, au sujet de l'exécution par les autorités fédérales des conditions stipulées lors de l'entrée de l'Île du Prince-Edouard dans la Confédération, relativement aux communications continues et efficaces à établir au moyen de vapeurs entre l'île et la terre ferme.

Ordonné, que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Denison, secondé par M. Tyrwhitt,
Ordonné, qu'un Ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé des accidents de chemins de fer signalés au gouvernement en 1886, et au sujet desquels des actions sont actuellement pendantes.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 5 mars 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Holton,—la pétition de Alexander Ramsay et autres, de la cité de Montréal.

Par M. Small,—trois pétitions de l'Association des Pionniers, n° 2,211, des Chevaliers du Travail, de Toronto.

Par M. Rowand,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Kincardine et Teeswater.

Par M. Laurie,—la pétition de William Harkins et autres, de Louis Head et autres lieux, comté de Shelburne, Nouvelle-Ecosse.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Wm. K. Muir et autres; demandant une charte sous le nom de la "Compagnie du Pont de la Rivière Détroit."

De la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Grand-Occidental et de la Rive du Lac Ontario; demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne, et à d'autres fins.

De Charles Cameron et autres; demandant une charte sous le nom de "Chemin de fer de Collingwood et de la Baie de Quinté."

De McKamon et autres; de P. Farley et autres, membres de l'Union des Cigariers; de P. Farley et autres, Toronto; et de Henry Anderson et autres, Amherstburg; demandant séparément la passation d'un acte fédéral sur les fabriques et un acte fédéral pour réglementer le travail dans les usines.

De M. McKamon et autres, Union des Pressiers n° 5; de P. Farley et autres, Toronto; de P. Farley et autres, membres de l'Union des Cigariers; et de Andrew Belcoure et autres, Amherstburg; demandant un amendement à l'acte d'engagement des matelots.

De M. McKamon et autres, de l'Union des Pressiers n° 5; de P. Farley et autres, Toronto; de P. Farley et autres, membres de l'Union des Cigariers; et de Andrew Belcoure et autres, Amherstburg; demandant séparément la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages et à d'autres fins.

De Henry Franklin Bronson et autres; demandant une charte sous le nom de la "Compagnie de bois de sciage de Bronson et Weston."

De la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc du Canada; demandant la passation d'un acte lui permettant de remanier son capital-actions et pour autres fins.

De Sem Dalpé, de Roxton Pond, Québec ; demandant une augmentation de droits sur les fers de machines à planer importés en Canada.

Du Conseil municipal de la cité de London, Ontario ; demandant la passation d'un acte pour confirmer et déclarer valides les arrangements conclus entre certaines compagnies de chemins de fer.

De la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada, et du bureau provisoire des directeurs de la Compagnie de Chemin de fer, de Pont et de Tunnel ; demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de leurs travaux.

De A. J. McKay et autres ; demandant une charte sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de la zone Chinook et de la Rivière de la Paix."

De H. D. Troop et autres ; demandant une charte sous le nom de "Compagnie d'assurance contre l'incendie de "Keystone."

De Hiram Robineon et autres ; demandant la passation d'un acte les autorisant à construire et exploiter une ligne de chemin de fer à partir d'un point sur le chemin de fer du Pacifique Canadien entre Braeside et Arnprior, jusqu'à un point sur le chemin de fer de Jonction Pontiac au Pacifique.

De J. P. Whitney et autres ; demandant une charte sous le nom de "Compagnie de chemin de fer et de Pont d'Ottawa, Morrisburg et New-York."

De la Compagnie du chemin de fer du lac Nipissingue et de la Baie de James ; demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne.

De la Chambre de Commerce de la cité de Toronto ; demandant l'abrogation de la clause 9 de l'acte de la ci-devant province du Canada, 8 Vic., chapt. 24 ; et de la clause 13 de l'acte 47 Vict., chap. 46 ; et la passation d'un acte au lieu des deux ci-dessus mentionnés.

De D. W. Balfour et autres ; Amherstburg ; demandant que le gouvernement émette tout le numéraire destiné à la circulation, et que ce numéraire soit monnaie fiduciaire pour toutes dettes publiques ou privées.

De Wm. McPeaty et autres, Amherstburg ; demandant la passation d'un acte abolissant toute exemption du paiement des taxes imposables sur le reste de la communauté.

De Henry Anderson et autres ; demandant la passation d'un acte déclarant illégal l'établissement de corps de police, particulière et secrète, armés et portant uniforme.

De E. Boyd et autres, Amherstburg ; demandant la passation d'un acte pour établir le suffrage des adultes dans toutes les élections.

Ordonné, que M. Curran ait la permission de présenter un bill autorisant la Compagnie d'assurance maritime des Marchands du Canada à abandonner sa charte et liquider ses affaires.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Landry ait la permission de présenter un bill modifiant le chapitre cent vingt-sept des Statuts révisés du Canada, intitulé : "Acte concernant l'intérêt."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. McNeil ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte concernant le Service Civil du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Ward ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Ontario Central.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Macdowall ait la permission de présenter un bill à l'effet de constituer en corporation l'Académie Nisbet de Prince-Albert.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un Ordre de la Chambre du 29^e février dernier, pour un état détaillé des recettes et des dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet 1886 au 1er mars 1887, et du 1er juillet 1887 au 1er mars 1888. (*Documents de la session, No 32.*)

Aussi, un état de toutes les pensions et indemnités de retraite accordées dans le service civil, pendant l'année expirée le 31 décembre 1887, donnant le nom et le rang de chaque personne mise à la retraite ou retirée, ses appointements, son âge, la durée de son service, l'indemnité à elle accordée lors de sa retraite, la raison de sa mise à la retraite, et si la vacance a été remplie par promotion ou par une nouvelle nomination. (*Documents de la session, No 33.*)

Sur motion de M. Mulock, secondé par M. Paterson (Brant),

Résolu, qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes demandes, lettres ou autres communications adressées au gouvernement ou à aucun département ou ministre ou de tous rapports relativement à la requête présentée de la part du bataillon York-Simcoe pour l'allocation de petit équipement pendant la campagne du Nord-Ouest, et de toutes réponses à ce sujet.

Ordonné, que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. McIntyre propose, secondé par M. Robertson,—qu'il soit émis un Ordre de la Chambre demandant copie du rapport de l'ingénieur qui a été envoyé à Naufrage, comté de King, I. P. E., en 1884, pour faire rapport sur la possibilité d'améliorer la navigation à cet endroit.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Watson, secondé par M. Trow,

Ordonné, qu'un Ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant le nom et le domicile de chaque inspecteur de homesteads dans le Manitoba et le Nord-Ouest, le nombre d'inspections et de rapports faits mensuellement par chacun pendant les années 1882 à 1887 inclusivement; le nom et le domicile de chaque inspecteur de colonisation, le nombre d'inspections et de rapports faits mensuellement par chacun pendant les susdites années, et copie des dits rapports.

Sur motion de M. Amyot, secondé par M. Dupont,

Ordonné, qu'un Ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état faisant connaître le montant dépensé par le gouvernement de la province du Canada,—

1. Pour l'amélioration du havre de Montréal;
2. Pour l'amélioration du havre de Québec;
3. Pour le creusement du lac Saint-Pierre.

Le montant dépensé par le gouvernement de la Puissance du Canada,—

1. Pour l'amélioration du havre de Montréal;
2. Pour l'amélioration du havre de Québec;
3. Pour le creusement du lac Saint-Pierre.

Le montant total dépensé par le gouvernement de la Puissance pour l'amélioration du fleuve Saint-Laurent généralement pour en faciliter la navigation, à partir de l'extrémité ouest de la rade de Québec à aller jusqu'à et y compris la rade de Montréal.

Le montant garanti par le gouvernement de la Puissance,—1° pour l'amélioration de la rade de Montréal ; 2° pour l'amélioration de la rade de Québec.

Sur motion de M. Barron, secondé par M. Mulock,

Résolu, qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et les commissaires nommés par le gouvernement pour faire une enquête et recueillir des données au sujet du canal de la Vallée de la Trent, et de la continuation future des travaux. Aussi, copie de toutes instructions autorisant les commissaires à agir et définissant leurs pouvoirs et attributions et le mode de procédure, de même que copie de tous rapports adressés au gouvernement par l'ingénieur ou les ingénieurs des travaux du dit canal depuis la dernière session du parlement.

Ordonné, que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Mills (Bothwell),

Résolu, qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous rapports des commissaires nommés par Commission Royale pour s'enquérir des pertes subies dans les Territoires du Nord-Ouest pendant le dernier soulèvement; et un relevé de tous les paiements effectués sous l'autorité de recommandations contenues dans ces rapports.

Ordonné, que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 6 mars 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. Temple,—la pétition de Caleb W. Wetmore, de la cité de Saint-Jean, N.-B., courtier.

Par M. Tisdale,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Norfolk-Sud ; et la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, baie Georgienne et du lac Erié.

Par M. Hall,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer d'embranchement de Hereford.

Par M. Ferguson (Welland),—la pétition de J. A. McGregor et autres, de Waterdown et autres lieux, Ontario ; et la pétition de George S. Denison et autres.

Par M. Casey,—la pétition de Robert Hornal et autres ; et la pétition du Rév. John Currie et autres, tous de Elgin-Ouest, Ontario.

Par M. Small,—la pétition de Thomas Gollan et autres ; et trois pétitions de P. Farley et autres, tous de Toronto.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu de Son Honneur le juge Tascheau, l'un des juges choisis pour la décision des pétitions d'élections, conformément à l'Acte des Elections Fédérales Contestées, un certificat et un rapport concernant l'élection pour le district électoral de L'Assomption.

Et les dits documents sont lus, et il est ordonné qu'ils soient entrés dans les journaux de cette Chambre, comme suit :—

ELECTION CONTESTÉE DE L'ASSOMPTION.

MONTRÉAL, ce 3 mars 1888.

A l'honorable J. A. OUMET,

Orateur de la Chambre des Communes, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une copie dûment certifiée de ma décision rendue le 23 décembre dernier dans la cause de l'élection contestée du district électoral de L'Assomption (Normandeau vs. Gauthier). Je n'ai pu en faire rapport avant aujourd'hui, à raison d'un appel interjeté à la Cour Suprême sur un incident du procès, lequel appel vient d'être rejeté par ce tribunal.

J'ai de plus l'honneur de faire rapport :—

1° Qu'à part l'admission du défendeur sur laquelle le jugement annulant l'élection est basé il n'a pas été prouvé que des manœuvres frauduleuses aient été pratiquées par aucun des candidats à cette élection ou à sa connaissance et avec son consentement.

2° Qu'à part encore la dite admission, il n'y a pas preuve de la commission de manœuvres frauduleuses par d'autres personnes.

3° Qu'il n'y a pas raison de croire que des manœuvres frauduleuses aient été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection.

4° Qu'il n'y a pas non plus raison de croire que l'enquête sur les opérations de l'élection ait été rendue incomplète par le fait de quelqu'une des parties à la pétition, et qu'il n'est pas désirable qu'il soit fait une nouvelle enquête pour constater si des manœuvres frauduleuses y ont été pratiquées dans une grande mesure.

J'ai l'honneur d'être, M. l'Orateur,

Votre très humble serviteur,

HENRI T. TASCHEREAU,

Juge C. S.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Joliette. }

Cour Supérieure pour le Bas-Canada.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour représenter le district électoral de L'Assomption.

Vendredi, le vingt-troisième jour du mois de décembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

Présent :

L'honorable HENRI T. TASCHEREAU, J.C.S.

N° 7.

JOSEPH EDOUARD BÉDARD NORMANDEAU, capitaine de milice, du village de L'Assomption, dans le district judiciaire de Joliette.

Pétitionnaire ;

vs.

JOSEPH GAUTHIER, marchand, de la ville des Laurentides, dans le dit district, élu membre de la Chambre des Communes du Canada pour représenter le dit district électoral de L'Assomption.

Défendeur.

La Cour, ayant entendu les parties par leurs procureurs respectifs, sur le mérite de la présente pétition d'élection, examiné la procédure et pris connaissance de l'admission signée par le défendeur à l'effet qu'à l'élection dont il s'agit, des manœuvres frauduleuses suffisantes pour annuler la dite élection ont été commises par les agents du défendeur, mais hors la connaissance et sans le consentement du dit défendeur, donne acte aux parties de la dite admission, laquelle est acceptée comme conclusive, et en conséquence met de côté et annule l'élection du dit défendeur comme membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de L'Assomption, avec dépens contre le dit défendeur, sauf les frais ci-après mentionnés, savoir : les frais d'assignation, de taxe et de sténographie des témoins Amédée Lépine, Clémence Rhéaume, Michel Giboulean, Pierre Labelle, Jean-Baptiste Giboulean, Joseph Edouard Duhamel et Benjamin Duhamel (entendus pour contredire Amédée Lépine), Nazaire Bourgoïn, Octave Renaud et docteur Luiger Forest, lesquels derniers dépens seront à la charge du pétitionnaire.

Et la cour accorde distraction de dépens à MM. Lacoste, Globensky, Bisailon, Brosseau et Lajoie, procureurs du pétitionnaire.

Par la cour,

(Vraie copie).

(Signé) DESROCHERS ET DÉSILETS,

P. C. S.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'il a reçu du registraire de la Cour Suprême du Canada une copie certifiée du jugement de la dite cour dans l'appel de l'élection de L'Assomption.

Et le dit jugement est lu, et il est ordonné qu'il soit entré dans les journaux de cette Chambre, comme suit :—

COUR SUPRÊME DU CANADA,

OTTAWA, 2 mars 1888.

A l'honorable J. A. OUMET,

Orateur de la Chambre des Communes du Canada,
Ottawa.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de L'Assomption, tenue les 15^{ème} et 22^{ème} jours de février, A.D. 1887.

Entre

JOSEPH GAUTHIER,

(*Défendeur en cour inférieure*),

Appelant ;

JOSEPH EDOUARD BÉDARD NORMANDEAU,

(*Pétitionnaire en cour inférieure*),

Répondant.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de certifier que la pièce ci-jointe est le jugement certifié de la Cour Suprême du Canada dans la cause d'appel ci-dessus.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ROBERT CASSELS,

Régistrare de la Cour Suprême du Canada.

Dans la Cour Suprême du Canada.

Lundi, le 27ième jour de février, A.D. 1888.

Présents :

Son Honneur Sir WILLIAM JOHNSTONE RITCHIE, chevalier, juge en chef,
 “ le juge STRONG,
 “ “ FOURNIEB,
 “ “ HENBY,
 “ “ TASCHEREAU,
 “ “ GWYNNE.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de L'Assomption, tenue les 15ème et 22ème jours de février, A.D. 1887.

Entre

JOSEPH GAUTHIER,

*(Défendeur en cour inférieure),**Appelant ;*

et

JOSEPH EDOUARD BÉDARD NORMANDEAU,

*(Pétitionnaire en cour inférieure),**Répondant.*

L'appel de l'appelant sus-nommé, Joseph Gauthier, du jugement rendu par Son Honneur le juge Taschereau, l'un des juges de la cour Supérieure du Bas-Canada siégeant pour le district de Joliette, dans la cause ci-dessus, le 20ème jour de décembre 1887, lequel jugement est conçu dans les termes suivants, savoir :—

“ Mardi, le vingtième jour du mois de décembre, mil huit cent quatre-vingt-sept.

Présent :

L'honorable HENRI T. TASCHEREAU, J.C.S.

JOSEPH BÉDARD NORMANDEAU, capitaine de milice, du village de l'Assomption, dans le district judiciaire de Joliette,

Pétitionnaire ;

vs.

JOSEPH GAUTHIER, marchand, de la ville des Laurentides, dans le dit district, élu membre de la Chambre des Communes du Canada pour représenter le district électoral de L'Assomption.

Défendeur.

“ La cour, après avoir entendu les parties par leurs avocats, sur la motion du défendeur, demandant, pour les causes et raisons y mentionnées, qu'il ne soit pas procédé à l'instruction de la pétition d'élection en cette cause, que le pétitionnaire soit déchu du droit de la faire et que la dite pétition d'élection soit déclarée abandonnée et désertée, périmée et éteinte, et que la dite pétition d'élection soit rejetée et renvoyée avec dépens contre le pétitionnaire, examiné la procédure et avoir délibéré ;

“ Renvoie la dite motion avec dépens distraits en faveur des avocats du pétitionnaire :—”

Etant venu pour être entendu devant cette cour, aujourd'hui, en présence des avocats tant du dit appelant que du dit répondant, et après avoir entendu la plaidoirie de l'avocat du dit appelant—l'avocat du répondant n'étant pas appelé,—cette cour a ordonné et adjugé que le dit appel serait rejeté, et il a été rejeté, pour défaut de juridiction.

Et cette cour a, de plus, ordonné et adjugé que le dit appelant paierait au dit répondant ses frais de l'appel en cette cour, et que la somme de cent (\$100) piastres, déposée par le dit appelant en cour inférieure en garantie des frais du dit appel, serait payée au dit répondant pour être appliquée, *pro tanto* au paiement de ses frais dans le dit appel.

Et la cour a, de plus, ordonné et adjugé que le dossier original soit renvoyé par le registraire de cette cour à l'officier compétent de la cour inférieure.

Certifié,

ROBT. CASSELS,
Régistraire.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre, qu'en conformité de la clause huit, chapitre treize des Statuts Révisés du Canada, il a adressé son mandat au greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le district électoral de L'Assomption.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'il a reçu du registraire de la cour Suprême du Canada des copies certifiées des jugements de la dite cour dans les appels d'élections qui suivent, savoir :—

Pour le district électoral de L'Islet ; et

Pour le district électoral de Montmorency.

Et les dits jugements sont lus, et il est ordonné qu'ils soient entrés dans les journaux de la Chambre comme suit :

ELECTION CONTESTÉE DE L'ISLET.

Dans la Cour Suprême du Canada.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de L'Islet, tenue les 15^e et 22^e jours de février, A.D. 1887.

Entre

FABIEN BÉLANGER,

(*Pétitionnaire en cour inférieure*), Appelant ;

et

PHILIPPE BABY CASGRAIN,

(*Défendeur en cour inférieure*), Répondant.

OTTAWA, 2 mars 1888.

A l'honorable J. A. OUMET,

Orateur de la Chambre des Communes du Canada,

Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de certifier que la pièce ci-jointe est le jugement certifié de la Cour Suprême du Canada dans la cause d'appel ci-dessus.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ROBT. CASSELS,
Régistraire, C.S.C.

*Dans la Cour Suprême du Canada.*LUNDI, le 27^{ème} jour de février A.D. 1888.*Présents :*

Son Honneur Sir WILLIAM JOHNSTONE RITCHIE, chevalier, juge en chef,
 “ le juge STRONG,
 “ FOURNIER,
 “ HENRY,
 “ TASCHEREAU,
 “ GWYNNE.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de L'Islet, tenue les 15^e et 22^e jours de février, A.D. 1887.

Entre

FABIEN BÉLANGER,

(Pétitionnaire en cour inférieure) Appelant ;

et

PHILIPPE BABY CASGRAIN,

(Défendeur en cour inférieure) Répondant.

L'appel de l'appelant sus-nommé, Fabien Bélanger, du jugement rendu par Son Honneur le juge Pelletier, l'un des juges de la Cour Supérieure du Bas-Canada, siégeant pour le district de Montmagny, dans la cause ci-dessus, le 3^e jour de janvier, A.D. 1888,—lequel jugement est conçu dans les termes suivants, savoir :—

“ Le troisième jour de janvier, 1888.

“ *Présent en Chambre :*

“ L'honorable H. C. PELLETIER.

“ Parties ouïes sur la motion du défendeur pour faire déclarer périmée l'instruction en cette cause parce qu'elle n'a pas été commencée dans les six mois de la présentation de la dite pétition d'élection, et sur la motion du pétitionnaire demandant à faire fixer un jour et un lieu pour commencer la dite instruction. Et vu que la loi ne donne pas de pouvoir au juge ou au tribunal de commencer l'instruction d'une pétition d'élection après six mois écoulés depuis sa présentation, à moins que les délais n'aient été prolongés, la motion du défendeur est accordée, et l'instruction en cette cause est déclarée périmée, et le défendeur est déclaré dument élu, et la motion du pétitionnaire est aussi renvoyée, mais sans frais.

“ (Signé) H. C. PELLETIER.

“ J. C. S.”

Etant venu pour être entendu devant cette cour, aujourd'hui, en présence des avocats tant du dit appelant que du dit répondant, et après avoir entendu la plaidoirie de l'avocat du dit appelant—l'avocat du répondant n'étant pas appelé,—cette cour a ordonné et adjugé que le dit appel serait rejeté, et il a été rejeté, pour défaut de juridiction.

Et cette cour a, de plus, ordonné et adjugé que le dit appelant paierait au dit répondant ses frais de l'appel en cette cause, et que la somme de cent (\$100) piastres, déposée par le dit appelant en cour inférieure en garantie des frais du dit appel, serait payée au dit répondant pour être appliquée, *pro tanto*, au paiement de ses frais dans le dit appel.

Et la cour a, de plus, ordonné et adjugé que le dossier original soit renvoyé par le registraire de cette cour à l'officier compétent de la cour inférieure.

Certifié,

ROBT. CASSELS,

Régistraire.

ELECTION CONTESTÉE DE MONTMORENCY.

Cour Suprême du Canada.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Montmorency, tenue les 15^e et 22^e jours de février 1887.

EDWARD CAUCHON ET JEAN DION,

(Pétitionnaire en cour inférieure) Appelants ;

et

CHARLES LANGELIER,

(Répondant en cour inférieure) Répondant.

OTTAWA, 2 mars 1888.

A l'honorable J. A. OUMET,

Orateur de la Chambre des Communes du Canada, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de certifier que la pièce ci-jointe est le jugement certifié de la Cour Suprême du Canada dans la cause d'appel ci-dessus.

• J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ROBT. CASSELS,

Régistraire, C. S. C.

Dans la Cour Suprême du Canada.

LUNDI, le 27^e jour de février, A.D. 1888.

Présents :

Son Honneur Sir WILLIAM JOHNSTONE RITCHIE, chevalier, juge en chef,

“ le juge STRONG,

“ FOURNIER,

“ HENRY,

“ TASCHEREAU,

“ G WYNNÉ.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Montmorency; tenue les 15e et 22e jours de février, A.D. 1887.

Entre

EDOUARD CAUCHON et JEAN DION,
(*Pétitionnaires en cour inférieure*) Appelants ;

et

CHARLES LANGELIER,
(*Défendeur en cour inférieure*) Répondant.

L'appel des appelants sus-nommés, Edouard Cauchon et Jean Dion, du jugement rendu par Son Honneur le juge Carou, l'un des juges de la Cour Supérieure du Bas-Canada, siégeant pour le district de Québec, dans la cause ci-dessus, le 26e jour de décembre, A.D. 1887,—lequel jugement est conçu dans les termes suivants, savoir :—

“ Canada,
Province de Québec, }
District de Québec, }

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député pour le district électoral de Montmorency à la Chambre des Communes du Canada.

Dans la Cour Supérieure.

Le vingt-septième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

Présent :

L'honorable juge L. B. CARON.

EDOUARD CAUCHON, batelier, et JEAN DION, journalier, tous deux de la paroisse Notre-Dame de la Visitation du Château Richer, électeurs,

Pétitionnaires ;

vs.

CHARLES LANGELIER, de la cité de Québec, écuyer, avocat, candidat élu.

Répondant.

Parties ouïes sur la motion faite de la part du répondant, à l'effet que, attendu qu'il s'est écoulé plus de six mois depuis la présentation de la pétition en cette cause, et que le procès (trial) sur icelle n'a pas été commencé, toutes les procédures ultérieures sur icelle soient arrêtées et qu'il soit déclaré que la dite pétition a été abandonnée ; la dite motion est accordée partant il est ordonné que la dite pétition d'élection soit, et elle est par le présent rejetée, le tout tel que demandé, mais sans frais ;—”

Etant venu pour être entendu devant cette cour, aujourd'hui, en présence des avocats, tant du dit appelant que du dit répondant, et après avoir entendu la plaidoirie de l'avocat du dit appelant—l'avocat du répondant n'étant pas appelé—cette cour a ordonné et adjugé que le dit appel serait rejeté, et il a été rejeté, pour défaut de juridiction.

Et cette cour a, de plus, ordonné et adjugé que le dit appelant paierait au dit répondant ses frais de l'appel en cette cour, et que la somme de cent (\$100) piastres, déposée par le dit appelant en cour inférieure en garantie des frais du dit appel, serait payée au dit répondant pour être appliquée *pro tanto* au paiement de ses frais dans le dit appel.

Et la cour a, de plus, ordonné et adjugé que le dossier original soit renvoyé par le registraire de cette cour à l'officier compétent de la cour inférieure.

Certifié,

ROBT. CASSELS,
Registraire.

M. Pope, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Rapport annuel du ministre des Chemins de fer et Canaux pour le dernier exercice, du 1er juillet, 1886, au 30 juin, 1887, sur les travaux placés sous son contrôle. (*Documents de la session, No. 8.*)

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvés suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De Andrew Maxwell Irving, de la cité de Toronto, Ont. ; demandant la passation d'un acte à l'effet de déclarer dissous son mariage avec Marie Louise Irving (née Skelton), et pour divorcer d'avec elle ; de la Compagnie du chemin de fer Central du Grand-Nord-Ouest ; demandant la passation d'un acte confirmant sa charte ;—de la Compagnie de Colonisation des fermiers de York (limitée) ; demandant un amendement à sa charte lui permettant d'échanger du stock pour des terres ;—du conseil municipal de la ville de Kincardine, comté de Bruce, Ont. ;—demandant la passation d'un acte lui permettant de percevoir certains taux de péage ou droits dans le port de la dite ville ;—de la Compagnie du chemin de fer de la Zone Chinook et de la Rivière à la Paix demandant une charte ;—de la Compagnie du chemin de fer de Collingwood et de la Baie de Quinté ; demandant une charte ;—de la Compagnie de bois de sciage de Bronson et Weston, demandant une charte ;—du conseil municipal de cité de London, Ont. ; demandant la passation d'un acte à l'effet de confirmer et de déclarer valides certaines conventions intervenues entre la Compagnie du Grand-Tronc, la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada et la levée du chemin de fer de London et Port Stanley, et aussi entre la Compagnie du chemin de fer de London et du Sud du Canada ;—des directeurs provisoires de la Compagnie de chemin de fer de Pont et de Tunnel de la Rivière Ste-Claire ; demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de leurs travaux ;—de la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Grand Occidental et de la Rive du Lac Ontario ; demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Port Arthur, Duluth et de l'Ouest, demandant la passation d'un acte déclarant que le dit chemin est d'utilité générale et que la Compagnie est un corps légalement constitué et politique, sous la juridiction du Canada, et il trouve que les avis n'ont pas été publiés pendant le temps prescrit, mais vu que la pétition ne demande que la confirmation d'une charte accordée par la législature locale, et comme il a été représenté par les promoteurs que l'entreprise ne rencontre aucune opposition, et que le chemin, s'il est construit, contribuera grandement au développement des intérêts miniers et autres, du pays qu'il traversera, votre comité recommande que les avis soient considérés suffisants.

Ordonné, que M. Perley (Assinibois), ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Zone Chinook à la rivière de la Paix.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Ferguson (Welland), ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du Pont et Tunnel de chemin de fer de la Rivière Sainte-Claire.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonné pour demain.

Ordonné, que M. Ferguson (Welland) ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier les actes concernant la Compagnie du chemin de fer de jonction du Grand Occidental à la rive du lac Ontario.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Montague ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Collingwood à la Baie de Quinté.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. White (Renfrew) ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie d'amélioration du Haut de l'Outaouais.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Dawson ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et l'Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. McDougald (Pictou) ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie d'assurance de l'Est.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Bryson ait la permission de présenter un bill à l'effet de réduire le capital social de la Banque Nationale.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Chapleau, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—Relevé des noms et salaires de toutes personnes nommées ou promues dans le service civil en 1887, spécifiant la charge à laquelle chacune d'elles a été nommée ou promue (clause 58, par. 2, Acte du Service Civil). (*Documents de la session, No 35.*)

Ordonné, que M. Pope ait la permission de présenter un bill concernant les chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un Ordre de la Chambre du 6 juin 1887, pour copies des requêtes présentées en différents temps, requêtes appuyées par les différentes compagnies de steamers transatlantiques et autres personnes, demandant la construction d'un brise-lames à la Pointe-aux-Pères. (*Documents de la session, No 34.*)

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité des Subsidés, étant lu ; Sir Charles Tupper propose, secondé par M. Bowell, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Mills (Bothwell), propose comme amendement, secondé par M. Davies,—(Que tous les mots après “que” jusqu’à la fin de la question soient retranchés et qu’ils soient remplacés par les suivants : “dans l’opinion de cette Chambre, il est du devoir du cabinet de soumettre au parlement des mesures de nature à faire disparaître tout empêchement légal au fonctionnement efficace de l’Acte de tempérance du Canada”

Et l’amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Gecfrion,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Guay,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Hale,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Turcott,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd),</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Weldon (St-Jean),</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Préfontaine,</i>	<i>Wilson (Elgin),</i>
<i>Davies,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Parcell,</i>	<i>Wright et</i>
<i>Doyon,</i>	<i>Langelier (Montmor'cy),</i>	<i>Rinfret,</i>	<i>Yeo.—57.</i>
<i>Edgar,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Davis,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Porter,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Prior,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Denison,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Baird,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Reid,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Laurie,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Royal,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Ferguson (L'ds & Gren.),</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Scarth,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Small,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDougall (C. Breton),</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Chouinard,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>Tupper (Sir Charles),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Henderson,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Montague,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Couture,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Perley (Assiniboia),</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Daly,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Perley (Ottawa),</i>	<i>Wood (Brockville) et</i>
<i>Dacust,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wood (Westm'd) —109.</i>
<i>Davin,</i>			

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale ;
Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.
La Chambre se forme, en conséquence, en comité des Subsidés.

(*En comité*)

Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du secrétaire du Gouverneur-Général, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Colby fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Colby informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 7 mars 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. Paterson (Brant),— la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et du lac Érié, et la corporation de la cité de Brantford.

Par M. Weldon (Saint-Jean),— la pétition de Alexander Leeshman et autres.

Par M. Guay,—la pétition de la corporation de la ville de Lévis.

Par M. O'Brien,—la pétition de la corporation de la ville de Collingwood, comté de Simcoe, Ontario.

Par M. Rykert,—six pétitions de C. Phillimore et autres, du village de Port Dalhousie; trois pétitions de l'Assemblée Locale, n° 2,531, Chevaliers du Travail, trois pétitions de l'Assemblée Fidelity, n° 2,056, Chevaliers du Travail; trois pétitions de l'Assemblée des Marins, n° 7,025; deux pétitions de l'Assemblée Maple Leaf, n° 5,933, Chevaliers du Travail; trois pétitions de l'Assemblée Advance n° 10,291, Chevaliers du Travail; cinq pétitions de S. B. Turner et autres de Merriton; et six pétitions de l'Assemblée des fabricants de roues, Ontario.

Par M. Cockburn,—trois pétitions de l'Union des Peintres n° 3, Toronto; et sept pétitions de l'Union des Peintres, Toronto.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

D'Alexander Ramsay et autres, de la cité de Montréal; demandant une charte sous le nom de "Compagnie canadienne d'assurance des glaces."

De l'Association des Pionniers, n° 2,211, des Chevaliers du Travail, de Toronto, Ont.; demandant la modification de l'acte relatif à l'engagement des matelots.

De l'Association des Pionniers, n° 2,211, des Chevaliers du Travail, de Toronto, Ont.; demandant la passation d'un acte qui oblige tous les navires, à la vapeur ou à voile, naviguant dans les eaux de l'intérieur du Canada, à employer des équipages compétents, et pour d'autres fins.

De l'Association des Pionniers, n° 2,211, des Chevaliers du Travail, de Toronto, Ont.; demandant la passation d'un acte pour réglementer le travail dans les usines, et les ateliers du Canada.

De la Compagnie du chemin de fer de Kincardine et Teeswater; demandant la passation d'un acte à l'effet de lui permettre de réduire son capital, de prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne, et pour autres amendements, à sa charte.

De William Harkins et autres, de Louis Head, et autres lieux, comté de Shelburne, Nouvelle-Ecosse; demandant que la Chambre veuille donner une considération favorable au besoin qui se fait sentir de pourvoir le susdit Louis Head d'un quai public et d'un brise-lames.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu l'avis suivant d'une vacance survenue dans la représentation du district électoral de la division Ouest du comté de Hastings, Ontario :—

Puissance du Canada, }
Savoir : }

Chambre des Communes.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par les présentes avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes, pour le district électoral de la division Ouest du comté de Hastings, Ontario, Canada, par suite du décès de Alexander Robertson, écuyer.

Donné sous nos sceaux et sceaux dans la cité d'Ottawa, ce sixième jour de mars 1888.

M. BOWELL,
Député du district électoral de la division Nord du
Comté de Hastings, Ontario, Canada,

H. A. WARD,
Député du district électoral de la division
Est du comté de Durham, Ontario.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'en conformité de la clause huit, chapitre treize des Statuts révisés du Canada, il a adressé son mandat au greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le district électoral de la division Ouest d'Hastings.

Ordonné, que M. Daly ait la permission de présenter un bill confirmant la charte de la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Small ait la permission de présenter un bill à l'effet de ratifier une certaine convention conclue entre la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, la Compagnie de chemin de fer du Sud du Canada et la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley, et une certaine convention conclue entre la Compagnie du chemin de fer London and South-Eastern et la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

M. Flynn propose, secondé par M. Kirk,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour copie du rapport ou des rapports des commissaires (ou d'aucun d'entre eux)

nommés pour s'enquérir de la condition de l'industrie du homard dans les provinces maritimes.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de Sir Richard J. Cartwright, secondé par M. Mackenzie,

Résolu, que la résolution suivante, dont il a donné avis de son siège, mardi, le 28 ultimo, sera le premier ordre du jour, mercredi, le 14 mars courant, après les interpellations, avec priorité tous les jours jusqu'à la clôture du débat :—“ Qu'il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les Etats-Unis, et qu'il est expédient que tous les produits naturels de l'un ou l'autre des deux pays, ou les articles manufacturés par eux soient admis en franchise dans les ports de l'autre (sauf seulement les articles sujets aux droits d'accise ou de revenu intérieur).

“ Qu'il est, en outre, expédient que le gouvernement du Canada prenne avant peu des mesures propres à s'assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les Etats-Unis afin d'obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction.”

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :—

LANSDOWNE.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes une copie du traité des pêcheries entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, relativement aux pêcheries du Canada et de Terre-Neuve, signé à Washington le 15e jour de février 1888; et les protocoles des diverses conférences, en même temps que le protocole des plénipotentiaires anglais offrant de conclure un arrangement temporaire pour une période n'excédant pas deux années dans le but d'en arriver à un *modus vivendi* en attendant la ratification du traité, et le protocole des plénipotentiaires américains, exprimant leur satisfaction au sujet du *modus vivendi* recommandé par les plénipotentiaires anglais. (*Documents de la session, No 36.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 5 mars 1888.

Il dépose aussi sur le bureau,—Copie de la déclaration faite par les plénipotentiaires anglais à la commission des pêcheries à Washington, au sujet de la réciprocité commerciale entre le Canada et les Etats-Unis, et de la réponse faite par les plénipotentiaires américains. (*Documents de la session, No 36a.*)

M. Chapleau, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre,—Etat détaillé des bons et garanties enregistrés dans le département du Secrétaire d'Etat du Canada, conformément à la clause 23, chap. 19, des Statuts Révisés du Canada. (*Documents de la session, No 37.*)

Il présente aussi, conformément à la clause 2 des Statuts Révisés,—la liste des officiers publics auxquels des commissions ont été adressées en 1887, sous l'autorité du chap. 19 des dits statuts. (*Documents de la session, No 38.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-cinq mille dix huit piastres et quatre-vingt-treize centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de gestion et être distribuée comme suit :—Inspecteur des finances, \$2,600; sous-inspecteur des finances, \$1,700; bureau du sous-receveur général, Toronto, \$7,600; bureau du sous-receveur général, Montréal, \$5,600; bureau du sous-receveur général, Halifax; \$10,000; bureau du sous-receveur général, Saint-Jean, \$3,000; auditeur et sous-receveur général, Winnipeg, \$6,000; auditeur et sous-receveur général, Victoria, \$7,600; auditeur et sous-receveur général, Charlottetown, \$4,900; caisses d'épargnes rurales: Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et Colombie Britannique, appointements, \$15,000; caisses d'épargnes rurales: Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et Colombie Britannique, dépenses imprévues, \$3,000; commission sur \$6,729,400.10 pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, \$33,647; courtage sur achat d'effets pour le fonds d'amortissement, savoir: emprunt du chemin de fer Intercolonial, \$768.24; emprunt de la Terre de Rupert, \$78.66; emprunt de la Colombie-Britannique, \$41.45; courtage et commission sur achat d'effets pour le fonds d'amortissement, savoir: emprunts fédéraux de 1874, 1875, 1876, 1878 et 1879, \$4,870.74; emprunt fédéral de 1884, 1,042.70; emprunt fédéral réduit, \$3,970.14; timbres anglais, frais de port, télégrammes, etc., \$2,000; dépenses se rattachant à l'émission et au rachat des billets fédéraux, \$9,000; impression des billets fédéraux, \$40,000; impressions, annonces, inspection, frais de transport, frais divers, etc., y compris commutation des droits de timbre, \$17,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt cinq mille quatre cent soixante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille neuf cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Justice, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Justice, division des pénitenciers, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Milice, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille trente-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Secrétaire d'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille six cent vingt piastres et quatre-vingt-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Impressions et Papeterie publiques, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-six mille sept cent cinquante-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police à cheval du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille six cent quarante-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Affaires des Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de l'Auditeur Général, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille neuf cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Finances et Conseil de la Trésorerie, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du Revenu de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Douanes, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-cinq mille soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille deux cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Agriculture, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille neuf cent douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Marine, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille quatre cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille cinq cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Travaux Publics, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille neuf cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Chemins de fer et Canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Rykert fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rykert informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 8 mars 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau : — Par M. McMullen, — la pétition du Bureau officiel trimestriel de l'Eglise Méthodiste, Palmerston, Ontario.

Par M. Brien, — la pétition du sergent Bernard C. Smith.

Par M. Mara, — la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Shuswap et Okanagan.

Par M. Coughlin, — la pétition du Conseil municipal de la ville de Strathroy, comté de Middlesex, Ontario.

Par M. Denison,—la pétition de Edmund Ridout et autres, Toronto, Ontario ; trois pétitions de l'Assemblée de la Toison d'Or, No 8,527 ; et quatre pétitions de William Marskell et autres, Toronto, Ontario.

Par M. Wallace,—cinq pétitions de A. M. Lynd et autres ; la pétition de J. A. Thompson et autres ; et la pétition de l'Association du Travail de Parkdale, tous de Parkdale, Ontario.

Par M. Marshall,—la pétition de W. R. Adams et autres ; deux pétition de R. G. Bowie et autres ; et la pétition de l'Assemblée London-Ouest, No 5172, Chevaliers du Travail, tous de l'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Caleb W. Wetmore, de la cité de Saint-Jean, N.-B., courtier ; demandant que le bill projeté de la Compagnie du chemin de fer Central ne devienne pas loi, sinon qu'il y soit inséré une clause annulant son effet quant au procès qui se poursuit actuellement entre le pétitionnaire et la dite compagnie.

De la Compagnie du chemin de fer de Norfolk-Sud ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à s'unir et à se fusionner avec la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du lac Erié.

De la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du lac Erié ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à s'unir et à se fusionner avec la Compagnie du chemin de fer de Norfolk-Sud.

De la Compagnie du chemin de fer d'embranchement de Hereford ; demandant certains amendements à sa charte.

De Robert Hornal et autres ; et du Rév. John Currie et autres, tous de Elgin-Ouest, Ont. ; demandant séparément la passation d'un acte prohibant le trafic des chemins de fer et des bateaux à vapeur le dimanche en Canada.

De Thomas Gellan et autres, Toronto ; demandant la passation d'un acte pour établir le suffrage des adultes dans toutes les élections.

De P. Farley et autres, Toronto ; demandant la passation d'un acte abolissant toute exemption du paiement des taxes imposables sur le reste de la communauté.

De P. Farley et autres, Toronto ; demandant la passation d'un acte déclarant illégal l'établissement de corps de police, particulière et secrète, armés et portant uniforme.

De P. Farley et autres, Toronto ; demandant que le gouvernement émette tout le numéraire destiné à la circulation, et que ce numéraire soit monnaie fiduciaire pour toutes dettes publiques ou privées.

La pétition de George F. Denison et autres ; et la pétition de J. A. McGregor et autres, de Waterdown et autres lieux, Ontario, présentées mardi dernier ; demandant séparément à la Chambre de faire un octroi d'argent au Fonds Commémoratif de Lundy's Lane,—étant lue ;

M. l'Orateur décide : "Qu'elles ne peuvent être reçues, vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics."

M. White (Cardwell), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, conformément à une résolution de la Chambre des Communes du 20 février 1882, la réponse partielle sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique canadien, et donnant des détails concernant,—

1. Le choix de la route ;
2. Le progrès des travaux ;
3. Le choix ou la réserve des terres ;
4. Le paiement de deniers ;
5. La construction des embranchements ;
6. Le progrès des travaux sur les embranchements ;

7. Les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises ;
8. Les conditions particulières requises par l'acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent ;
9. Les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état ;

10. Copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la compagnie. (*Documents de la session, No 25a.*)

Et aussi,—la réponse à une Adresse à Son Excellence du 5 mars 1888, pour copie de tous rapports des commissaires nommés par Commission Royale pour s'enquérir des pertes subies dans les Territoires du Nord-Ouest pendant le dernier soulèvement ; et un relevé de tous les paiements effectués sous l'autorité de recommandations contenues dans ces rapports. (*Documents de la session, No 40.*)

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un Ordre de la Chambre du 25 avril 1887, pour copie du bail consenti par R. T. Wilson en faveur du gouvernement fédéral pour les nouveaux bureaux publics de la ville de Dundas, comté de Wentworth ; le rapport de l'inspecteur des bureaux de poste sur le bureau de poste nouveau, et aussi, copie des pétitions, de la correspondance et de toutes autres pièces relatives à l'enlèvement du bureau de poste. (*Documents de la session, No 41.*)

Aussi,—la réponse à un Ordre de la Chambre, du 6 juin 1887, pour copie du contrat de D. A. Duffy pour la construction de la nouvelle aile du pénitencier de Dorchester, aussi de toute réclamation ou demande faite pour extra, de même que de tout rapport recommandant le paiement de telles réclamations ou d'aucune d'elles, et aussi de toute correspondance échangée entre l'entrepreneur et le département des Travaux Publics. (*Documents de la session, No 42.*)

Aussi,—la réponse à un Ordre de la Chambre du 27 avril 1887, pour copie de tous les papiers, documents, correspondance, etc., relativement à la construction d'un bureau de poste en la ville de Montmagny. (*Documents de la session, No 43.*)

Et aussi,—la réponse à un Ordre de la Chambre du 6 juin 1887, pour copie de toute correspondance relative à l'achat d'un terrain dans la ville d'Aricbat pour y bâtir des bureaux de poste et de douane. (*Documents de la session, No 43a.*)

Ordonné que M. Perley (Ottawa) ait la permission de présenter un bill à l'effet de constituer en corporation la Compagnie d'exploitation de bois Brouson et Weston.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Guay ait la permission de présenter un bill abrogeant l'acte intitulé : " Acte à l'effet de faciliter la navigation du fleuve Saint-Laurent dans et près le havre de Québec.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Brown ait la permission de présenter un bill à l'effet d'établir de nouvelles dispositions pour prévenir la cruauté envers les animaux.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Rowand ait la permission de présenter un bill autorisant la ville de Kincardine, dans le comté de Bruce, à imposer et percevoir certains péages au havre de la dite ville.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Denison propose, secondé par M. Daly,—Qu'il soit nommé un comité spécial chargé de s'enquérir s'il serait à propos, pour le gouvernement, d'acquérir toutes les lignes de télégraphe électrique en Canada ; avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et d'entendre les compagnies de télégraphe et de chemins de fer et les propriétaires qui désireraient comparaître en personne ou par l'entremise de conseils ou d'agents, et aussi de faire rapport à la Chambre.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Choquette, secondé par M. Béchard,

Ordonné qu'un Ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour copie de tous papiers, documents, requête, etc., concernant la résignation du maître de poste de Land Villa, dans le comté de Montmagny, la nomination d'un autre maître de poste et le changement de l'endroit du dit bureau.

Sur motion de M. Boyle, secondé par M. McKay,

Résolu, que les pouvoirs conférés au comité spécial chargé de faire une enquête et un rapport sur la nature, l'étendue et les effets de certaines combinaisons, soient étendus de manière à y comprendre les prétendues combinaisons de compagnies d'assurance contre le feu faisant affaires en Canada.

Sur motion de M. Semple, secondé par M. Rowand,

Ordonné, qu'un Ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant le montant voté à chaque session depuis 1880 comme subventions aux chemins de fer, combien a été voté pour chaque province, et le montant payé à compte de ces subventions.

Sur motion de M. Jones (Halifax), secondé par M. Casey,

Ordonné, qu'un Ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé détaillé des dépenses du chemin de fer Intercolonial portées au compte du capital pour les années 1879 à 1887 inclusivement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses imprévues des départements, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au bureau de la papeterie, pour papeterie, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les sommes requises pour faire face aux dépenses imprévues du haut commissaire du Canada à Londres, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Colby informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 9 mars 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Ferguson (Welland),—la pétition de H. Scadding et autres; et la pétition de George Baxter, juge de cour de comté, de Welland, Ontario.

Par M. Marshall,—deux pétitions de R. G. Bowie et autres, London-Ouest; deux pétitions de H. Clark et autres, London-Ouest; et la pétition de l'Assemblée London-Ouest, n° 5,172, Chevaliers du Travail, tous de l'Ontario.

Par M. Patterson (Essex),—la pétition du Conseil municipal du comté d'Essex, Ontario.

Par M. Small,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien; et la pétition de la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et du lac Erié; et de la corporation de la cité de Brantford; demandant la passation d'un acte confirmant et ratifiant un certain règlement passé par la dite corporation, accordant un bonus en aide au chemin de la dite compagnie.

De Alexander Leeshman et autres; demandant une charte sous le nom de la Compagnie de chemin de fer de Jonction de Chatham.

De la corporation de la ville de Lévis, et de la corporation de la ville de Collingwood; demandant que l'option locale, aux termes de l'Acte Scott, accordée aux cités, soit étendue aux villes ayant plus de quatre mille habitants.

De C. Phillimare et autres, du village de Port-Dalhousie; de S. B. Turner et autres, de Merritton; de l'Assemblée des Charrons, Ontario; et de l'Union des Peintres, Toronto, tous de l'Ontario; demandant séparément la passation d'un acte pour établir le suffrage des adultes dans toutes les élections.

De C. Phillimare et autres, du village de Port-Dalhousie; de S. B. Turner et autres, Merritton; de l'Assemblée des Charrons, Ontario; et de l'Union des Peintres, Toronto, tous de l'Ontario; demandant séparément que le gouvernement émette tout le numéraire destiné à la circulation, et que ce numéraire soit monnaie fiduciaire pour toutes dettes publiques ou privées.

De C. Phillimare et autres, du village de Port-Dalhousie; de l'Assemblée Locale, n° 2,513, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Fidelity, n° 2,056, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée des Marins, n° 7,025; de l'Assemblée Advance, n° 10,291, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée des Charrons, Ontario; de l'Union des Peintres n° 3, Toronto; et de l'Union des Peintres, Toronto, tous de l'Ontario; demandant séparément la passation d'un acte fédéral sur les fabriques et un acte fédéral pour réglementer le travail dans les usines.

De C. Phillimare et autres, du village de Port-Dalhousie; de S. B. Turner et autres, de Merritton; de l'Assemblée des Charrons, Ontario; et de l'Union des Peintres, Toronto, tous de l'Ontario; demandant séparément la passation d'un acte abolissant toutes exemptions du paiement de taxes prélevées sur le reste de la communauté.

De C. Phillimare et autres, du village de Port Dalhousie; de l'Assemblée Locale, No 2,513, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Fidelity, No 2,051, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée des Marins, No 7,025; de l'Assemblée Maple Leaf, No 5,933, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Advance, No 10,297, Chevaliers du Travail; de S. B. Turner et autres, de Merritton; de l'Assemblée des Charrons,

Ontario ; de l'Union des Peintres, No 3, Toronto ; et de l'Union des Peintres, Toronto ; demandant séparément la passation d'un acte qui oblige tous les navires, à la vapeur ou à voile, naviguant dans les eaux de l'intérieur du Canada, à employer des équipages compétents, et pour d'autres fins.

De C. Phillimore et autres, du village de Port Dalhousie ; de l'Assemblée Locale, No 2,513, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Fidelity, No 2,056, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée des Marins, No 7,025 ; de l'Assemblée Maple Leaf, No 5,933, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Advance, No 10,291, Chevaliers du Travail ; de S. B. Turner et autres, de Merriton ; de l'Assemblée des Charrons, Ontario ; de l'Union des Peintres No 3, Toronto ; et de l'Union des Peintres, Toronto, tous de l'Ontario ; demandant séparément la modification de l'acte relatif à l'engagement des matelots.

De l'Union des Peintres, Toronto ; demandant la passation d'un acte déclarant illégal l'établissement de corps de police, particulière et secrète, armés et portant uniforme.

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le quatrième Rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—

De Mary Mathilda White, du village de Port Dover, comté de Norfolk, Ont. ; demandant la passation d'un acte déclarant son mariage dissous avec David Crystal White, pour divorcer d'avec lui et pour autres fins ;—d'Alexander Ramsay et autres, de la cité de Montréal ; demandant une charte sous le nom de "Compagnie d'assurance des glaces de la Puissance" ;—de la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, Baie Georgienne et du lac Érié ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à s'unir et à se fusionner avec la Compagnie du chemin de fer de Norfolk-Sud ;—et de la Compagnie du chemin de fer de Norfolk-Sud ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à s'unir et à se fusionner avec la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du lac Érié.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés quant aux pétitions de la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc du Canada ; demandant la passation d'un acte lui permettant de remanier son capital-actions ; et de la Compagnie du Pont de la rivière Détroit, pour une charte, et il constate qu'ils n'ont pas été publiés pendant le temps voulu ; mais comme le délai requis sera écoulé, ou à peu près, avant que le comité ne puisse prendre les bills en considération, votre comité recommande que les avis soient jugés suffisants.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Morrisburg et New-York, demandant une charte, et il constate que l'avis n'a paru que dans la *Gazette du Canada* et dans un journal publié dans la ville de Morrisburg ; mais comme la pétition a seulement pour objet de faire revivre une charte périmée, et que les promoteurs déclarent que la mesure projetée ne lésera aucuns droits acquis et qu'elle est des plus avantageuses aux intérêts de la région qui sera traversée par la ligne proposée, votre comité recommande que la règle 51 soit suspendue dans ce cas.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer d'embranchement de Hereford, demandant certains amendements à sa charte, et il constate qu'il n'y est pas fait mention de l'intention des promoteurs de demander l'autorisation d'acheter le chemin de fer Central de Québec, ou de se fusionner avec lui ; mais considérant que la nécessité d'une pareille demande ne s'est fait sentir que lorsqu'il était trop tard pour en donner l'avis nécessaire, et vu qu'aux termes du Bill-modèle qui régit ces pouvoirs, les droits et intérêts des actionnaires sont parfaitement sauvegardés, votre comité recommande que l'avis soit jugé suffisant.

Ordonné, que M. Ferguson (Welland) ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du pont de chemin de fer d'hiver de la rivière Détroit.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Holton ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie d'assurance de la Puissance, sur les glaces.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Hall ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer d'embranchement d'Hereford, et de changer le nom de la compagnie en celui de "La Compagnie du chemin de fer d'Hereford."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Tisdale ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Norfolk-Sud.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—deux communications relatives à la question des pêcheries—l'une portant la mention "personnelle et non-officielle," par l'honorable T. B. Bayard, Secrétaire d'Etat, Washington, E. U., en date du 31 mai 1887, et adressée à Sir Charles Tupper ;—et l'autre, qui est la réponse de Sir Charles à l'honorable M. Bayard, portant aussi la mention de "personnelle et non-officielle," en date du 6 juin 1887. (*Documents de la session, n° 36b.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excedant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la somme qui sera probablement requise pour les frais de taxes et d'assurances de la résidence du Haut Commissaire, y compris la taxe du revenu, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

2. Résolu, qu'une somme n'excedant pas trois mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des départements des Postes et des Finances—dépenses imprévues—Pour payer les services des employés de la division des caisses d'épargne dans les départements des Postes et des Finances chargés de balancer les comptes des dépenses et de calculer les intérêts, 30 juin 1888 :—Département des Postes, \$1,850 ; département des Finances, \$1,250 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

3. Résolu, qu'une somme n'excedant pas cinquante mille deux cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'administration de la justice et être distribuée comme suit :—Administration de la justice, divers,—y compris les territoires du Nord-Ouest, \$20,000 ; frais de voyage des juges dans les territoires du Nord-Ouest, \$4,000 ; allocations des circuits, Colombie-Britannique, \$6,000 ; allocations pour voyages aux juges de la cour Suprême et des cours de comté, Manitoba, \$2,500 ; rapporteur de la cour Suprême du Canada, \$2,300 ; rapporteur-adjoint de la cour Suprême du Canada, commis de 2e classe, \$1,200 ; commis du bureau du registraire de la cour Suprême du Canada, \$1,000 ; deuxième commis du bureau du registraire de la cour Suprême du Canada, \$850 ; premier messenger de la cour Suprême du Canada, \$500 ; second messenger de la cour Suprême du Canada, \$500 ; troisième messenger de la cour Suprême du Canada, \$430 ; commis, sténographe cour de l'Echiquier, \$800 ; messenger, cour de l'Echiquier, \$300 ; dépenses imprévues, et déboursés, frais de voyage des juges ; aussi appointement des officiers (shérif, registraire en qualité de rédacteur des rapports, huissier, etc.) dans les cours Suprême et de l'Echiquier du Canada, et \$150 de livres pour les juges, \$5,000 ; impression, reliure et distribution des décisions de la cour Suprême, \$2,000 ; divers déboursés se rattachant à la cour maritime de l'Ontario, frais de voyages, etc., \$100 ;

appointements du registraire de la cour de vice-amirauté, Québec, \$666.66 ; salaire du prévôt de la cour de vice-amirauté, Québec, \$333.34 ; salles pour la cour de vice-amirauté, Saint-Jean, N.-B., 150 ; salles pour la cour de vice-amirauté, Halifax, \$150 ; pour l'achat de rapports judiciaires et de livres de droit pour la bibliothèque de la cour Suprême, \$1,600 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix-huit mille quatre cent vingt-neuf piastres, et quatre-vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de Kingston, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colley fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

M. Colby informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 12 mars 1888.

PRÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. Ferguson (Welland), la pétition du colonel Duncan McFarland et autres, de Niagara, Ontario.

Par M. Bowell,—la pétition de Robert Gordon et autres des villages de Tweed et et Hungerford ; la pétition de William Jeffs et autres, des villages de Queensborough et Elgin ; et la pétition de James McCready et autres, des villages de Plainfield et Thurlow, tous du comté de Hastings, Ontario.

Par M. Small,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Central du Nord-Ouest ; trois pétitions du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto, et trois pétitions de l'Union Typographique de Toronto.

Par M. McMullen,—la pétition de Andrew Donough et autres ; et la pétition de William Tasker et autres, tous électeurs de Wellington-Nord, Ontario.

Par M. Kirk,—la pétition de Edward Gillie et autres, de New-Harbour, comté de Guysboro, Nouvelle-Ecosse.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du Bureau Officiel trimestriel de l'Eglise Méthodiste, Palmerston, Ont. ; demandant la passation d'un acte défendant le trafic des chemins de fer et des vapeurs le dimanche.

De la Compagnie du chemin de fer Shuswap et Okanagan ; demandant la prolongation du délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée et pour autres amendements à sa charte.

Du conseil municipal de la ville de Strathroy, comté de Middlesex ; et du conseil municipal de la ville de Windsor, comté d'Essex, tous de l'Ontario ; demandant séparément que l'option locale, aux termes de l'Acte Scott, accordée aux cités, soit étendue aux villes ayant plus de quatre mille habitants.

De Edmund Ridout et autres, Toronto ; de l'Assemblée de la Toison d'Or, n° 8,527 ; de A. M. Lynd et autres, Parkdale ; et de W. R. Adams et autres, London-Ouest, tous de l'Ontario ; demandant séparément la passation d'un acte fédéral sur les fabriques et un acte fédéral pour régler le travail dans les usines.

De l'Assemblée de la Toison d'Or, n° 8,527 ; de A. M. Lynd et autres, Parkdale ; de l'Assemblée London-Ouest, n° 5,172, Chevaliers du Travail ; et de R. G. Bowie et autres, London-Ouest, tous de l'Ontario ; demandant séparément la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages et à d'autres fins.

De l'Assemblée de la Toison d'Or, n° 8,527 ; de l'Association du Travail de Parkdale ; de R. G. Bowie et autres, London-Ouest ; et de l'Assemblée London-Ouest, n° 5,172, Chevaliers du Travail, tous de l'Ontario ; demandant séparément un amendement à l'acte d'engagement des matelots.

De William Marskell et autres, Toronto ; de A. M. Lynd et autres, Parkdale ; et de H. Clark et autres, London-Ouest, tous de l'Ontario ; demandant séparément que le gouvernement émette tout le numéraire destiné à la circulation, et que ce numéraire soit monnaie fiduciaire pour toutes dettes publiques ou privées.

De William Marskell et autres, Toronto ; de A. M. Lynd et autres, Parkdale ; et de R. G. Bowie et autres, London-Ouest, tous de l'Ontario ; demandant séparément la passation d'un acte abolissant toute exemption du paiement des taxes imposables sur le reste de la communauté.

De William Marskell et autres, Toronto ; de J. A. Thompson et autres, Parkdale ; et de H. Clark et autres, London-Ouest, tous de l'Ontario ; demandant séparément la passation d'un acte déclarant illégal l'établissement de corps de police, particulière et secrète, armés et portant uniforme.

De William Marskell et autres, Toronto ; de A. M. Lynd et autres, Parkdale ; et de R. G. Bowie et autres, London-Ouest, tous de l'Ontario ; demandant séparément la passation d'un acte pour établir le suffrage des adultes dans toutes les élections.

De la Compagnie du Pacifique canadien ; demandant la passation d'un acte autorisant l'émission d'obligations ou d'actions-déventures, pour la construction de certains embranchements projetés.

De la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec ; demandant la passation d'un acte confirmant un certain ordre en conseil, pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement de certains embranchements de son réseau, et pour autres fins.

La pétition de H. Scadding et autres ; et la pétition de George Baxter, juge de cour de comté, de Welland, Ontario, présentées vendredi dernier ; demandant séparément à la Chambre de faire un octroi d'argent en faveur du Fonds Commémoratif de Lundy's Lane, — étant lues ;

M. l'Orateur décide : " Que ces pétitions ne peuvent être reçues, vu que l'octroi de leurs conclusions entraînerait la dépense de deniers publics."

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu l'avis suivant de la vacance survenue dans la représentation du district électoral de Missisquoi :—

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

MONSIEUR, — Nous, soussignés, Robert N. Hall, député de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de la ville de Sherbrooke, et Edgar Crow Baker, député de la dite Chambre pour le district électoral de Victoria, C. A., vous donnons par les présentes avis qu'une vacance est survenue dans la représentation de la Chambre

des Communes pour le district électoral de Missisquoi, par le décès de George Claves, écuyer, décédé à Ottawa, province d'Ontario, le quatrième jour de mars courant.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la dite cité d'Ottawa, ce neuvième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-huit.

ROBERT N. HALL, M.P.
E. CROW BAKER, M.P.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre, qu'en conformité de la clause huit, chapitre treize des Statuts révisés du Canada, il a adressé son mandat au greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral de Missisquoi.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par M. Laurier,
Résolu,—Que vu le décès soudain et regrettable de l'honorable G. B. Plumb, ci-devant président du Sénat du Canada, et par respect pour sa mémoire, la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la Chambre s'ajourne en conséquence.

Mardi, 13 mars 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. Perley (Ottawa),—Sept pétitions de James C. Reynolds et autres ; et deux pétitions de l'Union Typographique, n° 102, d'Ottawa.

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et du lac Erié ; demandant la passation d'un acte confirmant et ratifiant un certain règlement passé par la corporation de la cité de Brantford, accordant un bonus en aide au chemin de la dite compagnie ;—de la Compagnie du chemin de fer du lac Nipissingue et de la Baie de James ; demandant un acte prolongeant le délai fixé pour commencer et terminer sa voie ferrée ;—et de la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt et Nanaimo ; demandant un acte l'autorisant à exploiter un bac à vapeur en rapport avec sa ligne.

M. Chapeau, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un Ordre de la Chambre du 6 juin 1887, pour copie de toutes explorations, rapports et correspondance concernant le brise-lames de l'Ardoise, dans le comté de Richmond, N.-E. (*Documents de la session*, n° 34a.)

Aussi,—Relevé des Statuts fédéraux du Canada vendus et distribués officiellement pendant les deux dernières années, aux termes de la clause 14 du chap. 2 des Statuts révisés du Canada. (*Documents de la session* n° 44.)

Et aussi, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Rapport annuel du département des impressions et de la papeterie publiques du Canada pour l'exercice terminé le 30 juin 1887, avec un rapport partiel sur le même service pour le semestre expiré le 30 décembre 1887. (*Documents de la session n° 12a.*)

Ordonné que M. Baker ait la permission de prendre un bill autorisant la compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaimo à établir un bac passeur entre la Baie Beecher, dans la Colombie-Britannique et un point du détroit de Fuca, dans les États-Unis d'Amérique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Curran ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du Grand Tronc du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est lu et reçu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonné pour demain.

Ordonné, que M. Cockburn ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Lac Nipissingue à la Baie de James.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Carling ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte concernant les brevets d'invention.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné que M. Costigan ait la permission de présenter un bill modifiant les Statuts reunis du Canada, chapitre quatre-vingt-dix-sept, concernant les passages-d'eau.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Charlton ait la permission de présenter un bill à l'effet d'étendre la juridiction de la Cour Maritime d'Ontario.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonné pour demain.

M. Carling propose, secondé par M. Costigan,—que vendredi prochain, cette Chambre se forme en comité général, pour considérer une certaine résolution, concernant le salaire d'un sous-commissaire des brevets d'invention.

M. Carling l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que vendredi prochain, cette Chambre se formera en comité général.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie de Tunnel du Canada et du Michigan, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer d'Erié à Niagara, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill autorisant la Compagnie d'Assurance Maritime des Marchands du Canada à abandonner sa charte et liquider ses affaires, étant lu ;

Et motion étant faite que le bill soit maintenant lu la seconde fois ;

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. Scarth, secondé par M. Daly,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier les actes concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Grand Occidental à la rive du lac Ontario, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Collingwood et de la Baie de Quinté, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie de chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et l'Ouest, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de réduire le capital social de la Banque Nationale, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de ratifier une certaine convention conclue entre la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, la Compagnie de chemin de fer du Sud du Canada et la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer d'embranchement d'Hereford et de changer le nom de la compagnie en celui de "La Compagnie du chemin de fer d'Hereford," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Norfolk-Sud, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Ontario Central, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au traitement des membres du bureau des examinateurs et autres dépenses découlant de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-cinq mille six cent cinquante-quatre piastres et soixante-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Colby informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le 20^e rapport annuel du département de la Marine, pour l'exercice expiré le 30 juin 1887. (*Documents de la session, n^o 5.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 14 mars 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Skinner,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Central du Nouveau Brunswick.

Par sir Donald Smith (Montréal),—la pétition de David Crawford et autres, de la cité de Montréal.

Par M. Bergin,—deux pétitions de F. W. Rowe et autres; la pétition de Walter Barnhart et autres; la pétition de Noël Beaupré et autres; et la pétition de A. Bates et autres, tous de la ville et du township de Cornwall, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Robert Gordon et autres, des villages de Tweed et Hungerford; de William Jeffs et autres, des villages de Queensborough et Elgin; et de James McCready et autres, des villages de Plainfield et Thurlow, tous du comté de Hastings, Ontario; demandant séparément la passation d'un acte à l'effet de constituer une compagnie pour construire une voie ferrée de Belleville à Bannockburn, *via* Tweed, Bridgewater et Queensborough.

De la Compagnie du chemin de fer Central du Nord-Ouest ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi pour confirmer sa charte ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

Du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto ; et de l'Union Typographique de Toronto ; demandant séparément la passation d'un acte qui oblige tous les navires, à la vapeur ou à voile, naviguant dans les eaux de l'intérieur du Canada, à employer des équipages compétents, et pour d'autres fins.

Du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto ; et de l'Union Typographique de Toronto ; demandant séparément la modification de l'acte relatif à l'engagement des matelots.

Du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto ; et de l'Union Typographique de Toronto ; demandant séparément la passation d'un acte fédéral sur les fabriques et un acte fédéral pour régler le travail dans les usines.

De Andrew Donough et autres ; et de William Tasker et autres, tous électeurs, de Wellington-Nord, Ontario ; demandant séparément la passation d'un acte prohibant le trafic des chemins de fer et des bateaux à vapeur le dimanche, en Canada.

De Edward Gillie et autres, de New Harbour, comté de Guysboro', N.-E. ; demandant que la Chambre veuille donner une considération favorable au besoin qui se fait sentir de pourvoir le susdit New Harbour d'un quai public ou d'un brise-lames.

La pétition du colonel Duncan McFarland et autres, de Niagara, Ontario, présentée lundi dernier ; demandant à la Chambre de faire un octroi d'argent en faveur du Fonds Commémoratif de Lundy's Lane,—étant lue ;

M. l'Orateur décide : " Que cette pétition ne peut être reçue, vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics."

M. l'Orateur met devant la Chambre un état des recettes et dépenses du comptable de la Chambre des Communes, depuis le 1er juillet 1886, jusqu'au 30 juin 1887, comme suit :—

ÉTAT des recettes et déboursés du comptable de la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

<i>Recettes.</i>		\$	cts.
Indemnité—A Lettres de crédit		236,000	00
<i>Dépenses contingentes.</i>			
A Lettres de crédit		\$168,900	44
Lettres de change		14,179	92
Remise—Compte de journaux		1	00
		179,081	36
		415,081	36
<i>Déboursés.</i>		\$	cts.
Par indemnité et frais de route		227,182	30
<i>Dépenses contingentes.</i>			
Traitement des Orateurs— Hon. M. Kirkpatrick		\$3,134	24
Hon. M. Oumet		865	76
Traitement de l'Orateur-suppléant		4,000	00
Compte spécial, Mme W. B. Ross		2,000	00
Appoint. des officiers, \$62,128.72; sura. perm., \$1,094.54		63,223	26
do messagers, \$9,911.40; sura. perm., \$240.33		10,151	63
Commis de cl. cad. (sess.), \$2,400; commis sess., à \$3 P. J., \$7,872		10,272	60
Traducteurs français sess., \$1,440; compte de vacances, \$1,495		2,735	00
Dépenses des comités		465	25
Compte de la papeterie		12,703	90
Frais de port et télégrammes		1,429	67
Journaux et annonces		1,672	11
Divers		3,995	82
Fournisseurs et autres		6,786	01
Comptes imprimés		1,741	91
Déboursés du messager en chef		3,613	90
Messagers (sessions), \$11,200; pages, \$1,752		13,002	00
Serveurs (sessions), \$584; préparé au gaz, \$91.25		675	25
Compte des débats, Session 1886—Clos— Reliure		\$ 1,404	00
Compte des débats, Session 1887—non clos— Rapport		16,000	00
Correction des épreuves		500	00
Copistes		1,056	00
Traduction		5,000	00
Impression		8,500	00
Papeterie		2,392	56
Divers		584	99
		35,407	49
		395,496	60
<i>Dépenses.</i>			
Balance, indemnité		\$13,817	70
Balance périmée, dépenses contingentes		5,767	06
		19,584	76
		415,081	36

L'état des dépenses contingentes de M. Hartney s'accorde avec mon rapport du compte de la législation, à l'exception du compte de \$1 pour un journal, montant d'un chèque émis en janvier, subséquentement annulé et déduit par M. Hartney de la banque en mars. Total des dépenses contingentes, \$173,313.30.

La dépense pour indemnité aux membres de la Chambre des Communes est comme suit :—

Payé au 30 juin 1887	\$ 222,240 85
Payé en juillet pour le compte de la dernière session.	3,684 90
do septembre do do	479 00
	<u>\$226,404 75</u>
MOINS—Remboursé le 10 novembre 1887.....	151 55
Total pour indemnité.....	<u>\$226,253 20</u>

20 mars 1888.

J. L. McDOUGALL,
Auditeur général.

Note d'explication par le comptable, Chambre des Communes :—

Etat de l'Auditeur général—Dépense pour indemnité, au 30 juin (c'est-à-dire en chèques émis).....	\$222,240 85
Etat du comptable—Dépense pour indemnité, au 30 juin (c'est-à-dire en argent et en chèques émis).	<u>222,182 30</u>
Différence, étant balance en argent en mains, tel qu'indiqué par les livres.....	<u>\$ 58 55</u>

Comme l'année fiscale se termine le 30 juin de chaque année, nos livres sont alors nécessairement fermés. Après cette date, tout ce qui sera reçu ou dépensé sera entré dans le prochain état annuel des recettes et dépenses.

OTTAWA, 30 juin 1887.

HENRY HARTNEY,
Comptable, C. des C.

Ordonné, que M. Thompson ait la permission de présenter un bill concernant l'application de certaines lois y mentionnées à la province du Manitoba.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Bowell, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 29 février 1888, pour un état dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette*, des exportations et importations, du 1er juillet 1887 au 1er mars 1888, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux de autres pays. (*Documents de la session, No. 45.*)

Aussi,—la liste des actionnaires des banques chartées du Canada, à la date du 31 décembre, 1887, en conformité de l'acte 46 Vic, chap. 20, clause. (*Documents de la session, No. 17.*)

Sir Richard J. Cartwright propose, secondé par M. Charlton,—Qu'il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les Etats-Unis, et qu'il est expédient que tous les produits naturels de l'un ou l'autre des deux pays, ou les articles manufacturés par eux soient admis en franchise dans les ports de l'autre (sauf seulement les articles sujets aux droits d'acaise ou de revenu intérieur.)

Qu'il est, en outre, expédient que le gouvernement du Canada prenne avant peu des mesures propres à s'assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les Etats-Unis afin d'obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction.

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. Davis, secondé par M. Gillmor,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 15 mars 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Bergeron,—la pétition de James Wattie et autres.

Par M. Coulombe,—la pétition de Philippe Low et autres, de Pictou, Ontario, et autres lieux.

Par M. Denison,—trois pétitions de l'Union des Manceuvres des constructeurs de bâtisse, de Toronto.

Par M. Cockburn,—la pétition de la Banque Fédérale du Canada.

Par M. Kirkpatrick,—la pétition de L. Raymond Baker et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De James C. Reynolds et autres, d'Ottawa, Ont. ; demandant la passation d'un acte qui oblige tous les navires, à la vapeur ou à voile, naviguant dans les eaux de l'intérieur du Canada, à employer des équipages compétents, et pour d'autres fins.

De James C. Reynolds et autres, d'Ottawa, Ont.; et de l'Union Typographique, No 102, d'Ottawa; demandant séparément la modification de l'acte relatif à l'engagement des matelots.

De James C. Reynolds et autres, d'Ottawa, Ont.; et de l'Union Typographique, No 102, d'Ottawa; demandant séparément la passation d'un acte fédéral sur les fabriques et un acte fédéral pour réglementer le travail dans les usines.

De James C. Reynolds et autres, d'Ottawa, Ont.; demandant la passation d'un acte déclarant illégal l'établissement de corps de police, particulière et secrète, armés et portant uniforme.

De James C. Reynolds et autres, d'Ottawa, Ont.; demandant la passation d'un acte abolissant toute exemption du paiement des taxes imposables sur le reste de la communauté.

De James C. Reynolds et autres, d'Ottawa, Ont.; demandant la passation d'un acte pour établir le suffrage des adultes dans toutes les élections.

De James C. Reynolds et autres, d'Ottawa, Ont.; demandant que le gouvernement émette tout le numéraire destiné à la circulation, et que ce numéraire soit monnaie fiduciaire pour toutes dettes publiques ou privées.

M. Chapleau, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre,—Liste du Service Civil du Canada, au 1er juillet 1887, conformément à la clause 59 de l'Acte du Service Civil. (*Document de la session, No 18.*)

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur, (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :

LANSDOWNE.

Messieurs de la Chambre des Communes :

J'accuse réception et je vous remercie de la fidèle adresse que vous avez votée en réponse au discours par lequel j'ai ouvert la session.

Je suis heureux de recevoir de vous l'assurance que vous vous appliquerez avec zèle et assiduité à l'étude des importantes matières qui doivent être soumises à votre considération.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 13 mars 1888.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la résolution suivante :—Qu'il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les Etats-Unis, et qu'il est expédient que tous les produits naturels de l'un ou l'autre des deux pays, ou les articles manufacturés par eux soient admis en franchise dans les ports de l'autre (sauf seulement les articles sujets aux droits d'accise ou de revenu intérieur.)

Qu'il est, en outre, expédient que le gouvernement du Canada prenne avant peu des mesures propres à s'assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les Etats-Unis afin d'obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction.

M. Foster propose comme amendement, secondé par Sir Hector L. Langevin,—que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "le Canada, à l'avenir comme par le passé, désire continuer et étendre des relations commerciales avec les Etats-Unis, en tant qu'elles ne seront pas contraires à la politique de protection des divers intérêts et industries.

du Canada qui a été adoptée en 1879 et qui, depuis lors, a reçu d'une manière si marquée, la sanction et l'approbation de la population.

Et un débat s'ensuivant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Vendredi, 16 mars 1888.

Et le débat se continuant ;

Sur motion de M. Charlton, secondé par M. Jones,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins trente minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 16 mars 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Tupper (Pictou),—la pétition de la Compagnie de Téléphone de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée).

Par M. Perley (Assiniboïa),—la pétition de James Weidman et autres, de Qu'Appelle et autres lieux, Territoires du Nord-Ouest.

Par M. Macdonald,—la pétition de W. R. Bell et autres.

Par M. Coughlin,—la pétition de John C. Stevenson et autres.

Par M. Hesson,—la pétition de W. Johnston et autres ; la pétition de John Hoy et autres ; la pétition de D. Kay et autres ; la pétition de John McKelvey et autres ; la pétition de Charles Verner et autres ; et la pétition de Timothy O'Leary et autres, tous de Stratford, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie du chemin de fer Central du Nouveau-Brunswick ; demandant que son projet de loi pour confirmer une hypothèque qu'elle a donnée à la Compagnie dite "The Central Trust Company," de New-York, afin d'assurer une émission de débentures, devienne loi.

De David Crawford et autres, de la cité de Montréal ; demandant à la Chambre de prendre des mesures en vue de les protéger contre les dommages ou pertes occasionnés par certaines associations ou combinaisons illégales.

De F. W. Rowe et autres, de la ville et du township de Cornwall ; demandant la passation d'un acte fédéral sur les fabriques et un acte fédéral pour régler le travail dans les usines.

De F. W. Rowe et autres, de la ville et du township de Cornwall ; demandant la passation d'un acte qui oblige tous les navires, à la vapeur ou à voile, naviguant dans les eaux de l'intérieur du Canada, à employer des équipages compétents, et pour d'autres fins.

De Walter Barnhart et autres, de la ville et du township de Cornwall ; demandant la passation d'un acte pour établir le suffrage des adultes dans toutes les élections.

De Noël Beaupré et autres, de la ville et du township de Cornwall ; demandant que le gouvernement émette tout le numéraire destiné à la circulation, et que ce numéraire soit monnaie fiduciaire pour toutes dettes publiques ou privées.

De A. Bates et autres, de la ville et du township de Cornwall; demandant la modification de l'acte relatif à l'engagement des matelots.

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De Hiram Robinson et autres; demandant la passation d'un acte les autorisant à construire une ligne de chemin de fer à partir d'un point sur le chemin de fer du Pacifique Canadien entre Braeside et Arnprior, jusqu'à un point sur le chemin de fer de Jonction Pontiac au Pacifique, et de là au village du Désert;—de la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec; demandant la passation d'un acte confirmant un certain ordre en conseil; pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement de certains embranchements de son réseau, et pour autres fins; de la Compagnie du chemin de fer de Shuswap et Okanagan; demandant la prolongation du délai fixé pour la construction de sa ligne;—de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada; demandant la passation d'un acte l'autorisant à construire vingt milles de sa ligne chaque année.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés concernant la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien; demandant la passation d'un acte l'autorisant à émettre des obligations ou actions-débiteurs au montant de \$30,000 par mille, sur tout embranchement qu'elle pourrait construire à l'avenir; et trouve qu'ils n'ont pas été publiés pendant le temps voulu, mais vu qu'ils ont été largement publiés et que la période sera écoulée avant que le bill soit considéré par le comité des chemins de fer, votre comité recommande que ces avis soient jugés suffisants.

Ordonné, que M. Bryson ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Pontiac à Renfrew.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est lu et reçu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Mara ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Shuswap et Okanagan.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est lu et reçu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Small ait la permission de présenter un bill concernant les obligations sur les lignes d'embranchements de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est lu et reçu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Small ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—Rapport des commissaires chargés de faire une enquête et un rapport sur les pêcheries de homard et d'huîtres en Canada. (*Documents de la session, No. 6a.*)

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la résolution proposée le 4 mars courant,—Qu'il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les États-Unis, et qu'il est expédient que tous les produits naturels de l'un ou l'autre des deux pays, ou les articles manufacturés par eux soient admis en franchise dans les ports de l'autre (sauf seulement les articles sujets aux droits d'accise ou de revenu intérieur.)

Qu'il est, en outre, expédient que le gouvernement du Canada prenne avant peu des mesures propres à s'assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les Etats-Unis afin d'obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction ;—

Et sur l'amendement proposé à la dite résolution, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—*Le Canada, à l'avenir comme par le passé, désire continuer et étendre des relations commerciales avec les Etats-Unis, en tant qu'elles ne seront pas contraires à la politique de protection des divers intérêts et industries du Canada qui a été adoptée en 1879 et qui, depuis lors, a reçu d'une manière si marquée, la sanction et l'approbation de la population.*

A six heures p.m. M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

(L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 13 du règlement.)

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de constituer en corporation l'Académie Nisbet de Prince Albert, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de la Zone Chinook à la rivière de la Paix, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du Pont et Tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie de l'Assurance de l'Est, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill confirmant la charte de la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de constituer en corporation la Compagnie d'exploitation de bois Bronson et Weston, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill autorisant la ville de Kincardine, dans le comté de Bruce, à imposer et percevoir certains péages au havre de la dite ville, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill autorisant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaimo à établir un bac passeur entre la Baie de Beecher

dans la Colombie-Britannique, et au point du détroit de Fuca, dans les Etats-Unis d'Amérique, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du Grand-Tronc du Canada, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Lac Nipissingue à la Baie de James, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la résolution suivante :—Qu'il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les Etats-Unis, et qu'il est expédient que tous les produits naturels de l'un ou l'autre des deux pays, ou les articles manufacturés par eux soient admis en franchise dans les ports de l'autre (sauf seulement les articles sujets aux droits d'accise ou du revenu intérieur).

Qu'il est, en outre, expédient que le gouvernement du Canada prenne avant peu des mesures propres à s'assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les Etats-Unis afin d'obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction ;—

Et sur l'amendement proposé à la dite résolution, que tous les mots après " que ", jusqu'à la fin de la question, soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " le Canada, à l'avenir comme par le passé, désire continuer et étendre des relations commerciales avec les Etats-Unis, en tant qu'elles ne seront pas contraires à la politique de protection des divers intérêts et industries du Canada qui a été adoptée en 1879 et qui, depuis lors, a reçu d'une manière si marquée la sanction et l'approbation de la population."

Et le débat se continuant ;

Sur motion de M. McNeill, secondé par M. Masson, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi matin.

Lundi, 19 mars 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Rykert,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine et Niagara.

Par M. Cochrane,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Central d'Ontario.

Par M. Ellis,—la pétition de la Société du Nouveau-Brunswick pour prévenir la cruauté envers les animaux.

Par M. Wood (Westmoreland),—la pétition de J. C. Harris et autres, secrétaires de la Compagnie d'amélioration du havre de Moncton.

Par M. Brown,—la pétition de Charles Black et autres, de Hamilton, Ontario.

Par M. Kirkpatrick,—la pétition de Hugh McLennan, président de la Compagnie de Transport de Montréal, et autres.

Par M. Weldon (Saint-Jean),—la pétition de James King, de Halifax, Nouvelle-Ecosse.

Par Sir John A. Macdonald,—la pétition de George M. Wilkinson et fils, et autres, de la cité de Kingston.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De James Wittie et autres ; demandant la passation d'un acte les autorisant à construire un chemin de fer à partir de Valleyfield, comté de Beauharnois, jusqu'à un point sur la frontière de l'Etat de New-York.

De Philip Low et autres, de Picton, Ont., et autres lieux ; demandant certains amendements à l'acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer de Maskinongé et Nipissing.

De l'Union des Manœuvres des constructeurs de bâtisses, de Toronto, et de Charles Verner et autres, de Stratford, Ontario ; demandant séparément la modification de l'acte relatif à l'engagement des matelots.

De l'Union des Manœuvres des constructeurs de bâtisses, de Toronto, et de Timothy O'Leary et autres, de Stratford, Ont. ; demandant séparément la passation d'un acte pour réglementer le travail dans les usines et les ateliers du Canada.

De l'Union des Manœuvres des constructeurs de bâtisses, de Toronto ; et de John McKelvey et autres, de Stratford, Ontario ; demandant séparément la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De la Banque Fédérale du Canada ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à liquider ses affaires.

De L. Raymond Baken et autres ; demandant un acte constitutif sous le nom de Compagnie de chemin de fer du Sud-Ouest.

De la Compagnie du Téléphone de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée) ; demandant la passation d'un acte pour l'extension de ses pouvoirs constitutifs.

De James Weidman et autres, de Qu'Appelle et autres lieux, Territoires du Nord-Ouest ; demandant un amendement à l'Acte des territoires du Nord-Ouest, définissant plus clairement l'intention originelle relativement aux clauses prohibitives du dit acte.

De W. R. Bell et autres ; demandant une charte sous le nom de "Compagnie de chemin de fer d'Ontario, du Manitoba et de l'Ouest."

De John C. Stevenson et autres ; demandant la passation d'un acte désordant le trafic des chemins de fer et des vapeurs le dimanche.

De W. Johnston et autres, de Stratford, Ontario ; demandant la passation d'un acte déclarant illégal l'établissement de corps de police, particulière et secrète, armés et portant uniforme.

De John Hoy et autres, de Stratford, Ontario ; demandant que le gouvernement émette tout le numéraire destiné à la circulation, et que ce numéraire soit monnaie fiduciaire pour toutes dettes publiques ou privées.

De D. Kay et autres, de Stratford, Ont. ; demandant la passation d'un acte abolissant toute exemption du paiement des taxes imposables sur le reste de la communauté.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie, le certificat suivant :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 19 mars 1888.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection, en date du septième jour du mois de mars courant, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à George Denmark, écuyer, avocat, de Belleville, Ont., comme officier-rapporteur pou

Le district électoral de la division ouest du comté de Hastings, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de Alexander Robertson, écuyer, décédé ; Henry Corby, écuyer, de la cité de Belleville, Ont., marchand, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

M. White (Cardwell), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, conformément à une résolution de la Chambre, du 20 février 1882, la réponse supplémentaire sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique canadien, et donnant des détails concernant,—

1. Le choix de la route ;
2. Le progrès des travaux ;
3. Le choix ou la réserve des terres ;
4. Le paiement de deniers ;
5. La construction des embranchements ;
6. Le progrès des travaux sur les embranchements ;
7. Les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises ;
8. Les conditions particulières requises par l'acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent ;
9. Les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état ;
10. Copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la compagnie. (*Documents de la session, No 25b.*)

Ordonné, que M. Scarth ait la permission de présenter un bill modifiant les actes concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Costigan ait la permission de présenter un bill modifiant "l'Acte des falsifications," chapitre cent sept des Statuts révisés du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Thompson ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau la loi concernant la procédure en matières criminelles.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Madill ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte concernant la responsabilité des entrepreneurs de transport par eau.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Chapleau, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—Rapport des nouveaux règlements et de la procédure de la Cour de l'Écuquier du Canada," conformément aux clauses 55 et 56 du chap. 16 de la 50e et 51e Victoria. (*Documents de la session, No 46.*)

La Chambre reprend le débat ajourné sur la résolution proposée, mercredi le 14 mars courant.—Qu'il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les Etats-Unis, et qu'il est expédient que tous les produits naturels de l'un ou l'autre des deux pays, ou les articles manufacturés par eux soient admis en franchise dans les ports de l'autre (sauf seulement les articles sujets aux droits d'accise ou de revenu intérieur.)

Qu'il est, en outre, expédient que le gouvernement du Canada prenne avant peu des mesures propres à s'assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les Etats-Unis afin d'obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction ;—

Et sur l'amendement proposé à la dite résolution, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " le Canada, à l'avenir comme par le passé, désire continuer et étendre des relations commerciales avec les Etats-Unis, en tant qu'elles ne seront pas contraires à la politique de protection des divers intérêts et industries du Canada qui a été adoptée en 1879 et qui, depuis lors, a reçu d'une manière si marquée, la sanction et l'approbation de la population."

M. Jones (Halifax) propose comme sous-amendement, secondé par M. Weldon (St. Jean), que tous les mots de l'amendement soient retranchés et que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale :—"Que dans tout arrangement entre le Canada et les Etats-Unis à l'effet de pourvoir à la libre importation dans chaque pays des produits naturels ou des articles manufacturés de l'un ou l'autre des deux pays, il est grandement à désirer que pendant la durée de tel arrangement le commerce du cabotage du Canada et des Etats-Unis soit ouvert aux deux pays sur un pied d'égalité complètement réciproque, et que les navires de toute espèce, construits aux Etats-Unis ou en Canada, puissent être possédés et exploités par les citoyens de l'un ou de l'autre pays, et qu'ils puissent être enregistrés dans l'un ou l'autre pays et jouir des bénéfices de tel enregistrement."

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. Rinfret, secondé par M. Choquette, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 20 mars 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Shanly,—la pétition de Sir Alexander T. Galt et autres.

Par M. Perley (Ottawa),—la pétition de William Henry Middleton, de la cité d'Ottawa.

Par M. Cook,—trois pétitions de l'Association "Red Light" des Chevaliers du Travail; la pétition de A. J. Lucas et autres; la pétition de O. Borden et autres; la pétition de Peter Foly et autres; la pétition de S. Cullen et autres; la pétition de A.

Waddell et autres; la pétition de F. O. Shea et autres; et la pétition de G. Bawks et autres, tous de Midland, Ontario.

Par M. Ferguson (Welland),—la pétition de W. R. Brack et autres.

Par M. Masson,—la pétition de Joseph Wilson et autres; deux pétitions de T. A. Corlett et autres; et deux pétitions de l'Assemblée Locale n° 6,631, Chevaliers du Travail, tous d'Owen Sound, comté de Grey, Ontario.

Par M. Brown,—la pétition de la Société canadienne contre la cruauté envers les animaux.

Par M. Small,—la pétition du Conseil municipal de la cité de Toronto.

Par M. Bowell,—la pétition de l'honorable Billa Flint, sénateur, et autres; la pétition de Samuel Fisher et autres, du village de Chapman et Hungerford; la pétition de Patrick Murphy et autres, du village de Stoco et Hungerford; et la pétition de W. E. Gillespie, du village de Roslin et des environs, tous du comté de Hastings, Ontario.

Par M. Mills (Bothwell),—la pétition de la Banque de London, en Canada.

Par M. Perley (Assiniboia),—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois et Qu'Appelle.

Henry Corby, écuier, député du district électoral de la division Ouest du comté de Hastings, Ontario, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la loi, et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a trouvé suffisant les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :

De la Compagnie du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing; demandant certaines modifications à son acte constitutif;—et de la Compagnie du chemin de fer du Sud-Ouest; demandant une charte.

Votre comité trouve que les avis concernant la pétition de la Banque Fédérale, demandant un acte l'autorisant à liquider ses affaires, n'ont pas tout à fait été publiés pendant le temps voulu, mais vu qu'ils l'ont été très largement et que le délai sera expiré avant que le bill soit considéré en comité, votre comité recommande qu'ils soient jugés suffisants.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie du Téléphone de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée), demandant la passation d'un acte pour l'extension de ses pouvoirs constitutifs, et trouve qu'aucun avis n'a été publié, mais considérant que l'utilité de la mesure proposée ne s'est fait sentir que dans les derniers dix jours seulement, et qu'il a été prouvé à la satisfaction du comité qu'aucuns droits ne seront lésés, il recommande que la 51e règle soit suspendue à l'égard de la dite pétition.

M. Desjardins, du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de la Chambre pendant la présente session, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité recommande que le salaire de M. J. C. Boyce, assistant du rapporteur principal, soit porté à \$1,000, à dater du 1er janvier 1887, et que le salaire lui soit payé mensuellement comme aux rapporteurs officiels; aussi, que M. Brewer reçoive une augmentation annuelle de \$100 à dater du 1er janvier 1886, pour services rendus; et que le greffier du comité, M. E. P. Hartney, reçoive \$200 pour ses services passés, et une augmentation annuelle de \$50 à partir du 1er janvier 1886.

Ordonné, que M. Hickey ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer et de ponts d'Ottawa, Morrisburg et de New-York.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, — lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Brown ait la permission de présenter un bill concernant la Banque Fédérale du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, — lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Coulombe ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Maskinongé à Nipissingue.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, — lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Paterson (Brant) ait la permission de présenter un bill établissant de nouvelles dispositions au sujet de la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Erié.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, — lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Hall ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer du Sud-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, — lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la résolution proposée mercredi le 14 mars courant, — ' Qu'il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les Etats-Unis, et qu'il est expédient que tous les produits naturels de l'un ou l'autre des deux pays, ou les articles manufacturés par eux soient admis en franchise dans les ports de l'autre (sauf seulement les articles sujets aux droits d'accise ou du revenu intérieur.)

" Qu'il est, en outre, expédient que le gouvernement du Canada prenne avant peu des mesures propres à s'assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les Etats-Unis afin d'obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction; " —

Et sur l'amendement proposé à la dite résolution que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : — " le Canada, à l'avenir comme par le passé, désire continuer et étendre des relations commerciales avec les Etats-Unis, en tant qu'elles ne seront pas contraires à la politique de protection des divers intérêts et industries du Canada qui a été adoptée en 1879 et qui, depuis lors, a reçu d'une manière si marquée, la sanction et l'approbation de la population. " —

Et sur le sous-amendement portant, — que tous les mots de l'amendement soient retranchés et que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale : —

" Que dans tout arrangement entré le Canada et les Etats-Unis à l'effet de pourvoir à la libre importation dans chaque pays des produits naturels ou des articles manufacturés de l'un ou l'autre des deux pays, il est grandement à désirer que pendant la durée de tel arrangement le commerce du cabotage du Canada et des Etats-Unis soit ouvert aux deux pays sur un pied d'égalité complètement réciproque, et que les navires de toute espèce, construits aux Etats-Unis ou en Canada, puissent être possédés et exploités par les citoyens de l'un ou de l'autre pays, et qu'ils puissent être enregistrés dans l'un ou l'autre pays et jouir des bénéfices de tel enregistrement. " —

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Mercredi, 21 mars 1888.

Et le débat se continuant ;
Sur motion de M. Curran, secondé par M. Rykert,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure moins cinq minutes,
mercredi matin, s'ajourne alors.

Mercredi, 21 mars 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. Scarth,—la pétition de la Grande Division des Fils de la Tempérance du
Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest.

Par M. Denison,—la pétition de W. R. Brock et autres, de la Société Humané-
taire de Toronto.

Par M. Davis,—la pétition de Sir A. T. Galt et autres.

Par M. Curran,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de
Montréal et Champlain.

Par M. Hall,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Stanstead,
Shefford et Chambly.

Par M. Watson,—la pétition Joseph Martin, procureur général pour la province
du Manitoba.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Compagnie du chemin de fer Central de Ste-Catherine et Niagara ; deman-
dant la passation d'un acte à l'effet d'enlever certains doutes relativement à ses
pouvoirs, de ratifier et confirmer divers actes concernant sa ligne, et pour autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer Central d'Ontario ; demandant certains
amendements à l'acte 47 Vic., chap. 60, concernant le dit chemin de fer.

De la Société du Nouveau-Brunswick pour prévenir la cruauté envers les ani-
maux ; et de Charles Black et autres, de Hamilton, Ontario ; demandant séparément
que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la cruauté envers les
animaux, devienne loi.

De J. L. Harris et autres, sociétaires de la Compagnie d'amélioration du havre-
de Moncton ; demandant certains amendements à leur charte.

De Hugh McLennan, président de la Compagnie de Transport de Montréal
et autres ; demandant la passation d'un acte permettant aux navires américains de
venir en aide aux vaisseaux naufragés ou en détresse dans les eaux canadiennes sur
le littoral des Etats-Unis.

De James King, de Halifax, Nouvelle-Ecosse ; demandant à la Chambre de
nommer un comité pour examiner sa réclamation au sujet d'un contrat intervenu
entre lui et le département des Postes en l'année 1874, relativement au service pos-
tal d'hiver, entre la Nouvelle-Ecosse et l'Île du Prince-Edouard.

De George M. Wilkinson et fils, et autres, de la cité de Kingston, Ont. ; deman-
dant à la Chambre de prendre des mesures en vue de les protéger contre les dom-
mages ou pertes occasionnés par certaines associations ou combinaisons illégales.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du registraire de la Cour Suprême du Canada une lettre et la copie certifiée des jugements de la dite cour dans les appels d'élection suivants :—

Pour le district électoral du comté de Québec ;

Pour le district électoral de Québec-Ouest ; et

Pour le district électoral de Montmagny.

Les dits jugements sont lus comme suit :

COUR SUPRÊME DU CANADA,
OTTAWA, 20 mars 1888.

L'honorable J. A. OUMET,
Orateur de la Chambre des Communes du Canada, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joints les jugements certifiés de la Cour Suprême du Canada dans les appels d'élection suivants :—

Comté de Québec, dans lequel O'Brien *et al* étaient appelants et l'honorable Sir Adolphe P. Caron était répondant.

Québec-Ouest, dans lequel M. A. Hearn était appelant et Thomas McGreevy était répondant.

Montmagny, dans lequel P. A. Choquette était appelant et Laberge *et al* étaient répondants.

Une copie du dossier imprimé qui a servi dans l'instruction des appels respectifs des comtés de Québec et de Montmagny se trouve annexée aux jugements.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur.

ROBERT CARSELS,

Régistraire, Cour Suprême du Canada.

ELECTION CONTESTÉE DU COMTÉ DE QUÉBEC.

Dans la Cour Suprême du Canada.

VENDREDI, le seizième jour de mars, A.D. 1883.

Présents :

L'honorable Sir WILLIAM JOHNSTONE RITCHIE, chevalier, juge en chef,
do juge FOURNIER,
do juge HENRY,
do juge TASCHEREAU,
do juge GWYNNE.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Québec, tenue les 15^e et 22^e jours de janvier 1887.

Entre

EDOUARD O'BRIEN, écr., notaire, de la paroisse de Beauport, et
EDOUARD JOBIN, de la paroisse de Charlesbourg, dans le
district de Québec, cultivateur,
(*Pétitionnaires dans la cour inférieure*) Appelants ;

et

L'honorable Sir ADOLPHE PHILIPPE CARON, de la cité d'Ottawa,
dans la province d'Ontario, ministre de la Milice et de la
Défense au gouvernement de la Puissance du Canada,
avocat.

(*Défendeur dans la cour inférieure*) Répondant.

L'appel des appelants sus-nommés, Edouard O'Brien et Edouard Jobin, du jugement de l'honorable M. le juge L. B. Caron, l'un des juges de la Cour Supérieure du Bas-Canada, siégeant pour le district de Québec, rendu dans la cause ci-dessus le vingt-sixième jour de décembre, en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept, lequel dit jugement se lit dans les termes suivants, savoir :—

“ Les parties ayant été entendues par l'entremise de leurs avocats sur la règle du trentième jour de novembre dernier, déclarant que considérant que plus de six mois s'étaient écoulés depuis le jour où la pétition en cette cause avait été présentée, et considérant que les pétitionnaires n'ont pas encore procédé à l'instruction de la dite pétition, et considérant que l'instruction de la dite pétition n'a pas été commencée dans le délai de six mois après la date de la présentation de la dite pétition ; la dite pétition doit être rejetée, et qu'aucun procédé ultérieur ne soit pris quant à la dite pétition ; il a été ordonné que la dite règle soit déclarée absolue, et elle est déclarée absolue, et que la dite pétition d'élection soit renvoyée et elle a été renvoyée, chaque partie payant ses frais, ”—étant venu pour être entendu devant cette Cour le vingt-unième jour de février, en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit, en présence des avocats, tant des dits appelants que du dit répondant, et cette cour ayant entendu la plaidoirie des dits avocats, a bien voulu ordonner que le dit appel fut pris en délibéré pour y être adjugé, et cet appel étant revenu ce jour pour le prononcé du jugement, cette cour a ordonné et adjugé que le dit appel fut renvoyé, et il a été renvoyé pour défaut de juridiction. Cette cour a de plus ordonné et adjugé que les dits appelants paieraient au dit répondant les frais de l'appel en cette cour, et que la somme de \$100 déposée par les dits appelants à la cour inférieure comme garantie des frais du dit appel, sera payée au dit répondant comme partie de ses frais en cette cause d'appel.

Et la cour a de plus ordonné et adjugé que le dossier original soit transmis par le registraire de cette cour à l'officier compétent de la cour inférieure.

Dkk

Certifié,

ROBERT CASSELS,
Registraire.

ELECTION CONTESTÉE DE QUÉBEC-OUEST.

Dans la Cour Suprême du Canada.

VENDREDI, le 16e jour de mars, A.D. 1888.

Présents :

L'honorable Sir WILLIAM JOHNSTONE RITCHIE, chevalier, juge en chef,
do juge STRONG,
do juge FOURNIER,
do juge HENRY,
do juge TASCHEREAU,
do juge GWYNNE.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Québec-Ouest.

MATHEW AYNWARD HEARN,
(Pétitionnaire dans la cour inférieure) Appellant :

et

THOMAS MCGREEVY,
(Répondant dans la cour inférieure) Répondant.

Sur motion de M. Christie, C. R., avocat du répondant sus-nommé demandant le renvoi avec les frais pour défaut de poursuite de l'appel dans la cause ci-dessus, du

jugement rendu le second jour de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept par l'honorable M. le juge Caron, de la Cour Supérieure pour le Bas Canada, siégeant dans et pour le district de Québec, rejetant la pétition pour prolonger le délai, sans frais, et ordonnant que la pétition d'élection dans la dite cause fut renvoyée, chaque partie payant ses frais; après avoir entendu la plaidoirie de l'avocat susdit et avec le consentement de l'avocat de l'appelant sus-nommé, cette cour a ordonné et adjugé que le dit appel soit renvoyé et il est renvoyé, les frais du dit appel devant être payés par le dit appelant au dit répondant après avoir été taxés.

Et que le dossier original, transmis au registraire de cette cour, soit renvoyé à l'officier compétent de la cour inférieure.

Certifié,

ROBERT CASSELS,
Registraire.

ELECTION CONTESTÉE DE MONTMAGNY.

Dans la Cour Suprême du Canada.

VENDREDI, le 16e jour de mars A.D. 1838.

Présents :

L'honorable Sir WILLIAM JOHNSTONE RITCHIE, chevalier, juge en chef.
do juge FOURNIER,
do juge HENRY,
do juge TASCHEREAU,
do juge GWYNNE.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de Montmagny, tenue le quinzième et vingt-deuxième jour de février, A.D. 1837.

PHILIPPE AUGUSTE CHOQUETTE,
(Répondant dans la cour inférieure),
Appelant ;

et

DAMASE LABERGE et GEORGE TALBOT,
(Pétitionnaires dans la cour inférieure),
Répondants.

L'appel de l'appelant sus-nommé Philippe Auguste Choquette, du jugement de l'honorable juge Angers, de la Cour Supérieure du Bas-Canada, siégeant dans et pour le district de Montmagny, rendu dans cette cause le quatorzième jour d'octobre, en l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept, renvoyant avec dépens les objections préliminaires du dit appelant à la pétition d'élection, présentée par les dits répondants, étant venu pour être entendu devant cette cour le vingt et unième jour de février, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, en présence des avocats tant de l'appelant que des répondants, et cette cour ayant entendu la plaidoirie des dits avocats, a bien voulu ordonner que le dit appel fut pris en délibéré pour y être adjugé; et cet appel étant revenu ce jour pour le prononcé du jugement, cette cour a ordonné, adjugé et décidé comme suit, savoir :

1. Que le dit appel doit être, et il est accordé.

2. Que le dit jugement rendu le quatorzième jour d'octobre, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept, rejetant avec dépens les dites objections préliminaires doit être renversé, et il est renversé et cassé.

3. Que les dites objections préliminaires doivent être et elles sont admises, et que la dite pétition doit être et elle est rejetée.

4. Que le dépôt fait par le dit appelant à la cour inférieure, comme garantie de l'appel en cette cause, soit payé au dit appelant.

5. Que les dits répondants devront payer et paieront au dit appelant les frais encourus par le dit appelant tant dans la cour inférieure que dans cette cour.

6. Et que le dossier original transmis au registraire de cette cour sera renvoyé à l'officier compétent de la cour inférieure.

Certifié,

ROBERT CASSELS,
Registraire.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'il a reçu des juges choisis pour l'instruction des pétitions d'élection, conformément à l'Acte des Elections Fédérales, les certificats concernant les élections,—

Pour le district électoral de Brome ;

Pour le district électoral de Missisquoi ;

Pour le district électoral de Shefford ; et

Pour le district électoral de la division Est du comté d'Elgin.

Les dits certificats sont lus et il est ordonné qu'ils soient entrés dans les journaux de cette Chambre comme suit :—

ELECTION CONTESTÉE DE BROME.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Dans l'affaire de l'élection pour le district électoral de Brome, province de Québec

JAMES MORRISSON,

Pétitionnaire ;

et

SIDNEY ARTHUR FISHER,

Répondant.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Je, soussigné, juge de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, devant lequel la présente pétition a été présentée pour instruction le neuvième jour de décembre 1887, certifie par les présentes que le pétitionnaire a déclaré qu'il n'avait pas de preuve à produire à l'appui de la dite pétition que j'ai en conséquence renvoyée, et j'ai décidé que le répondant avait été dûment élu.

Donné sous mon seing, ce dix-neuvième jour de mars 1888.

M. M. TAIT,
J. C. S.

ELECTION CONTESTÉE DE MISSISQUOI.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Dans l'affaire de l'élection pour le district électoral de Missisquoi, province de Québec

CHARLES SHORT,

Pétitionnaire ;

et

GEORGE CLAYES,

Répondant.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Je certifie par les présentes que le vingt-cinquième jour de novembre 1887, sur la demande à cet effet faite par le dit répondant, j'ai renvoyé et rejeté la pétition

d'élection en cette affaire, pour la raison que la dite pétition avait été présentée le vingt-troisième jour d'avril 1887, et qu'à l'époque où la dite demande a été faite pour le rejet de la dite pétition il s'était écoulé plus de six mois sans que l'instruction de la dite pétition eût été commencée, ou qu'une demande eût été faite pour fixer un jour pour l'audition de la dite cause, et sans qu'aucune requête eût été présentée à l'effet de faire prolonger le délai pour le commencement de la dite instruction.

Donné sous mon seing ce dix-neuvième jour de mars 1888.

M. M. TAIT,
J. C. S.

ELECTION CONTESTÉE DE SHEFFORD.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Dans l'affaire de l'élection pour le district électoral de Shefford.

LOUIS GAZAILLE,

Pétitionnaire ;

et

ANTOINE AUDET,

Répondant.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Je certifie par les présentes que le vingt-cinquième jour de novembre 1887, sur la demande à cet effet faite par le dit répondant, j'ai renvoyé et rejeté la pétition d'élection en cette affaire pour la raison que la dite pétition avait été présentée le neuvième jour d'avril 1887, et qu'à l'époque où la dite demande a été faite pour le rejet de la dite pétition, il s'était écoulé plus de six mois sans que l'instruction de la dite pétition eût été commencée, ou qu'une demande eût été faite pour fixer un jour pour l'audition de la dite cause, et sans qu'aucune requête eût été présentée à l'effet de faire prolonger le délai pour le commencement de la dite instruction.

Donné sous mon seing ce dix-neuvième jour de mars 1888.

M. M. TAIT,
J. C. S.

ELECTION CONTESTÉE D'ELGIN-EST.

Dans la Cour d'Appel d'Ontario.

Assignée par Ordre Général de la Cour Suprême de Judicature pour Ontario, à la Division du Banc de la Reine de la Haute Cour de Justice.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de la division Est du comté d'Elgin, tenue le vingt-deuxième jour de février, 1887.

Puissance du Canada,
Province d'Ontario. }

Savoir :

Entre

WILLIAM MANDEVILLE MERRITT,

Pétitionnaire ;

et

JOHN HENRY WILSON,

Répondant.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes de la

Puissance du Canada.

Je, l'honorable William Purvis Rochfort Street, l'un des juges de la division du Banc de la Reine de la Haute Cour de Justice d'Ontario, certifie par les présentes

que la pétition dont il est ici question a été instruite devant moi dans la cité de Saint-Thomas, les 27e, 28e, 29e, 30e et 31e jours de décembre dernier, et que le prononcé du jugement a été alors ajourné à Osgood Hall, dans la cité de Toronto, où le 31e jour de janvier dernier, j'ai donné mon jugement renvoyant la dite pétition, et j'ai trouvé et décidé :—

1. Que John Henry Wilson, le membre dont l'élection et la nomination était contestée par la dite pétition avait été dûment élu et déclaré élu.

2. Et je fais rapport de plus

(a) Qu'il n'a pas été prouvé qu'aucun acte de corruption ait été commis par aucun des candidats, ou leur connaissance ou de leur consentement, lors de la dite élection.

(b) Que lors de l'instruction, aucune personne n'a été trouvée coupable de pratiques corruptrices.

(c) Qu'il n'existe aucune raison de croire que des actes de corruption aient été mis en usage dans une mesure considérable lors de la dite élection.

(d) Que dans mon opinion, l'enquête qui a été faite sur les circonstances de l'élection n'a pas été rendue incomplète par les actes d'aucune des parties à la dite pétition, et qu'une nouvelle enquête ne me paraît pas nécessaire pour s'assurer si des actes de corruption ont été mis en usage dans une mesure considérable.

Daté ce dix-neuvième jour de mars, A. D. 1888.

WM. P. R. STREET, J.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat suivant :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 21 mars 1888.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-deuxième jour du mois de février dernier émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à Stephen Blackburn, écuyer, de Glencoe, Ont., comme officier-rapporteur pour le district électoral de la division Ouest du comté de Middlesex, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieux et place de William Frederick Roome, écuyer, dont l'élection a été déclarée non avenue. William Frederick Roome, écuyer, M.D., de Newbury, Ont., a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

Ordonné, que M. Baker ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte de la représentation à l'égard de certains districts électoraux de la Colombie-Britannique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Baker ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte concernant les élections des députés à la Chambre des Communes, chapitre huit des Statuts révisés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Baker ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte des Cours Suprêmes et de l'Echiquier, chapitre cent trente-cinq des Statuts révisés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Kirk ait la permission de présenter un bill à l'effet d'établir de nouvelles dispositions au sujet de la pêche et des pêcheries.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,— lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la résolution proposée mercredi le 14 mars courant,—“ Qu'il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les Etats-Unis, et qu'il est expédient que tous les produits naturels de l'un ou l'autre des deux pays, ou les articles manufacturés par eux soient admis en franchise dans les ports de l'autre (sauf seulement les articles sujets aux droits d'accise ou de revenu intérieur.)

“ Qu'il est, en outre, expédient que le gouvernement du Canada prenne avant peu des mesures propres à s'assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les Etats-Unis afin d'obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction ;—”

Et sur l'amendement proposé à la dite résolution, que tous les mots après “ que” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—“ le Canada, à l'avenir comme par le passé, désire continuer et étendre des relations commerciales avec les Etats-Unis, en tant qu'elles ne seront pas contraaires à la politique de protection des divers intérêts et industries du Canada qui a été adoptée en 1879 et qui, depuis lors, a reçu d'une manière si marquée, la sanction et l'approbation de la population ;—”

Et sur le sous-amendement portant,—que tous les mots de l'amendement soient retranchés et que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale :—“ Que dans tout arrangement entre le Canada et les Etats-Unis à l'effet de pourvoir à la libre importation dans chaque pays des produits naturels ou des articles manufacturés de l'un ou l'autre des deux pays, il est grandement à désirer que pendant la durée de tel arrangement le commerce du cabotage du Canada et des Etats-Unis soit ouvert aux deux pays sur un pied d'égalité complètement réciproque, et que les navires de toute espèce, construits aux Etats-Unis ou en Canada, puissent être possédés et exploités par les citoyens de l'un ou de l'autre pays, et qu'ils puissent être enregistrés dans l'un ou l'autre pays et jouir des bénéfices de tel enregistrement ;—”

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie P.M.

(L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.)

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie d'Assurance de la Puissance sur les glaces, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Pontiac à Renfrew, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Shuswap à Okanagan, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant les obligations sur les lignes d'embranchements de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mardi, le 13 mars courant,— Que le bill autorisant la Compagnie d'assurance maritime des Marchands du Canada à abandonner sa charte et à liquider ses affaires, soit maintenant lu la seconde fois ;

Et la motion étant de nouveau proposée ; la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la question étant mise, Que le bill soit maintenant lu la seconde fois, elle est agréée.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Sir Adolphe P. Caron, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,— la réponse à une adresse à Son Excellence du 5 mars 1888, pour copie de toutes demandes, lettres ou autres communications adressées au gouvernement ou à aucun département ou ministre ou de tous rapports relativement à la requête présentée de la part du bataillon York-Simcoe pour l'allocation du petit équipement pendant la campagne du Nord-Ouest, et de toutes réponses à ce sujet. (*Documents de la session, No 51.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,— la réponse à un ordre de la Chambre du 2 mai 1887, pour un état montrant les noms de toutes les personnes qui ont soumissionné pour le transport des malles entre les glaces de côte au Cap Traverse, I. P.-E. ; le montant de chaque soumission, et à qui le contrat a été donné. (*Documents de la session, No 50.*)

La Chambre reprend le débat sur la résolution suivante : “ Qu'il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les Etats-Unis, et qu'il est expédient que tous les produits naturels de l'un ou l'autre des deux pays, ou les articles manufacturés par eux soient admis en franchise dans les ports de l'autre (sauf seulement les articles sujets aux droits d'accise ou de revenu intérieur.)

“ Qu'il est, en outre, expédient que le gouvernement du Canada prenne avant peu des mesures propres à s'assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les Etats-Unis afin d'obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction ;—”

Et sur l'amendement proposé à la dite résolution, que tous les mots après “ que ” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : “ Le Canada, à l'avenir comme par le passé, désire continuer et étendre des relations commerciales avec les Etats-Unis, en tant qu'elles ne seront pas contraires à la politique de protection des divers intérêts et industries du Canada qui a été adoptée en 1879 et qui, depuis lors, a reçu d'une manière si marquée, la sanction et l'approbation de la population ;—”

Et sur le sous-amendement portant,— que tous les mots de l'amendement soient retranchés et que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale : “ Que dans tout arrangement entre le Canada et les Etats-Unis à l'effet de pourvoir à la libre importation dans chaque pays des produits naturels ou des articles manufacturés de l'un ou l'autre des deux pays, il est grandement à désirer que pendant la durée de tel arrangement le commerce du cabotage du Canada et des Etats-Unis soit ouvert aux deux pays sur un pied d'égalité complètement réciproque, et que les navires de toute espèce, construits aux Etats-Unis ou en Canada, puissent être possédés et exploités par les citoyens de l'un ou de l'autre pays, et qu'ils puissent être enregistrés dans l'un ou l'autre pays et jouir des bénéfices de tel enregistrement.”

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Jeudi, 22 mars 1888.

Et le débat se continuant ;
Sur motion de M. Baird, secondé par M. Wilson (Lennox),
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins quinze minutes, jeudi matin la Chambre s'ajourne alors.

Jeudi, 22 mars 1888.

PRIÈRE,

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. Taylor,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer des Mille Isles ; et la pétition de John Haggart et autres.

Par M. Perley (Assiniboia),—la pétition de Thomas Copland et autres,

Par M. Ferguson (Renfrew),—la pétition de J. R. Booth et autres,

Par M. Hudspeth,—la pétition du conseil municipal de la ville de Lindsay, comté de Victoria, Ontario.

Par M. Desjardins,—la pétition de V. Hudon et autres, de Montréal et autres lieux.

Par M. Wood (Brockville),—la pétition de Robert G. Hervey et autres.

Par M. Curran,—la pétition de la Compagnie hydraulique manufacturière de Saint-Jean et Iberville.

Par M. Innes,—la pétition de Joseph Wayper, sen., et autres, de Hespeler ; la pétition de Peter Prieve et autres, de Fergus ; la pétition de Jacob Fuller Brooker et autres de Thedford ; la pétition de William Stroud et autres, de Hamilton ; la pétition de W. E. Lake et autres, de Sarona ; et la pétition de Thomas Watts et autres, de Guelph, tous d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Sir Alexander T. Galt et autres ; demandant une charte sous le nom de Compagnie du Pont International de Grenville.

De William Henry Middleton, de la cité d'Ottawa ; demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec Mary Froude Middleton (ci-devant Mary Froude Wise,) et pour divorcer d'avec elle.

De l'Association "Red Light," des Chevaliers du Travail ; de O. Boden et autres, de Midland ; et de l'Assemblée Locale, No. 6,631, Chevaliers du Travail ; d'Owen Sound, tous d'Ontario ; demandant séparément la modification de l'acte relatif à l'engagement des matelots.

Et l'Association "Red Light," des Chevaliers du Travail ; de A. Waddell et autres, de Midland ; de Joseph Wilson et autres, d'Owen Sound, et de T. A. Corlett et autres, d'Owen Sound, tous d'Ontario ; demandant séparément la passation d'un acte pour réglementer le travail dans les usines et les ateliers du Canada.

De l'Association "Red Light," des Chevaliers du Travail ; de Peter Foley et autres, de Midland ; de l'Assemblée Locale 6,631, Chevaliers du Travail, d'Owen

Sound, tous d'Ontario, demandant séparément la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De A. J. Lucas et autres, de Midland ; de T. A. Corlett et autres, d'Owen Sound, tous d'Ontario ; demandant séparément que le gouvernement émette tout le numéraire destiné à la circulation, et que ce numéraire soit monnaie fiduciaire pour toutes dette publiques et privées.

De S. Cullen et autres, de Midland, Ontario ; demandant la passation d'un acte pour le suffrage des adultes dans toutes les élections.

De F. O'Shea et autres, de Midland, Ontario ; demandant la passation d'un acte abolissant toute exemption du paiement des taxes imposables sur le reste de la communauté.

De G. Bawks et autres, de Midland, Ontario ; demandant la passation d'un acte déclarant illégal l'établissement de corps de police, particulière et secrète, armés et portant uniforme.

De W. R. Brock et autres ; demandant une charte sous le nom de Compagnie de chemin de fer et de bateau à vapeur de Buffalo, Chippawa et des chûtes de Niagara.

De la Société canadienne contre la cruauté envers les animaux ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la cruauté envers les animaux, devienne loi.

Du conseil municipal de la cité de Toronto ; demandant que la Chambre prenne en considération favorable la proposition qu'il est désirable de venir en aide à la Compagnie de chemin de fer de Kincardine et Teeswater, vu l'extension de leur ligne entre Teeswater et Kincardine.

De l'honorable Billa Flint, sénateur, et autres ; de Samuel Fisher et autres, du village de Chapman et Hungerford ; de Patrick Murphy et autres, du village de Stoco et Hungerford, et de W. E. Gillespie et autres, du village de Roslin et des environs, tous du comté de Hastings, Ontario ; demandant la passation d'un acte constituant en corporation une compagnie pour la construction d'un chemin de fer entre Belleville et Bannockburn, *via* Tweed, Bridgewater et Queensborough.

De la Banque de London, en Canada ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à liquider ses affaires.

De la Compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois et Qu'Appelle ; demandant certains amendements à sa charte et à l'acte qui la modifie.

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants, et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill constituant en corporation la Compagnie du Tunnel du Canada et du Michigan.

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada et la Compagnie du chemin de fer d'Erie à Niagara.

Bill à l'effet de modifier les actes concernant la Compagnie du chemin de fer de jonction du Grand Occidental à la rive du lac Ontario.

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Port Arthur, Duluth et de l'Ouest.

M. Bergin, du comité mixte des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a l'honneur de présenter comme second rapport,—le rapport du sous-comité chargé de vérifier les comptes d'impression, ainsi que le rapport du greffier du comité des services d'impression pour l'année dernière, et le compte des impressions, bilan annuel pour l'exercice 1886-87,—lesquels sont annexés au présent rapport. Les ayant approuvés, le comité les recommande à la considération des deux Chambres.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ.

SALLE DE COMITÉ, 6 mars, 1888.

Le sous-comité du comité mixte des impressions du Parlement qui a été chargé de vérifier les comptes d'impression pour l'exercice expiré, a l'honneur du faire rapport :

Qu'il a soigneusement examiné le bilan annuel des comptes d'impression du Parlement pour l'exercice 1886-87, et vérifié les divers items de dépenses au moyen des pièces de comptabilité qui s'y rattachent ; et après s'être assuré de l'exactitude des comptes, votre sous-comité a certifié et signé le tout.

Respectueusement soumis,

ROBERT READ,

Président du sous-comité.

RAPPORT DU GREFFIER DU COMITÉ.

CHAMBRE DE COMITÉ, 2 mars 1888.

Au président et aux membres du comité mixte des impressions du parlement :

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de soumettre l'état de compte annuel des recettes et des dépenses du service des impressions du parlement pour l'exercice expiré le 30 juin 1887. Cet état a été certifié par l'auditeur-général.

Les dépenses pour cet exercice s'élèvent à \$60,122.32, ce qui représente à peu près la moyenne des dix dernières années.

Le contrat de M. J. R. Barber, de Georgetown, pour la fourniture du papier d'impression, ayant pris fin le 31 décembre dernier, depuis cette date le papier a été fourni par l'entremise du département des impressions publiques.

L'extension des contrats pour les impressions et la reliure jusqu'au 31 décembre 1888, a été signée et les cautionnements nécessaires ont été déposés à la banque à mon crédit.

Je dois mentionner qu'un local additionnel a été mis à ma disposition pour y emmagasiner le papier d'imprimerie, etc.; des armoires pour mon usage ont aussi été placées à proximité du bureau de distribution, ce qui facilite de beaucoup le travail du département.

Le montant ordinaire de \$80,000 a été inséré au budget pour le service des impressions du parlement pendant l'exercice 1888-89.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY,

Greffier du comité mixte des impressions du parlement.

Dr. COMPTE des impressions du parlement, bilan annuel, du 1er juillet, 1888, au 30 juin, 1887.

AV.

1886-7	Recettes.	Montant.	Pièces justificatives N ^o	Dépenses.	Montant.
		\$ cts.			\$ cts.
	Lettres de crédit—Compte de crédit.....	80,000 00	1	Impressions :—20 p. c. retenus sur le dernier compte.....	7,939 40
	REMBOURSEMENTS :—			do Compte jusqu'au 31 décembre, 1886, total	10,699 52
	Compte des rapports des départements. \$16,760 57		2	do Compte jusqu'au 30 juin, 1887, \$32,904 23	
	Compte de l'impression des bills privés. 878 54	17,639 11	3	do Moins 20 p. c. de retenue.....	6,060 54
			4	Reliure.....	26,323 39
			5	Papier d'imprimerie.....	4,781 25
			6	Lithographie.....	19,332 09
			7	Assurance.....	2,766 00
			8	Salaires.....	107 50
			9	{ Montant solde..... \$6,409 75	
			10	{ Remise, fonds de retraite.....	
				Frais de port.....	5,500 00
				Divers.....	96 38
				Annouces.....	147 25
				Dépense totale.....	68 65
					77,761 43
				Balance en banque déposée au crédit du receveur-général	2,238 57
				Non retiré, y compris le coût de l'imp. des bills privés.	17,639 11
		97,639 11			97,639 11

ESROU, J. L. McDOUGALL, Auditeur.

18 janvier 1888,

Mexico.—A balance de papier en magasin :

685½ rames de Grand raisin, à \$4 30.....	\$2,982 36
525 rames de papier tellière, à 1.60½	842 62
	<u>\$3,824 98</u>

Dépenses comme ci-dessus.....	\$77,761 43
REMBOURSEMENTS :—	
Comptes des rapports des départements.....	\$16,760 57
Compte d'impression des bills privés.....	878 54
	<u>17,639 11</u>
Coût total des impressions du Parlement.....	\$80,122 32

Examiné et trouvé conforme.

ROBERT READ,
ALPH. DESJARDINS,
JAMES TROW,
A. VIDAL.

CHAMBRE DE COMITÉ,
30 juin 1887.

HENRY HARTNEY,
Greffier des impressions du Parlement.

Ordonné, que l'article 51 du règlement de cette Chambre soit suspendu en ce qui concerne la pétition de la Compagnie de Téléphone de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée), conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Tupper (Pictou) ait la permission de présenter un bill conférant certains pouvoirs à la Compagnie de Téléphone de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée.)

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Chapleau ait la permission de présenter un bill modifiant le chapitre vingt-sept des Statuts révisés du Canada, concernant le département des impressions et de la papeterie publiques.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la résolution proposée mercredi, le 14 mars courant,—“ Qu'il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les Etats-Unis, et qu'il est expédient que tous les produits naturels de l'un ou l'autre des deux pays, ou les articles manufacturés par eux soient admis en franchise dans les ports de l'autre (sauf seulement les articles sujets aux droits d'accise ou de revenu intérieur.)

“ Qu'il est, en outre, expédient que le gouvernement du Canada prenne avant peu des mesures propres à s'assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les Etats-Unis afin d'obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction ;—”

Et sur l'amendement proposé à la dite résolution, que tous les mots après “ que ”, jusqu'à la fin de la question, soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : “ le Canada, à l'avenir comme par le passé, désire continuer et étendre des relations commerciales avec les Etats-Unis, en tant qu'elles ne seront pas contraires à la politique de protection des divers intérêts et industries du Canada qui a été adoptée en 1879 et qui, depuis lors, a reçu d'une manière si marquée la sanction et l'approbation de la population ;—”

Et sur le sous-amendement,—que tous les mots de l'amendement soient retranchés et que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale : “ Que dans tout arrangement entre le Canada et les Etats-Unis à l'effet de pourvoir à la libre importation dans chaque pays des produits naturels ou des articles manufacturés de l'un ou l'autre des deux pays, il est grandement à désirer que pendant la durée de tel arrangement le commerce du cabotage du Canada et des Etats-Unis soit ouvert aux deux pays sur un pied d'égalité complètement réciproque, et que les navires de toute espèce, construits aux Etats-Unis ou en Canada, puissent être possédés et exploités par les citoyens de l'un ou de l'autre pays, et qu'ils puissent être enregistrés dans l'un ou l'autre pays et jouir des bénéfices de tel enregistrement.”

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Vendredi, 23 mars 1888.

Et le débat se continuant ;

Sur motion de M. Kenny, secondé par M. Hesson,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins vingt minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 23 mars 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Smith (Ontario),—la pétition de la Grange Fédérale du Canada.

Par M. Weldon (Albert),—la pétition de K. F. Burns et autres.

Par M. Watson,—la pétition d'Alexander Mutchmor.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Grande Division des Fils de la Tempérance du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest ; demandant la passation d'un acte soumettant la question de la prohibition totale du trafic des liqueurs en Canada au verdict de l'électorat aux polls.

De W. R. Brock et autres, de la Société Humanitaire de Toronto ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la cruauté envers les animaux, devienne loi.

De Sir A. T. Galt et autres ; demandant une charte sous le nom de Compagnie de chemin de fer et de charbon d'Alberta.

De la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Montréal et Champlain ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud-Ouest, ne devienne pas loi.

De la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly ; demandant la passation d'un acte pour amender les divers actes se rapportant à la dite compagnie.

Du Gouvernement Exécutif pour la province du Manitoba ; demandant la passation d'un acte autorisant l'exécutif à construire sur la rivière Assiniboine deux ponts tournants pour chemins et voyageurs.

William Frederick Roome, écuyer, député du district électoral de la division Ouest du comté de Middlesex, Ontario, ayant préalablement prêté le serment conformément à la loi et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu de l'officier-rapporteur pour le district électoral du comté de Prince-Edouard, un certificat portant que John Milton Platt, écuyer, a obtenu la majorité des votes, et le déclarant élu pour le dit district électoral.

John Milton Platt, écuyer, député du district électoral du comté de Prince-Edouard, Ontario, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par Sir Adolphe P. Caron, résolu,—Qu'en permettant à John Milton Platt, écr., élu pour représenter le district électoral du comté de Prince-Edouard, à prendre son siège sur production du certificat de l'officier-rapporteur, cette Chambre recommande, néanmoins, de s'en tenir strictement à la pratique d'exiger la production du rapport ordinaire.

M. White, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—Rapport annuel du bureau géologique et d'histoire naturelle du Canada,—

rapports et cartes des études et explorations, (nouvelle série), volume II, 1886. (Documents de la session, No 39.)

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Collingwood à la Baie de Quinté.

Bill à l'effet de modifier l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer d'embranchement d'Hereford, et de changer le nom de la compagnie en celui de "La Compagnie du chemin de fer d'Hereford"; et

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Ontario Central.

Au sujet de ce dernier bill, votre comité recommande que son titre soit changé en celui de "La Compagnie du chemin de fer Occidental d'Ontario."

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :

De la Compagnie du chemin de fer d'Annapolis et Atlantique; demandant une charte;—de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Chatham; demandant une charte;—de la Compagnie du chemin de fer de Saint-Laurent et d'Adirondack; demandant une charte;—de la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine et de Niagara; demandant un acte pour enlever certains doutes concernant ses pouvoirs;—de la Compagnie de vapeurs et de chemin de fer de Buffalo, Chippewa et des chûtes de Niagara; demandant une charte; et de William Henry Middleton, de la cité d'Ottawa; demandant un acte pour dissoudre son mariage avec Mary Froude Middleton.

Votre comité trouve que les avis donnés quant à la pétition de la Compagnie Internationale du Pont de Grenville, pour une charte, n'ont pas été publiés pendant le temps voulu; mais comme le délai requis sera écoulé avant que le bill soit pris en considération par le comité des Chemins de fer, votre comité recommande qu'ils soient jugés suffisants.

Votre comité a examiné les avis donnés quant à la pétition de la Compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois et de Qu'Appelle, pour étendre le délai fixé pour le commencement de sa ligne, et il constate qu'il n'y est pas fait mention que les promoteurs ont l'intention de demander l'autorisation de changer de temps à autre le nombre des directeurs de la dite compagnie; il recommande, en conséquence, que les pétitionnaires soient tenus de se conformer dans leur bill aux termes de leurs avis qui, sous d'autres rapports, sont suffisants.

Votre comité a aussi examiné la pétition de l'honorable Billa Flint et autres, demandant la passation d'un acte les autorisant à construire une voie ferrée depuis Belleville jusqu'au village de Bannockburn, pour se raccorder ensuite avec le Pacifique canadien au lac Nipissingue ou près de là, et il trouve que l'avis n'a été publié que dans un journal; mais comme un grand nombre de pétitions signées par les citoyens des districts en cause ont été présentées à la Chambre en faveur de la ligne projetée, et qu'aucuns droits acquis ne seront affectés si la mesure projetée devient loi, le comité recommande que les avis soient jugés suffisants.

M. Weldon (Albert), du comité des Privilèges et Elections, auquel a été renvoyé le certificat de Son Honneur le juge Osler, en date du 17 novembre dernier, dans l'affaire de l'élection contestée pour le district électoral du comté de Kent, dans la province d'Ontario, qui a été soumis à la Chambre le 23 février dernier, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Résolu,—Que dans l'opinion du comité, l'ordre de la Chambre est nécessaire pour l'émission d'un nouveau bref pour l'élection d'un membre de la Chambre des Communes devant représenter le comté de Kent, d'après le rapport du juge ci-dessus nommé.

Tout en donnant pleine considération au jugement prononcé par le savant juge : qu'il a raison de croire que des actes de corruption ont été commis dans une mesure considérable dans le comté de Kent pendant la dernière élection, le comité, considérant que des poursuites ont été intentées contre les personnes nommément désignées, et que ce collège électoral n'a pas eu de représentant pendant une partie considérable de la session, et qu'il s'écoulera encore un certain laps de temps avant qu'une élection puisse avoir lieu, est d'avis qu'aucune nouvelle enquête ou autre procédure n'est nécessaire, et qu'un bref devrait être émis immédiatement pour une nouvelle élection.

Le comité soumet aussi, pour l'information de la Chambre, toutes les pièces qui lui ont été communiquées, ainsi que les minutes des délibérations du comité. (*Pour les documents, etc., voir Appendice No. 2.*)

M. Weldon (Albert) propose, secondé par M. Wood (Brockville), que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité des Privilèges et Elections.

Et la question étant mise sur la dite proposition, la Chambre se divise; et elle est résolue affirmativement.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector Langevin,

Ordonné,—Que le mandat de M. l'Orateur en date du 6 décembre dernier, pour l'émission d'un nouveau bref d'élection pour le district électoral du comté de Kent, Ontario, tel qu'inscrit dans le journal de la Chambre du 23 février dernier, soit retiré.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin,

Ordonné,—Que M. l'Orateur adresse immédiatement son mandat au Greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le district électoral du comté de Kent, Ontario, conformément à la recommandation contenue dans le premier rapport du comité des Privilèges et Elections adopté ce jour.

Ordonné que M. Rykert ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est lu et reçu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné que M. Shanly ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du Pont International de Grenville.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Perley (Assiniboia) ait la permission de présenter un bill modifiant les actes concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Weldon (St. Jean) ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Junction de Chatham.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Thompson ait la permission de présenter un bill concernant un certain traité conclu entre Sa Majesté Britannique et le Président des Etats-Unis.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Bergeron ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du Chemin de fer du Saint-Laurent à Adirondack.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la résolution proposée mercredi, le 14 mars courant,—“ Qu’il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les Etats-Unis, et qu’il est expédient que tous les produits naturels de l’un ou l’autre des deux pays, ou les articles manufacturés par eux soient admis en franchise dans les ports de l’autre (sauf seulement les articles sujets aux droits d’accise ou de revenu intérieur).

“ Qu’il est, en outre, expédient que le gouvernement du Canada prenne avant peu des mesures propres à s’assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les Etats-Unis afin d’obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction ” :—

Et sur l’amendement proposé à la dite résolution, que tous les mots après “ que ” jusqu’à la fin de la question soient retranchés et qu’ils soient remplacés par les suivants :—“ le Canada, à l’avenir comme par le passé, désire continuer et étendre des relations commerciales avec les Etats-Unis, en tant qu’elles ne seront pas contraires à la politique de protection des divers intérêts et industries du Canada qui a été adoptée en 1879 et qui, depuis lors, a reçu d’une manière si marquée, la sanction et l’approbation de la population ;—”

Et sur le sous-amendement portant, que tous les mots de l’amendement soient retranchés et que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale :—

“ Que dans tout arrangement entre le Canada et les Etats-Unis à l’effet de pourvoir à la libre importation dans chaque pays des produits naturels ou des articles manufacturés de l’un ou l’autre des deux pays, il est grandement à désirer que pendant la durée de tel arrangement le commerce du cabotage du Canada et des Etats-Unis soit ouvert aux deux pays sur un pied d’égalité complètement réciproque, et que les navires de toute espèce, construits aux Etats-Unis ou en Canada, puissent être possédés et exploités par les citoyens de l’un ou de l’autre pays, et qu’ils puissent être enregistrés dans l’un ou l’autre pays et jouir des bénéfices de tel enregistrement.”

A six heures p.m., M. l’Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures p.m.

Sept heures et demie, p.m.

(L’ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l’article 19 du Règlement.)

La Chambre, en conformité de l’ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du tunnel du Canada et du Michigan ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l’Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a ordonné d’en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l’ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Canada et la Compagnie du chemin de

fer d'Erié à Niagara ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de modifier les actes concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Grand Occidental à la rive du Lac Ontario ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Port Arthur, Duluth et l'Ouest ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre reprend alors le débat sur la résolution suivante :

“ Qu'il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les Etats-Unis, et qu'il est expédient que tous les produits naturels de l'un ou l'autre des deux pays, ou les articles manufacturés par eux soient admis en franchise dans les ports de l'autre (sauf seulement les articles sujets aux droits d'accise ou de revenu intérieur.)

“ Qu'il est, en outre, expédient que le gouvernement du Canada prenne avant peu des mesures propres à s'assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les Etats-Unis afin d'obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction ” ;—

Et sur l'amendement proposé à la dite résolution, que tous les mots après “ que ” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : “ le Canada, à l'avenir comme par le passé, désire continuer et étendre des relations commerciales avec les Etats-Unis, en tant qu'elles ne seront pas contraires à la politique de protection des divers intérêts et industries du Canada qui a été adoptée en 1879 et qui, depuis lors, a reçu d'une manière si marquée, la sanction et l'approbation de la population ;—”

Et sur le sous-amendement portant, que tous les mots de l'amendement soient retranchés et que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale : “ Que dans tout arrangement entre le Canada et les Etats-Unis à l'effet de pourvoir à la libre importation dans chaque pays des produits naturels ou des articles manufacturés de l'un ou l'autre des deux pays, il est grandement à désirer que pendant la durée de tel arrangement le commerce du cabotage du Canada et des Etats-Unis soit ouvert aux deux pays sur un pied d'égalité complètement réciproque, et que les navires de

toute espèce, construits aux Etats-Unis ou en Canada, puisse être possédés et exploités par les citoyens de l'un ou de l'autre pays, et qu'ils puissent être enregistrés dans l'un ou l'autre pays et jouir des bénéfices de tel enregistrement."

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Samedi, 24 mars 1888.

Et le débat se continuant ;

Sur motion de M. Rykert, secondé par M. Small,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et quinze minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 26 mars 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Wilson (Elgin),—la pétition de J. P. Bailey et autres, de Saint-Thomas, Elgin-Est, Ontario.

Par M. Innes,—la pétition de William Gay et autres, de Elora ; et la pétition de John P. Evans et autres, de London, tous d'Ontario.

Par Sir John A. Macdonald,—la pétition de l'Eglise Méthodiste de London.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie du chemin de fer des Mille-Isles ; demandant la passation d'un acte déclarant leur ligne un ouvrage d'utilité publique pour le Canada, et pour autres fins.

De John Haggart et autres ; demandant la passation d'un acte conférant certains pouvoirs additionnels à la Compagnie du chemin de fer de Gananoque, Perth et de la Baie de James.

De Thomas Copland et autres ; demandant un amendement à l'Acte des Territoires du Nord-Ouest expliquant plus clairement l'intention primitive de ses clauses prohibitives.

De J. R. Booth et autres ; demandant une charte sous le nom de Compagnie de chemin de fer d'Ottawa et de Parry Sound.

Du conseil municipal de la ville de Lindsay, comté de Victoria, Ontario ; demandant que l'option locale accordée aux cités en vertu de l'Acte Scott, soit accordée aux villes dont la population s'élève au-dessus de quatre mille habitants.

De V. Hudon et autres, de Montréal et autres lieux ; demandant une charte les autorisant à construire un chemin de fer reliant les différentes parties de l'île de Montréal avec la cité de Montréal.

De Robert G. Hervey et autres ; demandant un acte les constituant en corporation sous le nom de "Compagnie de chemin de fer de New-York, Saint-Laurent et Ottawa."

De la Compagnie hydraulique et manufacturière de Saint-Jean et Iberville; demandant la passation d'un acte accordant certains pouvoirs additionnels à la compagnie.

De l'Association des Grangistes de la Puissance du Canada; demandant que l'argent courant du pays soit garanti par le gouvernement;—que 280 lbs., poids net, soit établi comme poids-étalon d'un baril de sel;—que le gouvernement prenne des mesures immédiates relativement aux tarifs de chemins de fer;—et que toutes pensions aux employés du service civil soient abolies.

De K. F. Burns et autres; demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de colonisation et de gypse de Tobique.

D'Alexander Mutchmore et autres; demandant une charte sous le nom de "Compagnie de chemin de fer d'Emerson et du Nord-Ouest."

De Joseph Wayer, sen., et autres, de Hespeler; de Peter Prieve et autres, de Fergus; de Jacob Brooker et autres, de Thetford; de William Stroud et autres, de Hamilton; de W. E. Lake et autres, de Sarnia; de Thomas Watts et autres, de Guelph, tous d'Ontario; demandant séparément qu'il ne soit pris aucune mesure législative à l'effet de gêner ou d'empêcher le tir d'oiseaux au moyen de trappes.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat suivant :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, le 26 mars 1888.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-deuxième jour du mois de février dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à Edward Merrill, écuyer, avocat, de Picton, Ont., comme officier-rapporteur pour le district électoral du comté de Prince-Erward, dans la Province d'Ontario, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, au lieu et place de John Milton Platt, écuyer, dont l'élection a été déclarée non avenue; John Milton Platt, écuyer, M.D. de Picton, Ont., a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre de Communes du Canada.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre, qu'en conformité de l'ordre de la Chambre de vendredi dernier, il a adressé son mandat au greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral de Kent, Ont.

M. Bergin, du comité mixte des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité ayant examiné avec soin les documents suivants, recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

20. Rapport des bibliothécaires conjoints du parlement sur l'état de la bibliothèque du parlement. (*Documents de la session seulement.*)

23. État de toutes les pensions et indemnités de retraite accordées dans le service civil, pendant l'année expirée le 31 décembre 1887, donnant le nom et le rang de chaque personne mise à la retraite ou retirée, ses appointements, son âge, la durée de son service, l'indemnité à elle accordée lors de sa retraite, la raison de sa mise à la retraite, et si la vacance a été remplie par promotion ou par une nouvelle nomination. (*Documents de la session seulement.*)

35. Relevé des noms et salaires de toutes personnes nommées ou promues dans le service civil en 1887, spécifiant la charge à laquelle chacune d'elle a été nommée

ou promue (clause 58, par. 2, Acte du Service Civil.) (*Documents de la session seule-ment.*)

36b. Deux communications relatives à la question des pêcheries—l'une portant la mention "personnelle et non-officielle," par l'honorable T. B. Bayard, Secrétaire d'Etat, Washington, E.-U., en date du 31 mai 1887, et adressée à Sir Charles Tupper; —et l'autre, est la réponse de Sir Charles à l'honorable M. Bayard, portant aussi la mention de "personnelle et non-officielle," en date du 6 juin 1887. (*Pour distribution et documents de la session*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:—

22. Relevé des mandats du Gouverneur-Général émis depuis la dernière session du parlement, et des dépenses y relatives, aux termes de l'Acte du Revenu Consolidé et de l'audition, clause 32, paragraphe (b.)

23. Relevé des diverses dépenses imprévues pour l'année financière 1887-88.

24. Rapport du commissaire de la police fédérale, conformément aux dispositions des Statuts Refondus, chapitre 184, clause 5.

25. Réponse à Ordre.—Liste de toutes les terres vendues dans la province du Manitoba par la Compagnie du Chemin de fer du Pacifique Canadien jusqu'au 1er avril 1887, avec la date de la vente et le nom de l'acquéreur.

26. Réponse à Adresse.—Copie de l'ordre en conseil nommant Louis Boisvert gardien du phare aux Grondines, en remplacement de E. Trottier, et copie de toutes communications recommandant Charles N. Trottier à cet emploi.

27. Réponse à Ordre.—Etat établissant le nombre d'alambics saisis par le département du Revenu pour chacune des années 1878, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85 et 86 et les trois premiers mois de l'année 1887; les noms de ceux chez qui les alambics ont été saisis; les noms des dénonciateurs et les montants payés à chacun d'eux; aussi un état des dépenses occasionnées par ces saisies et le montant des recettes provenant de toute vente de ces alambics.

Et Réponse à un Ordre.—Etat de toutes saisies opérées au Canada, pour vente illicite de tabac, pour chaque année depuis 1878, jusqu'au 1er mars 1887, inclusivement; les noms des personnes chez lesquelles ces saisies ont été faites, les montants relevés de ces saisies par vente ou autrement et les dépenses occasionnées pour opérer ces saisies.

29. Réponse à Ordre.—Etat donnant les détails suivants sur les dépenses en rapport avec le maintien de l'hôpital de marine et des immigrants à Québec pendant la période écoulée depuis la confédération jusqu'au 30 juin 1886, et indiquant:—

(1) Quel a été le montant total voté par le parlement pour le maintien de cet hôpital pendant la dite période;

(2) Quel montant a été réellement dépensé;

(3) Combien de personnes, autres que des marins malades, y ont reçu des soins pendant la dite période;

(4) La totalité des jours de traitement que ces personnes ont reçus;

(5) Combien de marins y ont été traités pendant la même période;

(6) Combien de jours de traitement ils ont reçus;

(7) Le coût, en moyenne, par jour, pour ces deux classes de patients pendant la même période;

(8) Le prix, par patient, payé par jour à l'hôpital général de Montréal pour le soin donné aux marins malades pendant les mêmes années 1887-86;

(9) Quel montant total a été porté, pendant la dite période, au compte du fonds affecté au soulagement des marins malades et en détresse comme dépenses en rapport avec cet hôpital de Québec, en vertu de l'Acte 31 Vic., chap. 64, cl. 12 (maintenant chap. 76, cl. 16 des Statuts Révisés.)

31. Réponse à Adresse (du Sénat).—Copie de toutes plaintes portées par les autorités du pénitencier de Saint-Vincent-de Paul, depuis le 24 avril 1886, contre Adolphe Lefavre, ci-devant employé du pénitencier; ainsi que de tous rapports faits par l'inspecteur contre le dit Lefavre depuis cette date; aussi copie des décisions

rendues par l'honorable Ministre de la Justice relativement aux dits rapports et plaintes.

33. Réponse à Ordre.—Etat détaillé des recettes et des dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet 1887 au 1er mars 1888, et du 1er juillet 1886 au 1er mars 1887.

34. Réponse à Ordre.—Copie des requêtes présentées en différents temps, requêtes appuyées par les différentes compagnies de steamers transatlantiques et autres personnes, demandant la construction d'un brise-lames à la Pointe-aux-Pères.

34a. Réponse à Ordre.—Copie de toutes explorations, rapports et correspondance concernant le brise-lames de l'Ardoise, dans le comté de Richmond, N.-E.

37. Etat détaillé des baux et garanties enregistrés dans le département du Secrétaire d'Etat du Canada, conformément à la clause 23, chap. 19, des Statuts Révisés du Canada.

38. La liste des officiers publics auxquels des commissions ont été adressées en 1887, sous l'autorité du chap. 19 des dits Statuts, et soumis au Parlement conformément à la clause 2 des Statuts Révisés,

40. Réponse à Adresse.—Copie de tous rapports des commissaires nommés par Commission Royale pour s'enquérir des pertes subies dans les Territoires du Nord-Ouest pendant le dernier soulèvement; et un relevé de tous les paiements effectués sous l'autorité de recommandations contenues dans ces rapports.

41. Réponse à Ordre.—Copie du bail consenti par R. T. Wilson en faveur du gouvernement fédéral pour les nouveaux bureaux publics de la ville de Dundas, comté de Wentworth; le rapport de l'inspecteur des bureaux de poste sur le bureau de poste nouveau, et aussi, copie des pétitions, de la correspondance et de toutes autres pièces relatives à l'enlèvement du bureau de poste.

42. Réponse à Ordre.—Copie du contrat de D. A. Duffy pour la construction de la nouvelle aile du pénitencier de Dorchester, aussi de toute réclamation ou demande faite pour extras, de même que de tout rapport recommandant le paiement de telles réclamations ou d'aucunes d'elles, et aussi de toute correspondance échangée entre l'entrepreneur et le département des Travaux Publics.

43. Réponse à Ordre.—Copie de tous les papiers, documents, correspondance, etc., relativement à la construction d'un bureau de poste en la ville de Montmagny, dans le comté de Montmagny.

43a. Réponse à Ordre.—Copie de toute correspondance relative à l'achat d'un terrain dans la ville d'Arichat pour y bâtir des bureaux de poste et de douane.

44. Etat des Statuts du Canada vendus et distribués officiellement pendant les deux dernières années, aux termes de la clause 14, chap. 2, des Statuts Révisés du Canada.

45. Réponse à Ordre.—Etat, dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette*, des exportations et importations, du 1er juillet 1887 au 1er mars 1888, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays.

46. Rapport des Nouvelles Règles et de la Procédure de la "Cour de l'Échiquier du Canada," aux termes des clauses 55 et 56, chap. 16—50-51 Victoria.

Ordonné, que M. Ferguson (Welland), ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie de bateaux à vapeur et de tramway de Buffalo, Chippawa et Niagara Falls.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Small, secondé par M. Guillet,

Ordonné, que le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes aurait le pouvoir s'il le juge à propos de diviser le Bill intitulé: "Acte pour confirmer certains arrangements intervenus entre la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada et la Compagnie

du chemin de fer de London et Port Stanley, et certaine convention faite entre la Compagnie de chemin de fer London et du Sud-Est et la Compagnie de chemin de fer du Sud du Canada," en deux bills différents.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la résolution proposée mercredi, le 14 mars courant,—" Qu'il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les Etats-Unis, et qu'il est expédient que tous les produits naturels de l'un ou l'autre des deux pays, ou les articles manufacturés par eux soient admis en franchise dans les ports de l'autre (sauf seulement les articles sujets aux droits d'accise ou de revenu intérieur.)

" Qu'il est en outre, expédient que le gouvernement du Canada prenne avant peu des mesures propres à s'assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les Etats-Unis afin d'obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction ;—"

Et sur l'amendement proposé à la dite résolution, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " le Canada, à l'avenir comme par le passé, désire continuer et étendre des relations commerciales avec les Etats-Unis, en tant qu'elles ne seront pas contraires à la politique de protection des divers intérêts et industries du Canada qui a été adoptée en 1871 et qui, depuis lors, a reçu d'une manière si marquée, la sanction et l'approbation de la population ;—"

Et sur le sous-amendement, portant que tous les mots de l'amendement soient retranchés et que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale : " Que dans tout arrangement entre le Canada et les Etats-Unis à l'effet de pourvoir à la libre importation dans chaque pays des produits naturels ou des articles manufacturés de l'un ou l'autre des deux pays, il est grandement à désirer que pendant la durée de tel arrangement le commerce du cabotage du Canada et des Etats-Unis soit ouvert aux deux pays sur un pied d'égalité complètement réciproque, et que les navires de toute espèce, construits aux Etats-Unis ou en Canada, puissent être possédés et exploités par les citoyens de l'un ou de l'autre pays, et qu'ils puissent être enregistrés dans l'un ou l'autre pays et jouir des bénéfices de tel enregistrement."

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Mardi, 27 mars 1888.

Et le débat se continuant ;

Sur motion de M. Ferguson (Welland), secondé par M. Small,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins quinze minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mardi, 27 mars 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. Perley (Ottawa),—la pétition de la Société Métropolitaine contre la cruauté envers les animaux.

Par M. Curran,—la pétition de la Chambre de Commerce de Montréal.

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada ;

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Norfolk-Sud.

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De la Compagnie du chemin de fer Central du Nouveau-Brunswick ; demandant un acte à l'effet de ratifier une hypothèque qu'elle a donnée à la *Central Trust Company* de New-York ;—de la Compagnie du chemin de fer de New-York, Saint-Laurent et Ottawa ; demandant une charte ;—de la Compagnie du chemin de fer de l'Île de Montréal ; demandant une charte ;—et de la Compagnie Hydraulique et Manufacturière de Saint-Jean et Iberville ; demandant certains pouvoirs additionnels.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés quant aux pétitions de la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à Parry-Sound, demandant une charte ;—et de la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, demandant certaines modifications à son acte constitutif, et trouve qu'ils n'ont pas été publiés pendant tout le temps voulu ; mais comme le délai requis sera écoulé avant que le bill soit pris en considération par le comité des Chemins de fer, votre comité recommande qu'ils soient jugés suffisants.

Votre comité a examiné les avis donnés au sujet des pétitions de la Compagnie du chemin de fer de Kincardine et Teeswater, demandant que le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin de fer soit prorogé, et aussi l'autorisation de prolonger son chemin de fer jusqu'à la ville d'Owen-Sound, et trouve que cette dernière partie de sa demande n'a pas été mentionnée dans l'avis, l'idée de ce prolongement n'étant venue qu'après la publication de ces avis ; mais comme les promoteurs ont annoncé partout dans les districts intéressés qu'ils avaient l'intention de demander ce pouvoir pendant la présente session, et qu'ils ont aussi reçu, pour être présentées à votre honorable Chambre, un certain nombre de pétitions venant des différentes municipalités à travers lesquelles passera le prolongement projeté, en faveur de ce prolongement jusqu'à Owen-Sound, votre comité recommande que ces avis soient regardés comme suffisants.

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer et de houille d'Alberta, demandant une charte, et trouve qu'il n'en a pas été publié d'avis ; mais comme il a été démontré à votre comité que la construction de ce chemin serait d'un grand avantage en ce qu'il développerait les ressources de la région dans laquelle il doit passer, et qu'il ne pourrait nuire aux droits ou intérêts de qui que ce soit, sauf peut-être à ceux de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, qui pourront être amplement protégés par une clause insérée dans le bill à cet effet, votre comité recommande que la règle 51 soit suspendue dans ce cas.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord contre les accidents, demandant la réduction de son capital social; et celle de la Compagnie du chemin de fer Central d'Ontario, demandant l'autorisation de changer le tracé de son chemin de fer et d'hypothéquer son chemin pour plus de \$20,000 par mille, et trouve qu'il n'a pas été publié d'avis ni dans l'un ni dans l'autre cas; et comme il n'a pas été fourni au comité de preuve suffisante qu'aucuns droits ou intérêts auraient à souffrir des mesures projetées, il recommande que la 51e règle ne soit pas susper due à l'égard de ces deux pétitions.

M. Colby, du comité mixte des deux Chambres au sujet de la bibliothèque, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—
Le comité s'est réuni, l'Orateur du Sénat au fauteuil.

Il est ordonné que certains volumes que l'on dit être endommagés et hors d'état de servir dans la bibliothèque, soient vendus de la manière que les bibliothécaires jugeront à propos.

Un sous-comité est nommé pour s'occuper de certaines propositions faites par J. G. Bourinot, écr., L.L.D., le greffier de la Chambre des Communes, pour la publication des constitutions, chartes, etc., des provinces de l'Amérique Britannique du Nord.

Il est aussi nommé un sous-comité chargé d'apurer les comptes de la bibliothèque.

Les bibliothécaires sont chargés d'inscrire au procès-verbal l'expression de la satisfaction du comité de la manière dont les affaires de la bibliothèque sont administrées.

Ordonné, que l'article 51 du règlement de cette Chambre soit suspendu en ce qui concerne la pétition de la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Davis ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Weldon (Saint-Jean) ait la permission de présenter un bill à l'effet de ratifier une hypothèque consentie par la Compagnie du chemin de fer Central à la Central Trust Company de New-York, pour garantir une émission de débetures.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Desjardins ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'île de Montréal.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Vanasse ait la permission de présenter un bill conférant certains pouvoirs à la Compagnie hydraulique et manufacturière de Saint-Jean et d'Iberville.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Wood (Brockville) ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de New-York au Saint-Laurent et Ottawa.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Fisher ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Bergin, secondé par M. Taylor,
Ré-olu, que cette Chambre concoure dans les premier, second et troisième rapports du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du parlement.

Ordonné, que M. Rowand ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Kincardine à Teeswater.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Ferguson (Renfrew) ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à Parry-Sound.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que Sir John A. Macdonald ait la permission de présenter un bill modifiant les Statuts révisés du Canada, chapitre cinquante, concernant les territoires du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour a première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Carling, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, dépose sur le bureau, par ordre de Son Excellence le gouverneur général, le rapport du ministre de l'agriculture pour l'année 1887. (*Documents de la session, No 4.*)

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a émis, il y a quelques jours, un mandat de *supersedeas* au Greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de suspendre toutes procédures relativement à l'émission d'un nouveau bref d'élection en vertu du mandat émis par lui le 23 février dernier, pour le district électoral du comté de Russell, jusqu'à ce qu'il soit émis un nouveau mandat.

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Mills (Bothwell),

Ordonné, que M. l'Orateur émette immédiatement son mandat au Greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le district électoral du comté de Russell.

M. Mills (Bothwell) propose, secondé par M. Davies,—que cette Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant ;

La dite proposition est retirée avec le consentement de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la résolution proposée, mercredi, le 14 mars courant : “ Qu'il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les Etats-Unis, et qu'il est expédient que tous les produits naturels de l'un ou l'autre des deux pays, ou les articles manufacturés par eux soient admis en franchise dans les ports de l'autre (sauf seulement les articles sujets aux droits d'accise ou de revenu intérieur.)

“ Qu'il est en outre, expédient que le gouvernement du Canada prenne avant peu des mesures propres à s'assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les Etats-Unis afin d'obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction ;—”

Et sur l'amendement proposé à la dite résolution que tous les mots après “ que ” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : “ le Canada, à l'avenir comme par le passé, désire continuer et étendre des relations commerciales avec les Etats-Unis, en tant qu'elles ne seront pas contraires

à la politique de protection des divers intérêts et industries du Canada qui a été adoptée en 1879 et qui, depuis lors, a reçu d'une manière si marquée, la sanction et l'approbation de la population ;—"

Et sur le sous-amendement portant,—que tous les mots de l'amendement soient retranchés et que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale : " Que dans tout arrangement entre le Canada et les Etats-Unis à l'effet de pourvoir à la libre importation dans chaque pays des produits naturels ou des articles manufacturés de l'un ou l'autre des deux pays, il est grandement à désirer que pendant la durée de tel arrangement le commerce du cabotage du Canada et des Etats-Unis soit ouvert aux deux pays sur un pied d'égalité complètement réciproque, et que les navires de toute espèce, construits aux Etats-Unis ou en Canada, puissent être possédés et exploités par les citoyens de l'un ou de l'autre pays, et qu'ils puissent être enregistrés dans l'un ou l'autre pays et jouir des bénéfices de tel enregistrement."

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Mercredi, 28 mars 1888.

Et le débat se continuant ;

Sur motion de M. Freeman, secondé par M. Small,

Ordonné, que le débat soit ajourné jusqu'à huit heures p.m. mardi prochain.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins trente minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 28 mars 1888.

PRÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. Rowand,—la pétition de J. I. Murray et autres.

Par M. Carling,—six pétitions de William Ray et autres, de London, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De J. P. Bailey et autres, de St-Thômas, Elgin-Est, Ontario ; demandant qu'il soit passé un acte défendant tout trafic sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur en Canada, le dimanche.

De William Gay et autres, d'Elora ; et de John P. Evans et autres, de London, tous d'Ontario ; demandant qu'il ne soit pas passé de loi pour empêcher le tir aux oiseaux au sortir de trappes.

De la conférence de l'Eglise Méthodiste de London ; demandant que l'Acte du Cens Electoral soit modifié de manière à donner aux femmes les mêmes droits et privilèges, au sujet du vote, que ceux qui sont actuellement ou seront à l'avenir donnés aux hommes.

M. l'Orateur informe la Chambre, qu'en conformité de l'Ordre de la Chambre d'hier, il a adressé son mandat au greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le district électoral de Russell.

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements :

Bill concernant la Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière Ste-Claire ; et

Bill autorisant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaimo à établir un bac-passeur entre la baie de Beecher, dans la Colombie-Britannique, et un point du détroit de Fuca, dans les Etats-Unis d'Amérique.

Et les bills suivants sans amendement :

Bill concernant la Compagnie du chemin du fer du lac Nipissingue à la baie de James ;

Bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Shuswap à O'Kanagan ; et

Bill concernant les obligations sur les lignes d'embranchement de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

M. Bergin, du comité mixte des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité, ayant examiné avec soin les documents suivants, recommande qu'ils ne soient pas imprimés, savoir :

50. Réponse à un Ordre du 2 mai 1887—Etat faisant connaître les noms des personnes qui ont fait des soumissions pour transporter les malles au Cap Traverse, Ile du Prince-Edouard, aller et retour ; le montant de chaque soumission et à qui le contrat a été donné.

51. Réponse à Adresse du 5 mars—Copie de toutes demandes, lettres ou autres communications adressées au gouvernement ou à quelque département ou ministre ou de tous rapports relativement à la requête présentée de la part du bataillon York-Simcoe pour l'allocation de petit équipement pendant la campagne du Nord-Ouest, et de toutes réponses à ce sujet.

Votre comité recommande aussi que, pour faciliter la consultation des volumes reliés des documents de la session, une étiquette additionnelle y soit placée, indiquant les titres des rapports, etc., contenus dans ces volumes, et que pour ce service la somme supplémentaire de trois centins par volume soit accordée à l'entrepreneur.

Votre comité a l'honneur de présenter aussi la résolution suivante à titre de recommandation :—

Résolu, qu'un exemplaire des statuts, annuels et refondus soit envoyé à chaque membre de chacune des législatures locales qui enverront en retour un exemplaire de leurs statuts annuels et refondus, à chaque membre des deux Chambres du parlement du Canada.

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les avis donnés sur les pétitions suivantes, et les a trouvés suffisants, savoir :—

De la Compagnie du chemin de fer Ontario, Manitoba et Ouest, pour un acte constitutif ; de la Compagnie du chemin de fer de gypse et de colonisation de la Tobique, pour un acte constitutif ; de la Compagnie du chemin de fer d'Emerson et Nord-Ouest, pour un acte constitutif ; et de Eleonora Elizabeth Tudor, pour un acte à l'effet d'annuler son mariage avec Frederick Levey Hart.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés sur les pétitions : de la Compagnie d'amélioration du havre de Moncton, pour des modifications à son acte constitutif ; de la Banque de London en Canada, pour autorisation de régler les affaires de la banque ; de la Compagnie d'assurance Keystone contre le feu, pour un acte constitutif ; et du gouvernement exécutif de la province du Manitoba, pour un acte lui

permettant de construire deux ponts de chemin de fer sur la rivière Assiniboine à Winnipeg et Portage-la-Prairie,—et trouve que les avis dans chaque cas sont un peu courts au point de vue du délai ; mais comme ils seront passés avant que le comité puisse s'occuper des différents bills, votre comité recommande qu'ils soient jugés suffisants.

Votre comité a examiné les pétitions de la Compagnie du chemin de fer de Gananoque, Perth et baie de James, et de la Compagnie du chemin de fer des Mille-Isles, demandant un acte à l'effet de leur permettre de se fusionner et de former une seule compagnie, et constate qu'avis en a été publié dans la *Gazette du Canada* seulement ; mais comme les promoteurs ont prouvé, à la satisfaction de votre comité, que la demande est faite à la pleine connaissance et avec le consentement des actionnaires des deux compagnies, il recommande que la 51^e règle soit suspendue à l'égard de ces pétitions.

Ordonné, que M. Weldon (Saint-Jean) ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Keystone, contre l'incendie.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, que M. Burns ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Gypse et de Colonisation de la Tobique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, que M. Mills (Bothwell) ait la permission de présenter un bill autorisant la liquidation de la Banque de London, en Canada.

Il présente, en conséquence le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, que M. Davies ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ontario, Manitoba et l'Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée, pour mardi prochain.

Ordonné, que M. Mills (Annapolis) ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Annapolis-Atlantique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, que M. Wood (Westmoreland) ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie des améliorations du havre de Moncton.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, que l'article 51 du règlement de cette Chambre, soit suspendu en ce qui concerne la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Gananoque, Perth et de la Baie James, et la pétition de la Compagnie du chemin de fer des Mille-Isles, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Taylor ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer des Mille-Isles.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, que M. Watson ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Emerson et du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, que M. Watson ait la permission de présenter un bill autorisant la construction de ponts sur la rivière Assiniboine, à Winnipeg et au Portage-la-Prairie, à l'usage des chemins de fer des voyageurs.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

M. Landerkin propose, secondé par M. Kirk,—que cette Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant,—la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin,

Résolu, que lorsque monsieur l'Orateur quittera le fauteuil à six heures, ce jour, la Chambre restera ajournée jusqu'à mardi prochain à huit heures p m.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 1er mars 1888, pour copie des règlements faits par le gouverneur en conseil pour l'enregistrement des unions ouvrières. (*Documents de la session, No 52.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Collingwood à la Baie de Quinté; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. White (Renfrew) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Ontario Central, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Haggart fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Ontario Ouest."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du Grand Tronc du Canada; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Taylor fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.
Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Norfolk-Sud; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Patterson (Essex) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie d'amélioration du Haut de l'Outaouais, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie de pont du chemin de fer de la rivière Détroit, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant les actes concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Banque Fédérale du Canada, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Maskinongé à Nipissingue, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill établissant de nouvelles dispositions au sujet de la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Erié, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud-Ouest, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du Pont International de Grenville, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant les actes concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Chatham, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent à Adirondack, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant : Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie de chemin de fer de Port Arthur, Duluth et Ouest," sans amendements."

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Mulock,

Ordonné qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie du rapport fait par le professeur Saunders relativement au site de la ferme expérimentale dans le Nord-Ouest, et de toutes lettres, documents et papiers concernant les divers sites proposés ainsi que les recommandations qu'il a faites à ce sujet.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Mulock,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant le nombre des sociétés de colonisation existant actuellement au Manitoba et au Nord-Ouest, le nombre des colons qu'elles ont placés sur leurs terres pendant les années 1885-96 et 87, le montant payé à la couronne par les diverses compagnies pour achats de terres pendant la même période, et le montant payé au gouvernement pour achats de terres par tous les autres colons pendant les mêmes années.

Sur motion de M. Mara, secondé par M. O'Brien,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour— Rapport de M. Parmelee au ministre des Douanes sur l'à-propos de faire de Kamloops un port douanier.

Sur motion de M. Weldon (Saint-Jean), secondé par M. Mills (Bothwell),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie des procédés de l'enquête faite à Sainte-Flavie, le 23 septembre, sur le corps de Wm. L. Duncan tué le jour précédent sur le chemin de fer Intercolonial, avec la preuve faite à cette enquête. Aussi, copie de tout rapport ou investigation sur l'accident par les autorités du chemin de fer ou d'aucun rapport relatif à cet accident adressé au département des chemins de fer et canaux, et de toute correspondance échangée avec le dit département relativement à cette affaire.

Sur motion de M. Mulock, secondé par M. Charlton,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé du montant total payé par le gouvernement en rapport avec l'acte des licences pour la vente des liqueurs.

Sur motion de M. Mulock, secondé par M. Charlton,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé du montant total déboursé par le gouvernement par suite du soulèvement du Nord-Ouest.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. O'Brien,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de tous rapports, correspondance, pétitions ou documents concernant la construction permanente projetée d'un bureau de poste et de douane à Strathroy, et de toutes recommandations faites au sujet de son emplacement, de son caractère, de son coût, etc., etc.

Sur motion de Sir Richard J. Cartwright, secondé par M. Weldon (Saint-Jean),
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant:—

1. Le nombre de bestiaux que chaque éleveur possède sur les terrains qu'il a loués dans le district d'Algoma, T. N.-O. ?
2. Si aucun des locataires doit des arrérages de rente ?
3. Si les terres louées sont propres à l'agriculture ?
4. La perte de bétail ou les souffrances que celui-ci a éprouvées dans ce district pendant l'hiver 1886-87, s'il en a été fait rapport ?

Sur motion de M. Patterson (Essex), secondé par M. White (Renfrew),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour copie de toute correspondance, pétitions et rapports concernant la réclamation des Sauvages Chippewas et Ottawas à certaines îles dans le lac Érié et la rivière Détroit.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à mardi prochain, à huit heures p.m., sans que la question ait été préalablement posée.

Mardi, 3 avril 1888.

Huit heures p.m.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Kirkpatrick,—la pétition de James Norris et autres, de Saint-Catherine, Ontario.

Par M. McKay,—la pétition de S. Browne et autres, de Hamilton, Ontario.

Par M. Small,—la pétition de William Hall et autres, de Toronto, Ontario.

Par M. Kirk,—la pétition de David Dickson et autres, du comté de Guysborough, Nouvelle-Ecosse.

Par Sir John A. Macdonald,—la pétition de W. Lesslie et autres, de Kingston, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De J. L. Murray et autres ; demandant qu'il soit passé un acte défendant tout trafic sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur en Canada, le dimanche.

De William Day et autres, de London, Ont. ; demandant la passation d'un acte pour établir le suffrage des adultes dans toutes les élections.

De William Day et autres, de London, Ont. ; demandant la passation d'un acte déclarant illégal l'établissement de corps de police, particulière et secrète, armés et portant uniforme.

De William Day et autres, de London, Ont.; demandant la passation d'un acte fédéral sur les fabriques et un acte fédéral pour réglementer le travail dans les usines.

De William Day et autres, de London, Ont.; demandant que le gouvernement émette tout le numéraire destiné à la circulation, et que ce numéraire soit monnaie fiduciaire pour toutes dettes publiques ou privées.

De William Day et autres, de London, Ont.; demandant la modification de l'acte relatif à l'engagement des matelots.

De William Day et autres, de London, Ont.; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De la Société Métropolitaine contre la cruauté envers les animaux; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la cruauté envers les animaux, devienne loi.

De la Chambre de Commerce de Montréal; demandant la passation d'un acte concernant la répartition équitable des biens des faillis.

Ordonné, que Sir Charles Tupper ait la permission de présenter un bill modifiant "l'Acte du Revenu consolidé et de l'Audition," chapitre vingt-neuf des Statuts Révisés du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Un bill concernant la Compagnie du Grand-Tronc du Canada est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de modifier l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer d'embranchement d'Hereford, et de changer le nom de la compagnie en celui de "La Compagnie du chemin de fer d'Hereford", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Trow fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du pont et tunnel du chemin de fer de la rivière Sainte-Claire; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Haggart fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill autorisant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaimo à établir un bac-passeur entre la baie de Beecher, dans la Colombie-Britannique, et un point du détroit de Fuca, dans les Etats-Unis d'Amérique; et après avoir ainsi siégé quelque

temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Davin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Lac Nipissingue à la Baie de James ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Hesson fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Shuswap à Okanagon ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Scriver fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant les obligations sur les lignes d'embranchement de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer et de pont d'Ottawa, Morrisburg et New-York, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'île de Montréal, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Kincairdine à Teeswater, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer d'Ottawa à Parry-Sound, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie d'Assurance contre le feu, dite Keystone, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill autorisant la liquidation de la Banque de London, en Canada, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Ontario, Manitoba et Ouest, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier l'acte constitutif de la Compagnie d'amélioration du port de Moneton, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

Sir Charles Tupper propose, secondé par M. Bowell,—Que demain cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant le salaire de l'Auditeur général du Canada.

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général, ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain cette Chambre se formera en comité général.

M. Bowell propose, secondé par Sir Charles Tupper,—Que demain cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant l'Acte des Douanes.

M. Bowell, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général, ayant été mis au fait de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain cette Chambre se formera en comité général.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Rapport du Commissaire de la Force de Police Montée du Nord-Ouest, 1887. (*Documents de la session, No 28.*)

La Chambre reprend le débat ajourné sur la résolution proposée, mercredi le 14 mars dernier,—“Qu'il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les Etats-Unis, et qu'il est expédient que tous les produits naturels de l'un ou l'autre des deux pays, ou les articles manufacturés par eux soient admis en franchise dans les ports de l'autre (sauf seulement les articles sujets aux droits d'accise ou de revenu intérieur.)”

“ Qu’il est, en outre, expédient que le gouvernement du Canada prenne avant peu des mesures propres à s’assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les Etats-Unis afin d’obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction ;—”

Et sur l’amendement proposé à la dite résolution, que tous les mots après “ que ” jusqu’à la fin de la question soient retranchés et qu’ils soient remplacés par les suivants : “ le Canada, à l’avenir comme par le passé, désire continuer et étendre des relations commerciales avec les Etats-Unis, en tant qu’elles ne seront pas contraires à la politique de protection des divers intérêts et industries du Canada qui a été adoptée en 1879 et qui, depuis lors, a reçu d’une manière si marquée, la sanction et l’approbation de la population ;—”

Et sur le sous-amendement portant,—que tous les mots de l’amendement soient retranchés et que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale :—“ Que dans tout arrangement entre le Canada et les Etats-Unis à l’effet de pourvoir à la libre importation dans chaque pays des produits naturels ou des articles manufacturés de l’un ou l’autre des deux pays, il est grandement à désirer que pendant la durée de tel arrangement le commerce du cabotage du Canada et des Etats-Unis soit ouvert aux deux pays sur un pied d’égalité complètement réciproque, et que les navires de toute espèce, construits aux Etats-Unis ou en Canada, puissent être possédés et exploités par les citoyens de l’un ou de l’autre pays, et qu’ils puissent être enregistrés dans l’un ou l’autre pays et jouir des bénéfices de tel enregistrement.”

Et le débat se continuant ;

Sur motion de M. O’Brien, secondé par M. McKeen,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s’ajourne jusqu’à demain.

Mercredi, 4 avril 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Corby,—la pétition de J. D. Breeze et autres, du village de Bridgewater et Elgin, comté de Hastings, Ontario.

Par M. Thérien,—la pétition de Ludger Piquette et autres, du comté de Montcalm, Québec.

Par M. Macdonald,—deux pétitions du conseil de ville et autres, de Prince-Albert, district de Saskatchewan, territoires du Nord-Ouest.

Par M. Cook,—la pétition de Joseph Wallace, sen., et autres, de Orillia, Ontario.

Par M. Bécharde,—la pétition de L. H. Bissell et autres, des municipalités de Clarenceville et Saint-George de Henryville, dans les comtés d’Iberville et Missisquoi, Québec.

M. l’Orateur informe la Chambre qu’il a reçu de Son Honneur le juge Brooks, l’un des juges choisis pour la décision des pétitions d’élection, conformément à l’Acte des Elections Fédérales Contestées, un certificat et un jugement dans l’affaire de la pétition d’élection pour le district électoral de Stanstead,—lesquels sont lus, et il est ordonné qu’ils soient entrés dans les journaux de la Chambre comme suit :—

ELECTION CONTESTÉE DE STANSTEAD,

Dans l'affaire de l'élection pour le district électoral de Stanstead, province de Québec.

JAMES ALEXANDER HUTCHINSON, *et al.*,

Pétitionnaires ;

et

CHARLES CARROLL COLBY,

Répondant.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Je certifie par les présentes que le 23^e jour de décembre 1887, sur la demande du répondant, j'ai renvoyé la pétition d'élection en cette cause pour les raisons énoncées dans la copie ci-jointe de mon jugement.

Donné sous mon seing et sceau, à Sherbrooke, ce 31 mars 1888.

E. T. BROOKS,

J. C. S.

Canada,
Province de Québec,
District de St-François. }

Dans la Cour Supérieure.

Le 23^e jour de décembre 1887.

Devant Son Honneur le juge BROOKS.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

JAMES ALEXANDER HUTCHINSON, meunier, STEPHEN COMSTOCK, propriétaire de moulins et fermier, et BARNABAS HITCHCOCK, fermier, tous du township et comté de Stanstead, dans le district de St-François,

Pétitionnaires ;

vs.

CHARLES CARROLL COLBY, du village de Stanstead Plain, dans le comté de Stanstead et district de St-François, avocat,

Répondant.

La cour ayant entendu les parties, par leurs avocats, sur la motion du répondant pour le renvoi de la pétition des pétitionnaires vû que plus de six mois se sont écoulés entre la production de la pétition et la date à laquelle les pétitionnaires ont produit leur inscription sur les objections préliminaires présentées par le répondant, examiné le dossier, et délibéré ;

Considérant que le répondant a fait motion de renvoyer la pétition pour défaut de procéder dans le délai des six mois qui ont suivi la production de la dite pétition et des objections préliminaires, et considérant qu'aucune demande pour étendre le délai fixé pour l'instruction n'a été présentée, et que nulle objection n'a été faite par les pétitionnaires au renvoi de la dite pétition, accorde la dite motion et renvoie la dite pétition avec frais.

E. T. BROOKS,

J.C.S.

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill à l'effet de ratifier une certaine convention entre la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada et la Compagnie du chemin de fer de London à Port Stanley, et une certaine convention entre la Compagnie du chemin de fer de London and South Eastern et la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada, et conformément aux instructions de la Chambre l'a divisé en deux bills qui sont rapportés ici avec les titres suivants, savoir :

Bill à l'effet de ratifier une certaine convention entre la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada et la Compagnie du chemin de fer de London à Port Stanley ; et

Bill à l'effet de ratifier une certaine convention conclue entre la Compagnie du chemin de fer de London and South Eastern et la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada.

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Pontiac à Renfrew ;

Bill modifiant les actes concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada ;

Bill établissant de nouvelles dispositions au sujet de la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et lac Erié ;

Bill modifiant les actes concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois et de Qu'Appelle ;

Bill constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer de Jonction de Chatham ; et

Bill constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer du St-Laurent et d'Adirondack.

Votre comité recommande aussi que le délai pour la réception de rapports des comités sur bills privés expirant demain, il soit prolongé jusqu'au vendredi, 27 courant.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par M. Carling,

Ordonné, que le délai fixé pour la réception de rapports des comités sur bills privés qui expire demain, soit prorogé au vendredi, 27 courant, suivant la recommandation du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Bergin, secondé par M. Taylor,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le quatrième rapport du comité des impressions du Parlement.

Ordonné, que M. Thompson ait la permission de présenter un bill à l'effet d'abolir les confiscations pour trahison et félonie, et autrement modifier la loi qui s'y rapporte.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Thompson ait la permission de présenter un bill modifiant "l'Acte des élections fédérales," chapitre huit des Statuts Révisés du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Thompson ait la permission de présenter un bill modifiant le chapitre cent quatre-vingt-un des Statuts Révisés du Canada, concernant les peines, pardons et commutations de sentences.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Thompson ait la permission de présenter un bill modifiant la loi concernant les marques frauduleusement apposées sur les marchandises.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un Ordre de la Chambre du 6 juin 1887, pour copie de toute correspondance ou télégrammes depuis le 31 décembre dernier, touchant la construction ou la réparation de brise-lames ou jetées à Scotts Bay, Horton Landing et Boot Island, dans le comté de King, N.-E.; et aussi de toutes instructions données à l'ingénieur du département des Travaux Publics qui a visité les dites localités dans les mois de janvier et février dernier ainsi que de ses rapports à ce sujet. (*Documents de la session, n° 34b.*)

M. Mitchell propose, secondé par M. Gillmor,—que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Chapleau, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—Rapport, suivant les termes de la clause 109 de l'acte des cours Suprême et de l'Echiquier, Statuts Revisés du Canada, chap. 135, au sujet de l'Ordre Général, No. 83, qui a été fait par les juges de la Cour Suprême du Canada, pendant l'année dernière. (*Documents de la session, n° 46a.*)

La Chambre reprend le débat ajourné sur la résolution proposée mercredi le 14 mars dernier,—'Qu'il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les Etats-Unis, et qu'il est expédient que tous les produits naturels de l'un ou l'autre des deux pays, ou les articles manufacturés par eux soient admis en franchise dans les ports de l'autre (sauf seulement les articles sujets aux droits d'accise ou du revenu intérieur.)

"Qu'il est, en outre, expédient que le gouvernement du Canada prenne avant peu des mesures propres à s'assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les Etats-Unis afin d'obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction ;"—

Et sur l'amendement proposé à la dite résolution que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—"le Canada, à l'avenir comme par le passé, désire continuer et étendre des relations commerciales avec les Etats-Unis, en tant qu'elles ne seront pas contraires à la politique de protection des divers intérêts et industries du Canada qui a été adoptée en 1879 et qui, depuis lors, a reçu d'une manière si marquée, la sanction et l'approbation de la population ;"—

Et sur le sous-amendement portant,—que tous les mots de l'amendement soient retranchés et que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale :—

"Que dans tout arrangement entre le Canada et les Etats-Unis à l'effet de pourvoir à la libre importation dans chaque pays des produits naturels ou des articles manufacturés de l'un ou l'autre des deux pays, il est grandement à désirer que pendant la durée de tel arrangement le commerce du cabotage du Canada et des Etats-Unis soit ouvert aux deux pays sur un pied d'égalité complètement réciproque, et que les navires de toute espèce, construits aux Etats-Unis ou en Canada, puissent être possédés et exploités par les citoyens de l'un ou de l'autre pays, et qu'ils puissent être enregistrés dans l'un ou l'autre pays et jouir des bénéfices de tel enregistrement."

A six heures p. m., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie p. m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de conférer certains pouvoirs à la Compagnie de Téléphone de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée), étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du Chemin de fer Central de Ste. Catherine et de Niagara, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de ratifier une hypothèque consentie par la Compagnie du Chemin de fer Central à la *Central Trust Company*, de New-York, pour garantir une émission de débentures, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill conférant certains pouvoirs à la Compagnie Hydraulique et Manufacturière de St. Jean et Iberville, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer des Gypses et de Colonisation de la Tobique, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Annapolis et Atlantique, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la résolution suivante :—“ Qu'il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les Etats-Unis, et qu'il est expédient que tous les produits naturels de l'un ou l'autre des deux pays, ou les articles manufacturés par eux soient admis en franchise dans les ports de l'autre (sauf seulement les articles sujets aux droits d'accise ou du revenu intérieur).

“ Qu'il est, en outre, expédient que le gouvernement du Canada prenne avant peu des mesures propres à s'assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les Etats-Unis afin d'obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction ;”—

Et sur l'amendement proposé à la dite résolution, que tous les mots après “ que ”, jusqu'à la fin de la question, soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : “ le Canada, à l'avenir comme par le passé, désire continuer et étendre des relations commerciales avec les Etats-Unis, en tant qu'elles ne seront pas contraires à la politique de protection des divers intérêts et industries du Canada qui a été adoptée en 1879 et qui, depuis lors, a reçu d'une manière si marquée la sanction et l'approbation de la population ; ”—

Et sur le sous-amendement portant,—que tous les mots de l'amendement soient retranchés et que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale: "Que dans tout arrangement entre le Canada et les Etats-Unis à l'effet de pourvoir à la libre importation dans chaque pays des produits naturels ou des articles manufacturés de l'un ou l'autre des deux pays, il est grandement à désirer que pendant la durée de tel arrangement le commerce du cabotage du Canada et des Etats-Unis soit ouvert aux deux pays sur un pied d'égalité complètement réciproque, et que les navires de toute espèce, construits aux Etats-Unis ou en Canada, puissent être possédés et exploités par les citoyens de l'un ou de l'autre pays et qu'ils puissent être enregistrés dans l'un ou l'autre pays et jouir des bénéfices de tel enregistrement."

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Jeudi, 5 avril 1888.

Et le débat se continuant ;

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Mills (Bothwell),
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins dix minutes, jeudi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Jeudi, 5 avril 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. Bourassa,—la pétition de J. D. Bissonnette et autres, électeurs, de la paroisse de Saint-Valentin ; et la pétition de Charles Hébert et autres, électeurs de la paroisse de Saint-Jean, tous du comté de Saint-Jean, Québec.

Par M. Wilson (Elgin),—trois pétitions de W. J. Shaw et autres, n° 3449, Chevaliers du Travail, Saint-Thomas, Ontario.

Par M. McNeill,—la pétition de William S. Scott et autres, de Southampton, comté de Bruce, Ontario.

Par M. Bécharde,—la pétition de R. Cochran et autres, de la municipalité de Saint-George de Henryville, comté d'Iberville, Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De James Norris et autres, de Sainte-Catherines ; de S. Browne et autres, de Hamilton ; de William Hall et autres, de Toronto ; et de W. Lesslie et autres, de Kingston, tous de l'Ontario ; demandant séparément la passation d'un acte permettant aux navires américains de venir en aide aux vaisseaux naufragés ou en détresse dans les eaux canadiennes sur le littoral des Etats-Unis.

De David Dickson et autres, du comté de Guysborough, N.-E. ; se plaignant des nouveaux règlements restreignant la pêche du homard, et demandant qu'il leur soit permis de prendre du homard en automne.

Sir A. P. Caron, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill suivant et est convenu d'en faire rapport avec plusieurs amendements, savoir :—

Bill à l'effet de constituer en corporation la Compagnie d'exploitation de bois Bronson et Weston.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du registraire de la Cour Suprême du Canada une copie certifiée du jugement de la dite cour dans l'appel de l'élection de Glengarry.

Et le dit jugement est lu, et il est ordonné qu'il soit entré dans les journaux de cette Chambre, comme suit :

ELECTION CONTESTÉE DE GLENGARRY.

Dans la Cour Suprême du Canada.

JEUDI, le vingt-neuvième jour de mars, A.D. 1888.

Présents :

Son Honneur Sir WILLIAM JOHNSTONE RITCHIE, chevalier, juge-en-chef,
 “ le juge TÉLESPHORE FOURNIER,
 “ WILLIAM ALEXANDER HENRY,
 “ WILLIAM ELZÉAR TASCHEREAU,
 “ JOHN WELLINGTON GWYNNE.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de Glengarry, tenue les quinzisième et vingt-deuxième jours de février, 1887.

PATRICK PURCELL,

(Répondant dans la cour inférieure),

Appelant ;

et

ALEXANDER KENNEDY,

(Pétitionnaire en cour inférieure),

Répondant.

L'appel de l'appelant sus-nommé, Patrick Purcell, des règles, décision, jugement et détermination de Son Honneur le juge Rose, dans la cause ci-dessus, étant venu pour être entendu devant cette cour les vingt et unième, vingt-deuxième, vingt-troisième, vingt-quatrième et vingt-cinquième jours de février, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit, en présence des avocats tant de l'appelant que du répondant ; et cette cour ayant entendu la plaidoirie des dits avocats, a bien voulu ordonner que le dit appel fut pris en délibéré pour y être adjugé ; et cet appel étant revenu ce jour pour le prononcé de ce jugement, cette cour a ordonné, adjugé et déterminé que le dit appel soit accordé et il a été accordé ; que les dites règles, décision, jugement et détermination de Son Honneur le juge Rose soient renversées et rejetées ; que la pétition d'élection présentée et produite en cette cause contre l'élection de l'appelant sus-nommé soit prise et considérée comme étant hors de cour à l'expiration de six mois à dater de sa présentation ; que le dit répondant devrait payer au dit appelant les frais encourus par le dit appelant en cette cour ; que la somme de cent (\$100) piastres déposée par le dit appelant dans la cour inférieure, comme cautionnement des frais du dit appel à cette cour, devra être remise au dit

appelant ; et que le dossier original transmis au registraire de cette cour, devra être renvoyé à l'officier compétent de la cour inférieure.

Attesté,

ROBERT CASSELS,
Registraire.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la résolution proposée mercredi, le 4 mars dernier, — “ Qu'il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les Etats-Unis, et qu'il est expédient que tous les produits naturels de l'un ou l'autre des deux pays, ou les articles manufacturés par eux soient admis en franchise dans les ports de l'autre (sauf seulement les articles sujets aux droits d'accise ou de revenu intérieur.)

“ Qu'il est, en outre, expédient que le gouvernement du Canada prenne avant peu des mesures propres à s'assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les Etats-Unis afin d'obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction ; — ”

Et sur l'amendement proposé à la dite résolution, que tous les mots après “ que ” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : — “ Le Canada, à l'avenir comme par le passé, désire continuer et étendre des relations commerciales avec les Etats-Unis, en tant qu'elles ne seront pas contraires à la politique de protection des divers intérêts et industries du Canada qui a été adoptée en 1879 et qui, depuis lors, a reçu d'une manière si marquée, la sanction et l'approbation de la population ; — ”

Et sur le sous-amendement, portant, — que tous les mots de l'amendement soient retranchés et que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale : — “ Que dans tout arrangement entre le Canada et les Etats-Unis à l'effet de pourvoir à la libre importation dans chaque pays des produits naturels ou des articles manufacturés de l'un ou l'autre des deux pays, il est grandement à désirer que pendant la durée de tel arrangement le commerce du cabotage du Canada et des Etats-Unis soit ouvert aux deux pays sur un pied d'égalité complètement réciproque, et que les navires de toute espèce, construits aux Etats-Unis ou en Canada, puissent être possédés et exploités par les citoyens de l'un ou de l'autre pays, et qu'ils puissent être enregistrés dans l'un ou l'autre pays et jouir des bénéfices de tel enregistrement.”

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Vendredi, 6 avril 1888.

Et le débat se continuant ;

Sur motion de M. Platt, secondé par M. Lovitt,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la séance ayant continué jusqu'à trois heures et demie, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 6 avril 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :
Par M. Masson,—la pétition du Conseil Municipal de la ville de Owen-Sound, comté de Grey, Ontario.

Par M. McNeill,—la pétition du Conseil Municipal du village de Port Elgin, comté de Bruce, Ontario.

Par Sir Charles Tupper,—la pétition de la Grande Division des Fils de la Tempérance du Nouveau-Brunswick ; la pétition de la Grande Division des Fils de la Tempérance de la Nouvelle-Ecosse ; la pétition de la Branche de la Nouvelle-Ecosse de l'Alliance Fédérale, pour la prohibition totale du trafic des liqueurs ; et la pétition des Fils de la Tempérance de la Grande Division de la province de Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De J. D. Breeze et autres, des villages de Bridgewater et d'Elgin ; demandant la passation d'un acte constituant en corporation une compagnie devant construire une voie ferrée de Belleville à Bannockburn, *viâ* Tweed, Bridgewater et Queensborough.

De Ludger Piquette et autres, du comté de Montcalm, Québec ; demandant à la Chambre de considérer s'il serait à propos d'imposer un droit de 25 pour 100 sur le tabac en feuille importé des États-Unis, etc.

Du conseil de ville et autres, de Prince-Albert, district de Saskatchewan, T. N.-O. ; demandant la continuation du conseil du Nord-Ouest, avec une augmentation de pouvoirs et une représentation équitable ; et que le gouvernement responsable ne soit pas accordé aux Territoires.

Du conseil de ville et autres, de Prince-Albert, district de Saskatchewan, T. N.-O. ; demandant à la Chambre de considérer favorablement l'opportunité de relier bientôt cette ville, par voie ferrée, avec le réseau des chemins de fer existants.

De Joseph Wallace, senior, et autres, d'Orillia, Ont. ; demandant la passation d'un acte défendant le trafic des chemins de fer et des vapeurs le dimanche.

De L. H. Bissell et autres, des municipalités de Clarenceville et St-George de Henryville, dans les comtés d'Iberville et Missisquoi ; demandant que certains pouvoirs mentionnés dans la pétition de la Compagnie Hydraulique et Manufacturière de St-Jean et d'Iberville, ne soient pas accordés.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Zone Chinoise à la Rivière de la Paix.

Bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Maskinongé à Nipissingue ; et

Bill confirmant la charte de la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par M. Laurier, Ordonné, que MM. Roome et Platt soient ajoutés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, et au comité d'Agriculture et de Colonisation.

Ordonné, que M. Bowell ait la permission de présenter un bill modifiant le chapitre trente-deux des Statuts Révisés, concernant les douanes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Thompson ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau "l'Acte des procès expéditifs," chapitre cent soixante-quinze des Statuts Révisés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Cook ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre,—Copie de dépêches de Sir L. West à Lord Lansdowne, et de Sir L. West à Lord Salisbury ; et aussi, copie certifiée d'un rapport du comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, concernant l'admission en franchise de certains articles, lorsqu'il paraîtra, à la satisfaction du Gouverneur en Conseil, que des articles similaires du Canada pourront être importés en franchise par les États-Unis. (*Documents de la session, No 54.*)

La Chambre reprend le débat ajourné sur la résolution proposée mercredi, le 14 mars dernier :—"Qu'il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les États-Unis, et qu'il est expédient que tous les produits naturels de l'un ou l'autre des deux pays, ou les articles manufacturés par eux soient admis en franchise dans les ports de l'autre (sauf seulement les articles sujets aux droits d'accise ou de revenu intérieur.)

"Qu'il est, en outre, expédient que le gouvernement du Canada prenne avant peu des mesures propres à s'assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les États-Unis afin d'obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction ;—"

Et sur l'amendement proposé à la dite résolution,—que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "le Canada, à l'avenir comme par le passé, désire continuer et étendre des relations commerciales avec les États-Unis, en tant qu'elles ne seront pas contraires à la politique de protection des divers intérêts et industries du Canada qui a été adoptée en 1879 et qui, depuis lors, a reçu d'une manière si marquée, la sanction et l'approbation de la population ;—"

Et sur le sous-amendement portant,—que tous les mots de l'amendement soient retranchés et que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale : "Que dans tout arrangement entre le Canada et les États-Unis à l'effet de pourvoir à la libre importation dans chaque pays des produits naturels ou des articles manufacturés de l'un ou l'autre des deux pays, il est grandement à désirer que pendant la durée de tel arrangement le commerce du cabotage du Canada et des États-Unis soit ouvert aux deux pays sur un pied d'égalité complètement réciproque, et que les navires de toute espèce, construits aux États-Unis ou en Canada, puissent être possédés et exploités par les citoyens de l'un ou de l'autre pays, et qu'ils puissent être enregistrés dans l'un ou l'autre pays et jouir des bénéfices de tel enregistrement."

A six heures p.m. M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Pontiac à Rensfrew ; et

après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Rykert fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant les actes concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Shanly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant les actes concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Trow fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Chatham; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. White (Renfrew) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent à Adirondack; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Davin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de constituer en corporation la Compagnie d'exploitation de bois Bronson et Weston; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Amyot fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie de bateaux à vapeur et de tramway de Buffalo, Chippawa et Niagara Falls, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de New-York au Saint-Laurent et Ottawa, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer des Mille-Isles, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Emerson et du Nord-Ouest, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill autorisant la construction de ponts sur la rivière Assiniboine, à Winnipeg et au Portage-la-Prairie, à l'usage des chemins de fer et des voyageurs, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend le débat sur la résolution suivante :—“ Qu'il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les Etats-Unis, et qu'il est expédient que tous les produits naturels de l'un ou l'autre des deux pays, ou les articles manufacturés par eux soient admis en franchise dans les ports de l'autre (sauf seulement les articles sujets aux droits d'accise ou de revenu intérieur.)

“ Qu'il est en outre expédient que le gouvernement du Canada pronne avant peu des mesures propres à s'assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les Etats-Unis afin d'obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction ;—”

Et sur l'amendement proposé à la dite résolution que tous les mots après “ que ” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—“ le Canada, à l'avenir comme par le passé, désire continuer et étendre des relations commerciales avec les Etats-Unis, en tant qu'elles ne seront pas contraires à la politique de protection des divers intérêts et industries du Canada qui a été adoptée en 1879 et qui depuis lors, a reçu d'une manière si marquée, la sanction et l'approbation de la population ;—”

Et sur le sous-amendement portant, — que tous les mots de l'amendement soient retranchés et que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale :—“ Que dans tout arrangement entre le Canada et les Etats-Unis à l'effet de pourvoir à la

libre importation dans chaque pays des produits naturels ou des articles manufacturés de l'un ou l'autre des deux pays, il est grandement à désirer que pendant la durée de tel arrangement le commerce du cabotage du Canada et des États-Unis soit ouvert aux deux pays sur un pied d'égalité complètement réciproque, et que les navires de toute espèce, construits aux États-Unis ou en Canada, puissent être possédés et exploités par les citoyens de l'un ou de l'autre pays, et qu'ils puissent être enregistrés dans l'un ou l'autre pays et jouir des bénéfices de tel enregistrement."

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit :

Samedi, 7 avril 1888.

Et le sous-amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Préfontaine,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Langelier (Montmorency),</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Kaurier,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Berrier,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Scriven,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd)</i>	<i>Guay,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Weldon (St. Jean),</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Welsh et</i>
<i>Chouinard,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson (Elgin).—67.</i>
<i>Davies,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Perry,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Audet,</i>	<i>Denison,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Laurie,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Roome,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Royal,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Ferguson (L'ds & Gren)</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Scarth,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McDougall (Pictou),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Small,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>Temple,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Clonon,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Maré,</i>	<i>Tisdale,</i>

<i>Cochrane,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Tupper (Pictou),</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Henderson,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Corby,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Ives,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Couture,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Perley (Assiniboia),</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Perley (Ottawa),</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Davin,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wood (Brockville),</i>
<i>Davis,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Putnam,</i>	<i>Wood (Westm'ld) et</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Reid,</i>	<i>Wright—124.</i>

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la question étant mise sur l'amendement à la motion principale, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Audet,</i>	<i>Denison,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Desautniers,</i>	<i>Laurie,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Roomé,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Royal,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Ferguson (L'ds&Gren.)</i>	<i>McOulla,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Scarth,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Small,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Temple,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Tupper (Pictou),</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Henderson,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Corby,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Ives,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Couture,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Perley (Assiniboia),</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Perley (Ottawa),</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Davin,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wood (Brockville)</i>
<i>Davis,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Putnam,</i>	<i>Wood (Westm'ld) et</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Reid,</i>	<i>Wright—124.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Préfontaine,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Langelier (Montmorency),</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bechard,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd),</i>	<i>Guay,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Weldon (St. Jean),</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Welsh et</i>
<i>Chouinard,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson (Elgin).—67.</i>
<i>Davies,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Perry,</i>	

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale ainsi amendée : " Que le Canada, à l'avenir comme par le passé, désire continuer et étendre des relations commerciales avec les Etats-Unis, en tant qu'elles ne seront pas contraires à la politique de protection des divers intérêts et industries du Canada qui a été adoptée en 1879 et qui, depuis lors, a reçu d'une manière si marquée, la sanction et l'approbation de la population,"—la Chambre se divise comme dans la dernière division précédente.

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Et la séance ayant continué jusqu'à cinq heures moins vingt minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 9 avril 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Wilson (Elgin),—la pétition de R. G. Darby et autres, de Saint-Thomas, comté d'Elgin, Ontario.

Par M. Denison,—la pétition de William Bain Scarth, M.P., de Winnipeg, Manitoba.

Par M. Béchard,—la pétition de Jean-Baptiste Goyette et autres, pêcheurs, de la ville d'Iberville, comté d'Iberville, Québec.

Par M. Rowand,—la pétition du Conseil municipal du canton de Kincardine, comté de Bruce, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De J. D. Bissonnette et autres, électeurs de la paroisse de Saint-Valentin; et de Charles Hébert et autres, électeurs de la paroisse de Saint-Jean, tous du comté de Saint-Jean, Québec; demandant séparément que le bill actuellement devant la Chambre "pour accorder certains pouvoirs à la Compagnie Hydraulique et Manufacturière de Saint-Jean et d'Iberville," ne devienne pas loi; et que certaines compagnies de chemins de fer et autres soient requises de ne plus obstruer la rivière Richelieu.

De W. J. Shaw et autres, No 3449, Chevaliers du Travail, Saint-Thomas, Ontario; demandant la modification de l'acte relatif à l'engagement des matelots.

De W. J. Shaw et autres, No 3449, Chevaliers du Travail, Saint-Thomas, Ontario; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De W. J. Shaw et autres, No 3449, Chevaliers du Travail, Saint-Thomas, Ontario; demandant la passation d'un acte fédéral sur les fabriques et un acte fédéral pour réglementer le travail dans les usines.

De William S. Scott et autres, de Southampton, comté de Bruce, Ontario; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi concernant la Compagnie du chemin de fer de Kincardine et Teeswater, ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

De R. Cochran et autres, de la municipalité de Saint-George de Henryville, comté d'Iberville, Québec; demandant que certains pouvoirs mentionnés dans la pétition de la Compagnie Hydraulique et Manufacturière de Saint-Jean et d'Iberville, ne soient pas accordés.

Du conseil municipal de la ville de Owen-Sound, comté de Grey; et du conseil municipal du village de Port-Elgin, comté de Bruce, tous d'Ontario; demandant que certains pouvoirs demandés dans la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Kincardine et Teeswater, soient accordés.

De la Grande Division des Fils de la Tempérance, du Nouveau-Brunswick; de la Grande Division des Fils de la Tempérance, de la Nouvelle-Ecosse; de la Branche de la Nouvelle-Ecosse de l'Alliance Fédérale pour la prohibition totale du trafic des liqueurs; et de la Grande Division des Fils de la Tempérance, de la province de Québec; demandant la passation d'un acte soumettant la question de la prohibition totale du trafic des liqueurs en Canada au verdict de l'électorat aux polls.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat suivant :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 9 avril 1888.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du neuvième jour du mois de mars dernier émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à Richard Dickinson, écuyer, de Bedford, P. Q., comme officier rapporteur pour le district électoral du comté de Missisquoi, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieux et place de George Claves, écuyer, décédé,—David Bishop Meigs, écuyer, de la ville de Farnham, P. Q., cultivateur, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mou bureau.

(Signé) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, écuyer, L.L.D.,

Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

M. Hall, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :

- Bill à l'effet de réduire le capital social de la Banque Nationale ;
- Bill autorisant la Compagnie d'Assurance Maritime des Marchands du Canada à abandonner sa charte et liquider ses affaires ; et
- Bill concernant la Banque Fédérale du Canada.

Ordonné, que la requête de William Bain Scarth, M.P., de Winnipeg, Manitoba, présentée ce jour soit maintenant lue.

Et la dite requête est lue et reçue,—demandant qu'il lui soit permis de mettre devant la Chambre la pétition du Conseil d'administration du fonds de construction d'églises et de presbytères de l'église presbytérienne en Canada pour le Manitoba et le Nord-Ouest,—nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés.

Ordonné, que la dite requête soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

M. Chapleau, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1888, pour un état donnant les noms de tous les juges de cours Supérieure, de Loi ou d'Équité admis à la retraite en Canada et la date de leurs lettres-patentes respectives. Aussi, copie de la dernière lettre-patente adressée à un juge de la cour Supérieure admis à la retraite. (*Documents de la session, No. 46b.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de ratifier une certaine convention conclue entre la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada et la Compagnie du chemin de fer London à Port-Stanley, et une certaine convention conclue entre la Compagnie du chemin de fer London and South-Eastern et la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Royal fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de ratifier une certaine convention conclue entre la Compagnie du chemin de fer London and South-Eastern et la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Charlton fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Zone Chinook à la rivière de la Paix ; et après avoir aussi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bryson fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Maskinongé à Nipissingue; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Burns fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Mulock propose, secondé par M. Flynn,—que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Howell, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un Ordre de la Chambre du 28 mars 1883, pour le rapport de M. Parmelee au ministre des Douanes sur l'à-propos de faire de Kamloops un port douanier. (*Documents de la session, No 54.*)

Sur motion de M. Edgar, secondé par M. Mills (Bothwell).

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie du contrat qui existe actuellement entre le gouvernement et les entrepreneurs pour l'impression des billets de la Puissance, et de toute correspondance ayant trait à son adjudication.

Sur motion de M. Mulock, secondé par M. McMullen,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes lettres, dépêches, communications et autres papiers en la possession du département de la Milice et de la Défense, relativement au cas du soldat Thomas Neely, ci-devant de la compagnie C, école d'infanterie, ou à la demande formulée par sa veuve et ses enfants pour une compensation à raison de ses blessures et de son décès.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Dupont, secondé par M. Gigault,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toutes lettres, mémoires et autres documents concernant la construction d'édifices publics dans la cité de Saint-Hyacinthe, tels que le bureau de poste et entrepôt pour la douane, etc.

Sur motion de M. Edgar, secondé par M. Béchard,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de tous papiers, documents, télégrammes et correspondance concernant l'octroi de terres à la Compagnie du chemin de fer de la Souris aux Montagnes Rocheuses, ou en aide à la construction du dit chemin.

Sur motion de M. Edgar, secondé par M. Béchard,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de tous papiers, documents, télégrammes et correspondance concernant l'octroi de terres à la Compagnie du chemin de fer Central du Nord-Ouest ou en aide à la construction du dit chemin.

Sur motion de M. Edgar, secondé par M. Béchard,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de tous papiers, documents, télégrammes et correspondance concernant la construction d'un chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest ou sur le Pacifique canadien, *vid* Rapid City, en se dirigeant vers l'ouest, par des personnes autres que les concessionnaires nommés dans la charte de la Compagnie du chemin de fer Central du Grand Nord-Ouest.

Sur motion de M. Edgar, secondé par M. Béchard,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de tous papiers, documents, télégrammes et correspondance concernant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer Central du Grand Nord-Ouest, ou tout octroi de terres à la dite compagnie, ou pour aider à la construction de tout ou partie du dit chemin.

Sur motion de M. Amyot, secondé par M. Gigault,
Résolu qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et diverses personnes de Saint-Jean, P.Q., au sujet de la rémunération des services du rév. M. Aubry, comme desservant ou chapelain de l'école militaire de Saint-Jean, P.Q.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Rinfret, secondé par M. Bourassa,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes correspondances, requêtes et papiers de toute sorte, concernant la destitution de M. George Olivier, comme maître de poste de la paroisse de Saint-Agapit, dans le comté de Lotbinière.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. Amyot propose, secondé par M. Gigault,—qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et la corporation de Québec, au sujet de l'eau nécessaire à la salle d'exercices militaires (*drill shed*) de la cité de Québec.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Langelier (Montmorency), secondé par M. Bourassa,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie des instructions données au président et aux membres de la Commission Royale du Travail, ainsi que de toute correspondance échangée entre le gouvernement et le président ou aucun des membres de la dite Commission du Travail.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Langelier (Montmorency), secondé par M. Bourassa,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour copie de la requête du rév. Chs. Hallé, ptre, et de plusieurs autres citoyens de Saint-Pierre, dans l'Isle d'Orléans, comté de Montmorency, en date du 18 octobre 1887, demandant à l'honorable ministre de la Milice et de la Défense de voir à ce qu'ils soient protégés pendant les exercices de tir, qui se font chaque année au bout de l'Isle d'Orléans.

Sur motion de M. Amyot, secondé par M. Gigault,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour copie de la correspondance relative à la traduction en français du "Field Exercise," à partir du 23 juillet 1879, échangée tant entre le département de la Milice, avec le lieutenant-colonel Audet, qu'entre l'un d'eux et le gérant de la Compagnie d'imprimerie canadienne de Montréal, et Benjamin Sault, scr., et Gebbart-Berthiaume, et tout autre concernant la dite traduction.

Sur motion de M. Amyot, secondé par M. Gigault,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, la réclamation du Dr J. A. Morin, de Saint-Charles, Bellechasse, pour soins médicaux donnés à Odilon Fournier, serre frein sur le chemin de fer Intercolonial, blessé à Saint-Charles susdit pendant qu'il remplissait les fonctions de serre-frein, le 28 mars 1885, lesquels soins ont duré jusqu'au 8 juin 1885, et la correspondance échangée à ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. McIntyre, secondé par M. Yeo,

Ordonné qu'un Ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour copie du rapport de l'ingénieur en chef sur le brise-lames de la Baie Fortune, comté de King, I P.-E., dans le but de l'allonger ; aussi, copie de toutes pétitions, lettres, etc., se rapportant à ce sujet.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Trow,

Ordonné, qu'un Ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute lettres, correspondance, affidavits, etc., concernant l'affermage et la vente ou l'établissement du No ½, section 16, township 24, rang 24, à l'ouest du quatrième méridien, dans les territoires du Nord-Ouest.

M. Fiset propose, secondé par M. Landerkin,—Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir de la manière dont le service se fait aux quarantaines du Canada, ainsi que les meilleurs moyens à prendre pour empêcher les maladies contagieuses d'entrer dans le pays, avec pouvoir d'entendre devant le comité des personnes expertes en la matière—le dit comité devant faire rapport à cette honorable Chambre.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Somerville, secondé par M. Trow,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui de l'Ontario concernant une réclamation des Sauvages des Six-Nations demandant une indemnité pour la submersion de leurs terres par suite de la construction d'un barrage dans la grande rivière, à Dunsville, par la Compagnie du Canal Welland, vers l'année 1833 ; aussi, copie de tous ordres en conseil et rapports de département, relatifs à cette réclamation ou au paiement d'une indemnité.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Perry, secondé par M. Yeo,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie du rapport des ingénieurs et explorateurs nommés pour faire une exploration du détroit de Northumberland, entre la Pointe Carlton, Ile du Prince-Edouard, et le cap Jourmain, N.-B., pendant l'été de 1887, dans le but de s'assurer si la construction d'un tunnel pour traverser le détroit était praticable.

Sur motion de M. Perry, secondé par M. Yeo,

Ordonné qu'un Ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour le rapport indiquant le temps où le " Northern Light " a commencé le service de traversée entre l'Ile du Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse pour l'hiver de 1887-88 ; le nombre de voyages faits, le nombre de passagers traversés, et la date de la dernière traversée faite jusqu'à ce jour.

M. Laurier propose, secondé par M. Casgrain,—qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre

devant cette Chambre, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui de Terre-Neuve touchant l'admission de Terre-Neuve dans la Confédération.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Casgrain,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance échangée avec le gouvernement impérial relativement au désaveu des Actes du Manitoba concernant les chemins de fer.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

David Bishop Meigs, écuyer, député pour le district électoral de Missisquoi, ayant préalablement prêté serment, conformément à la loi, et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Sur motion de M. Edgar, secondé par M. Trow,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous papiers, correspondance, arrêtés du conseil et ordres administratifs, non encore produits, concernant,—

1. Le refus de la part des autorités des Etats-Unis de permettre aux navires ou machines de sauvetage du Canada, de venir en aide aux bâtiments canadiens en détresse dans les eaux américaines ;

2. Le refus de la part des autorités canadiennes de permettre aux navires ou machines de sauvetage des Etats-Unis, de venir en aide aux bâtiments américains en détresse dans les eaux canadiennes.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. Casgrain propose, secondé par M. Innes,—Qu'il est expédient de pourvoir à une surveillance plus exacte, par le gouvernement, de toutes les banques de la Puissance.

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. Casey, secondé par M. Jones (Halifax),

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements :

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du Tunnel du Canada et du Michigan."

Bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Canada et la Compagnie du chemin de fer d'Erie à Niagara."

Bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier les actes concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Grand Occidental à la Rive du Lac Ontario."

Aussi, le Sénat a passé un bill intitulé : " Acte concernant l'agiotage sur stocks et sur marchandises," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé un bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Belleville au lac Nipissingue," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 10 avril 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Jamieson,—la pétition de la Grande Division des Fils de la Tempérance, d'Ontario ; et la pétition de la Grande Division des Fils de la Tempérance, de la province de l'Île du Prince-Edouard.

Par M. Daly ; la pétition du Conseil d'administration des fonds de construction d'églises et de presbytères de l'Église presbytérienne en Canada pour le Manitoba et le Nord-Ouest.

M. Wood (Brookville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le onzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné la requête de William Bain Scarth,—demandant qu'il lui soit permis de mettre devant la Chambre la pétition du Conseil d'administration des fonds de construction d'églises et de presbytères de l'Église presbytérienne en Canada pour le Manitoba et le Nord-Ouest,—nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés, et les raisons données par le pétitionnaire relativement au délai à présenter la pétition, sont de nature à justifier le comité de recommander que la permission nécessaire soit accordée.

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Île de Montréal ;

Bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer Kincardine à Teeswater ; et

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à Parry-Sound.

M. Hall, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill suivant et est convenu d'en faire rapport avec des amendements :—

Bill constituant en corporation la Compagnie d'Assurance de l'Est.

Sur motion de M. Daly, secondé par M. Denison,

Ordonné, que la pétition du Conseil d'administration des fonds de construction d'églises et de presbytères de l'Église presbytérienne en Canada pour le Manitoba et le Nord-Ouest, présentée ce jour, soit maintenant lue ;

Et la dite pétition est reçue et lue, demandant la passation d'un acte pour prolonger les pouvoirs de sa charte ;

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1888, pour un état donnant les noms et les salaires de tous les capitaines en charge de steamers du gouvernement, ainsi que les salaires et allocations actuellement payables aux dits capitaines et à eux payés ; et copie de toutes pétitions, correspondance, télégrammes, etc., concernant le salaire du capitaine du "Northern Light" depuis le 1er janvier 1879.

Aussi, état donnant les noms et le nombre d'hommes employés à bord du dit steamer, ou en rapport avec lui, au cours de l'été dernier, à partir de la discontinuation de ses voyages au printemps de 1887 jusqu'à la reprise de son service dans l'automne de la même année. (*Documents de la session, No 55a.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1888, pour un état donnant la date à laquelle le steamer "Northern Light" a commencé ses voyages entre l'Île du Prince-Edouard et Pictou, N.-E., le nombre de voyages faits, le nombre de voyageurs transportés, et la date de son dernier voyage jusqu'à date. (*Documents de la session, No 55.*)

M. Costigan, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 28 février 1883, pour un relevé du montant total payé par le gouvernement en rapport avec l'acte des licences pour la vente des liqueurs. (*Documents de la session, No 56.*)

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant un certain traité conclu entre Sa Majesté Britannique et le Président des États-Unis, étant lu ;

Sir Charles Tupper propose, secondé par Sir Hector L. Langevin,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Mercredi, 11 avril 1888.

Et le débat se continuant ;

Sur motion de M. Jones, secondé par M. Mills (Bothwell,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 6 février 1887, pour un état indiquant le montant des sommes dépensées depuis 1867 aux réparations et améliorations du quai à Saint-Jérôme de Matane. (*Documents de la session, No 57.*)

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins cinq minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 11 avril 1888.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De R. G. Darby et autres, de Saint-Thomas, comté d'Elgin, Ontario; demandant qu'il soit passé un acte défendant tout trafic sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur en Canada, le dimanche.

De Jean-Baptiste Goyette et autres, pêcheurs, de la ville d'Iberville, comté d'Iberville, Québec; demandant que le bill actuellement devant la Chambre "pour accorder certains pouvoirs à la Compagnie Hydraulique et Manufacturière de Saint-Jean et d'Iberville," ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

Du conseil municipal du township de Kincardine, comté de Bruce, Ontario ; demandant que certains pouvoirs demandés dans la pétition de la Compagnie du chemin de fer Kincardine et Teeswater, soient accordés.

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le douzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné la pétition du Conseil d'administration du fonds de construction d'églises et de presbytères de l'Eglise presbytérienne en Canada pour le Manitoba et le Nord-Ouest,—demandant la passation d'un acte pour étendre ses pouvoirs comme corps incorporé, et il trouve que les avis publiés à ce sujet sont suffisants.

Comme le délai pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande la suspension de la règle 49 au sujet de cette pétition.

Sur motion de M. Rykert, secondé par M. Holton,
Ordonné, que le comité des Comptes Publics obtienne l'autorisation d'employer un sténographe pour prendre les témoignages qui seront jugés nécessaires.

Sur motion de M. Daly, secondé par M. Prior,
Ordonné, que l'article 49 du règlement de cette Chambre soit suspendu, au sujet d'un bill modifiant l'acte à l'effet de constituer le Conseil d'administration du fonds de construction d'églises et presbytères de l'Eglise presbytérienne en Canada, pour le Manitoba et le Nord-Ouest.

Ordonné, que M. Daly ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte à l'effet de constituer le conseil d'administration du fonds de construction d'églises et presbytères de l'Eglise presbytérienne en Canada, pour le Manitoba et le Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin,
Résolu, que pendant la présente session, les mesures du gouvernement auront la priorité, tous les jeudis, à dater du 19 courant, après les interpellations.

M. Laurier propose, secondé par Sir Richard J. Cartwright,
Que pendant la session de 1874, cette Chambre à adopté certaines résolutions concernant le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre, et comportant, entre autres choses :—

(1) " Qu'un comité spécial permanent de pas plus de cinq membres sera nommé à la prochaine session, et à chaque session ensuite pour faire des règles et règlements pour administrer généralement toutes les affaires se rattachant au rapport et à la publication du *Hansard*."

(2) Que le dit comité, sous l'autorité des dites résolutions, a été nommé régulièrement depuis lors, au commencement de chaque session.

(3) Que le dit comité avec la sanction de la Chambre pour tous ses procédés, a toujours administré toutes les affaires se rapportant au compte-rendu et à la publication des débats."

(4) Que le 5 avril, 1883, le dit comité adressa à la Chambre le rapport suivant :
" Résolu, Que le système d'adjudication pour la tradition du rapport officiel des débats de cette Chambre soit discontinué après la présente session, et qu'il soit nommé quatre traducteurs permanents qui seront sous le contrôle du comité ; l'un de ces traducteurs devant être le chef du personnel, avec un salaire de \$1,000, et et les trois autres devant recevoir \$800 chacun ; aucun ne devant être employé par la Chambre à aucun autre travail que celui de la traduction des débats," et que le rapport fut adopté par cette Chambre.

(5) Que le 27 avril, pendant la même session, le dit comité fit rapport comme suit :—

“ 1° Que conformément aux termes et conditions de son second rapport, les “ messieurs suivants soient nommés traducteurs du rapport officiel des débats de cette “ Chambre, savoir: A. Gélinas, comme traducteur principal, et N. H. Beaulieu, J. B. “ Vanasse et Ernest Tremblay comme aides-traducteurs.”

(6) Que le 8 février, 1884, le comité fit rapport de la nomination de Rémi Tremblay, comme traducteur dans les deux langues, avec un salaire de \$800, et que le dit rapport fut adopté par cette Chambre.

(7) Que le 1er avril, durant la même session, le dit comité fit le rapport suivant:—

“ 4° Que M. A. E. Poirier soit nommé traducteur surnuméraire et que sa nomination soit datée du commencement de la prochaine session.

“ 5° Qu'à dater du commencement de la prochaine session, les salaires des traducteurs soient comme suit:

“ A. Gélinas, chef-traducteur.....	\$1,200
“ N. H. Beaulieu,	} Aides..... chacun, 1,000
“ E. Tremblay,	
“ R. Tremblay,	
“ J. B. Vanasse,	
“ J. Bouchard,	
“ J. Lasalle,	
“ A. E. Poirier,	

“ et qu'en sus du travail de traduction, le chef-traducteur soit obligé de faire l'index “ des débats,” et que le dit rapport fut adopté par cette Chambre.

(8) Qu'au commencement de la présente session, savoir: le 23 février dernier, M. l'Orateur a déchargé les dits Rémi Tremblay, E. Tremblay et A. E. Poirier de leurs fonctions de traducteurs des débats de cette Chambre.

Que tout en professant le plus grand respect pour la position prise par M. l'Orateur au sujet de son pouvoir en cette affaire, cette Chambre exprime hautement son opinion que la publication et la traduction des débats et tout ce qui s'y rattache, sont du ressort exclusif de la Chambre même, que ce contrôle doit être exclusivement exercé, avec la sanction de la Chambre, dans chaque cas, par l'entremise du dit comité, et que dans les circonstances, l'action prise par M. l'Orateur est un empiètement sur les droits et les privilèges de cette Chambre, et qu'elle est de nul effet.

M. Mills (Bothwell) propose comme amendement, secondé par M. Rinfret,—que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale: “ Et que, même si M. l'Orateur avait juridiction en cette affaire, son action n'était pas justifiée par les circonstances du cas, et que dans l'opinion de cette Chambre, le langage usité par ces traducteurs n'était pas plus violent que celui employé par d'autres traducteurs qui n'ont pas été destitués.”

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill établissant de nouvelles dispositions au sujet de la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Erié; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill confirmant la charte de la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de réduire le capital social de la Banque Nationale ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill autorisant la Compagnie d'assurance maritime des Marchands du Canada à abandonner sa charte et liquider ses affaires ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Banque Fédérale du Canada ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer de l'Île de Montréal ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a ordonné d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Kincardine à Teeswater ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer d'Ottawa à Parry-Sound ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie d'Assurance de l'Est ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements :

Bill intitulé : " Acte concernant les obligations sur les lignes d'embranchements de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique."

Bill intitulé : " Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Shuswap à O'Kanajon."

Bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du Grand Tronc du Canada."

Bill intitulé : " Acte autorisant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaimo à établir un bac passeur entre la Baie de Beecher, dans la Colombie-Britannique, et un point du détroit de Fuca, dans les Etats-Unis d'Amérique."

Bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du Chemin de fer de Norfolk-Sud."

Bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer d'embranchement d'Hereford et de changer le nom de la Compagnie en celui de " La Compagnie du chemin de fer d'Hereford."

Bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Lac Nipissingue à la Baie de James."

Bill intitulé : Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer de Collingwood à la Baie de Quinté."

Bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie du Pont et Tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire."

Bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Ontario-Ouest."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte concernant la convention internationale pour la protection des câbles sous-marins," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. Thompson, secondé par M. Chapleau,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : "Acte concernant la convention internationale pour la protection des câbles sous-marins," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion suivante :—

Que pendant la session de 1874, cette Chambre a adopté certaines résolutions concernant le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre, et comportant, entre autres choses :—

(1) "Qu'un comité spécial permanent de pas plus de cinq membres sera nommé à la prochaine session, et à chaque session ensuite pour faire des règles et règlements pour administrer généralement toutes les affaires se rattachant au rapport et à la publication du *Hansard*."

(2) Que le dit comité, sous l'autorité des dites résolutions, a été nommé régulièrement depuis lors, au commencement de chaque session.

(3) Que le dit comité avec la sanction de la Chambre pour tous ses procédés, a toujours administré toutes les affaires se rapportant au compte-rendu et à la publication des débats."

(4) Que le 5 avril, 1883, le dit comité adressa à la Chambre le rapport suivant :
"Résolu, Que le système d'adjudication pour la tradition du rapport officiel des débats de cette Chambre soit discontinué après la présente session, et qu'il soit nommé quatre traducteurs permanents qui seront sous le contrôle du comité; l'un de ces traducteurs devant être le chef du personnel, avec un salaire de \$1,000, et et les trois autres devant recevoir \$800 chacun; aucun ne devant être employé par la Chambre à aucun autre travail que celui de la traduction des débats," et que le rapport fut adopté par cette Chambre.

(5) Que le 27 avril, pendant la même session, le dit comité fit rapport comme suit :—

"1° Que conformément aux termes et conditions de son second rapport, les messieurs suivants soient nommés traducteurs du rapport officiel des débats de cette Chambre, savoir : A. Gélinas, comme traducteur principal, et N. H. Beaulieu, J. B. Vanasse et Ernest Tremblay comme aides-traducteurs."

(6) Que le 8 février, 1884, le comité fit rapport de la nomination de Rémi Tremblay, comme traducteur dans les deux langues, avec un salaire de \$800, et que le dit rapport fut adopté par cette Chambre.

(7) Que le 1er avril, durant la même session, le dit comité fit le rapport suivant :—

"4° Que M. A. E. Poirier soit nommé traducteur surnuméraire et que sa nomination soit datée du commencement de la prochaine session.

"5° Qu'à dater du commencement de la prochaine session, les salaires des traducteurs soient comme suit :

"A. Gélinas, chef-traducteur,..... \$1,200

" N. H. Beaulieu, " E. Tremblay, " R. Tremblay, " J. B. Vanasse, " J. Boucharde, " J. Lasalle, " A. E. Poirier,	}	Aides..... chacun, 1,000
---	---	--------------------------

" et qu'en sus du travail de traduction, le chef-traducteur soit obligé de faire l'index " des débats," et que le dit rapport fut adopté par cette Chambre.

(8) Qu'au commencement de la présente session, savoir : le 23 février dernier, M. l'Orateur a déchargé les dits Rémi Tremblay, E. Tremblay et A. E. Poirier de leurs fonctions de traducteurs des débats de cette Chambre.

Que tout en professant le plus grand respect pour la position prise par M. l'Orateur au sujet de son pouvoir en cette affaire, cette Chambre exprime hautement son opinion que la publication et la traduction des débats et tout ce qui s'y rattache, sont du ressort exclusif de la Chambre même, que ce contrôle doit être exclusivement exercé, avec la sanction de la Chambre, dans chaque cas, par l'entremise du dit comité, et que dans les circonstances, l'action prise par M. l'Orateur est un empiètement sur les droits et les privilèges de cette Chambre, et qu'elle est de nul effet.

Et sur l'amendement à la motion principale que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la dite motion :—" Et que, même si M. l'Orateur avait juridiction en cette affaire, son action n'était pas justifiée par les circonstances du cas, et que dans l'opinion de cette Chambre, le langage usité par ces traducteurs n'était pas plus violent que celui employé par d'autres traducteurs qui n'ont pas été destitués."

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

Jeudi, 12 avril 1888.

Sir John A. Macdonald propose comme sous-amendement, secondé par Sir Hector L. Langevin,—que tous les mots après "que" dans la motion principale, là où il est inscrit la première fois, soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—" M. l'Orateur, en destituant Rémi Tremblay, E. Tremblay et A. E. Poirier de leur emploi de traducteurs des Débats de cette Chambre, a agi dans la limite de ses attributions et a exercé son autorité avec égard à la dignité de cette Chambre et à la considération et au respect dus à ses membres."

Et la question étant mise sur le sous-amendement, la Chambre se divise et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

Pour :

Messieurs

<i>Audet,</i>	<i>Danson,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Prior,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Denison,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Langevin (sir Hector)</i>	<i>Reid,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Macdonald (sir John)</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Roome,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferguson (L'ds&Gren.)</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Royal,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Small,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Smith (sir Donald),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Caron (sir Adolphe),</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Tisdale,</i>

<i>Cockburn,</i>	<i>Henderson,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Tupper (Pictou),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Corby,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Montague,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Couture,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Perley (Assiniboia),</i>	<i>Wilson (Lennox) et</i>
<i>Davin,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wood (Brockville).—113</i>
<i>Davis,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Langelier (Montmorency),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Platt,</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Préfontaine,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Cartwright (sir Rich'd)</i>	<i>Goûbout,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Guay,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Chouinard,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Welsh et</i>
<i>Cook,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Wilson (Elgin).—61.</i>
<i>Davies,</i>			

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Et la question étant mise sur la motion principale ainsi amendée, "Que M. l'Orateur, en destituant Rémi Tremblay, E. Tremblay et A. E. Poirier de leur emploi de traducteurs des Débats de cette Chambre, a agi dans la limite de ses attributions et a exercé son autorité avec égard à la dignité de cette Chambre et à la considération et au respect dus à ses membres," elle est adoptée sur la même division.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures, jeudi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Jeudi 12 avril 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Tisdale,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Grand Tronc du Canada.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Grande Division des Fils de la Tempérance, de l'Ontario ; et de la Grande Division des Fils de la Tempérance, de l'Île du Prince-Edouard ; demandant séparément la passation d'un acte soumettant la question de la prohibition totale du trafic des liqueurs en Canada au verdict de l'électorat aux polls.

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Gypse et de Colonisation de la Tobique, et est convenu de le rapporter avec des amendements.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 2 mars 1888, pour un relevé des accidents de chemins de fer signalés au gouvernement en 1886, et au sujet desquels des actions sont actuellement pendantes. (*Documents de la session, No 58.*)

Sur motion de M. Thompson, secondé par M. Foster,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé : " Acte concernant l'agiotage sur stocks et sur marchandises," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. O'Brien, secondé par M. Masson,

Ordonné, que la pétition de la Compagnie du chemin de fer Central d'Ontario, sur laquelle le comité des Ordres Permanents a fait un rapport défavorable, soit renvoyée au dit comité pour plus ample considération.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, chapitre soixante-dix-huit des Statuts révisés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Dépêches et documents se rapportant à la question des pêcheries. (*Documents de la session, No 36c.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend le débat ajourné sur la motion proposée lundi, le 27 février dernier,—Qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant le nombre de navires canadiens perdus ou naufragés sur les grands lacs pendant la dernière saison de navigation ; le nombre de vies perdues dans chaque naufrage, et indiquant aussi les mesurés, s'il en est, qui ont été prises pour connaître la cause du naufrage dans chaque cas particulier.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée avec le consentement de la Chambre.

M. Denison propose, secondé par M. Montague,—Que le bill à l'effet de protéger les propriétaires de certaines bouteilles et vaisseaux y mentionnés, soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin, Ordonné, que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'acte concernant les lettres-patentes entachées d'erreurs, et le dégrèvement des biens engagés à la couronne, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger demain.

M. Denison propose, secondé par M. Montague,—Que le bill pour la protection des employés de chemins de fer, soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de Sir Charles Tupper, secondé par M. McLelan, Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Haggart propose, secondé par M. Sproule,—Que le bill autorisant les navires américains à secourir les navires naufragés ou désemparés dans les eaux canadiennes, soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. Patterson (Essex), secondé par M. Hesson, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 13 avril 1888.

PRIÈRE.

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre, le treizième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Conformément à l'ordre de la Chambre du 12 courant, votre comité a examiné de nouveau la pétition de la Compagnie du chemin de fer Central d'Ontario, demandant l'autorisation de changer le tracé de son chemin et d'hypothéquer ce chemin pour un montant plus élevé que \$20,000 par mille,—et il constate que depuis son dernier rapport sur la dite pétition, les promoteurs ont fait publier des avis dans un numéro de la *Gazette du Canada* et du *Burke's Falls Arrow*, et dans deux numéros du *Parry Sound North Star* ; ils ont, pareillement, averti, par écrit ou autrement, toutes les compagnies de chemins de fer ayant obtenu une charte pour exploiter, ou exploitant des lignes ferrées dans la région qui sera traversée par leur voie si les modifications demandées sont exécutées ; mais le comité est, cependant, encore d'opinion, vu les représentations qui lui ont été faites par des particuliers dont les droits pourraient

être lésés par la mesure projetée, que la règle 51 ne devrait pas être suspendue dans ce cas.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 5 mars 1888, pour copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et les commissaires nommés par le gouvernement pour faire une enquête et recueillir des données au sujet du canal de la Vallée de la Trent, et de la continuation future des travaux. Aussi, copie de toutes instructions autorisant les commissaires à agir et définissant leurs pouvoirs et attributions et le mode de procédure, de même que copie de tous rapports adressés au gouvernement par l'ingénieur ou les ingénieurs des travaux du dit canal depuis la dernière session du parlement. (*Documents de la session, No 30a.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 8 mars 1888, pour un état indiquant le montant voté à chaque session depuis 1880 comme subventions aux chemins de fer, combien a été voté pour chaque province, et le montant payé à compte de ces subventions. (*Documents de la session, No 58a.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1888, pour un état indiquant la quantité du matériel roulant acheté pour le chemin de fer Intercolonial pendant le dernier semestre de l'année expirée le 31 décembre 1887, donnant chaque espèce de matériel roulant, s'il a été acheté par contrat, ou autrement, les noms des vendeurs, et le coût de chaque espèce; aussi un état montrant le matériel roulant construit dans les ateliers du gouvernement. (*Documents de la session, No 59.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 8 mars 1888, pour un relevé détaillé des dépenses du chemin de fer Intercolonial portées au compte du capital pour les années 1879 à 1887 inclusivement. (*Documents de la session, No 59a.*)

Sir Charles Tupper propose, secondé par M. Bowell,—Que lundi prochain cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la Compagnie du chemin de fer Maritime de Chignectou.

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera en tel comité.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion proposée mardi, le 10 avril courant,—que le bill concernant un certain traité conclu entre Sa Majesté Britannique et le Président des Etats-Unis, soit maintenant lu la seconde fois.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Gypse et de Colonisation de la Tobique; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois;

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte à l'effet de constituer le Conseil d'administration du fonds de construction d'églises et presbytères de l'Eglise presbytérienne en Canada, pour le Manitoba et le Nord-Ouest, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des bills privés.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion portant que le bill concernant un certain traité conclu entre Sa Majesté Britannique et le Président des États-Unis, soit maintenant lu la seconde fois.

Et le débat se continuant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Samedi, 14 avril 1888.

Sur motion de M. Kirk, secondé par M. Mills (Bothwell),

Ordonné, que le débat soit ajourné jusqu'à huit heures p.m., lundi prochain.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et dix minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 16 avril 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Cockburn, — la pétition de Gooderham et Worts, limitée.

Par M. Patterson (Essex), — la pétition du Conseil municipal du village de Kingsville.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

De la Compagnie du chemin de fer le Grand-Tronc ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi au sujet de la Compagnie du chemin de fer Ontario et Québec, ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu de Son Honneur le juge Bélanger, l'un des juges choisis pour la décision des pétitions d'élections, conformément à l'Acte des Elections Fédérales Contestées, un jugement dans l'affaire de l'élection contestée pour le district électoral de Beauharnois.

Et le dit jment est lu, et il est ordonné qu'il soit entré dans les journaux de la Chambre comme suit :—

ELECTION CONTESTÉE DE BEAUHARNOIS.

BEAUHARNOIS, 13 avril 1888.

L'honorable J. A. OUMET,

Orateur de la Chambre des Communes du Canada.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous transmettre, en conformité de la section 43 du chapitre neuf des Statuts Révisés du Canada, 1886, une copie du jugement rendu par

la Cour Supérieure présidée par moi, à Beauharnois, dans la cause de contestation de l'élection de Joseph Gédéon Horace Bergeron, écr., par Philippe Pelletier, écr., le 3 avril courant, avec copie des notes des témoignages donnés dans la dite cause.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. BÉLANGER,

J. C. S.

Province de Québec, }
District de Beauharnois. }

Cour Supérieure.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

MARDI, le 3e jour d'avril 1888.

Présent :

L'honorable M. le juge BÉLANGER.

In re Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Beauharnois, dans le district judiciaire de Beauharnois, tenue les quinzisième et vingt-deuxième jours de février mil huit cent quatre-vingt-sept, étant respectivement les jours de nomination et de votation.

PHILIPPE PELLETIER, écr., avocat, de la cité et du district de Montréal, candidat à l'élection ci-haut mentionnée,

Pétitionnaire ;

et

JOSEPH GÉDÉON HORACE BERGERON, écr., avocat, du même lieu,

Défendeur.

La cour, ayant entendu les parties sur le mérite de la pétition d'élection en cette cause, par laquelle le pétitionnaire demande l'annulation de l'élection du défendeur, comme ayant eu lieu, la dite élection, le vingt-deuxième jour de février, mil huit cent quatre-vingt-sept, pour la division électorale du comté de Beauharnois, et la déqualification du dit défendeur pour manœuvres frauduleuses commises par le dit défendeur personnellement, pendant la dite élection ; examiné la dite pétition et toutes les autres procédures, et les pièces produites au dossier, ainsi que la preuve, et sur le tout délibéré :—

Considérant, que dans l'opinion de cette cour le pétitionnaire n'a pas prouvé les allégations essentielles de sa pétition d'élection et de ses articulations de faits produites à l'appui d'icelles, et plus particulièrement qu'il n'a prouvé aucunes des manœuvres frauduleuses alléguées par lui, avoir été commises, tant par le défendeur personnellement ou à sa connaissance et de son consentement que par ses agents dûment autorisés et reconnus par lui ;

Déclare, que le dit défendeur, Joseph Gédéon Horace Bergeron, a été dûment élu et dûment rapporté comme tel et renvoie et déboute la dite pétition d'élection avec dépens contre le pétitionnaire.

(Vraie copie.)

D. PHIALCOFSKY,

Dépt. P. C. S.

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Charlton,
Ordonné, que M. Meigs soit ajouté au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes; au comité des Ordres Permanents; et au comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Cockburn, secondé par M. Porter,
Ordonné, que la pétition de Gooderham et Worts (limitée), présentée aujourd'hui soit maintenant lue;

Et la dite pétition est lue et reçue; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi au sujet de la Compagnie du chemin de fer Ontario et Québec, ne devienne pas loi dans sa forme actuelle; et qu'une disposition semblable à celle contenue dans le paragraphe 2 de l'article 100 du dernier acte des chemins de fer soit incorporée dans l'Acte relatif aux chemins de fer actuellement devant le parlement.

M. Desjardins propose, secondé par M. Davin,—Que cette Chambre concoure dans le second rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre durant la présente session.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par M. Bowell,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de M. Patterson (Essex), secondé par M. Cochrane,
Ordonné, que le rapport du comité des Ordres Permanents présenté à la Chambre vendredi dernier, en autant que le rapport était défavorable à la pétition de la Compagnie du chemin de fer Central de l'Ontario, soit renvoyé de nouveau au dit comité pour plus ample considération.

Ordonné, que M. Thompson ait la permission de présenter un bill concernant l'application au Canada de la loi criminelle d'Angleterre.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est lu et reçu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Patterson (Essex), secondé par M. Hesson,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes pétitions, correspondance et rapports relatifs à un câble sous-marin entre l'île Pelée et la terre ferme.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine,

Sur motion de M. Gillmor, secondé par M. Welsh,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour copie de tous rapports envoyés au gouvernement par le commandant Gordon, ou aucun autre officier employé au service de protection des pêcheries, sur la condition des pêcheries, les effets du service de protection et les résultats probables de la continuation de la politique d'exclusion des pêcheurs américains de nos ports et de nos eaux.

Sur motion de M. Kirk, secondé par M. Armstrong,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour copie de toutes soumissions reçues par le gouvernement pour le clôturage du chemin de fer de prolongement vers l'Est, dans la Nouvelle-Ecosse, et de l'Intercolonial, à partir de Pictou Landing jusqu'à la Jonction à Windsor, ainsi qu'un état indiquant le nom de la personne ou des personnes auxquelles des contrats ont été donnés, s'il en a été donné, et la longueur de clôturage donnée à chaque entrepreneur, ainsi que le montant à payer à chacun d'eux.

Sur motion de M. Jones (Halifax), secondé par M. Trow,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance et rapports entre M. John Knight et le gouvernement et le département des chemins de fer ou aucun de ses officiers, au sujet de dommages subis par lui en rapport avec le chemin de fer d'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.-B.

Sur motion de M. Jones (Halifax), secondé par M. Trow,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toutes correspondance et rapport entre M. Allan Knight et le gouvernement ; aussi entre le département des chemins de fer ou aucuns de ses officiers, au sujet des dommages subis par lui en rapport avec l'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.-B.

Sur motion de M. Jones (Halifax), secondé par M. Trow,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance et rapports entre M. Patrick Clancey et le gouvernement ou aucun de ses officiers, ou le département des chemins de fer ou aucun de ses officiers, au sujet de dommages subis par lui en rapport avec l'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.-B.

Sur motion de M. Jones (Halifax), secondé par M. Trow,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance entre M. Albert Bryanton et le département des chemins de fer ou aucuns de ses officiers ou quelqu'un en son nom ; aussi, copie de tous rapports et instructions entre le dit département ou ses officiers pour placer une voie d'évitement et un quai d'embarquement sur la propriété du dit Bryanton sur l'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.-B.

Sur motion de M. Welsh, secondé par M. Gillmor,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance, télégrammes et rapports relatifs au "Northern Light," (sur sa coque, sa machine et ses bouilloires) pour l'année 1887, et depuis le 1er janvier jusqu'à aujourd'hui.

Aussi, copie de toute correspondance, télégrammes et rapports concernant le steamer "Alert," indiquant s'il est propre à la navigation d'hiver dans les détroits du St. Laurent, et l'estimation des dépenses que l'on se propose de faire pour la rendre propre au service de traverse d'hiver.

Sur motion de M. Jones (Halifax), secondé par M. Trow,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour la correspondance entre M. Samuel Russell et le gouvernement fédéral, ou aucun de ses employés, ainsi que toutes communications et rapports de cet employé ou ces employés, au sujet d'une réclamation pour dommages causés à sa propriété par le chemin de fer d'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.-B.

Sur motion de M. Madill, secondé par M. Mackay,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne ou personnes au sujet de la réclamation des Sauvages de Mississauga, en vertu des divers traités concernant des terrains non cédés, ainsi que tous rapports et plans s'y rattachant.

Sur motion de M. Platt, secondé par M. Ennis,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance, pétitions, rapports d'ingénieurs et autres, touchant la construction d'un port de refuge à Wellington, lac Ontario.

Sur motion de M. Platt, secondé par M. Ennis,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance, pétitions, rapports d'ingénieurs et autres, touchant le dragage du havre de Picton, sur la baie de Quinté, qui n'ont pas encore été soumis à la Chambre.

Sur motion de M. Platt, secondé par M. Ennis,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance et pétitions concernant la construction des bureaux de poste, de douane et de revenu de l'intérieur, dans la ville de Picton.

Sur motion de M. Jones (Halifax), secondé par M. Wilson (Elgin),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de tous papiers, écrits et rapports entre M. Allan Bryanton et le gouvernement du Canada ou quelqu'un en son nom, ou entre les officiers du gouvernement et lui ou quelqu'un en son nom, ou entre le gouvernement et ses officiers, concernant la construction d'une plateforme ou d'une voie d'évitement près de sa propriété, sur la ligne du chemin de fer d'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.B.

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. Paterson (Brant),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de tous papiers et de la correspondance au sujet du site de la ferme expérimentale, à Grenfell, Territoires du Nord-Ouest.

Sur motion de M. Davis, secondé par M. Dickinson,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant toutes les personnes qui ont affermé des terres à pâturage aux termes de l'ancienne formule d'affermage.

2. Le nombre de celles qui se sont pleinement conformées aux conditions des baux.
3. Le nombre de celles qui s'y sont partiellement conformées, et dans quelle mesure.
4. Le nombre de celles qui doivent des arrérages et quel montant.
5. Le nombre d'anciens affermages qui sont actuellement inoccupés.

Sur motion de M. Daly, secondé par M. Denison,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance, rapports et recommandations se rapportant à l'allégation du capitaine George H. Young, de Winnipeg, qui prétend avoir sauvé le prêtre blessé, le révérend père Moulin, à Batoche, le 11 mai 1885, avec l'aide des hommes d'ambulance Bailey et King, du 80^e bataillon; et que le dit sauvetage n'a pas été effectué par le docteur Gravely, de Cornwall, tel que relaté dans le rapport du chirurgien général de la milice, présenté au parlement en mai 1886.

Sur motion de M. Tupper (Picton), secondé par M. Guillet,

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial composé de MM. Casgrain, Edgar, Flynn, Ives, McDougald (Picton), Mills (Annapolis), Wood (Brockville), et de l'auteur de la motion, chargé de faire une enquête et rapport sur la réclamation de James King, telle que formulée dans sa pétition reçue par cette Chambre le 21 mars 1888; avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et documents.

Sur motion de M. Amyot, secondé par M. Landerkin,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant le coût total de la construction des divers travaux exécutés pour la descente des bois et billots sur la rivière Ottawa et ses tributaires jusqu'au 30 juin dernier; aussi un état indiquant la dépense annuelle de l'entretien de ces ouvrages pendant les cinq années antérieures au 30 juin dernier, sous les différents chefs de reconstruction, réparation et frais d'administration, à chacune des stations, avec le nom de la rivière ou du tributaire où la dépense a eu lieu; et copie de toute demande reçue de particuliers ou de compagnies à charte pour l'acquisition par voie d'achat.

ou autrement de tout ou partie de ces ouvrages et améliorations sur la rivière Ottawa et ses tributaires.

Sur motion de M. Guillet, secondé par M. McCulla,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant toutes soumissions reçues par le gouvernement pour fournitures de charbon durant la dernière année civile, les noms des adjudicataires et le prix, par tonne, dans tous les contrats pour charbon accordés par le gouvernement pendant la dernière année civile.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Bain (Wentworth),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant :

1. La date de l'entrée de Henry Smyth dans le département de l'Agriculture.
2. La date à laquelle il a été congédié.
3. Le montant à lui payé par jour ou par mois, pour frais de voyage.
4. La somme totale à lui payée pour frais de voyage ou autrement.
5. La somme totale à lui payée pour services de toute nature, frais de voyage et autres dépenses, depuis le 1er janvier 1887 jusqu'au 1er mars 1888.

Sur motion de M. Wilson (Elgin), secondé par M. Jones (Halifax),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant tout le scrip émis par le gouvernement du Canada, pour toutes fins quelconques, dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, les dates et les montants des diverses émissions, et les fins pour lesquelles le scrip a été émis, le mode ou les modes de rachat, le montant de chaque émission rachetée jusqu'à présent et la balance non encore rachetée à la date du 1er mars 1888.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Bain (Wentworth),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant les noms et la date de nomination de chaque inspecteur de colonisation et de homestead dans les Territoires du Nord-Ouest, y compris le Manitoba, le salaire payé à chacun, ainsi que les frais de voyage par jour ou par mois; le montant total payé à chacun pour salaire et frais de voyage ou autres dépenses à partir de la date de leur entrée en fonction jusqu'au 1er janvier 1888.

Sur motion de M. Bowman, secondé par M. Trow.

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant séparément, quant aux compagnies faisant affaires en vertu d'une licence du gouvernement, le montant des risques couverts par les assurances contre l'incendie au 31 décembre de chaque année, de 1831 à 1887, inclusivement; le nombre de polices d'assurance en vigueur; le montant total des pertes payées chaque année, et le montant total des dépenses, chaque année; le pourcentage des pertes et dépenses relativement aux revenus provenant des primes, et la dépense pour chaque \$1000 assurées.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Holton,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant toutes les soumissions pour habillement de la milice depuis le 1er janvier, 1883, et indiquant le nom de chaque maison ou personne qui a soumissionné, le montant de chaque soumission, et le nom de la maison ou personne à qui le contrat ou les contrats ont été accordés.

M. Jamieson propose, secondé par M. Fisher,—que dans l'opinion de cette Chambre, il est expédient de prohiber la fabrication, l'importation et la vente des liqueurs enivrantes, sauf pour des fins sacramentales, médicinales, scientifiques ou mécaniques. Que la mise en vigueur de telle prohibition et la surveillance de telle fabrication, importation ou vente qui pourra être permise, soient exercées par le gouvernement de la Puissance, par l'entremise d'officiers nommés spécialement à cet effet.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Sriver, secondé par M. Kirk,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. Amyot,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de tous les documents concernant la demande de George J. McDonald relativement à l'exposition du centenaire de 1876.

Sur motion de M. Davies, secondé par M. Gillmor,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour copie de tous papiers et correspondance concernant la demande d'indemnité formulée par Warren Allen pour un bateau-traîneau brûlé afin de sauver la vie des équipages et passagers des bateaux qui faisaient la traversée, dans le mois de janvier, 1855, entre l'Île du Prince-Edouard et le Nouveau-Brunswick, et aussi, pour l'usage d'un bateau-traîneau et les services d'un équipage envoyé à la recherche des bateaux perdus.

Huit heures, p. m.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion proposée mardi, le 10 avril courant,—Que le bill concernant un certain traité conclu entre Sa Majesté Britannique et le Président des États-Unis, soit maintenant lu la seconde fois.

Et le débat se continuant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Mardi, 17 avril 1888.

Et la question étant mise,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois, elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger aujourd'hui.

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 9 avril 1888, pour copie du contrat qui existe actuellement entre le gouvernement et les entrepreneurs pour l'impression des billets de la Puissance, et de toute correspondance ayant trait à son adjudication. (*Documents de la session, No 60.*)

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures et vingt minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mardi, 17 avril 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. Laurier,—la pétition de Alex. P. Fisher et autres, de Batoche, Grandin et autres lieux, dans le district de Saskatchewan, Territoires du Nord-Ouest.

Par M. Béchar, —la pétition de John Crothers et autres, de St-George de Clarenceville, dans le comté de Missisquoi, Québec.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat suivant :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,

Ottawa, le 17 avril 1888.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un Bref d'Élection en date du neuvième jour du mois de mars dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à François Xavier Lemire, écuyer, N.P., de L'Assomption, comme officier-rapporteur pour le district électoral du comté de L'Assomption, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieux et place de Joseph Gauthier, écuyer, dont l'élection a été déclarée non avenue; Joseph Gauthier, écuyer, de la ville des Laurentides, marchand, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit Bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. Bourinot, écuyer,

Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

Joseph Gauthier, écuyer, député du district électoral de L'Assomption, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la loi, et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill constituant en corporation la Compagnie du pont de chemin de fer d'hiver de la rivière Détroit; et

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud-Ouest.

Sur motion de M. Masson, secondé par M. Carpenter,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Belleville au lac Nipissingue," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Thompson propose, secondé par M. Foster,—Que demain cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les salaires des juges des Cours Provinciales.

M. Thompson, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain cette Chambre se formera en comité général.

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 9 avril 1888, pour copie de toute correspondance échangée avec le gouvernement Impérial relativement au désaveu des Actes du Manitoba concernant les chemins de fer. (*Documents de la session, No 58b.*)

M. l'Orateur informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements :—

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Pontiac à Renfrew."

Bill intitulé: "Acte à l'effet de ratifier une certaine convention conclue entre la Compagnie du chemin de fer London and South-Eastern et la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada."

Bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent à Adirondack."

Bill intitulé: "Acte à l'effet de ratifier une certaine convention entre la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada et la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley."

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant un certain traité conclu entre Sa Majesté Britannique et le Président des Etats-Unis; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant "l'Acte du Revenu Consolidé et de l'Audition," chapitre vingt-neuf des Statuts Révisés du Canada, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant le salaire de l'Auditeur Général du Canada.

(*En comité.*)

Résolu, que le salaire de l'Auditeur Général sera de quatre mille piastres par année, et que l'Auditeur sera sujet aux dispositions de l'Acte du Fonds de Retraite du Service Civil.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant les Statuts Révisés du Canada, chap. 97, concernant les passages d'eau, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution pourvoyant à la prolongation du délai fixé pour l'achèvement des travaux de la Compagnie du chemin de fer maritime de Chignectou.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que le temps fixé pour l'achèvement des travaux du chemin de fer maritime de Chignectou sera, en ce qui concerne son droit de recevoir la subvention ci-devant autorisée, le premier juillet, 1890, au lieu du 1er juillet 1889 ; aussi, que la compagnie pourra obtenir un autre délai de vingt-quatre mois pour parachever les dits travaux, à condition de payer une amende de \$5,000 pour chacun des mois pendant lesquels les travaux resteront inachevés après la date ci-dessus en premier lieu mentionnée ; et aussi, que le montant du capital mentionné dans la clause 2 de l'Acte 49 Viet., chap. 18, comme celui sur lequel le paiement de la subvention est limité de manière à porter les recettes nettes à sept pour cent par année, sera de \$5,500,000 au lieu de \$5,000,000.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Colby fait, en conséquence, rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu, qu'il est expédient de prescrire que le temps fixé pour l'achèvement des travaux du chemin de fer maritime de Chignectou sera, en ce qui concerne son droit de recevoir la subvention ci-devant autorisée, le premier juillet 1890, au lieu du 1er juillet, 1889 ; aussi, que la compagnie pourra obtenir un autre délai de vingt-quatre mois pour parachever les dits travaux, à condition de payer une amende de \$5,000 pour chacun des mois pendant lesquels les travaux resteront inachevés après la date ci-dessus en premier lieu mentionnée ; et aussi, que le montant du capital mentionné dans la clause 2 de l'Acte 49 Viet., chap. 18, comme celui sur lequel le paiement de la subvention est limité de manière à porter les recettes nettes à sept pour cent par année, sera de \$5,500,000 au lieu de \$5,000,000.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que Sir Charles Tupper ait la permission de présenter un bill établissant de nouvelles dispositions au sujet de l'octroi d'une subvention à la Compagnie de chemin de fer de transport maritime de Chignectou (à responsabilité limitée.)

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant le chapitre 32 des Statuts révisés, concernant les Douanes, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les Douanes.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est opportun de modifier l'Acte des douanes et de décréter que l'expression " valeur," employée à l'égard de quelque amende ou confiscation, signifiera la valeur des effets ou marchandises, une fois les droits payés, lorsque la contravention sera commise ; que dans les cas de sous-évaluation de 10 pour 100 ou plus, il sera prélevé un droit additionnel proportionné au pourcentage de la sous-évaluation ; qu'il ne sera fait aucune déduction pour les dommages éprouvés par le sucre ou autres produits saccharins, lorsque les droits seront calculés d'après l'épreuve polariscopique, mais

qu'il pourra être fait une déduction pour les dommages causés par l'eau de mer ; que lorsqu'il n'existera pas de moyens certains de constater la valeur des marchandises pour l'imposition des droits, le ministre des Douanes pourra déterminer cette valeur ; que le système d'accepter des obligations ou cautionnements pour le paiement des droits sur les marchandises entreposées ou déclarées pour l'exportation, le transport ou le déplacement, ou transférés d'un propriétaire à un autre sans l'acquiescement des droits, soit aboli, et qu'en son lieu et place il soit prescrit que le propriétaire de ces marchandises à l'égard desquelles il sera commis quelque infraction aux lois de douane, sera passible, en sus de toute autre amende, d'une amende égale au double du droit imposable sur ces marchandises.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Colby fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu,—Qu'il est opportun de modifier l'Acte des douanes et de décréter que l'expression " valeur," employée à l'égard de quelque amende ou confiscation, signifiera la valeur des effets ou marchandises, une fois les droits payés, lorsque la contravention sera commise ; que dans les cas de sous-évaluation de 10 pour 100 ou plus, il sera prélevé un droit additionnel proportionné au pourcentage de la sous-évaluation ; qu'il ne sera fait aucune déduction pour les dommages éprouvés par le sucre ou autres produits saccharins, lorsque les droits seront calculés d'après l'épreuve polariscopique, mais qu'il pourra être fait une déduction pour les dommages causés par l'eau de mer ; que lorsqu'il n'existera pas de moyens certains de constater la valeur des marchandises pour l'imposition des droits, le ministre des Douanes pourra déterminer cette valeur ; que le système d'accepter des obligations ou cautionnements pour le paiement des droits sur les marchandises entreposées ou déclarées pour l'exportation, le transport ou le déplacement, ou transférées d'un propriétaire à un autre sans l'acquiescement des droits, soit aboli, et qu'en son lieu et place il soit prescrit que le propriétaire de ces marchandises à l'égard desquelles il sera commis quelque infraction aux lois de douane, sera passible, en sus de toute autre amende, d'une amende égale au double du droit imposable sur ces marchandises.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que la dite résolution soit renvoyée au comité général sur le bill modifiant le chapitre 32 des Statuts Révisés, concernant les douanes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant " l'Acte des falsifications," chapitre 107 des Statuts Révisés du Canada, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 18 avril 1888.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Colby.—la pétition de l'honorable John J. C. Abbott, sénateur, et autres, de la cité de Montréal.

La pétition du Conseil municipal du village de Kingsville, présentée lundi dernier ; demandant l'octroi d'une somme d'argent égale à \$5,000 par mille de l'extension projetée du chemin de fer du Lac Érié, Essex et la rivière Détroit, pour aider à la construction de la dite extension,—étant lue ;

M. l'Orateur décide : " Qu'elle ne peut être reçue, vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics."

M. Ives, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit : Votre Comité a examiné les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport comme suit :—

Bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie des améliorations du hâvre de Moncton, sans amendement ; et bill à l'effet de constituer en corporation l'Académie Nisbet de Prince-Albert, avec plusieurs amendements.

Quant au dernier bill, le comité recommande le remboursement de l'honoraire de \$200 imposable par la règle 58, vu que le comité est d'avis que le dit bill n'est pas sujet à tel honoraire.

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le quatorzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Conformément à l'ordre de la Chambre du 16 courant, votre comité a examiné de nouveau la pétition de la Compagnie du chemin de fer Central d'Ontario, demandant la passation d'un acte lui permettant de changer le terminus de son chemin et d'hypothéquer le dit chemin pour un montant supérieur à \$20,000 par mille, et il est d'opinion que, bien que les prescriptions de la règle 51 n'aient pas été strictement remplies, l'esprit de la dite règle a été observé, en autant que tous les particuliers dont les intérêts auraient pu être affectés par la mesure projetée ont été dûment avertis que les promoteurs avaient l'intention de demander une mesure législative dans ce sens. Et bien que votre comité fût du même avis, la dernière fois que cette pétition lui fût soumise, cependant, il n'a pas pensé qu'il fût opportun de recommander la suspension de la règle par suite des représentations qui lui ont été faites par certaines personnes dont les droits auraient pu être lésés par la mesure projetée ; mais ces mêmes personnes ayant aujourd'hui déclaré devant le comité qu'elles n'insistaient pas sur leur demande de protection, à cette phase des procédures, votre comité se pense justifiable de recommander que la règle 51 soit suspendue au sujet de cette pétition.

Le délai pour présenter des bills privés étant expiré, votre comité recommande que la règle 49 soit aussi suspendue en ce qui concerne cette pétition.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 28 mars 1888, pour copie des procédés de l'enquête faite à Sainte-Flavie, le 23 septembre 1887, sur le corps de Wm. L. Duncan, tué le jour précédent sur le chemin de fer Intercolonial, avec la preuve faite à cette enquête. Aussi, copie de tout rapport ou investigation sur l'accident

par les autorités du chemin de fer ou d'aucun rapport relatif à cet accident adressé au département des Chemins de fer et Canaux, et de toute correspondance échangée avec le dit département relativement à cette affaire. (*Documents de la session, No 59b.*)

Sur motion de M. Macdowall, secondé par M. Wood (Brockville),

Ordonné, que l'honoraire de \$200 payé sur le bill à l'effet de constituer en corporation l'Académie Nisbet de Prince-Albert, soit remboursé, conformément à la recommandation contenue dans le second rapport du comité des Bills Privés.

Ordonné, que les articles 49 et 51 du règlement de cette Chambre soient suspendus en ce qui concerne la pétition de la Compagnie du chemin de fer Central d'Ontario, conformément à la recommandation contenue dans le quatorzième rapport du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. O'Brien ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Ontario.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que la requête de l'honorable John J. C. Abbott, sénateur, et autres, de la cité de Montréal, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite requête est lue et reçue; demandant qu'il leur soit permis de mettre devant cette Chambre leur pétition pour un acte constitutif pour un collège à Montréal, avec des succursales ou écoles préparatoires dans les territoires du Nord-Ouest ou dans la Colombie-Anglaise, pour donner une meilleure instruction aux femmes,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Cook ait la permission de présenter un bill pour pourvoir à l'examen des personnes employées comme mécaniciens ailleurs que sur des bateaux à vapeur, et à l'octroi de licences à ces mécaniciens.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Thompson ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau le chapitre cinquante et un des Statuts révisés du Canada, "Acte de la propriété foncière dans les Territoires."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Boyle ait la permission de présenter un bill à l'effet de prévenir la fraude par les marchands forains et agents à commission dans la vente des produits de pépinières.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Doyon, secondé par M. Guay,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toutes lettres, télégrammes et requêtes adressées par des Sauvages de la réserve de Caughnawaga au ministre de l'Intérieur, demandant une élection de chefs suivant les dispositions de l'Acte des Sauvages, et de toutes correspondances échangées à ce sujet entre les dits Sauvages, le ministère de l'Intérieur et l'agent de la réserve.

Sur motion de M. Fiset, secondé par M. Landerkin,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de la correspondance entre J. C. Pottinger, écr., surintendant du chemin de fer

Intercolonial, et M. Noël Fortin, de la paroisse de Saint-Fabien, concernant l'accident et les dommages causés à ce dernier.

Sur motion de M. Kirk, secondé par M. Borden,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance entre le gouvernement, ou un quelconque de ses membres, et les conseils municipaux des comtés de Pictou, Astigonish et Guysboro', Nouvelle-Ecosse, et toutes autres personnes; ainsi que copies des résolutions passées par les dits conseils municipaux concernant le remboursement, par le gouvernement, des deniers payés par les dits conseils municipaux pour le droit d'expropriation pour le chemin de fer de Prolongement-Est, maintenant la propriété du gouvernement et en sa possession.

Sur motion de Sir Donald A. Smith, secondé par M. Curran,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance, états, pétitions et autres documents reçus par le gouvernement ou aucun des départements de l'administration, au sujet d'un projet consistant en ce que le gouvernement se charge du coût de l'approfondissement du chenal du fleuve Saint-Laurent entre Montréal et Québec; et au sujet du remboursement de l'argent pris sur les recettes du port de Montréal pour être dépensé dans ces travaux, ou de quelque mesure équivalente dans l'intérêt de l'amélioration de ce port.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Platt, secondé par M. Bowman,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance et pétitions relatives à la construction d'un pont sur la Baie de Quinté, à Belleville.

Sur motion de M. Laurie, secondé par M. Brown,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance et propositions se rattachant à la visite des délégués de l'île de la Jamaïque à Ottawa en 1885, et de délégations projetées d'autres îles des Indes Occidentales, soit dans le but de discuter l'établissement de relations politiques plus intimes ou simplement en vue d'établir des rapports commerciaux plus complets. Aussi, copie de toute correspondance des autorités impériales sur le même sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie, p.m.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article 19 du Règlement.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du pont de chemin de fer d'hiver de la rivière Détroit; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements,

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud-Ouest; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

M. Hall propose, secondé par M. Mitchell,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Bergin propose comme amendement, secondé par M. Ste. Marie,—Que le bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais que la troisième lecture ait lieu dans six mois à dater d'aujourd'hui.

Attention étant attirée sur le fait que l'heure est expirée, la Chambre procède à la prise en considération des bills et ordres publics.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'Acte concernant les lettres patentes entachées d'erreurs, et le dégrèvement des biens engagés à la Couronne; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Rykert fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et la motion étant proposée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Thompson, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre, que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mis au fait de l'objet de ce bill, consent, en tant que les intérêts de Sa Majesté y sont concernés, que cette Chambre agisse suivant qu'il lui paraîtra convenable.

Alors ce bill est lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée jeudi, le 12 courant, que le bill pour la protection des employés de chemins de fer, soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant mise, elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée jeudi, le 12 avril courant, que le bill autorisant les navires américains à secourir les navires naufragés ou désemparés dans les eaux canadiennes, soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant mise aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

Amyot,
Armstrong,
Bain (Wentworth),
Béchar,
Bell,
Bergeron,
Bergin,
Bernier,

De St. Georges,
Dessaint,
Doyon,
Edgar,
Ellis,
Fiset,
Fisher,
Gauthier,

Kirkpatrick,
Labelle,
Lang,
Laurier,
Lovitt,
Macdonald (Huron),
McIntyre,
McMillan (Huron),

Rinfret,
Robertson,
Rowand,
Ste. Marie,
Scriver,
Semple,
Shanly,
Smith (Sir Donald),

<i>Borden,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bowman.</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Cartwright</i> (Sir Rich'd)	<i>Guay,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Watson et</i>
<i>Cook,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Préfontaine,</i>	<i>Wilson (Elgin).—61.</i>
<i>Coulombe,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Davis,</i>	<i>Laurie,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Baird,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>McGulla,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Denison,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Small,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McDougall (C. Breton),</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferguson (L'ds & Gren.)</i>	<i>McKay,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Tupper (Sir Charles),</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Tupper (Pictou),</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Henderson,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Couture,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Robillard,</i>	<i>Wood (Brookville) et</i>
<i>Davin,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Roome,</i>	<i>Wright.—84.</i>

Ainsi la question est résolue négativement.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Judi, 19 avril 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Boyle,—la pétition de Richard Miller et autres, de St-Catharines et autres lieux.

Par M. Weldon (Saint-Jean),—la pétition de Sarah S. Brady, de la paroisse de Barnesville, comté de King, Nouveau-Brunswick.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Alexander P. Fisher et autres, de Batoche, Grandin et autres lieux, dans le district de Saskatchewan, Territoires du Nord-Ouest ; demandant la jouissance des mêmes droits et privilèges qui ont été concédés à la population du Manitoba.

De John Crothers et autres, de St-Georges de Clarenceville, comté de Missisquoi, Québec ; se plaignant de certaines obstructions dans la rivière Richelieu, et priant la Chambre de ne pas accorder à des particuliers ou à des corporations des privilèges ou pouvoirs en ce qui concerne des travaux de creusage ou la construction de chaussées ou endiguements dans certains endroits de la dite rivière.

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill constituant en corporation la Compagnie du Pont International de Grenville ;

Bill conférant certains pouvoirs à la Compagnie de Téléphone de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée) ; et

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer et de ponts d'Ottawa, Morrisburg et de New-York.

Ordonné, que M. White (Cardwell), ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau " l'Acte des Sauvages," chapitre quarante-trois des Statuts Révisés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir Richard J. Cartwright propose, secondé par M. Mackenzie,—Que cette Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée avec le consentement de la Chambre.

M. Colby, du comité général de la Chambre pour considérer une certaine résolution concernant le salaire de l'Auditeur-Général du Canada, fait rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu,—Que le salaire de l'Auditeur-Général sera de quatre mille piastre par année, et que l'Auditeur sera sujet aux dispositions de l'Acte du Fonds de Retraite du Service Civil.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que la dite résolution soit renvoyée au comité général sur le bill modifiant " l'Acte du revenu consolidé et de l'audition," chapitre vingt-neuf des Statuts Révisés du Canada.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant " l'Acte du revenu consolidé et de l'audition," chapitre vingt-neuf des Statuts Révisés du Canada ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements :—

Bill intitulé : " Acte à l'effet de réduire le capital social de la Banque Nationale.

Bill intitulé : " Acte concernant la Banque Fédérale du Canada."

Et aussi, le Sénat a passé un bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie de colonisation des agriculteurs d'York," auquel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant " l'Acte des falsifications," chapitre cent sept des Statuts révisés du Canada ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour prendre de nouvelles dispositions concernant l'octroi d'une subvention à la Compagnie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou, étant lu ;

Et la question étant mise aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Roome,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Coughlin,</i>	<i>Henderson,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Baird,</i>	<i>Coulombe,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Couture,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Curran,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Small,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Davin,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Borden,</i>	<i>Davis,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Denison,</i>	<i>Laurie,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Tupper (Sir Charles),</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Chouinard,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Perley (Assiniboia),</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wood (Brockville) et</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Riopel,</i>	<i>Wright.—84.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Rowand,</i>

<i>Béchar,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd)</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Weldon (St. John),</i>
<i>Cook,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Welsh,</i>
<i>De St. Georges,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Platt,</i>	<i>Wilson (Elgin) et</i>
<i>Dessaint,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Purcell,</i>	<i>Yeo.—52.</i>

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant l'application de certaines lois y mentionnées à la province du Manitoba, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant les chemins de fer, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain,

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'acte des Elections Fédérales, chap. huit des Statuts révisés du Canada, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant le chapitre 181 des Statuts Révisés du Canada, concernant les peines, pardons et commutations de sentences, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant la loi concernant les marques frauduleusement apposées sur les marchandises, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau "l'Acte des procès expéditifs," chapitre cent soixante-quinze des Statuts Révisés, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : "Acte concernant la convention internationale pour la protection des câbles sous-marins, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau la loi concernant la procédure en matières criminelles, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 20 avril 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :
Par M. Curran,—la pétition de l'honorable John J. Q. Abbott, Sénateur, et autres de la cité de Montréal.

M. Hall, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill constituant en corporation la Compagnie d'Assurance de la Puissance sur les glaces; et

Bill constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Keystone, contre l'incendie.

M. Wood (Brokville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le quinième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet de la pétition de la Chambre de Commerce de Toronto, demandant certains amendements à sa charte.

Votre comité a aussi examiné la requête de l'honorable J. J. C. Abbott, et autres, demandant qu'il leur soit permis de mettre devant cette Chambre leur pétition pour un acte constitutif pour un collège à Montréal, avec des succursales ou écoles préparatoires dans les Territoires du Nord-Ouest ou dans la Colombie-Anglaise, pour donner une meilleure instruction aux femmes,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention des bills privés; et les raisons données pour expliquer ce délai sont suffisantes pour justifier le comité de recommander l'octroi de l'autorisation demandée.

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le onzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Annapolis-Atlantique;

Bill constituant en corporation la Compagnie des bateaux à vapeur et de tramway de Buffalo, Chippawa et Niagara Falls; et

Bill autorisant la construction de ponts sur la rivière Assiniboine, à Winnipeg et au Portage-la-Prairie, à l'usage des chemins de fer et des voyageurs.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 28 mars 1883, pour copie de tous rapports, correspondance, pétitions ou documents concernant la construction permanente projetée d'un bureau de poste et de douane Strathroy, et de toutes recommandations faites au sujet de son emplacement, de son caractère, de son coût, etc., etc. (*Documents de la session, No 43b.*)

Un bill pour prendre de nouvelles dispositions concernant l'octroi d'une subvention à la Compagnie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou, (limitée), est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill modifiant l'acte du revenu consolidé et de l'audition, chap. 29 des Statuts révisés du Canada; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Landry fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant les marques frauduleusement apposées sur les marchandises; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Landry fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé : "Acte concernant la convention internationale pour la protection des câbles sous-marins;" et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Landry fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant "l'Acte des Elections fédérales," chapitre huit des Statuts Révisés du Canada; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Landry fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant le chapitre 32 des Statuts Révisés, concernant les Douanes; et après avoir ainsi siégé quelque temps;

A six heures p.m. M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement,

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant les actes concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada, étant lu;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit maintenant renvoyé à un comité général de la Chambre pour l'amender en y ajoutant une clause.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Landry fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill constituant en corporation la Compagnie du pont de chemin de fer d'hiver de la rivière Détroit, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre reprend alors en considération la motion proposée mercredi, le 18 avril courant,—Que le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud-Est,—et l'amendement à la dite motion : que le bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais seulement dans six mois à dater d'aujourd'hui.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Couture,</i>	<i>Labele,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Curran,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Préfontaine,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Mc Millan (Vaudreuil)</i>	<i>Turcott,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Mc Mullen,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Chouinard,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Watson et</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wilson (Lennox)—57.</i>
<i>Cook,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>Laurie,</i>	<i>Royal,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Srивer,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Small,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Tupper (Sir Charles),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Henderson,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Hessm,</i>	<i>Perley (Assiniboia),</i>	<i>Ward,</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Weldon (St. John),</i>
<i>Davin,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Prior,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Davis,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Reid,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Robillard,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>

<i>Desaulniers,</i>	<i>Jencas,</i>	<i>Roome,</i>	<i>Wood (Westmoreland)</i>
<i>Dupont,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Ross,</i>	<i>Wright et</i>
<i>Ellis,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Rowand,</i>	<i>Yeo.—86.</i>
<i>Ferguson (L'ds & Gren.) Langevin (Sir Hector)</i>			

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la question sur la motion principale étant de nouveau proposée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Curran propose comme amendement, secondé par M. Bergin,—Que le bill ne soit pas maintenant lu pour la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général, afin de l'amender, en ajoutant la clause suivante :—

“ Cet acte ne deviendra pas en force avant le 1er mai, 1890.”

Et attention étant appelée sur le fait qu'il n'a pas été donné avis de l'amendement projeté ;

M. l'Orateur décide : “ Qu'aux termes de la règle 67, l'amendement ne peut être proposé.”

Alors la question étant mise sur la motion principale, elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie des améliorations du havre de Moncton ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Desjardins fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de constituer en corporation l'académie Nisbet de Prince-Albert ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Davin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du Pont International de Grenville ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Dickey fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill conférant certains pouvoirs à la Compagnie de Téléphone de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée) ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur

reprend le fauteuil, et M. Gigault fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer et de ponts d'Ottawa, Morrisburg et de New-York; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Weldon (Albert) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Belleville au lac Nipissingue," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Ontario, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le comité général reprend alors le cours de ses délibérations sur le bill modifiant le chapitre 32 des Statuts Révisés, concernant les Douanes; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Landry fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 23 avril 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. Denison,—la pétition de J. E. Bryant et Cie., et autres, de Toronto, et autres lieux.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Richard Miller et autres, de Sainte-Catherine et autres lieux ; demandant que si le bill dont le parlement est actuellement saisi concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine et Niagara devient loi, ils ne soient plus responsables comme actionnaires de la dite compagnie.

De Sarah S. Brady, du village de Barnesville, comté de King, N.-B. ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi à l'effet de confirmer une hypothèque donnée par la Compagnie du chemin de fer Central à la "Central Trust Company," de New-York, soit amendé de manière à sauvegarder sa réclamation contre la Compagnie du chemin de fer de Saint-Martin et Upham.

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :—

LANSDOWNE.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1888, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le Gouverneur-Général recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Documents de la session, No 1b.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, avril 1888.

Sur motion de Sir Charles Tupper, secondé par M. Bowell,

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire soient renvoyés au comité des Subsidés.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par M. Laurier,

Résolu, que vu le décès subit et regrettable de l'honorable Thomas White, ci-devant membre du Conseil Privé du Canada, et ministre du département de l'Intérieur, et par respect pour sa mémoire, cette Chambre s'ajourne maintenant jusqu'à mercredi prochain, à trois heures p.m.

Et la Chambre s'ajourne en conséquence.

Mercredi, 25 avril 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
De l'honorable John J. C. Abbott, sénateur, et autres, de la cité de Montréal demandant une charte sous le nom " Collège Royal Victoria."

De J. E. Bryant et Cie, et autres, de Toronto et autres lieux ; demandant qu'il soit nommé un comité spécial par la Chambre, avec pouvoir d'assigner des témoins et de conférer avec des membres des maisons intéressées, dans le but de modifier la loi actuelle sur les droits d'auteur.

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le douzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de New-York au St-Laurent et Ottawa, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements.

M. Hall, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération le bill autorisant la liquidation de la Banque de London, en Canada, et est convenu d'en rapporter le préambule non prouvé, parce qu'il a été démontré qu'aucune assemblée préalable des actionnaires de la banque n'a été tenue pour obtenir leur consentement à la législation proposée.

Votre comité recommande que les honoraires et frais payés sur le dit bill soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

M. Ives, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill autorisant la ville de Kincardine, dans le comté de Bruce, à imposer et percevoir certains péages au havre de la dite ville, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 6 janvier 1887, pour copie de tous contrats conclus par le gouvernement avec John Harvey pour la construction de glissoires et autres améliorations dans la rivière Mattawa ; de toutes annonces demandant des soumissions pour ces travaux ; des dites soumissions et de tous autres papiers, lettres et correspondance entre le gouvernement et Harvey au sujet des dits contrats et travaux. (*Documents de la session, No 63.*)

Sir Adolphe P. Caron, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 28 mars 1888, pour un relevé du montant total déboursé par le gouvernement par suite du soulèvement du Nord-Ouest. (*Documents de la session, No 40a.*)

Sur motion de M. Mills (Bothwell), secondé par M. Davis,
Ordonné, que le quatrième rapport du comité des Banques et du Commerce concernant le bill autorisant la liquidation de la Banque de London, en Canada, soit ren-

voyé de nouveau au comité pour reconsidérer le dit bill, dès que les actionnaires de la banque auront déclaré par résolution ou par une assemblée spéciale appelée pour cette fin, qu'ils désirent une telle législation.

Ordonné, que M. Thompson ait la permission de présenter un bill concernant les annonces de fausse monnaie.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. O'Brien ait la permission de présenter un bill pourvoyant à la garde et à la réforme des enfants négligés ou maltraités par leurs parents ou gardiens.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Thompson ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte des Cours Suprême et de l'Echiquier.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Lister ait la permission de présenter un bill à l'effet de pourvoir à la manière dont les rues, les égouts et les conduits d'eau traverseront les chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 29 mars 1888, pour copie de toute correspondance, pétitions et rapports concernant la réclamation des Sauvages Chippewas et Ottawas à certaines îles dans le lac Erié et la rivière Détroit. (*Documents de la session, No 64.*)

Sur motion de M. Gordon, secondé par M. Prior,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance au sujet de la saisie de navires canadiens pendant qu'ils se livraient à la pêche au phoque dans la mer de Behring.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Burdett, secondé par M. Innes,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance, accusations, papiers ou ordres concernant la démission d'Archibald Culbertson de la position de conseiller de la bande des Mohawks.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements :

Bill intitulé : " Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet de la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Erié."

Bill intitulé : " Acte confirmant le charte de la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Chatham," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte modifiant les actes concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne de-Bois à Qu'Appelle," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer Maskinongé à Nipissingne," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

A six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie d'Assurance de la Puissance sur les glaces ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Barron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Keystone, contre l'incendie ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Shanley fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Annapolis-Atlantique ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Hickey informe la Chambre que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie de bateaux à vapeur et de tramway de Buffalo, Chippewa et Niagara Falls ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Jamieson fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill autorisant la construction de ponts sur la rivière Assiniboine, à Winnipeg et au Portage-la-Prairie, à l'usage des chemins de fer et des voyageurs ; et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Béchard fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée le 12 avril courant,—Que le bill à l'effet de protéger les propriétaires de certaines bouteilles et vaisseaux y mentionnés, soit maintenant lu la seconde fois ;

Et la question étant de nouveau proposée, que le bill soit maintenant lu la seconde fois ; et un débat s'ensuivant,—la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte de Tempérance du Canada, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Landry fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit pris en considération demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte de Tempérance du Canada, étant lu ;

M. Jamieson propose, secondé par M. Sriver,—Que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

M. O'Brien propose comme amendement, secondé par M. Taylor,—Que le bill ne soit pas lu maintenant la seconde fois, mais seulement dans six mois à dater d'aujourd'hui.

Et un débat s'ensuivant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Jeudi, 26 avril 1888.

Et le débat se continuant ;

M. Haggart propose, secondé par M. McCarthy,—Que le débat soit ajourné.

Et la question étant mise sur la dite proposition, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Couture,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Prior,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Davin,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Denison,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Small,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McDougall (C. Breton),</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Tupper (Pictou),</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Wood (Brockville) et</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wright.—44.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Ferguson (Kenfrew),</i>	<i>Laurie,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Roome,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Scriven,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McOulla,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Hale,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd),</i>	<i>Henderson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Holton,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Tupper (Sir Charles),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Davies,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Watson,</i>
<i>De St. Georges,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>White (Kenfrew),</i>
<i>Dickinson,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Doyon,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson (Elgin) et</i>
<i>Edgar,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wilson (Lennox).—88.</i>

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la question étant mise sur l'amendement, elle est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise, elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger à sa prochaine séance.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et vingt minutes, jeudi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Jeu*di*, 26 avril 1888.

PRIÈRE.

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill suivant, et est convenu d'en faire rapport sans amendements :

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara.

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le seizième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné la pétition de l'honorable John J. C. Abbott et autres, demandant une charte sous le nom de "Collège Royal Victoria," et il constate qu'elle n'est pas de nature à requérir la publication d'avis d'après la 5^e règle.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 16 avril 1888, pour un état indiquant le coût total de la construction des divers travaux exécutés pour la descente des bois et billots sur la rivière Ottawa et ses tributaires jusqu'au 30 juin dernier; aussi un état indiquant la dépense annuelle de l'entretien de ces ouvrages pendant les cinq années antérieures au 30 juin dernier, sous les différents chefs de reconstruction, réparation et frais d'administration, à chacune des stations, avec le nom de la rivière ou du tributaire où la dépense a eu lieu; et copie de toute demande reçue de particuliers ou de compagnies à charte pour l'acquisition par voie d'achat ou autrement de tout ou partie de ces ouvrages et améliorations sur la rivière Ottawa et ses tributaires. (*Documents de la session, No 61.*)

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill modifiant les Statuts Révisés, chapitre soixante-dix-sept, concernant la sûreté des navires.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Thompson ait la permission de présenter un bill modifiant le chapitre cent soixante-dix-huit des Statuts Révisés du Canada, l'Acte des convictions sommaires.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Bowell, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse de Son Excellence du 19 avril 1888, pour copie de tous papiers, correspondance, arrêtés du conseil et ordres administratifs, non encore produits, concernant :—

1. Le refus de la part des autorités des Etats-Unis de permettre aux navires ou machines de sauvetage du Canada, de venir en aide aux bâtiments canadiens en détresse dans les eaux américaines ;

2. Le refus de la part des autorités canadiennes de permettre aux navires ou machines de sauvetage des Etats-Unis, de venir en aide aux bâtiments américains en détresse dans les eaux canadiennes. (*Documents de la session, n° 65.*)

Sir Hector L. Langevin propose, secondé par Sir Adolphe P. Caron,—Que demain cette Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant le chemin de fer du Pacifique Canadien.

Résolu, que demain cette Chambre se formera en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill modifiant le chapitre 32 des Statuts Révisés, concernant les douanes ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Rykert fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant la loi concernant les marques frauduleusement apposées sur les marchandises ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant de nouveau "l'Acte des procès expéditifs," chapitre cent soixante-quinze des Statuts Révisés ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. O'Brien fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant le chapitre vingt-sept des Statuts Révisés du Canada, concernant le département des impressions et de la papeterie publiques, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau "l'Acte des sauvages," chapitre quarante-trois des Statuts Révisés, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Rykert fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, — Correspondance concernant la saisie de navires anglais dans la mer de Behring. (*Documents de la session, No 65a.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille trois cent quatre piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de Dorchester, pour l'année finissant le 30 juin 1889.
2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille neuf cent quatorze piastres et quarante-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier du Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1889.
3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille huit cent vingt-sept piastres et quatre-vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1889.
4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la prison de Régina, pour l'année finissant le 30 juin 1889.
5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille cinq cent trente-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et dépenses imprévues du Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1889.
6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements de l'Orateur suppléant, pour l'année finissant le 30 juin 1889.
7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-six mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements de la Chambre des Communes d'après l'estimation du greffier, pour l'année finissant le 30 juin 1889.
8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de comités, commis surnuméraires de la session, etc., Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1889.
9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses imprévues de la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la publication des *Débats*, Chambre des Communes. (L'autorisation exigée par l'article 51 de l'Acte du Service Civil, est par le présent donnée de payer à même ce crédit telles sommes d'argent qui seront nécessaires pour payer aux membres du Service Civil qu'il faudra employer pour remplir les fonctions de secrétaire des sténographes des débats de la Chambre des Communes pendant la présente session), pour l'année finissant le 30 juin 1889.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille quatre cent soixante deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et dépenses imprévues de la Chambre des Communes, d'après l'estimation du sergent d'armes, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille six cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses. Appointements des employés de la bibliothèque, \$16,630; crédit pour la bibliothèque du Parlement, \$10,000; achat d'ouvrages sur l'Amérique, \$1,000; dépenses imprévues de la bibliothèque, \$2,500.00; reliure de journaux, etc., \$2,000; préparation et réimpression du catalogue de la bibliothèque de l'histoire américaine, \$2,500; pour l'année finissant le 30 juin, 1889.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impressions, reliure et distribution des lois, pour l'exercice finissant le 30 juin 1889.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingts mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des impressions, papier à imprimer et reliure, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Vendredi, 27 avril 1888.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Rykert fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

M. Rykert informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants, sans amendements, savoir :

Bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Kincardine à Teeswater."

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Zone Chinook à la rivière de la Paix."

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à Parry-Sound."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Gypse et de Colonisation de la Tobique," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte modifiant les différents actes relatifs au Bureau de Commerce de la cité de Toronto," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et quart, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 27 avril 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. Roome,—la pétition du Conseil Municipal du comté d'Hamilton, comté de Wentworth, Ontario.

Par M. Brien,—la pétition de Bernard C. Smith.

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le quatorzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill à l'effet de ratifier une hypothèque consentie par la Compagnie du chemin de fer Central à la *Central Trust Company* de New-York pour garantir une émission de débetures.

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer des Mille-Isles; et

Bill du Sénat, intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Belleville au lac Nipissing."

Votre comité recommande que le délai pour la réception des rapports des comités sur bills privés, qui expire aujourd'hui, soit prolongé jusqu'au mercredi, 9 mai prochain.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par Sir Charles Tupper,

Ordonné, que le délai pour la réception de rapports de comités sur bills privés soit prorogé à mercredi, le 9 mai prochain, conformément à la recommandation du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 16 avril 1888, pour copie de toutes soumissions reçues par le gouvernement en février dernier, pour le clôturage du chemin de fer de prolongement vers l'Est, dans la Nouvelle-Ecosse, et de l'Intercolonial, à partir de Pictou Landing jusqu'à la jonction à Windsor, ainsi qu'un état indiquant le nom de la personne ou des personnes auxquelles des contrats ont été donnés, s'il en a été donné, et la longueur de clôturage donnée à chaque entrepreneur, ainsi que le montant à payer à chacun d'eux. (*Documents de la session, No 59c.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1888, pour un relevé des accidents arrivés aux trains de l'Intercolonial par suite de collisions, rails brisés, ou autrement, depuis le 1er avril 1887, jusqu'au 1er mars 1888, les causes et dates respectives; les noms de tous chefs de train, ingénieurs-mécaniciens ou autres employés destitués, suspendus de leurs fonctions ou mis à l'amende à la suite de telles collisions ou de toute autre négligence de leurs devoirs; le montant du dommage (si aucun) causé dans chaque cas à la propriété; le chiffre de la compensation payée aux personnes possédant des propriétés détruites ou endommagées, ainsi que le montant des réclamations pour pertes ou dommages (s'il en est) non réglées. (*Documents de la session, No 59b.*)

Sur motion de M. McCulla, secondé par M. Shanly,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: " Acte concernant la Compagnie de colonisation des agriculteurs d'York, soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. Small, secondé par M. McCulla,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : "Acte modifiant les différents actes relatifs au Bureau de Commerce de la cité de Toronto," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sir Charles Tupper propose, secondé par Sir Hector L. Langevin,—Que lundi prochain, cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les Commissaires du havre de Montréal.

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera en tel comité.

Sir Charles Tupper propose, secondé par Sir Hector L. Langevin,—Que lundi prochain, cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant le bassin de radoub construit à Lévis, vis-à-vis Québec.

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera en tel comité.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Nouvelle correspondance concernant la saisie de navires anglais dans la mer de Bohring. (*Documents de la session, No 65b.*)

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, étant lu ;

Sir Charles Tupper propose, secondé par Sir Hector L. Langevin,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil ;

Et un débat s'ensuivant ;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Maskinongé à Nipissingue," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte modifiant les actes concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Chatham," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Gypse et de colonisation de la Tobique," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de New-York au Saint-Laurent et Ottawa ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Shanly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill autorisant la ville de Kincardine, dans le comté de Bruce, à imposer et percevoir certains péages au havre de la dite ville ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Trow fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Davis fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre reprend alors en considération la motion portant ; que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens).

Et la question étant mise sur la dite motion ;

Sir Richard J. Cartwright propose comme amendement, secondé par M. Laurier,—que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " la dette nette du Canada était de \$140,-362,069 au 30 juin, 1878 ;

" Que la dette nette du Canada, était de \$228,235,786 au 30 mars, 1888 ;

" Que la dépense totale annuelle du Canada était de \$23,503,158, pour l'année expirée le 30 juin, 1878, et de \$35,658,161 pour l'année expirée le 30 juin, 1887 ;

" Que la dépense estimative pour l'année expirant le 30 juin, 1889, et de \$35,521,-440 sans compter diverses dépenses imprévues qui élèveront le montant total qui sera probablement dépensé, à \$37,000,000 au moins, ce qui porte l'augmentation de la dette nette au chiffre de \$88,000,000, et celle de la dépense totale annuelle au chiffre de \$13,500,000 dans l'espace de 11 ans ;

“ Que les dites dette et dépense ont augmenté dans une mesure bien supérieure à l'augmentation de la richesse et de la population du pays pendant la dite période;

“ Que l'on pourvoit à dite dépense par un mode de taxation qui a pour résultat de peser plus lourdement et plus injustement sur le producteur industriel et économe, et plus particulièrement sur les fermiers, journaliers, gens de métier, artisans et ouvriers de fabriques qui sont actuellement assujétis à une taxe douanière sur des articles de première nécessité s'élevant à près de mille pour cent de plus que celle qui est prélevée sur les membres des classes correspondantes dans la Grande-Bretagne et l'Irlande;

“ Que les maux résultant du système actuel sont encore aggravés par la substitution générale de droits spécifiques aux droits *ad valorem*, ce qui fait que l'injustice du mode actuel de taxation et la préférence injuste accordée aux consommateurs riches au détriment de ceux qui ont moins de moyens sont tout à la fois augmentées et dissimulées, et qu'il est opportun de remédier à cette injustice et de forcer les classes riches à porter une part proportionnelle raisonnable du fardeau des taxes;

“ Que la Chambre voit avec alarme l'augmentation extrêmement rapide de la dette et des taxes du Canada, surtout en présence du fait qu'il s'est produit dans le même temps aux Etats-Unis une très grande réduction dans le chiffre de la dette et le montant des taxes; et que cette Chambre est d'opinion que toute addition considérable à la dette ou à la taxation de la population du Canada, constituera un lourd fardeau pour la majeure partie de la population et tendra grandement à la placer dans une position très désavantageuse vis-à-vis des Américains, outre qu'elle diminue considérablement les chances de notre pays d'obtenir des relations commerciales plus avantageuses avec nos voisins.”

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. McLelan, secondé par M. Bowell,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 30 avril 1888.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. McKay,—la pétition de l'Assemblée “Vulcan” des employés de chemins de fer n° 2,586, des Chevaliers du Travail, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

Du conseil municipal de la cité de Hamilton, comté de Wentworth, Ont.; demandant à la Chambre de prendre en favorable considération l'octroi d'une subvention à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud pour aider à la construction de ses travaux projetés.

La pétition de Bernard O. Smith, présentée vendredi dernier, demandant une compensation pour blessures reçues pendant qu'il était de garde, alors qu'il faisait partie de la compagnie volontaire de Amherstburg,—étant lue ;

M. l'Orateur décide : " Qu'elle ne peut être reçue, vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics."

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin,

Résolu,—Que pendant le reste de la session, les mesures du gouvernement auront la priorité, les mercredis, après les interpellations, et que l'ordre des affaires à être considérées par la Chambre sera, à l'avenir, le même, pour les lundis, que celui adopté pour les mercredis en vertu de la règle 19.

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Copie certifiée du rapport d'un comité du Conseil Privé, au sujet des chemins de fer dans le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie Anglaise, ainsi que le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux sur ce sujet, y compris copie d'un projet de convention avec annexe. (*Documents de la session, No 66.*)

Ordonné, que M. Dickinson ait la permission de présenter un bill concernant les sociétés fraternelles et de bienveillance.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Chapeau ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte du Service Civil, chapitre dix-sept des Statuts Révisés du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Chapeau ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau les Statuts Révisés, chapitre cinq, concernant le cens électoral.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la seconde fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de ratifier une hypothèque consentie par la Compagnie du chemin de fer Central à la *Central Trust Company* de New-York pour garantir une émission de débentures ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer des Mille-Iles ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Belleville au lac Nipissingue ;" et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Burdett fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements auxquels elle demande leur concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : "Acte concernant la Compagnie de colonisation des agriculteurs d'York," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : "Acte modifiant les différents actes relatifs au Bureau du Commerce de la cité de Toronto, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 9 avril 1888, pour copie du rapport de l'ingénieur en chef sur le brise-lames de la Baie Fortune, comté de King, I.P.-E., dans le but de l'allonger ; aussi, copie de toutes pétitions, lettres, etc., se rapportant à ce sujet. (*Documents de la session, No 34c.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 18 avril 1888, pour copie de la correspondance entre J. C. Pottinger, écr., surintendant du chemin de fer Intercolonial, et M. Noël Fortin, de la paroisse de St-Fabien, concernant l'accident et les dommages causés à ce dernier. (*Documents de la session, No 59d.*)

Sur motion de M. Langelier (Québec), secondé par M. Rinfret,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous ordres en conseil, correspondances, papiers et documents se rapportant à la résignation d'Antoine Audet, écuier, comme maître de poste de North-Stuckley, et à la nomination de son successeur.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Langelier (Québec), secondé par M. Rinfret,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance, ordres en conseil, rapports, papiers et documents se rapportant à la saisie pratiquée chez F. O. Vallerand à Québec.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Langelier (Québec), secondé par M. Rinfret,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance entre la corporation de la cité de Québec ou aucun de ses

officiers, et le département de la milice ou aucun de ses officiers, au sujet de la fourniture de l'eau de l'aqueduc de la dite cité à la cartoucherie et à la salle d'exercices.

Sur motion de M. Langelier (Québec), secondé par M. Rinfret,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance, ordres en conseil, rapports, papiers et documents se rapportant à la saisie de diamants et autres pierres précieuses pratiquée à Québec sur le nommé David Lévi, et à l'annulation de la dite saisie.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Langelier (Québec), secondé par M. Rinfret,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance entre le département des chemins de fer et MM. A. Pion et Cie, de Québec, au sujet d'une réclamation pour marchandises endommagées sur l'Intercolonial.

M. Marshall propose, secondé par M. McCarthy,—Que l'établissement de bonnes relations de commerce entre la Grande-Bretagne et ses colonies serait avantageux aux industries agricoles, minières, forestières et autres de celles-ci, et contribuerait au soutien de l'Empire en développant ses dépendances et que le gouvernement devrait inviter les gouvernements des colonies à s'unir à lui pour faire des avances au gouvernement impérial en vue d'obtenir un tel arrangement.

Et un débat s'ensuit ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à midi ;

MARDI, 1er mai, 1888.

Et le débat se continuant ;

Sur motion de M. McNeill, secondé par M. Sproule,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie d'Assurance de l'Est," sans amendements.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : Acte autorisant la Compagnie d'Assurance maritime des Marchands du Canada à abandonner sa charte et liquider ses affaires," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie d'exploitation de bois Bronson et Weston," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et dix minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mardi, 1er mai 1888.

PRIÈRE.

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le quinzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport comme suit, savoir :—

Bill concernant la Compagnie d'amélioration du haut de l'Ontario, avec des amendements ; et

Bill concernant le chemin de fer de l'Ontario Central, sans amendement.

En ce qui concerne le bill conférant certains pouvoirs à la Compagnie hydraulique et manufacturière de Saint-Jean et d'Iberville, les promoteurs ayant exprimé l'intention de ne pas procéder plus loin avec la mesure projetée, le comité recommande que ce bill soit retiré.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 9 avril 1888, pour copie de toutes lettres, mémoires et autres documents concernant la construction d'édifices publics dans la cité de Saint-Hyacinthe, tels que le bureau de poste et entrepôt pour la douane, etc. (*Documents de la session, No 43c.*)

Ordonné, que M. Costigan ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte des poids et mesures à l'égard du contenu des colis de sel.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Taylor propose, secondé par M. Hickey,—que cette Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée vendredi, le 27 avril dernier, portant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens) ; et sur l'amendement à la dite motion, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " la dette nette du Canada était de \$140,362,069 au 30 juin 1878 ;

" Que la dette nette du Canada était de \$228,235,786 au 31 mars 1888 ;

" Que la dépense totale annuelle du Canada était de \$23,503,158 pour l'année expirée le 30 juin 1878, et de \$35,658,161 pour l'année expirée le 30 juin 1887 ;

" Que la dépense estimative pour l'année expirant le 30 juin 1889, est de \$35,421,440, sans compter diverses dépenses imprévues qui élèveront le montant total qui sera probablement dépensé à \$37,000,000 au moins, ce qui porte l'augmentation de la dette nette au chiffre de \$88,000,000, et celle de la dépense totale annuelle au chiffre de \$13,500,000 dans l'espace de 11 ans ;

" Que les dites dette et dépense ont augmenté dans une mesure bien supérieure à l'augmentation de la richesse et de la population du pays pendant la dite période ;

“ Que l'on pourvoit à la dite dépense par un mode de taxation qui a pour résultat de peser plus lourdement et plus injustement sur le producteur industriel et économe, et plus particulièrement sur les fermiers, journaliers, gens de métier, artisans et ouvriers de fabriques qui sont actuellement assujétis à une taxe douanière sur des articles de première nécessité s'élevant à plus de mille pour cent de plus que celle qui est prélevée sur les membres des classes correspondantes dans la Grande-Bretagne et l'Irlande ;

“ Quo les maux résultant du système actuel sont encore aggravés par la substitution générale de droits spécifiques aux droits *ad valorem*, ce qui fait que l'injustice de mode actuel de taxation et de préférence injuste accordée aux consommateurs riches au détriment de ceux qui ont moins de moyens est tout à la fois augmentée et dissimulée, et qu'il est opportun de remédier à cette injustice et de forcer les classes riches à porter une part proportionnelle raisonnable du fardeau des taxes ;

“ Que la Chambre voit avec alarme l'augmentation extrêmement rapide de sa dette et des taxes du Canada, surtout en présence du fait qu'il s'est produit dans le même temps aux États-Unis une très grande réduction dans le chiffre de la dette et le montant des taxes ; et que cette Chambre est d'opinion que toute addition considérable à la dette ou à la taxation de la population du Canada, constituera un lourd fardeau pour la majeure partie de la population et tendra grandement à la placer dans une position très désavantageuse vis-à-vis des Américains, outre qu'elle diminue considérablement les chances de notre pays d'obtenir des relations commerciales plus avantageuses avec nos voisins.”

Et la question étant de nouveau proposée,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la question étant mise sur le dit amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit : —

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Purcell,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Sriver,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brien.</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd),</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Tarcot,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Weldon (St-Jean),</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Welsh,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wilson (Elgin) et</i>
<i>Davies,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Yeo.—66.</i>
<i>De St. Georges,</i>	<i>Lang,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Audet,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Prior,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Davin,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Baird,</i>	<i>Davis,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Reid,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Denison,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Roome,</i>

Bergeron,	Desaulniers,	Laurie,	Ross,
Bergin,	Desjardins,	Macdonald (Sir John),	Royal,
Bewell,	Dickinson,	Macdowall,	Shanly,
Boyle,	Dupont,	McCulla,	Small,
Brown,	Ferguson (Ænfrew),	McDougald (Pictou),	Smith (Ontario),
Bryson,	Ferguson (Welland),	McDougall (U. Breton),	Sproule,
Burns,	Foster,	McKay,	Stevenson,
Cameron,	Freeman,	McKeen,	Taylor,
Cargill,	Gigault,	McLelan,	Temple,
Carling,	Gordon,	McMillan (Vaudreuil),	Thompson,
Carpenter,	Grandbois,	McNeill,	Tisdale,
Caron (Sir Adolphe),	Guilbault,	Madill,	Tupper (Sir Charles),
Chapleau,	Guillet,	Mara,	Tupper (Pictou),
Chisholm,	Haggart,	Marshall,	Tyrwhitt,
Cimon,	Hale,	Masson,	Wallace,
Cochrane,	Hall,	Mills (Annapolis),	Ward,
Cockburn,	Henderson,	Moffat,	Weldon (Albert),
Colby,	Hesson,	Moncrieff,	White,
Corby,	Hickey,	Montague,	Wilmot,
Costigan,	Hudspeth,	Montplaisir,	Wilson (Argenteuil),
Coughlin,	Jamieson,	O'Brien,	Wilson (Lennox),
Coulombe,	Jonas,	Perley (Assiniboia),	Wood (Brockville),
Couture,	Jones (Digby),	Perley (Ottawa),	Wood (Westm'd) et
Curran,	Kenny,	Porter,	Wright—117.
Daly,			

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question principale étant mise,

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité des Voies et Moyens.

(En comité.)

1. Résolu.—Que le Gouverneur en Conseil pourra, par proclamation, quand il jugera qu'il est désirable d'en agir ainsi dans l'intérêt public, soit réduire ou enlever en tout ou en partie les droits d'exportation prescrits par la clause 6 de l'Acte concernant les droits de douane et par l'annexe E y attachée, ou par tout acte l'amendant.

2. Résolu.—Que la clause 9 du dit acte soit abrogée et remplacée par la suivante :—

“ 9. Aucuns, ou la totalité des articles suivants, savoir : Animaux de toute espèce, foin, paille, légumes (y compris les pommes de terre et autres racines), sel, pois, fèves, orge, malt, seigle, avoine, blé-sarrasin, farine d'avoine, de seigle et de blé-sarrasin, beurre, fromage, poisson de toute espèce, huile de poisson, produits du poisson et de toutes autres créatures vivant dans l'eau, viandes fraîches, volailles, pierre et marbre à l'état brut ou non ouvré, chaux, gypse ou plâtre de Paris (moulu ou non ou calciné), pierre meulière sciée ou ouvrée ou non, et bois de service de toute sorte non manufacturés en tout ou en partie ; y compris bardeaux, bois de lambrissage et pulpe de bois, pourront être importés en Canada en franchise ou en payant un taux de droit moindre que celui prescrit par tout acte en vigueur à l'époque, sur proclamation que le Gouverneur-Général pourra lancer quand il aura la preuve que des articles similaires du Canada pourront être importés dans les Etats-Unis libres de droits, ou en acquittant un droit n'excédant pas celui payé pour les mêmes articles, aux termes de telle proclamation, lorsqu'ils seront importés en Canada.”

3. Résolu.—Que la clause 10 du dit acte soit abrogée ; et les items 565 et 795 de l'annexe C du dit acte sont aussi abrogés, et remplacés respectivement par les suivants :—

“ 565. Café vert, sauf tel que prescrit ci-avant.

“ 795. Tl é, sauf tel que prescrit ci-avant.”

4. Résolu, — Que le droit d'excise sur les spiritueux fabriqués avec du grain crû ou non-malté employé, en telles proportions que le département du Revenu de l'Intérieur le prescrira, avec de l'orge maltée portée à la distillerie en entrepôt, sera le même que le droit sur les spiritueux fabriqués exclusivement avec de l'orge maltée.

5. Résolu, — Que lorsque quelque substitut de spiritueux méthyléneux sera fourni à quelque fabricant, conformément à la clause 233 de l'“ Acte du Revenu de l'Intérieur ”, le prix du dit article n'excèdera pas le coût actuel avec addition de 15 pour 100.

6. Résolu, — Que le droit d'accise sur les cigarettes, fabriquées soit avec du tabac en feuille étranger ou indigène, ne pesant pas plus que trois livres par mille, sera de soixante centins pour chaque livre ; et sur celles pesant plus que trois livres par mille, une piastre par mille.

7. Résolu, — Que le droit d'accise sur tous cigares fabriqués soit avec du tabac en feuille ou indigène, lorsque mis en paquets contenant moins que dix chacun, sera de sept piastres par mille.

8 Les changements précédents dans les droits d'accise, deviendront en vigueur à dater du second jour de mai 1888.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Mercredi, 2 mai 1888.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. White fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

M. White informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Voies et Moyens.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements :—

Bill intitulé : “ Acte modifiant les actes concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.”

Bill intitulé : “ Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie des améliorations du havre de Moncton.”

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures et quinze minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 2 mai 1888.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

La pétition de l'Assemblée “ Vulcan ” des employés de chemins de fer, No. 2,586, des Chevaliers du Travail, Hamilton, Ont. ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi au sujet de la protection des employés de chemins de fer, devienne loi.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par M. Vanasse,
Ordonné que le bill conférant certains pouvoirs à la Compagnie hydraulique et manufacturière de St. Jean et d'Iberville, soit retiré conformément à la recommandation contenue dans le quinzième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Ordonné, que M. Thompson ait la permission de présenter un bill modifiant "l'Acte des banques," chapitre cinquante-quatre des Statut Révisés du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Thompson ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte des Cours Suprême et de l'Echiquier, chapitre cent trente-cinq des Statuts Révisés du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 16 avril 1888, pour copie de toute correspondance et rapport entre M. Allan Knight et le gouvernement; aussi entre le département des chemins de fer ou aucuns de ses officiers, au sujet de dommages sub's par lui en rapport avec l'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.-B. (*Documents de la session, No 58c.*)

Sir Charles Tupper propose, secondé par M. McLelan,—Que demain, cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution pour flétover par voie d'emprunt, telle somme qui pourra être requise pour payer la dette flottante du Canada, etc.

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en tel comité.

Un bill modifiant le chapitre vingt-sept des Statuts Révisés, du Canada, concernant le département des impressions et de la papeterie publiques, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Colby, du comité des Voies et Moyens, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu,—Que le Gouverneur en conseil pourra, par proclamation, quand il jugera qu'il est désirable d'en agir ainsi dans l'intérêt public, soit réduire ou enlever en tout ou en partie les droits d'exportation prescrits par la clause 6 de l'Acte concernant les droits de douane et par l'annexe E y attachée, ou par tout acte l'amendant.

2. Résolu,—Que la clause 9 du dit acte soit abrogée et remplacée par la suivante :—

"9. Aucuns, ou la totalité des articles suivants, savoir: Animaux de toute espèce, foin, paille, légumes (y compris les pommes de terre et autres racines), sel, pois, fèves, orge, malt, seigle, avoine, blé-sarrasin, farine d'avoine, de seigle et de blé-sarrasin, beurre, fromage, poisson de toute espèce, huile de poisson, produits du poisson et de toutes autres créatures vivant dans l'eau, viandes fraîches, volailles,

Pierre et marbre à l'état brut ou non ouvré, chaux, gypse ou plâtre de Paris (moulu ou non ou calciné), pierre meulière sciée ou ouvrée ou non, et bois de service de toute sorte non manufacturés en tout ou en partie; y compris bardeaux, bois de lambrissage et pulpe de bois, pourront être importés en Canada en franchise ou en payant un taux de droit moindre que celui prescrit par tout acte en vigueur à l'époque, sur proclamation que le Gouverneur-Général pourra lancer quand il aura la preuve que des articles similaires du Canada pourront être importés dans les Etats-Unis libres de droits, ou en acquittant un droit n'excédant pas celui payé pour les mêmes articles, aux termes de telle proclamation, lorsqu'ils seront importés en Canada."

3. Résolu,—Que la clause 10 du dit acte soit abrogée; et les items 565 et 795 de l'annexe C du dit acte sont aussi abrogés, et remplacés respectivement par les suivants :—

" 565. Café vert, sauf tel que prescrit ci-avant.

" 795. Thé, sauf tel que prescrit ci-avant."

4. Résolu,—Que le droit d'excise sur les spiritueux fabriqués avec du grain crû ou non-malté employé, en telles proportions que le département du Revenu de l'Intérieur le proscriera, avec de l'orge maltée portée à la distillerie en entrepôt, sera le même que le droit sur les spiritueux fabriqués exclusivement avec de l'orge maltée.

5. Résolu,—Que lorsque quelque substitut de spiritueux méthyléniques sera fourni à quelque fabricant, conformément à la clause 236 de "l'Acte du Revenu de l'Intérieur," le prix du dit article n'excèdera pas le coût actuel avec addition de 15 pour cent.

6. Résolu,—Que le droit d'accise sur les cigarettes, fabriquées soit avec du tabac en feuille étranger ou indigène, ne pesant pas plus que trois livres par mille, sera de soixante centime pour chaque livre; et sur celles pesant plus que trois livres par mille, une piastre par mille.

7. Résolu,—Que le droit d'accise sur tous cigares fabriqués soit avec du tabac en feuille ou indigène, lorsque mis en paquets contenant moins que dix chacun, sera de sept piastres par mille.

8. Les changements précédents dans les droits d'accise, deviendront en vigueur à dater du second jour de mai 1888.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Ordonné que Sir Charles Tupper ait la permission de présenter un bill modifiant le chapitre trente-trois des Statuts Révisés du Canada concernant les droits de douane.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Costigan ait la permission de présenter un bill modifiant le chapitre trente-quatre des Statuts Révisés concernant le revenu de l'intérieur.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant les annonces de fausse monnaie, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. White fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements :—

Bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation l'Académie Nisbet de Prince-Albert."

Bill intitulé : " Acte concernant un certain traité conclu entre Sa Majesté Britannique et le Président des Etats-Unis. "

Bill intitulé : " Acte modifiant le chapitre cent quatre-vingt-un des Statuts Révisés du Canada, concernant les peines, pardons et commutations de sentences."

Et aussi, le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Belleville au lac Nipissingue," sans amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant " l'Acte des élections fédérales," chapitre huit des Statuts Révisés du Canada, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. White fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'abolir les confiscations pour trahison et félonie, et autrement modifier la loi qui s'y rapporte, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte autorisant la Compagnie d'assurance maritime des Marchands du Canada à abandonner sa charte et liquider ses affaires," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie d'exploitation de bois Bronson et Weston."

Le premier amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Le second amendement étant lu la seconde fois comme suit :—

Page 2, ligne 32, retranchez depuis " compagnie " jusqu'à la fin du sixième article et insérez la clause A.

Clause A.

" Les directeurs de la compagnie, après avoir obtenu l'autorisation des actionnaires à une assemblée générale convoquée pour cet objet—à laquelle assemblée assisteront en personne ou par fondés de pouvoirs des actionnaires représentant au moins

la moitié en somme du capital émis de la compagnie—pourront aussi créer et émettre de temps à autre des obligations signées par le président ou autre officier président, contresignées par le secrétaire et payables au porteur ou à ordre; et les directeurs pourront vendre ou engager les dites obligations pour effectuer les emprunts ou pour solder ou garantir les dettes de la compagnie, mais le montant total des obligations en circulation à toute époque ne devra pas excéder deux cent cinquante mille piastres; et les dites obligations pourront être garanties par des hypothèques sur les biens et propriétés de la compagnie, qui seront décrits dans les actes d'hypothèque; et les dits actes d'hypothèque pourront donner aux porteurs des dites obligations ou aux fidéicommissaires nommés dans ces actes pour les dits porteurs, tels pouvoirs, pouvoirs de vente, droits et recours qui y seront spécifiés."

M. Perley (Ottawa) propose, secondé par M. Robillard,—Que le dit amendement soit modifié en insérant dans la page 2, ligne 8, après "débentures," "pour des sommes de pas moins que cent piastres chacune."

Et la question étant mise sur la dite proposition, elle est résolue affirmativement.

Et la question étant mise — que le dit amendement ainsi modifié soit adopté; elle est résolue affirmativement.

Alors les amendements subséquents étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements, avec un amendement auquel elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie d'amélioration du haut de l'Ontario; et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Ontario; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent trente-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes se rattachant aux arts, agriculture et statistique, savoir: Pour faire face aux dépenses se rattachant au soin des archives, \$6,000; pour faire face aux dépenses se rattachant au *Patent Record*, \$6,500; pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation de la statistique criminelle, \$4,000; pour faire face aux dépenses se rattachant à la statistique sanitaire, \$10,000; mise de fonds pour l'établissement et l'entretien de stations agronomiques, \$90,000; subvention aux sociétés d'agriculture dans les Territoires du Nord-Ouest, \$10,000; recensement et statistique, \$7,500; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent seize mille trois cent quatre-vingt-neuf piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'immigration : savoir : Appointements des agents et employés—Agent, Québec, \$1,700; sous-agent, Québec, \$1,100; commis, Québec, \$1,000; interprète, Québec, \$660; messager, Québec, \$365; agent, Montréal, \$1,300; agent, Ottawa, \$1,300; agent, Kingston, \$1,300; agent, Toronto, \$1,650; agent, Hamilton, \$1,250; agent, London, Ont., \$1,000; agent, Halifax, \$1,000; agent, Saint-Jean, N.-B., \$1,000; agent, Winnipeg, \$1,400; agent, Emerson, \$1,000; agent, Brandon, \$1,400; agent, Qu'Appelle, \$1,400; agent, Medicine-Hat, \$1,200; agent, Calgary, \$1,200; agent, Port-Arthur, \$1,000; agent, Victoria, C.-B., \$1,000; interprète, Winnipeg, \$300; appointements, bureau de Londres, Angleterre, \$7,554; appointements des agents en Europe, \$6,700; frais de voyages des agents en Europe, \$5,110; dépenses imprévues des agences canadiennes, \$21,000; subvention à la société pour la protection des immigrantes de Montréal, \$1,000; pour favoriser l'immigration et faire face aux dépenses du service, \$50,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Jeudi, 3 mai, 1888.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Landry fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. Landry informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et vingt minutes, jeudi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Jeudi, 3 mai, 1888.

PRIÈRE.

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le seizième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec; et

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly.

Sur motion de M. Jones (Halifax), secondé par M. Weldon (Saint-Jean),

Ordonné, que la réponse à un ordre de la Chambre du 8 mars dernier, pour un relevé détaillé des dépenses du chemin de fer Intercolonial portées au compte du capital pour les années 1879 à 1887 inclusivement, soit renvoyée au comité des Comptes Publics.

Ordonné, que M. Thompson ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau "l'Acte de procédure criminelle.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Thompson ait la permission de présenter un bill modifiant "l'Acte concernant les droits d'auteur," chapitre soixante-deux des Statuts Révisés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir John A. Macdonald propose, secondé par Sir Hector L. Langevin,—que demain, cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant l'indemnité des membres élus pour l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Oue-t.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant les chemins de fer; et après avoir ainsi quelque temps;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Vendredi, 4 mai 1888.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Landry fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins cinq minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 4 mai 1888.

PRIÈRE.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante :—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DE SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL,

OTTAWA, 4 mai 1888.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le juge en chef, Sir William Ritchie, député-gouverneur de Son Excellence le Gouverneur-Général, se rendra à la salle des séances du Sénat, cette après-midi, à trois heures, pour donner la sanction royale aux bills passés par le Sénat et la Chambre des Communes durant la présente session.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

HENRY STREATFIELD,

Secrétaire du Gouverneur-Général.

A l'Honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 6 juin 1887, pour copie des rapports d'explorations des chemins de fer entre le Détroit de Canso et Sydney *via* Grand-Narrows, et entre le Détroit de Canso et Louisbourg *via* St. Peters, pendant l'été de 1885, avec les évaluations du coût des deux lignes ;

Aussi, copie des rapports d'explorations entre Grand-Narrows, *via* Boisdale, et North Sydney et Sydney, et entre East Bay et St. Peters ; de même que des rapports d'explorations entre Sydney et Loch Lomond *via* la Vallée de Mira et la Vallée de Salmon River, pendant l'année 1886 ; et aussi copie de tous télégrammes adressés au département des chemins de fer pendant la session des explorations ;

Aussi, copie de la minute du Conseil adoptant la route de Grand-Narrows, à North et South Sydney, *via* Boisdale, avec celle du rapport de l'ingénieur au sujet de la traverse de Grand-Narrows.

Et aussi, copie de tous énoncés et arguments soumis au gouvernement, à l'encontre de la route de Grand Narrows, par la délégation du Cap-Breton, en janvier dernier ; et aussi, un état indiquant la route particulière favorisée par la dite délégation. (*Documents de la session, No 58d.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 6 juin, 1887, pour copie de tous rapports d'exploration et correspondance relatifs à l'exploration du détroit de Northumberland en vue de la construction d'une voie sous-marine pour traverser le détroit, avec les noms des ingénieurs employés, et le compte détaillé des dépenses encourues dans la dite exploration pendant l'année 1886. (*Documents de la session, No 67.*)

Et aussi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Copie de rapports de comités du Conseil Privé, et autres papiers, concernant le désaveu de certains actes passés par la législature de la province de la Colombie Anglaise. (*Documents de la session, No 68.*)

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : " Acte concernant l'agiotage sur stocks et sur marchandises," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau le chapitre cinquante et un des Statuts Révisés du Canada, " Acte de la propriété foncière dans les Territoires," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger lundi prochain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements :

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud-Ouest."

Bill intitulé : " Acte conférant certains pouvoirs à la Compagnie de Téléphone de la Nouvelle-Ecosse, (à responsabilité limitée.)"

Bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des fabrications, chapitre cent sept des Statuts Révisés du Canada."

Bill intitulé : " Acte modifiant l'acte du revenu consolidé et de l'audition, chapitre vingt-neuf des Statuts Révisés du Canada."

Bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau la loi concernant la procédure en matières criminelles."

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Île de Montréal," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

Un message est apporté par René Kimber, écuyer, huissier de la Verge-Noire.

M. L'ORATEUR :—

Sir William Johnstone Ritchie, député-gouverneur, désire la présence immédiate des membres de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend avec la Chambre à la salle des séances du Sénat ; et étant de retour ;

M. l'Orateur fait rapport que, conformément aux ordres du député-gouverneur, la Chambre s'est rendue auprès du député-gouverneur, dans la salle des séances du Sénat, où il a plu à Son Honneur de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants :—

Acte concernant la Compagnie de chemin de fer de Port-Arthur Duluth et l'Ouest.

Acte constituant en corporation la Compagnie du tunnel du Canada et du Michigan.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada et la Compagnie du chemin de fer d'Érié à Niagara.

Acte à l'effet de modifier les actes concernant la Compagnie du chemin de fer de jonction du Grand Occidental à la rive du lac Ontario.

Acte concernant les obligations sur les lignes d'embranchements de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Shuswap à Okanagan.

Acte concernant la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada.

Acte autorisant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaimo à établir un bac passeur entre la baie de Beecher, dans la Colombie-Britannique, et un point du détroit de Fuca, dans les États-Unis d'Amérique.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Norfolk-Sud.

Acte à l'effet de modifier l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer d'embranchement d'Hereford, et de changer le nom de la compagnie en celui de "La Compagnie du chemin de fer d'Hereford."

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Nipissingue à la baie de James.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Collingwood à la baie de Quinté.

Acte concernant la Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ontario-Ouest.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Pontiac et Renfrew.

Acte à l'effet de ratifier une certaine convention conclue entre la Compagnie du chemin de fer *London and South-Eastern* et la Compagnie du chemin de fer du Canada.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et d'Adirondack.

Acte à l'effet de ratifier une certaine convention conclue entre la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada et la Compagnie du chemin de fer de London à Port Stanley.

Acte à l'effet de réduire le capital social de la banque Nationale.

Acte concernant la banque Fédérale du Canada.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la zone Chinoock à la rivière de la Paix.

Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Kincardine à Teeswater.

Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer d'Ottawa à Parry-Sound.

Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance de l'Est du Canada.
Acte modifiant les actes concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie des améliorations du havre de Moncton.

Acte concernant un certain traité conclu entre Sa Majesté Britannique et le Président des États-Unis.

Acte modifiant le chapitre cent quatre-vingt-un des Statuts révisés du Canada, concernant les peines, pardons et commutations de sentences.

Acte modifiant "l'Acte des falsifications," chapitre cent sept des Statuts révisés du Canada.

Acte modifiant "l'Acte du revenu consolidé et de l'audition," chapitre vingt-neuf des Statuts révisés du Canada.

Acte modifiant de nouveau la loi concernant la procédure en matières criminelles.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-huit mille cent soixante et quatre piastres et seize centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de quarantaine et être distribuée comme suit : Inspection médicale, Québec, \$1,600; quarantaine, Grosse-Ile, \$13,564.16; quarantaine, Saint-Jean, N.-B., \$2,600; quarantaine, Pictou N.-E., \$800; quarantaine, Halifax, N.-E., \$3,400; quarantaine, Charlottetown, I.P.-E., \$1,000; quarantaine, Victoria, C.-B., \$1,900; quarantaine, Sydney, N.-E., \$1,900; quarantaine, Chatham, Miramichi, N.-B., \$600; quarantaine, Port-Hawkesbury, N.-E., \$300; Lazaret de Tracadie, \$3,200; Pour faire face aux mesures à prendre pour la salubrité publique, \$15,000; quarantaine des bestiaux, province de Québec, \$5,000; provinces d'Ontario, \$3,000; provinces maritimes \$3,000; province du Manitoba, \$2,000; pour faire face aux dépenses pour extirper la gale des moutons et maladie des animaux, \$10,000; pour paiements à faire à des immigrants malades aux hôpitaux de Winnipeg et Saint-Boniface, \$10,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour face à la pension de Lady Cartier, pour l'année finissant le 30 juin, 1889.

3. Résolu qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit absorbée à Sa Majesté pour faire face à la pension de madame Delaney, veuve de l'agent des Sauvages, tué au lac aux Grenouilles, pour l'année finissant le 30 juin, 1889.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille, trois cent cinquante-cinq piastres et soixante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux pensions payables par suite de l'invasion féniennne pour l'année finissant le 30 juin, 1889.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour compensation aux pensionnaires au lieu de terres, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux pensions payables par suite de la rébellion de 1885, aux miliciens, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille trois cent vingt-quatre piastres et quatre-vingt-onze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux pensions payables par suite de la rébellion de 1885, à la police à cheval, aux volontaires de Prince-Albert et aux éclaireurs, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie, p.m.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article 19 du Règlement.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—Sommaire des relevés des compagnies d'assurance en Canada pour l'année expirée le 31 décembre 1887. (*Documents de la session, No 9.*)

Le comité des Subsidés reprend de nouveau ses délibérations.

(En comité.)

9. Résolu,—qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la solde de la division militaire et des états-majors de district, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

10. Résolu,—qu'une somme n'excédant pas quinze mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la solde des majors de brigade, frais de transport, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1889.

11. Résolu,—qu'une somme n'excédant pas deux cent cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la milice, et être distribuée comme suit, savoir: Munitions, y compris munitions d'artillerie et la fabrication de munitions de carabines à la fabrique de cartouches de Québec, \$55,000; habillements et capotes, \$90,000; matériel, \$60,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

12. Résolu,—qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de salles d'armes et soin des armes, y compris le salaire des garde-magasins, gardiens, armuriers, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1889.

13. Résolu,—qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de la milice, et à être distribuée comme suit, savoir: Allocation pour l'instruction militaire, \$40,000; solde des exorcices et toutes les autres dépenses se rattachant à l'instruction militaire des volontaires, \$250,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses imprévues et service général pour lesquels il n'est pas autrement pourvu, y compris l'aide aux associations de carabiniers et aux musiciens de corps régulièrement organisés, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à une subvention à l'association de tir du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir:—Association d'artillerie du Canada, contribution du gouvernement aux frais d'un concours d'artillerie en Canada, ou de l'envoi d'un détachement d'artilleurs canadiens à Shoeburyness, Angleterre, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Collège Militaire Royal du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de pièces d'artillerie, modèle amélioré, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent vingt-deux mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la milice et à être distribuée comme suit, savoir:—Corps permanents, solde, entretien et équipement des batteries d'artillerie de place "A," "B" et "C," et des écoles d'artillerie à Québec, Kingston et Victoria, C.-B., \$172,700; écoles de cavalerie et d'infanterie à Québec, Frédérickton, Saint-Jean, P.Q., Toronto, London et Winnipeg, \$350,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la milice et à être distribuée comme suit, savoir:—Propriétés militaires, salles d'exercices et champs de tir, \$10,000; soin et entretien des propriétés militaires, \$12,000; construction et réparation, propriétés militaires, \$72,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des casernes dans la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer du Pacifique canadien, et à être payée comme suit, savoir:—Construction (y compris la rémunération à payer à L. K. Jones, employé permanent du département des Chemins de fer et Canaux, comme secrétaire de la commission des arbitres, nommé par arrêté du conseil en date du 27 février 1888, et en sus de son traitement régulier), pour l'année finissant le 30 juin 1889.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer L. K. Jones, pour services comme secrétaire particulier de l'ingénieur en chef du chemin de fer Canadien du Pacifique, du 1er juillet 1888 au 30 juin 1889, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quarante-neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, et à être distribuée comme suit, savoir:—Plus grandes facilités à Saint-Jean, \$3,500; plus grandes facilités à Spring Hill, \$4,000; plus grandes facilités à la station de Maccan, \$3,000; plus grandes facilités à Moncton, \$5,000; embranchement de Saint-Charles, \$88,000; embranchement de la ville de Pictou, \$34,000; embranchement de Dalhousie, \$17,000; embranchement de Dartmouth, \$16,000; embranchement d'Indiantown, \$15,000; construction, \$7,000; chauffage des wagons à la vapeur et éclairage à l'électricité, \$25,000; matériel roulant, \$32,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de construction sur le chemin de fer du Cap-Breton, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de construction sur le chemin de fer d'Oxford à New-Glasgow, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer de Prolongement Est, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Samedi, 5 mai 1888.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

M. Colby informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et quinze minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 7 mai 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. Denison,—deux pétitions de l'Association des Travailleurs, No. 5,743, Chevaliers du Travail, Toronto, Ontario.

Sir Adolphe P. Caron, du comité des bills privés, présente à la Chambre, le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill du Sénat intitulé : " Acte concernant la Compagnie de colonisation des agriculteurs d'York," et il est convenu de le rapporter avec un amendement.

Il a aussi examiné le bill pour amender l'acte constituant en corporation le Conseil d'administration du fonds de construction d'églises et de presbytères de l'Eglise presbytérienne en Canada pour le Manitoba et le Nord-Ouest, qu'il rapporte sans amendement.

En ce qui concerne ce dernier bill, le comité recommande que l'honoraire de \$200 exigible en vertu de la règle 58, soit remboursé, vû qu'il n'est pas sujet à cet honoraire.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts et il est comme suit :

LIANSDOWNE.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre un mémoire du lieutenant-gouverneur des territoires du Nord-Ouest à Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, demandant l'inauguration d'un nouveau mode de législation dans les Territoires du Nord-Ouest. (*Documents de la session, No. 40b.*)

Ordonné, que M. Thompson ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte de la représentation des territoires du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est lu et reçu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—Rapport des Commissaires du havre de Québec, pour l'année 1887 (38 Victoria, c. 55, cl. 14). (*Documents de la session, No. 69.*)

Sur motion de M. Joncas, secondé par M. Gigault,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie des rapports des officiers du ministère des Pêcheries, correspondance et autres documents relatifs à la diminution de la quantité de poisson capturé près des rives du St-Laurent depuis Cap Chat jusqu'à la Grande Vallée, dans le comté de Gaspé.

Sur motion de M. Joncas, secondé par M. Gigault,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour plans, correspondance, rapports et autres documents de quelque nature qu'ils soient relatifs à la construction d'une jetée ou d'un quai à Ste-Anne des Monts, dans le comté de Gaspé.

M. Sproule propose, secondé par M. Taylor,—Qu'il est expédient de pourvoir, par bill ou autrement, à ce que le fromage fabriqué aux Etats-Unis soit estampillé lorsqu'il est exporté du Canada, ou par voie de ce pays, de manière à indiquer le pays de provenance; et aussi de pourvoir à l'estampillage de tout fromage fabriqué en Canada, comme produit du Canada.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Davin propose, secondé par M. Sproule,—Qu'il est désirable de considérer de nouveau les réclamations des personnes qui ont servi à titre d'éclaireurs, de constables ou de volontaires pour supprimer la révolte du Nord-Ouest en 1835, ou pour garder les localités exposées aux attaques des rebelles, tout en se tenant prêtes à faire la campagne, si le besoin s'en était fait sentir; et la question étant mise sur la dite proposition, elle est résolue affirmativement.

Sur motion de M. Barron, secondé par M. Wilson (Elgin).

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toutes pétitions et correspondance demandant ou concernant l'établissement d'un bureau de poste à la station d'Ingoldsby sur la ligne du chemin de fer Victoria, dans le township de Snowdon, comté de Haliburton.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements :

Bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du pont de chemin de fer d'hiver de la rivière Détroit."

Bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du Pont International de Grenville."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte concernant les lettres patentes entachées d'erreurs, et le dégrèvement des biens engagés à la Couronne," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie de bateaux à vapeur et de Tramway de Buffalo, Chippewa et Niagara Falls," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Annapolis-Atlantique," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 25 avril 1888, pour copie de toute correspondance, accusations, papiers ou ordres concernant la démission d'Archibald Culbertson de la position de conseiller de la bande des Mohawks. (*Documents de la session, No 64a.*)

Sur motion de M. Brown, secondé par M. McKay,

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial, chargé de s'enquérir des actes frauduleux qui se sont pratiqués et qui se pratiquent en différentes parties du Canada, par lesquels actes des fermiers ont été et sont encore induits à donner leurs billets promissoires et garanties, s'élevant en totalité à un fort montant, pour des grains de semence, instruments agricoles et autres effets et marchandises, sous divers faux prétextes—ces articles en certains cas, n'étant jamais délivrés, et, dans d'autres cas, étant à peu près sans valeur, bien que les signataires de tels billets soient forcés de les payer tandis que les auteurs de ces fraudes échappent à la justice; avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et de faire connaître, par voie de rapport, quels sont les remèdes applicables à ces cas, ou quelles autres mesures pourraient être adoptées.

Ordonné, que la règle 78 de cette Chambre soit suspendue au sujet du dit comité.

Ordonné, que MM. Amyot, Barron, Brown, Carpenter, Cochrane, Desjardins, Fisher, Hale, Henderson, McMullen, Marshall, Mills (Annapolis), Moncrieff, Rowand, Smith (Ontario), Welsh, Wood (Brockville), composent le dit comité.

Sur motion de M. Lister, secondé par M. Eisenhauer,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toutes plaintes formulées contre le droit de certains Indiens établis sur les réserves Kettle et Stony Point d'occuper des terres sur les dites réserves et de participer à la distribution des annuités.

Aussi, copie de toutes instructions données à aucunes personnes chargées par le gouvernement de s'enquérir de ce droit d'occupation, et de toute preuve faite pour ou contre les dites plaintes, et de tous rapports adressés au gouvernement à ce sujet.

Sur motion de M. Flynn, secondé par M. Kirk,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance et télégrammes échangés entre le département des chemins de fer et MM. Sims et Slayter, entrepreneurs de la section Est du chemin de fer du Cap-Breton, entre Grand-Narrows et Sydney.

Sur motion de M. Lister, secondé par M. Rinfret,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada, le village de Midland et le chemin de fer le Grand Tronc, ou autres personnes, concernant les améliorations du havre de Midland, et de toutes lettres, rapports ou autres papiers se rapportant aux dites améliorations.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Lister, secondé par M. Rinfret,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance concernant la construction d'un phare à l'extrémité nord de l'île au Chevreuil, dans la rivière Sainte-Claire.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Île de Montréal," lesquels sont lus pour la première et seconde fois, et adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par Sir Adolphe P. Caron, Ordonné, que le nom de M. Weldon (St-Jean) soit substitué à celui de M. Tupper (Pictou), sur la liste du comité spécial chargé de considérer la réclamation de James King.

L'ordre du jour pour la prise en considération du bill modifiant l'Acte de Tempérance du Canada, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre pour plus ample considération.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Taylor fait rapport que le comité a modifié le bill.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill pour la protection des employés de chemins de fer, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre sur le bill concernant les chemins de fer ;

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'Acte de Tempérance du Canada ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Mardi, 8 mai 1888.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—Rapport des Commissaires du havre de Montréal pour l'année 1887. (*Documents de la session, No 69a.*)

Et la séance ayant continuée jusqu'à minuit et trente minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mardi, 8 mai 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Cockburn,—deux pétitions de l'Assemblée de District, n° 125, Chevaliers du Travail; deux pétitions de l'Assemblée Excelsior, n° 2,305, Chevaliers du Travail; deux pétitions du Congrès Fédéral des Métiers et du Travail; la pétition de J. P. Griffin et autres; et la pétition de J. A. Milne et autres, tous de Toronto, Ontario.

Par M. Grandbois,—la pétition de Narcisse G. Pelletier et autres, de la ville de Fraserville, district de Kamouraska, Québec.

M. Hall, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité, conformément à l'ordre de votre honorable Chambre du 25 avril dernier, a pris de nouveau en considération son quatrième rapport et en son lieu il soumet qu'il a soigneusement reconsidéré le bill pourvoyant à la liquidation de la Banque de London, en Canada, et attendu qu'on lui a fourni des preuves, qu'à une assemblée des actionnaires de la banque tenue le 4 courant, leur consentement à la législation proposée a été dûment obtenu, il est convenu de rapporter le bill avec plusieurs amendements.

Votre comité a également considéré avec soin le bill du Sénat, intitulé: "Acte modifiant les différents actes relatifs au Bureau de Commerce de la cité de Toronto," et est convenu de le rapporter sans amendement.

Sur motion de M. Hickey, secondé par M. Bryson,

Ordonné, que, vu qu'il ressort des minutes du Sénat, en date du 4 mai 1888, que le préambule du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer et de ponts d'Ottawa, Morrisburg et de New-York, a été rapporté au Sénat comme non prouvé, le comptable de cette Chambre soit autorisé à rembourser l'honoraire et les frais payés pour le dit bill, moins les frais d'impression et de traduction.

Sur motion de M. Daly, secondé par M. Ross,

Ordonné, que l'honoraire de deux cents piastres payé sur le bill pour amender l'acte constituant en corporation le Conseil d'administration du fonds de construction d'églises et de presbytères de l'Église presbytérienne en Canada pour le Manitoba et le Nord-Ouest, soit remboursé, conformément à la recommandation du comité des Billes Privés.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 16 avril 1888, pour copie de toute correspondance et pétitions concernant la construction des bureaux de poste, des douanes et du revenu de l'Intérieur, dans la ville de Pictou. (*Documents de la session, No 43d.*)

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 16 avril 1888, pour copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne ou personnes au sujet de la réclamation des Sauvages de Mississauga, en vertu des divers traités concernant des terrains non cédés, ainsi que tous rapports et plans s'y rattachant. (*Documents de la session, No 64b.*)

M. Thompson propose, secondé par M. Foster,—que demain, cette Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant le traitement de l'inspecteur des bureaux des titres de biens-fonds.

M. Thompson, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mise au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en comité général.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin,

Résolu, que lorsque la Chambre s'ajournera vendredi prochain, elle restera ajournée jusqu'au lendemain, samedi, à 1 p.m., et que les mesures du gouvernement auront la priorité, ce jour; et que lorsque la Chambre s'ajournera, mercredi prochain, elle restera ajournée jusqu'à vendredi prochain, à 3 p.m.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant l'emprunt qui pourra être requis pour payer la dette flottante du Canada.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'en sus des sommes qui n'ont pas encore été empruntées et qui sont négociables sur les emprunts autorisés par le parlement en vertu de tout acte passé jusqu'à présent, le Gouverneur en Conseil pourra prélever, par voie d'emprunt, telle somme ou telles sommes de deniers, ne devant pas excéder en totalité la somme de \$25,000,000, qui pourra être requise pour payer la dette flottante du Canada et pour exécuter les travaux publics autorisés par le gouvernement du Canada; telle somme ou telles sommes de deniers devant être prélevées en conformité et en vertu des dispositions de la partie du chapitre 29 des Statuts Révisés du Canada, concernant la dette publique et la négociation d'emprunts autorisés par le parlement, et les sommes ainsi prélevées en vertu de la présente résolution, devront former partie du fonds du revenu consolidé du Canada; le taux d'intérêt sur tous emprunts prélevés en vertu de la présente résolution ne devant pas dépasser 4 pour 100 par année.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Rykert fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les Commissaires du Havre de Montréal.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire,—

(a) Que le gouvernement du Canada pourra dégager et décharger la corporation des Commissaires du Havre de Montréal de toute obligation en ce qui concerne la

remboursement au dit gouvernement de toutes ou partie des avances faites à la dite corporation pour l'aider à élargir et creuser le chenal du lac St-Pierre et le fleuve St-Laurent depuis Montréal jusqu'à Québec, ou de tout intérêt sur les dites avances au delà du montant d'intérêt qu'elle a déjà payé au gouvernement (avec l'entente que nulle partie du montant payé ci-devant pour intérêt ne sera remboursée).

(b) Que le gouvernement pourra verser à la dite corporation des Commissaires du Havre de Montréal une somme ne dépassant pas le chiffre de \$37,405 qu'elle représente comme étant l'excédant de ses dépenses (à part les dépenses sur le compte du capital) sur ses recettes nettes pendant l'année civile, 1887.

(c) Que le gouvernement pourra, en sus du dit versement ci-dessus mentionné, dépenser, par l'intermédiaire de la dite corporation, ou autrement, pour les travaux de parachèvement du dit chenal, la balance actuelle non-dépensée des sommes autorisées par tout acte passé jusqu'ici à être avancées aux dits Commissaires du Havre de Montréal dans le but de compléter le dit chenal.

(d) Qu'aucuns droits de tonnage ne seront dorénavant prélevés sur, ou perçus d'aucun navire à voiles ou à vapeur dans le port de Montréal.

(e) Que les dragues et autre outillage employés jusqu'à présent par les dits Commissaires du Havre pour les travaux du dit chenal appartiendront désormais au gouvernement du Canada.

↳ Résolution à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Mercredi, 9 mai 1888.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Rykert fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant : —

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau 'l'Acte des procès expéditifs,' chapitre cent soixante-quinze des Statuts Révisés," sans amendements.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances de la Puissance sur les glaces," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance Keystone, contre l'incendie," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant le bassin de radoub construit à Lévis, vis-à-vis de Québec.

(*En comité.*)

Résolu.—Qu'il est expédient de prescrire, —

(a) Que le bassin de radoub construit à Lévis, vis-à-vis Québec, deviendra l'un des travaux publics du Canada, sous le contrôle et l'administration du ministre des Travaux Publics du Canada, et que la corporation des Commissaires du Havre de Québec cessera d'exercer tout contrôle sur le dit bassin, et que tous les pouvoirs, privilèges et autorisations concédés à la dite corporation prendront fin et seront désormais exercés par le gouvernement du Canada.

(b) Que la corporation des Commissaires du Havre de Québec sera dégagée et déchargée de toute obligation en ce qui concerne le remboursement, au gouvernement du Canada, de toutes ou partie des avances qui lui ont été faites par le dit gouvernement dans le but de construire le dit bassin de radoub, et de toute obligation de payer au dit gouvernement aucunes sommes d'argent pour pourvoir au paiement de l'intérêt sur ces avances ou à la formation d'un fonds d'amortissement pour le même objet.

(c) Que sur les bons de la corporation des Commissaires du Havre de Québec que le ministre des Finances et Receveur-Général détient actuellement pour couvrir les avances faites à la dite corporation des Commissaires du Havre de Québec par le gouvernement du Canada pour faire face aux paiements à compte des améliorations à faire dans le havre de Québec et au bassin de marée à l'embouchure de la rivière Saint-Charles, il sera remis à la dite corporation des Commissaires du Havre de Québec un montant de bons égalant, au pair, le montant versé, à même le capital, par la dite corporation des Commissaires du Havre de Québec au dit gouvernement, à titre d'intérêt et de fonds d'amortissement sur les bons ainsi déposés comme susdit entre les mains du ministre des Finances et Receveur-Général; et la dite corporation des Commissaires du Havre de Québec sera désormais déchargée de toute obligation en ce qui concerne les bons qui seront ainsi remis, comme susdit, et les avances qu'ils représentent.

(d) Qu'à dater du premier jour de janvier 1888, le taux de l'intérêt à payer sur tous les bons ainsi déposés, comme susdit, et sur tous bons déposés subséquemment pour couvrir de nouvelles avances pour la même fin, sera de quatre pour cent par année, sans fonds d'amortissement, et que la totalité des dits bons restant en mains du Receveur-Général, déduction faite du montant à être remis tel que ci-dessus prescrit, sera remplacée par des bons de la dite corporation des Commissaires du Havre de Québec, ayant la même valeur au pair, en telle forme qu'il approuvera, portant intérêt au taux de quatre pour cent par année, sans fonds d'amortissement:—Pourvu, toujours, que tous les montants actuellement versés au gouvernement par la dite corporation des Commissaires du Havre de Québec comme fonds d'amortissement sur ses dits bons, soient la propriété du gouvernement du Canada et forment partie du Fonds du Revenu Consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Rykert fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et vingt-cinq minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 9 mai 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—
Par M. Royal,—la pétition de Philippe Landry et autres, de la division électorale du comté de Montmagny, Québec.

Par M. Denison,—deux pétitions de l'Assemblée Locale Wheatsheaf, No. 3,499, Chevaliers du Travail; et deux pétitions de l'assemblée de la Toison d'Or, No. 8,527, tous de Toronto, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De l'Association des Travailleurs, No. 5,743, Chevaliers du Travail, Toronto, Ontario ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la sûreté des navires, devienne loi, avec un certain amendement.

De l'Association des Travailleurs, No. 5,743, Chevaliers du Travail, Toronto, Ontario ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la protection des employés de chemins de fer, devienne loi.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, — la réponse à un ordre de la Chambre du 6 juin 1887, pour copie de tous papiers et correspondance concernant quelque changement à apporter dans le système de ventilation de la salle des délibérations de la Chambre des Communes. (*Documents de la session, No. 70.*)

Sur motion de M. Brown, secondé par M. Small,

Ordonné, que le comité spécial chargé de considérer la question de l'obtention, sous de faux prétextes, de billets promissoires signés par des fermiers pour des grains de semence, instruments agricoles, etc., obtienne l'autorisation d'employer un sténographe pour prendre les témoignages que le comité jugera nécessaires.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée lundi, le 16 avril dernier, que le second rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre, soit adopté.

Et la question étant de nouveau proposée,

Sir Hector L. Langevin propose comme amendement, secondé par Sir Charles Tupper, que tous les mots après " Que " soient retranchés et remplacés par les suivants : — " la partie du second rapport qui a trait à M. Byce, soit adoptée, et que le reste de ce rapport qui concerne M. M. Brewer et E. P. Hartney, soit renvoyé à la commission du service intérieur de la Chambre des Communes.

Et la question étant mise sur l'amendement, — elle est résolue affirmativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale ainsi amendée elle est résolue affirmativement.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, — la réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 29 février 1883, pour un état donnant les noms et les salaires de tous les capitaines en charge de steamers du gouvernement, ainsi que les salaires et allocations actuellement payables aux dits capitaines et à eux payés ; et copie de toutes pétitions, correspondance, télégrammes, etc., concernant le salaire du capitaine du " Northern Light " depuis le 1er janvier 1879.

Aussi, état donnant les noms et le nombre d'hommes employés à bord du dit steamer, ou en rapport avec lui, au cours de l'été dernier, à partir de la discontinuation de ses voyages au printemps de 1887 jusqu'à la reprise de son service dans l'automne de la même année. (*Documents de la session, No. 55b.*)

M. l'Orateur informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement, savoir :—

Bill intitulé : " Acte autorisant la construction de ponts sur la rivière Assiniboine, à Winnipeg et au Portage-la-Prairie, à l'usage des chemins de fer et des voyageurs."

Bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau ' l'Acte des Sauvages,' chapitre quarante-trois des Statuts Révisés."

Bill intitulé: "Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet de l'octroi d'une subvention à la Compagnie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou (à responsabilité limitée.)"

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte modifiant la loi concernant les marques frauduleuses apposées sur les marchandises," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

M. Davies propose, secondé par M. Weldon (Saint-Jean),—que cette Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant ;

A six heures p. m., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie p. m.

Sept heures et demie p. m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de bateaux à vapeur et de tramway de Buffalo, Chippawa et Niagara-Falls," lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre en conformité de l'ordre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Annapolis-Atlantique," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'Assurance de Keystone, contre l'incendie," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'Assurance de la Puissance sur les glaces," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Compagnie de colonisation des agriculteurs d'York"; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements auxquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'Acte à l'effet de constituer le Conseil d'administration du fonds de construction d'églises et presbytères de l'Eglise presbytérienne en Canada, pour le Manitoba et le Nord-Ouest; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill autorisant la liquidation de la Banque de London, en Canada; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé: "Acte modifiant les actes relatifs au bureau de commerce de la cité de Toronto; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion portant,—Que cette Chambre s'ajourne maintenant.

Et le débat se continuant, la dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 9 avril 1888, pour copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui de l'Ontario concernant une réclamation des Sauvages des Six Nations demandant une indemnité pour la submersion de leurs terres par suite de la construction d'un barrage dans la grande rivière, à Dunnville, par la Compagnie du Canal Welland, vers l'année 1833; aussi copie de tous ordres en conseil et rapports de département, relatifs à cette réclamation ou au paiement d'une indemnité. (*Documents de la session, No 64c.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 18 avril 1888, pour copie de toutes lettres, télégrammes et requêtes adressées par des Sauvages de la réserve de Caughnawaga au ministre de l'Intérieur, demandant une élection de chefs suivant les dispositions de l'Acte des Sauvages, et de toutes correspondances échangées à ce sujet entre les dits Sauvages, le ministère de l'Intérieur et l'agent de la réserve. (*Documents de la session, No 64d.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à vendredi prochain.

Vendredi, 11 mai 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. Small,—deux pétitions de l'Union des Cigariers, n° 27; deux pétitions du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto; et deux pétitions de l'Assemblée des Pionniers, n° 2,211, Chevaliers du Travail, tous de Toronto, Ontario.

Par M. Perley (Ottawa),—deux pétitions de l'Union Typographique n° 102, d'Ottawa, Ontario.

Par M. Cockburn,—deux pétitions de l'Assemblée "Hub" des Carossiers, Chevaliers du Travail; deux pétitions de l'Association des Peintres-Décorateurs; et deux pétitions de l'Union Typographique n° 91, tous de Toronto, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Assemblée de District, n° 125, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Excelsior, n° 2,305, Chevaliers du Travail; du Congrès Fédéral des Métiers et du Travail; de J. P. Griffin et autres; de l'Assemblée Locale "Wheatsheaf," n° 3,499, Chevaliers du Travail; et de l'Assemblée de la Toison d'Or, n° 8,527, tous de Toronto, Ontario; demandant séparément que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la sûreté des navires, devienne loi, avec un certain amendement.

De l'Assemblée de District, n° 125, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Excelsior, n° 2,305, Chevaliers du Travail; du Congrès Fédéral des Métiers et du Travail; de J. P. Griffin et autres; de l'Assemblée Locale "Wheatsheaf," n° 3,499, Chevaliers du Travail; et de l'Assemblée de la Toison d'Or, n° 8,527, tous de Toronto, Ontario; demandant séparément que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la protection des employés de chemins de fer, devienne loi.

La pétition de Philippe Landry et autres, de la division électorale du comté de Montmagny, Québec,—se plaignant de certains actes illégaux de M. Philippe Auguste Choquette, député de la susdite division électorale, et priant la Chambre de déclarer que le dit député est une personne inhabile et impropre à siéger dans la Chambre des Communes,—étant lue;

M. Laurier propose, secondé par M. Casgrain,—que la considération ultérieure de la dite pétition soit ajournée; et la question étant mise, elle est résolue affirmativement.

La pétition de Narcisse G. Pelletier et autres, de la ville de Fraserville, district de Kamouraska, Québec,—demandant de l'aide pour l'établissement, dans la dite ville, d'un hôpital pour les malades et les infirmes,—étant lue;

M. l'Orateur décide,—"Qu'elle ne peut être reçue vu que l'actroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics."

Ordonné, que Sir Charles Tupper ait la permission de présenter un bill modifiant le chapitre cent vingt-quatre des Statuts Révisés, concernant les assurances.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est lu et reçu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que Sir Charles Tupper ait la permission de présenter un bill concernant l'intérêt payable sur les dépôts faits aux caisses d'épargne des Postes et de l'Etat.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par M. Laurier,
Résolu, que pendant le reste de la session, les mesures du gouvernement auront la priorité, les lundis, après les interpellations.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 6 juin, 1887, pour copie de toutes réclamations adressées au département des chemins de fer pour expropriations de terrains pour la construction de l'embranchement de Saint-Charles, dans le comté de Lévis; aussi un état indiquant le montant de chaque réclamation; le nom de ceux dont les réclamations ont été réglées jusqu'au 1er avril 1887, et le montant qui leur a été accordé; aussi le nom de ceux dont les réclamations sont encore pendantes. (*Documents de la session, No. 58e.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence du 20 avril 1887, pour copie de tous papiers, documents, correspondances, etc., concernant la destitution de Odias Carbonneau, Eudore Gaumont et Fidèle Pelletier, tous trois employés sur le chemin de fer Intercolonial, le premier comme opérateur du télégraphe à la Chaudière, comté de Lévis, le second comme homme de section à St-Thomas, comté de Montmagny, et le troisième comme agent à la station du Cap St-Ignace, dit comté. (*Documents de la session No. 59f.*)

Et aussi, la réponse à un ordre la Chambre du 30 avril 1888, pour copie de toute correspondance entre le département des chemins de fer et M. A. Pion et Cie, de Québec, au sujet d'une réclamation pour marchandises endommagées sur l'Intercolonial. (*Documents de la session, No. 48f.*)

M. Carling, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 28 mars 1888, pour copie du rapport fait par le professeur Saunders relativement au site de la ferme expérimentale dans le Nord-Ouest, et de toutes lettres, documents et papiers concernant les divers sites proposés ainsi que les recommandations qu'il a faites à ce sujet. (*Documents de la session, No. 71.*)

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, étant lu;

Sir Charles Tupper propose, secondé par M. Bowell,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Laurier propose comme amendement, secondé par M. Davies, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et soient remplacés par les suivants: "le privilège exclusif accordé à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien en vertu de l'article 15 du contrat entre Sa Majesté et la compagnie, contenu dans la cédule de l'Acte 44 Vict., chap. 1, ne s'applique pas et n'a jamais été censé s'appliquer à la province du Manitoba telle que constituée lors de la passation du dit acte, à la province de la Colombie Anglaise ou à aucune autre province, mais uniquement aux territoires sur lesquels le parlement du Canada avait juridiction législative complète et souveraine.

(2) Que la politique maintenue jusqu'ici par le gouvernement de désavouer les mesures législatives des provinces du Manitoba et de la Colombie Anglaise autorisant la construction, dans les limites de chaque province, de réseaux de chemins de fer jusqu'à la frontière des Etats-Unis, est complètement en contradiction avec les énoncés du chef du gouvernement alors qu'il soumettait au parlement le contrat pour la construction du chemin de fer du Pacifique canadien, qu'elle a causé de grandes pertes et des dommages sérieux aux dites provinces et aux Territoires du Nord-Ouest, et qu'elle a soulevé un mécontentement légitime parmi la population.

"(3) Que cette Chambre, bien que toujours prête à remplir honorablement tous les engagements contractés légalement par le gouvernement du Canada avec la compagnie, regrette que la convention intervenue entre le gouvernement et la compagnie pour l'abandon du privilège exclusif que la compagnie réclame en vertu du dit acte, impose au Canada des charges additionnelles énormes sans garantie propor-

tionnelle pour sauvegarder le gouvernement contre le paiement de l'intérêt qu'il garantit et qu'il peut être forcé de payer ; et que cette Chambre regrette, de plus, que la dite convention ne pourvoit pas à la dépense de deniers, sur le capital à être prélevé au moyen de telles obligations, pour la construction d'embranchements du chemin de fer du Pacifique canadien dans le Manitoba, la Colombie Anglaise et les Territoires du Nord-Ouest."

Et un débat s'ensuivant ;

A six heures p.m. M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 des règlements.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants, sans amendement, savoir :

Bill intitulé : " Acte autorisant la ville de Kincardine, dans le comté de Bruce, à imposer et percevoir certains péages au hâvre de la dite ville."

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de New-York au Saint-Laurent et Ottawa."

Bill intitulé : " Acte modifiant les Statuts révisés du Canada, chapitre quatre-vingt-dix-sept, concernant les passages d'eau."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer des Mille-Isles," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté l'amendement fait par cette Chambre aux amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie d'exploitation de bois Bronson et Weston," sans amendements.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à Eleonora Elizabeth Tudor," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre les témoignages pris devant le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à Eleonora Elizabeth Tudor," et les papiers qui s'y rapportent, avec demande de les rendre au Sénat.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à Andrew Maxwell Irving," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi,—le Sénat communique à cette Chambre les témoignages pris devant le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à Andrew Maxwell Irving," et les papiers qui s'y rapportent avec demande de les rendre au Sénat.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à Catherine Morrison," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi,—le Sénat communique à cette Chambre les témoignages pris devant le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à Catherine Morrison," et les papiers qui s'y rapportent, avec demande de les rendre au Sénat.

M. Small propose, secondé par M. Hesson,—que le bill du Sénat intitulé : " Acte pour faire droit à Eleonora Elizabeth Tudor," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois,

Et la question étant mise,—que le bill soit lu la seconde fois demain ; la Chambre se divise ; et la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le bill soit lu la seconde fois demain.

M. Small propose, secondé par M. Hesson, que le bill du Sénat intitulé : "Acte pour faire droit à Andrew Maxwell Irving," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Et la question étant mise,—que le bill soit lu la seconde fois demain ; la Chambre se divise ; et la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le bill soit lu la seconde fois demain.

M. Small propose, secondé par M. Hesson,—que le bill du Sénat intitulé : "Acte pour faire droit à Catherine Morrison," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Et la question étant mise,—que le bill soit lu la seconde fois demain ; la Chambre se divise ; et la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le bill soit lu la seconde fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion portant,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien ;

Et sur l'amendement à la dite proposition que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "le privilège exclusif accordé à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien en vertu de l'article 15 du contrat entre Sa Majesté et la compagnie, contenu dans la cédule de l'Acte 44 Vict, chap. 1, ne s'applique pas et n'a jamais été censé s'appliquer à la province du Manitoba telle que constituée lors de la passation du dit acte, à la province de la Colombie Anglaise ou à aucune autre province, mais uniquement aux territoires sur lesquels le parlement du Canada avait juridiction législative complète et souveraine.

"(2) Que la politique maintenu et jusqu'ici par le gouvernement de désavouer les mesures législatives des provinces du Manitoba et de la Colombie Anglaise autorisant la construction, dans les limites de chaque province, de réseaux de chemins de fer jusqu'à la frontière des Etats-Unis, est complètement en contradiction avec les énoncés du chef du gouvernement alors qu'il soumettait au parlement le contrat pour la construction du chemin de fer du Pacifique canadien, qu'elle a causé de grandes pertes et des dommages sérieux aux dites provinces et aux Territoires du Nord-Ouest, et qu'elle a soulevé un mécontentement légitime parmi la population.

"(3) Que cette Chambre, bien que toujours prête à remplir honorablement tous les engagements contractés légalement par le gouvernement du Canada avec la compagnie, regrette que la convention intervenue entre le gouvernement et la compagnie pour l'abandon du privilège exclusif que la compagnie réclame en vertu du dit acte, impose au Canada des charges additionnelles énormes sans garantie proportionnelle pour sauvegarder le gouvernement contre le paiement de l'intérêt qu'il garantit et qu'il peut être forcé de payer, et que cette Chambre regrette, de plus, que la dite convention ne pourvoit pas à la dépense de deniers, sur le capital à être prélevé au moyen de telles obligations, pour la construction d'embranchements du chemin de fer du Pacifique canadien dans le Manitoba, la Colombie Anglaise et les Territoires du Nord-Ouest."

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Samedi, 12 mai 1888.

Et la question étant mise sur l'amendement,—la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Langelier (Montmorency)</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich^d)</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Guay,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Couture,</i>	<i>Hale,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Weldon (St. Jean),</i>
<i>Davies,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Welsh,</i>
<i>De St. Georges,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson (Elgin) et</i>
<i>Dessaint,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Perry,</i>	<i>Yeo.—63.</i>
<i>Doyon,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Platt,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Davis,</i>	<i>Laurie,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Macdonald (Sir John)</i>	<i>Roome,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Desautniers,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Royal,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Ferguson (L'ds & Gren.)</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McKay,</i>	<i>Small,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Tupper (Sir Charles),</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Tupper (Pictou),</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>White,</i>
<i>Corby,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Perley (Assiniboia),</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Perley (Ottawa),</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wood (Brockville),</i>
<i>Daly,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Putnam,</i>	<i>Wood (Westm'd) et</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Reid,</i>	<i>Wright.—111.</i>
<i>Davin,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Riopel,</i>	

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la question étant mise sur la motion principale ;

M. Mitchell propose comme amendement, secondé par M. Platt,—que tous les mots après “ que ” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : “ cette Chambre est d'opinion qu'en autant que la résolution présentée par le gouvernement n'a seulement pour effet que de garantir l'intérêt sur les quinze millions mentionnés dans la dite résolution ; et vû que le gouvernement propose de reprendre les quatorze millions d'acres de terre du chemin de fer du Pacifique Canadien afin de couvrir le principal de la dite somme ; et vû que le défaut de garantie sur le principal aussi bien que sur l'intérêt est de nature à restreindre largement les achats des dites obligations, par suite de l'absence de fonds de dépôt, et diminue par là même la valeur de cette garantie au montant d'environ un million et un quart de piastres, il serait dans l'intérêt du pays aussi bien que de la compagnie d'écarter cette objection en garantissant le principal ainsi que l'intérêt, ce qui aurait pour effet de rehausser la valeur négociables de telles sûretés.

Et la question étant mise sur l'amendement ; la Chambre se divise ; et elle est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Davis,</i>	<i>Laurie,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Roome,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Royal,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Ferguson (L'ds & Gren.)</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McKay,</i>	<i>Small,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Madull,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Carqill,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Tupper (Sir Charles),</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Tupper (Pictou),</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Hail,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Corby,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Perley (Assiniboia),</i>	<i>White,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Jencas,</i>	<i>Perley (Ottawa),</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Daly,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Putnam,</i>	<i>Wood (Brockville),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Reid,</i>	<i>Wood (Westm'l'd) et</i>
<i>Davin,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Riopel,</i>	<i>Wright.—112.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Langelier (Montmorency)</i>	<i>Robertson,</i>

<i>Bowman,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Fynn,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Cartwright</i> (Sir Rich'd),	<i>Gauthier,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Couture,</i>	<i>Guay,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Turcott,</i>
<i>Davies,</i>	<i>Holton,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Weldon (St. Jean),</i>
<i>De St. Georges,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Welsh,</i>
<i>Dessaint,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson (Elgin), and</i>
<i>Doyon,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Yeo,—60.</i>

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Ordonné! que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général.

(En comité.)

Résolu, que vû que la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien est convenue avec le gouvernement du Canada d'abandonner pour les considérations et moyennant les conditions énoncées dans les présentes, le privilège exclusif qu'elle possède de par l'article quinze de la convention intervenue entre Sa Majesté et la compagnie, renfermé dans l'annexe de l'acte 41 Victoria, chapitre 1,—il est expédient de prescrire que :—

(a) Le gouvernement du Canada garantira le paiement de l'intérêt, jusqu'à échéance, à trois et demi pour cent, sur les obligations de la compagnie, jusqu'à un montant n'excédant pas quinze millions de piastres, le principal des dites obligations devant être payé pas plus tard que cinquante ans après la date de l'émission, et le principal et l'intérêt devant être garantis tel que ci-après mentionné.

(b) Les dites obligations seront garanties par un acte de vente à des syndics de tous les titres de la compagnie aux terres non vendues formant partie de la subvention en terres faite à la compagnie aux termes de l'acte en premier lieu mentionné, et le dit acte de vente sera sujet à l'approbation du Gouverneur en Conseil.

(c) Le produit de la vente des terres ci-dessus mentionnées sera versé au gouvernement du Canada, avec toutes autres sommes que la compagnie verse, à cette fin, au gouvernement, et le tout constituera un fonds qui sera détenu par le gouvernement dans le but exclusif d'éteindre le principal des dites obligations.

(d) Sur le montant ainsi mis à part, n'excédant pas le montant requis pour racheter les obligations ci-dessus mentionnées, le gouvernement paiera à la compagnie un intérêt au taux de trois et demi pour cent, le dit intérêt devant être appliqué pour couvrir l'intérêt des obligations à mesure qu'elles s'accroîtront; mais si la compagnie fait défaut dans le paiement d'aucun intérêt échu sur aucunes des obligations susdites, elle devra, si elle en est requise par le gouvernement, verser tout intérêt perçu en vertu de ventes non-complétées sur le prix des terres vendues, aussi bien que le principal réalisé par ces ventes, et le gouvernement allouera, sur le montant de tels paiements, un intérêt au taux ci-dessus mentionné et l'appliquera, ainsi que tout intérêt accumulé sur le fonds principal, au paiement de l'intérêt sur les dites obligations.

(e) Aussitôt que le montant total du dit fonds aux mains du gouvernement sera égal au principal de toutes les obligations de la dite émission alors en circulation, la compagnie pourra verser une nouvelle somme pour couvrir tout intérêt jusqu'à date et alors l'hypothèque sera déchargée, et par la suite tout intérêt sur les dites obligations sera payé par le gouvernement, de même que le principal, lors de son échéance; mais le gouvernement ne sera en aucune manière assujéti au paiement d'aucune partie du principal, sauf en autant que la compagnie y aura pourvu au moyen d'un fonds à cette fin.

(f) Celui des ministres que le gouvernement désignera, sera l'un des syndics aux

termes du dit acte hypothécaire, et la nomination des autres syndics sera sujette à l'approbation du gouvernement.

(g) Toutes les obligations de concession de terres qui forment partie de l'émission précédente faite par la compagnie, et qu'elle détient actuellement, seront annulées, et l'hypothèque ci-dessus mentionnée, sera sujette au paiement de celles des dites obligations de concession de terres qui sont en circulation; mais toutes sommes dues ou qui deviendront dues à la compagnie pour prix d'achat non-payé, à compte de terres vendues jusqu'à présent, seront affectées au paiement des dites obligations de concession de terres, conformément aux conditions de l'hypothèque qui les garantit; rien de contenu aux présentes n'affectera ou diminuera les droits d'aucun porteur d'aucunes des dites obligations de concession de terre actuellement aux mains du public.

(h) Si la compagnie, en vertu de tous pouvoirs qui lui ont été accordés, vend ou afferme l'embranchement de son réseau à l'est de la Rivière Rouge, entre Saint-Boniface et la frontière des États-Unis, toute compagnie légalement constituée à laquelle telle vente ou affermage sera fait, pourra exploiter cet embranchement comme si cette compagnie avait été constituée à cette fin; mais les deniers provenant de la dite vente ou du dit affermage seront affectés, soit au paiement des obligations garanties par le chemin de fer ou pour augmenter la garantie des dites obligations, par voie de dépenses sur la ligne, ou mi-partie l'un, mi-partie l'autre.

(i) Le mot "obligation" dans cette résolution comprend telle formule d'instrument que la compagnie pourra, avec l'approbation du Gouverneur en Conseil, adopter soit sous la forme d'obligation enregistrée, obligation transférables par remise, action-débuture, action inscrite ou autrement, pourvu que qu'elle qu'en soit la forme, le principal et l'intérêt soient payables et garantis tel que ci-dessus mentionné. L'intérêt étant garanti pour la période et aux conditions ci-dessus spécifiées.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Colby fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Que vu que la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien est convenue avec le gouvernement du Canada d'abandonner pour les considérations et moyennant les conditions énoncées dans les présentes, le privilège exclusif qu'elle possède de par l'article quinze de la convention intervenue entre Sa Majesté et la compagnie, renfermé dans l'annexe de l'acte 44 Victoria, chapitre 1,—il est expédient de prescrire que:—

(a) Le gouvernement du Canada garantira le paiement de l'intérêt, jusqu'à échéance, à trois et demi pour cent, sur les obligations de la compagnie, jusqu'à un montant n'excédant pas quinze millions de piastres, le principal des dites obligations devant être payé pas plus tard que cinquante ans après la date de l'émission, et le principal et l'intérêt devant être garantis tel que ci-après mentionné.

(b) Les dites obligations seront garanties par un acte de vente à des syndics de tous les titres de la compagnie aux terres non vendues formant partie de la subvention en terres faite à la compagnie aux termes de l'acte en premier lieu mentionné, et le dit acte de vente sera sujet à l'approbation du Gouverneur en Conseil.

(c) Le produit de la vente des terres ci-dessus mentionnées sera versé au gouvernement du Canada, avec toutes autres sommes que la compagnie verse, à cette fin, au gouvernement, et le tout constituera un fonds qui sera détenu par le gouvernement dans le but exclusif d'éteindre le principal des dites obligations.

(d) Sur le montant ainsi mis à part, n'excédant pas le montant requis pour racheter les obligations ci-dessus mentionnées, le gouvernement paiera à la compagnie un intérêt au taux de trois et demi pour cent, le dit intérêt devant être appliqué pour couvrir l'intérêt des obligations à mesure qu'elles s'accroîtront; mais si la compagnie fait défaut dans le paiement d'aucun intérêt échu sur aucunes des obligations

susdites, elle devra, si elle en est requise par le gouvernement, verser tout intérêt perçu en vertu de ventes non-complétées sur le prix des terres vendues, aussi bien que le principal réalisé par ces ventes, et le gouvernement allouera, sur le montant de tels paiements, un intérêt au taux ci-dessus mentionné et l'appliquera, ainsi que tout intérêt accumulé sur le fonds principal, au paiement de l'intérêt sur les dites obligations.

(e) Aussitôt que le montant total du dit fonds aux mains du gouvernement sera égal au principal de toutes les obligations de la dite émission alors en circulation, la compagnie pourra verser une nouvelle somme pour couvrir tout intérêt jusqu'à date et alors l'hypothèque sera déchargée, et par la suite tout intérêt sur les dites obligations sera payé par le gouvernement, de même que le principal, lors de son échéance; mais le gouvernement ne sera en aucune manière assujéti au paiement d'aucune partie du principal, sauf en autant que la compagnie y aura pourvu au moyen d'un fonds à cette fin.

(f) Celui des ministres que le gouvernement désignera, sera l'un des syndics aux termes du dit acte hypothécaire, et la nomination des autres syndics sera sujette à l'approbation du gouvernement.

(g) Toutes les obligations de concession de terres qui forment partie de l'émission précédente faite par la compagnie, et qu'elle détient actuellement, seront annulées, et l'hypothèque ci-dessus mentionnée, sera sujette au paiement de celles des dites obligations de concession de terres qui sont en circulation; mais toutes sommes dues ou qui deviendront dues à la compagnie pour prix d'achat non-payé, à compte de terres vendues jusqu'à présent, seront affectées au paiement des dites obligations de concession de terres, conformément aux conditions de l'hypothèque qui les garantit; rien de contenu aux présentes n'effectuera ou diminuera les droits d'aucun porteur d'aucunes des dites obligations de concession de terre actuellement aux mains du public.

(h) Si la compagnie, en vertu de tous pouvoirs qui lui ont été accordés, vend ou afferme l'embranchement de son réseau à l'est de la Rivière Rouge, entre St-Boniface et la frontière des États-Unis, toute compagnie légalement constituée à laquelle telle vente ou affermage sera fait, pourra exploiter cet embranchement comme si cette compagnie avait été constituée à cette fin; mais les deniers provenant de la dite vente ou du dit affermage seront affectés, soit au paiement des obligations garanties par le chemin de fer ou pour augmenter la garantie des dites obligations, par voie de dépenses sur la ligne, ou mi-partie l'un, mi-partie l'autre.

(i) Le mot "obligation" dans cette résolution comprend telle formule d'instrument que la compagnie pourra, avec l'approbation du Gouverneur en Conseil, adopter soit sous la forme d'obligation enregistrés, obligation transférable par remise, action-débuture, action inscrite ou autrement, pourvu que qu'elle qu'en soit la forme, le principal et l'intérêt soient payables et garantis tel que ci-dessus mentionné. L'intérêt étant garanti pour la période et aux conditions ci-dessus spécifiées.

La dite résolution étant lu la seconde fois est adoptée.

Ordonné, que Sir Charles Tupper ait la permission de présenter un bill concernant une certaine convention entre le gouvernement du Canada et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Terres Fédérales," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Terres Fédérales," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Et la séance ayant continué jusqu'à quatre heures et vingt-cinq minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à une heure p.m., aujourd'hui.

Samedi, 12 mai 1888.

Une heure p.m.

PRIÈRE.

Sur motion de M. Brown, secondé par M. McKay,

Ordonné, que le comité spécial chargé de s'enquérir des actes frauduleux qui se sont pratiqués et qui se pratiquent actuellement en différentes parties du Canada, par lesquels actes des fermiers ont été et sont encore induits à donner leurs billets promissoires et garanties, s'élevant en totalité à un fort montant, pour des grains de semence, instruments agricoles et autres effets et marchandises, sous divers faux prétextes,—soit autorisé à interroger sous serment, ou par voie d'affirmation lorsque la loi le permet, les témoins qui comparaitront devant le dit comité.

M. Rykert, du comité général de la Chambre pour considérer une certaine résolution concernant le prélèvement, par voie d'emprunt, de telle somme de deniers qui pourra être nécessaire pour solder la dette flottante du Canada, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu,—Qu'en sus des sommes qui n'ont pas encore été empruntées et qui sont négociables sur les emprunts autorisés par le parlement en vertu de tout acte passé jusqu'à présent, le Gouverneur en Conseil pourra prélever, par voie d'emprunt, telle somme ou telles sommes de deniers, ne devant pas excéder en totalité la somme de \$25,000,000, qui pourra être requise pour payer la dette flottante du Canada et pour exécuter les travaux publics autorisés par le gouvernement du Canada ; telle somme ou telles sommes de deniers devant être prélevées en conformité et en vertu des dispositions de la partie du chapitre 29 des Statuts Révisés du Canada, concernant la dette publique et la négociation d'emprunts autorisés par le parlement, et les sommes ainsi prélevées en vertu de la présente résolution, devront former partie du fonds du revenu consolidé du Canada ; le taux d'intérêt sur tous emprunts prélevés en vertu de la présente résolution ne devant pas dépasser quatre pour cent par année.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que Sir Charles Tupper ait la permission de présenter un bill à l'effet d'autoriser l'emprunt de certaines sommes de deniers requises pour le service public.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois ; et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Rykert fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant une certaine convention entre le gouvernement du Canada et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brown fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Colby, du comité général de la Chambre pour considérer une certaine résolution concernant les commissaires du havre de Montréal, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire :—

(a) Que le gouvernement du Canada pourra dégager et décharger la corporation des Commissaires du Havre de Montréal de toute obligation en ce qui concerne le remboursement au dit gouvernement de toutes ou partie des avances faites à la dite corporation pour l'aider à élargir et creuser le chenal du lac Saint-Pierre et le fleuve Saint-Laurent depuis Montréal jusqu'à Québec, ou de tout intérêt sur les dites avances au-delà du montant d'intérêt qu'elle a déjà payé au gouvernement (avec l'entente que nulle partie du montant payé ci-devant pour intérêt ne sera remboursée).

(b) Que le gouvernement pourra verser à la dite corporation des Commissaires du Havre de Montréal une somme ne dépassant pas le chiffre de \$37,405 qu'elle représente comme étant l'excédant de ses dépenses (à part les dépenses sur le compte du capital) sur ses recettes nettes pendant l'année civile 1887.

(c) Que le gouvernement pourra, en sus du dit versement ci-dessus mentionné, dépenser, par l'intermédiaire de la dite corporation, ou autrement, pour les travaux de parachèvement du dit chenal, la balance actuelle non-dépensée des sommes autorisées par tout acte passé jusqu'ici à être avancées aux dits Commissaires du Havre de Montréal dans le but de compléter le dit chenal.

(d) Qu'aucuns droits de tonnage ne seront dorénavant prélevés sur, ou perçus d'aucun navire à voiles ou à vapeur dans le port de Montréal.

(e) Que les dragues et autre outillage employés jusqu'à présent par les dits Commissaires du Havre pour les travaux du dit chenal appartiendront désormais au gouvernement du Canada.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que Sir Charles Tupper ait la permission de présenter un bill établissant de nouvelles dispositions au sujet de la construction du chenal des navires entre Montréal et Québec.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois ;

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Colby, du comité général de la Chambre pour considérer une certaine résolution concernant le bassin de radoub construit à Lévis, vis-à-vis Québec, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire,—

(a) Que le bassin de radoub construit à Lévis, vis-à-vis Québec, deviendra l'un des travaux publics du Canada, sous le contrôle et l'administration du ministre des Travaux Publics du Canada, et que la corporation des Commissaires du Havre de Québec cessera d'exercer tout contrôle sur le dit bassin, et que tous les pouvoirs, privilèges et autorisations concédés à la dite corporation prendront fin et seront désormais exercés par le gouvernement du Canada.

(b) Que la corporation des Commissaires du Havre de Québec sera dégagée et déchargée de toute obligation en ce qui concerne le remboursement, au gouvernement du Canada, de toutes ou partie des avances qui lui ont été faites par le dit gouvernement dans le but de construire le dit bassin de radoub, et de toute obligation de payer au dit gouvernement aucunes sommes d'argent pour pourvoir au paiement de l'intérêt sur ces avances ou à la formation d'un fonds d'amortissement pour le même objet.

(c) Que sur les bons de la corporation des Commissaires du Havre de Québec que le ministre des Finances et Receveur-Général détient actuellement pour couvrir les avances faites à la dite corporation des Commissaires du Havre de Québec par le gouvernement du Canada pour faire face aux paiements à compte des améliorations à faire dans le havre de Québec et au bassin de marée à l'embouchure de la rivière Saint-Charles, il sera remis à la dite corporation des Commissaires du Havre de Québec un montant de bons égalant, au pair, le montant versé, à même le capital, par la dite corporation des Commissaires du Havre de Québec au dit gouvernement, à titre d'intérêt et de fonds d'amortissement sur les bons ainsi déposés comme susdit entre les mains du ministre des Finances et Receveur-Général; et la dite corporation des Commissaires du Havre de Québec sera désormais dégagée de toute obligation en ce qui concerne les bons qui seront ainsi remis, comme susdit, et les avances qu'ils représentent.

(d) Qu'à dater du premier jour de janvier 1888, le taux de l'intérêt à payer sur tous les bons ainsi déposés, comme susdit, et sur tous bons déposés subséquemment pour couvrir de nouvelles avances pour la même fin, sera de quatre pour cent par année, sans fonds d'amortissement, et que la totalité des dits bons restant en mains du Receveur-Général, déduction faite du montant à être remis tel que ci-dessus prescrit, sera remplacée par des bons de la dite corporation des Commissaires du Havre de Québec, ayant la même valeur au pair, en telle forme qu'il approuvera, portant intérêt au taux de quatre pour cent par année, sans fonds d'amortissement :—Pourvu, toujours, que tous les montants actuellement versés au gouvernement par la dite corporation des Commissaires du Havre de Québec comme fonds d'amortissement sur ses dits bons, soient la propriété du gouvernement du Canada et forment partie du Fonds du Revenu Consolidé du Canada.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que Sir Charles Tupper ait la permission de présenter un bill concernant certaines avances faites aux Commissaires du havre de Québec.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant le chapitre trente-trois des Statuts Révisés du Canada concernant les droits de douane, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant le chapitre cent vingt-quatre des Statuts Révisés, concernant les assurances, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant l'intérêt payable sur les dépôts faits aux caisses d'épargne, des Postes et de l'Etat, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant le chapitre trente-quatre des Statuts Révisés concernant le revenu de l'intérieur, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte modifiant la loi concernant les marques frauduleusement apposées sur les marchandises," lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant "l'Acte des Banques" chapitre cinquante-quatre des Statuts Revisés du Canada, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier, chapitre cent trente-cinq des Statuts Revisés du Canada, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant l'application de certaines lois y mentionnées à la province de Manitoba ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant le chapitre cent soixante-dix-huit des Statuts Revisés du Canada, "l'Acte des convictions sommaires," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, chapitre soixante dix-huit des Statuts Revisés, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte des poids et mesures à l'égard du contenu des colis de sel, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 14 mai 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :
Par M. Denison,—deux pétitions de l'Assemblée " Feuille d'Erable," No 2,622, des Chevaliers du Travail, Toronto, Ontario.

Par M. Rykert,—deux pétitions de l'Assemblée des Mariniers du Canal Welland ; et deux pétitions de l'Association Fraternelle des Charpentiers et Menuisiers, No 38, tous de Toronto, Ontario.

Par M. McCulla,—la pétition du Conseil Municipal du village de Streetville, comté de Peel, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Union des Cigariers, No 27 ; du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto ; de l'Assemblée des Pionniers, No 2211, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée " Hub " des Carrossiers, Chevaliers du Travail ; de l'Association des Peintres-

Décorateurs ; de l'Union Typographique No 91, tous de Toronto ; et de l'Union Typographique No 102, d'Ottawa, Ontario ; demandant séparément que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la sûreté des navires, devienne loi, avec un certain amendement.

De l'Union des Cigariers, No 27 ; du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto ; de l'Assemblée des Pionniers, No 2211, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée " Hub " des Carossiers, Chevaliers du Travail ; de l'Association des Peintres-Décorateurs ; de l'Union Typographique No 91, tous de Toronto ; et de l'Union Typographique No 102, d'Ottawa, Ontario ; demandant séparément que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la protection des employés de chemins de fer, devienne loi.

Sir Adolphe P. Caron, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 16 avril 1888, pour copie de toute correspondance, rapports et recommandations se rapportant à l'allégation du capitaine George H. Young, de Winnipeg, qui prétend avoir sauvé le prêtre blessé, le révérend père Moulin, à Batoche, le 11 mai 1885, avec l'aide des hommes d'ambulance Bailey et King, du 90ième bataillon ; et que le dit sauvetage n'a pas été effectué par le docteur Gravely, de Cornwall, tel que relaté dans le rapport du chirurgien-général de la Milice, présenté au parlement en mai 1886. (*Documents de la session, No 72.*)

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 6 juin 1887, pour copie de tous ordres en conseil ou autres documents donnant le pouvoir de construire tous ponts, barrages, brise-lames ou autres obstructions dans la rivière Rideau depuis sa source jusqu'à son embouchure. (*Documents de la session, No 34d.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 16 avril 1888, pour copie de toute correspondance, pétitions, rapports d'ingénieurs et autres, touchant le dragage du havre de Pictou, sur la Baie de Quinté, qui n'ont pas encore été soumis à la Chambre. (*Documents de la session, No. 69b.*)

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :

LANSDOWNE.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1889, et conformément aux dispositions de " l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, de 1867," il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Documents de la session, No 1b.*)

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 7 mai 1888.

Sur motion de Sir Charles Tupper, secondé par M. Bowell,

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire additionnel soient renvoyés au comité des Subsides.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant " l'Acte des élections fédérales," chapitre huit des Statuts Révisés du Canada, étant lu ;

Et la question étant proposée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. Barron propose comme amendement, secondé par M. Jones (Halifax),—Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin de l'amender en y insérant ce qui suit comme clauses deux et trois:—

"2. Dans le cas où une vacance surviendra dans la Chambre des Communes pour cause de décès d'un député, ou de l'acceptation d'une charge par un député, ou de la démission d'un député ou de l'annulation de l'élection d'un député en vertu de l'Acte des Elections Fédérales contestées" (sauf tel que proscrit dans la clause suivante), alors, et dans chacun de ces cas, le jour fixé pour la nomination des candidats sera, pour les districts électoraux de la Colombie Anglaise et pour le district électoral d'Algoma, dans la province d'Ontario, et pour les districts électoraux de Gaspé, Chicoutimi et Saguenay, dans la province de Québec, dans les trente jours qui suivront celui où l'Orateur ou deux députés aura ou auront, conformément à la loi, adressé son ou leur mandat, suivant le cas, au Greffier de la Couronne en Chancellerie lui enjoignant d'émettre un nouveau bref pour remplir la dite vacance; et dans les autres districts électoraux du Canada, le dit jour sera dans les vingt jours qui suivront celui où l'Orateur ou deux députés aura ou auront, comme susdit, adressé ainsi son ou leur mandat.

"3. Lorsqu'un nouveau bref pour une élection doit être émis par l'ordre de la Chambre des Communes, alors et dans tout tel cas, le jour fixé pour la nomination des candidats sera, pour les districts électoraux de la province de la Colombie Anglaise et pour le district d'Algoma, dans la province de l'Ontario, et pour ceux de Gaspé et Chicoutimi et Saguenay, dans la province de Québec, dans les trente jours qui suivront celui où la Chambre des Communes aura ordonné l'émission du bref; et dans les autres districts électoraux du Canada, le dit jour sera dans les vingt jours qui suivront celui où la Chambre des Communes aura ainsi ordonné l'émission d'un bref."

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

POUR :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Laster,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Guay,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd)</i>	<i>Hale,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Weldon (St. Jean),</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Welsh,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wilson (Elgin) et</i>
<i>Couture,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Yeo.—52.</i>
<i>Davies,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Rinfret,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Davin,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Roome,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Davis,</i>	<i>Laurie,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Royal,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Denison,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Small,</i>

<i>Burns,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Mc Dougall (C. Breton)</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Tupper (Sir Charles),</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Henderson,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Tupper (Pictou),</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Perley (Assiniboia),</i>	<i>White,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wilmot et</i>
<i>Curran,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Putnam,</i>	<i>Wood (Westm'd).-83.</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Robillard,</i>	

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale ;

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill concernant certaines avances faites aux Commissaires du Havre de Québec, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill modifiant l'acte d'inspection des bateaux à vapeur, chapitre soixante-dix-huit des Statuts Révisés, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé : " Acte concernant l'agiotage sur stocks et sur marchandises ; " et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements auxquels elle demande leur concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants, sans amendements, savoir :—

Bill intitulé : " Acte concernant le chemin de fer de l'Ontario Central "

Bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec. "

Bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie d'amélioration du haut de l'Ottawa. "

Bill intitulé: "Acte modifiant le chapitre vingt-sept des Statuts Révisés du Canada, concernant le département des Impressions et de la Papeterie publiques."

Bill intitulé: "Acte concernant les annonces de fausse monnaie."

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant de nouveau le chapitre cinquante et un des Statuts Révisés du Canada, "Acte de la propriété foncière dans les Territoires."

A six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer des Mille-Isles," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Eléonora Elizabeth Tudor," étant lu;

Et la question étant mise, que le bill soit maintenant lu la seconde fois, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

Bain (Wentworth),	Gillmor,	McKay,	Scriver,
Barron,	Gordon,	McKeen,	Simple,
Bowell,	Hale,	McMillan (Huron),	Shanly,
Bowman,	Hall,	McNeill,	Skinner,
Boyle,	Henderson,	Mara,	Small,
Brien,	Hesson,	Marshall,	Smith (Ontario),
Brown,	Hickey,	Mills (Annapolis),	Sproule,
Burdett,	Hudspeth,	Moncrieff,	Taylor,
Cargill,	Innes,	Montague,	Temple,
Carling,	Jamieson,	Mulock,	Trow,
Carpenter,	Jones (Digby),	O'Brien,	Tupper (Sir Charles),
Cochrane,	Kirkpatrick,	Perley (Assiniboia),	Tupper (Pictou),
Cockburn,	Lang,	Perley (Ottawa),	Tyrwhitt,
Davies,	Laurie,	Porter,	Watson,
Davis,	Lister,	Putnam,	Weldon (Albert),
Denison,	Livingston,	Reid,	Welsh,
Dickinson,	Macdonald (Sir John),	Robertson,	White,
Edgar,	Macdonald (Huron),	Roome,	Wilmot,
Ellis,	Macdonall,	Ross,	Wilson (Lennox),
Fisher,	McCulla,	Rowand,	Wood (Brockville) et
Foster,	McDonald (Victoria),	Rykert,	Wood (Westm' l' d).—86.
Freeman,	McDougald (Pictou),		

CONTRE :

Messieurs

Amyot,	Curran,	Jones (Halifax),	Perry,
Armstrong,	Dawson,	Kirk,	Purcell,

<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Langevin (Sir Hector) Rinfret,</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Laurier,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Lovitt,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McDougall (C. Breton) Thompson,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Guay,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil) Turcot et</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Montplaisir,</i>
<i>Couture,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Wilson (Elgin).—34:</i>

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés,—ainsi que la preuve faite devant le comité spécial du Sénat, et les pièces justificatives et exhibits produits devant cette Chambre, et sur lesquels le dit bill a été basé.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Andrew Maxwell Irving," étant lu;

Et la question étant mise, que le bill soit maintenant lu la seconde fois; la Chambre se divise comme dans la première division précédente.

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés,—ainsi que la preuve faite devant le comité spécial du Sénat et les pièces justificatives et exhibits produits devant cette Chambre, et sur lesquels le dit bill est basé.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Catherine Morrison," étant lu;

Et la question étant mise, que le bill soit maintenant lu la seconde fois; la Chambre se divise comme dans la première division précédente.

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des bills privés,—ainsi que la preuve faite devant le comité spécial du Sénat, et les pièces justificatives et exhibits produits devant cette Chambre, et sur lesquels le dit bill est basé.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu de l'officier-rapporteur pour le district électoral du comté de Russell un certificat portant que William Cameron Edwards, écrivain, a obtenu la majorité des votes, et le déclare élu pour le dit district électoral.

William Cameron Edwards, écrivain, député du district électoral du comté de Russell, Ontario, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par M. Carling,

Résolu,—Qu'en permettant à William Cameron Edwards, écrivain, élu pour représenter le district électoral du comté de Russell, à prendre son siège sur production du certificat de l'officier-rapporteur, cette Chambre recommande, néanmoins, de s'en tenir strictement à la pratique d'exiger la production du rapport ordinaire.

La Chambre reprend, en comité général, la considération du bill modifiant de nouveau le chapitre cinquante et un des Statuts Révisés du Canada, "Acte de la propriété foncière dans les Territoires," et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant le salaire de l'inspecteur des bureaux des titres de biens-fonds.

(En Comité.)

1. Résolu,—Que le traitement de l'inspecteur des bureaux des titres de biens-fonds qui sera nommé par suite de l'application de l'Acte de la propriété foncière dans les Territoires, sera payé à même les deniers votés par le parlement à cet effet.

2. Résolu,—Qu'il est expédient de substituer ce qui suit au paragraphe 2 de la clause 133 de l'acte précité :—

“ 2. Sauf tel qu'autrement prescrit dans le présent acte, il sera payé, en même temps que les honoraires sous l'autorité de cet acte qui seront de temps à autre fixés par le gouverneur en conseil, un cinquième d'un pour cent sur le valeur de la propriété foncière enregistrée, si cette valeur s'élève ou est inférieure à cinq mille piastres, et un dixième d'un pour cent sur la plus-value lorsqu'elle dépassera cinq mille piastres.”

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Colby fait, en conséquence, rapport des résolutions, rapport des résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Résolu,—Que le traitement de l'inspecteur des bureaux des titres de biens-fonds qui sera nommé par suite de l'application de l'Acte de la propriété foncière dans les Territoires, sera payé à même les deniers votés par le parlement à cet effet.

2. Résolu,—Qu'il est expédient de substituer ce qui suit au paragraphe 2 de la clause 133 de l'acte précité :—

“ 2. Sauf tel qu'autrement prescrit dans le présent acte, il sera payé, en même temps que les honoraires sous l'autorité de cet acte qui seront de temps à autre fixés par le Gouverneur en Conseil, un cinquième d'un pour cent sur la valeur de la propriété foncière enregistrée, si cette valeur s'élève ou est inférieure à cinq mille piastres, et un dixième d'un pour cent sur la plus-value lorsqu'elle dépassera cinq mille piastres.”

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que les dites résolutions soient renvoyées au comité général de la Chambre sur le bill modifiant de nouveau le chapitre cinquante et un des Statuts révisés du Canada, “ Acte de la propriété foncière dans les Territoires.”

La Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill modifiant de nouveau le chapitre cinquante et un des Statuts révisés du Canada, “ Acte de la propriété foncière dans les Territoires ” ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant le chapitre cent vingt-quatre des Statuts Révisés, concernant les Assurances ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Rykert fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant le chapitre cent soixante-dix-huit des Statuts Révisés du Canada, "l'Acte des convictions sommaires"; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Rykert fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant les chemins de fer; et après avoir ainsi siégé quelque temps;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Mardi, 15 mai 1888.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures et cinq minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mardi, 15 mai 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Rykert,—deux pétitions de l'Assemblée des Charrons de l'Ontario, No 618, des Chevaliers du Travail; deux pétitions de l'Union Internationale des Bricquetiers et Maçons; et deux pétitions de l'Union Typographique No 223, de Sainte-Catherine, tous de Sainte-Catherine, Ontario.

Par M. McKay,—deux pétitions de l'Assemblée Eureka, No 2,307, des Chevaliers du Travail, Hamilton, Ontario.

Par M. Curran,—deux pétitions de l'Assemblée "Dominion," No 2,436, des Chevaliers du Travail, Montréal.

M. Desjardins, du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de la Chambre pendant la présente session, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Le comité recommande que MM. A. N. Montpetit, Onésime Boisvert et P. McLeod soient nommés traducteurs du compte-rendu officiel des *Débats* au salaire de

\$1,000 chacun, et que la nomination et le traitement datent du commencement de la présente session pour MM. Montpetit et Boisvert, et du 20 avril dernier dans le cas de M. McLeod.

Le comité soumet aussi, pour l'information de la Chambre, la lettre et le mémoire suivants :—

BUREAU DES "DÉBATS,"
CHAMBRE DES COMMUNES, 14 mai 1888.

CHER MONSIEUR,—Conformément à votre demande, j'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, un mémoire donnant le montant estimatif de l'économie effectuée grâce à l'emploi de rapporteurs officiels de cette Chambre pour le compte-rendu de commissions d'enquête pendant certains mois des années 1887 et 1888.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

G. B. BRADLEY,

Principal rapporteur des "Débats."

A. DESJARDINS, écr.,
Président du comité des *Débats*.

MÉMOIRE donnant le montant estimatif de l'économie effectuée grâce à l'emploi de rapporteurs officiels pour le compte-rendu de commissions d'enquête pendant certains mois des années 1887 et 1888.

G. B. Bradley.....	\$1,800
Geo. Eyvel (décédé).....	400
E. J. Duggan.....	431
S. A. Abbott.....	350
T. J. Richardson.....	1,000
F. R. et J. O. Marceau, sténographes français.	787
	\$4,768

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 16 avril 1888, pour copie de tous papiers, écrits, et rapports entre M. Allan Bryanton et le gouvernement du Canada ou quelqu'un en son nom, ou entre des officiers du gouvernement et lui ou quelqu'un en son nom, ou entre le gouvernement des officiers, concernant la construction d'une plateforme ou d'une voie d'évitement près de sa propriété, sur la ligne du chemin de fer d'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.-B. (*Documents de la session, No 58h.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 18 avril 1888, pour copie de toute correspondance entre le gouvernement, ou un quelconque de ses membres, et les conseils municipaux des comtés de Pictou, Antigonish et Guysboro, Nouvelle-Ecosse, et toutes autres personnes; ainsi que copies des résolutions passées par les dits conseils municipaux concernant le remboursement, par le gouvernement, des deniers payées par les dits conseils municipaux pour le droit d'expropriation pour le chemin de fer de Prolongement-Est, maintenant la propriété du gouvernement et en sa possession. (*Documents de la session, No 58g.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 16 avril 1888, pour copie de toute correspondance entre M. Albert Bryanton et le département des chemins de fer ou aucun de ses officiers ou quelqu'un en son nom; aussi, copie de tous rapports et instructions entre le dit département ou ses officiers pour placer une ligne d'évitement et un quai d'embranchement sur la propriété du dit Bryanton sur l'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.-B. (*Documents de la session, No 58i.*)

Un bill modifiant de nouveau le chapitre cinquante et un des Statuts Révisés du Canada, "Acte de la propriété foncière dans les territoires," est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill modifiant le chapitre cent vingt-quatre des Statuts Révisés concernant les assurances, est, en conformité de l'ordre, lu troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte du service civil, chapitre dix-sept des Statuts Révisés du Canada, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a adopté l'amendement fait par cette Chambre au bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie de colonisation des agriculteurs d'York," sans amendements.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte modifiant le chapitre trente-deux des Statuts Révisés, concernant les douanes, avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte à l'effet de ratifier une hypothèque consentie par la Compagnie du chemin de fer Central à la *Central Trust Company* de New-York pour garantir une émission de débentures," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, que la somme de quatre-vingt-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Lachine, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent vingt-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Cornwall, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Williamsburgh, pour agrandir la division de la Pointe Farran, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Williamsburgh, construction d'une entrée et d'une écluse à la tête du canal du Rapide-Plat, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Williamsburgh, agrandissement de l'entrée d'amont du canal des Galops, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du fleuve Saint-Laurent, fleuve et canaux, lac Saint-Louis et canal entre les lacs Saint-Louis et Saint-François, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du fleuve Saint Laurent, lac Saint-Louis, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Murray, achèvement des travaux, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal Welland, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal Welland—creusement jusqu'à 14 pieds d'un bout à l'autre, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal Welland—Terres et dommages, Grande-Rivière, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

12. Résolu, que la somme de quatre-vingt-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la navigation de la Trent—construction d'écluses et amélioration de la navigation entre Lakefield et le lac Balsam, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

13. Résolu, que la somme de vingt-quatre mille six cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal Sainte-Anne, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal Grenville, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal Tay, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal Culbute—enlèvement d'une bature en amont des écluses, dommages aux terres et travaux en construction avec les barrages de retenue, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

17. Résolu, que la somme de dix mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'approfondissement du Canal Beauharnois, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal Welland et à être distribuée comme suit, savoir : Construction d'un réservoir à Dunnville, \$13,000 ; Pour combler un étang près de Sainte-Catherine, \$5,000 ; Pont sur la vieille écluse n° 2 et chemin, \$6,000 ; Réparations de la charpente supérieure de la jetée à Port-Dalhousie, \$15,000 ; Construction d'un nouveau pont sur la rivière dans la ville de Chippewa, \$7,500 ; Reconstruction d'un aqueduc sous le coursier d'alimentation en amont de la jonction, \$12,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'exhaussement des levées, approfondissement du canal, reconstruction des bajoyers d'écluse du Canal Chambly, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

20. Résolu, que la somme de cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparer les fondations de l'écluse du canal de Saint-Ours, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour consolider la vieille jetée en aval de l'écluse de Sainte-Anne, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour un logement et un bureau destinés au percepteur de Cornwall, au canal Cornwall, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la navigation de la rivière de la Trent, et à être distribuée comme suit, savoir :—Pour régler la réclamation de Thomas Stephenson, suivant la convention, \$2,000 ; pour construire un barrage à Bobcaygeon, \$15,000 ; pour construire un débarcadère à Lakefield, et réparer les chemins à Buckhorn, 4,500 ; pour nettoyer le chenal à plusieurs endroits entre Lakefield et le lac Balsam, \$8,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Rideau, et être distribuée comme suit, savoir :—Pour changer l'emplacement du pont tournant sur le canal à Smith's-Falls, \$6,500 ; construction d'un quai près du pont de la rue Maria, \$2,500 ; travaux nécessaires pour augmenter l'alimentation d'eau pour le canal de la rivière Gananoque, \$12,000 ; renouvellement du pont à Manotick, \$6,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, savoir :—Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$15,000 ; arbitrages et sentences arbitrales, \$5,000 ; explorations et inspections, \$10,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de chemins de fer, savoir :—Explorations et inspections, \$15,000 ; statistique des chemins de fer, \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du nouvel édifice, rue Wellington, Ottawa, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer le montant nécessaire pour les travaux à Port-Arthur et sur la rivière Kaministiquia, Ontario, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses au havre du cap Tourmentine, Nouveau-Brunswick, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Nouvelle-Ecosse, et à être distribuée comme suit, savoir :—Bureau de poste, douane, etc., Annapolis, \$19,500 ; édifice fédéral d'Halifax, réparations, etc., \$1,500 ; bureau de poste, douane, etc., Sydney-Sud, \$10,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Nouveau-Brunswick, et à être distribuée comme suit, savoir :—Bureaux de la poste, de la douane, etc., Bathurst, \$2,000 ; bureau de poste, Dalhousie, \$12,000 ; édifices fédéraux de Saint-Jean, améliorations, \$1,500 ; bureau de poste, Woodstock, achèvement, \$2,400 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Mercredi, 16 mai 1888.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. Colby informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures et cinq minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 16 mai 1888.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Rykert,—deux pétitions de l'Assemblée de la Feuille d'Érable, No. 5,933, Merriton ; et la pétition des Mariniers de Ste-Catherine, tous d'Ontario.

Par M. Cockburn,—deux pétitions de l'Union des Ouvriers Plâtriers ; et la pétition de l'Assemblée Locale, No. 2,305, des Chevaliers du Travail, tous de Toronto, Ontario.

Par M. Innes,—deux pétitions de l'Assemblée Royale, No. 2,980, des Chevaliers du Travail, Guelph, Ontario.

Par M. Smith (Ontario),—deux pétitions de l'Assemblée de District, No. 236, des Chevaliers du Travail, Uxbridge, Ontario.

Par M. Corby,—deux pétitions de l'Assemblée Locale, No. 2,900, des Chevaliers du Travail, Belleville, Ontario.

Par Sir Richard J. Cartwright,—deux pétitions des Chevaliers du Travail, Ingersoll, Ontario.

Par M. Small,—la pétition du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto.

Par M. McKay,—deux pétitions de l'Assemblée Locale, No 8,915, des Chevaliers du Travail, Hamilton, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De l'Assemblée "Feuille d'Érable," No. 2,622, des Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée des Mariniers du canal Welland ; et de l'Association Fraternelle des Charpentiers et Menuisiers, No. 38, toutes de Toronto, Ontario ; demandant séparément que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la protection des employés de chemins de fer, devienne loi.

De l'Assemblée "Feuille d'Érable," No. 2,622, des Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée des Mariniers du canal Welland ; et de l'Association Fraternelle des Charpentiers et Menuisiers, No. 38, toutes de Toronto, Ontario ; demandant séparément que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la sûreté des navires, devienne loi, avec un certain amendement.

Du conseil municipal du village de Streetsville, comté de Peel, Ontario ; demandant à la Chambre d'octroyer à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud de l'aide pour construire certains travaux projetés.

M. Colby, du comité mixte des deux Chambres au sujet de la bibliothèque du parlement, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu. (Appendice No 6.)

M. Rykert, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Le comité a pris en considération certains papiers concernant l'hypothèque Markland, l'un des items de l'actif du Canada qui forme partie du compte de placement du fonds consolidé, mentionné à la page XII des Comptes Publics, sous le titre "Divers Placements" ; il appert, d'après les papiers produits, qu'en mai 1832, l'hon. Geo. H. Markland étant endetté envers le département des Sauvages de la somme de £1,782, donna une obligation pour ce montant aux syndics des Sauvages des Six-Nations, et qu'en octobre 1858, il donna à la Couronne une hypothèque sur certaines propriétés dans la cité de Kingston, pour garantir le dit montant, et qu'en 1862, il transporta à la Couronne son droit de rachat. L'une des propriétés ainsi hypothéquées était déjà grevée d'une hypothèque antérieure en faveur d'un sieur Rutherford au montant de £600.

En février 1863, les dites terres furent mises en vente par la Couronne et vendues aux enchères, et que le premier versement sur le prix d'achat, s'élevant à \$1,245, fut dûment payé et porté au crédit du Receveur-Général.

La meilleure des propriétés ainsi mises en vente qui était grevée de l'hypothèque ci-dessus mentionnée en faveur du sieur Rutherford, rapporta \$4,250, moins le montant de l'hypothèque.

En examinant le titre, l'acquéreur constata que cette propriété, qui était un lot riverain, n'avait pas toute l'étendue que le commissaire-priseur avait mentionnée lors de la vente, et qu'elle ne valait pas, par conséquent, le montant de l'enchère, et il réclama le remboursement du dépôt de \$500 qu'il avait versé.

Rien n'a été fait depuis la vente, et quelques-unes des propriétés sont passées aux mains de tierces personnes.

Quelques-uns des acquéreurs sont morts, et après un tel laps de temps, la vente à nouveau des propriétés et le règlement des réclamations pour améliorations faites par les personnes, occasionneraient beaucoup de difficultés.

La dette a été créditée depuis longtemps au département des Sauvages, et la garantie est maintenant l'un des actifs du Canada.

Prenant en considération le laps de temps qui s'est écoulé depuis la vente,—les réclamations que les tierces personnes ne manqueraient pas de faire, s'il y avait une nouvelle vente, pour les améliorations effectuées et pour le remboursement du dépôt versé, y compris les intérêts, et les dommages causés aux particuliers dont les droits seraient affectés d'un nouveau délai, le comité recommande que le dit item "Fonds consolidé, compte de placement, \$991,075.66" soit diminué de la somme de \$5,882.25, que la dite hypothèque soit rescindée et que les propriétés soient transportées aux représentants légaux des acquéreurs primitifs ou aux personnes y ayant droit, sans autre paiement, à condition qu'elles souscrivent une renonciation à toutes demandes d'indemnité provenant d'une description erronée de propriété lors de la vente ou autrement.

M. Weldon (Saint-Jean), du comité spécial chargé de faire une enquête et rapport sur la réclamation de James King, telle que formulée dans sa pétition reçue par cette Chambre le 21 mars 1888, avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, présente à la Chambre le rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Le comité s'est réuni et a appelé le pétitionnaire et le sous-ministre des Postes; et d'après l'examen des faits soumis au comité de la part du pétitionnaire, et des papiers fournis par le département des Postes, il appert,—

1. Que le pétitionnaire a conclu un contrat avec le gouvernement, durant le mois de décembre 1884, pour établir une communication par bateaux à vapeur, en hiver, entre Pictou, N.-É., et l'Île du Prince-Edouard, pour la durée de dix ans.

2. Par suite de la rigueur exceptionnelle de l'hiver 1874-75, le pétitionnaire n'a pu remplir ses engagements à partir du commencement de janvier jusqu'à la fin d'avril.

3. En avril de la dite année, le gouvernement annula le contrat, conformément aux termes de l'engagement, et dans le mois de juin suivant, il effectua un règlement avec le pétitionnaire qui reçut de ce chef la somme de \$4,000, et donna une renonciation à toutes réclamations contre le gouvernement.

4. Il ressort clairement qu'à l'époque de ce règlement, le gouvernement était fermement convaincu qu'une communication d'hiver, par bateaux à vapeur, était possible, et que cette conviction était partagée par le pétitionnaire.

5. Les tentatives subséquentes ont démontré que cette conviction n'était pas fondée, et que vers le milieu de l'hiver, pendant une période oscillant entre trente jours et trois mois, le service ne peut être fait par aucun steamer.

Le comité est d'avis que l'arrangement conclu en juin 1875, par le gouvernement, a été fait sous une fausse appréciation des faits par les deux parties, et qu'avec une meilleure connaissance des choses, comme on s'en est convaincu plus tard, on en serait venu à un tout autre règlement.

Eu égard à ces considérations, le comité recommande qu'une autre somme de \$2,960 devrait être soldée au pétitionnaire en compensation pleine et entière de ses services aux termes du contrat, et de toutes réclamations quelconques qui pourraient en résulter.

M. Bergin, du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du parlement, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

8a. Rapport de la Commission Royale des chemins de fer avec annexes, savoir : 1o Rapport du Comité qui a visité les États-Unis ; 2o Rapport supplémentaire du même comité ; 3o Extraits, Hadley, etc. (*Distribution et documents de la session.*)

25a. Réponse (partielle) conformément à une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 20 février 1882, sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique Canadien, et donnant des détails concernant,—

- (1) Le choix de la route ;
- (2) Le progrès des travaux ;
- (3) Le choix ou la réserve des terres ;
- (4) Le paiement de deniers ;
- (5) La construction des embranchements ;
- (6) Le progrès des travaux sur les embranchements ;
- (7) Les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises ;
- (8) Les conditions particulières requises par l'acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent ;
- (9) Les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état ;

(10) Copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Cie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la compagnie. (*Doc. de la session.*)

25b Réponse (supplémentaire) conformément à une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 20 février 1882, sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique Canadien, et donnant des détails concernant,—

- (1) Le choix de la route ;
- (2) Le progrès des travaux ;
- (3) Le choix ou la réserve des terres ;
- (4) Le paiement de deniers ;
- (5) La construction des embranchements ;
- (6) Le progrès des travaux sur les embranchements ;
- (7) Les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises ;
- (8) Les conditions particulières requises par l'Acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent ;
- (9) Les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état ;

(10) Copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Cie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la compagnie. (*Doc. de la session.*)

36a. Copie de la déclaration faite par les plénipotentiaires anglais à la commission des pêcheries à Washington, au sujet de la réciprocité commerciale entre le Canada et les États-Unis, et de la réponse faite par les plénipotentiaires américains. (*Doc. de la session.*)

36b. Deux communications relatives à la question des pêcheries, l'une portant la mention "personnelle et non-officielle," par l'honorable T. B. Bayard, Secrétaire d'Etat, Washington, E.-U., en date du 31 mai, 1887, et adressé à Sir Charles Tupper ;—et l'autre, la réponse de Sir Charles Tupper à l'honorable M. Bayard, portant aussi la mention de "personnelle et non-officielle," en date du 6 juin, 1887. (*Distribution et doc. de la session.*)

36c. Dépêches et documents se rapportant à la question des pêcheries. *Doc. de la session et distribution*).

53. Dépêches de Sir L. West à lord Lansdowne ; et de Sir L. West à lord Salisbury ; et aussi, copie certifiée d'un rapport du comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en Conseil, concernant l'admission en franchise de certains articles, lorsqu'il paraîtra à la satisfaction du Gouverneur en Conseil que des articles similaires du Canada pourront être importés en franchise par les Etats-Unis. (*Doc. de la session*).

58b. Réponse à Adresse,—Copie de toute correspondance échangée avec le gouvernement Impérial relativement au désaveu des Actes du Manitoba concernant le chemin de fer. (*Distribution et doc de la session*).

65. Réponse à Adresse,—Copie de tous papiers, correspondance, arrêtés du conseil et ordres administratifs, non encore produits, concernant :—

(1.) Le refus de la part des autorités des Etats-Unis de permettre aux navires ou machines de sauvetage du Canada, de venir en aide aux bâtiments canadiens en détresse dans les eaux américaines.

(2.) De refus de la part des autorités canadiennes de permettre aux navires ou machines de sauvetage des Etats-Unis, de venir en aide aux bâtiments américains en détresse dans les eaux canadiennes. (*Distribution et doc. de la session*).

65a. Correspondance concernant la saisie de navires anglais dans la mer de Behring. (*Distribution et doc. de la session*.)

67. Réponse à Ordre (1887).—Copie de tous rapports d'exploration et correspondance relative à l'exploration du détroit de Northumberland en vue de la construction d'une voie sou-marinne pour traverser le détroit, avec les noms des ingénieurs employés, et le compte détaillé des dépenses encourues dans la dite exploration pendant l'année 1886.

67a. Réponse à Adresse (Sé debates).—Plans et rapports de la dernière exploration concernant la vie sous-marine projetée entre le Cap- Traverse et le Cap-Tourmente. (*Doc. de la session, sans les plans*).

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

30a. Réponse à Adresse, - Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et les commissaires nommés par le gouvernement pour faire une enquête et recueillir des données au sujet du canal de la vallée de la Trent, et de la continuation future des travaux. Aussi, copie de toutes instructions autorisant les commissaires à agir et définissant leurs pouvoirs et attributions et le mode de procédure, de même que copie de tous rapports adressés au gouvernement par l'ingénieur ou les ingénieurs des travaux du dit canal depuis la dernière session du parlement.

30b. Réponse à Adresse du Sénat,—Etat détaillé de toutes sommes d'argent payées à M. A. F. Wood, de Madoc, pour ses services et ses dépenses comme évaluateur ou à toute autre titre, sur le canal de la vallée de la Trent, depuis la date de sa nomination jusqu'au 1er janvier 1888 ; aussi un état détaillé de toutes sommes à lui payées pour ses services et ses dépenses sur le canal Murray, du 1er décembre 1883 au 1er janvier 1888, afin de compléter l'état des sommes à lui payées, qui a été demandé à la session dernière.

34b. Réponse à Ordre (1887).—Copie de toute correspondance ou télégrammes depuis le 31 décembre dernier, touchant la construction ou la réparation de brise-lames ou jetées à Scotts Bay, Horton Landing et Boot Island, dans le comté de King, N.-E. ; et aussi de toutes instructions données à l'ingénieur du département des Travaux Publics qui a visité les dites localités dans les mois de janvier et février dernier ainsi que de ses rapports à ce sujet.

34c. Réponse à Ordre,—Copie du rapport de l'ingénieur en chef sur le brise-lames de la Baie Fortune, comté de King, I.P.-E., dans le but de l'allonger ; aussi, copie de toutes pétitions, lettres, etc., se rapportant à ce sujet.

40a. Réponse à Ordre,—Relevé du montant total déboursé par le gouvernement par suite du soulèvement du Nord-Ouest.

42*b*. Réponse à Ordre,—Copie de tous rapports, correspondance, pétitions ou documents concernant la construction permanente projetée d'un bureau de poste et de douane à Strathroy, et de toutes recommandations faites au sujet de son emplacement, de son caractère, de son coût, etc., etc.

43*c*. Réponse à Ordre,—Copie de toutes lettres, mémoires et autres documents concernant la construction d'édifices publics dans la cité de St-Hyacinthe, tels que le bureau de poste et entrepôt pour la douane, etc.

43*d*. Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance et pétitions concernant la construction des bureaux de poste, de douane et du revenu de l'intérieur, dans la ville de Picton.

46*a*. Rapport, suivant les termes de la clause 109 de l'acte des Cours Suprême et de l'Echiquier, Statuts Revisés du Canada, chap. 135, au sujet de l'Ordre Général, No 83, qui a été fait par les juges de la Cour Suprême du Canada, pendant l'année dernière.

46*b*. Réponse à Ordre,—Etat donnant les noms de tous les juges des cours Supérieure, de Loi ou d'Equité admis à la retraite en Canada et la date de leurs lettres-patentes respectives. Aussi, copie de la dernière lettre patente adressée à un juge de la cour Supérieure admis à la retraite.

52. Réponse à Adresse,—Règlements faits par le Gouverneur en Conseil concernant l'enregistrement des unions ouvrières.

54. Réponse à Ordre,—Rapport de M. Parmelee au ministre des Douanes sur l'apropos de faire de Kamloops un port doanier.

55. Réponse à Ordre,—Etat donnant la date à laquelle le steamer "Northern Light" a commencé ses voyages entre l'Ile du Prince-Edouard et Picton, N.-E., le nombre de voyages faits, le nombre de voyageurs transportés, et la date de son dernier voyage jusqu'à date.

55*a*. Réponse à ordre,—Etat donnant les noms et les salaires de tous les capitaines en charge de steamers du gouvernement, ainsi que les salaires et allocations actuellement payables aux dits capitaines et à eux payés; et copie de toutes pétitions, correspondance, télégrammes, etc., concernant le salaire du capitaine du *Northern Light* depuis le 1er janvier 1879.

Aussi, état donnant les noms et le nombre d'hommes employés à bord du dit steamer, ou en rapport avec lui, au cours de l'été dernier, à partir de la discontinuation de ses voyages au printemps de 1887 jusqu'à la reprise de son service dans l'automne de la même année.

55*b*. Réponse supplémentaire à ordre de la Chambre du 29 février dernier, pour un état donrant les noms et les salaires de tous les capitaines en charge de steamers du gouvernement, ainsi que les salaires et allocations actuellement payables aux dits capitaines et à eux payés; et copie de toutes pétitions, correspondance, télégrammes, etc., concernant le salaire du capitaine du *Northern Light* depuis le 1er janvier 1879.

Et aussi état donnant les noms et le nombre d'hommes employés à bord du steamer *Northern Light*, ou en rapport avec lui, au cours de l'été dernier, à partir de la discontinuation de ses voyages au printemps de 1887 jusqu'à la reprise de son service dans l'automne de la même année.

56. Réponse à Ordre,—Relevé du montant total payé par le gouvernement en rapport avec l'Acte des licences pour la vente des liqueurs.

57. Réponse à Ordre,—Etat indiquant le montant des sommes dépensées depuis 1867 aux réparations et améliorations du quai à Saint-Jérôme de Matane.

58. Réponse à Ordre,—Relevé des accidents de chemins de fer signalés au gouvernement en 1886, et au sujet desquels des actions sont actuellement pendantes.

58*a*. Réponse à Ordre,—Etat indiquant le montant voté à chaque session depuis 1880 comme subventions aux chemins de fer, combien a été voté pour chaque province, et le montant payé à compte de ces subventions.

58*c*. Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance et rapport entre M. Allan Knight et le gouvernement; aussi entre le département des chemins de fer ou aucun de ses officiers, au sujet de dommages subis par lui en rapport avec l'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.-B.

58*d*. Réponse à Adresse,— Copie des rapports d'explorations des chemins de fer entre le Détroit de Canso et Sydney *via* Grand-Narrows, et entre le Détroit de Canso et Louisbourg *via* St. Peters, pendant l'été de 1885, avec les évaluations du coût des deux lignes ;

Aussi, copie des rapports d'explorations entre Grand-Narrows, *via* Boisdale, et North Sydney et Sydney, et entre East Bay et St. Peters; de même que des rapports d'explorations entre Sydney et Loch Lomond *via* la Vallée de Mira et la Vallée de Salmon River, pendant l'année 1886 ; et aussi copie de tous télégrammes adressés au département des chemins de fer pendant la saison des explorations ;

Aussi, copie de la minute du Conseil adoptant la route de Grand-Narrows à North et South Sydney, *via* Boisdale, avec celle du rapport de l'ingénieur au sujet de la traverse de Grand-Narrows.

Et aussi, copie de tous énoncés et arguments soumis au gouvernement, à l'encontre de la route de Grand-Narrows, par la délégation du Cap-Breton, en janvier dernier ; et aussi, un état indiquant la route particulière favorisée par la dite délégation.

58*e*. Réponse à Ordre (1887),—Copie de toutes réclamations adressées au département des chemins de fer pour expropriation de terrains pour la construction de l'embranchement de Saint-Charles, dans le comté de Lévis ; aussi un état indiquant le montant de chaque réclamation ; le nom de ceux dont les réclamations ont été réglées jusqu'au 1er avril 1887, et le montant qui leur a été accordé ; aussi le nom de ceux dont les réclamations sont encore pendantes.

58*f*. Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance entre le département des chemins de fer et MM. A. Pion et Cie de Québec, au sujet d'une réclamation pour marchandises endommagées sur l'Intercolonial.

59. Réponse à Ordre,—Etat indiquant la quantité du matériel roulant acheté pour le chemin de fer Intercolonial pendant le dernier semestre de l'année expirée le 31 décembre 1887, donnant chaque espèce de matériel roulant, s'il a été acheté par contrat, ou autrement, les noms des vendeurs, et le coût de chaque espèce ; aussi un état montrant le matériel roulant construit dans les ateliers du gouvernement.

59*a*. Réponse à Ordre,—Etat détaillé des dépenses faites sur l'Intercolonial et portées au compte du capital pour les années 1879 à 1887.

59*b*. Réponse à Ordre,—Copie des procédés de l'enquête faite à Sainte-Flavie, le 23 septembre 1887, sur le corps de Wm L. Duncan, tué le jour précédent sur le chemin de fer Intercolonial, avec la preuve faite à cette enquête. Aussi, copie de tout rapport ou investigation sur l'accident par les autorités du chemin de fer ou d'aucun rapport relatif à cet accident adressé au département des chemins de fer et canaux, et de toute correspondance échangée avec le dit département relativement à cette affaire.

59*c*. Réponse à Ordre,—Copie de toutes soumissions reçues par le gouvernement en février dernier, pour le clôturage du chemin de fer du prolongement vers l'Est, dans la Nouvelle-Ecosse, et de l'Intercolonial, à partir de Pictou Landing jusqu'à la jonction à Windsor, ainsi qu'un état indiquant le nom de la personne ou des personnes auxquelles des contrats ont été donnés, s'il en a été donné, et la longueur de clôturage donnée à chaque entrepreneur, ainsi que le montant à payer à chacun d'eux.

59*d*. Réponse à Ordre,—Copie de la correspondance entre J. C. Pottinger, écr., surintendant du chemin de fer Intercolonial, et M. Noel Fortin, de la paroisse de Saint-Fabien, concernant l'accident et les dommages causés à ce dernier.

59*e*. Réponse à Ordre,—Relevé des accidents arrivés aux trains de l'Intercolonial par suite des collisions, rails brisés, ou autrement, depuis le 1er avril 1887, jusqu'au 1er mars 1888, les causes et dates respectives ; les noms de tous chefs de train, ingénieurs-mécaniciens ou autres employés destitués, suspendus de leurs fonctions ou mis à l'amende à la suite de telles collisions ou de toute autre négligence de leurs devoirs ; le montant du dommage (si aucun) causé dans chaque cas à la propriété ; le chiffre de la compensation payée aux personnes possédant des propriétés détruites ou endommagées, ainsi que le montant des réclamations pour pertes ou dommages (s'il en est) non réglées.

59f. Réponse à Adresse.—Copie de tous papiers, documents, correspondances, etc., concernant la destitution de Odias Carboneau, Eudore Gaumont et Fidèle Pelletier, tous trois employés sur le chemin de fer Intercolonial, le premier comme opérateur du télégraphe à la Chaudière, comté de Lévis, le second comme homme de section à Saint-Thomas, comté de Montmagny, et le troisième comme agent à la station du Cap Saint-Ignace, dit comté.

60. Réponse à Ordre.—Copie du contrat qui existe actuellement entre le gouvernement et les entrepreneurs pour l'impression des billets de la Puissance, et de toute correspondance ayant trait à son adjudication.

61. Réponse à Ordre.—Etat indiquant le coût total de la construction des divers travaux exécutés pour la descente des bois et billots sur la rivière Ottawa et ses tributaires jusqu'au 30 juin dernier; aussi un état indiquant la dépense annuelle de l'entretien de ces ouvrages pendant les cinq années antérieures au 30 juin dernier, sous les différents chefs de reconstruction, réparation, et frais d'administration, à chacune des stations, avec le nom de la rivière ou du tributaire où la dépense a eu lieu; et copie de toute demande reçue de particuliers ou de compagnies à charte pour l'acquisition par voie d'achat ou autrement de tout ou partie de ces ouvrages et améliorations sur la rivière Ottawa et ses tributaires.

63. Réponse à Ordre.—Copie de tous contrats conclus par le gouvernement avec John Harvey pour la construction de glissoires et autres améliorations dans la rivière Mattawa; de toutes annonces demandant des soumissions pour ces travaux; des dites soumissions et de tous autres papiers, lettres et correspondance entre le gouvernement et Harvey au sujet des dits contrats et travaux.

64. Réponse à Ordre.—Copie de toute correspondance, pétitions et rapports concernant la réclamation des Sauvages Chippewas et Ottawa à certaines îles dans le lac Erié et la rivière Détroit.

64a. Réponse à Adresse.—Copie de toute correspondance, accusations, papiers ou ordres concernant la démission d'Archibald Culbertson de la position de conseiller de la bande des Mohawks.

64b. Réponse à Ordre.—Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne ou personnes au sujet de la réclamation des Sauvages de Missis-sauga, en vertu des divers traités concernant des terrains non cédés, ainsi que tous rapports et plans s'y rattachant.

64c. Réponse à Adresse.—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui de l'Ontario concernant une réclamation des Sauvages des Six Nations demandant une indemnité pour la submersion de leurs terres par suite de la construction d'un barrage dans la grande rivière, à Dunsville, par la Compagnie du Canal Welland, vers l'année 1833; aussi, copie de tous ordres en conseil et rapports de département, relatifs à cette réclamation ou au paiement d'une indemnité.

64d. Réponse à Ordre.—Copie de toutes lettres, télégrammes et requêtes adressées par des Sauvages de la réserve de Caughnawaga au ministre de l'Intérieur, demandant une élection de chefs suivant les dispositions de l'Acte des Sauvages, et de toutes correspondances échangées à ce sujet entre les dits Sauvages, le ministère de l'Intérieur et l'agent de la réserve.

66. Copie certifiée du rapport d'un comité du Conseil Privé, au sujet des chemins de fer dans le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie Anglaise, ainsi que le rapport du ministre des chemins de fer et canaux sur ce sujet, y compris copie d'un projet de convention avec annexe.

68. Copie de rapports de comités du Conseil Privé, et autres papiers, concernant le désaveu de certains actes passés par la législature de la province de la Colombie Anglaise.

69. Rapport des Commissaires du Havre de Québec, pour 1887.

69a. Rapport des Commissaires du Havre de Montréal, pour 1887.

70. Réponse à Ordre (1887).—Copie de tous papiers et correspondance concernant quelque changement à apporter dans le système de ventilation de la salle des délibérations de la Chambre des Communes.

71. Réponse à Ordre,—Copie du rapport fait par le professeur Saunders relativement au site de la ferme expérimentale dans le Nord-Ouest, et de toutes lettres, documents et papiers concernant les divers sites proposés ainsi que les recommandations qu'il a faites à ce sujet.

72. Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance, rapports et recommandations se rapportant à l'allégation du capitaine George H. Young, de Winnipeg, qui prétend avoir sauvé le prêtre blessé, le révérend père Moulin, à Batoche, le 11 mai 1885, avec l'aide des hommes de l'ambulance Bailey et King, du 90^e bataillon ; et que le dit sauvetage n'a pas été effectué par le docteur Gravely, de Cornwall, tel que relaté dans le rapport du chirurgien général de la milice, présenté au parlement en mai 1886.

73. Copie certifiée d'un rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 23 juillet 1887, sur un mémoire, en date du 19 juillet 1887, du ministre des Travaux Publics, donnant son assentiment aux recommandations contenues dans le rapport annexé du surintendant des télégraphes du gouvernement, savoir : que les mesures nécessaires soient prises pour permettre à la Puissance de prendre part à la convention pour la protection des câbles sous-marins.

Sir Adolphe P. Caron, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants du Sénat :

Bill intitulé : " Acte pour faire droit à Eleonora Elizabeth Tudor. "

Bill intitulé : " Acte pour faire droit à Catherine Morrison. "

Bill intitulé : " Acte pour faire droit à Andrew Maxwell Irving, " qu'il rapporte, sans amendement.

Le délai pour recevoir des rapports de comités sur bills privés étant expiré, votre comité recommande la suspension de la règle 49 en ce qui concerne le présent rapport du comité.

Comme la session tire à sa fin, votre comité recommande, de plus, que la dernière partie de la règle 65 soit suspendue au sujet des bills précédents, et que ces bills soient inscrits sur la feuille des Ordres d'aujourd'hui, afin qu'ils soient délibérés en comité général à l'heure ordinaire fixée pour les bills privés.

M. Wallace, du comité spécial chargé de faire une enquête et un rapport sur l'étendue et l'effet de certaines coalitions commerciales que l'on dit exister au sujet de l'achat et de la vente et de la fabrication et vente en Canada de tous produits étrangers ou canadiens, et, aussi, de prétendues coalitions des compagnies d'assurance contre l'incendie, faisant affaires en Canada ; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, etc., présente à la Chambre, le rapport de ce comité, lequel est lu. (*Appendice No 3.*)

Sur motion de M. Rykert, secondé par M. Bergin,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport des Comptes Publics.

Sur motion de M. Small, secondé par M. Taylor,

Ordonné, que l'article 49 du règlement de cette Chambre soit suspendu en ce qui concerne le cinquième rapport du comité des Bills Privés, et que le dit rapport soit maintenant adopté.

Sur motion de M. Small, secondé par M. Taylor,

Ordonné, que l'article 65 du règlement de cette Chambre soit suspendu, et que demain, les Bills Privés auront la priorité pendant la première heure après 7.30 p.m., comme les mercredis et vendredis.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'Acte du Service Civil, chapitre dix-sept des Statuts Révisés du Canada ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte modifiant le chapitre trente-deux des Statuts révisés, concernant les douanes," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant les Statuts Révisés, chapitre soixante-dix-sept, concernant la sûreté des navires, étant lu ;

Ordonné, que le dit bill soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill intitulé " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte autorisant la liquidation de la Banque de London, en Canada," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant les Statuts Révisés du Canada, chapitre cinquante, concernant les territoires du Nord-Ouest, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte à l'effet de ratifier une hypothèque consentie par la Compagnie du chemin de fer Central à la *Central Trust Company* de New-York pour garantir une émission de débentures," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en comité général, reprend alors la considération du bill modifiant les Statuts Révisés du Canada, chapitre cinquante, concernant les territoires du Nord-Ouest ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Colby fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que ce jour cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant l'indemnité et les frais de voyage à payer aux membres élus de l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest, et les salaires des officiers de la dite assemblée.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire qu'il sera payé à chaque membre élu pour l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest qui sera présent à chaque

session de la dite Assemblée, une indemnité de \$500, et à chaque expert légal, une indemnité de \$250, pour le même objet, en sus des frais réels de voyage de chacun, dans chaque cas, sujet à une réduction proportionnelle pour chaque jour d'absence des séances de l'Assemblée, le montant de telle réduction et de tels frais de voyage devant être constaté en telle manière que le Gouverneur en Conseil prescrira ; qu'il sera payé à l'Orateur de la dite Assemblée Législative un traitement annuel de \$500, et au greffier de la dite Assemblée, faisant aussi fonction de secrétaire du lieutenant-gouverneur, un traitement annuel de \$2,000 ; et que tous les dits paiements seront faits à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Colby fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu, — Qu'il est expédient de prescrire qu'il sera payé à chaque membre élu pour l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest qui sera présent à chaque session de la dite Assemblée, une indemnité de \$500, et à chaque expert légal, une indemnité de \$250, pour le même objet, en sus des frais réels de voyage de chacun, dans chaque cas, sujet à une réduction proportionnelle pour chaque jour d'absence des séances de l'Assemblée, le montant de telle réduction et de tels frais de voyage devant être constaté en telle manière que le Gouverneur en Conseil prescrira ; qu'il sera payé à l'Orateur de la dite Assemblée Législative un traitement annuel de \$500, et au greffier de la dite Assemblée, faisant aussi fonction de secrétaire du lieutenant-gouverneur, un traitement annuel de \$2,000 ; et que tous les dits paiements seront faits à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que la dite résolution soit renvoyée au comité général de la Chambre sur le bill modifiant les Statuts Révisés du Canada, chapitre cinquante, concernant les Territoires du Nord-Ouest ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant les chemins de fer ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Jeudi, 17 mai 1888.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par M. Thompson,
Résolu, que cette Chambre se réunira aujourd'hui, et aussi vendredi et samedi prochain, à 1 p.m., et que les mesures du gouvernement auront la priorité samedi.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures, jeudi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Jeudi, 17 mai 1888.

Une heure p.m.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Perley (Ottawa),—deux pétitions de l'Union des Pressiers, No 5, d'Ottawa.

Par M. McKay,—deux pétitions de l'Union des Ouvriers Constructeurs, de Hamilton, Ontario.

Par M. Curran,—deux pétitions du Conseil Central des Métiers et du Travail, de Montréal.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Assemblée des Charrons, de l'Ontario, No 618, des Chevaliers du Travail ; de l'Union Internationale des Briquetiers et Maçons ; de l'Union Typographique No 223, de Sainte-Catherine, tous de Sainte-Catherine ; de l'Assemblée Eureka, No 2,307, des Chevaliers du Travail, Hamilton, tous de l'Ontario ; et de l'Assemblée " Dominion," No 2486, des Chevaliers du Travail, Montréal ; demandant séparément que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la sûreté des navires, devienne loi, avec un certain amendement.

De l'Assemblée des Charrons, de l'Ontario, No 618, des Chevaliers du Travail ; de l'Union Internationale des Briquetiers et Maçons ; de l'Union Typographique, No 223, de Sainte-Catherine, tous de Sainte-Catherine ; de l'Assemblée Eureka, No 2,307, des Chevaliers du Travail, Hamilton, tous de l'Ontario ; et de l'Assemblée " Dominion " No 2,436, des Chevaliers du Travail, Montréal ; demandant séparément que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la protection des employés de chemins de fer, devienne loi.

M. Desjardins, du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du parlement, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

36. Message,—Copie du traité des pêcheries entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, relativement aux pêcheries du Canada et de Terre-Neuve, signé à Washington le 15e jour de février 1888 ; et les protocoles des diverses conférences, en même temps que le protocole des plénipotentiaires anglais offrant de conclure un arrangement temporaire pour une période n'exécédant pas deux années dans le but d'en arriver à un *modus vivendi* en attendant la ratification du traité et du protocole des plénipotentiaires américains, exprimant leur satisfaction au sujet du *modus vivendi* communiqué par les plénipotentiaires anglais. (*Documents de la session.*)

65b. Nouvelle correspondance concernant la saisie de navires anglais dans la mer de Behring. (*Documents de la session*)

Rapport du comité spécial de la Chambre des Communes chargé d'étudier la question des fraudes politiques au détriment de la classe agricole en lui faisant souscrire des billets promissoires pour des grains de semence, instruments d'agriculture, etc.

Rapport du comité spécial de la Chambre des Communes sur les coalitions commerciales formées pour contrôler le commerce des produits indigènes et étrangers, etc. (*À stéréotyper—les planches devant être conservées.*)

Rapport du comité d'Agriculture et de Colonisation de la Chambre des Communes.

Rapport du comité spécial du Sénat, chargé de s'enquérir sur la valeur de toute cette portion du Canada qui est située au nord du faite des terres de la Saskatchewan, à l'est des Montagnes Rocheuses et à l'ouest de la Baie d'Hudson, et qui comprend le grand bassin du Mackenzie; sur l'étendue de ses rivières navigables, de ses lacs et de sa côte maritime; sur ses terres arables et ses pâturages naturels; sur ses pêcheries, ses forêts et ses mines. (5,000 copies—à stéréotyper et conservant les planches.)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

61. Etat indiquant le coût total de la construction des divers travaux exécutés pour la descente des bois et billots sur la rivière Ottawa et ses tributaires jusqu'au 30 juin dernier; aussi un état indiquant la dépense annuelle de l'entretien de ces ouvrages pendant les cinq années antérieures au 30 juin dernier, sous les différents chefs de reconstruction, réparation et frais d'administration, à chacune des stations, avec le nom de la rivière ou du tributaire où la dépense a eu lieu; et copie de toute demande reçue de particuliers ou de compagnies à charte pour l'acquisition par voie d'achat ou autrement de tout ou partie de ces voyages et améliorations sur la rivière Ottawa et ses tributaires.

40b. Mémoire du lieutenant-gouverneur des territoires du Nord-Ouest à Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, demandant l'inauguration d'un nouveau mode de législation dans les Territoires du Nord-Ouest.

69b. Copie de toute correspondance, pétitions, rapports d'ingénieurs et autres, touchant le dragage du havre de Pictou, sur la baie de Quinté, qui n'ont pas encore été soumis à la Chambre.

58g. Copie de toute correspondance entre le gouvernement, ou un quelconque de ses membres, et les conseils municipaux des comtés de Pictou, Antigonish et Guysboro', Nouvelle-Ecosse, et toutes autres personnes; ainsi que copies des résolutions passées par les dits conseils municipaux concernant le remboursement, par le gouvernement, des deniers payés par les dits conseils municipaux pour le droit d'expropriation pour le chemin de fer de Prolongement-Est, maintenant la propriété du gouvernement est en sa possession.

58h. Copie de tous papiers, écrits et rapports entre M. Allan Bryanton et le gouvernement du Canada ou quelqu'un en son nom, ou entre les officiers du gouvernement et lui ou quelqu'un en son nom, ou entre le gouvernement et ses officiers, concernant la construction d'une plateforme ou d'une voie d'évitement près de sa propriété, sur la ligne du chemin de fer d'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.-B.

58i. Copie de toute correspondance entre M. Albert Bryanton et le département des chemins de fer ou aucuns de ses officiers ou quelqu'un en son nom; aussi, copie de tous rapports et instructions entre le dit département ou ses officiers pour placer une ligne d'évitement et un quai d'embarquement sur la propriété du dit Bryanton sur l'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.-B.

Votre comité recommande aussi, respectueusement, que le salaire de John Wiltshire, du bureau de la distribution, soit augmenté de cent piastres, à dater du 1er janvier dernier.

M. Brown, du comité spécial chargé de s'enquérir des actes frauduleux qui se sont pratiqués et qui se pratiquent en différentes parties du Canada, par lesquels

actes des fermiers ont été et sont encore induits à donner leurs billets promissoires et garanties, s'élevant en totalité à un fort montant, pour des grains de semence, instruments agricoles et autres effets et marchandises, sous divers faux prétextes—ces articles, en certains cas, n'étant jamais délivrés, et, dans d'autres cas, étant à peu près sans valeur, bien que les signataires de tels billets soient forcés de les payer tandis que les auteurs de ces fraudes échappent à la justice, présente le rapport de ce comité, lequel est lu. (*Appendice No 4.*)

M. Desjardins propose, secondé par M. Taylor,—Que le troisième rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre, soit adopté.

M. Choquette propose comme amendement, secondé par M. McMullen,—Que le dit rapport ne soit pas adopté maintenant, mais qu'il soit renvoyé au dit comité, avec instruction de s'enquérir s'il ne serait pas juste et à propos d'accorder une indemnité à MM. A. E. Poirier, R. et E. Tremblay qui ont été destitués.

Et un débat s'ensuivant,—le dit amendement est retiré, avec le consentement de la Chambre.

Et la question étant mise sur la motion principale, elle est résolue affirmativement.

Sir Adolphe P. Caron, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 16 avril 1888, pour un état donnant toutes les soumissions pour habillements de la milice depuis le 1er janvier 1883, et indiquant le nom de chaque maison ou personne qui a soumissionné, le montant de chaque soumission, et le nom de la maison ou personne à qui le contrat ou les contrats ont été accordés. (*Documents de la session, No. 62.*)

Aussi,—Relevé des pensions payées par suite de la révolte dans les Territoires du Nord-Ouest, en 1885, avec copie des règlements concernant le paiement de pensions pour service actif.

Aussi,—Papiers relatifs aux pensions payées au soldat d'artillerie Ryan, artillerie de garnison de Montréal, et au sergent Valiquette, 65^e bataillon; salaire du gardien Bedford, champ de tir, Québec; coût de remèdes, écoles d'infanterie de Fredericton, N.-B., de Saint-Jean, Québec; et pensions accordées aux représentants du cap. F. T. Brown, et au lieutenant Charles Swinford. (*Documents de la session, No 62a.*)

Sir Charles Tupper propose, secondé par M. Bowell,—Que la Chambre se forme en comité général, immédiatement, pour considérer une certaine résolution concernant les officiers et commis employés dans les bureaux du Haut Commissaire du Canada dans le Royaume-Uni, sous l'autorité du Gouverneur en Conseil.

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général.

(*En comité*)

Résolu,—Que les prescriptions de l'Acte du Service Civil et de l'Acte des pensions du Service Civil s'appliqueront aux officiers et commis employés dans les bureaux du Haut-Commissaire du Canada dans le Royaume-Uni, sous l'autorité du Gouverneur en Conseil.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Colby fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu,—Que les prescriptions de l'Acte du Service Civil et de l'Acte des pensions du Service Civil s'appliqueront aux officiers et commis employés dans les bureaux du Haut-Commissaire du Canada dans le Royaume-Uni, sous l'autorité du Gouverneur en Conseil.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que Sir Charles Tupper ait la permission de présenter un bill modifiant le chapitre seize des Statuts Révisés concernant le Haut-Commissaire du Canada dans le Royaume-Uni.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill concernant les chemins de fer, étant lu;

Et la question étant proposée,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois;

M. Lister propose comme amendement, secondé par M. Fisher,—Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin d'ajouter la clause suivante à la fin du bill :

“311. Nulle compagnie de chemin de fer légalement constituée par acte du parlement du Canada ne donnera de billet de faveur à aucun membre du Sénat ou des Communes du Canada.”

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise; elle est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau proposée,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois;

M. Edgar propose comme amendement, secondé par M. Cook,—Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin d'amender la clause 295, en retranchant le mot “ou” là où il se trouve dans la 6e ligne, et le remplaçant par le mot “et”.

Et la question étant mise sur l'amendement,—la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

Armstrong,
Bain (Wentworth),
Barron,
Beausoleil,
Béchar, d,
Bernier,
Borden,
Bourassa,
Bowman,

Cook,
Curran,
Dessaint,
Edgar,
Edwards,
Eisenhauer,
Fiset,
Fisher,
Geoffrion,

Labrosse,
Landerkin,
Lang,
Langelier (Québec),
Laurier,
Lister,
Livingston,
Lovitt,
McMillan (Huron),

Perry,
Platt,
Purcell,
Rinfret,
Rowand,
Ste. Marie,
Scriver,
Somerville,
Trow,

<i>Brien,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd),</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Weldon (St-Jean), et</i>
<i>Casey,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson (Elgin).—54.</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Bergeron,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Langevin (Sir Hector) Prior,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Laurie, Putnam,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Macdonald (Sir John), Reid,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>Macdowall, Riopel,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>MacKenzie, Robillard,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McCulla, Roome,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McDonald (Victoria), Skinner,</i>
<i>Carting,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McDougald (Pictou), Small,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McGreevy, Smith (Ontario),</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Godbout,</i>	<i>McKay, Sproule,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McLelan, Stevenson,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil) Taylor,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>McNeill, Temple,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Madill, Thompson,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Mara, Tupper (Sir Charles),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Marshall, Tyrwhitt,</i>
<i>Corby,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Masson, Vanasse,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Mills (Annapolis), Wallace,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Montague, Weldon (Albert),</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Montplaisir, White,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>O'Brien, Wilmot,</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Perley (Assiniboia), Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Davis,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Perley (Ottawa), Wilson (Lennox) et</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Porter, Wood (Westm'd) —98.</i>
<i>Denison,</i>	<i>Landry,</i>	

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale ;

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant les Actes concernant les brevets d'invention, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Colby fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que cette Chambre se forme de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant le salaire du sous-commissaire des brevets d'invention.

(En comité.)

Résolu, que le Gouverneur en Conseil pourra nommer un sous-commissaire des brevets d'invention dont le salaire sera de deux mille huit cents piastres par année.
Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Colby fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu, que le Gouverneur en Conseil pourra nommer un sous-commissaire des brevets d'invention dont le salaire sera de deux mille huit cents piastres par année.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que la dite résolution soit renvoyée au comité général de la Chambre sur le bill modifiant les actes concernant les brevets d'invention.

La Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill modifiant les actes concernant les brevets d'invention ; et après avoir ainsi siégé quelque temps M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte de procédure, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des terres fédérales," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—Rapports, statistiques des chemins du Canada, et capital, trafic et exploitation des chemins de fer du Canada, 1887. (*Documents de la session, No 8b.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte à l'effet de constituer le Conseil d'administration du fonds de construction d'églises et presbytères de l'Eglise presbytérienne en Canada, pour le Manitoba et le Nord-Ouest," sans amendements.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte de Tempérance du Canada," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte de Tempérance du Canada," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte des Cours Suprême et de l'Echiquier, chapitre cent trente-cinq des Statuts révisés du Canada," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au bill intitulé : " Acte concernant l'agiotage sur stocks et marchandises," sans amendements.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte autorisant la liquidation de la Banque de London, en Canada," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé : " Acte pour faire droit à Eléonora Elizabeth Tudor ; " et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Taylor fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant mise que le bill passe ; la Chambre se divise ; et la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé : " Acte pour faire droit à Catherine Morrison ; " et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Landerkin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant mise, que le bill passe, la Chambre se divise; et la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé: "Acte pour faire droit à Andrew Maxwell Irving;" et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Hickey fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant mise, que le bill passe, la Chambre se divise; et la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

Sur motion de M. Boyle, secondé par M. Kirkpatrick,

Ordonné, que toutes les règles et ordres soient suspendus au sujet d'un bill modifiant l'Acte de la présente session intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara."

Ordonné, que M. Boyle ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte de la présente session intitulé: "Acte concernant le Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara;"

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Desjardins fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat suivant:—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 7 mai 1888.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection, en date du cinquième jour du mois d'avril dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à James Keays, écuyer, de Duncanville, Ont., comme officier-rapporteur pour le district électoral du comté de Russell, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de William Cameron Edwards, écuyer, dont l'élection a été déclarée nulle et non avenue,—William Cameron Edwards, écuyer, du village de Rockland, comté de Russell, Ont., marchand de bois, a été rapporté

comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, écuier,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu ;

Sir Charles Tupper propose, secondé par M. Bowell, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil ;

Sir Richard J. Cartwright propose comme amendement, secondé par M. Charlton, — Que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit résolu, —

Que le, ou vers le 4 octobre, 1887, Son Honneur le juge Boyd a tenu une cour pour l'instruction de l'élection contestée du comté de Haldimand.

Que le dit juge a déclaré que la dite élection était nulle et que certaines personnes, y compris le sieur Walter Jones, s'étaient rendues coupables d'actes de corruption à la dite élection.

Que les dites procédures ont été largement reproduites dans la presse, qui a aussi fait connaître que le dit Walter Jones avait été trouvé coupable d'actes de corruption.

Que le dit juge Boyd a dûment rapporté les dits faits à l'Orateur de la Chambre des Communes, le 15 octobre 1887.

Que l'Orateur a, alors, émané un bref pour une nouvelle élection dans le dit comté, et que le gouvernement a nommé un officier-rapporteur pour tenir la dite élection à une date très rapprochée de l'émission du dit bref.

Que la dite nouvelle élection a eu lieu le 12 novembre 1887.

Que le 15 octobre, le gouvernement fédéral a nommé le sieur Robert Glenny et le dit Walter Jones, que le dit juge Boyd avait rapporté comme s'étant rendu coupable d'actes de corruption, pour agir en qualité de commissaires et d'évaluateurs pour décider des droits d'occupation et de la valeur des améliorations faites par divers votants résidant dans le comté de Haldimand sur certaines terres appartenant aux Indiens de cette région.

Que le 28 octobre, quatorze jours avant la date de la dite élection, le département des affaires des Sauvages a fait adresser aux divers occupants des dites terres une lettre circulaire conçue dans les termes suivants :

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,

OTTAWA, 28 octobre 1887.

CHER MONSIEUR, — M. Robert Glenny et M. Walter Jones, ont été nommés par ce département pour inspecter les terres des Sauvages dans le village de Cayuga, à l'ouest de la Grande Rivière, et évaluer ces terres, ainsi que les améliorations qui y ont été faites. Le gouvernement a décidé de vendre ces terres cet automne, et les squatters qui y sont établis et qui pourront démontrer qu'ils ont légalement droit aux améliorations qu'ils auront pu faire sur les parcelles qu'ils occupent respectivement, auront toute liberté, après examen de leur réclamation, d'acheter ces terres aux conditions que le gouvernement jugera raisonnables, après un rapport fait par les dits commissaires dans chaque cas. Votre nom est inscrit sur la liste des squatters transmise au département par les dits commissaires. Si vous désirez acheter la terre que vous occupez, faites-en immédiatement la demande par écrit aux dits commissaires, MM. Glenny et Jones, en désignant les terres que vous occupez. Si vos droits relativement aux améliorations sont valables, vous aurez alors l'option d'acheter la terre que vous occupez. Toutes terres pour lesquelles une demande n'aura pas été faite, ou

aux améliorations desquelles le squatter ne paraîtra pas clairement avoir droit, seront offertes en vente, par encan ou autrement, aussitôt que l'enquête sera close.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

R. SINCLAIR,

Pour le député du Surintendant Général des affaires des Sauvages.

Que par la clause 94, chap. 8, des Statuts Révisés du Canada, il est prescrit comme suit :

“ Si lors de l'instruction d'une pétition d'élection, il est prouvé qu'un candidat a engagé personnellement, à l'élection à laquelle la pétition se rapporte, comme cabaleur ou agent au sujet de l'élection, quelque personne qu'il sait avoir été, dans les huit années qui précèdent un pareil engagement, trouvée coupable de manœuvres frauduleuses par un tribunal légal compétent, ou par le rapport d'un juge ou autre tribunal chargé de l'instruction des pétitions d'élections, l'élection de ce candidat, s'il a été élu, sera nulle.”

Que la dite élection a été tenue le 12 novembre 1887, et que le candidat qui supportait le gouvernement a été élu par une majorité de douze voix.

Que la conduite du gouvernement, en nommant le dit Walter Jones, après qu'il eut été reconnu coupable d'actes de corruption, à une charge de confiance qu'il lui permettait d'exercer de l'influence sur un nombre d'électeurs du dit comté de Haldimand, était en violation directe de l'esprit et de l'intention de la dite clause 94 du dit chap. 8, qu'elle était hautement répréhensible et calculée de manière à encourager et produire des actes de corruption à la dite élection et à d'autres élections, et qu'elle mérite la censure sévère de cette Chambre.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Langelier (Montmorency)</i>	<i>Platt,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Guay,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd)</i>	<i>Hale,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Couture,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Weldon (St-Jean) et</i>
<i>De St. Georges,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Wilson (Elgin).—53.</i>
<i>Dessaint,</i>	<i>Kirk,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Denison,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Roome,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Small,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>

<i>Cargill,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Mc Millan (Vaudreuil),</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Tupper (Sir Charles),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Henderson,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Corby,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Perley (Assiniboia),</i>	<i>White,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Perley (Ottawa),</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Daly,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Putnam,</i>	<i>Wood (Brockville) et</i>
<i>Davis,</i>	<i>Langevin (Sir Hector) Reid,</i>		<i>Wood (Westm'd).—98.</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Laurie,</i>		

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale ;

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, que la somme de quatre-vingt-quinze mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Québec, et à être distribuée comme suit, savoir : Bureau de poste—Aylmer, \$7,000 ; falaise en contre-bas de la citadelle—enlèvement de roches détachées, et paiements des dommages causés aux propriétés par les roches qui tombent, y compris les examens et la surveillance, \$1,000 ; bureaux de poste et du revenu de l'intérieur, Coaticook, \$16,000 ; station de la quarantaine de la Grosse-Ile, \$3,800 ; bureaux de poste et du revenu de l'intérieur, Hull—achèvement, \$900 ; bureau de poste de Joliette, \$10,000 ; édifices fédéraux de Montréal—améliorations et réparations, \$1,500 ; bureau de poste de Montréal, \$5,200 ; bureaux de poste de Montréal—éclairage à l'électricité, \$2,000 ; douane de Québec, \$4,000 ; édifices fédéraux, Québec—améliorations, etc., \$1,500 ; bâtiments de l'immigration, à Québec, \$5,000 ; bureau de poste, douane, etc., de la Rivière-du-Loup (Fraserville), etc., \$6,000 ; pénitencier de Saint-Vincent de Paul, \$25,000 ; édifice public de Saint-Jérôme, \$6,000 ; édifices fédéraux, Trois-Rivières—améliorations, etc., \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante et un mille cinq cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Ontario, et à être distribuée comme suit, savoir : bureaux de poste et de douane, etc., à Almonte, \$7,000 ; édifice public à Brampton, \$7,000 ; bureau de poste à Cayuga, \$7,000 ; bureau de poste, douane, etc., à Cobourg, \$7,000 ; bureau de poste, douane, etc., à Gananoque, \$7,000 ; bureau de poste, douane, etc., à Goderich, \$8,000 ; imprimerie de l'Etat, \$115,000 ; bureau de poste à Guelph—améliorations, etc., \$2,000 ; salle d'exercices militaires à Kingston, \$21,000 ; pénitencier à Kingston, \$20,700 ; entrepôt de vérification à Kingston, \$10,000 ; bureau de poste, douane, etc., à Lindsay, \$7,000 ; douane, à London, \$5,000 ; école d'infanterie à London, \$5,600 ; bureaux de poste et douane à Napanee, \$7,000 ; bureau de poste, douane, etc., à Ottawa, \$1,000 ; bureau de poste, douane, etc., à Pembroke, \$8,000 ; bureau de poste, douane, etc., à Port-Arthur—lorsque l'emplacement sera donné, \$7,000 ; bureau de poste, douane, etc., Prescott, \$15,000 ; édifices publics, Ottawa—édifices du parlement—couverture à neuf, etc., des toits en appentis, etc, \$5,000 ; bureau de poste et douane à Strathroy, \$7,000 ; bureau de poste, douane, etc., à Saint-Thomas, \$500 ; édifices fédéraux à Toronto—améliorations, etc., \$1,500 ; bureau de poste à

Toronto, \$750 ; édifice public à Trenton, \$7,000 ; entrepôt de vérification à Toronto, \$2,500 ; salle d'exercices, Toronto—construction, à condition que la ville fournisse un terrain, tel que convenu, \$60,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Manitoba, et à être distribuée comme suit, savoir :—Pénitencier du Manitoba, \$75,000 ; bâtiment de l'immigration à Winnipeg, y compris le terrain, \$15,000 ; bureau de poste de Brandon, \$15,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Territoires du Nord-Ouest, et à être distribuée comme suit, savoir :—Édifices publics, Territoires du Nord-Ouest en général, \$5,000 ; douane de McLeod, \$1,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations et améliorations aux édifices publics en général, Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics en général, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante et trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de réparations, meubles, chauffage, et à être distribuée comme suit, savoir :—Réparations, meubles, chauffage, etc., \$190,000 ; terrains, édifices publics, Ottawa, \$9,500 ; enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa, \$2,000 ; chauffage, édifices publics, Ottawa, \$60,000 ; gaz et éclairage électrique, édifices publics, Ottawa, \$25,000 ; eau, édifices publics, Ottawa, \$16,000 ; allocations pour combustible et éclairage, Rideau-Hall, \$3,000 ; service du téléphone, édifices publics, Ottawa, \$3,000 ; parc sur la Côte du Major, Ottawa, \$8,500 ; salaires des mécaniciens, chauffeurs et gardiens, etc., des édifices publics fédéraux, \$46,000 ; chauffage des édifices publics fédéraux, combustible, etc., \$50,000 ; éclairage des édifices publics fédéraux, \$25,000 ; eau pour les édifices publics fédéraux, \$10,000 ; matériaux de réparations, etc., ventilation et éclairage des édifices publics à Ottawa, \$5,000 ; diverses fournitures pour les gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc., édifices fédéraux, \$5,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Vendredi, 18 mai 1888.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Colby informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et quinze minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 18 mai 1888.

Une heure p.m.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. Denison,—deux pétitions de l'Union des Tailleurs de pierre, de Toronto et des environs.

Par M. Curran,—deux pétitions de l'Assemblée Locale, No 5,000, des Chevaliers du Travail ; et trois pétitions de l'Assemblée Locale, No 3,852, des Chevaliers du Travail, tous de Montréal.

Par M. Boyle,—trois pétitions de l'Assemblée de la Montagne, No 6,798, des Chevaliers du Travail, Thorold, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Assemblée de la Feuille d'Erable, No 5,933, Merriton ; de l'Union des Ouvriers Plâtriers, Toronto ; de l'Assemblée Royale, No 2,980, des Chevaliers du Travail, Guelph ; de l'Assemblée de District, No 236, des Chevaliers du Travail, Uxbridge ; de l'Assemblée Locale, No 2,900, des Chevaliers du Travail, Belleville ; des Chevaliers du Travail, Ingersoll ; et de l'Assemblée Locale, No 8,915, des Chevaliers du Travail, Hamilton, tous de l'Ontario ; demandant séparément que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la sûreté des navires, devienne loi, avec un certain amendement.

De l'Assemblée de la Feuille d'Erable, No 5,933, Merriton ; de l'Union des Ouvriers Plâtriers, Toronto ; de l'Assemblée Royale, No 2,980, des Chevaliers du Travail, Guelph ; de l'Assemblée de District, No 236, des Chevaliers du Travail, Uxbridge ; de l'Assemblée Locale, No. 2,900, des Chevaliers du Travail, Belleville ; des Chevaliers du Travail, Ingersoll ; et de l'Assemblée Locale, No 8,915, des Chevaliers du Travail, Hamilton, tous de l'Ontario ; demandant séparément que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la protection des employés de chemins de fer, devienne loi.

De l'Assemblée des Mariniers de Sainte-Catherine ; de l'Assemblée Locale, No 2,305, des Chevaliers du Travail, Toronto ; et du Conseil des Métiers et du Travail, de Toronto, tous de l'Ontario ; demandant séparément que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant l'inspection des bateaux à vapeur, soit amendé.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat suivant :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 18 mai 1888.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du troisième jour du mois d'avril dernier émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à John Mercer, écuyer, shérif, de Chatham, Ontario, comme officier-rapporteur pour le district électoral du comté de Kent, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement aux lieu et place de Archibald Campbell, écuyer, dont l'élection a été déclarée non avenue ; Archibald Campbell, écuyer, de la ville de Chatham, Ontario, propriétaire de moulins, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOUBINOT, écuyer,

Greffier de la Chambre des Communes, du Canada.

M. White, du comité d'Agriculture et de Colonisation, présente à la Chambre le rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Le comité d'Agriculture et de Colonisation soumet respectueusement son premier et unique rapport.

Le comité a divisé son enquête en deux parties ; la première se rapporte aux opérations de la ferme expérimentale centrale d'Ottawa et des diverses succursales que l'on se propose de fonder dans les provinces,—et la seconde a trait aux dépenses, à l'étendue et au caractère de l'immigration pendant l'année 1887.

Sur la première question, le comité a interrogé le professeur Saunders, directeur de la ferme centrale, M. James Fletcher, entomologiste et botaniste, et M. Frank Shutt, chimiste. Le témoignage de ces messieurs est rapporté au long et est annexé au présent rapport.

Le professeur Saunders a fait au comité un exposé des mesures déjà adoptées, ou qui le seront plus tard, à la ferme centrale et dans ses diverses succursales, pour encourager et améliorer la culture, l'élevage, et la culture des arbres fruitiers et forestiers

Cet exposé renferme beaucoup de détails très intéressants pour la classe agricole, entre autres la partie qui traite des engrais ; les expérimentations que l'on se propose de faire avec divers composts, et qui seront portées à la connaissance du public au moyen de bulletins, donneront aux cultivateurs des données pratiques qu'ils ne pourraient obtenir autrement à moins de s'exposer à des dépenses considérables. L'on a signalé tout particulièrement à ce propos, le fait qu'il est exporté chaque année à l'étranger une très grande quantité de cendres de bois qui constitueraient un engrais très précieux si on les gardaient dans le pays.

En ce qui concerne les expérimentations faites avec des grains de semence, le professeur Saunders a déclaré que 187 variétés avaient été semées pendant l'année dernière, et que 687 échantillons lui avaient été envoyés jusqu'au 15 mars dernier, et qu'il lui en arrivait de nouveaux tous les jours. Ce fait dénote le profond intérêt que les fermiers prennent à ce sujet, ce qui épargnera à un grand nombre les pertes sérieuses résultant de l'ensemencement de grains de qualité inférieure.

Il a aussi donné un rapport détaillé sur les expériences tentées en diverses parties du pays avec des échantillons de blé provenant du nord de la Russie, à la latitude de 60 degrés, ou environ 60 milles plus au nord que Winnipeg. Ces essais ont donné des résultats satisfaisants, et M. Saunders a déclaré que le blé dit "Ladoga," qui vient à maturité dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest 10 ou 15 jours plus à bonne heure que le Fyfe rouge, et dont la force de croissance et le rendement sont satisfaisants, tout en étant presqu'aussi dur que le Fyfe, serait, en toute probabilité, particulièrement adapté aux régions du Nord-Ouest où le Fyfe rouge manquerait de venir à maturité. Cependant, il ne le recommanderait pas de préférence au Fyfe pour les districts où ce dernier mûrit. Ses avancés à ce sujet méritent la considération des producteurs de blé.

En ce qui concerne les arbres fruitiers, le témoignage de M. Saunders présente un intérêt tout particulier, non seulement pour les horticulteurs, mais pour les fermiers en général. Les variétés de pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers, etc., qui conviennent à différentes parties du Canada, seront le sujet d'études soigneuses, et l'on pense pouvoir trouver des variétés qui pourront s'adapter aux diverses conditions climatiques du Canada, surtout dans sa partie nord.

Le témoignage de M. Fletcher, entomologiste et botaniste, a porté sur des questions qui sont pour la plupart plus familières au comité, mais des plus importantes en ce qui concerne les intérêts forestiers et agricoles. Les ravages causés par les insectes sont énormes. Il a été démontré au comité que certains remèdes pratiques peuvent servir de protection contre la vermine ainsi que contre la famille des cryptogames qui représentent une forme inférieure de la vie végétale. M. Fletcher a indiqué plusieurs remèdes spécifiques d'une très grande importance qui sont mentionnés dans son témoignage annexé à ce rapport. Ses remarques sur la plantation des arbres et aussi sur les insectes qui vivent sur les arbres fruitiers et

forestiers sont très importantes pour les intéressés. Il a plus spécialement attiré l'attention sur les ravages causés dans les forêts de pins par les perce-bois (*borer*), et il a informé le comité qu'il était à prendre des informations pour trouver un moyen de s'opposer aux ravages de cet insecte.

M. F. Schutt, chimiste de la ferme centrale, a donné des détails sur les méthodes et procédés qu'il se propose d'adopter, et qui ne peuvent manquer d'ajouter aux informations existantes concernant les améliorations à apporter à l'agriculture.

Une partie des observations de M. Schutt qui présente une importance majeure est celle qui a trait à une analyse de spécimens de marne tirée d'une terre voisine de la ferme centrale. La marne se trouve en abondance partout en Canada, et les expérimentations démontrent qu'elle possède trois qualités : elle sert d'engrais en améliorant la condition de sols argileux, et par son action sur plusieurs constituants insolubles du sol, tant organiques qu'inorganiques, elle les rend solubles par les plantes. C'est un essai que les fermiers peuvent tenter eux-mêmes.

M. Schutt pense que l'on peut retirer des avantages en analysant certaines plantes herbacées afin de s'assurer de leurs qualités comestibles tant pour la production du lait que pour engraisser les bestiaux. Toute information bien définie que l'on pourra obtenir à ce sujet ne peut que donner des résultats utiles.

M. Schutt a aussi parlé de l'analyse des engrais et des bons effets qu'on peut en retirer. Sa déposition détaillée est digne d'attirer l'attention des agronomes.

M. John Lowe, agissant comme député-ministre de l'Agriculture, a été examiné au sujet de l'immigration. Il a donné un aperçu des résultats obtenus pendant l'année, comparativement à ceux des années précédentes, d'où il ressort que le nombre total des immigrants qui se sont fixés en Canada en 1887 a été de 84,526. Le caractère de l'immigration de l'année est considéré satisfaisant. Ces immigrants ont été, en général, d'une bonne classe et on n'a pu satisfaire les demandes pour des servantes et pour des ouvriers agricoles faites pendant l'année.

L'immigration de l'année a cela de remarquable qu'un bien plus grand nombre d'immigrants se sont fixés dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest que pendant les années précédentes ; ce mouvement, qui s'est continué cette année avec une recrudescence d'activité, fait prévoir un fort courant d'immigration, si rien ne vient à l'encontre.

1,800 Irlandais sont arrivés en Canada pendant l'année. Ces immigrants ont payé leur transport par eau et par voie ferrée, et ils paraissent être établis confortablement dans le Nord-Ouest. Les colonies scandinaves et allemandes ont aussi augmenté en nombre durant l'année.

L'on a aussi mentionné le fait que le département avait décidé de discontinuer entièrement le système des passages subventionnés à partir du 27 avril dernier, date terminale des contrats.

Le montant total des dépenses durant l'année civile a été de \$313,891.00 pour les divers services ainsi que pour le coût des agences en Europe et en Canada ; il a été de \$301,774.00 pour l'année précédente, et de \$310,271.00 en 1885.

L'on a aussi déclaré que toutes les dépenses pour transport à l'intérieur et pour repas fournis aux immigrants, cesseraient.

L'analyse des dépenses démontre que \$60,992 ont été dépensées pour les agences en Canada, et \$57,150 pour tous services en rapport avec l'agence de Londres. \$44,776 ont été payées pour brochures et cartes. La somme dépensée pour transport à l'intérieur, a été de \$28,219, et pour passages subventionnés et commissions, durant l'année, \$60,850, dont les deux tiers pour les passages subventionnés proprement dits et le reste pour commission aux agents.

Le chiffre total des publications se rattachant à l'immigration, pendant l'année, a été de 3,003,644, dont 231,000 imprimées en Angleterre ; la plupart de ces dernières étaient rédigées principalement en langues étrangères pour distribution sur le continent.

Une copie de la résolution passée par le conseil de la cité et par la cité de Toronto, le 23 avril dernier, et communiquée au président par le greffier de la cité, a été lue au comité et forme partie de ce rapport.

La résolution expose qu'un grand nombre de nécessiteux ont été envoyés en ce pays par les "Poor Law Guardians," et diverses institutions charitables de la Grande-Bretagne, afin de se débarrasser des personnes incapables de pourvoir à leurs besoins dans leur propre pays, que ces immigrants ont nécessairement été à la charge des institutions charitables du Canada, et qu'ils ont augmenté le nombre des internés dans nos prisons et nos maisons de santé. Ces allégations étaient appuyées par une déclaration émanant de M. A. F. Jury, de la part des Chevaliers du Travail, mais elles manquaient de précision, en ce sens qu'elles ne donnaient aucuns détails quant au nombre de ces immigrants, et qu'elles n'établissaient pas la différence entre les nécessiteux que l'on rencontre toujours dans tous les grands centres et les immigrants appartenant à cette catégorie.

Le Dr Ferguson, député de Welland, a aussi attiré l'attention du comité sur le caractère peu désirable de l'immigration patronisée par Mlle Rye et Mlle Mac-Pherson, et il a signalé le fait que plusieurs de ces enfants, auxquels il avait donné des soins, étaient atteints de maladies contagieuses provenant du milieu dans lequel ils avaient vécu avant leur arrivée.

D'un autre côté, M. Laurie, M.P., M. Trow, M.P., et d'autres membres du comité, ont affirmé qu'un nombre considérable de ces enfants que l'on avait placés dans leurs districts respectifs, avaient, en somme, donné satisfaction, et qu'ils étaient recherchés par les fermiers et autres personnes.

M. Lowe a été interrogé sur ces faits, et il a déclaré que le département avait donné ordre d'examiner ces enfants, et que ces examens avaient prouvé que pas plus de 5 ou 7 pour cent de cette classe d'immigration était sujette à objection.

Le comité, tout en désirant encourager une immigration saine et industrielle pour coloniser le pays et développer ses ressources, est d'avis que l'on doit prendre le plus grand soin possible d'empêcher l'immigration de sujets, enfants ou adultes, qui pourraient devenir une charge pour nos institutions charitables, ou une source de maladies; et, dans cette intention, il recommande que l'on exige une inspection médicale stricte et un certificat de bonne santé avant de permettre le débarquement de ces enfants.

Le comité a passé une résolution demandant au greffier du conseil de la cité de Toronto de fournir un état donnant la nationalité des personnes représentées comme ayant été assistées pendant l'hiver dernier, le nombre des personnes ainsi assistées, et la durée de leur séjour en Canada; mais ces renseignements n'ont pas encore été donnés.

Le docteur Edward Playter, éditeur du "Canadian Health Journal," a été interrogé sur les maladies tuberculeuse et le danger de leur propagation des animaux à l'espèce humaine.

Toute la preuve faite devant le comité est annexée au présent rapport. (*Appendice No 5.*)

Ordonné, que M. Wallace ait la permission de présenter un bill à l'effet de prévenir et supprimer les coalitions pour gêner le commerce.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir Charles Tupper propose, secondé par M. Bowell,—que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer certaines résolutions concernant les subventions à certaines compagnies de chemins de fer.

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mise au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain cette Chambre se formera en tel comité.

Un bill modifiant les Statuts Revisés du Canada, chapitre cinquante concernant les territoires du Nord-Ouest, est en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill modifiant le chapitre seize des Statuts Revisés concernant le Haut-Commissaire du Canada dans le Royaume-Uni, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill modifiant les actes concernant les brevets d'invention, étant lu ;

M. Carling propose, secondé par M. Chapleau,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Wilson (Elgin) propose comme amendement, secondé par M. Bain (Wentworth),—que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "il n'est pas nécessaire qu'un sous-commissaire soit nommé, et qu'à tout événement, la nomination de M. Richard Pope, ci-devant greffier de la Couronne en Chancellerie, à cet emploi, ne peut être considérée que comme un moyen de récompenser le dit Richard Pope, pour avoir violé d'une façon patente et de propos délibéré les devoirs de la charge précédemment exercée par lui ; et qu'une telle nomination, si elle est faite, ne sera pas de nature à inspirer confiance dans l'administration honnête du département dans lequel le dit Pope est employé."

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Couture,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Paterson (Brant),</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Purcell,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Langelier (Montmorency)</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cartwright (Sir Richard)</i>	<i>Godbout,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Welsh et</i>
<i>Cook,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Wilson (Elgin).—60.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Denison,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Laurie,</i>	<i>Roome,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Macdonald (Sir John)</i>	<i>Ross,</i>

<i>Brown,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McDonald, (Victoria),</i>	<i>Small,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Corby,</i>	<i>Henderson,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>White,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Perley (Assiniboia),</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Perley (Ottawa),</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Daly,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wood (Brockville) et</i>
<i>Davis,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Reid,</i>	<i>Wood (Westm'ld).—93.</i>
<i>Dawson,</i>			

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale ;

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Archibald Campbell, écuyer, député pour le district électoral de Kent, Ontario, ayant préalablement prêté serment, conformément à la loi, et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Un bill du Sénat, intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des terres fédérales," est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte des Cours Suprême et de l'Échiquier, chapitre cent trente-cinq des Statuts Révisés du Canada," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant les lettres patentes entachées d'erreurs, et le dégrèvement des biens engagés à la Couronne," lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte de Tempérance du Canada," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte modifiant l'Acte de Tempérance du Canada," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'étendre la juridiction de la Cour Maritime d'Ontario, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau les Statuts Révisés, chapitre cinq, concernant le cens électoral, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte de la représentation des Territoires du Nord-Ouest, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Et la question étant proposée,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. Watson propose, comme amendement, secondé par M. Béchard "Que le dit bill ne soit pas maintenant lu pour la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin d'y insérer une disposition prescrivant la votation au scrutin dans les élections à tenir dans les Territoires du Nord-Ouest."

Et la question étant mise sur l'amendement ; la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Langelier (Montmorency)</i>	<i>Purcell,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Turcott,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich^d)</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Weldon (Saint-Jean),</i>
<i>Cook,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Perley (Assiniboia),</i>	<i>Welsh et</i>
<i>Couture,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wilson (Elgin).—62.</i>
<i>Davis,</i>	<i>Landerkin,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Davin,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Porter,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Prior,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Denison,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Reid,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Laurie,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Ross,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Royal,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Small,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Henderson,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Tupper (Sir Charles),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Corby,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>White,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wilson (Lennox) et</i>
<i>Daly,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wood (Brockville)—89.</i>
<i>Daoust,</i>			

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale ;

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Carling, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—Statistiques criminelles pour 1886, annexe du rapport du ministre de l'Agriculture pour la même année. (*Documents de la session, No 4b.*)

Sir Charles Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—Papiers, correspondance, etc., concernant des subventions à certaines compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction de certains réseaux ferrés, comme suit :

- Chemin de fer de Québec Central.
- Chemin de fer de Québec et du lac Saint-Jean.
- Chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique.
- Chemin de fer de Jonction de Montréal à Champlain.
- Chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et de l'Ouest.
- Compagnie du chemin de fer de Témiscouata. (*Doc. de la session, No 58j.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants, sans amendements, savoir :—

Bill intitulé : "Acte à l'effet d'autoriser l'emprunt de certaines sommes de deniers requis pour le service public."

Bill intitulé : "Acte concernant l'intérêt payable sur les dépôts faits aux caisses d'épargne des postes et de l'Etat."

Bill intitulé : "Acte modifiant le chapitre trente-quatre des Statuts Révisés, concernant le Revenu de l'Intérieur."

Bill intitulé : "Acte concernant l'application de certaines lois y mentionnées à la province du Manitoba."

Bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte des poids et mesures, à l'égard du contenu des colis de sel."

Bill intitulé : "Acte modifiant le chapitre trente-trois des Statuts Révisés du Canada, concernant les droits de douane."

Bill intitulé : "Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet de la construction du chenal des navires entre Montréal et Québec."

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte concernant une certaine convention entre le gouvernement du Canada et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique," aussi plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a adopté le message suivant :

Le Sénat a adopté l'adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur-Général exprimant de sincères regrets au moment où les relations officielles de Son Excellence avec le Canada vont prendre fin,—à laquelle le concours de cette Chambre est demandé :

A Son Excellence le très honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, Marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, Comte de Wycombe, de Chipping-Wycombe, dans le comté de Bucks, Vicomte de Caln et Calnstone, dans le comté de Wilts, et Lord Wycombe, Baron de Chipping-Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; Comte de Kerry et Comte de Shelburne, Vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, Barron de Kerry, Lixnaw et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier grand'croix de l'ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Gouverneur-Général du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat et du Canada, en parlement assemblés, désirons respectueusement assurer Votre Excellence de nos sincères regrets et de ceux du peuple canadien, au moment où les rela-

tions officielles de Votre Excellence avec le Canada vont prendre fin, et où Elle se prépare à partir avec Son épouse distinguée.

Que Votre Excellence nous permette aussi de lui assurer que le peuple canadien a hautement apprécié le soin avec lequel Elle a présidé aux affaires du Canada, comme représentant de Sa Majesté, et que nous reconnaissons avec gratitude l'intérêt actif pris par Elle au progrès constitutionnel et matériel de ce pays.

Nous nous souviendrons avec plaisir que Votre Excellence a très heureusement pu réaliser l'espoir qu'Elle avait exprimé dans un des discours publics après son arrivée, d'être le premier gouverneur général qui traverserait le Dominion, dans toute sa largeur, sur le chemin de fer Canadien du Pacifique ; et nous aimerons toujours à nous rappeler les éloquentes paroles de Votre Excellence touchant l'importance de ce grand ouvrage, destiné à ouvrir aux influences de la civilisation nos vastes et fertiles territoires non colonisés, et à créer une nouvelle voie de communication, par territoire britannique, entre les portions orientale et occidentale de l'Empire.

Notre reconnaissance des importants services que Votre Excellence a rendus au Canada, serait imparfaite, si nous n'exprimions pas à Votre Excellence notre appréciation de l'intérêt profond et pratique qu'Elle a pris à la littérature, aux arts, aux sciences dans ce pays, à nos établissements d'éducation, à nos sociétés savantes, à tous les nobles éléments de civilisation qui nous procurent le moyen de développer et utiliser les immenses ressources dont nous avons été dotés. Son Excellence, la marquise de Lansdowne, a donné en cela une aide et un concours marqués et bienfaisants, et le nom de Son Excellence réveillera pendant longtemps, dans le souvenir des Canadiens, l'idée de tout ce qu'il y a de digne dans la carrière publique et de tout ce qu'il y a de gracieux dans la vie privée.

En prenant, par l'ordre de Sa Gracieuse Majesté, l'éminente fonction de gouverneur général des domaines de Sa Majesté dans l'Amérique Britannique du Nord, Votre Excellence a apporté avec Elle des traditions historiques qui rattachent son nom à la fortune de ce continent dans le siècle dernier. Nous osons espérer que le Canada a acquis en Votre Excellence un ami qui, jouissant de la confiance de la Couronne et participant aux conseils des hommes d'Etat de l'Empire, voudra aider à diriger nos destinées et à sauvegarder nos intérêts.

Le regret que nous cause le départ de Votre Excellence est adouci par la pensée que Votre Excellence nous quitte pour aller occuper une position plus brillante sur un champ d'action plus large que celui qu'Elle avait en Canada pour l'exercice de ses hautes qualités administratives—et en se chargeant, sur l'ordre de l'Impératrice des Indes, de représenter, comme vice-roi, son autorité sur ses sujets orientaux Votre Excellence continuera selon les traditions de sa maison, à travailler à l'avancement moral et matériel de ces populations.

En disant adieu à Votre Excellence, nous lui assurons, ainsi qu'à Son Excellence la marquise de Lansdowne, que nos vœux les plus ardents pour leur bonheur et celui de leur famille les accompagnent.

Et nous prions Votre Excellence de transmettre à Sa Très Gracieuse Majesté l'expression de notre dévouement inaltérable, et de nos vœux loyaux pour la stabilité du Trône, la prospérité et le bonheur de l'Empire.

G. W. ALLAN,
Orateur du Sénat.

SÉNAT, 18 mai 1888.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par M. Laurier,

Ordonné, que le dit message et la dite adresse soient pris en considération, demain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu ;

Sir Charles Tupper propose, secondé par M. Bowell,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil ;

M. Mitchell propose comme amendement, secondé par M. Choquette,—que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient

remplacés par les suivants : " dans l'opinion de cette Chambre, la population du Canada, et surtout les classes ouvrières, jouiraient de plus de confort et de bien-être si tous les droits d'importation étaient abolis sur la farine de blé, la farine de maïs, le maïs pour l'alimentation des animaux ou pour moudre, le blé et le charbon.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Rouand,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Scriven,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Semple,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd),</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Turcott,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Couture,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Weldon (St-Jean) et</i>
<i>De St. Georges,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Wilson (Elgin).—44.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Davis,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Roome,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Denison,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Small,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Tupper (Sir Charles),</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Gillet,</i>	<i>Montague,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hall,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>White,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Henderson,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wilmot</i>
<i>Corby,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Perley (Assiniboia),</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wilson (Lennox) et</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wood (Brockville)—89.</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Reid,</i>	
<i>Curran,</i>			

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale,

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil ;

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau, en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières de la Nouvelle-Ecosse, savoir :—Réparations aux jetées, Arisaig, Bayfield et Anse McNair (cap George, \$4,500.00 ; Baie Saint-Laurent, \$2,000.00 ; jetée de Bayfield, réparations,

renouvellements, dragage, etc., \$3,500.00 ; Blue Rock, achèvement, montant périmé à voter de nouveau, \$3,000.00 ; Broad Cove, \$2,300.00 ; jetée d'Eatonville, achèvement, \$3,000.00 ; Lismore, \$1,000.00 ; Mabou, \$1,000.00 ; Sheet-Harbor, montant périmé à voter de nouveau, \$2,000.00 ; jetée de l'Île Spencer, achèvement, \$5,000.00 ; Yarmouth, enlèvement de rochers, montant périmé à voter de nouveau, \$1,000.00 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Île du Prince-Edouard, savoir :—Cascumpec, enlèvement de rochers, \$2,000.00 ; réparations aux brise-lames, jetées, etc., achetés du gouvernement de l'Île du Prince-Edouard, \$3,000.00 ; Souris-Est, brise-lames de la Pointe Knight, réparations, etc., \$5,000.00 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Nouveau-Brunswick, savoir :—Rivière Saint-Jean, Rivière-des-Chutes jusqu'à Woodstock et en amont des Grand-Chutes, rivière Tobique, \$5,000.00 ; Baie du Rocher, Anderson's Hollow, achèvement, \$750.00 ; Baie Verte, quai de déchargement, \$3,000.00 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, provinces maritimes en général, savoir :—Améliorations et réparations en général, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-neuf mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Québec, savoir :—Chenal du Moine, jetée brise-glaces à Sainte-Anne de Sorel, \$2,500 ; Chicoutimi, Saint-Alphonse et Anse Saint-Jean, \$1,650 ; Étang-du-Nord, achèvement, \$3,000 ; réparations et améliorations en général, ports et rivières, Québec, \$10,000 ; Laprairie, travaux sur les jetées brise-glaces, \$5,000 ; Percé, achèvement, \$5,000 ; rivière du Lièvre, \$39,000 ; rivière Nicolet, \$11,000 ; Trois-Pistoles, jetée, \$600 ; rivière Saint-François, \$3,000 ; rivières Madawaska et Cabaneau, \$1,000 ; Sainte-Adélaïde de Pabos (Petit Pabos), \$7,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent un mille et six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Ontario, savoir :—Port de Belleville, achèvement, \$2,000 ; port de Cobourg, lac Ontario, \$10,000 ; port de Collingwood, achèvement, \$4,000 ; réparations et améliorations, ports et rivières, Ontario, en général, \$10,000 ; Goderich, \$10,000 ; Kincardine, réparations, achèvement, \$5,000 ; port de Kingston, lac Ontario, \$6,000 ; Kingsville, lac Érié, \$2,400 ; rivière de la Petite-Nation, enlèvement des obstacles à la navigation, \$5,000 ; ruisseau de McGregor et du Petit-Ours, \$7,750 ; Owen-Sound, \$15,000 ; Port-Elgin, \$5,000 ; Port-Hope, réparations, achèvement, \$2,500 ; Portsmouth, réparations à la jetée, \$4,000 ; rivière Ottawa, amélioration du chenal des bateaux à vapeur à travers les passages de Pétéwawa, en amont de Pembroke, \$3,000 ; Rondeau, lac Érié, réparations, \$2,000 ; Sault Sainte-Marie, \$7,000 ; baie de Tolson, île Cockburn, achèvement, \$1,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux améliorations et réparations, ports et rivières, Manitoba, en général, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières de la Colombie-Britannique, savoir :—Rivière Cowichan, \$1,000 ; rivière Fraser, \$10,000 ; réparations et améliorations, ports et rivières, Colombie-Britannique, \$2,000 ; Nanaïmo, enlèvement du rocher Nicol, \$10,000 ; rivières Nicomeckle et Serpentine, achèvement des travaux, \$1,500 ; rivière Somass, achèvement, \$500 ; port de Victoria, enlèvement de rochers, etc., \$12,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, en général, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-cinq mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du dragage, savoir :—Nouvel outillage de dragage, \$27,250 ; dragueurs, réparations, \$43,000 ; dragage, Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard et Nouveau-Brunswick, \$40,000 ; dragage, Québec et Ontario, \$40,000 ; dragage, Manitoba, \$15,000 ; dragage, Colombie-Britannique, \$15,000 ; dragage, service général, \$5,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des glissoires et barrages flottants, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ponts et chaussées, savoir :—Ponts, cité d'Ottawa, pont suspendu Union, glissoire, canal Rideau et abords, \$8,300 ; contribution à la construction d'un pont public sur la rivière du Vieux à Fort-McLeod, les autorités locales fournissant \$2,500, \$10,000 ; pont sur la rivière Bataille, à Battleford, \$10,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des télégraphes, savoir :—Lignes aériennes et câbles sous-marins pour le service des côtes et des îles du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes : Lignes aériennes sur la rive nord du Saint-Laurent, prolongement jusqu'à la Pointe des Esquimaux, \$5,000 ; ligne aérienne entre Sydney-Nord et Meat-Cove, nouveaux poteaux, achèvement, \$5,000 ; lignes des Territoires du Nord-Ouest : Ligne entre Humboldt et Qu'Appelle, nouveaux poteaux, achèvement, \$7,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des stations agronomiques, bâtiments, clôtures, etc. ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses :—Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$10,000 ; Explorations et inspections, \$20,000 ; arbitrage et sentences arbitrales, \$5,000 ; Galerie Nationale des Beaux-Arts, \$1,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses et entretien, et réparations des vapeurs de l'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des examens des capitaines et seconds du service maritime et fluvial, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour récompenser les personnes qui ont fait des sauvetages et pour le service des canots de sauvetage, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour enquêtes sur les naufrages et accidents, et pour renseignements sur les sinistres maritimes, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'enregistrement des navires en Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police de rade de Montréal et Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour enlever les obstacles à la navigation des rivières, y compris l'enlèvement des épaves du steamer *Ottawa* dans le fleuve Saint Laurent, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service de la poste, pendant l'hiver, Ile du Prince-Edouard, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des appointements et allocations, etc., des gardiens de phares, y compris le phare et les sifflets de brume du Cap Race, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

25. Résolu qu'une somme n'excédant pas vingt mille trois cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des agences, loyers et dépenses imprévues, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'entretien et réparations, phares, sifflets de brume, bouées et balises, établissements de refuge et dépôts de provisions, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'achèvement et construction de phares et signaux de brume, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Stations de signaux, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer aux commissaires du port de Montréal, les frais annuels d'entretien des bouées et balises dans le fleuve Saint-Laurent en aval de Montréal pour l'année finissant le 30 juin 1889.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des institutions scientifiques, savoir :—Observatoire, Toronto, \$5,250.00 ; observatoire, Kingston, \$500.00 ; observatoire, Montréal, \$500.00 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des institutions scientifiques, savoir :—Allocation pour les observatoires météorologiques, y compris les instruments et les frais des dépêches signalant les tempêtes, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine et marins malades et sans ressources, savoir :—Hôpital de la marine et des immigrants, Québec, \$20,000 ; hôpital de Sainte-Catherine, Ontario, \$500 ; hôpital de Kingston, Ontario, \$500 ; hôpitaux de la marine dans les provinces de Québec, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince-Edouard et Colombie-Britannique, \$35,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour secours aux marins naufragés et en détresse, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'inspection des bateaux à vapeur, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Samedi, 19 mai 1888.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

M. Colby informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Sur motion de M. Fisher, secondé par M. Edgar,

Ordonné, que tous les règles et ordres de cette Chambre soient suspendus au

sujet d'un bill à l'effet d'amender un acte de la présente session, intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly.

Ordonné, que M. Fisher ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte de la présente session, intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Nouvelle correspondance concernant la saisie de navires anglais dans la mer de Behring. (*Documents de la session, No 65c.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants, sans amendements, savoir :

Bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, chapitre soixante-dix-huit des Statuts Révisés."

Bill intitulé : " Acte modifiant l'acte de la présente session, intitulé : ' Acte modifiant l'Acte relatif à la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine et Niagara.' "

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et dix minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Samedi, 19 mai 1888.

Une heure p.m.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Hesson,—deux pétitions des Chevaliers du Travail, No 4,378, Stratford, Ontario.

Par M. Porter,—deux pétitions de l'Assemblée Huron, No 4,673, des Chevaliers du Travail, Clinton, Ontario.

Par M. Wilson (Elgin),—deux pétitions de l'Assemblée No 3,449, des Chevaliers du Travail, Saint-Thomas, Ontario.

Par M. Brien,—deux pétitions des Chevaliers du Travail, No 4,139, Amherstburg, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues : —

De l'Union des Pressiers, No 5, d'Ottawa; de l'Union des Ouvriers-Constructeurs, de Hamilton, tous de l'Ontario; et du Conseil central des Métiers et du Travail, de Montréal; demandant séparément que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la protection des employés de chemins de fer, devienne loi.

De l'Union des Pressiers, No 5, d'Ottawa; de l'Union des Ouvriers-Constructeurs, de Hamilton, tous de l'Ontario; et du Conseil central des Métiers et du Travail, de Montréal; demandant séparément que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la sûreté des navires, devienne loi, avec un certain amendement.

Le greffier de la Chambre dépose sur le bureau les documents suivants, savoir :—

Rapport des baptêmes, mariages et décès dans les districts d'Arthabaska, de Chicoutimi, Gaspé, Iberville, Joliette, Montmagny et Saguenay, pour l'année 1887. (*Documents de la session, No 74.*)

Aussi, — Etat des affaires de la Compagnie Anglo-Canadienne de Prêts et Placements, à la date du 31 décembre, 1887. (*Documents de la session, No 48a.*)

Et aussi, — Etat concernant l'Hôpital Général et de Marine de Collingwood, pour l'année 1887. (*Documents de la session No 47a.*)

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, — la réponse à un ordre de la Chambre du 5 mars 1888, pour un état donnant le nom et le domicile de chaque inspecteur de homesteads dans le Manitoba et le Nord-Ouest, le nombre d'inspections et de rapports faits mensuellement par chacun pendant les années 1882 à 1887 inclusivement; le nom et le domicile de chaque inspecteur de colonisation, le nombre d'inspections et de rapports faits mensuellement par chacun pendant les susdites années, et copie des dits rapports. (*Documents de la session, No. 40c.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 16 avril 1888, pour un état donnant les noms et la date de nomination de chaque inspecteur de colonisation et de homestead dans les Territoires du Nord-Ouest, y compris le Manitoba, le salaire payé, à chacun, ainsi que les frais de voyage par jour ou par mois; le montant total payé à chacun pour salaire et frais de voyage ou autres dépenses à partir de la date de leur entrée en fonction jusqu'au 1er janvier. (*Documents de la session, No 40d.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 16 avril 1888, pour un état indiquant toutes les personnes qui ont affermé des terres à pâturage aux termes de l'ancienne formule d'affermage.

2. Le nombre de celles qui ne sont pleinement conformées aux conditions des baux.

3. Le nombre de celles qui s'y sont partiellement conformées, et dans quelle mesure.

4. Le nombre de celles qui doivent les arrérages et quel montant.

5. Le nombre d'anciens affermage qui sont actuellement inoccupés. (*Documents de la session, No 40e.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 28 mars 1888, pour un état indiquant :—

1. Le nom de chaque éleveur qui a loué des terrains dans le district d'Alberta, T. N.-O.; le nombre de leurs bestiaux; et la date de chaque dernier relevé mentionnant ce nombre ?

2. Si aucun des locataires doit des arrérages de rente ?

3. Si les terres louées sont propres à l'agriculture ?

4. La perte de bétail ou les souffrances que celui-ci a éprouvées dans ce district pendant l'hiver 1886-87, s'il en a été fait rapport ? (*Documents de la session No. 40f.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 9 avril 1888, pour copie de toutes lettres, correspondance, affidavits, etc., concernant l'affermage et la vente ou l'établissement du No 2, section 16, township 24 rang 29 à l'ouest du quatrième méridien; dans les Territoires du Nord-Ouest. (*Documents de la session, No 40g.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 28 mars 1888, pour un état indiquant le nombre des sociétés de colonisation existant actuellement au Manitoba et au

Nord-Ouest, le nombre de colons qu'elles ont placés sur leurs terres pendant les années 1885-86 et 87, le montant payé à la couronne par les diverses compagnies pour achats de terres pendant la même période, et le montant payé au gouvernement pour achats de terres par tous les autres colons pendant les mêmes années. (*Documents de la session, No 40h.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 9 avril 1888, pour copie de tous papiers, documents, télégrammes et correspondance concernant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer Central du Grand Nord-Ouest, ou tout octroi de terres à la compagnie, ou pour aider à la construction de tout ou partie du dit chemin. (*Documents de la session, No 58k.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 1er mars 1888, pour copie des instructions données aux agents des terres fédérales dans le Manitoba et le Nord-Ouest concernant les renseignements gratuits à fournir aux personnes désirant s'y fixer comme colons, et copie des instructions relatives aux renseignements pour lesquels un honoraire est exigé ; le montant des honoraires perçus pour ces renseignements aux diverses agences pendant les années 1885-86-87 ; le montant de tous les honoraires reçus des dits colons pendant les dites années et que l'on n'a pas porté à leur crédit lorsqu'ils ont acheté des terres fédérales. (*Documents de la session, No 40i.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 8 avril 1888, pour copie de tous papiers, documents, télégrammes et correspondance concernant l'octroi de terres à la Compagnie du chemin de fer de la Souris aux Montagnes Rocheuses, ou en aide à la construction du dit chemin. (*Documents de la session, No 58l.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 9 avril 1888, pour copie de tous papiers, documents, télégrammes et correspondance concernant l'octroi de terres à la Compagnie du chemin de fer Central du Nord-Ouest ou en aide à la construction du dit chemin. (*Documents de la session, No 58m.*)

M. Bergin, du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du parlement, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a l'honneur de soumettre à la Chambre le rapport du sous-comité (annexé au présent), qu'il a chargé de considérer les changements qui pourraient devenir nécessaires par suite de l'application de l'acte concernant le département des impressions et de la papeterie publiques. Le comité ayant adopté ce rapport, il le soumet maintenant à la considération des deux Chambres.

Le comité soumet aussi la résolution suivante, à titre de recommandation :—

Résolu.—Que le Secrétaire d'Etat ayant informé le comité "que le gouvernement sera probablement en mesure, en vertu de l'acte concernant le département des Impressions et de la Papeterie publiques, d'exécuter des impressions et de la reliure requise par le parlement, à l'expiration des contrats actuels," le président de ce comité soit autorisé à conférer avec le Secrétaire d'Etat sur le mode d'exécution des dits services.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ.

SALLE DE COMITÉ, 16 mai 1888.

Le sous-comité du comité mixte des Impressions du Parlement, qui a été chargé de considérer les changements qui pourraient devenir nécessaires par suite de l'application de l'acte concernant le département des Impressions et de la Papeterie publiques, a l'honneur de faire rapport,—

Que le sous-comité a eu une entrevue avec le Secrétaire d'Etat, dans son bureau. Après discussion, le ministre a déclaré qu'il ferait amender le bill dont le Parlement est actuellement saisi pour modifier le chapitre 27 des Statuts Révisés, concernant le département des impressions et de la papeterie publiques, afin que le personnel placé sous le contrôle actuel du comité demeure dans le même état tant que le comité le jugera à propos pour l'exécution convenable du service.

Le sous-comité soumet aussi les résolutions suivantes, à titre de recommandations :—

1. Résolu.—Que M. Robert Romaine, du bureau de la papeterie de la Chambre des Communes, soit promu au rang de commis principal.

2. Résolu,—Que M. Robert Brewer, sous-comptable de la Chambre des Communes, soit promu au rang de commis principal.

3. Résolu,—Que vu la diminution du travail dans le bureau de distribution du Parlement lorsque le nouveau département des Impressions et de la Papeterie publiques sera organisé, les changements suivants soient faits, à la demande du Secrétaire d'Etat: Que M. E. Botterell, chef actuel du bureau de distribution, et M. H. A. Botterell, deuxième assistant, soient transférés au nouveau département des Impressions et de la Papeterie publiques, où leurs expériences pourront être très utiles au service public.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par M. Carling,

Ordonné, que l'ordre de la Chambre renvoyant les bills suivants, savoir: Bill constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta, bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Ontario, Manitoba et Ouest, et bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Emerson et du Nord-Ouest, au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, soit rescindé et les bills retirés, et que les honoraires soient remboursés, moins les frais de traduction et d'impression.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par M. Laurier,

Résolu, que cette Chambre concoure dans l'adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur-Général, à l'occasion de l'expiration de son terme d'office en Canada.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté la dite adresse, en remplissant le blanc par les mots "les Communes."

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill modifiant de nouveau les Statuts Révisés, chapitre cinq, concernant le Cens Electoral, étant lu;

Et la question étant proposée,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Laurier propose comme amendement, secondé par Sir Richard Cartwright,—“ Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin de l'amender davantage en prescrivant qu'une révision des listes ait lieu dans toutes les divisions électorales où l'élection des membres siégeants sera contestée.”

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

POUR :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Coulombe,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Couture,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Seriver,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd),</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Weldon (Saint-Jean),</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Welsh, et</i>
<i>Chouinard,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Wilson (Elgin).—53.</i>
<i>Cook,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Davis</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Roome,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Denison,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Small,</i>

<i>Brown,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Carling</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Carpenter</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Thompson</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Tupper (Sir Charles),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Henderson,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Perley (Assiniboia),</i>	<i>Ward,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Perley (Ottawa),</i>	<i>White</i>
<i>Corby,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Reid,</i>	<i>Wood (Brockville) et</i>
<i>Curran,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Riopel,</i>	<i>Wood (Westm' d).-74.</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>		

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale ;

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte concernant une certaine convention entre le gouvernement du Canada et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant les subventions à accorder à certaines compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des réseaux y mentionnés.

(En comité.)

1. Résolu.— Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer aussi mentionnés ci-après, savoir :—

A la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à Parry-Sound, pour 22 milles de sa voie, à partir d'un point sur le Pacifique Canadien, jusqu'à Eganville, au lieu de la subvention octroyée par l'acte 49 Vic., chap. 10, pour une ligne à partir d'un point sur le Pacifique Canadien jusqu'à Eganville, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....\$ 70,400 00

A la Compagnie du chemin de fer Central de la Nouvelle-Ecosse, pour 46 milles de sa voie, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 147,200 00

A la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Montréal, et Champlain, pour 3 milles de sa voie, à partir de l'extrémité de la présente section subventionnée, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 9,600 00

A la Compagnie du chemin de fer de Jonction de la Massawippi, pour sa voie à partir d'un point sur le chemin de fer Atlantique au Nord-Ouest, près du village de Magog, jusqu'à la station de Ayers Flat sur le chemin de fer de la Vallée Massawippi, au lieu de la subvention octroyée par l'acte 50-51 Vic., chap. 24, une subvention de..... 32,000 00

A la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, pour construire des ponts sur les divers chenaux de la rivière Ottawa

à la Culbute et à l'ouest de ce lieu, une subvention de \$31,500 à être payée mensuellement au fur et à mesure du progrès des travaux, sur le certificat de l'ingénieur en chef des chemins de fer du gouvernement, proportionnellement à la valeur des travaux exécutés comparée à la valeur de la totalité de l'entreprise; et pour trois milles de sa voie, depuis un point situé trois milles à l'Est de Pembroke jusqu'à Pembroke, dans la province d'Ontario, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité \$9,600; pourvu que la totalité des travaux subventionnés sur ce chemin soient complétés dans les quatre ans qui suivront la passation de cet acte—la subvention accordée par cet acte n'excédant pas en totalité.....	41,100 00
A la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et de l'Ouest, pour 84 $\frac{1}{2}$ milles de sa voie, depuis Port-Arthur vers le lac de la Pierre-à-Fusil, au lieu des subventions octroyées par l'acte 48-49 Vic., chap. 59, et l'acte 49 Vic., chap. 10, pour la construction d'un chemin de fer depuis la station Murillo jusqu'au lac Croche, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité	271,200 00
A la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, pour 30 milles de sa voie, depuis le lac Saint-Jean vers Chicoutimi, ou depuis Chicoutimi vers le lac Saint-Jean, étant un transfert fait à la demande de la Compagnie du chemin de fer du Saguenay et du lac Saint-Jean de la subvention octroyée par l'acte 50-51 Vic., chap. 24, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	96,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata, pour 20 milles de son chemin de fer d'embranchement à partir d'Edmunston vers la rivière Saint-François, dans la province de Québec, au lieu de la subvention octroyée par l'acte 50-51 Vic., chap. 24, une subvention de.....	100,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Québec Central pour la construction et l'achèvement d'une ligne de chemin de fer, depuis la station de Saint-François jusqu'à un point sur le chemin de fer Atlantique au Nord-Ouest, près de la rivière La Lune, 90 milles, au lieu de la balance de la subvention, non gagnée, octroyée par l'acte 47 Vic., chap. 8, une subvention n'excédant pas \$21,191.54 par année, pendant vingt ans, ou une garantie pour semblable période comme intérêt sur les obligations de la compagnie; la dite subvention annuelle représentant un octroi en argent de.....	288,000 00
A la Compagnie du chemin de fer Central du Nouveau-Brunswick, un octroi, à titre de subvention (le chemin devant d'abord recevoir de nouveaux rails en acier ne pesant pas moins que 56 livres par verge linéaire, et après qu'un ordre en conseil aura été passé ou autorisant le transfert à la compagnie), de 4,052 tonnes de rails de fer et attaches qui ont déjà servi et qui ont été prêtés à la Compagnie du chemin de fer de Saint-Martin à Upham, formant actuellement partie du chemin de fer Central, lesquels rails et attaches figurent à l'actif dans les comptes publics pour un montant de.....	83,612 54
A la Compagnie du chemin de fer d'Elgin, Petitcodiac et Havelock, dans le Nouveau-Brunswick, un octroi à titre de subvention (le chemin devant d'abord recevoir de nouveaux rails en acier ne pesant pas moins que 56 livres par verge linéaire et après qu'un ordre en conseil aura été passé autorisant leur transfert à la compagnie), de 2,201 tonnes de rails en fer et d'attaches ayant déjà servi et qui ont été prêtés au chemin de fer d'embranchement d'Elgin qui forme actuellement partie du chemin de fer d'Elgin, Petitcodiac et Havelock, lesquels rails et attaches figurent à l'actif dans les comptes publics pour un montant de.....	44,252 82
A la Compagnie du chemin de fer du Nord de Kent, dans le Nouveau Brunswick, un octroi à titre de subvention (le chemin devant d'abord recevoir de nouveaux rails d'acier ne pesant pas moins que 56 livres par verge	

linéaire, et après qu'un ordre en conseil aura été basé autorisant leur transfert à la compagnie), de 2,519 tonnes de rails de fer et d'attaches ayant déjà servi et qui ont été prêtés à cette compagnie, lesquels rails et attaches figurent à l'actif dans les comptes publics pour un montant de..... 58,334 27

A la Compagnie de Coton de Halifax, dans la Nouvelle-Ecosse, un octroi à titre de subvention (le chemin devant d'abord recevoir de nouveaux rails d'acier ne pesant pas moins que 56 livres par verge linéaire et après qu'un ordre en conseil aura été passé autorisant leur transfert à la compagnie) de 233 tonnes de rails de fer et d'attaches ayant déjà servi et qui ont été prêtés à la compagnie, lesquels rails et attaches figurent à l'actif dans les comptes publics pour un montant de..... 4,335 00

A la Compagnie d'Acier du Canada, dans la Nouvelle-Ecosse, un octroi à titre de subvention (le chemin devant d'abord recevoir de nouveaux rails d'acier ne pesant pas moins que 56 livres par verge linéaire et après qu'un ordre en conseil aura été passé autorisant leur transfert à la compagnie), de 597 tonnes de rails en fer et attaches ayant déjà servi et qui ont été prêtés à la compagnie, lesquels rails et attaches figurent à l'actif dans les comptes publics pour un montant de..... 11,964 66

A la Compagnie du chemin de fer d'Albert, dans le Nouveau-Brunswick, un octroi à titre de subvention (le chemin devant d'abord recevoir de nouveaux rails d'acier ne pesant pas moins que 56 livres par verge linéaire et après qu'un ordre en conseil aura été passé autorisant leur transfert à la compagnie), de 726 tonnes de rails de fer et d'attaches ayant déjà servi et qui ont été prêtés à la compagnie, lesquels rails et attaches figurent à l'actif dans les comptes publics pour un montant de..... 14,665 45

A la Compagnie du chemin de fer d'embranchement de Charham, dans le Nouveau-Brunswick, un octroi à titre de subvention (le chemin devant d'abord recevoir de nouveaux rails d'acier ne pesant pas moins que 56 livres par verge linéaire et après qu'un ordre en conseil aura été passé autorisant leur transfert à la compagnie), de 958 tonnes de rails de fer et d'attaches ayant déjà servi et qui ont été prêtés à la compagnie, lesquels rails et attaches figurent à l'actif dans les comptes publics pour un montant de..... 24,439 84

2. Résolu.—Toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un ordre en conseil, et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des chemins de fer et canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure ; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du gouverneur en conseil ; et toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparativement à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Colby fait, en conséquence, rapport des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Résolu.—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer aussi mentionnés ci-après, savoir :—

A la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à Parry-Sound, pour 22 milles de sa voie, à partir d'un point sur le Pacifique Canadien, jusqu'à Eganville, au lieu de la subvention octroyée par l'acte 49 Vic., chap 10, pour une ligne à partir d'un point sur le Pacifique Canadien jusqu'à Eganville, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	\$70,400 00
A la Compagnie du chemin de fer Central de la Nouvelle-Ecosse, pour 46 milles de sa voie, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.	147,200 00
A la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Montréal et Champlain, pour 3 milles de sa voie, à partir de l'extrémité de la présente section subventionnée, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	9,600 00
A la Compagnie du chemin de fer de jonction de la Massawippi, pour sa voie à partir d'un point sur le chemin de fer Atlantique au Nord-Ouest, près du village de Magog, jusqu'à la station de Ayers Flat sur le chemin de fer de la Vallée Massawippi, au lieu de la subvention octroyée par l'acte 50-51 Vic., chap. 24, une subvention de.....	32,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, pour construire des ponts sur les divers chenaux de la rivière Ottawa à la Culbute et à l'Ouest de ce lieu, une subvention de \$31,500 à être payée mensuellement au fur et à mesure du progrès des travaux, sur le certificat de l'ingénieur en chef des chemins de fer du gouvernement, proportionnellement à la valeur des travaux exécutés comparée à la valeur de la totalité de l'entreprise ; et pour trois milles de sa voie, depuis un point situé trois milles à l'Est de Pembroke jusqu'à Pembroke, dans la province d'Ontario, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité \$9,600 ; pourvu que la totalité des travaux subventionnés sur ce chemin soient complétés dans les quatre ans qui suivront la passation de cet acte—la subvention accordée par cet acte n'excédant pas en totalité.....	41,100 00
A la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et de l'Ouest, pour 84 $\frac{1}{2}$ milles de sa voie, depuis Port-Arthur vers le lac de la Pierre à Fusil, au lieu des subventions octroyées par l'Acte 48-49 Vic., chap. 59, et l'Acte 49 Vic., chap. 10, pour la construction d'un chemin de fer depuis la station Murillo jusqu'au lac Croche, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	271,200 00
A la Compagnie du chemin de fer de Québec au Lac Saint-Jean, pour 30 milles de sa voie, depuis le lac Saint-Jean vers Chicoutimi, ou depuis Chicoutimi vers le lac Saint-Jean, étant un transfert fait à la demande de la Compagnie du chemin de fer du Saguenay et du lac Saint-Jean de la subvention octroyée par l'acte 50-51 Vic., chap. 24, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	96,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata, pour 20 milles de son chemin de fer d'embranchement à partir d'Edmunston vers la rivière Saint-François, dans la province de Québec, au lieu de la subvention octroyée par l'acte 50-51 Vic., chap. 24, une subvention de.....	100,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Québec Central pour la construction et l'achèvement d'une ligne de chemin de fer, depuis la station de Saint-François jusqu'à un point sur le chemin de fer Atlantique au Nord-Ouest, près de la rivière La Lune, 90 milles, au lieu de la balance de la subvention, non gagnée, octroyée par l'acte 47 Vic., chap. 8, une subvention n'excédant pas \$21,191.54 par année, pendant vingt ans, ou une garantie pour semblable période comme intérêt sur les obligations de la compagnie ; la dite subvention annuelle représentant un octroi en argent de	288,000 00
A la Compagnie du chemin de fer Central du Nouveau-Brunswick, un octroi, à titre de subvention (le chemin devant d'abord recevoir de nou-	

veaux rails en acier ne pesant pas moins que 56 livres par verge linéaire, et après qu'un ordre en conseil aura été passé en autorisant le transfert à la compagnie), de 4,052 tonnes de rails de fer et attaches qui ont déjà servi et qui ont été prêtés à la Compagnie du chemin de fer de Saint-Martin à Upham, formant actuellement partie du chemin de fer Central, lesquels rails et attaches figurent à l'actif dans les comptes publics pour un montant de.....

83,612 54

A la Compagnie du chemin de fer d'Elgin, Petitediac et Havelock, dans le Nouveau-Brunswick, un octroi à titre de subvention (le chemin devant d'abord recevoir de nouveaux rails en acier ne pesant pas moins que 56 livres par verge linéaire et après qu'un ordre en conseil aura été passé autorisant leur transfert à la compagnie), de 2,201 tonnes de rails en fer et d'attaches ayant déjà servi et qui ont été prêtés au chemin de fer d'embranchement d'Elgin qui forme actuellement partie du chemin de fer d'Elgin, Petitediac et Havelock, lesquels rails et attaches figurent à l'actif dans les comptes publics pour un montant de.....

44,252 82

A la Compagnie du chemin de fer du Nord de Kent, dans le Nouveau Brunswick, un octroi à titre de subvention (le chemin devant d'abord recevoir de nouveaux rails d'acier ne pesant pas moins que 56 livres par verge linéaire, et après qu'un ordre en conseil aura été basé autorisant leur transfert à la compagnie), de 2,549 tonnes de rails de fer et d'attaches ayant déjà servi et qui ont été prêtés à cette compagnie, lesquels rails et attaches figurent à l'actif dans les comptes publics pour un montant de.....

58,334 27

A la Compagnie de Coton de Halifax, dans la Nouvelle-Ecosse, un octroi à titre de subvention (le chemin devant d'abord recevoir de nouveaux rails d'acier ne pesant pas moins que 56 livres par verge linéaire et après qu'un ordre en conseil aura été passé autorisant leur transfert à la compagnie) de 233 tonnes de rails de fer et d'attaches ayant déjà servi et qui ont été prêtés à la compagnie, lesquels rails et attaches figurent à l'actif dans les comptes publics pour un montant de.....

4,335 00

A la Compagnie d'Acier du Canada, dans la Nouvelle-Ecosse, un octroi à titre de subvention (le chemin devant d'abord recevoir de nouveaux rails d'acier ne pesant pas moins que 56 livres par verge linéaire et après qu'un ordre en conseil aura été passé autorisant leur transfert à la compagnie), de 597 tonnes de rails en fer et attaches ayant déjà servi et qui ont été prêtés à la compagnie, lesquels rails et attaches figurent à l'actif dans les comptes publics pour un montant de.....

11,964 66

A la Compagnie du chemin de fer d'Albert, dans le Nouveau-Brunswick, un octroi à titre de subvention (le chemin devant d'abord recevoir de nouveaux rails d'acier ne pesant pas moins que 56 livres par verge linéaire et après qu'un ordre en conseil aura été passé autorisant leur transfert à la compagnie), de 726 tonnes de rails de fer et d'attaches ayant déjà servi et qui ont été prêtés à la compagnie, lesquels rails et attaches figurent à l'actif dans les comptes publics pour un montant de.....

14,665 45

A la Compagnie du chemin de fer d'embranchement de Charham, dans le Nouveau-Brunswick, un octroi à titre de subvention (le chemin devant d'abord recevoir de nouveaux rails d'acier ne pesant pas moins que 56 livres par verge linéaire et après qu'un ordre en conseil aura été passé autorisant leur transfert à la compagnie), de 958 tonnes de rails de fer et d'attaches ayant déjà servi et qui ont été prêtés à la compagnie, lesquels rails et attaches figurent à l'actif dans les comptes publics pour un montant de.....

24,439 84

2. Résolu,—Toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un ordre en conseil, et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en

conseil, sur le rapport du ministre des chemins de fer et canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure ; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du gouverneur en conseil ; et toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparativement à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que Sir Charles Tupper ait la permission de présenter un bill autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois ; et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements, savoir :—

Bill intitulé : "Acte concernant certaines avances faites aux Commissaires du Havre de Québec."

Bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte des élections fédérales," chapitre huit des Statuts Révisés du Canada."

Bill intitulé : Acte modifiant de nouveau le chapitre cinquante et un des Statuts Révisés du Canada, "Acte de la propriété foncière dans les Territoires."

Bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte de la présente session, intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte modifiant le chapitre cent soixante-dix-huit des Statuts Révisés du Canada, "l'Acte des convictions sommaires," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte modifiant le chapitre cent vingt-quatre des Statuts Révisés, concernant les assurances," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte des banques chapitre cent vingt des Statuts Révisés du Canada," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte des Banques, chapitre cent-vingt des Statuts Révisés du Canada," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, savoir :—Ontario, \$18,000; Québec, \$15,000; Nouvelle-Ecosse, \$13,000; Nouveau-Brunswick, \$16,000; Ile du Prince-Edouard, \$3,500; Colombie-Britannique \$6,000; Manitoba, Kéwatin et Territoires du Nord-Ouest, \$3,000; pisciculture, passe-migratoires et nettoyage des rivières, \$35,000; dépenses judiciaires et incidentes, \$2,000; entretien et réparation des vapeurs et autres bâtiments employés à la protection des pêcheries, \$100,000; exposition des pêcheries du Canada, \$1,500; pour payer le service de personnes attachées aux départements des douanes et des pêcheries, et autres frais se rattachant à la distribution de primes de pêche et au service de la statistique, \$6,000; frais de l'installation du rez-de chaussée de Victoria-Hall en pisciculture (à voir de nouveau), \$1,500; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant au contrôle des compagnies d'assurance, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

3. Résolu qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la commission géologique, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille sept cent trente-huit piastres et soixante et douze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, Ontario et Québec :—Province de Québec, secours, \$4,200; achat de couvertures de laine pour les Sauvages d'Ontario et de Québec, \$1,600; écoles des Sauvages dans l'Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick, \$14,287.50; annuités aux termes du traité Robinson, \$15,588; pour pourvoir aux appointements du chef Angus Cooke, de la réserve Gibson, et du chef William McGregor, de la bande du Cap Croker, \$50 chacun, \$100; à voter de nouveau le montant du crédit accordé à la dernière session, mais non dépensé, pour le transport des Sauvages demeurant encore au lac des Deux-Montagnes, dans le township de Gibson, \$5,000; arpentage de réserves, \$1,963.22; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille trente-deux piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Sauvages, Nouvelle-Ecosse :—appointements, \$900; secours et achat de grains de semence, \$3,045; soins de médecins et médicaments, \$1,012; diverses dépenses, \$75; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille trois cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, Nouveau-Brunswick :—Appointements, \$2,105; secours et achat de grains de semence, \$2,700; soins de médecins et médicaments, \$470; diverses dépenses, \$50; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, Ile du Prince-Edouard :—Appointements, \$500; secours et achat de grains de semence, \$1,125; soins de médecins et médicaments, \$300; diverses dépenses, \$75; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et treize mille huit cent cinquante-sept piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, Colombie-Britannique :—Sauvages de la Colombie-Britannique en général, \$52,520; arpentages, \$11,837; commissions des réserves, \$9,500; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent soixante et seize mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Affaires des Sauvages, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest.—Annuités, \$148,865; instruments aratoires, \$26,511; grains de semence, \$3,570;

bestiaux et porcs, \$6,251 ; provisions pour les Sauvages sans ressources, y compris les provisions fournies lors du paiement des annuités, et munitions données aux Sauvages pour leur permettre de chasser, \$354,319 ; habillements—distribution triennale, \$6,400 ; écoles du jour, \$42,540 ; écoles d'industrie, \$81,429 ; arpentages, \$6,500 ; gages des instructeurs d'agriculture, \$33,122 ; entretien des fermes, \$16,443 ; Sioux, \$3,772 ; dépenses générales, \$125,953 ; bâtiments de l'agence, \$21,075 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent quarante-huit mille quatre cent vingt-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police à cheval du Nord-Ouest, savoir :—Solde de la police, \$332,176 ; subsistance, \$91,250 ; fourrage, \$82,000 ; combustible et éclairage, \$35,000 ; habillements, \$70,000 ; réparations, renouvellement, remonte, armes et munitions, \$60,000 ; médicaments et fortifiants et dépenses de l'hôpital, \$5,000 ; livres et papeterie, \$5,000 ; éclaireurs, guides, frais pour billets de logement, allocations de voyage, transport des membres de la police et des munitions, \$60,000 ; dépenses imprévues, \$8,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, savoir :—*Gazette du Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses imprévues sujettes à un arrêté du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour commutation de remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-deux mille huit cent quatre-vingt-neuf piastres et dix centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, y compris impressions, chemins, ponts, passages d'eau, et aide aux écoles, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1889.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gouvernement du district de Kéwatin, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la mise à exécution de "l'Acte de Tempérance du Canada," pour l'année finissant le 30 juin 1889.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour compensation aux membres de la police à cheval du Nord-Ouest, pour blessures reçues au service, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant aux levées hydrographiques des lacs Spérier et Huron, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements de M. Fabre et dépenses imprévues de son bureau, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour couvrir les frais de causes en litige, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour couvrir les dépenses des notes des témoignages rendus au sujet des comptes publics rapportés à l'auditeur général du Canada, sous l'autorité de l'article 57 de "l'Acte du revenu consolidé et de l'audition," et pour payer les services d'hommes de loi rendus à l'auditeur général, et de personnes qui lui ont aidé à esti-

mer la valeur des impressions faites par les officiers-rapporteurs et autres, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le paiement des commis surnuméraires employés à la préparation des réponses aux ordres du parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des agences commerciales, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'organisation du département des impressions, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du matériel nécessaire pour le département des impressions et pour l'atelier de reliure du gouvernement (à voter de nouveau \$70,000), pour l'année finissant le 30 juin 1889.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la nouvelle somme nécessaire pour payer pour arpentages, chemins, ponts et autres constructions nécessaires à la réserve de Hot Spring, près de la station Banff, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Académie des Arts, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la collection des arrêtés du conseil, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1889.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à la publication des transactions de la Société Royale, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante et un mille six cent vingt-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'accise, savoir :—Appointements des officiers et inspecteurs de l'accise, y compris \$200 pour augmenter les appointements de A. F. McPherson, comptable, division de Toronto, de \$1,200 à \$1,400, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du Service Civil, \$260,477.50 ; service préventif, \$9,000 ; pour pourvoir aux augmentations des appointements suivant le résultat des examens d'accise, \$2,000 ; pour augmenter les appointements des officiers chargés de la surveillance dans les grandes distilleries et fabriques, \$5,000 ; frais de voyages, loyer, combustibles, papeterie, etc., ainsi que les estampilles et estampillage des tabacs domestiques et importés, \$65,000 ; allocations aux percepteurs de douane sur droits perçus par eux, \$3,500 ; commission aux vendeurs d'estampilles pour tabac canadien en torquettes, \$250 ; pour pourvoir à la promotion de quatre nouveaux officiers de la classe spéciale, le nombre étant porté de 20 à 24, \$1,400 ; spécial—pour mettre le département en mesure d'acheter du naphthé de bois et autres articles de même nature, qu'il fournira aux fabricants en entrepôt, ainsi que le veut l'acte 49 Vic., ch. 44, art. 233, dépense qui sera remboursée ensuite par les fabricants, \$5,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante quatre mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'inspection et mesurage du bois, savoir :—Montréal—Sous-surintendant, \$900 ; teneur de livres et comptable, \$600 ; Québec—Surintendant, \$2,200 ; sous-surintendant, \$1,600 ; caissier, \$1,500 ; commis de la spécification, \$1,400 ; messenger et gardien, \$350 ; commis de la spécification, etc., 8 mois, 1 à \$1,000, 2 à \$700, 1 à \$650, 2 à \$600, 1 à \$550, \$4,650 ; aide du teneur de livres, \$1,100 ; Trois-Rivières—Sous-surintendant, \$300 ; commis, \$700 ; émoluments des inspecteurs-mesureurs, \$25,000 ; dépenses imprévues, \$8,000 ; pension des inspecteurs-mesureurs à la retraite, \$6,600 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-sept mille neuf cent soixante et dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses

des poids et mesures et gaz, savoir :—Appointements des inspecteurs et sous inspecteurs des poids et mesures, \$47,000 ; appointements des inspecteurs du gaz, \$12,170 ; traitement du commissaire des étalons de poids et mesures, \$800 ; loyers, combustibles, frais de voyages, frais de port, papeterie, etc.,—poids et mesures, \$18,000 ; loyers, combustibles, frais de voyages, frais de port, papeterie, etc.,—gaz, y compris l'équipement de 4 nouveaux bureaux, \$8,000 ; appointements de l'inspecteur en chef des étalons de poids et mesures, \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'inspection des denrées, savoir :—Pour l'achat et la distribution d'échantillons de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qu'entraîne la loi d'inspection des substances alimentaires, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour menus revenus, savoir: Menus revenus, \$1,500 ; terre de la réserve d'artillerie, \$2,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions neuf cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer de Prolongement-Est, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des chemins de fer de l'Île du Prince-Edouard, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'embranchement de Windsor, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante et cinq mille sept cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour les réparations, frais d'exploitation et entretien des canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille sept cent quatre-vingt-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements et dépenses des employés des canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la perception des droits de glissoires et estacades, travaux publics, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent quatre-vingt dix-sept mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal du Sault Sainte-Marie, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

M. Colby informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin,

Résolu, que lorsque la Chambre s'ajournera, elle restera ajournée jusqu'à dix heures a.m., lundi prochain.

Lundi, 21 mai 1888.

Dix heures a.m.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Taylor,—deux pétitions des Chevaliers du Travail, de Saint-Lawrence, Cornwall, Ontario.

Par M. Carling,—deux pétitions du Conseil des Métiers et du Travail, London, Ontario.

Par M. Denison,—deux pétitions de l'Union des Ouvriers-Constructeurs, de Toronto, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Assemblée Locale, No 3,852, des Chevaliers du Travail; et de l'Assemblée Locale, No 5,000, des Chevaliers du Travail, tous de Montréal; de l'Assemblée de la Montagne, No 6,798, des Chevaliers du Travail, Thorold; de l'Union des Tailleurs de pierre, de Toronto et des environs; des Chevaliers du Travail, No 4,378, Stratford; de l'Assemblée Huron, No 4,673, des Chevaliers du Travail, Clinton; de l'Assemblée No 3,449, des Chevaliers du Travail, Saint-Thomas; et des Chevaliers du Travail, No 4,139, Amherstburg, tous de l'Ontario; demandant séparément que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la protection des employés de chemins de fer, devienne loi.

De l'Assemblée Locale, No 3,852, des Chevaliers du Travail; et de l'Assemblée Locale, No 5,000, des Chevaliers du Travail, tous de Montréal; de l'Assemblée de la Montagne, No 6,798, des Chevaliers du Travail, Thorold; de l'Union des Tailleurs de pierre, de Toronto et des environs; des Chevaliers du Travail, No 4,378, Stratford; de l'Assemblée Huron, No 4,673, des Chevaliers du Travail, Clinton; de l'Assemblée No 3,449, des Chevaliers du Travail, Saint-Thomas; et des Chevaliers du Travail, No 4,139, Amherstburg, tous de l'Ontario; demandant séparément que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la sûreté des navires, devienne loi, avec un certain amendement.

De l'Assemblée de la Montagne, No 6,798, des Chevaliers du Travail, Thorold, Ontario; et de l'Assemblée Locale, No 3,852, des Chevaliers du Travail, Montréal; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi au sujet de l'inspection des bateaux à vapeur, soit amendé.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. McKay,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le sixième rapport du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du parlement.

Un bill autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte modifiant le chapitre cent vingt-quatre des Statuts Révisés, concernant les assurances," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte modifiant le chapitre cent soixante-dix-huit des Statuts Révisés," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill à l'effet d'abolir les confiscations pour trahison et félonie, et autrement modifier la loi qui s'y rapporte, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant "l'Acte concernant les droits d'auteur," chapitre soixante-deux des Statuts Révisés, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

M. Chapleau, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 16 avril 1888, pour copie de tous documents concernant la demande de George J. McDonald relativement à l'exposition du centenaire de 1876. (*Documents de la session, No. 75.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent cinquante-quatre mille quatre cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et dépenses imprévues aux différents ports de douanes :— Dans la province d'Ontario, \$270,625 ; dans la province de Québec, \$223,345 ; dans la province du Nouveau-Brunswick, \$88,220 ; dans la province de la Nouvelle-Ecosse, \$109,310 ; dans la province du Manitoba, \$30,850 ; dans la province des territoires du Nord-Ouest, \$4,000 ; dans la province de la Colombie-Britannique, \$41,020 ; dans la province de l'Île du Prince-Édouard, \$21,060 ; provinces en général, pour faire face aux changements qui pourront être nécessaires dans le personnel, \$5,000 ; appointements et frais de voyage des inspecteurs de ports, et frais de voyages des autres officiers en tournée d'inspection, \$20,000 ; divers, dépenses imprévues du bureau principal, impressions, papeterie, annonces, frais de télégraphe, pour les différents ports d'entrée, \$15,000 ; pour faire face aux dépenses probables se rattachant à la commission des douanes et au service préventif extérieur, y compris les appointements de \$800 du commissaire des douanes comme président de la commission, \$18,000 ; pour pourvoir à la dépense probable en rapport avec les épreuves polariscopiques des sucres, y compris la solde des personnes employées à ce service, \$5,000 ; pour faire face aux dépenses se rattachant à l'acte concernant l'immigration chinoise, y compris la rémunération des officiers de douanes, \$3,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-seize mille cinq cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations et exploitation, ports et glissoirs, y compris l'écluse de la rivière Yamaska, et le bassin de radoub d'Esquimalt, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la ligne de télégraphe entre l'Île du Prince-Édouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des lignes télégraphiques aériennes et câbles sous-marins—service des côtes et îles des rivières intérieures et du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, y compris les frais du steamer *Newfield* ou autre navire quand leurs services seront requis pour le câble ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des lignes télégraphiques, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des lignes télégraphiques, Colombie-Britannique pour l'année finissant le 30 juin 1889.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa

Majesté pour le service en général télégraphes et signaux, pour l'année finissant le 30 juin, 1889.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'agence des travaux publics, Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt un mille deux cent soixante et huit piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des terres fédérales—imputable sur le revenu, service extérieur—commission des terres—Winnipeg, savoir:—Appointements du commissaire, \$5,000; appointements du surintendant des mines, \$3,200; frais de voyages du surintendant des mines, \$1,500; dépenses imprévues, surintendant des mines, \$1,000; appointements des commis, surintendant des mines, \$1,825; appointements de l'inspecteur des agences, \$2,000; frais de voyages de l'inspecteur des agences, \$1,500; appointements du secrétaire, \$1,800; appointements du sous-secrétaire, \$1,400; appointements des commis, \$13,296; dépenses imprévues, éclairage, frais de poste, télégrammes, etc., \$2,700; gardien et messenger, \$600; appointements de 7 inspecteurs des établissements dits *homestead*, \$3,400; frais de voyages de 7 inspecteurs des établissements dits *homestead*, \$7,000; service de guides, \$2,000; services spéciaux, \$5,000. Agences des terres fédérales—Agents des terres fédérales, \$19,200; commis, \$18,532.25; dépenses imprévues, y compris loyer de bureau, combustible, etc., \$9,500; dépenses imprévues payées par le bureau général pour le service extérieur, \$2,650. Agences des bois de la couronne—Agents des terres de la couronne, \$5,600; appointements du teneur de livres, Winnipeg, \$1,095; dépenses imprévues, \$4,000; gardes forestiers, \$5,660; appointements de l'inspecteur des ranches, \$600; dépenses imprévues de l'inspecteur des ranches, \$200; appointements du commissaire des forêts, \$1,000; frais de voyages du commissaire des forêts, \$1,200; papeterie et impressions pour le service extérieur, \$4,000; pour payer aux membres suivants du service civil leurs services comme membres du conseil d'examen des arpenteurs fédéraux:—Edward Deville, \$80; W. F. King, \$80; William Pearce, \$80; A. H. Witcher, \$80; P. B. Symes, \$80,—\$400; pour les honoraires des membres du conseil d'examen des arpenteurs fédéraux qui ne sont pas membres du service civil, et les dépenses de ce conseil, \$-00; réclamations des Métis, frais de la commission, \$3,000. Colombie-Britannique—Appointements de l'agent des terres fédérales, \$2,800; dépenses imprévues de l'agent de terres fédérales, \$1,000; commis, \$3,010; appointements de l'agent des terres de la Couronne, \$1,600; dépenses imprévues de l'agent des terres de la Couronne, \$1,200. Service intérieur—Commis surnuméraires du bureau général, Ottawa, \$28,000; annonces, transcription, etc., \$7,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour arpentage, examen des rapports d'arpentage, impressions de plans, etc., terres fédérales, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à M. Thomas Crimmen, qui a rempli les fonctions d'agent de la caisse d'épargnes à Newcastle, N.-B., du 3 novembre 1886 au 4 novembre 1887, frais de gestion, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent quatre-vingt-quinze piastres et quarante-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des finances:—Pour pourvoir aux appointements de J. C. Saunders pendant un an à partir du 1er juillet 1887, \$650; pour payer à R. W. Baxter la différence entre ses appointements et ceux du comptable de l'extraordinaire, dont il a rempli les fonctions depuis le 10 mars jusqu'au 30 juin 1886, \$245.48, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent quatre-vingt-trois piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de l'auditeur général:—Pour pourvoir aux appointements de deux commis de la 3e classe, l'un depuis le 1er juillet 1887 jusqu'au 30 juin 1888, à \$100 par année, et l'autre, Iva A. Martin, depuis le 1er août 1887 jusqu'au 30 juin 1888, à \$800 par

année, \$733.33, \$1,13 1.33 ; un messenger, 6 mois à \$500 par année, \$250, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante piastres et quarante-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages :—Compensation à D. C. Bliss pour avoir rempli pendant trois mois des devoirs officiels additionnels en l'absence de M. Benson par cause de maladie, \$136 ; pour pourvoir au paiement d'arrérages d'appointements à J. D. McLean, promu de la 2e à la 1re classe, par arrêté du conseil du 20 septembre 1887, \$77.75 ; pour pourvoir au paiement à J. A. J. McKenna d'arrérages d'appointements comme secrétaire particulier du ministre, étant la différence entre \$200 et \$600 par année, du 28 novembre 1887 au 30 juin 1888, \$236.67, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des chemins de fer et canaux :—Pour payer à H. A. Fissiault, attaché au département et remplissant les mêmes fonctions depuis plus de 27 ans, promu, par arrêté du conseil du 3 septembre 1885, du grade de commis de la 1re classé à celui de premier commis, à partir du 1er juillet 1854, et qui étant notaire et possédant par conséquent les connaissances techniques nécessaires, est dispensé de l'examen exigé dans les cas ordinaires—la différence entre ses appointements de commis de la 1re classe et ceux de premier commis, depuis le 1er juillet 1884 jusqu'au 30 juin 1887, \$750, et depuis le 1er juillet 1887 jusqu'au 30 juin 1888, \$350, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent sept piastres et cinquante-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Postes :—Pour payer à G. F. Everett, sous-surintendant de la division des mandats-poste, pour avoir rempli les fonctions de surintendant en l'absence du Canada de J. C. Stewart, le surintendant, depuis le 21 juillet 1887 jusqu'au 4 décembre 1887, les deux jours inclusivement, la moitié de la différence entre ses appointements, \$2,300 par année, et ceux de M. Stewart, \$2,800, comme surintendant des divisions des mandats-poste et des caisses d'épargne, conformément à la clause 2, article 51, de "l'Acte du Service Civil," \$93.41 ; pour payer à D. Matheson, sous-surintendant de la division des caisses d'épargne, pour avoir rempli les fonctions de surintendant en l'absence du Canada de M. J. C. Stewart, le surintendant, depuis le 21 juillet 1887 jusqu'au 4 décembre 1887, les deux jours inclusivement, la moitié de la différence entre ses appointements, \$2,100 par année, et ceux de M. Stewart, \$2,800, comme surintendant des divisions des mandats-poste et des caisses d'épargne, conformément à la clause 2, article 51, de "l'Acte du Service Civil," \$150.78 ; pour payer à W. H. Smithson, sous-comptable, pour avoir rempli les fonctions de comptable, pendant l'absence en congé de M. H. A. Wicksteed, le comptable, depuis le 1er octobre 1887 jusqu'au 31 décembre 1887, et pour avoir rempli les dites fonctions entre le 1er mai et le 31 janvier 1888, la différence entre ses appointements, \$2,400 par année, et ceux du comptable, \$2,800 par année, conformément à la clause 2, article 51, de "l'Acte du Service Civil," \$133.33 ; pour payer à M. J. C. Stewart la différence entre la somme pourvue pour ses appointements, \$2,800, comme surintendant des divisions des mandats-poste et des caisses d'épargnes, et ses appointements, \$3,200 par année, autorisés par arrêté du conseil, comme contrôleur financier, à partir du 1er février 1888, \$166.67 ; pour payer à D. Matheson, la différence entre la somme pourvue pour ses appointements, \$2,100, comme sous-surintendant de la division des caisses d'épargnes, et ses appointements, \$2,300, autorisés par arrêté du conseil, comme surintendant de la division des caisses d'épargnes, à partir du 1er février 1888, \$83.33 ; pour payer à M. Henry Knauf, pour traduction de l'allemand en anglais et de l'anglais en allemand, \$300 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour rémunération à un messenger spécial pour distribuer le courrier du soir chez les ministres et les sous-ministres, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Agriculture :—Allocation

au secrétaire du département, pour remplir les fonctions du sous-ministre, depuis le 1er juillet 1887, jusqu'au 30 juin 1888, \$700; pour augmenter, pour services techniques, les appointements d'Alfred Desjardins, qui a été nommé commis de 3e classe, au minimum de \$400, dans la division des brevets, \$100; pour payer à J. B. Lynch, pour services spéciaux en dehors des heures du bureau, depuis le 1er juillet jusqu'au 31 octobre 1887, \$100; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent trente-quatre piastres et soixante et douze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Conseil Privé:—Augmentation prévue par le statut et omise dans le premier budget, \$50; différence entre les appointements de feu M. Baudry et ceux de L. J. Burpee, depuis le 23 septembre 1887 jusqu'au 30 juin 1888, \$384.72; somme ajoutée aux dépenses imprévues pour pourvoir au paiement de traductions confidentielles, etc., nonobstant l'art. 51 de l'Acte du Service Civil, \$100; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent huit piastres et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du Secrétaire d'Etat:—Pour payer à E. Brousseau \$50 par année, depuis le 1er juillet 1880 jusqu'au 30 juin 1888, un arrêté du conseil lui accordant \$1,450 à partir du 1er juillet 1880 avait été passé, tandis que le budget de cet exercice ne contenait que \$1,400, et la différence annuelle n'a jamais été comblée, \$400; pour payer à F. J. Audet, commis de la 3e classe, depuis le 1er février jusqu'au 30 juin, à \$500 par année, \$208.34; pour payer à P. Pelletier, premier commis, depuis le 1er mars jusqu'au 30 juin, à \$1,800 par année, \$600; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cent trente-sept piastres et quatre-vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Impressions et de la Papeterie:—Augmentation des appointements de Thomas Roxborough, \$37.85; somme additionnelle requise pour dépenses imprévues, \$3,200; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Justice:—Allocation à M. A. Power, premier commis, pour avoir rempli les fonctions de sous ministre depuis le jour de la nomination de M. Burbidge à la Cour de l'Echiquier (1er octobre 1887), jusqu'à celui de la nomination d'un sous-ministre (25 février 1888), pour l'année finissant le 30 juin 1888.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-sept piastres et cinquante-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du Revenu de l'Intérieur:—Pour payer à M. Carter la différence entre ses appointements et ceux du secrétaire du département, depuis le 11 novembre 1887 jusqu'au 19 février 1888, pendant la maladie de ce dernier, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la somme additionnelle requise pour compléter le service de l'exercice 1887-88, police fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille neuf cent quarante piastres et soixante et onze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Chambre des Communes:—pour payer à la veuve de R. Campbell, écrivain, M.P., le montant de son indemnité parlementaire et de ses frais de route, pour la session de 1887 (à voter de nouveau), \$1,021; pour faire face aux dépenses probables se rattachant à des procès pour menées corruptrices dans des élections, sous l'autorité de l'art. 17, chap. 9, S.R.C, \$1,000; indemnité parlementaire de feu Alexander Robertson, écrivain, M.P., payable à sa mère, Mme Jane Robertson, \$1,000; balance de l'indemnité et des frais de route de feu George Claves, écrivain, M.P., payable à sa veuve, \$983.20; pour pourvoir à la promotion de W. C. Bowles du rang de commis de la 1re classe à celui du premier commis, depuis le 1er janvier 1888, à \$2,200 par année, \$200; pour couvrir la somme dépensée, pendant la vacance, pour traduction française, \$2,144; publications des *Débats* (balance périmée à voter de nouveau), \$4,592.51; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Acte du cens électoral:—

pour payer à E. G. Pulford, service en rapport avec l'administration de l'Acte, \$200; impressions des listes des votants, \$3,600; nouvelle somme requise pour l'Acte du cens électoral (mandat du gouverneur général), y compris les dépenses des huisiers et commis occasionnées par les révisions préliminaires pour 1886 à plus d'un endroit de la division électorale—l'Acte n'ayant autorisé la révision qu'à un endroit seulement, \$20,000; dépenses encourues pour frais de publicité, d'impression, de papeterie, de port, et services de commis en rapport avec la révision de 1887, \$2,500; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la bibliothèque du parlement:—pour payer Joseph Lafontaine, messenger supplémentaire, pour l'année finissant le 30 juin, 1888.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatorze piastres et trente et un centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Sénat:—Somme requise pour compléter les appointements de feu l'honorable J. B. Plumb, président, jusqu'au 30 juin 1888, \$1,204.31; et balance de son indemnité parlementaire, \$810; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des arts, agriculture et statistique, savoir:—exposition coloniale et des Indes (mandat du Gouverneur général, \$16,000) (à voter de nouveau); pour l'année finissant le 30 juin 1888.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la gratification à M. Charles Foy, ci-devant agent d'immigration à Belfast, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux pensions suivantes, savoir:—Montgomery Smith, de la Compagnie No. 5, 26^e bataillon, pension du 2^e janvier 1872 au 9 juillet 1885, inclusivement, 4,914 jours, à 25 cents, \$1,228.50; du 10 juillet 1885 au 31 décembre 1887, inclusivement, 905 jours, à 30 cents, \$271.50; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux pensions à payer à des membres de la police à cheval, des volontaires de Prince-Albert, et à des éclaireurs de police, par suite de l'insurrection du Nord-Ouest en 1885, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses extraordinaires de la milice; retraite de 2 sous-adjutants généraux, gratifié de 2 ans de solde à chacun, sur le pied de \$1,700 par année, \$3,400 chacun; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des casernes dans la Colombie-Anglaise, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, savoir:—Amélioration de l'installation à Saint-Jean, \$2,500; amélioration de l'installation à Moncton, \$5,000; amélioration de l'installation à la Rivière-du-Loup, \$1,000; embranchement de Saint-Charles, \$71,000; embranchement de la ville de Pictou, \$128,000; embranchement de Dartmouth, \$6,000; embranchement d'Indiantown, \$5,000; paraneiges, \$39,000; embranchement de la Rivière-du-Loup, \$400; construction, \$5,000; matériel roulant, \$38,600; services d'hommes de loi à l'occasion de la construction de l'embranchement de la manufacture de coton à Halifax, N.-E., \$500; (mandat du Gouverneur général pour \$305,000); pour l'année finissant le 30 juin 1888.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Canadien du Pacifique, savoir:—Réclamation pour terrains et dépenses sur l'embranchement de Pembina (mandat du Gouverneur général), \$5,000; Frais d'arbitrage (y compris la rémunération à payer à L. K. Jones, employé permanent du département des chemins de fer et

canaux, comme secrétaire de la commission, des arbitres nommés par arrêté du conseil en date du 27 février 1888, et en sus de son traitement régulier), \$31,500; frais judiciaires dans la cause de *Whitehead vs la Reine* (mandat du Gouverneur général) \$500; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre piastres et dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'embranchement de Carleton, savoir:—Remboursement à l'Intercolonial de comptes payés par ce chemin (mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 30 juin 1888.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du fleuve Saint-Laurent et canaux (mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 30 juin 1888.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de Carillon (mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 30 juin 1888.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Murray (mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 30 juin 1888.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent treize piastres et trente-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de Sainte-Anne—Gratification de deux mois d'appointements aux personnes ci-dessous nommées et dont les services ne sont plus nécessaires par suite de l'achèvement des travaux se rattachant à la formation d'un chenal en amont de l'écluse de Sainte-Anne, sur l'Ot-tawa: G. H. Henshaw, \$333.32; H. G. Stanton, \$120; Antoine Ranger, \$60: pour l'année finissant le 30 juin 1888.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Lachine, construction de deux ponts de piétons, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Chambly—Reconstruction des bajoyers, et construction d'un nouveau coursier de décharge en amont de l'écluse n° 2, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent quarante-sept piastres et trente centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Rideau—Construction d'un pont à Brass-Point (mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 30 juin 1888.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille cinq cent soixante et neuf piastres et seize centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses:—Réclamations et frais judiciaires pour dommages causés à des terres, \$1,300; construction d'un dragueur à vapeur et de chalands (mandat du Gouverneur général, \$7,150), \$14,000; commission royale des baux sur les canaux (mandat du Gouverneur général), \$1,269.16; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la commission royale des chemins de fer (mandat du Gouverneur général, \$7,000), pour l'année finissant le 30 juin 1888.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et sept mille trois cent quatre-vingt-trois piastres et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bassin de radoub d'Esquimalt, savoir:—Montant périmé à voter de nouveau pour l'achèvement du bassin (mandat du Gouverneur général, \$12,500), \$50,000; pour régler la réclamation de M. P. B. McNamee et Cie, en manière d'un contrat d'entreprise passé avec le gouvernement de la Colombie-Anglaise pour la construction de ce bassin, en conformité d'une recommandation d'un comité spécial de la Chambre des Communes du Canada, à la session de 1887, \$17,383.15; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille six cent soixante et dix-sept piastres et quarante-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Nouveau-Brunswick, savoir:—Bureau de poste, douane, etc., de Newcastle, solde dû sur l'entreprise, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1888.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Québec, savoir :—Salle d'exercices et salle d'armes de Montréal (mandat du Gouverneur général, \$12,500), \$25,500; douane de Montréal, recouverture du toit en cuivre, \$6,200; bureau de poste de Montréal, amélioration, \$2,000; douane de Saint-Régis, réparations, etc., \$300; pénitencier de Saint-Vincent de Paul, \$13,600; station de la quarantaine de la Grosse-Île, désinfecter, \$5,000; douane de Montréal, transfert du calorifère de la cave au rez-de-chaussée, \$3,700; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille neuf cent soixante et sept piastres et cinquante et un centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics d'Ontario, savoir :—Bureau de poste, douane, etc., d'Hamilton—\$1,500 périmées à voter de nouveau, \$2,080; douane de Kingston—réparation, \$1,800; édifice du parlement, Ottawa—améliorations, ameublement, etc., appartement de l'Orateur, Sénat et Chambre des Communes, \$6,000; bureau de poste de Toronto, \$1,250; édifice de la cour suprême, Ottawa—installation de la cour de l'échiquier, ameublement, etc., \$3,000; Victoria Hall—modifications et nouvelle installation nécessitées par le transfert de la galerie nationale ci-devant dans l'édifice de la cour suprême, \$3,500; entrepôt d'examen de Toronto—Solde périmé à voter de nouveau, \$5,287.51; Victoria Hall, Ottawa—achat d'un demi-emplacement sur la rue Queen, en arrière de l'édifice, \$1,550; édifice public de Sainte-Catherine, amélioration, etc., \$1,500; pénitencier de Kingston, \$6,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent seize piastres et quatre-vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics de Manitoba, savoir :—Ecole d'infanterie à cheval de Winnipeg (mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 30 juin 1888.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille trois cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Douane de McLeod, \$1,000; prison et asile d'aliénés de Regina—\$4,450 à voter de nouveau, \$6,000; palais de justice de Regina, \$720; édifices de la police à cheval du Nord-Ouest, \$21,600; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille trois cent soixante et dix-sept piastres et dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de réparation, ameublement, chauffage, etc., des édifices publics, savoir :—Musée géologique, Ottawa—arrangement de l'étage supérieur de la maison voisine pour servir au musée, ameublement, etc., \$2,050; casiers pour le bureau de la distribution de la Chambre des Communes, \$175; rente sur l'emplacement de l'ancien parlement à Québec, pour l'exercice terminé le 30 juin 1888 (mandat du Gouverneur général, \$2,222.22), \$4,444.44; coffres-forts pour le bureau de poste de Montréal (mandat du Gouverneur général), \$658.75; eau pour les édifices publics—taxe d'eau spéciale imposée par la corporation de la ville de Québec sur l'édifice du bureau de poste, pour le nouveau tuyau maître, etc., pour les exercices 1884-85, 1885-86, 1886-87, 1887-88, \$2,774; bureaux provisoires pour l'organisation du nouveau bureau des impressions publiques—loyer et réparations, \$275; montant additionnel nécessaire pour les déboursés pour menues réparations, etc., dans les édifices publics—ci-devant fait par les différents département intéressés, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Nouvelle-Ecosse, savoir :—Grande Ile Tancock—solde périmé à voter de nouveau, \$1,200; Sheet-Harbor—Montant périmé à voter de nouveau (mandat du Gouverneur général), \$2,000; brise-lames de Margaretsville \$1,300; brise-lames d'Economy, \$1,300; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du quai de Dalhousie, Nouveau-Brunswick—Solde périmé à voter de nouveau, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille cent soixante et neuf piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Québec, savoir :—Longueuil, \$2,600; Rivière Nicolet, \$4,269.25; réparations générales et améliorations, \$7,000; New-Carlisle, \$800; Rivière-du-Lièvre, \$17,500; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la rivière de la Petite Nation, Ontario—Enlèvement d'obstacles, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les réparations générales et les améliorations, ports et rivières, Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la rivière Saskatchewan-Nord, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du dragage, savoir :—Nouveau matériel de dragage—à voter de nouveau, \$10,000, périmé, \$12,000; dragage, Québec, \$3,000; dragage Manitoba, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

61. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des chemins et ponts, savoir :—Pont sur la rivière de l'Arc, près Calgary, achèvement, \$6,500; reconstruction du chemin conduisant du canal Rideau à la maison des dynamos, au pied des collines du parlement, y compris le nouveau mur de soutènement, \$9,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

62. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux diverses explorations et inspections, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

63. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cent quinze piastres et trente-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'arbitrages et sentences arbitrales, savoir :—Règlement de la réclamation de Mme Henriette Ansboro Ennis, pour appointements dus à feu son mari en sa qualité de secrétaire des arbitres officiels, conformément au jugement de la cour de l'Echiquier en sa faveur (mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 30 juin 1888.

64. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des lignes de télégraphes, Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Ligne entre Battleford et Edmonton, *via* Fort-Pitt, \$650; ligne entre Clark's Crossing et Prince-Albert, y compris les divisions jusqu'à Stobart et Batoche, nouveaux poteaux, etc., \$6,500; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

65. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent neuf piastres et quatre vingts centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des phares et service côtier, savoir :—Pour payer les frais du défendeur dans la cause de la Reine *vs.* George McLeod, propriétaire du navire *Minie Gordon*, \$509.80; service des signaux, \$1,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

66. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille quatre cent cinq piastres et 72 centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pêcheries, savoir :—Pêcheries du Nouveau-Brunswick, \$3,000; pour payer la balance des frais se rattachant à la commission relative aux pêcheries de homards et d'huîtres (mandat du Gouverneur général), \$1,979.19; pour payer les frais du procès *in re* goëlette *David J. Adams* (mandat du Gouverneur général), \$3,369.53; pour payer à J. M. Oxley ses services en rapport avec le service de protection des pêcheries, \$15; pour payer W. H. Hayes pour services relatifs aux paiements des gratifications de pêche, \$42; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

67. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille sept cent quarante piastres et 54 centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages, Ontario et Québec, savoir :—Pour permettre au département de faire face aux dépenses de la commission nommée sous l'autorité d'un arrêté du conseil pour examiner et faire

rapport sur les réclamations des locataires de terres des Sauvages dans le township de Dundee, pour obtenir des titres de propriété, \$4,000 ; pour payer à Mlle C. F. Ryerson la transcription des remises de terres des Sauvages, 965 feuillets à 5c., \$48.25 ; pour augmenter la caisse des étudiants de l'Institut Mohawk à Brantford, \$392.29 ; pour permettre au département de soulager des cas de détresse parmi les Sauvages de l'Ontario, \$300 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

68. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cent dix-sept piastres et 80 centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages, Colombie Anglaise, savoir :— Pour rémunérer l'honorable Clement Cornwall pour les services qu'il a rendus comme commissaire spécial chargé de s'enquérir des affaires des Sauvages sur la côte nord-ouest de la Colombie-Anglaise, \$900 ; et pour lui rembourser les frais de séjour qu'il a payés pendant qu'il était occupé à ce service, 40 jours à \$5, \$200—\$1,100 ; pour faire face aux dépenses occasionnées par l'emploi du steamer du gouvernement *Sir James Douglas* par deux commissaires (dont l'un était l'honorable M. Cornwall) accompagnés d'un secrétaire, d'interprètes et de domestiques, \$1,317.80 ; pour payer le creusage des fossés et le premier labour de la terre sur la réserve Sainte-Marie, Kootonay, \$300 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

69. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinquante et une piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages, Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Subvention pour aider à l'hôpital de la mission de Saint-Albert, où les Sauvages sont fréquemment soignés, \$200 ; pour augmenter le traitement de M. Hayter Reed, sous-commissaire des Sauvages, de \$2,000 à \$2,400, \$400 ; pour payer à la Compagnie de houille et de navigation du Nord-Ouest les dépenses qu'elle a faites à l'occasion des mesures préliminaires qu'elle a prises pour développer les dépôts de houille dans les districts subséquentement compris dans la réserve des Pieds-Noirs, sous l'autorité de l'arrêté du conseil du 15 octobre 1887, \$2,481 ; pour pourvoir à une subvention additionnelle de \$30 par tête pour chacun des 19 élèves de l'orphélinat McDougall, à Morleyville, \$570 ; pour payer huit mois d'appointments, du 1er novembre 1887 au 30 juin 1888, à J. A. Macrae, nommé inspecteur des écoles protestantes dans les territoires du Nord-Ouest, en vertu de l'arrêté du conseil du 27 octobre 1887, \$800 ; pour payer une somme semblable à M. Albert Bétournay, nommé inspecteur des écoles catholiques romaines dans les territoires du Nord-Ouest, en vertu de l'arrêté du conseil du 22 décembre 1885, \$800 ; pour payer une subvention additionnelle de \$30 par tête pour chacun des 50 élèves de l'institution de Prince-Albert, \$1,500 ; pour payer les appointments de l'instituteur de l'école sauvage de l'île à la Crose, \$300 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

70. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police à cheval du Nord-Ouest, savoir :—Montant nécessaire pour compléter le service de l'année (mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 30 juin 1888.

71. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la commission royale d'enquête sur la main-d'œuvre (mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 30 juin 1888.

72. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la commission des pêcheries à Washington (mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 30 juin 1888.

73. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer l'impression et distribution des statuts criminels (mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 30 juin 1888.

74. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et six piastres et soixante et quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la différence entre \$600 à \$700, pour les appointments de F. F. Payne, employé comme observateur lors de l'expédition de la Baie d'Hudson, du 1er novembre 1886 au 1er juillet 1887, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

75. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à W. E. Hodgins, pour l'achèvement de la correspondance, pétitions, rapports et arrêtés du conseil, relatifs à la législation provinciale, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

76. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la "Gazette du Canada," pour l'année finissant le 30 juin 1888.

77. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'organisation du bureau des impressions, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

78. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à MM. Row-ell et Hutchison, 12 exemplaires des volumes 12 et 13 des *Ontario Law Reports*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

79. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à C. E. Rouleau, 25 exemplaires des *Débats* du Conseil Législatif de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

80. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses relatives à la refonte et à la préparation des arrêtés du conseil, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

81. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses relatives à la préparation d'un volume supplémentaire des arrêtés du conseil, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

82. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer une gratification de deux mois de salaire à la veuve de feu Hugh Gavin, plongeur et menuisier sur le canal Lachine depuis les quarante et une dernières années, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

83. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la somme nécessaire pour lithographier les diagrammes de la statistique, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

84. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la gratification à la veuve de feu George Eyvel, un des rapporteurs officiels de la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

85. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les ouvrages ci-dessous mentionnés pour les échanges de la bibliothèque :—50 exemplaires de *Bourinot's Local Government in Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

86. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois piastres et soixante-quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour payer 25 exemplaires des "Banks and Banking and the Mercantile Law of Canada," pour l'année finissant le 30 juin 1888.

87. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer 40 exemplaires des *Débats* de la législature de Québec, pour 1887, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

88. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer 25 exemplaires du "Dictionnaire Généalogique" de l'abbé Tanguay, volumes 2, 3 et 5 à \$4 l'exemplaire, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

89. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer 25 exemplaires du "Pèlerinage au pays d'Évangéline," de l'abbé Casgrain, à \$1 l'exemplaire, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

90. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour payer 25 exemplaires de "Frédéric Ozanam et ses œuvres," de Chauveau, à \$1.50 l'exemplaire, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

91. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer 25 exemplaires de "La paroisse de Sainte-Augustine, par Béchard, à \$1 l'exemplaire, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

92. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour payer 25 exemplaires de "Les Hommes du Jour," par Taché, à 50 centins l'exemplaire, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

93. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à la société de Colonisation du Manitoba, au lieu d'une con-

cession gratuite de terres à laquelle la société a droit, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

94. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille sept cent quatre-vingt-deux piastres et soixante et quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la nouvelle somme nécessaire pour payer l'arpentage, la construction de chemins, de ponts et autres ouvrages nécessaires en rapport avec la réserve de Hot Springs, près de la station de Banff, territoire du Nord-Ouest (mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 30 juin 1888.

95. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent cinquante-six piastres et 17 centins soit accordée à Sa Majesté pour payer à M. le juge McLeod, une allocation de loyer au lieu du logement gratuit, du 1er juillet 1884 au 17 mars 1887, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

96. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la somme additionnelle nécessaire pour couvrir les frais d'habillement et d'entretien des patients du district de Kéwatin, internés dans l'asile des aliénés du Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

97. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la somme additionnelle nécessaire pour couvrir les frais d'habillement et d'entretien des patients du Territoire du Nord-Ouest internés dans l'asile des aliénés du Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

98. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent quatre-vingt-seize piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la somme nécessaire pour couvrir le traitement et les dépenses d'un commissaire de sylviculture, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

99. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la somme additionnelle nécessaire pour couvrir les dépenses relatives à la commission chargée du règlement des réclamations des Métis dans les Territoires du Nord-Ouest, y compris \$500 à N. O. Côté, pour services rendus comme commissaire, nonobstant toute chose au contraire dans l'Acte du Service Civil, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

100. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour couvrir une gratification de deux mois d'appointements à la veuve de feu Henry J. Derham, commis surnuméraire de sept ans de service dans la division des brevets d'invention, mort le 1er janvier 1888, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

101. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la gratification de deux mois d'appointements à la veuve de feu Thomas Lamkin, en son vivant employé comme messager et gardien de nuit au département des travaux publics, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

102. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la gratification à la veuve de feu W. F. Fanning, pour 50 années de service à la douane de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

103. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cent dix-huit piastres et 4 centins soit accordée à Sa Majesté pour la perception du revenu, douanes, savoir :— Pour couvrir le montant dépensé sous l'autorité d'un mandat du Gouverneur général, pour l'achat de la chaloupe à vapeur *Argus*, destinée à l'usage des préposés des douanes au port d'Halifax, ce qui est à voter de nouveau pour partie du crédit périmé de l'exercice terminé le 30 juin 1887, \$,680.54 ; pour payer à M. A. J. McKenzie, contrôleur des douanes de Sa Majesté à Hamilton, une allocation en sus de ses appointements, pour ses services comme percepteur intérimaire, du 1er novembre 1884 au 1er février 1887, \$1,237.50 ; somme destinée à couvrir la contribution du Canada à l'établissement du bureau international de Bruxelles, qui aura pour objet de recueillir, traduire, publier et distribuer des renseignements relatifs aux tarifs de douanes, \$500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

104. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent dix piastres et quarante-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour payer à Peter Kastner la somme de \$210.44 de droits sur du malt employé à la fabrication de la bière, détruit par un

incendie le 24 août 1881, paiement autorisé par un arrêt en conseil en date du 20 septembre 1887 ; pour augmenter de \$400 à \$500 le traitement d'Albert Lafontaine, préposé de l'accise à Joliette, à partir du 1er juillet 1887, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

105. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses casuelles des mesureurs de bois, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

106. Résolu, qu'une somme n'excédant quatre cent quatre-vingt-douze mille cinq cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais de réparation et d'exploitation, Chemins de fer et Canaux, savoir :—Cornwall, \$1,500; Williamsburgh, \$200; Rideau, \$7,000; Saint-Ours, \$350; Chambly, \$850; dragueurs, \$4,000; chemin de fer Intercolonial (mandat du Gouverneur général), \$447,000; pour payer à J. A. Phelan, percepteur des péages à Cornwall, pour pertes que lui a fait subir la destruction d'effets de ménage par l'inondation, \$125; dépenses imprévues pour les canaux, \$1,500; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

107. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses imprévues pour les canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

108. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de falsification des substances alimentaires, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

109. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent quatre-vingt-trois piastres et vingt-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la somme additionnelle pour les terrains de l'Artillerie, menus revenus, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

110. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des postes, savoir :—Pour compléter l'allocation destinée à couvrir les dépenses imprévues de l'exercice au Manitoba, \$4,000; pour compléter l'allocation destinée à couvrir les dépenses imprévues dans la Colombie-Anglaise, \$,1000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

111. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille six cent trois piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la somme additionnelle nécessaire pour compléter le service de l'exercice, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

112. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-huit mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la somme additionnelle nécessaire pour acheter et fournir comme prêt, du grain de semence à des sections éloignées des Territoires du Nord-Ouest, \$3,000; somme additionnelle nécessaire pour couvrir les dépenses relatives à la suppression de la rébellion (balance périmée à voter de nouveau), \$95,000; somme nécessaire pour donner une indemnité à Alexander Hemla et à Julien Cardinal, en retour de leurs services pendant la rébellion, \$250 chacun, \$500; pour payer à J. W. McKeen, pour perte de temps et de santé occasionnée par son emprisonnement pendant la rébellion du Nord-Ouest, \$100; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

113. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille huit cent quarante-six piastres et quatre-vingt-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour payer les items au paiement desquels il n'a pas été pourvu, 1886-87. (Voir rapport de l'auteur général, pages 47 à 53); pour l'année finissant le 30 juin 1888.

114. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'extraordinaire :—Rémunération à un messenger spécial pour distribution des courriers du soir chez les ministres et les sous-ministres, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

115. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la justice, savoir :—Pour augmentation de salaire (prévue par le statut) à V. Webb, messenger, \$30; augmentation d'appointements à A. J. Horan, après examen sur deux matières, \$100; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

116. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des impressions et de la papeterie, savoir :—Appointements d'un commis de 2e classe, T. Roxborough, \$1,150.00 ; appointements d'un commis de 3e classe, J. Hughes, \$550 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

117. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour la police à cheval du Nord-Ouest :—Augmentation d'appointements à L. Fortesque, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

118. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des postes, savoir :—Appointement du premier commis, caissier, du 1er juillet au 30 septembre, à raison de \$2,400 par année, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

119. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Sauvages :—Augmentation des appointements de John Austin, commis dans la division du registraire, de \$700 à \$850 par année, \$150 ; augmentation des appointements de Martin Benson commis dans la division de la correspondance, de \$1,300 à \$1,350 par année ; \$50 ; augmentation des appointements de Joseph Delisle, de \$950 à \$1,000 par année, \$50 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

120. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Conseil privé, savoir :—Pour la promotion d'un commis de la troisième classe à la 2e, \$1,100 ; augmentation du salaire d'un messenger de \$440 à \$470, à partir du 1er janvier 1889, \$30 ; extraordinaire : pour pourvoir au paiement de traductions confidentielles, etc., nonobstant le 51e article de l'Acte du service civil, \$100 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

121. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la marine, savoir :—Pour promotion d'un commis de la 1re classe au rang de premier commis, \$50 ; pour promotion d'un commis de la troisième classe à la 2e, \$100 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

122. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du secrétaire d'Etat, savoir :—Pour payer à L. A. Catellier, à part ses appointements de premier commis, \$400 ; pour pourvoir aux appointements d'un commis de la 3e classe, M. F. J. Audet, \$512.50 ; pour pourvoir aux appointements d'un 1er commis, P. Pelletier, \$1,812.50 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

123. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du revenu de l'Intérieur, savoir : Pour payer à W. Himsforth, secrétaire du département, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

124. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de l'auditeur-général, savoir :—Pour augmenter les appointements de M. Patterson, sous-auditeur, depuis le 1er juillet 1887, à raison de \$200 par année, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

125. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la nouvelle somme nécessaire pour compléter le service de l'exercice de la police fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

126. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du pénitencier de Dorchester, savoir :—Pour augmentation du salaire d'un messenger, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

127. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Acte du cens électoral, savoir :—Impression des listes des votants, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

128. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cent quatre-vingt-cinq piastres et quarante centins soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de la Chambre des Communes, savoir :—Pour pourvoir à la promotion de

W. C. Bowles, du rang de commis de la 1re classe à celui de premier commis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1889, \$400; pour pourvoir à la promotion de Trefflé Ouimet, du rang de commis de la 3e classe à celui de commis de la 2e, à \$1,100 par année, \$100; pour augmentation d'appointements à Wilfred Dubé, commis de la 3e classe, \$50; pour augmentation d'appointements à F. X. Lemieux, commis de la 3e classe, \$50; pour payer à la veuve de feu l'honorable Thomas White, la balance de son indemnité de la session, \$675; pour payer à la veuve de M. Athanase Gaudet, M.P., la balance de son indemnité de la session et de ses frais de route, \$545; pour payer à M. C. J. Conrso, M.P., absent pour cause de maladie, la balance de son indemnité de la session et de route, \$965.40; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

129. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Sénat, savoir :—Pour payer son indemnité de la session à l'honorable M. Fortin, que la maladie a empêché de se rendre à Ottawa, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

130. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la quarantaine, savoir :—Pour acheter un remorqueur à vapeur destiné au service de l'inspection à la Grosse-Île, d'après les nouveaux règlements, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

131. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cent vingt-quatre piastres et trente-six centins soit accordée à Sa Majesté pour rembourser au gouvernement de l'Île du Prince-Edouard la somme que cette province a payée pour pensions tous les ans depuis le 1er juillet 1873, et l'intérêt sur cette somme depuis les dates du paiement jusqu'au 30 juin 1888—Sir Robert Hodgson, pension, \$4,029.87, intérêts, \$2,094.49, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

132. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer une pension de \$400 par année à madame Gowanlock, depuis la mort de son mari le 1er avril 1885 jusqu'au 30 juin 1889, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

133. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Welland, savoir :—Pour améliorer le débouché de Sunfish Creek, à partir du canal d'alimentation jusqu'à la Grande Rivière, \$1,200; construction d'un pont sur le canal d'alimentation, au chemin des Fourches, \$4,000; construction de barrages en amont et en aval des déversoirs de Dunville, \$13,850; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

134. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Rideau, savoir :—Construction d'un pont sur ce canal, entre les concessions C et D, Nepean Front, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

135. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bassin de Kingston, travaux publics, Ontario, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

136. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Nouvelle-Ecosse, savoir :—Édifice public d'Antigonish, \$650; entrepôt de vérification d'Halifax, \$300; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

137. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Nouveau-Brunswick, savoir :—Bureau de poste de Saint-Jean, peinturage, etc., \$1,000; hôpital de la marine de Saint-Jean, \$1,000; caisses d'épargnes de Saint-Jean, réfections, etc., \$1,000; bureau de poste, douane, etc., de Frédéricton, \$1,000; douane de Saint-Jean, améliorations, réfections, etc., \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

138. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Québec, savoir :—Édifices du revenu de l'intérieur, Montréal—améliorations, \$700; bureau de poste de Lachine, etc., \$2,500; édifices du quai de la Reine, Québec—clôture, etc., \$1,500; entrepôt de vérification de Québec—ameublement, etc., \$300; observatoire, Québec—améliorations, ameublement, etc., \$600; édifice public, Sorel—amélio-

rations, \$800 ; bureau de poste, douane, etc., Saint-Hyacinthe, \$4,000 ; édifice des immigrants, Québec, sur la jetée Princesse Louise—pour terminer, \$1,000 ; douane, Trois-Rivières—dépendance, etc., \$600 ; édifice public, Sherbrooke—réparations, etc., \$500 ; bureau de poste, etc., Laprairie—l'emplacement devant être fourni par la municipalité, \$5,000 ; édifice des immigrants, Québec, sur la jetée Princesse Louise—service d'eau, \$3,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

139. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille neuf cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Ontario, savoir :—Bureau de poste, douane, etc., Windsor—réparations, \$2,000 ; édifice des départements, Ottawa—reconstruction de l'ascenseur dans l'édifice de l'ouest, \$1,275 ; douane de Toronto—améliorations, \$1,600 ; édifice du parlement, Ottawa—couverture de l'appentis du toit de la bibliothèque, \$1,000 ; recouverture en ferblanc des cheminées d'aérage, 1,500 ; amélioration de l'aérage de la Chambre des Communes, \$4,000 ; réfaction des fenêtres en abat-jour, Chambre des Communes, \$3,250 ; bureau de poste, douanes, etc., Brantford—ameublement, installations, etc., \$350 ; bureau de poste, douane, Belleville—réparations, \$400 ; bureau de poste, etc., Sainte-Catherine—améliorations, \$500 ; pénitencier, Kingston—pour agrandir et terminer la chaudière à gaz et les installations, \$350 ; bureau de poste, douane, Belleville—ameublement, 175 ; entrepôt de vérification, Toronto—améliorations, \$725 ; bureaux de poste de Barrie, London et Windsor—améliorations, réparations, etc., \$800 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

140. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Manitoba, savoir :—Édifice des immigrants, Brandon—améliorations, \$250 ; édifice des immigrants, Winnipeg, y compris l'emplacement, etc.,—somme additionnelle nécessaire, \$5,000 ; pénitencier du Manitoba—somme additionnelle nécessaire pour les résidences des aumôniers et des chirurgiens, \$3,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

141. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Bureau des terres et d'enregistrement de Battleford, pour achever la voûte, etc., \$2,500 ; résidence pour le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, à Regina, \$15,000 ; résidence du lieutenant-gouverneur, à Regina—réparations, \$2,000 ; palais de justice, prison et bureau d'enregistrement, etc., Calgary, \$10,000 ; bureau des agents des terres et des bois de la couronne à Regina, Prince-Albert et Edmonton, \$15,000 ; bâtiments de la police à cheval du Nord-Ouest, \$100,000 ; palais de justice, salle et bureaux de police à Moosomin, Wolsley, Maple-Creek et Medicine-Hat, \$10,000 ; Fort-McLeod—local à l'usage du percepteur des douanes et de l'inspecteur des ranches, \$1,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

142. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Colombie-Britannique, savoir :—Pénitencier de la Colombie-Britannique (y compris une somme de \$10,000 à voter de nouveau pour la résidence du préfet), \$25,500 ; bureau de poste, douane, etc., de Vancouver, \$10,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

143. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-un mille soixante et quatorze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des réparations, meubles, chauffage, etc., savoir :—Commutation de la redevance semi-annuelle sur le pied de \$4,444.44 par année pour l'emplacement de l'ancien édifice du parlement à Québec, \$74,074 ; réparations, meubles, chauffage, etc., surcroît nécessaire pour les déboursés à faire pour menues réparations, etc., aux édifices publics, ci devant à la charge directe des différents départements en possession, \$5,000 ; bâtiments de l'immigration, réparations, meubles, etc., \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

144. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Nouvelle-Ecosse, savoir :—Chenal des lacs Gabarus et Belfry, \$800 ; Noël, \$3,000 ; Wallace-Harbor, \$1,000 ; Delap's-Cove, \$1,000 ; White-Point, comté de Victoria,

\$2,500; Baie-des-Vaches, achèvement de réparations urgentes, \$3,900; rivière aux Castors, prolongement des jetées, \$1,500; Port-Lorne, réparations, \$200; Parker's-Cove, réparations, \$200; Chéticamp, \$2,000; Port-Hood, réparations, \$3,300; Western-Head, \$2,000; Hampton, réparations, \$750; rivière Est de Pictou, enlèvement de rochers, \$700; port Greville, travaux de protection, \$400; Arisaig, achèvement de la jetée, \$4,000; rivière de l'Île de la Perdix, \$3,000; jetée du passage Barrington, \$3,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

145. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Nouveau-Brunswick, savoir:—Edgett's-Landing, quai de délestage, \$2,000; Mizonette, \$2,000; Saint-Louis, \$3,800; port de Saint-Jean, brise-lames de la Pointe du Nègre (à voter de nouveau), \$10,000; Richiboucton, travaux de protection, \$3,000; rivière Saint-Jean, enlèvement d'obstacles entre Frédéricton et Woodstock, \$1,000; Campbellton, quai de délestage, \$1,500; rivière Kenebecasis, \$2,000; Anderson's-Hollow, achèvement des travaux, \$450; Grande-Anse, réparations, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

146. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparer les jetées à l'Île du Prince-Edouard, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

147. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-sept mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Québec, savoir:—rivière Sainte-Anne-de-la-Pérade, \$1,000; Grand-Pabos, enlèvement de la batture, \$750; Anse-à-l'eau ou Tadousac, jetée, \$1,000; rivière Yamachiche, \$1,000; jetées du lac Mégantic, réparations, \$700; Grande-Décharge, lac Saint-Jean, jetée, \$1,600; Chicoutimi, Saint-Alphonse, Anse Saint-Jean et Sainte-Anne-du-Saguenay, réparer les jetées, etc., \$2,000; Malbaie, Île aux Coudres, Les Eboulements, réparer les jetées, etc., \$3,700; Saint-Laurent, Île d'Orléans, réparations, \$400; rivière Yamaska, protection du barrage etc., \$2,250; Baie Saint-Paul, \$5,000; Trois-Pistoles, \$1,000; Barachois de Malbaie et embouchure de la rivière Newport, \$500 à voter de nouveau, \$1,500; jetées à Mattawan, Long-Sault et lac Témiscamingue, en haut de l'Ottawa, \$1,500; New-Carlisle, \$5,000; Isle Verte, jetée, achèvement, \$4,000; exhaussement des travaux devant le bâtiment de l'immigration sur le brise-lames, à Québec, \$2,250; brise-glaces de Sorel, \$2,500; canal de Papineauville ou de la baie de la Pentecôte, \$3,000; Île Perrot, achèvement, \$2,500; rivière Cap de Chatte, \$2,500; Coteau du Lac, achèvement de la jetée, \$2,000; jetée de Trois-Rivières, \$10,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

148. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-huit mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Ontario, savoir:—Rivière de la Petite-Nation, pour achever l'enlèvement des obstructions, \$2,000; port de Oakville, \$2,300; rivière Thames, chenal d'entrée, \$4,000; havre de McGregor, travaux de protection \$2,000; Meaford, la ville fournira \$3,000, \$5,000; Bayfield, réparations, \$1,500; Belleville, achèvement des travaux du port, les autorités locales dépenseront \$6,000 à construire des coffrages pour protéger l'île, \$8,000; rivière Rideau, dragage du chenal nord, \$3,500; rivières aux Pucees, \$2,000; Thornbury, dragage, \$3,000; amélioration du détroit entre les lacs Simcoe et Couchiching, \$500; port de Collingwood, continuation des travaux d'amélioration, \$5,000; port de Toronto, travaux à l'entrée de l'est; la ville de Toronto ayant contribué \$100,000, \$50,000; Penetanguishene, travaux dans le port; la localité ayant fourni, \$10,000, \$10,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

149. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux améliorations et réparations, ports et rivières, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

150. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Colombie-Britannique, savoir:—Rivière Fraser, crédit supplémentaire, \$10,000; rivière Colombie, travaux en amont de Golden, \$5,000; Bigg's-Portage, chenal, \$1,000; rivière Coquitlam, \$1,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

151. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du dragage, savoir:—Nouvel outillage de dragage, crédit supplémentaire pour la Colombie-Britannique, \$3,000; service en général, crédit supplémentaire nécessaire, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

152. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des glissoires et barrages flottants, savoir:—Rivière Coulonge, barrage fixe à la Chute Bagged, réparations, \$800; rivière Saint-Maurice, Grand'Mère, bômes de triage, etc., la compagnie de Pulpe des Laurentides fournissant une égale somme, \$9,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

153. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ponts et chaussées, savoir:—Moitié du prix de construction d'un pont sur la Grande Rivière au village d'York, le conseil du comté d'Haldimand payant l'autre moitié, \$10,000; nouveau pont à fermes en fer, en remplacement du pont suspendu Union, à Ottawa, \$45,000; pont sur la rivière du Ventre, à Lethbridge, T. N.-O., \$15,000; reconstruction du pont sur le chenal du nord-ouest de la rivière Ottawa, à Portage-du-Fort, \$6,000; ponts sur le chemin d'Edmonton à Athabasca-Landing, \$2,000; pont de McLaren, Ottawa, \$2,000; pavage de la rue Wellington, Ottawa, en face des terrains et des édifices du gouvernement, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

154. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des télégraphes, Québec, savoir:—Ligne aérienne de l'île de la Meule à l'île Allright (groupe de la Madeleine), \$750; ligne de la rive nord de Saint-Laurent, mesures pour faciliter les réparations entre le Sault-au-Cochon et la Pointe des Monts, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

155. Résolu, somme qu'une n'excédant pas deux mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des télégraphes, Nouvelle-Ecosse, savoir:—Nouveau bureau au Grand-Bras-d'Or, Meat-Cove, ligne du Cap-Breton, \$150; câble sous-marin pour relier les îles Brier et Long, à Digby; la Compagnie du téléphone de la Nouvelle-Ecosse s'engageant à construire et entretenir toutes les lignes aériennes nécessaires pour établir une ligne ininterrompue de communication télégraphique entre ces îles et la ville de Digby, \$2,000; pour relier North-East Margaree à Mabou, ligne de télégraphe de Chéticamp; les habitants de l'endroit fourniront et distribueront les poteaux, \$500; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

156. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des télégraphes, Ontario, savoir:—Communication par télégraphe entre l'île de la Pointe-Pelée, sur le lac Érié, et la terre ferme, \$7,500; communication par téléphone entre Wolfe Island, sur le lac Ontario, et la terre ferme, les habitants fournissant et distribuant les poteaux et fournissant un bureau, \$2,500; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

157. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des télégraphes, Territoires du Nord-Ouest, savoir:—Nouvelle station au lac à la Selle, sur la Qu'Appelle, ligne d'Edmonton, par la voie de Fort-Pitt, \$600; ligne de téléphone pour relier les bureaux de la police, etc., au bureau central du téléphone à Banff, \$650; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

158. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des télégraphes, Colombie-Britannique, savoir:—Communication par le télégraphe entre la Pointe-Bonilla et Victoria, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

159. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, savoir:—Examen des lieux ayant trait aux inondations qui se produisent le printemps à Montréal et dans le voisinage, y compris une somme de \$750 à payer à M. H. F. Perley, ingénieur en chef du département des travaux publics, pour tous services en qualité de commissaire, nonobstant le 51e article de l'Acte du service civil, \$2,500; mesurage et plans des terrains du gouvernement pour les travaux publics, \$3,000; fleuve Saint-Laurent,

etc., niveau d'eau, etc., \$2,500 ; pour contribuer à l'érection d'un monument au colonel Williams (à voter de nouveau), \$1,000 ; pour payer à Eugène Coste, rémunération d'expert, pour services ayant trait aux travaux de la rivière du Lièvre, \$120 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

160. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur sur les lacs Huron et Supérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

161. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur avec les îles de la Madeleine, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

162. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre Grand-Manan, N.-B., et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

163. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre Halifax et Saint-Jean, par voie d'Yarmouth et Port-Medway, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

164. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la subvention à une ligne de steamers faisant le service entre la France et Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

165. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la subvention à une ligne de steamers faisant le service entre Liverpool ou Londres, ou ces deux villes, et Saint-Jean, N.-B., et Halifax, N.-E., le port terminal étant un port canadien, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

166. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la subvention aux steamers faisant le service entre Campbellton et Gaspé, et les ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

167. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur, de Port-Mulgrave, terminus du Prolongement-Est à la baie de l'Est, Cap Breton, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

168. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre Halifax et Saint-Pierre, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

169. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre le Canada et Anvers, ou l'Allemagne, ou les deux, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

170. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre la tête de ligne du chemin de fer de Port-Mulgrave ou Pictou et Chéticamp, touchant à Port-Hood, Mabou, Broad-Cove, Margaree, et Chéticamp, le gouvernement local ayant accordé pareil montant à la condition que le parlement fédéral affecte aussi un crédit à cet effet, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

171. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre l'Isle du Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

172. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre Saint-Jean et les ports du bassin de Minas, Parrsboro', Maitland, Summerville, Hantsport, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

173. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre Causo, Arichat, Guysboro', Port-Hood et Mabou, et tels autres endroits qui pourront être convenus dans les limites qui précèdent, touchant tous les jours à Port-Mulgrave, et

aussi pour pourvoir à la continuation du service d'hiver à Port-Mulgrave et Canso, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

174. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve par voie du Cap-Breton, à \$200 par voyage, la subvention ne devant pas dépasser \$2,000 par année, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

175. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le service maritime et fluvial, vapeurs de l'Etat, savoir :—Pour un petit bateau à vapeur à l'usage des départements de la douane, de l'intérieur et des pêcheries, dans les eaux de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

176. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour indemniser Richard C. Soy du mal qu'il a contracté dans le naufrage du steamer *Princess Louise*, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

177. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour un nouveau vapeur pour le service d'hiver entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Mardi, 22 mai 1888.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

M. Colby informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants, sans amendements, savoir :—

Bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte de procédure criminelle."

Bill intitulé : "Acte modifiant le chapitre seize des Statuts Révisés, concernant le Haut Commissaire du Canada dans le Royaume-Uni."

Bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau les Statuts Révisés, chapitre cinq, concernant le cens électoral."

Bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte des brevets d'invention."

Bill intitulé : "Acte à l'effet d'étendre la juridiction de la Cour Maritime d'Ontario"

Bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte de la représentation des Territoires du Nord-Ouest."

Bill intitulé : "Acte modifiant les Statuts Révisés du Canada, chapitre cinquante, concernant les Territoires du Nord-Ouest."

Bill intitulé : "Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte du Service Civil, chapitre dix-sept des Statuts Révisés du Canada," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte concernant les chemins de fer," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte du Service Civil, chapitre dix-sept des Statuts Révisés du Canada," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte concernant les chemins de fer," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin, Résolu, que lorsque, la Chambre s'ajournera, elle restera ajournée jusqu'à dix heures a.m., ce jour.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et trente minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à dix heures a.m., ce jour.

Mardi, 22 mai 1888.

Dix heures a.m.

PRIÈRE.

M. Chapleau, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 16 avril 1888, pour copie de toute correspondance et rapports entre M. John Knight et le gouvernement et le département des chemins de fer ou aucuns de ses officiers, au sujet de dommages subis par lui en rapport avec le chemin de fer d'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.B. (*Documents de la session, No 58n.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des phares et service côtier, savoir:—Erection d'un phare dans le bas de la rivière Traverse, (à compte) prix estimatif, \$100,000, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages, Ontario et Québec, savoir:—Allocations de voyages à L. F. Boucher, surintendant des affaires des Sauvages, de la surintendance de la rive nord du Saint-Laurent; cette somme n'a pas encore été portée au budget, mais s'élève annuellement à environ \$400; pour aider le R. P. Legpoff dans la publication d'une grammaire du dialecte Montagnais, \$300; entretien de cinq élèves de plus à l'institution de Mount-Elgin, à \$60 par année chacun, \$300; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages, Nouveau-Brunswick, savoir:—Loyer, pour 1887-88, du bâtiment employé comme bureau des Sauvages par l'agent de James Farrell à Frédéricton, \$50; pour payer le Rév. M. Richard de services rendus parmi les Sauvages du Nouveau-Brunswick, \$200; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages, Manitoba, savoir:—La somme de \$10,000 portée au budget principal de 1888-89 pour la construction de deux écoles d'industrie au Manitoba est insuffisante, et chaque bâtiment devra coûter au moins \$8,000, \$16,000—moins déjà porté, \$10,000—\$6,000; installation de ces deux écoles, \$4,000 chacune, \$8,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille trois cent trente-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages, Terri-toires du Nord-Ouest, savoir:—Subvention à l'hôpital de la mission de Saint-Albert,

où les Sauvages reçoivent souvent des soins, \$200; appointements d'un instituteur pour une école de Sauvages à l'Île à la Crosse, \$300; subvention supplémentaire de \$30 par tête pour chacun des cinquante élèves de l'institution de Saint-Albert, \$1,500; appointements de M. J. A. Macrae, inspecteur des écoles protestantes des Territoires du Nord-Ouest, nommé par arrêté du conseil le 27 octobre 1887, \$1,200; appointements de M. A. Bétournay, inspecteur des écoles catholiques des Territoires du Nord-Ouest, nommé par arrêté du conseil le 22 décembre 1887, \$1,200; pour les frais de voyages des deux inspecteurs ci-dessus en tournées d'inspection, \$1,000; pour aider à l'entretien de quarante élèves, à \$30 chacun, à la pension récemment ouverte sous les auspices de l'église presbytérienne, sur le terrain avoisinant la réserve de Muscowpetung, \$1,200; subvention de \$50 chacun pour dix élèves internes de l'école sur la réserve de Gordon, \$500; et pareille subvention pour même nombre d'internes à la pension de la réserve de Muscowpetung, \$500; prix estimatif de 486 bornes en fer pour marquer les limites des réserves des Sauvages dans les Territoires du Nord-Ouest, \$1,361; et pour 70 bornes en fer pour marquer les limites des réserves de Fort-Alexander et de la Tête-Ouverte, dans le Manitoba, soit 1 borne pour chaque mille de limite, \$196; gages d'un préposé au calorifère, qui sera en même temps gardien de nuit, à l'école d'industrie de Qu'Appelle, \$500; à déduire, gages d'un journalier dont on se dispensera à l'avenir, \$200, \$300; appointements d'un instituteur pour une école catholique sur la réserve d'Enoch, dans l'agence d'Edmonton, \$300; pour payer à H. G. Balwin, M.D., sa note pour services professionnels rendus à des élèves de l'école d'industrie à Battleford, d'octobre 1886 à mai 1887, période pendant laquelle il n'y avait pas d'autre médecin à employer, \$160; pour aider la société des missions méthodistes à construire une école sur la réserve des Gens-du-Sang, \$400; pour permettre au gouvernement d'acheter une faucheuse et un râteau à cheval pour le chef des Assiniboines, Louis Bull, \$140; pour payer la résidence et les autres maisons de l'agent R. J. N. Pither, à Fort-Francis, qu'il a dû laisser pour l'usage de son successeur à cette agence lorsqu'il a été transféré à l'agence Coutcheching, \$3,700; pour payer P. Aylen, M.D., pour six mois de services professionnels rendus aux Sauvages de l'agence de Battleford, de septembre 1887 à mars 1888, \$175; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille trois cent dix-sept piastres et soixante et quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages, Colombie-Britannique, savoir:—Pour payer aux lords commissaires de l'amirauté la somme de £3 12s. 5d. sterling, pour frais de subsistance d'un constable de police et de prisonniers sauvages à bord du S. S. M. le *Satellite*, en 1884, \$17.64; pour aider le rév. A. J. Hall dans la publication d'une grammaire du dialecte Kwawkwalth, \$200; pour la construction d'une école d'industrie pour les Sauvages à Kootenay, \$4,500; et pour y entretenir 30 élèves à \$150 chacun, \$4,500; pour la construction d'un bureau des Sauvages à Cowichan, \$600; pour l'entretien de 25 filles Sauvages comme élèves à la mission de Tous-les-Saints, à Yale, C.-B., à \$60 par année, \$1,500; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, savoir:—Rassemblement et classement de vieux documents de la ci-devant province du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la somme nécessaire pour faire lithographier les diagrammes statistiques, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à la publication du cinquième volume du Dictionnaire Généalogique des familles canadiennes, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la rémunération pour services rendus par feu W. F. Whitehair, commissaire des pêcheries en 1871 et 1877, à Washington et à Halifax, à l'occasion des négociations du traité de Washington, et de l'arbitrage qui en est résulté; à payer à sa veuve, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cent quarante-deux piastres et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour payer en gratification à la famille de feu l'honorable Thomas White une somme équivalant à ce qu'aurait été son traitement sur le pied de ce qu'il recevait à sa mort, depuis le 21 avril jusqu'au 30 juin 1888, et depuis le 1er juillet 1888 jusqu'au 1er janvier 1889, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent quatre-vingt-trois piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police à cheval du Nord-Ouest, savoir :—Pour payer à Gordon Quick le prix d'un terrain requis par la police à cheval, au Creek de l'Erable, \$1,200 ; pour payer à l'ex-inspecteur Thomas Dowling une gratification de retraite égale à sept mois de solde, \$583 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat d'une chaloupe à vapeur pour servir dans le port de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille deux cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'accise, savoir :—Pour augmentation des appointements du percepteur du revenu de l'intérieur à Sorel, \$15 ; nouvelle somme nécessaire pour extraordinaire, \$10,000 ; nouvelle somme nécessaire pour service des douaniers, \$8,000 ; pour payer à G. A. Ironsides, percepteur du revenu de l'intérieur, Port-Arthur, des appointements de \$1,000 par année, en compensation du service additionnel fait par lui pour inspecter le pétrole importé à ce port, \$200 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'inspection et mesurage du bois—Pour payer à Jas. Patton, inspecteur des mesureurs de bois, Québec, des appointements de \$2,400 par année, le crédit affecté à cette fin étant de \$2,200, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la somme probablement requise pour le service de l'Acte des Licences, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des canaux, savoir :—Pour payer à A. Pridham, percepteur des péages du canal, Grenville, des appointements de \$1,000 par année, \$200 ; canal Rideau, réparations, \$3,000 ; dépenses extraordinaires du canal, \$1,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics, glissoires et estacades, savoir :—Pour payer à H. J. Chaloner, agent des bois de la Couronne, Québec, des appointements de \$2,400 par année, le crédit affecté à cette fin étant de \$2,200, \$200 ; pour payer à H. J. Miller, sous-agent des bois de la Couronne, Québec, des appointements de \$1,400 par année, le crédit affecté à cette fin étant de \$1,200, \$200 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières, savoir :—Bassin de radoub de Lévis, frais d'exploitation, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des lignes télégraphiques, Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Somme additionnelle nécessaire, \$1,000 ; pour acheter des chevaux devant en remplacer des vieux, \$1,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des postes, savoir :—Pour promotion d'un commis de la 3e classe à la 2e dans le bureau de poste de Charlottetown (I.P.E.) \$100 ; pour pourvoir à l'augmentation des appointements de deux commis de la 1re classe dans le bureau de poste de Montréal, l'un à \$100 et l'autre à \$50, \$150 ; pour pourvoir à l'augmentation des appointements du maître de poste de Frédérickton, N.-B. \$100 ; pour ajouter à la somme affectée à un emploi de

commis actuellement sans titulaire dans le bureau de l'inspecteur de poste, Halifax, afin de permettre à l'inspecteur de payer Sydenham Howe pour services dans le bureau, \$200; pour pourvoir à la nomination d'un commis additionnel de la 3e classe dans le bureau de poste d'Hamilton, \$400; pour pourvoir au paiement d'une gratification de deux mois d'appointements à la veuve de D. T. McLellan (tué en service le 6 janvier 1888), un courrier temporaire sur le chemin de fer, division postale de la Colombie-Britannique, \$80; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions neuf cent soixante et sept mille six cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des postes, perception du revenu, savoir:—Ontario, \$1,346,170; Québec, \$648,940; Nouveau-Brunswick, 242,540; Nouvelle-Ecosse, \$257,050; Ile du Prince-Edouard, \$43,390; Colombie-Britannique, \$151,150; Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, \$278,350; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Taylor fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu aujourd'hui.

M. Taylor informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante:—

BUREAU DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL,
OTTAWA, 22 mai 1888.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur-Général se rendra à la salle des séances du Sénat pour proroger la session du Parlement du Canada, mardi, le 22 courant, à 4 p.m.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

HENRY STREATFIELD,
Secrétaire du Gouverneur-Général.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du secrétaire du Gouverneur-Général, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-cinq mille dix huit piastres et quatre-vingt-treize centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de gestion et être distribuée comme suit:—Inspecteur des finances, \$2,600; sous-inspecteur des finances, \$1,700; bureau du sous-receveur général, Toronto, \$7,600; bureau du sous-receveur général, Montréal, \$5,600; bureau du sous-receveur général, Halifax; \$10,000; bureau du sous-receveur général, Saint-Jean, \$8,000; auditeur et sous-receveur général, Winnipeg, \$6,000; auditeur et sous-receveur général, Victoria, \$7,600; auditeur et sous-receveur général, Charlottetown, \$4,900; caisses d'épargnes rurales: Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et Colombie Britannique, appointements, \$15,000; caisses d'épargnes rurales: Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et Colombie Britannique, dépenses imprévues, \$3,000; commission sur \$6,729,400.10 pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, \$33,647; courtage sur achat d'effets

pour le fonds d'amortissement, savoir : emprunt du chemin de fer Intercolonial, \$768,24; emprunt de la Terre de Rupert, \$78,66; emprunt de la Colombie-Britannique, \$41,45; courtage et commission sur achat d'effets pour le fonds d'amortissement, savoir : emprunts fédéraux de 1874, 1875, 1876, 1878 et 1879, \$4,870,74; emprunt fédéral de 1884, 1,042,70; emprunt fédéral réduit, \$3,970,14; timbres anglais, frais de port, télégrammes, etc., \$2,000; dépenses se rattachant à l'émission et au rachat des billets fédéraux, \$9,000; impression des billets fédéraux, \$40,000; impressions, annonces, inspection, frais de transport, frais divers, etc., y compris commutation des droits de timbre, \$17,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt cinq mille quatre cent soixante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille neuf cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Justice, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Justice, division des pénitenciers, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Milice, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille trente-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Secrétaire d'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille six cent vingt piastres et quatre-vingt-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Impressions et Papeterie publiques, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-six mille sept cent cinquante-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police à cheval du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille six cent quarante-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Affaires des Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de l'Auditeur Général, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille neuf cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Finances et Conseil de la Trésorerie, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du Revenu de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Douanes, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-cinq mille soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille deux cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Agriculture, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille neuf cent douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Marine, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille quatre cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille cinq cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Travaux Publics, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille neuf cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Chemins de fer et Canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses imprévues des départements, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au bureau de la papeterie, pour papeterie, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les sommes requises pour faire face aux dépenses imprévues du haut commissaire du Canada à Londres, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la somme qui sera probablement requise pour les frais de taxes et d'assurances de la résidence du Haut Commissaire, y compris la taxe du revenu, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des départements des Postes et des Finances—dépenses imprévues—Pour payer les services des employés de la division des caisses d'épargnes dans les départements des Postes et des Finances chargés de balancer les comptes des dépenses et de calculer les intérêts, 30 juin 1888 :—Département des Postes, \$1,850 ; département des Finances, \$1,250 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille deux cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'administration de la justice et être distribuée comme suit :—Administration de la justice, divers,—y compris les territoires du Nord-Ouest, \$20,000 ; frais de voyage des juges dans les territoires du Nord-Ouest, \$4,000 ; allocations des circuits, Colombie-Britannique, \$6,000 ; allocations pour voyages aux juges de la cour Suprême et des cours de comté, Manitoba, \$2,500 ; rapporteur de la cour Suprême du Canada, \$2,300 ; rapporteur-adjoint de la cour Suprême du Canada, commis de 2e classe, \$1,200 ; commis du bureau du registraire de la cour Suprême du Canada, \$1,000 ; deuxième commis du bureau du registraire de la cour Suprême du Canada, \$850 ; premier messenger de la cour Suprême du Canada, \$500 ; second messenger de la cour Suprême du Canada, \$500 ; troisième messenger de la cour Suprême du Canada, \$430 ; commis, sténographe, cour de l'Echiquier, \$800 ; messenger, cour de l'Echiquier, \$300 ; dépenses imprévues et déboursés, frais de voyage des juges ; aussi appointment des officiers (shérif, registraire en qualité de rédacteur des rapports, huissier, etc.) dans les cours Suprême et de l'Echiquier du Canada, et \$150 de livres pour les juges, \$5,000 ; impression, reliure et distribution des décisions de la cour Suprême, \$2,000 ; divers déboursés se rattachant à la cour maritime de l'Ontario, frais de voyages, etc., \$100 ;

appointements du registraire de la cour de vice-amirauté, Québec, \$666.66 ; salaire du prévôt de la cour de vice-amirauté, Québec, \$333.34 ; salles pour la cour de vice-amirauté, Saint-Jean, N.-B., 150 ; salles pour la cour de vice-amirauté, Halifax, \$150 ; pour l'achat de rapports judiciaires et de livres de droit pour la bibliothèque de la cour Suprême, \$1,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix-huit mille quatre cent vingt-neuf piastres, et quatre-vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de Kingston, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au traitement des membres du bureau des examinateurs et autres dépenses découlant de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-cinq mille six cent cinquante-quatre piastres et soixante-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille trois cent quatre piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de Dorchester, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille neuf cent quatorze piastres et quarante-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier du Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille huit cent vingt-sept piastres et quatre-vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la prison de Régina, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille cinq cent trente-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et dépenses imprévues du Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements de l'Orateur suppléant, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-six mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements de la Chambre des Communes d'après l'estimation du greffier, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de comités, commis surnuméraires de la session, etc., Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses imprévues de la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la publication des *Débats*, Chambre des

Communes. (L'autorisation exigée par l'article 51 de l'Acte du Service Civil, est par le présent donnée de payer à même ce crédit telles sommes d'argent qui seront nécessaires pour payer aux membres du Service Civil qu'il faudra employer pour remplir les fonctions de secrétaire des sténographes des débats de la Chambre des Communes pendant la pré-ente session), pour l'année finissant le 30 juin 1889.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille quatre cent soixante deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et dépenses imprévues de la Chambre des Communes, d'après l'estimation du sergent d'armes, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille six cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses. Appointements des employés de la bibliothèque, \$16,630; crédit pour la bibliothèque du Parlement, \$10,000; achat d'ouvrages sur l'Amérique, \$1,000; dépenses imprévues de la bibliothèque, \$2,500.00; reliure de journaux, etc., \$2,000; préparation et réimpression du catalogue de la bibliothèque de l'histoire américaine, \$2,500; pour l'année finissant le 30 juin, 1889.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impressions, reliure et distribution des lois, pour l'exercice finissant le 30 juin 1889.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingts mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des impressions, papier à imprimer et reliure, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu,— Qu'une somme n'excédant pas cent trente-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes se rattachant aux arts, agriculture et statistique, savoir : Pour faire face aux dépenses se rattachant au soin des archives, \$6,000; pour faire face aux dépenses se rattachant au *Patent Record*, \$6,500; pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation de la statistique criminelle, \$4,000; pour faire face aux dépenses se rattachant à la statistique sanitaire, \$10,000; mise de fonds pour l'établissement et l'entretien de stations agronomiques, \$90,000; subvention aux sociétés d'agriculture dans les Territoires du Nord-Ouest, \$10,000; recensement et statistique, \$7,500; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

2. Résolu,— Qu'une somme n'excédant pas cent seize mille trois cent quatre-vingt-neuf piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'immigration : savoir : Appointements des agents et employés—Agent, Québec, \$1,700; sous-agent, Québec, \$1,100; commis, Québec, \$1,000; interprète, Québec, \$660; messenger, Québec, \$365; agent, Montréal, \$1,300; agent, Ottawa, \$1,300; agent, Kingston, \$1,300; agent, Toronto, \$1,650; agent, Hamilton, \$1,250; agent, London, Ont., \$1,000; agent, Halifax, \$1,000; agent, Saint-Jean, N.-B., \$1,000; agent, Winnipeg, \$1,400; agent, Emerson, \$1,000; agent, Brandon, \$1,400; agent, Qu'Appelle, \$1,400; agent, Medicine-Hat, \$1,200; agent, Calgary, \$1,200; agent, Port-Arthur, \$1,000; agent, Victoria, C.-B., \$1,000; interprète, Winnipeg, \$800; appointements, bureau de Londres, Angleterre, \$7,554; appointements des agents en Europe, \$6,700; frais de voyages des agents en Europe, \$5,110; dépenses imprévues des agences canadiennes, \$21,000; subvention à la société pour la protection des immigrantes de Montréal, \$1,000; pour favoriser l'immigration et faire face aux dépenses du service, \$50,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Colby, en comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-huit mille cent soixante et quatre piastres et seize centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de quarantaine et être distribuée comme suit : Inspection médicale, Québec,

\$1,600; quarantaine, Grosse-Ile, \$13,564.16; quarantaine, Saint-Jean, N.-B., \$2,600; quarantaine, Pictou N.-E., \$800; quarantaine, Halifax, N.-E., \$3,400; quarantaine, Charlottetown, I.P.-E., \$1,000; quarantaine, Victoria, C.-B., \$1,900; quarantaine, Sydney, N.-E., \$1,900; quarantaine, Chatham, Miramichi, N.-B., \$600; quarantaine, Port-Hawkesbury, N.-E., \$300; Lazaret de Tracadie, \$3,200; Pour faire face aux mesures à prendre pour la salubrité publique, \$15,000; quarantaine des bestiaux, province de Québec, \$5,000; provinces d'Ontario, \$3,000; provinces maritimes \$3,000; province du Manitoba, \$2,000; pour faire face aux dépenses pour extirper la gale des moutons et maladie des animaux, \$10,000; pour paiements à faire à des immigrants malades aux hôpitaux de Winnipeg et Saint-Boniface, \$10,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour face à la pension de Lady Cartier, pour l'année finissant le 30 juin, 1889.

3. Résolu qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit absorbée à Sa Majesté pour faire face à la pension de madame Delaney, veuve de l'agent des Sauvages, tué au lac aux Grenouilles, pour l'année finissant le 30 juin, 1889.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille, trois cent cinquante-cinq piastres et soixante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux pensions payables par suite de l'invasion féniennne pour l'année finissant le 30 juin, 1889.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour compensation aux pensionnaires au lieu de terres, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux pensions payables par suite de la rébellion de 1885, aux miliciens, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille trois cent vingt-quatre piastres et quatre-vingt-onze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux pensions payables par suite de la rébellion de 1885, à la police à cheval, aux volontaires de Prince-Albert et aux éclaireurs, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

9. Résolu, — qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la solde de la division militaire et des états-majors de district, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

10. Résolu, — qu'une somme n'excédant pas quinze mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la solde des majors de brigade, frais de transport, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1889.

11. Résolu, — qu'une somme n'excédant pas deux cent cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la milice, et être distribuée comme suit, savoir : Munitions, y compris munitions d'artillerie et la fabrication de munitions de carabines à la fabrique de cartouches de Québec, \$55,000; habillements et capotes, \$90,000; matériel, \$60,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

12. Résolu, — qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de salles d'armes et soin des armes, y compris le salaire des garde-magasins, gardiens, armuriers, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1889.

13. Résolu, — qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de la milice, et à être distribuée comme suit, savoir : Allocation pour l'instruction militaire, \$40,000; solde des exercices et toutes les autres dépenses se rattachant à l'instruction militaire des volontaires, \$250,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses imprévues et service général pour lesquels il n'est pas autrement pourvu, y compris l'aide aux associations de carabiniers et aux musiciens de corps régulièrement organisés, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à une subvention à l'association de tir du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir:—Association d'artillerie du Canada, contribution du gouvernement aux frais d'un concours d'artillerie en Canada, ou de l'envoi d'un détachement d'artilleurs canadiens à Shoeburyness, Angleterre, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Collège Militaire Royal du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de pièces d'artillerie, modèle amélioré, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent vingt-deux mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la milice et à être distribuée comme suit, savoir:—Corps permanents, solde, entretien et équipement des batteries d'artillerie de place "A," "B" et "C," et des écoles d'artillerie à Québec, Kingston et Victoria, C.-B., \$172,790; écoles de cavalerie et d'infanterie à Québec, Frédéricton, Saint-Jean, P.Q., Toronto, London et Winnipeg, \$350,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la milice et à être distribuée comme suit, savoir:—Propriétés militaires, salles d'exercices et champs de tir, \$10,000; soin et entretien des propriétés militaires, \$12,000; construction et réparation, propriétés militaires, \$72,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des casernes dans la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer du Pacifique canadien, et à être payée comme suit, savoir:—Construction (y compris la rémunération à payer à L. K. Jones, employé permanent du département des Chemins de fer et Canaux, comme secrétaire de la commission des arbitres, nommé par arrêté du conseil en date du 27 février 1888, et en sus de son traitement régulier), pour l'année finissant le 30 juin 1889.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer L. K. Jones, pour services comme secrétaire particulier de l'ingénieur en chef du chemin de fer Canadien du Pacifique, du 1er juillet 1888 au 30 juin 1889, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quarante-neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, et à être distribuée comme suit, savoir:—Plus grandes facilités à Saint-Jean, \$3,500; plus grandes facilités à Spring Hill, \$4,000; plus grandes facilités à la station de Maccan, \$5,000; plus grandes facilités à Moncton, \$5,000; embranchement de Saint-Charles, \$188,000; embranchement de la ville de Pictou, \$34,000; embranchement de Dalhousie, \$17,000; embranchement de Dartmouth, \$16,000; embranchement d'Indiantown, \$15,000; construction, \$7,000; chauffage des wagons à la vapeur et éclairage à l'électricité, \$25,000; matériel roulant, \$32,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de construction sur le chemin de fer du Cap-Breton, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de construction sur le chemin de fer d'Oxford à New-Glasgow, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer de Prolongement Est, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, que la somme de quatre-vingt-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Lachine, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent vingt-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Cornwall, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Williamsburgh, pour agrandir la division de la Pointe Farran, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Williamsburgh, construction d'une entrée et d'une écluse à la tête du canal du Rapide-Plat, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Williamsburgh, agrandissement de l'entrée d'amont du canal des Galops, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du fleuve Saint-Laurent, fleuve et canaux, lac Saint-Louis et canal entre les lacs Saint-Louis et Saint-François, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du fleuve Saint-Laurent, lac Saint-Louis, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Murray, achèvement des travaux, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal Welland, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal Welland—creusement jusqu'à 14 pieds d'un bout à l'autre, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal Welland—Terres et domages, Grande-Rivière, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

12. Résolu, que la somme de quatre-vingt-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la navigation de la Trent—construction d'écluses et amélioration de la navigation entre Lakefield et le lac Balsam, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

13. Résolu, que la somme de vingt-quatre mille six cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal Sainte-Anne, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal Grenville, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal Tay, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal Culbute—enlèvement d'une bat-

ture en amont des écluses, dommages aux terres et travaux en construction avec les barrages de retenue, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

17. Résolu, que la somme de dix mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'approfondissement du Canal Beauharnois, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal Welland et à être distribuée comme suit, savoir : Construction d'un réservoir à Dunnville, \$13,000 ; Pour combler un étang près de Sainte-Catherine, \$5,000 ; Pont sur la vieille écluse n° 2 et chemin, \$6,000 ; Réparations de la charpente supérieure de la jetée à Port-Dalhousie, \$15,000 ; Construction d'un nouveau pont sur la rivière dans la ville de Chippewa, \$7,500 ; Reconstruction d'un aqueduc sous le coursier d'alimentation en amont de la jonction, \$12,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'exhaussement des levées, approfondissement du canal, reconstruction des bajoyers d'écluse du Canal Chambly, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

20. Résolu, que la somme de cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparer les fondations de l'écluse du canal de Saint-Ours, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour consolider la vieille jetée en aval de l'écluse de Sainte-Anne, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour un logement et un bureau destinés au percepteur de Cornwall, au canal Cornwall, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la navigation de la rivière de la Trent, et à être distribuée comme suit, savoir :—Pour régler la réclamation de Thomas Stephenson, suivant la convention, \$2,000 ; pour construire un barrage à Bobcaygeon, \$15,000 ; pour construire un débarcadère à Lakefield, et réparer les chemins à Buckhorn, 4,500 ; pour nettoyer le chenal à plusieurs endroits entre Lakefield et le lac Balsam, \$8,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Rideau, et être distribuée comme suit, savoir :—Pour changer l'emplacement du pont tournant sur le canal à Smith's-Falls, \$6,500 ; construction d'un quai près du pont de la rue Maria, \$2,500 ; travaux nécessaires pour augmenter l'alimentation d'eau pour le canal de la rivière Gananoque, \$12,000 ; renouvellement du pont à Manotick, \$6,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, savoir :—Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$15,000 ; arbitrages et sentences arbitrales, \$5,000 ; explorations et inspections, \$10,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de chemins de fer, savoir :—Explorations et inspections, \$15,000 ; statistique des chemins de fer, \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du nouvel édifice, rue Wellington, Ottawa, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer le montant nécessaire pour les travaux à Port-Arthur et sur la rivière Kaministiquia, Ontario, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses au havre du cap Tourmentine, Nouveau-Brunswick, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Nouvelle-Ecosse, et à être distribuée comme suit, savoir :—Bureau de poste, douane, etc., Annapolis, \$19,500 ; édifice fédéral d'Halifax, réparations, etc., \$1,500 ; bureau de poste, douane, etc., Sydney-Sud, \$10,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Nouveau-Brunswick, et à être distribuée comme suit, savoir :—Bureaux de la poste, de la douane, etc., Bathurst, \$2,000 ; bureau de poste, Dalhousie, \$12,000 ; édifices fédéraux de Saint-Jean, améliorations, \$1,500 ; bureau de poste, Woodstock, achèvement, \$2,400 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, que la somme de quatre-vingt-quinze mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Québec, et à être distribuée comme suit, savoir : Bureau de poste—Aylmer, \$7,000 ; falaise en contre-bas de la citadelle—enlèvement de roches détachées, et paiements des dommages causés aux propriétés par les roches qui tombent, y compris les examens et la surveillance, \$1,000 ; bureaux de poste et du revenu de l'intérieur, Coaticook, \$16,000 ; station de la quarantaine de la Grosse-Île, \$3,800 ; bureaux de poste et du revenu de l'intérieur, Hull—achèvement, \$900 ; bureau de poste de Joliette, \$10,000 ; édifices fédéraux de Montréal—améliorations et réparations, \$1,500 ; bureau de poste de Montréal, \$5,200 ; bureaux de poste de Montréal—éclairage à l'électricité, \$2,000 ; douane de Québec, \$4,000 ; édifices fédéraux, Québec—améliorations, etc., \$1,500 ; bâtiments de l'immigration, à Québec, \$5,000 ; bureau de poste, douane, etc., de la Rivière-du-Loup (Fraserville), etc., \$6,000 ; pénitencier de Saint-Vincent de Paul, \$25,000 ; édifice public de Saint-Jérôme, \$6,000 ; édifices fédéraux, Trois-Rivières—améliorations, etc., \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante et un mille cinq cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Ontario, et à être distribuée comme suit, savoir : bureaux de poste et de douane, etc., à Almonte, \$7,000 ; édifice public à Brampton, \$7,000 ; bureau de poste à Cayuga, \$7,000 ; bureau de poste, douane, etc., à Cobourg, \$7,000 ; bureau de poste, douane, etc., à Gananoque, \$7,000 ; bureau de poste, douane, etc., à Goderich, \$8,000 ; imprimerie de l'Etat, \$115,000 ; bureau de poste à Guelph—améliorations, etc., \$2,000 ; salle d'exercices militaires à Kingston, \$21,000 ; pénitencier à Kingston, \$20,700 ; entrepôt de vérification à Kingston, \$10,000 ; bureau de poste, douane, etc., à Lindsay, \$7,000 ; douane, à London, \$5,000 ; école d'infanterie à London, \$5,600 ; bureaux de poste et douane à Napanee, \$7,000 ; bureau de poste, douane, etc., à Ottawa, \$1,000 ; bureau de poste, douane, etc., à Pembroke, \$8,000 ; bureau de poste, douane, etc., à Port-Arthur—lorsque l'emplacement sera donné, \$7,000 ; bureau de poste, douane, etc., Prescott, \$15,000 ; édifices publics, Ottawa—édifices du parlement—couverture à neuf, etc., des toits en appentis, etc, \$5,000 ; bureau de poste et douane à Strathroy, \$7,000 ; bureau de poste, douane, etc. à Saint-Thomas, \$500 ; édifices fédéraux à Toronto—améliorations, etc., \$1,500 ; bureau de poste à Toronto, \$750 ; édifice public à Trenton, \$7,000 ; entrepôt de vérification à Toronto, \$2,500 ; salle d'exercices, Toronto—construction, à condition que la ville fournisse un terrain, tel que convenu, \$60,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Manitoba, et à être distribuée comme suit, savoir :—Pénitencier du Manitoba, \$75,000 ; bâtiment de l'immigration à Winnipeg, y compris le terrain, \$15,000 ; bureau de poste de Brandon, \$15,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Territoires du Nord-Ouest, et à être distribuée comme suit, savoir :—Edifices publics, Territoires du Nord-Ouest en général, \$5,000 ; douane de McLeod, \$1,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations et améliorations aux édifices publics en général, Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics en général, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante et trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de réparations, meubles, chauffage, et à être distribuée comme suit, savoir :—Réparations, meubles, chauffage, etc., \$190,000; terrains, édifices publics, Ottawa, \$9,500; enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa, \$2,000; chauffage, édifices publics, Ottawa, \$60,000; gaz et éclairage électrique, édifices publics, Ottawa, \$25,000; eau, édifices publics, Ottawa, \$16,000; allocations pour combustible et éclairage, Rideau-Hall, \$3,000; service du téléphone, édifices publics, Ottawa, \$3,000; parc sur la Côte du Major, Ottawa, \$8,500; salaires des mécaniciens, chauffeurs et gardiens, etc., des édifices publics fédéraux, \$46,000; chauffage des édifices publics fédéraux, combustible, etc., \$50,000; éclairage des édifices publics fédéraux, \$25,000; eau pour les édifices publics fédéraux, \$10,000; matériaux de réparations, etc., ventilation et éclairage des édifices publics à Ottawa, \$5,000; diverses fournitures pour les gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc., édifices fédéraux, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières de la Nouvelle-Ecosse, savoir :—Réparations aux jetées, Arisaig, Bayfield et Anse McNair (cap George, \$4,500.00; Baie Saint-Laurent, \$2,000.00; jetée de Bayfield, réparations, renouvellements, dragage, etc., \$3,500.00; Blue Rock, achèvement, montant périmé à voter de nouveau, \$3,000.00; Broad Cove, \$2,300.00; jetée d'Eatonville, achèvement, \$3,000.00; Lisimore, \$1,000.00; Mabou, \$1,000.00; Sheet-Harbor, montant périmé à voter de nouveau, \$2,000.00; jetée de l'Île Spencer, achèvement, \$5,000.00; Yarmouth, enlèvement de rochers, montant périmé à voter de nouveau, \$1,000.00; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Île du Prince-Edouard, savoir :—Cascumpec, enlèvement de rochers, \$2,000.00; réparations aux brise-lames, jetées, etc., achetés du gouvernement de l'Île du Prince-Edouard, \$3,000.00; Souris-Est, brise-lames de la Pointe Knight, réparations, etc., \$5,000.00; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Nouveau-Brunswick, savoir :—Rivière Saint-Jean, Rivière-des-Chutes jusqu'à Woodstock et en amont des Grand'Chutes, rivière Tobique, \$5,000.00; Baie du Rocher, Anderson's Hollow, achèvement, \$750.00; Baie Verte, quai de délestage, \$3,000.00; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, provinces maritimes en général, savoir :—Améliorations et réparations en général, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-neuf mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Québec, savoir :—Chenal du Moine, jetée brise-glaces à Sainte-Anne de Sorel, \$2,500; Chicoutimi, Saint-Alphonse et Anse Saint-Jean, \$1,650; Etang-du-Nord, achèvement, \$3,000; réparations et améliorations en général, ports et rivières, Québec, \$10,000; Laprairie, travaux sur les jetées brise-glaces, \$5,000; Percé, achèvement, \$5,000; rivière du Lièvre, \$39,000; rivière Nicolet, \$11,000; Trois-Pistoles, jetée, \$600; rivière Saint-François, \$3,000; rivières Madawaska et Cabaneau, \$1,000; Sainte-Adélaïde de Pabos (Petit Pabos), \$7,500; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent un mille et six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Ontario, savoir :—Port de Belleville, achèvement, \$2,000; port de Cobourg, lac Ontario, \$10,000; port de Collingwood, achèvement, \$4,000; réparations et améliorations, ports et rivières, Ontario, en général, \$10,000; Goderich, \$10,000; Kincardine, réparations, achèvement, \$5,000; port de Kingston, lac Ontario, \$6,000; Kingsville, lac Érié, \$2,400; rivière de la Petite-Nation, enlèvement des obstacles à la navigation, \$5,000; ruisseau de McGregor et du Petit-Ours, \$7,750; Owen-Sound, \$15,000; Port-Elgin, \$5,000; Port-Hope, réparations, achèvement, \$2,500; Portsmouth, réparations à la jetée, \$4,000; rivière Ottawa, amélioration du chenal des bateaux à vapeur à travers les passages de Pétéwawa, en amont de Pembroke, \$3,000; Rondeau, lac Érié, réparations, \$2,000; Sault Sainte-Marie, \$7,000; baie de Tolma, île Cockburn, achèvement, \$1,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux améliorations et réparations, ports et rivières, Manitoba, en général, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières de la Colombie-Britannique, savoir :—Rivière Cowichan, \$1,000; rivière Fraser, \$10,000; réparations et améliorations, ports et rivières, Colombie-Britannique, \$2,000; Nanaimo, enlèvement du rocher Nicol, \$10,000; rivières Nicomeckle et Serpentine, achèvement des travaux, \$1,500; rivière Somass, achèvement, \$500; port de Victoria, enlèvement de rochers, etc., \$12,500; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, en général, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-cinq mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du dragage, savoir :—Nouvel outillage de dragage, \$27,250; dragueurs, réparations, \$43,000; dragage, Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Édouard et Nouveau-Brunswick, \$40,000; dragage, Québec et Ontario, \$40,000; dragage, Manitoba, \$15,000; dragage, Colombie-Britannique, \$15,000; dragage, service général, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des glissoires et barrages flottants, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ponts et chaussées, savoir :—Ponts, cité d'Ottawa, pont suspendu Union, glissoire, canal Rideau et abords, \$8,300; contribution à la construction d'un pont public sur la rivière du Vieux à Fort-McLeod, les autorités locales fournissant \$2,500, \$10,000; pont sur la rivière Bataille, à Battleford, \$10,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des télégraphes, savoir :—Lignes aériennes et câbles sous-marins pour le service des côtes et des îles du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes : Lignes aériennes sur la rive nord du Saint-Laurent, prolongement jusqu'à la Pointe des Esquimaux, \$5,000; ligne aérienne entre Sydney-Nord et Meat-Cove, nouveaux poteaux, achèvement, \$5,000; lignes des Territoires du Nord-Ouest : Ligne entre Humboldt et Qu'Appelle, nouveaux poteaux, achèvement, \$7,500; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des stations agronomiques, bâtiments, clôtures, etc.; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses :—Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$10,000; Explorations et inspections, \$20,000; arbitrage et sentences arbitrales, \$5,000; Galerie Nationale des Beaux-Arts, \$1,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses et entretien, et réparations des vapeurs de l'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des examens des capitaines et seconds du service maritime et fluvial, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour récompenser les personnes qui ont fait des sauvetages et pour le service des canots de sauvetage, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour enquêtes sur les naufrages et accidents, et pour renseignements sur les sinistres maritimes, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'enregistrement des navires en Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police de rade de Montréal et Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour enlever les obstacles à la navigation des rivières, y compris l'enlèvement des épaves du steamer *Ottawa* dans le fleuve Saint-Laurent, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service de la poste, pendant l'hiver, Ile du Prince-Edouard, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des appointements et allocations, etc., des gardiens de phares, y compris le phare et les sifflets de brume du Cap Race, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille trois cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des agences, loyers et dépenses imprévues, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'entretien et réparations, phares, sifflets de brume, bouées et balises, établissements de refuge et dépôts de provisions, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'achèvement et construction de phares et signaux de brume, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Stations de signaux, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer aux commissaires du port de Montréal, les frais annuels d'entretien des bouées et balises dans le fleuve Saint-Laurent en aval de Montréal pour l'année finissant le 30 juin 1889.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des institutions scientifiques, savoir :—Observatoire, Toronto, \$5,250.00 ; observatoire, Kingston, \$500.00 ; observatoire, Montréal, \$500.00 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des institutions scientifiques, savoir :—Allocation pour les observatoires météorologiques, y compris les instruments et les frais des dépêches signalant les tempêtes, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine et marins malades et sans ressources, savoir :—Hôpital de la marine et des immigrants, Québec,

\$20,000 ; hôpital de Sainte-Catherine, Ontario, \$500 ; hôpital de Kingston, Ontario, \$500 ; hôpitaux de la marine dans les provinces de Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince-Edouard et Colombie-Britannique, \$35,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour secours aux marins naufragés et en détresse, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'inspection des bateaux à vapeur, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, savoir :—Ontario, \$18,000 ; Québec, \$15,000 ; Nouvelle-Ecosse, \$18,000 ; Nouveau-Brunswick, \$16,000 ; Ile du Prince-Edouard, \$3,500 ; Colombie-Britannique \$6,000 ; Manitoba, Kéwatin et Territoires du Nord-Ouest, \$3,000 ; pisciculture, passe-migratoires et nettoyage des rivières, \$35,000 ; dépenses judiciaires et incidentes, \$2,000 ; entretien et réparation des vapeurs et autres bâtiments employés à la protection des pêcheries, \$100,000 ; exposition des pêcheries du Canada, \$1,500 ; pour payer le service de personnes attachées aux départements des douanes et des pêcheries, et autres frais se rattachant à la distribution de primes de pêche et au service de la statistique, \$6,000 ; frais de l'installation du rez-de-chaussée de Victoria-Hall en pisciculture (à voir de nouveau), \$1,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant au contrôle des compagnies d'assurance, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

3. Résolu qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la commission géologique, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille sept cent trente-huit piastres et soixante et douze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, Ontario et Québec :—Province de Québec, secours, \$4,200 ; achat de couvertures de laine pour les Sauvages d'Ontario et de Québec, \$1,600 ; écoles des Sauvages dans l'Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick, \$14,287.50 ; annuités aux termes du traité Robinson, \$15,588 ; pour pourvoir aux appointements du chef Angus Cooke, de la réserve Gibson, et du chef William McGregor, de la bande du Cap Croker, \$50 chacun, \$100 ; à voter de nouveau le montant du crédit accordé à la dernière session, mais non dépensé, pour le transport des Sauvages demeurant encore au lac des Deux-Montagnes, dans le township de Gibson, \$5,000 ; arpentage de réserves, \$1,963.22 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille trente-deux piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Sauvages, Nouvelle-Ecosse :—appointements, \$900 ; secours et achat de grains de semence, \$3,045 ; soins de médecins et médicaments, \$1,012 ; diverses dépenses, \$75 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille trois cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, Nouveau-Brunswick :—Appointements, \$2,105 ; secours et achat de grains de semence, \$2,700 ; soins de médecins et médicaments, \$470 ; diverses dépenses, \$50 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, Ile du Prince-Edouard :—Appointements, \$500 ; secours et achat de grains de semence,

\$1,125 ; soins de médecins et médicaments, \$300 ; diverses dépenses, \$75 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et treize mille huit cent cinquante-sept piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Affaires des Sauvages, Colombie-Britannique :—Sauvages de la Colombie-Britannique en général, \$52,520 ; arpentages, \$11,837 ; commissions des réserves, \$9,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent soixante et seize mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Affaires des Sauvages, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest.—Annuités, \$148,865 ; instruments aratoires, \$26,511 ; grains de semence, \$3,570 ; bestiaux et porcs, \$6,251 ; provisions pour les Sauvages sans ressources, y compris les provisions fournies lors du paiement des annuités, et munitions données aux Sauvages pour leur permettre de chasser, \$354,319 ; habillements—distribution triennale, \$6,400 ; écoles du jour, \$42,540 ; écoles d'industrie, \$81,429 ; arpentages, \$6,500 ; gages des instructeurs d'agriculture, \$33,122 ; entretien des fermes, \$16,443 ; Sioux, \$3,772 ; dépenses générales, \$125,953 ; bâtiments de l'agence, \$21,075 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent quarante-huit mille quatre cent vingt-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police à cheval du Nord-Ouest, savoir :—Solde de la police, \$332,176 ; subsistance, \$91,250 ; fourrage, \$82,000 ; combustible et éclairage, \$35,000 ; habillements, \$70,000 ; réparations, renouvellement, remonte, armes et munitions, \$60,000 ; médicaments et fortifiants et dépenses de l'hôpital, \$5,000 ; livres et papeterie, \$5,000 ; éclaireurs, guides, frais pour billets de logement, allocations de voyage, transport des membres de la police et des munitions, \$60,000 ; dépenses imprévues, \$8,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, savoir :—*Gazette du Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses imprévues sujettes à un arrêté du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour commutation de remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-deux mille huit cent quatre-vingt-neuf piastres et dix centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, y compris impressions, chemins, ponts, passages d'eau, et aide aux écoles, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1889.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gouvernement du district de Kéwatin, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la mise à exécution de "l'Acte de Tempérance du Canada," pour l'année finissant le 30 juin 1889.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour compensation aux membres de la police à cheval du Nord-Ouest, pour blessures reçues au service, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant aux levées hydrographiques des lacs Supérieur et Huron, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements de M. Fabre et dépenses imprévues de son bureau, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour couvrir les frais de causes en litige, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour couvrir les dépenses des notes des témoignages rendus au sujet des comptes publics rapportés à l'auditeur général du Canada, sous l'autorité de l'article 57 de "l'Acte du revenu consolidé et de l'audition;" et pour payer les services d'hommes de loi rendus à l'auditeur général, et de personnes qui lui ont aidé à estimer la valeur des impressions faites par les officiers-rapporteurs et autres, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le paiement des commis surnuméraires employés à la préparation des réponses aux ordres du parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des agences commerciales, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'organisation du département des impressions, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du matériel nécessaire pour le département des impressions et pour l'atelier de reliure du gouvernement (à voter de nouveau \$70,000), pour l'année finissant le 30 juin 1889.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la nouvelle somme nécessaire pour payer pour arpentages, chemins, ponts et autres constructions nécessaires à la réserve de Hot Spring, près de la station Banff, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Académie des Arts, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la collection des arrêtés du conseil, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1889.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à la publication des transactions de la Société Royale, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante et un mille six cent vingt-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'accise, savoir :—Appointements des officiers et inspecteurs de l'accise, y compris \$200 pour augmenter les appointements de A. F. McPherson, comptable, division de Toronto, de \$1,200 à \$1,400, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du Service Civil, \$260,477.50; service préventif, \$9,000; pour pourvoir aux augmentations des appointements suivant le résultat des examens d'accise, \$2,000; pour augmenter les appointements des officiers chargés de la surveillance dans les grandes distilleries et fabriques, \$5,000; frais de voyages, loyer, combustibles, papeterie, etc., ainsi que les estampilles et estampillage des tabacs domestiques et importés, \$65,000; allocations aux percepteurs de douane sur droits perçus par eux, \$3,500; commission aux vendeurs d'estampilles pour tabac canadien en torquettes, \$250; pour pourvoir à la promotion de quatre nouveaux officiers de la classe spéciale, le nombre étant porté de 20 à 24, \$1,400; spécial—pour mettre le département en mesure d'acheter du naphte de bois et autres articles de même nature, qu'il fournira aux fabricants en entrepôt, ainsi que le veut l'acte 49 Vic., ch. 34, art. 233, dépense qui sera remboursée ensuite par les fabricants, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'inspection et

mesurage du bois, savoir :—Montréal—Sous-surintendant, \$900 ; teneur de livres et comptable, \$600 ; Québec—Surintendant, \$2,200 ; sous-surintendant, \$1,600 ; caissier, \$1,500 ; commis de la spécification, \$1,400 ; messager et gardien, \$350 ; commis de la spécification, etc., 8 mois, 1 à \$1,000, 2 à \$700, 1 à \$650, 2 à \$600, 1 à \$550, \$4,650 ; aide du teneur de livres, \$1,100 ; Trois-Rivières—Sous-surintendant, \$300 ; commis, \$700 ; émoluments des inspecteurs-mesureurs, \$25,000 ; dépenses imprévues, \$8,000 ; pension des inspecteurs-mesureurs à la retraite, \$6,600 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-sept mille neuf cent soixante et dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des poids et mesures et gaz, savoir :—Appointements des inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, \$47,000 ; appointements des inspecteurs du gaz, \$12,170 ; traitement du commissaire des étalons de poids et mesures, \$800 ; loyers, combustibles, frais de voyages, frais de port, papeterie, etc.,—poids et mesures, \$18,000 ; loyers, combustibles, frais de voyages, frais de port, papeterie, etc.,—gaz, y compris l'équipement de 4 nouveaux bureaux, \$8,000 ; appointements de l'inspecteur en chef des étalons de poids et mesures, \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'inspection des denrées, savoir :—Pour l'achat et la distribution d'échantillons de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qu'entraîne la loi d'inspection des substances alimentaires, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour menus revenus, savoir : Menus revenus, \$1,500 ; terre de la réserve d'artillerie, \$2,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions neuf cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer de Prolongement-Est, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des chemins de fer de l'Île du Prince-Edouard, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'embranchement de Windsor, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante et cinq mille sept cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour les réparations, frais d'exploitation et entretien des canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille sept cent quatre-vingt-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements et dépenses des employés des canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la perception des droits de glissoires et estacades, travaux publics, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal du Sault Sainte-Marie, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent cinquante-quatre mille quatre cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et dépenses imprévues aux différents ports de douanes :—Dans la province d'Ontario,

\$270,625; dans la province de Québec, \$223,345; dans la province du Nouveau-Brunswick, \$88,220; dans la province de la Nouvelle-Ecosse, \$109,310; dans la province du Manitoba, \$30,850; dans la province des territoires du Nord Ouest, \$4,000; dans la province de la Colombie-Britannique, \$41,020; dans la province de l'Île du Prince-Édouard, \$21,060; provinces en général, pour faire face aux changements qui pourront être nécessaires dans le personnel, \$5,000; appointements et frais de voyage des inspecteurs de ports, et frais de voyages des autres officiers en tournée d'inspection, \$20,000; divers, dépenses imprévues du bureau principal, impressions, papeterie, annonces, frais de télégraphe, pour les différents ports d'entrée, \$15,000; pour faire face aux dépenses probables se rattachant à la commission des douanes et au service préventif extérieur, y compris les appointements de \$800 du commissaire des douanes comme président de la commission, \$18,000; pour pourvoir à la dépense probable en rapport avec les épreuves polariscopiques des sucres, y compris la solde des personnes employées à ce service, \$5,000; pour faire face aux dépenses se rattachant à l'acte concernant l'immigration chinoise, y compris la rémunération des officiers de douanes, \$3,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-seize mille cinq cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations et exploitation, ports et glissoirs, y compris l'écluse de la rivière Yamaska, et le bassin de radoub d'Esquimalt, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la ligne de télégraphe entre l'Île du Prince-Édouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des lignes télégraphiques aériennes et câbles sous-marins—service des côtes et îles des rivières inférieures et du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, y compris les frais du steamer *Newfield* ou autre navire quand leurs services seront requis pour le câble; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des lignes télégraphiques, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des lignes télégraphiques, Colombie-Britannique pour l'année finissant le 30 juin 1889.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le service en général télégraphes et signaux, pour l'année finissant le 30 juin, 1889.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'agence des travaux publics, Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt un mille deux cent soixante et huit piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des terres fédérales—imputable sur le revenu, service extérieur—commission des terres—Winnipeg, savoir:—Appointements du commissaire, \$5,000; appointements du surintendant des mines, \$3,200; frais de voyages du surintendant des mines, \$1,500; dépenses imprévues, surintendant des mines, \$1,000; appointements des commis, surintendant des mines, \$1,825; appointements de l'inspecteur des agences, \$2,000; frais de voyages de l'inspecteur des agences, \$1,500; appointements du secrétaire, \$1,800; appointements du sous-secrétaire, \$1,400; appointements des commis, \$13,296; dépenses imprévues, éclairage, frais de poste, télégrammes, etc., \$2,700; gardien et messenger, \$600; appointements de 7 inspecteurs des établissements dits *homestead*, \$8,400; frais de voyages de 7 inspecteurs des établissements dits *homestead*, \$7,000; service de guides, \$2,000; services spéciaux, \$5,000. Agences des terres fédérales—Agents des terres fédérales, \$19,200; commis, \$18,532.25; dépenses imprévues, y compris loyer de bureau, combustible, etc., \$9,500; dépenses imprévues payées par le bureau général pour le service extérieur,

\$2,650. Agences des bois de la couronne—Agents des terres de la couronne, \$5,600; appointements du teneur de livres, Winnipeg, \$1,095; dépenses imprévues, \$4,000; gardes forestiers, \$5,660; appointements de l'inspecteur des ranches, \$600; dépenses imprévues de l'inspecteur des ranches, \$200; appointements du commissaire des forêts, \$2,000; frais de voyages du commissaire des forêts, \$1,200; papeterie et impressions pour le service extérieur, \$4,000; pour payer aux membres suivants du service civil leurs services comme membres du conseil d'examen des arpenteurs fédéraux:—Edward Deville, \$80; W. F. King, \$80; William Pearce, \$80; A. H. Whitcher, \$80; P. B. Symes, \$80,—\$400; pour les honoraires des membres du conseil d'examen des arpenteurs fédéraux qui ne sont pas membres du service civil, et les dépenses de ce conseil, \$800; réclamations des Métis, frais de la commission, \$3,000. Colombie-Britannique—Appointements de l'agent des terres fédérales, \$2,800; dépenses imprévues de l'agent de terres fédérales, \$1,060; commis, \$3,040; appointements de l'agent des terres de la Couronne, \$1,600; dépenses imprévues de l'agent des terres de la Couronne, \$1,200. Service intérieur—Commis surnuméraires du bureau général, Ottawa, \$28,000; annonces, transcription, etc., \$7,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour arpentage, examen des rapports d'arpentage, impressions de plans, etc., terres fédérales, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à M. Thomas Crimmen, qui a rempli les fonctions d'agent de la caisse d'épargnes à Newcastle, N.-B., du 3 novembre 1886 au 4 novembre 1887, frais de gestion, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent quatre-vingt-quinze piastres et quarante-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des finances:—Pour pourvoir aux appointements de J. C. Saunders pendant un an à partir du 1er juillet 1887, \$650; pour payer à R. W. Baxter la différence entre ses appointements et ceux du comptable de l'extraordinaire, dont il a rempli les fonctions depuis le 10 mars jusqu'au 30 juin 1886, \$245.48, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent quatre-vingt-trois piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de l'auditeur général:—Pour pourvoir aux appointements de deux commis de la 3e classe, l'un depuis le 1er juillet 1887 jusqu'au 30 juin 1888, à \$400 par année, et l'autre, Iva A. Martin, depuis le 1er août 1887 jusqu'au 30 juin 1888, à \$800 par année, \$733.33, \$1,133.33; un messenger, 6 mois à \$500 par année, \$250, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante piastres et quarante-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages:—Compensation à D. C. Bliss pour avoir rempli pendant trois mois des devoirs officiels additionnels en l'absence de M. Benson par cause de maladie, \$136; pour pourvoir au paiement d'arrérages d'appointements à J. D. McLean, promu de la 2e à la 1re classe, par arrêté du conseil du 20 septembre 1887, \$77.75; pour pourvoir au paiement à J. A. J. McKenna d'arrérages d'appointements comme secrétaire particulier du ministre, étant la différence entre \$200 et \$600 par année, du 28 novembre 1887 au 30 juin 1888, \$236.67, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des chemins de fer et canaux:—Pour payer à H. A. Fissiault, attaché au département et remplissant les mêmes fonctions depuis plus de 27 ans, promu, par arrêté du conseil du 3 septembre 1885, du grade de commis de la 1re classe à celui de premier commis, à partir du 1er juillet 1884, et qui étant notaire et possédant par conséquent les connaissances techniques nécessaires, est dispensé de l'examen exigé dans les cas ordinaires—la différence entre ses appointements de commis de la 1re classe et ceux de premier commis, depuis le 1er juillet 1884 jusqu'au 30 juin 1887, \$750, et depuis le 1er juillet 1887 jusqu'au 30 juin 1888, \$350, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent sept piastres et cinquante-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Postes :—Pour payer à G. F. Everett, sous-surintendant de la division des mandats-poste, pour avoir rempli les fonctions de surintendant en l'absence du Canada de J. C. Stewart, le surintendant, depuis le 21 juillet 1887 jusqu'au 4 décembre 1887, les deux jours inclusivement, la moitié de la différence entre ses appointements, \$2,300 par année, et ceux de M. Stewart, \$2,800, comme surintendant des divisions des mandats-poste et des caisses d'épargne, conformément à la clause 2, article 51, de "l'Acte du Service Civil," \$93.41; pour payer à D. Matheson, sous-surintendant de la division des caisses d'épargne, pour avoir rempli les fonctions de surintendant en l'absence du Canada de M. J. C. Stewart, le surintendant, depuis le 21 juillet 1887 jusqu'au 4 décembre 1887, les deux jours inclusivement, la moitié de la différence entre ses appointements, \$2,100 par année, et ceux de M. Stewart, \$2,800, comme surintendant des divisions des mandats-poste et des caisses d'épargne, conformément à la clause 2, article 51, de "l'Acte du Service Civil," \$130.78; pour payer à W. H. Smithson, sous-comptable, pour avoir rempli les fonctions de comptable, pendant l'absence en congé de M. H. A. Wicksteed, le comptable, depuis le 1er octobre 1887 jusqu'au 31 décembre 1887, et pour avoir rempli les dites fonctions entre le 1er mai et le 31 janvier 1888, la différence entre ses appointements, \$2,400 par année, et ceux du comptable, \$2,800 par année, conformément à la clause 2, article 51, de "l'Acte du Service Civil," \$133.33; pour payer à M. J. C. Stewart la différence entre la somme pourvue pour ses appointements, \$2,800, comme surintendant des divisions des mandats-poste et des caisses d'épargnes, et ses appointements, \$3,200 par année, autorisés par arrêté du conseil, comme contrôleur financier, à partir du 1er février 1888, \$166.67; pour payer à D. Matheson, la différence entre la somme pourvue pour ses appointements, \$2,100, comme sous-surintendant de la division des caisses d'épargnes, et ses appointements, \$2,300, autorisés par arrêté du conseil, comme surintendant de la division des caisses d'épargnes, à partir du 1er février 1888, \$83.33; pour payer à M. Henry Knauf, pour traduction de l'allemand en anglais et de l'anglais en allemand, \$300; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour rémunération à un messenger spécial pour distribuer le courrier du soir chez les ministres et les sous-ministres, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Agriculture :—Allocation au secrétaire du département, pour remplir les fonctions du sous-ministre, depuis le 1er juillet 1887 jusqu'au 30 juin 1888, \$700; pour augmenter, pour services techniques, les appointements d'Alfred Desjardins, qui a été nommé commis de 3e classe, au minimum de \$400, dans la division des brevets, \$100; pour payer à J. B. Lynch, pour services spéciaux en dehors des heures du bureau, depuis le 1er juillet jusqu'au 31 octobre 1887, \$100; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent trente-quatre piastres et soixante et douze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Conseil Privé :—Augmentation prévue par le statut et omise dans le premier budget, \$50; différence entre les appointements de feu M. Baudry et ceux de L. J. Burpee, depuis le 23 septembre 1887 jusqu'au 30 juin 1888, \$384.72; somme ajoutée aux dépenses imprévues pour pourvoir au paiement de traductions confidentielles, etc., nonobstant l'art. 51 de l'Acte du Service Civil, \$100; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent huit piastres et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du Secrétaire d'Etat :—Pour payer à E. Brousseau \$50 par année, depuis le 1er juillet 1880 jusqu'au 30 juin 1888, un arrêté du conseil lui accordant \$1,450 à partir du 1er juillet 1880 avait été passé, tandis que le budget de cet exercice ne contenait que \$1,400, et la différence annuelle n'a jamais été comblée, \$400; pour payer à F. J. Audet, commis de la 3e classe, depuis le 1er février jusqu'au 30 juin, à \$500 par année,

\$208.34 ; pour payer à P. Pelletier, premier commis, depuis le 1er mars jusqu'au 30 juin, à \$1,800 par année, \$600 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cent trente-sept piastres et quatre-vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Impressions et de la Papeterie :—Augmentation des appointements de Thomas Roxborough, \$37.85 ; somme additionnelle requise pour dépenses imprévues, \$3,200 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Justice :—Allocation à M. A. Power, premier commis, pour avoir rempli les fonctions de sous ministre depuis le jour de la nomination de M. Burbidge à la Cour de l'Échiquier (1er octobre 1887), jusqu'à celui de la nomination d'un sous-ministre (25 février 1888), pour l'année finissant le 30 juin 1888.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-sept piastres et cinquante-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du Revenu de l'Intérieur :—Pour payer à M. Carter la différence entre ses appointements et ceux du secrétaire du département, depuis le 11 novembre 1887 jusqu'au 19 février 1888, pendant la maladie de ce dernier, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la somme additionnelle requise pour compléter le service de l'exercice 1887-88, police fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille neuf cent quarante piastres et soixante et onze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Chambre des Communes :—pour payer à la veuve de R. Campbell, écrivain, M.P., le montant de son indemnité parlementaire et de ses frais de route, pour la session de 1887 (à voter de nouveau), \$1,021 ; pour faire face aux dépenses probables se rattachant à des procès pour menées corruptrices dans des élections, sous l'autorité de l'art. 17, chap. 9, S.R.C, \$1,000 ; indemnité parlementaire de feu Alexander Robertson, écrivain, M.P., payable à sa mère, Mme Jane Robertson, \$1,000 ; balance de l'indemnité et des frais de route de feu George Clayes, écrivain, M.P., payable à sa veuve, \$983,20 ; pour pourvoir à la promotion de W. C. Bowles du rang de commis de la 1re classe à celui du premier commis, depuis le 1er janvier 1888, à \$2,200 par année, \$200 ; pour couvrir la somme dépensée, pendant la vacance, pour traduction française, \$2,144 ; publications des *Débats* (balance périmée à voter de nouveau), \$4,592.51 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Acte du cens électoral :—pour payer à E. G. Pulford, service en rapport avec l'administration de l'Acte, \$200 ; impressions des listes des votants, \$3,600 ; nouvelle somme requise pour l'Acte du cens électoral (mandat du gouverneur général), y compris les dépenses des huissiers et commis occasionnées par les révisions préliminaires pour 1886 à plus d'un endroit de la division électorale—l'Acte n'ayant autorisé la révision qu'à un endroit seulement, \$20,000 ; dépenses encourues pour frais de publicité, d'impression, de papeterie, de port, et services de commis en rapport avec la révision de 1887, \$2,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la bibliothèque du parlement :—pour payer Joseph Lafontaine, messenger supplémentaire, pour l'année finissant le 30 juin, 1888.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatorze piastres et trente et un centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Sénat :—Somme requise pour compléter les appointements de feu l'honorable J. B. Plumb, président, jusqu'au 30 juin 1888, \$1,204.31 ; et balance de son indemnité parlementaire, \$810 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des arts, agriculture et statistique, savoir :—Exposition coloniale et des Indes (mandat du Gouverneur général, \$16,000) (à voter de nouveau) ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la gratification à M. Charles Foy, ci-devant agent d'immigration à Belfast, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux pensions suivantes, savoir :—Montgomery Smith, de la Compagnie No. 5, 26e bataillon, pension du 26 janvier 1872 au 9 juillet 1885, inclusivement, 4,914 jours, à 25 cents, \$1,228.50 ; du 10 juillet 1885 au 31 décembre 1887, inclusivement, 905 jours, à 30 cents, \$271.50 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux pensions à payer à des membres de la police à cheval, des volontaires de Prince-Albert, et à des éclaireurs de police, par suite de l'insurrection du Nord-Ouest en 1885, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses extraordinaires de la milice ; retraite de 2 sous-adjutants généraux, gratuité de 2 ans de solde à chacun, sur le pied de \$1,700 par année, \$3,400 chacun ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des casernes dans la Colombie-Anglaise, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, savoir :—Amélioration de l'installation à Saint-Jean, \$2,500 ; amélioration de l'installation à Moncton, \$5,000 ; amélioration de l'installation à la Rivière-du-Loup, \$4,000 ; embranchement de Saint-Charles, \$71,000 ; embranchement de la ville de Pictou, \$128,000 ; embranchement de Dartmouth, \$6,000 ; embranchement d'Indiantown, 5,000 ; paraneiges, \$39,000 ; embranchement de la Rivière-du-Loup, \$400 ; construction, \$5,000 ; matériel roulant, \$33,600 ; services d'hommes de loi à l'occasion de la construction de l'embranchement de la manufacture de coton à Halifax, N.-E., \$500 ; (mandat du Gouverneur général pour \$305,000) ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Canadien du Pacifique, savoir :—Réclamation pour terrains et dépenses sur l'embranchement de Pembina (mandat du Gouverneur général), \$5,000 ; Frais d'arbitrage (y compris la rémunération à payer à K. L. Jones, employé permanent du département des chemins de fer et canaux, comme secrétaire de la commission, des arbitres nommés par arrêté du conseil en date du 27 février 1888, et en sus de son traitement régulier), \$31,500 ; frais judiciaires dans la cause de Whitehead vs. la Reine (mandat du Gouverneur général) \$500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre piastres et dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'embranchement de Carleton, savoir :—Remboursement à l'Intercolonial de comptes payés par ce chemin (mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 30 juin 1888.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du fleuve Saint-Laurent et canaux (mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 30 juin 1888.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de Carillon (mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 30 juin 1888.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Murray (mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 30 juin 1888.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent treize piastres et trente-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de Sainte-Anne—Gratification de deux mois d'appointements aux personnes ci-dessous nommées et dont les services ne sont plus nécessaires par suite de l'achèvement des travaux se

rattachant à la formation d'un chenal en amont de l'écluse de Sainte-Anne, sur l'Ottawa: G. H. Hershaw, \$333.37; H. G. Stanton, \$120; Antoine Ranger, \$60: pour l'année finissant le 30 juin 1888.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Lachine, construction de deux ponts de piétons, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Chambly—Reconstruction des bajoyers, et construction d'un nouveau coursier de décharge en amont de l'écluse n° 2, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent quarante-sept piastres et trente centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Rideau—Construction d'un pont à Brass-Point (mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 30 juin 1888.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille cinq cent soixante et neuf piastres et seize centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses:—Réclamations et frais judiciaires pour dommages causés à des terres, \$1,300; construction d'un dragueur à vapeur et de chalds (mandat du Gouverneur général, \$7,150), \$14,000; commission royale des baux sur les canaux (mandat du Gouverneur général), \$1,269.16; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la commission royale des chemins de fer (mandat du Gouverneur général, \$7,000), pour l'année finissant le 30 juin 1888.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et sept mille trois cent quatre-vingt-trois piastres et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bassin de radoub d'Esquimalt, savoir:—Montant périmé à voter de nouveau pour l'achèvement du bassin (mandat du Gouverneur général, \$12,500), \$50,000; pour régler la réclamation de MM. P. B. McNamee et Cie, en manière d'un contrat d'entreprise passé avec le gouvernement de la Colombie-Anglaise pour la construction de ce bassin, en conformité d'une recommandation d'un comité spécial de la Chambre des Communes du Canada, à la session de 1887, \$17,383.15; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille six cent soixante et dix-sept piastres et quarante-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Nouveau-Brunswick, savoir:—Bureau de poste, douane, etc., de Newcastle, solde dû sur l'entreprise, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1888.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Québec, savoir:—Salle d'exercices et salle d'armes de Montréal (mandat du Gouverneur général, \$12,500), \$25,500; douane de Montréal, recouverture du toit en cuivre, \$6,200; bureau de poste de Montréal, amélioration, \$2,000; douane de Saint-Régis, réparations, etc., \$300; pénitencier de Saint-Vincent de Paul, \$13,600; station de la quarantaine de la Grosse-Île, désinfecter, \$5,000; douane de Montréal, transfert du calorifère de la cave au rez-de-chaussée, \$3,700; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille neuf cent soixante et sept piastres et cinquante et un centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics d'Ontario, savoir:—Bureau de poste, douane, etc., d'Hamilton—\$1,500 périmées à voter de nouveau, \$2,080; douane de Kingston—réparation, \$1,800; édifice du parlement, Ottawa—améliorations, ameublement, etc., appartement de l'Orateur, Sénat et Chambre des Communes, \$6,000; bureau de poste de Toronto, \$1,250; édifice de la cour suprême, Ottawa—installation de la cour de l'échiquier, ameublement, etc., \$3,000; Victoria Hall—modifications et nouvelle installation nécessitée par le transfert de la galerie nationale ci-devant dans l'édifice de la cour suprême, \$3,500; entrepôt d'examen de Toronto—Solde périmé à voter de nouveau, \$5,287.51; Victoria Hall, Ottawa—achat d'un demi-emplacement sur la rue Queen, en arrière de l'édifice, \$1,550; édifice public de Sainte-Catherine, améliora-

tion, etc., \$1,500 ; pénitencier de Kingston, \$6,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent seize piastres et quatre-vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics de Manitoba, savoir :—Ecole d'infanterie à cheval de Winnipeg (mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 30 juin 1888.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille trois cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Douane de McLeod, \$1,000 ; prison et asile d'aliénés de Régina—\$4,450 à voter de nouveau, \$6,000 ; palais de justice de Régina, \$720 ; édifices de la police à cheval du Nord-Ouest, \$21,600 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille trois cent soixante et dix-sept piastres et dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de réparation, ameublement, chauffage, etc., des édifices publics, savoir :—Musée géologique, Ottawa—arrangement de l'étage supérieur de la maison voisine pour servir au musée, ameublement, etc., \$2,050 ; casiers pour le bureau de la distribution de la Chambre des Communes, \$175 ; rente sur l'emplacement de l'ancien parlement à Québec, pour l'exercice terminé le 30 juin 1883 (mandat du Gouverneur général, \$2,222.22), \$4,444.44 ; coffres-forts pour le bureau de poste de Montréal (mandat du Gouverneur général), \$658.75 ; eau pour les édifices publics—taxe d'eau spéciale imposée par la corporation de la ville de Québec sur l'édifice du bureau de poste, pour le nouveau tuyau maître, etc., pour les exercices 1884-85, 1885-86, 1886-87, 1887-88, \$2,774 ; bureaux provisoires pour l'organisation du nouveau bureau des impressions publiques—loyer et réparations, \$275 ; montant additionnel nécessaire pour les déboursés pour menues réparations, etc., dans les édifices publics—ci-devant fait par les différents département intéressés, \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Nouvelle-Ecosse, savoir :—Grande Ile Tancock—solde périmé à voter de nouveau, \$1,200 ; Sheet Harbor—Montant périmé à voter de nouveau (mandat du Gouverneur général), \$2,000 ; brise-lames de Margarettsville \$1,300 ; brise-lames d'Economy, \$1,300 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du quai de Dalhousie, Nouveau Brunswick—Solde périmé à voter de nouveau, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille cent soixante et neuf piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Québec, savoir :—Longueuil, \$2,600 ; Rivière Nicolet, \$4,269.25 ; réparations générales et améliorations, \$7,000 ; New-Carlisle, \$800 ; Rivière-du-Lièvre, \$1,750 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la rivière de la Petite Nation, Ontario—Enlèvement d'obstacles, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les réparations générales et les améliorations, ports et rivières, Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la rivière Saskatchewan-Nord, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du dragage, savoir :—Nouveau matériel de dragage—à voter de nouveau, \$10,000, périmé, \$12,000 ; dragage, Québec, \$3,000 ; dragage Manitoba, \$5,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

61. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des chemins et ponts, savoir :—

Pont sur la rivière de l'Arc, près Calgary, achèvement, \$6,500; reconstruction du chemin conduisant du canal Rideau à la maison des dynamos, au pied des collines du parlement, y compris le nouveau mur de soutènement, \$9,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

62. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux diverses explorations et inspections, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

63. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cent quinze piastres et trente-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'arbitrages et sentences arbitrales, savoir:—Règlement de la réclamation de Mme Henriette Ausboro Ennis, pour appointements dus à feu son mari en sa qualité de secrétaire des arbitres officiels, conformément au jugement de la cour de l'Échiquier en sa faveur (mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 30 juin 1888.

64. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des lignes de télégraphes, Territoires du Nord-Ouest, savoir:—Ligne entre Battleford et Edmonton, *vid* Fort-Pitt, \$650; ligne entre Clark's Crossing et Prince-Albert, y compris les divisions jusqu'à Stobart et Batcebe, nouveaux poteaux, etc., \$6,500; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

65. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent neuf piastres et quatre-vingts centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des phares et service côtier, savoir:—Pour payer les frais du défendeur dans la cause de la Reine vs. George McLeod, propriétaire du navire *Minie Gordon*, \$509.80; service des signaux, \$1,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

66. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille quatre cent cinq piastres et 72 centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pêcheries, savoir:—Pêcheries du Nouveau-Brunswick, \$3,000; pour payer la balance des frais se rattachant à la commission relative aux pêcheries de homards et d'huitres (mandat du Gouverneur général), \$1,979.19; pour payer les frais du procès *in re* goëlette *David J. Adams* (mandat du Gouverneur général), \$3,369.53; pour payer à J. M. Oxley ses services en rapport avec le service de protection des pêcheries, \$15; pour payer W. H. Hayes pour services relatifs aux paiements des gratifications de pêche, \$42; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

67. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille sept cent quarante piastres et 54 centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages, Ontario et Québec, savoir:—Pour permettre au département de faire face aux dépenses de la commission nommée sous l'autorité d'un arrêté du conseil pour examiner et faire rapport sur les réclamations des locataires de terres des Sauvages dans le township de Dundee, pour obtenir des titres de propriété, \$4,000; pour payer à Mlle C. F. Ryerson la transcription des remises de terres des Sauvages, 965 feuillets à 5c., \$48.25; pour augmenter la caisse des étudiants de l'Institut Mohawk à Brantford, \$392.29; pour permettre au département de soulager des cas de détresse parmi les Sauvages de l'Ontario, \$300; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

68. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cent dix-sept piastres et 80 centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages, Colombie-Anglaise, savoir:— Pour rémunérer l'honorable Clement Cornwall pour les services qu'il a rendus comme commissaire spécial chargé de s'enquérir des affaires des Sauvages sur la côte nord-ouest de la Colombie-Anglaise, \$900; et pour lui rembourser les frais de séjour qu'il a payés pendant qu'il était occupé à ce service, 40 jours à \$5, \$200—\$1,100; pour faire face aux dépenses occasionnées par l'emploi du steamer du gouvernement *Sir James Douglas* par deux commissaires (dont l'un était l'honorable M. Cornwall) accompagnés d'un secrétaire, d'interprètes et de domestiques, \$1,317.80; pour payer le creusage des fossés et le premier labour de la terre sur la réserve Sainte-Marie, Kootenay, \$300; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

69. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinquante et une piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages, Territoires du Nord-Ouest, savoir:—Subvention pour aider à l'hôpital de la mission de Saint-Albert,

où les Sauvages sont fréquemment soignés, \$200 ; pour augmenter le traitement de M. Hayter Reed, sous-commissaire des Sauvages, de \$2,000 à \$2,400, \$400 ; pour payer à la Compagnie de houille et de navigation du Nord-Ouest les dépenses qu'elle a faites à l'occasion des mesures préliminaires qu'elle a prises pour développer les dépôts de houille dans les districts subséquentement compris dans la réserve des Pied-Noirs, sous l'autorité de l'arrêté du conseil du 15 octobre 1887, \$2,481 ; pour pourvoir à une subvention additionnelle de \$30 par tête pour chacun des 19 élèves de l'orphélinat McDougall, à Morleyville, \$570 ; pour payer huit mois d'appointements, du 1er novembre 1887 au 30 juin 1888, à J. A. Macrae, nommé inspecteur des écoles protestantes dans les territoires du Nord-Ouest, en vertu de l'arrêté du conseil du 27 octobre 1887, \$800 ; pour payer une somme semblable à M. Albert Bétournay, nommé inspecteur des écoles catholiques romaines dans les territoires du Nord-Ouest, en vertu de l'arrêté du conseil du 22 décembre 1885, \$800 ; pour payer une subvention additionnelle de \$30 par tête pour chacun des 50 élèves de l'institution de Prince-Albert, \$1,500 ; pour payer les appointements de l'instituteur de l'école sauvage de l'île à la Croise, \$300 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

70. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police à cheval du Nord-Ouest, savoir :— Montant nécessaire pour compléter le service de l'année (mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 30 juin 1888.

71. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la commission royale d'enquête sur la main-d'œuvre (mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 30 juin 1888.

72. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la commission des pêcheries à Washington (mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 30 juin 1888.

73. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer l'impression et distribution des statuts criminels (mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 30 juin 1888.

74. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et six piastres et soixante et quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la différence entre \$600 à \$700 pour les appointements de F. F. Payne, employé comme observateur lors de l'expédition de la Baie d'Edson, du 1er novembre 1886 au 1er juillet 1887, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

75. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à W. E. Hodgins, pour l'achèvement de la correspondance, pétitions, rapports et arrêtés du conseil, relatifs à la législation provinciale, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

76. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la "Gazette du Canada," pour l'année finissant le 30 juin 1888.

77. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'organisation du bureau des impressions, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

78. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à M. M. Rowsell et Hutchison, 12 exemplaires des volumes 12 et 13 des *Ontario Law Reports*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

79. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à C. E. Rouleau, 25 exemplaires des *Débats* du Conseil Législatif de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

80. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses relatives à la refonte et à la préparation des arrêtés du conseil, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

81. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses relatives à la préparation d'un volume supplémentaire des arrêtés du conseil, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

82. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer une gratification de deux mois de salaire à la veuve de feu

Hugh Gavin, plongeur et menuisier sur le canal Lachine depuis les quarante et une dernières années, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

83. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la somme nécessaire pour lithographier les diagrammes de la statistique, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

84. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la gratification à la veuve de feu George Eyvel, un des rapporteurs officiels de la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

85. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les ouvrages ci-dessous mentionnés pour les échanges de la bibliothèque :—50 exemplaires de *Bourinot's Local Government in Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

86. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois piastres et soixante-quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour payer 25 exemplaires des "Banks and Banking and the Mercantile Law of Canada," pour l'année finissant le 30 juin 1888.

87. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer 40 exemplaires des *Débats* de la législature de Québec, pour 1887, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

88. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer 25 exemplaires du "Dictionnaire Généalogique" de l'abbé Tanguay, volumes 2, 3 et 5 à \$4 l'exemplaire, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

89. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer 25 exemplaires du "Pèlerinage au pays d'Évangéline," de l'abbé Casgrain, à \$1 l'exemplaire, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

90. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour payer 25 exemplaires de "Frédéric Ozanam et ses œuvres," de Chauveau, à \$1.50 l'exemplaire, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

91. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer 25 exemplaires de "La paroisse de Sainte-Augustine, par Béchard, à \$1 l'exemplaire, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

92. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour payer 25 exemplaires de "Les Hommes du Jour," par Taché, à 50 centins l'exemplaire, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

93. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à la société de Colonisation du Manitoba, au lieu d'une concession gratuite de terres à laquelle la société a droit, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

94. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille sept cent quatre-vingt-deux piastres et soixante et quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la nouvelle somme nécessaire pour payer l'arpentage, la construction de chemins, de ponts et autres ouvrages nécessaires en rapport avec la réserve de Hot Springs, près de la station de Banff, territoire du Nord-Ouest (mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 30 juin 1888.

95. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent cinquante-six piastres et 17 centins soit accordée à Sa Majesté pour payer à M. le juge McLeod, une allocation de loyer au lieu du logement gratuit, du 1er juillet 1884 au 17 mars 1887, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

96. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la somme additionnelle nécessaire pour couvrir les frais d'habillement et d'entretien des patients du district de Kéwatin, internés dans l'asile des aliénés du Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

97. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la somme additionnelle nécessaire pour couvrir les frais d'habillement et d'entretien des patients du Territoire du Nord-Ouest internés dans l'asile des aliénés du Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

98. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent quatre-vingt-seize piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la somme nécessaire pour couvrir le traitement et les dépenses d'un commissaire de sylviculture, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

99. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la somme additionnelle nécessaire pour couvrir les dépenses relatives à la commission chargée du règlement des réclamations des Métis dans les Territoires du Nord-Ouest, y compris \$500 à N. O. Côté, pour services rendus comme commissaire, nonobstant toute chose au contraire dans l'Acte du Service Civil, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

100. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour couvrir une gratification de deux mois d'appointements à la veuve de feu Henry J. Derham, commis surnuméraire de sept ans de service dans la division des brevets d'invention, mort le 1er janvier 1888, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

101. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la gratification de deux mois d'appointements à la veuve de feu Thomas Lamkin, en son vivant employé comme messager et gardien de nuit au département des travaux publics, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

102. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la gratification à la veuve de feu W. F. Fanning, pour 50 années de service à la douane de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

103. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cent dix-huit piastres et 4 centins soit accordée à Sa Majesté pour la perception du revenu, douanes, savoir :— Pour couvrir le montant dépensé sous l'autorité d'un mandat du Gouverneur général, pour l'achat de la chaloupe à vapeur *Argus*, destinée à l'usage des préposés des douanes au port d'Halifax, ce qui est à voter de nouveau pour partie du crédit périmé de l'exercice terminé le 30 juin 1887, \$,680.54; pour payer à M. A. J. McKenzie, contrôleur des douanes de Sa Majesté à Hamilton, une allocation en sus de ses appointements, pour ses services comme percepteur intérimaire, du 1er novembre 1884 au 1er février 1887, \$1,237.50; somme destinée à couvrir la contribution du Canada à l'établissement du bureau international de Bruxelles, qui aura pour objet de recueillir, traduire, publier et distribuer des renseignements relatifs aux tarifs de douanes, \$500; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

104. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent dix piastres et quarante-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour payer à Peter Kastner la somme de \$210.44 de droits sur du malt employé à la fabrication de la bière, détruit par un incendie le 24 août 1881, paiement autorisé par un arrêt en conseil en date du 20 septembre 1887; pour augmenter de \$400 à \$500 le traitement d'Albert Lafontaine, préposé de l'accise à Joliette, à partir du 1er juillet 1887, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

105. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses casuelles des mesureurs de bois, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

106. Résolu, qu'une somme n'excédant quatre cent quatre-vingt-douze mille cinq cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais de réparation et d'exploitation, Chemins de fer et Canaux, savoir :—Cornwall, \$1,500; Williamsburgh, \$200; Rideau, \$7,000; Saint Ours, \$350; Chambly, \$350; dragueurs, \$4,000; chemin de fer Intercolonial (mandat du Gouverneur général), \$447,000; pour payer à J. A. Phelan, percepteur des péages à Cornwall, pour pertes que lui a fait subir la destruction d'effets de ménage par l'inondation, \$125; dépenses imprévues pour les canaux, \$1,500; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

107. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses imprévues pour les canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

108. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de falsification des substances alimentaires, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

109. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent quatre-vingt-trois piastres et vingt-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la somme additionnelle pour les terrains de l'Artillerie, menus revenus, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

110. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des postes, savoir :—Pour compléter l'allocation destinée à couvrir les dépenses imprévues de l'exercice au Manitoba, \$4,000; pour compléter l'allocation destinée à couvrir les dépenses imprévues dans la Colombie-Anglaise, \$,1000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

111. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille six cent trois piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la somme additionnelle nécessitée pour compléter le service de l'exercice, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

112. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-huit mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la somme additionnelle nécessaire pour acheter et fournir comme prêt, du grain de semence à des sections éloignées des Territoires du Nord-Ouest, \$3,000; somme additionnelle nécessaire pour couvrir les dépenses relatives à la suppression de la rébellion (balance périmée à voter de nouveau), \$95,000; somme nécessaire pour donner une indemnité à Alexander Hemla et à Julien Cardinal, en retour de leurs services pendant la rébellion, \$250 chacun, \$500; pour payer à J. W. McKeen, pour perte de temps et de santé occasionnée par son emprisonnement pendant la rébellion du Nord-Ouest, \$100; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

113. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille huit cent quarante-six piastres et quatre-vingt-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour payer les items au paiement desquels il n'a pas été pourvu, 1886-87. (Voir rapport de l'auditeur général, pages 47 à 53); pour l'année finissant le 30 juin 1888.

114. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'extraordinaire :—Rémunération à un messenger spécial pour distribution des courriers du soir chez les ministres et les sous-ministres, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

115. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la justice, savoir :—Pour augmentation de salaire (prévue par le statut) à V. Webb, messenger, \$30; augmentation d'appointements à A. J. Horan, après examen sur deux matières, \$100; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

116. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des impressions et de la papeterie, savoir :—Appointements d'un commis de 2e classe, T. Roxborough, \$1,150.00; appointements d'un commis de 3e classe, J. Hughes, \$550; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

117. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour la police à cheval du Nord-Ouest :—Augmentation d'appointements à L. Fortescue, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

118. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des postes, savoir :—Appointement du premier commis, caissier, du 1er juillet au 30 septembre, à raison de \$2,400 par année, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

119. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Sauvages :—Augmentation des appointements de John Austin, commis dans la division du registraire, de \$700 à \$850 par année, \$150; augmentation des appointements de Martin Benson commis dans la division de la correspondance, de \$1,300 à \$1,350 par année; \$50; augmentation des appointements de Joseph Delisle, de \$950 à \$1,000 par année, \$50; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

120. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Conseil privé, savoir :—Pour la promotion d'un commis de la troisième classe à la 2e, \$1,100; augmentation du

salaires d'un messenger de \$410 à \$470, à partir du 1er janvier 1889, \$30; extraordinaire : pour pourvoir au paiement de traductions confidentielles, etc., nonobstant le 51e article de l'Acte du service civil, \$100; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

121. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la marine, savoir :— Pour promotion d'un commis de la 1re classe au rang de premier commis, \$50; pour promotion d'un commis de la troisième classe à la 2e, \$100; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

122. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du secrétaire d'Etat, savoir :— Pour payer à L. A. Catellier, à part ses appointements de premier commis, \$400; pour pourvoir aux appointements d'un commis de la 3e classe, M. F. J. Audet, \$512.50; pour pourvoir aux appointements d'un 1er commis, P. Pelletier, \$1,812.50; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

123. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du revenu de l'Intérieur, savoir : Pour payer à W. Himsforth, secrétaire du département, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

124. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de l'auditeur-général, savoir :— Pour augmenter les appointements de M. Patterson, sous-auditeur, depuis le 1er juillet 1887, à raison de \$200 par année, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

125. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la nouvelle somme nécessaire pour compléter le service de l'exercice de la police fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

126. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du pénitencier de Dorchester, savoir :— Pour augmentation du salaire d'un messenger, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

127. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Acte du cens électoral, savoir :— Impression des listes des votants, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

128. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cent quatre-vingt-cinq piastres et quarante centins soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de la Chambre des Communes, savoir :— Pour pourvoir à la promotion de W. C. Bowles, du rang de commis de la 1re classe à celui de premier commis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1889, \$400; pour pourvoir à la promotion de Trefflé Ouimet, du rang de commis de la 3e classe à celui de commis de la 2e, à \$1,100 par année, \$100; pour augmentation d'appointements à Wilfred Dubé, commis de la 3e classe, \$50; pour augmentation d'appointements à F. X. Lemieux, commis de la 3e classe, \$50; pour payer à la veuve de feu l'honorable Thomas White, la balance de son indemnité de la session, \$675; pour payer à la veuve de M. Athanase Gaudet, M.P., la balance de son indemnité de la session et de ses frais de route, \$545; pour payer à M. C. J. Coursol, M.P., absent pour cause de maladie, la balance de son indemnité de la session et de route, \$965.40; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

129. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Sénat, savoir :— Pour payer son indemnité de la session à l'honorable M. Fortin, que la maladie a empêché de se rendre à Ottawa, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

130. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la quarantaine, savoir :— Pour acheter un remorqueur à vapeur destiné au service de l'inspection à la Grosse-Ile, d'après les nouveaux règlements, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

131. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cent vingt-quatre piastres et trente-six centins soit accordée à Sa Majesté pour rembourser au gouvernement de l'Île du Prince-Édouard la somme que cette province a payée pour pensions tous les ans depuis le 1er juillet 1873, et l'intérêt sur cette somme depuis les dates du

paiement jusqu'au 30 juin 1888—Sir Robert Hodgson, pension, \$4,029.87, intérêts, \$2,094.49, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

132. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer une pension de \$400 par année à madame Gowanlock, depuis la mort de son mari le 1er avril 1885 jusqu'au 30 juin 1889, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

133. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Welland, savoir :—Pour améliorer le débouché de Sunfish Creek, à partir du canal d'alimentation jusqu'à la Grande Rivière, \$1,200 ; construction d'un pont sur le canal d'alimentation, au chemin des Fourches, \$4,000 ; construction de barrages en amont et en aval des déversoirs de Dunnville, \$13,650 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

134. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Rideau, savoir :—Construction d'un pont sur ce canal, entre les concessions C et D, Nepean Front, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

135. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bassin de Kingston, travaux publics, Ontario, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

136. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Nouvelle-Ecosse, savoir :—Edifice public d'Antigonish, \$650 ; entrepôt de vérification d'Halifax, \$300 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

137. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Nouveau-Brunswick, savoir :—Bureau de poste de Saint-Jean, peinture, etc., \$1,000 ; hôpital de la marine de Saint-Jean, \$1,000 ; caisses d'épargne de Saint-Jean, réfections, etc., \$1,000 ; bureaux de poste, douane, etc., de Frédéricton, \$1,000 ; douane de Saint-Jean, Améliorations, réfections, etc., \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

138. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Québec, savoir :—Edifices du revenu de l'intérieur, Montréal—améliorations, \$700 ; bureau de poste de Lachine, etc., \$2,500 ; édifices du quai de la Reine, Québec—clôture, etc., \$1,500 ; entrepôt de vérification de Québec—ameublement, etc., \$300 ; observatoire, Québec—améliorations, ameublement, etc., \$600 ; édifice public, Sorel—améliorations, \$800 ; bureau de poste, douane, etc., Saint-Hyacinthe, \$4,000 ; édifice des immigrants, Québec, sur la jetée Princesse Louise—pour terminer, \$1,000 ; douane, Trois-Rivières—dépendance, etc., \$600 ; édifice public, Sherbrooke—réparations, etc., \$500 ; bureau de poste, etc., Laprairie—l'emplacement devant être fourni par la municipalité, \$5,000 ; édifice des immigrants, Québec, sur la jetée Princesse Louise—service d'eau, \$3,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

139. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille neuf cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Ontario, savoir :—Bureau de poste, douane, etc., Windsor—réparations, \$2,000 ; édifice des départements, Ottawa—reconstruction de l'ascenseur dans l'édifice de l'ouest, \$1,275 ; douane de Toronto—améliorations, \$1,600 ; édifice du parlement, Ottawa—couverture de l'appentis du toit de la bibliothèque, \$1,000 ; recouverture en ferblanc des cheminées d'aérage, 1,500 ; amélioration de l'aérage de la Chambre des Communes, \$4,000 ; réfection des fenêtres en abat-jour, Chambre des Communes, \$3,250 ; bureau de poste, douanes, etc., Brantford—ameublement, installations, etc., \$350 ; bureau de poste, douane, Belleville—réparations, \$400 ; bureau de poste, etc., Sainte-Catherine—améliorations, \$500 ; pénitencier, Kingston—pour agrandir et terminer la chaudière à gaz et les installations, \$350 ; bureau de poste, douane, Belleville—ameublement, 175 ; entrepôt de vérification, Toronto—améliorations, \$725 ; bureaux de poste de Barrie, London et Windsor—améliorations, réparations, etc., \$800 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

140. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics,

Manitoba, savoir :—Édifice des immigrants, Brandon—améliorations, \$250 ; édifice des immigrants, Winnipeg, y compris l'emplacement, etc.,—somme additionnelle nécessaire, \$5,900 ; pénitencier du Manitoba—somme additionnelle nécessaire pour les résidences des aumôniers et des chirurgiens, \$3,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

141. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Bureau des terres et d'enregistrement de Battleford, pour achever la voûte, etc., \$2,500 ; résidence pour le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, à Régina, \$15,000 ; résidence du lieutenant-gouverneur, à Régina—réparations, \$2,000 ; palais de justice, prison et bureau d'enregistrement, etc., Calgary, \$10,000 ; bureau des agents des terres et des bois de la couronne à Régina, Prince-Albert et Edmonton, \$15,000 ; bâtiments de la police à cheval du Nord-Ouest, \$100,000 ; palais de justice, salle et bureaux de police à Moosomin, Wolsley, Maple-Creek et Medicine-Hat, \$10,000 ; Fort-McLeod—local à l'usage du percepteur des douanes et de l'inspecteur des ranches, \$1,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

142. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Colombie-Britannique, savoir :—Pénitencier de la Colombie-Britannique (y compris une somme de \$10,000 à voter de nouveau pour la résidence du préfet), \$25,500 ; bureau de poste, douane, etc., de Vancouver, \$10,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

143. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-un mille soixante et quatorze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des réparations, meubles, chauffage, etc., savoir :—Commutation de la redevance semi-annuelle sur le pied de \$4,444.44 par année pour l'emplacement de l'ancien édifice du parlement à Québec, \$74,074 ; réparations, meubles, chauffage, etc., surcroît nécessaire pour les déboursés à faire pour menues réparations, etc., aux édifices publics, ci devant à la charge directe des différents départements en possession, \$5,000 ; bâtiments de l'immigration, réparations, meubles, etc., \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

144. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Nouvelle-Ecosse, savoir :—Chenal des lacs Gabarus et Belfry, \$800 ; Noël, \$3,000 ; Wallace-Harbor, \$1,000 ; Delap's-Cove, \$1,000 ; White-Point, comté de Victoria, \$2,500 ; Baie-des-Vaches, achèvement de réparations urgentes, \$3,900 ; rivière aux Castors, prolongement des jetées, \$1,500 ; Port-Lorne, réparations, \$200 ; Parker's-Cove, réparations, \$200 ; Chéticamp, \$2,000 ; Port-Hood, réparations, \$3,300 ; Western-Head, \$2,000 ; Hampton, réparations, \$750 ; rivière Est de Pictou, enlèvement de rochers, \$700 ; port Greville, travaux de protection, \$400 ; Arisaig, achèvement de la jetée, \$4,000 ; rivière de l'Île de la Perdix, \$3,000 ; jetée du passage Barrington, \$3,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

145. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Nouveau-Brunswick, savoir :—Edgett's-Landing, quai de délestage, \$2,000 ; Mizonette, \$2,000 ; Saint-Louis, \$3,800 ; port de Saint-Jean, brise-lames de la Pointe du Nègre (à voter de nouveau), \$10,000 ; Richiboucton, travaux de protection, \$3,000 ; rivière Saint-Jean, enlèvement d'obstacles entre Frédéricton et Woodstock, \$1,000 ; Campbellton, quai de délestage, \$1,500 ; rivière Kenebecasis, \$2,000 ; Anderson's-Hollow, achèvement des travaux, \$450 ; Grande-Anse, réparations, \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

146. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparer les jetées à l'Île du Prince-Édouard, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

147. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-sept mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Québec, savoir :—rivière Sainte-Anne-de-la-Pérade, \$1,000 ; Grand-Pabos, enlèvement de la batture, \$750 ; Anse-à-l'eau ou Tadousac, jetée, \$1,000 ; rivière Yamachiche,

\$1,000; jetées du lac Mégantic, réparations, \$700; Grande-Décharge, lac Saint-Jean, jetée, \$1,600; Chicoutimi, Saint-Alphonse, Anse Saint-Jean et Sainte-Anne-du-Saguenay, réparer les jetées, etc., \$-,000; Malbaie, Ile aux Coudres, Les Eboulements, réparer les jetées, etc., \$3,700; Saint-Laurent, Ile d'Orléans, réparations, \$400; rivière Yamaska, protection du barrage etc., \$2,250; Baie Saint-Paul, \$5,000; Trois-Pistoles, \$1,000; Barachois de Malbaie et embouchure de la rivière Newport, \$500 à voter de nouveau, \$1,500; jetées à Mattawan, Long-Sault et lac Témiscamingue, en haut de l'Ottawa, \$1,500; New-Carlisle, \$5,000; Isle Verte, jetée, achèvement, \$4,000; exhaussement des travaux devant le bâtiment de l'immigration sur le brise-lames, à Québec, \$2,250; brise-glaces de Sorel, \$2,500; canal de Papineauville ou de la baie de la Pente-côte, \$3,000; Ile Perrot, achèvement, \$2,500; rivière Cap de Chatte, \$2,500; Coteau du Lac, achèvement de la jetée, \$2,000; jetée de Trois-Rivières, \$10,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

148. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-huit mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Ontario, savoir:—Rivière de la Petite-Nation, pour achever l'enlèvement des obstructions, \$2,000; port de Oakville, \$2,300; rivière Thames, chenal d'entrée, \$4,000; havre de McGregor, travaux de protection \$2,000; Meaford, la ville fournira \$3,000, \$5,000; Bayfield, réparations, \$1,500; Belleville, achèvement des travaux du port, les autorités locales dépenseront \$6,000 à construire des coffrages pour protéger l'île, \$8,000; rivière Rideau, dragage du chenal nord, \$3,500; rivières aux Puces, \$2,000; Thornbury, dragage, \$3,000; amélioration du détroit entre les lacs Simcoe et Couchiching, \$500; port de Collingwood, continuation des travaux d'amélioration, \$5,000; port de Toronto, travaux à l'entrée de l'est; la ville de Toronto ayant contribué \$100,000, \$50,000; Penetanguishene, travaux dans le port; la localité ayant fourni, \$10,000, \$10,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

149. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux améliorations et réparations, ports et rivières, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

150. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Colombie-Britannique, savoir:—Rivière Fraser, crédit supplémentaire, \$10,000; rivière Colombie, travaux en amont de Golden, \$5,000; Bigg's-Portage, chenal, \$1,000; rivière Coquitlam, \$1,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

151. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du dragage, savoir:—Nouvel outillage de dragage, crédit supplémentaire pour la Colombie-Britannique, \$3,000; service en général, crédit supplémentaire nécessaire, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

152. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des glissoires et barrages flottants, savoir:—Rivière Coulonge, barrage fixe à la Chute Bagged, réparations, \$800; rivière Saint-Maurice, Grand'Mère, bômes de triage, etc., la compagnie de Pulpe des Laurentides fournissant une égale somme, \$9,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

153. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ponts et chaussées, savoir:—Moitié du prix de construction d'un pont sur la Grande Rivière au village d'York, le conseil du comté d'Haldimand payant l'autre moitié, \$10,000; nouveau pont à fermes en fer, en remplacement du pont suspendu Union, à Ottawa, \$45,000; pont sur la rivière du Ventre, à Lethbridge, T. N. O., \$15,000; reconstruction du pont sur le chenal du nord-ouest de la rivière Ottawa, à Portage-du-Fort, \$6,000; ponts sur le chemin d'Edmonton à Athabasca-Landing, \$2,000; pont de McLaren, Ottawa, \$2,000; pavage de la rue Wellington, Ottawa, en face des terrains et des édifices du gouvernement, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

154. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des télégraphes, Québec, savoir:—Ligne aérienne de l'île de la Meule à l'île Allright (groupe de la Madeleine), \$750; ligne de la rive nord du Saint-Laurent, mesures pour faciliter les réparations

entre le Sault-au-Cochon et la Pointe-des Monts, \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

155. Résolu, somme qu'une n'excédant pas deux mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des télégraphes, Nouvelle-Ecosse, savoir :—Nouveau bureau au Grand-Bras-d'Or, Meat-Cove, ligne du Cap-Breton, \$150 ; câble sous-marin pour relier les îles Brier et Long, à Digby ; la Compagnie du téléphone de la Nouvelle-Ecosse s'engageant à construire et entretenir toutes les lignes aériennes nécessaires pour établir une ligne ininterrompue de communication télégraphique entre ces îles et la ville de Digby, \$2,000 ; pour relier North-East Margaree à Mabou, ligne de télégraphe de Chéticamp ; les habitants de l'endroit fourniront et distribueront les poteaux, \$500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

156. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des télégraphes, Ontario, savoir :—Communication par télégraphe entre l'île de la Pointe-Pelée, sur le lac Érié, et la terre ferme, \$7,500 ; communication par téléphone entre Wolfe Island, sur le lac Ontario, et la terre ferme, les habitants fournissant et distribuant les poteaux et fournissant un bureau, \$2,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

157. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des télégraphes, Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Nouvelle station au lac à la Selle, sur la Qu'Appelle, ligne d'Edmonton, par la voie de Fort-Pitt, \$600 ; ligne de téléphone pour relier les bureaux de la police, etc., au bureau central du téléphone à Banff, \$650 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

158. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des télégraphes, Colombie-Britannique, savoir :—Communication par le télégraphe entre la Pointe-Bonilla et Victoria, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

159. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, savoir :—Examen des lieux ayant trait aux inondations qui se produisent le printemps à Montréal et dans le voisinage, y compris une somme de \$750 à payer à M. H. F. Perley, ingénieur en chef du département des travaux publics, pour tous services en qualité de commissaire, nonobstant le 51^e article de l'Acte du service civil, \$2,500 ; mesurage et plans des terrains du gouvernement pour les travaux publics, \$3,000 ; fleuve Saint-Laurent, etc., niveau d'eau, etc., \$2,500 ; pour contribuer à l'érection d'un monument au colonel Williams (à voter de nouveau), \$1,000 ; pour payer à Eugène Coste, rémunération d'expert, pour services ayant trait aux travaux de la rivière du Lièvre, \$120 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

160. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur sur les lacs Huron et Supérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

161. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur avec les îles de la Madeleine, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

162. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre Grand-Manan, N.-B., et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

163. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre Halifax et Saint-Jean, par voie d'Yarmouth et Port-Medway, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

164. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la subvention à une ligne de steamers faisant le service entre la France et Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

165. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la subvention à une ligne de steamers faisant le service entre Liverpool ou Londres, ou ces deux villes, et Saint-Jean, N.-B., et Halifax, N.-E., le port terminal étant un port canadien, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

166. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la subvention aux steamers faisant le service entre Campbellton et Gaspé, et les ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

167. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur, de Port-Mulgrave, terminus du Prolongement-Est à la baie de l'Est, Cap Breton, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

168. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre Halifax et Saint-Pierre, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

169. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre le Canada et Anvers, ou l'Allemagne, ou les deux, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

170. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre la tête de ligne du chemin de fer de Port-Mulgrave ou Pictou et Chéticamp, touchant à Port-Hood, Mabou, Broad-Cove, Margaree, et Chéticamp, le gouvernement local ayant accordé pareil montant à la condition que le parlement fédéral affecte aussi un crédit à cet effet, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

171. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre l'Isle du Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

172. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre Saint-Jean et les ports du bassin de Minas, Parrsboro', Maitland, Summerville, Hantsport, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

173. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre Canso, Arichat, Guysboro', Port-Hood et Mabou, et tels autres endroits qui pourront être convenus dans les limites qui précèdent, touchant tous les jours à Port-Mulgrave, et aussi pour pourvoir à la continuation du service d'hiver à Port-Mulgrave et Canso, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

174. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre Halifax et Terre-neuve par voie du Cap-Breton, à \$200 par voyage, la subvention ne devant pas dépasser \$2,000 par année, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

175. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le service maritime et fluvial, vapeurs de l'Etat, savoir :—Pour un petit bateau à vapeur à l'usage des départements de la douane, de l'intérieur et des pêcheries, dans les eaux de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

176. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour indemniser Richard C. Soy du mal qu'il a contracté dans le naufrage du steamer *Princess Louise*, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

177. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour un nouveau vapeur pour le service d'hiver entre l'Isle du Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des phares et service côtier, savoir :—Erection d'un phare dans le bas de la rivière Traverse, (à compte) prix estimatif, \$100,000, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages, Ontario et Québec, savoir :—Allocations

de voyages à L. F. Boucher, surintendant des affaires des Sauvages, de la surintendance de la rive nord du Saint-Laurent ; cette somme n'a pas encore été portée au budget, mais s'élève annuellement à environ \$400 ; pour aider le R. P. Legpoff dans la publication d'une grammaire du dialecte Montagnais, \$300 ; entretien de cinq élèves de plus à l'institution de Mount-Elgin, à \$60 par année chacun, \$300 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages, Nouveau-Brunswick, savoir :—Loyer, pour 1887-88, du bâtiment employé comme bureau des Sauvages par l'agent de James Farrell à Frédéricton, \$50 ; pour payer le Rév. M. Richard de services rendus parmi les Sauvages du Nouveau-Brunswick, \$200 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages, Manitoba, savoir :—La somme de \$10,000 portée au budget principal de 1888-89 pour la construction de deux écoles d'industrie au Manitoba est insuffisante, et chaque bâtiment devra coûter au moins \$8,000, \$16,000—moins déjà porté, \$10,000—\$6,000 ; installation de ces deux écoles, \$4,000 chacune, \$8,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille trois cent trente-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages, Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Subvention à l'hôpital de la mission de Saint-Albert, où les Sauvages reçoivent souvent des soins, \$200 ; appointements d'un instituteur pour une école de Sauvages à l'Île à la Crosse, \$300 ; subvention supplémentaire de \$30 par tête pour chacun des cinquante élèves de l'institution de Saint-Albert, \$1,500 ; appointements de M. J. A. Macrae, inspecteur des écoles protestantes des Territoires du Nord-Ouest, nommé par arrêté du conseil le 27 octobre 1887, \$1,200 ; appointements de M. A. Bétournay, inspecteur des écoles catholiques des Territoires du Nord-Ouest, nommé par arrêté du conseil le 22 décembre 1887, \$1,200 ; pour les frais de voyages des deux inspecteurs ci-dessus en tournées d'inspection, \$1,000 ; pour aider à l'entretien de quarante élèves, à \$30 chacun, à la pension récemment ouverte sous les auspices de l'église presbytérienne, sur le terrain avoisinant la réserve de Muscowpetung, \$1,200 ; subvention de \$50 chacun pour dix élèves internes de l'école sur la réserve de Gordon, \$500 ; et pareille subvention pour même nombre d'internes à la pension de la réserve de Muscowpetung, \$500 ; prix estimatif de 486 bornes en fer pour marquer les limites des réserves des Sauvages dans les Territoires du Nord-Ouest, \$1,361 ; et pour 70 bornes en fer pour marquer les limites des réserves de Fort-Alexander et de la Tête-Ouverte, dans le Manitoba, soit 1 borne pour chaque mille de limite, \$196 ; gages d'un préposé au calorifère, qui sera en même temps gardien de nuit, à l'école d'industrie de Qu'Appelle, \$500 ; à déduire, gages d'un journalier dont on se dispensera à l'avenir, \$200, \$300 ; appointements d'un instituteur pour une école catholique sur la réserve d'Enoch, dans l'agence d'Edmonton, \$300 ; pour payer à H. G. Baldwin, M.D., sa note pour services professionnels rendus à des élèves de l'école d'industrie à Battleford, d'octobre 1886 à mai 1887, période pendant laquelle il n'y avait pas d'autre médecin à employer, \$160 ; pour aider la société des missions méthodistes à construire une école sur la réserve des Gens-du-Sang, \$400 ; pour permettre au gouvernement d'acheter une faucheuse et un râteau à cheval pour le chef des Assiniboines, Louis Bull, \$140 ; pour payer la résidence et les autres maisons de l'agent R. J. N. Pither, à Fort-François, qu'il a dû laisser pour l'usage de son successeur à cette agence lorsqu'il a été transféré à l'agence Coutcheching, \$3,700 ; pour payer P. Ayles, M.D., pour six mois de services professionnels rendus aux Sauvages de l'agence de Battleford, de septembre 1887 à mars 1888, \$175 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille trois cent dix-sept piastres et soixante et quatre centimes soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages, Colombie-Britannique, savoir :—Pour payer aux lords commissaires de l'amirauté la somme de £3 12s. 6d. sterling, pour frais de subsistance d'un constable de police et de prisonniers sauvages à bord du S. S. M. le *Satellite*, en 1884, \$17.64 ;

pour aider le rév. A. J. Hall dans la publication d'une grammaire du dialecte Kwaw-kewlth, \$200 ; pour la construction d'une école d'industrie pour les Sauvages à Kootenay, \$4,500 ; et pour y entretenir 30 élèves à \$150 chacun, \$4,500 ; pour la construction d'un bureau des Sauvages à Cowichan, \$600 ; pour l'entretien de 25 filles Sauvages comme élèves à la mission de Tous-les-Saints, à Yale, C.-B., à \$60 par année, \$1,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, savoir :—Rassemblement et classement de vieux documents de la ci-devant province du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la somme nécessaire pour faire lithographier les diagrammes statistiques, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à la publication du cinquième volume du Dictionnaire Généalogique des familles canadiennes, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la rémunération pour services rendus par feu W. F. Whitcher, commissaire des pêcheries en 1871 et 1877, à Washington et à Halifax, à l'occasion des négociations du traité de Washington, et de l'arbitrage qui en est résulté ; à payer à sa veuve, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cent quarante-deux piastres et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour payer en gratification à la famille de feu l'honorable Thomas White une somme équivalant à ce qu'aurait été son traitement sur le pied de ce qu'il recevait à sa mort, depuis le 21 avril jusqu'au 30 juin 1888, et depuis le 1er juillet 1888 jusqu'au 1er janvier 1889, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent quatre-vingt-trois piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police à cheval du Nord-Ouest, savoir :—Pour payer à Gordon Quick le prix d'un terrain requis par la police à cheval, au Creek de l'Erable, \$1,200 ; pour payer à l'ex-inspecteur Thomas Dowling une gratification de retraite égale à sept mois de solde, \$583 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat d'une chaloupe à vapeur pour servir dans le port de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille deux cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'accise, savoir :—Pour augmentation des appointements du percepteur du revenu de l'intérieur à Sorel, \$15 ; nouvelle somme nécessaire pour extraordinaire, \$10,000 ; nouvelle somme nécessaire pour service des douaniers, \$8,000 ; pour payer à G. A. Ironsides, percepteur du revenu de l'intérieur, Port-Arthur, des appointements de \$1,000 par année, en compensation du service additionnel fait par lui pour inspecter le pétrole importé à ce port, \$200 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'inspection et mesurage du bois—Pour payer à Jas. Patton, inspecteur des mesureurs de bois, Québec, des appointements de \$2,400 par année, le crédit affecté à cette fin étant de \$2,200, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la somme probablement requise pour le service de l'Acte des Licences, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des canaux, savoir :—Pour payer à A. Pridham, percepteur des péages du canal, Grenville, des appointements de \$1,000 par année, \$200 ; canal Rideau, réparations, \$3,000 ; dépenses extraordinaires du canal, \$1,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics, glissoires et estacades, savoir :—Pour payer à H. J. Chaloner, agent des bois de la Couronne, Québec, des appointements de \$2,400 par année, le crédit affecté à cette fin étant de \$2,200, \$200 ; pour payer à H. J. Miller, sous-agent des bois de la Couronne, Québec, des appointements de \$1,400 par année, le crédit affecté à cette fin étant de \$1,200, \$200 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières, savoir :—Bassin de radoub de Lévis, frais d'exploitation, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des lignes télégraphiques, Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Somme additionnelle nécessaire, \$1,000 ; pour acheter des chevaux devant en remplacer des vieux, \$1,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des postes, savoir :—Pour promotion d'un commis de la 3e classe à la 2e dans le bureau de poste de Charlottetown (I.P.-E.) \$100 ; pour pourvoir à l'augmentation des appointements de deux commis de la 1re classe dans le bureau de poste de Montréal, l'un à \$100 et l'autre à \$50, \$150 ; pour pourvoir à l'augmentation des appointements du maître de poste de Frédérickton, N.-B. \$100 ; pour ajouter à la somme affectée à un emploi de commis actuellement sans titulaire dans le bureau de l'inspecteur de poste, Halifax, afin de permettre à l'inspecteur de payer Sydenham Howe pour services dans le bureau, \$200 ; pour pourvoir à la nomination d'un commis additionnel de la 3e classe dans le bureau de poste d'Hamilton, \$400 ; pour pourvoir au paiement d'une gratification de deux mois d'appointements à la veuve de D. T. McLellan (tué en service le 6 janvier 1888), un courrier temporaire sur le chemin de fer, division postale de la Colombie-Britannique, \$80 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions neuf cent soixante et sept mille six cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des postes, perception du revenu, savoir :—Ontario, \$1,346,170 ; Québec, \$648,940 ; Nouveau-Brunswick, 242,540 ; Nouvelle-Ecosse, \$257,050 ; Ile du Prince-Édouard, \$43,390 ; Colombie-Britannique, \$151,150 ; Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, \$278,300 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La Chambre en conformité de l'ordre, se forme en comité des Voies et Moyens.

(En comité.)

1. Résolu, que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1888, la somme de \$1,794,772.62 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. Résolu, que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1889, la somme de \$24,548,591.25 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Taylor fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Taylor fait, en conséquence, rapport des résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Résolu, que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1888, la somme de \$1,794,772.62 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. Résolu, que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1889, la somme de \$24,548,591.95 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que Sir Charles Tupper ait la permission de présenter un bill pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour années fiscales expirant respectivement le 30 juin 1888, et le 30 juin 1889, et pour autres fins se rattachant au service public.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les salaires des juges des cours provinciales.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier comme suit l'Acte concernant les juges des cours provinciales :—

Que la clause quatre du dit acte (chapitre 138 des Statuts Révisés du Canada) soit amendée en prescrivant que les traitements des douze juges *puisés* de la Cour Supérieure dont les domiciles sont fixés à Montréal et Québec, seront de \$5,000 pour chacun.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Hickey fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Hickey fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier comme suit l'Acte concernant les juges des cours provinciales :—

Que la clause quatre du dit acte (chapitre 138 des Statuts Révisés du Canada) soit amendée en prescrivant que les traitements des douze juges *puisés* de la Cour Supérieure dont les domiciles sont fixés à Montréal et Québec, seront de \$5,000 pour chacun.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonnée, que M. Thompson ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales, chapitre cent trente-huit des Statuts Révisés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant reçu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Hickey fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Chapleau, l'un des membres du Conseil Privé de la Russie, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 16 avril 1888, pour la correspondance entre M. Samuel Russell et le gouvernement fédéral, ou aucun de ses employés, ainsi que toutes communications et rapports de cet employé ou ces employés, au sujet d'une

réclamation pour dommages causés à sa propriété par le chemin de fer d'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.B. (*Documents de la session, No. 58o.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 16 avril 1888, pour copie de toute correspondance et rapports entre M. Patrick Clancey et le gouvernement ou aucun de ses officiers, ou le département des chemins de fer ou aucun de ses officiers, au sujet de dommages subis par lui en rapport avec l'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.B. (*Documents de la session, No. 58p.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants, sans amendements :—

Bill intitulé : " Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement le 30 juin 1888, et le 30 juin 1889, et pour autres fins se rattachant au service public."

Bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales, chapitre cent trente-huit des Statuts Révisés."

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il s'est rendu auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec le président du Sénat pour lui transmettre l'adresse conjointe du Sénat et de la Chambre des Communes exprimant leurs regrets sincères à l'occasion du départ prochain du Canada de Son Excellence le Gouverneur-Général et qu'il a plu à Son Excellence de leur faire la réponse gracieuse suivante :

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous remercie cordialement des paroles bienveillantes dont vous vous êtes servis pour me dire adieu.

L'expression unanime de vos sentiments, manifestée par toute la députation du Canada, est un acte de haute portée, qui ne laisse aucun doute sur sa signification.

Cet acte de courtoisie généreuse, je l'accepte de votre part et en votre qualité de représentants du peuple canadien, et je vous offre, ainsi qu'à vos commettants, l'expression de mes sentiments de reconnaissance provoqués par le grand honneur que vous me faites.

Je ne puis m'empêcher de faire allusion aux pertes récentes qu'ont éprouvées vos Chambres, non-seulement, M. l'Orateur, dans la personne de votre prédécesseur distingué au fauteuil du Sénat, de cet homme qui, par ses admirables qualités, s'était conquis le respect et l'affection de tous, mais je fais aussi allusion à la perte d'autres membres marquants des deux Chambres; et je regrette vivement que, de ce nombre, se trouve un de mes ministres des plus importants et des plus honorés. La mort, en frappant cet homme d'Etat, a privé le pays d'un de ses serviteurs dévoués et infatigables, et enlevé du même coup à l'Exécutif un de ses plus fidèles et loyaux conseillers.

Un séjour de près de cinq ans dans ce pays, en qualité de représentant de Sa Majesté, m'a fait porter un intérêt profond et constant à ses affaires; et je ne saurais trop apprécier l'avantage qui m'a été donné de pouvoir prendre part à l'administration du Canada et veiller de près au fonctionnement des institutions sages et libres qui vous régissent.

Je serai heureux si, à l'avenir, je puis, comme vous avez bien voulu le suggérer, mettre mon expérience au profit des intérêts de ce pays ou de son bien-être. Quoi qu'il en soit, je ne pourrai conserver pour le Canada d'autres sentiments que ceux de l'amitié à laquelle me lie la plus profonde reconnaissance, l'attachement et le respect.

Après un séjour agréable de plusieurs années au milieu de vous, je suis fondé, je l'espère, à vous féliciter sur le fait que, pendant ce temps les principes importants de la constitution fédérale ont subi victorieusement l'épreuve de l'expérience et sont considérés aujourd'hui comme formant la base d'un système politique durable et adapté aux besoins de votre pays.

Vos rapports avec la mère-patrie ont été marqués, sans exception, par la plus franche cordialité. Il n'y a jamais eu de divergence d'opinion sérieuse entre le gouvernement de Sa Majesté et celui du Canada. Un libre échange d'opinions entre ces deux gouvernements a, dans tous les cas, fait ressortir l'accord étroit qui les unit sur toutes les questions d'un intérêt vital; et cet accord, je le crois, reflète l'estime toujours grandissante que nourrissent l'un envers l'autre les peuples sur lesquels repose l'autorité de ces gouvernements.

Je me réjouis d'apprendre que vous vouliez bien reconnaître l'intérêt profond que m'inspire le progrès matériel de ce pays, et j'ai vu avec une satisfaction particulière votre allusion au parachèvement de la voie ferrée nationale qui unit aujourd'hui les provinces, œuvre qui a non-seulement contribué largement à la consolidation du pays, mais a de plus fortifié l'empire et agrandi ses ressources.

Je me félicite d'avoir pu encourager, en m'y associant, les généreux efforts du peuple canadien dans la voie des beaux-arts, de la littérature et des sciences; et c'est avec plaisir que j'ai constaté que ces efforts avaient été couronnés de succès.

Messieurs, je ne puis passer sous silence l'allusion que vous faites à ma nomination au poste de représentant de Sa Majesté dans une autre partie de l'Empire, bien différente, il est vrai, de celle qui est en ce moment l'objet de vos travaux, mais étant aussi partie intégrale de cet Empire dont les intérêts sont chers à tout sujet de Sa Majesté. Vos félicitations sur ma nomination et votre empressement à juger favorablement le choix qu'on a fait de moi pour remplir un poste aussi important que difficile, m'encourage à assumer toute la responsabilité qui s'y rattache.

Vos souhaits de bonheur sont sincères, j'en suis certain, et c'est avec un vif sentiment de reconnaissance que j'ai reçu l'expression du regret que vous cause notre départ du Canada.

L'allusion si aimable que vous faites à celle qui a partagé avec moi le bonheur des cinq années que j'ai passées au milieu de vous, nous est à tous deux très-sensible. Au nom de Lady Lansdowne et en mon nom, je vous remercie de votre délicate attention. Nous avons eu, pendant notre séjour au Canada, l'avantage de lier connaissance avec un bon nombre des membres des Communes et du Sénat, et le souvenir de cette intimité avec les représentants du peuple canadien sera toujours pour nous une source de satisfaction d'autant plus que vous nous avez donné l'assurance que l'estime que nous avons pour vous a été payée de retour.

Je ne manquerai pas de faire connaître à Sa Majesté votre dévouement inaltérable pour sa personne et votre loyauté à l'Empire.

C'est en son nom que je vous remercie et que je souhaite vivement à la population qui vous a confié la mission sacrée de sauvegarder ses intérêts dans les conseils de la nation, toutes les bénédictions nécessaires à l'établissement solide de la grandeur et de la bonne renommée du Canada.

J'espère que la Providence lui permettra longtemps encore d'offrir au monde le beau spectacle d'un peuple uni et content; d'un peuple non-seulement fier de sa prospérité et confiant en son avenir, mais se glorifiant des liens qui l'unissent à l'Empire britannique et prêt à contribuer à la grandeur et au renom de la Couronne.

LANSDOWNE.

22 mai 1888.

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur-Général, par R. E. Kimber, écuyer, gentilhomme huissier de la Verge Noire :—

M. l'Orateur,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général d'informer cette Chambre que c'est le bon plaisir de Son Excellence que les membres de cette Chambre se rendent dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent auprès de Son Excellence qui donne alors au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills publics et privés suivants :—

Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet de la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Erié.

Acte confirmant la charte de la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest.

Acte concernant la Convention internationale pour la protection des câbles sous-marins.

Acte à l'effet de constituer en corporation l'Académie Nisbet de Prince-Albert.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Belleville au lac Nipissingue.

Acte modifiant les actes concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Chatham.

Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Maskinongé à Nipissingue.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer des gypses et de colonisation de la Tobique.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud-Ouest.

Acte conférant certains pouvoirs à la Compagnie de téléphone de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée).

Acte autorisant la Compagnie d'assurance maritime des marchands du Canada à abandonner sa charte et liquider ses affaires.

Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie d'exploitation de bois Bronson et Weston.

Acte constituant en corporation la Compagnie du pont d'hiver pour chemin de fer de la rivière Détroit.

Acte constituant en corporation la Compagnie du pont international de Grenville.

Acte modifiant de nouveau "l'Acte des procès expéditifs," chapitre cent soixante-quinze des Statuts révisés.

Acte autorisant la construction de ponts sur la rivière Assiniboine, à Winnipeg et au Portage-la-Prairie, à l'usage des chemins de fer et des voyageurs.

Acte modifiant de nouveau "l'Acte des Sauvages," chapitre quarante-trois des Statuts révisés.

Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet de l'octroi d'une subvention à la Compagnie de chemin de fer de transport maritime de Chignectou (à responsabilité limitée.)

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Île de Montréal.

Acte autorisant la ville de Kincardine, dans le comté de Bruce, à imposer et percevoir certains péages au havre de la dite ville.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer New-York au Saint-Laurent et à Ottawa.

Acte modifiant les Statuts révisés du Canada, chapitre quatre-vingt-dix-sept, concernant les passages d'eau.

Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance Keystone contre l'incendie.

Acte constituant en corporation la Compagnie de bateaux et de tramway de Buffalo, Chippawa et Niagara-Falls.

Acte modifiant les différents actes relatifs au bureau de commerce de la cité de Toronto.

Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance de la Puissance sur les glaces.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Annapolis-Atlantique.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara.

Acte concernant le chemin de fer de l'Ontario Central.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec.

Acte concernant la Compagnie d'amélioration du haut de l'Outaouais.

Acte modifiant le chapitre vingt-sept des Statuts révisés, concernant le département des impressions et de la papeterie publiques.

- Acte concernant les annonces de fausse monnaie.
- Acte concernant la Compagnie de colonisation des agriculteurs d'York.
- Acte modifiant la loi concernant les marques frauduleusement apposées sur les marchandises.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer des Mille-Isles.
- Acte modifiant l'Acte à l'effet de constituer le conseil d'administration du fonds de construction d'églises et presbytères de l'Eglise presbytérienne en Canada, pour le Manitoba et le Nord Ouest.
- Acte modifiant le chapitre trente-deux des Statuts révisés, concernant les douanes.
- Acte concernant l'agiotage sur stocks et sur marchandises.
- Acte à l'effet de ratifier une hypothèque consentie par la Compagnie du chemin de fer Central à la *Central Trust Company* de New-York pour garantir une émission de débiteures.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly.
- Acte autorisant la liquidation de la Banque de London, en Canada.
- Acte pour faire droit à Eleonora Elizabeth Tudor.
- Acte pour faire droit à Andrew Maxwell Irving.
- Acte pour faire droit à Catherine Morrison.
- Acte à l'effet d'autoriser l'emprunt de certaines sommes de deniers requises pour le service public.
- Acte concernant l'intérêt payable sur les dépôts faits aux Caisses d'épargne des Postes et de l'Etat.
- Acte modifiant le chapitre trente-quatre des Statuts révisés, concernant le Revenu de l'intérieur.
- Acte concernant l'application de certaines lois y mentionnées à la province du Manitoba.
- Acte modifiant l'Acte des poids et mesures à l'égard du contenu des colis de sel.
- Acte modifiant le chapitre trente-trois des Statuts révisés du Canada, concernant les droits de douane.
- Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet de la construction du chenal des navires entre Montréal et Québec.
- Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des terres fédérales.
- Acte modifiant l'Acte concernant les lettres patentes entachées d'erreurs, et le dégrèvement des biens engagés à la Couronne.
- Acte modifiant l'Acte de tempérance du Canada.
- Acte à l'effet de modifier l'Acte de tempérance du Canada.
- Acte modifiant de nouveau l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier, chapitre trente-cinq des Statuts révisés du Canada.
- Acte modifiant un acte de la présente session, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara."
- Acte modifiant "l'Acte des élections fédérales," chapitre huit des Statuts révisés du Canada.
- Acte modifiant l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, chapitre soixante-dix-huit des Statuts révisés.
- Acte concernant certaines avances faites aux Commissaires du havre de Québec.
- Acte modifiant de nouveau le chapitre cinquante et un des Statuts révisés du Canada, "Acte de la propriété foncière dans les Territoires."
- Acte modifiant l'acte de la présente session, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly."
- Acte concernant une certaine convention entre le gouvernement du Canada et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.
- Acte modifiant de nouveau l'Acte de procédure criminelle.
- Acte modifiant le chapitre seize des Statuts révisés, "concernant le Haut Commissaire du Canada dans le Royaume-Uni."
- Acte modifiant de nouveau les Statuts révisés, chapitre cinq, concernant le cens électoral.

Acte modifiant l'Acte concernant les brevets d'invention.

Acte à l'effet d'étendre la juridiction de la cour Maritime d'Ontario.

Acte modifiant l'Acte de la représentation des Territoires du Nord-Ouest.

Acte modifiant " l'Acte des banques," chapitre cent vingt des Statuts révisés du Canada.

Acte modifiant les Statuts révisés du Canada, chapitre cinquante, concernant les territoires du Nord-Ouest.

Acte modifiant le chapitre cent soixante-dix-huit des Statuts révisés du Canada, " Acte des convictions sommaires."

Acte modifiant le chapitre cent vingt-quatre des Statuts révisés, concernant les assurances.

Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.

Acte concernant les chemins de fer.

Acte modifiant l'Acte du service civil, chapitre dix-sept des Statuts révisés du Canada.

Acte à l'effet de modifier le chapitre cent trente-huit des Statuts révisés, concernant les juges des cours provinciales.

Alors l'Honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur-Général comme suit :—

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

" Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

" Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant :

' Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30e jour de juin 1888 et le 30e jour de juin 1889, et pour d'autres objets liés au service public,'

que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner."

À ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi, il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de prononcer le discours suivant :

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

En terminant la présente session du parlement, je désire exprimer mon appréciation de l'empressement et du zèle dont vous avez fait preuve dans l'accomplissement de vos devoirs publics.

La mesure pour la ratification du Traité des Pêcheries conclu au commencement de cette année entre les plénipotentiaires de Sa Majesté et ceux des Etats-Unis, à laquelle j'ai donné la sanction de la Reine, sera, je crois, reçue avec satisfaction par la population de tout le Canada comme offrant une preuve incontestable du désir constant du Canada d'arriver à un règlement équitable et honorable de toutes les questions découlant de l'interprétation de la Convention de 1818.

J'espère avec un certain degré de confiance que les différentes autorités dont la sanction du Traité est nécessaire à son opération, ne seront pas insensibles aux grands avantages qui découleraient pour les deux pays de la suppression d'une source aussi féconde d'aigreur et de ressentiment.

L'arrangement en vertu duquel la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique a renoncé aux privilèges exclusifs qu'elle possédait en vertu de la clause 15 du premier contrat passé entre Sa Majesté et la compagnie sera, je le prévois, accepté par tous, et, en augmentant ses ressources financières, il permettra à la compagnie

de répondre et subvenir aux besoins toujours croissants de la vaste région que dessert son chemin de fer.

L'extension à la population des territoires du Nord-Ouest d'une plus grande autonomie que celle dont elle a joui jusqu'à présent est une preuve satisfaisante du rapide développement de cette importante portion de la Confédération, et aura, je l'espère, des résultats avantageux.

Je suis heureux de croire que la perspective d'une forte immigration d'une classe de colons désirables, est, cette année, plus grande que jamais.

Les différentes modifications apportées aux lois relatives au revenu de l'intérieur, aux chemins de fer, au service civil et à d'autres actes affectant les intérêts publics, que vous avez adoptées, semblent bien propres à répondre aux circonstances qui les rendaient nécessaires.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des subsides que vous avez volontiers votés pour les besoins du service public.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je ne puis me séparer de vous pour la dernière fois sans exprimer ici mon profond regret que mes relations officielles avec votre pays soient terminées. C'est une source de grande satisfaction pour moi de rappeler, dans cette circonstance, le fait que dans les quelques dernières heures vous avez bien voulu m'assurer de la faveur avec laquelle vous avez regardé mes efforts pour accomplir la tâche que m'avait confiée Sa Majesté.

L'intérêt que je porte au Canada ne cessera pas avec mon départ de ses rives, et je prie Dieu que dans l'avenir sa population puisse jouir en abondance de tous les bienfaits qu'il est au pouvoir de la Providence de lui accorder.

Alors l'honorable président du Sénat dit :

Honorables messieurs du Sénat, Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général, que ce parlement soit prorogé jusqu'à samedi, le 30 juin prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à samedi, le trente juin prochain.

INDEX

DU

VINGT-DEUXIÈME VOLUME.

51 VICTORIA, 1888.

ACADEMIE :—Voir *Nisbet*.

ACCIDENTS, CIE D'ASSURANCE CONTRE LES :—Pétition demandant un acte pour réduire son capital-actions, 64. Comité des O. P., fait rapport qu'il n'a pas été publié d'avis, et il recommande que la 51^{ème} règle ne soit pas suspendue, 138.

ACTE DE LA REPRÉSENTATION :—Voir *Colombie-Anglaise*.

ACTE DE TEMPÉRANCE DU CANADA :—Voir *Liqueurs Enivrantes*, 1, 2, 6, 7 ; *Subsides* 5.

ACTE FÉDÉRAL SUR LES :—Voir *Fabriques*.

ACTES FRAUDULEUX PRATIQUÉS SUR DES FERMIERS :—Comité spécial nommé pour s'enquérir des actes frauduleux qui se sont pratiqués en différentes parties du Canada, par lesquels actes des fermiers ont été et sont encore induits à donner leurs billets promissoires et garanties, etc. Pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers, documents et de faire connaître quels sont les remèdes applicables à ces cas ; 78^e règle suspendue concernant ce comité, 242. Permission d'employer un sténographe, 248. Examiner des témoins sous serment, 260. Rapport, 288. (Appendice n^o 4). Pour l'impression, 288.

ADRESSES :

A Son Excellence le Gouverneur-Général :

1. Résolution au sujet d'une adresse pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la session, 47. Lue et adoptée ; renvoyée à un comité spécial ; rapportée, 48. Adoptée ; grossoyée ; devant être présentée par ceux des membres qui font partie du Conseil privé, 50. Réponse de S. E., 102.
2. Message du Sénat demandant le concours de la Chambre à l'adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, exprimant de sincères regrets au moment où les relations officielles de Son Excellence avec le Canada vont prendre fin, 307. Adoptée, 316. Réponse de S. E., 387.

AGENTS :—Voir *Terres Fédérales* :

- AGITAGE SUR STOCKS ET SUR MARCHANDISES** :—Bill intitulé : “ Acte concernant l’agiotage sur stocks et sur marchandises ; ” du sénat, 170. Lu, 180. Lu la 2^{ème} fois, 235. En comité général ; modifié ; examiné ; passé avec des amendements, 268. Adopté par le Sénat, 293. S. R. 392. (51 Vic., c. 42.)
- AGRICULTURE ET COLONISATION** :—Comité spécial nommé au sujet de l’agriculture et de la colonisation, 54, 59. Nom d’un membre substitué à celui d’un autre, 58. Permission d’employer un sténographe, 61. Membres ajoutés, 158. Rapport, 300, 302. (Appendice n^o 5.) Imprimé, 288.
- AGRICULTURE, RAPPORT ANNUEL DU DÉPARTEMENT DE L’** :—Voir 1 *des documents de la session*.
- ALAMBICS SAISIS** :—Voir 2 *des documents de la session*.
- ALBERTA, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE CHARBON D’** :—Pétition demandant une charte, 127. Avis spécial, 137. 51^e règle suspendue. Bill, 138. Renvoyé au comité, 161. Ordre rescindé ; honoraire remboursé, 316.
- ALBERTA, ELEVEUR QUI A LOUÉ DES TERRAINS A** :—Voir 192 *des documents de la session*.
- ALLEN WARREN** :—Voir 3 *des documents de la session*.
- ANGLO-CANADIENNE, CIE.** :—Voir *Prêts et Placements*.
- ANIMAUX, PRÉVENIR LA CRUAUTÉ ENVERS LES** :
1. Bill pour prévenir la cruauté envers les animaux (M. Brown) ; ordonné ; présenté, 87.
 2. Pétition en faveur du bill qui précède, 112, 122, 127, 147.
- ANNAPOLIS ET ATLANTIQUE, CIE DU CHEMIN DE FER** :—Pétition demandant une charte, 61. Avis, 128. Bill 142. Renvoyé au comité, 154. Rapporté avec des amendements, 203. En comité général ; modifié ; examiné ; passé, 211. Par le Sénat avec des amendements, 242. Adopté, 249. S.R., 391. (51 Vic., ch. 73.)
- ANNIVERSAIRE** :—Voir *Jubilée de Sa Majesté*.
- ANVERS, EXPOSITION D’** :—Voir 4 *des documents de la session*.
- ARCHIVES CANADIENNES** :—Voir 5 *des documents de la session*.
- ARICHAT, BUREAU DE POSTE A** :—Voir 145 *des documents de la session*.
- ARTICLES ADMIS EN FRANCHISE** :—Voir 83 *des documents de la session*.
- ASSINIBOINE, PONTS TOURNANTS POUR CHEMINS ET VOYAGEURS SUR LA RIVIÈRE** :—Pétition demandant la passation d’un acte autorisant l’exécutif à construire sur la rivière Assiniboine deux ponts tournants pour chemins et voyageurs, 127. Avis, 141. Bill, 143. Renvoyé au comité, 161. Rapporté avec des amendements, 203. En comité général ; rapporté ; passé, 212. Par le Sénat, 248. S. R., 391. (51 Vic., c. 92.)
- ASSURANCE** : Voir *Est* :—

ASSURANCE :—Bill modifiant le c. 124 des S. R., concernant les assurances, (Sir Charles Tupper); ordonné; présenté, 251. Lu la 2^{me} fois, 263. En comité général; modifié; examiné, 271. Passé, 274. Par le Sénat avec des amendements, 322. Adopté, 327. S. R. 393. (51 Vic., c. 28.) Voir 6-8 *des documents de la session*.

ASSURANCE DE L'AMÉRIQUE DU NORD :—Voir *Accidents, Cie d'*.

ASSURANCE MARITIME DES MARCHANDS, CIE D' :—Pétition demandant un acte l'autorisant à liquider ses affaires, 51. Avis, 61. Bill, 68. Motion pour la 2^e lecture; débat ajourné sur icelle, 96. Repris; bill renvoyé au comité, 120. Rapporté avec des amendements, 166. En comité général; rapporté; passé, 175. Par le Sénat avec des amendements, 224. Adopté, 231. S. R., 391. (51 Vic., c. 98.)

ATELIERS :—Voir *Fabriques* :

AUBRY, RÉVÉREND M. :—Voir 9 *des documents de la session*.

AUDETTE, ANTOINE :—Voir 154 *des documents de la session*.

AUDITEUR-GÉNÉRAL :—Chambre se forme en comité général concernant le salaire de l'auditeur-général. Recommandation de Son Excellence, 149. En comité général, 191. Réolution rapportée accordant une augmentation de salaire de \$4,000 et sera sujet aux dispositions de l'Acte du Fonds de Retraite; adoptée; renvoyée au comité général sur le bill modifiant l'Acte du revenu consolidé, 199. Voir *l'Acte du revenu consolidé et de l'audition*—Voir 10 *des documents de la session*.

BAIE DE QUINTÉ, CIE DU CHEMIN DE FER DE LA :—Voir *Collingwood*.

BAIE DE QUINTÉ, PONT À LA :—Voir 11 *des documents de la session*.

BAIE FORTUNE, BRISE-LAMES À :—Voir 12 *des documents de la session*.

BAIE GÉORGIENNE ET LAC ÉRIÉ :—Voir *Grand-Tronc, Cie du chemin de fer du*.

BANQUES :

1. Motion par M. Casgrain, qu'il est expédient de pourvoir à une surveillance plus exacte, par le gouvernement, de toutes les banques de la Puissance; débat sur icelle ajourné, 170.
2. Bill modifiant l'Acte des banques, ch. 120, S. R. C. (M. Thompson); ordonné; présenté, 229. Lu la seconde fois; renvoyé au comité; rapporté; passé, 264. Par le Sénat avec des amendements; adopté, 322. S. R., 393. (51 Vic., c. 27.)

Voir 13 *des documents de la session*.

BANQUES D'ÉPARGNES POSTALES :—Voir *Caisses d'épargnes postales*.

BANQUES D'ÉPARGNES :—Voir *Caisses d'épargnes*.

BANQUES ET COMMERCE :—Nomination du comité permanent, 54, 58. Membres ajoutés, 185. Bills renvoyés, 144. Rapports sur divers bills, 165, 171, 202, 209, 244. Rapport que le préambule d'un bill n'est pas prouvé, 209. Rapporté subé-
quemment avec des amendements (renvoyé de nouveau), 244. Recommande
remboursement des honoraires, 209.

BANQUE FÉDÉRALE DU CANADA :—Pétition demandant la passation d'un acte l'autori-
sant à liquider ses affaires, 107. Avis spécial, 110. Bill, 111. Renvoyé au
comité, 144. Rapporté avec des amendements, 166. En comité général ;
rapporté ; passé, 175. Par le Sénat, 200. S. R., 236. (51 Vic., c. 49.)

BANQUE NATIONALE :—Pétition demandant un acte pour réduire son capital-actions,
57. Avis, 61. Bill, 79. Renvoyé au comité, 96. Rapporté avec des amen-
dements, 166. En comité général ; rapporté ; passé, 175. Par le Sénat,
199. S. R., 236. (51 Vic., c. 48.)

BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES, ÉTATS :—Voir 14 *des documents de la session.*

BATEAUX A VAPEUR, INSPCTION DES :—

1. Bill modifiant l'acte d'inspection des bateaux à vapeur (M. Foster) ; ordonné ;
présenté, 180. Lu la 2e fois en comité général ; modifié ; examiné ; 265.
Passé, 268. Par le Sénat, 313. S. R., 392. (51 Vic., c. 26.)
2. Pétitions demandant des amendements au bill précédent, 299, 327.

Voir 15 *des documents de la session.*

BEHRING, MER DE :—Voir 17-20 *des documents de la session.*

BELLEVILLE ET LAC NIPISSING, CIE DU CHEMIN DE FER :—

1. Pétition demandant une charte, 122. Avis spécial, 128. Bill du Sénat, 170.
Lu, 190. Renvoyé, 207. Rapporté avec des amendements, 218. En comité
général ; modifié, examiné ; passé avec des amendements ; message au Sénat,
223. Concours du Sénat, 231. S. R., 391. (51 Vic., c. 68.)
2. Pétition en faveur du bill précédent, 97, 158.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT :—

1. Rapports des bibliothécaires conjoints déposés sur le bureau, 47. (Documents
de la session n° 20.)
2. Comité mixte de la bibliothèque ; membres de la Chambre des Communes,
58. Membres du Sénat, 62. 1er rapport, déclarant que certains volumes
endommagés seront vendus ; qu'un sous-comité soit nommé pour examiner
les propositions de J. G. Bourinot, pour la publication des constitutions,
chartes, etc., des provinces, et aussi d'acquérir les comptes de la bibliothèque
et d'inscrire au procès-verbal l'expression de la satisfaction du comité de la
manière dont les affaire sont administrées, 138. 2e rapport, 277. (Appen-
dice n° 6.)

BILLETS DE LA PUISSANCE :—Voir 22 *des documents de la session.*

BILLETS PROMISSOIRES ET GARANTIES DES FERMIERS :—Voir *Actes frauduleux.*

BILLS :

1. Bills affectant les dépenses des deniers publics et basés sur des résolutions rapportées de comités généraux (règle 88,) 192, 261. Bill se rapportant incidemment à la dépense de deniers publics, etc., présenté, et une résolution adoptée subséquemment et renvoyée au comité sur iceux, 193, 199 :
2. Bill présenté et lu *pro formâ* avant de prendre en considération le discours du Trône, 45.
3. Bill pour amender un acte de la présente session, 294, 312.
4. Ordre pour la seconde lecture rescindé et bill retiré, 264.
5. Motion pour la 2ème lecture d'un bill retirée, 212. Rejetée, 197.
6. Bill lu la 1ère et la 2ème fois dans la même séance, 290.
7. Bill lu la 2ème fois et renvoyé immédiatement en comité général, 191, 197.
8. Ordre pour que la Chambre se forme en comité général sur un bill retiré et renvoyé à un comité général sur un autre bill 243.
9. Le président du comité général rapporte progrès sur un bill, 199, 204. Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill le même jour, 271, 286.
10. Bill modifié en comité général et ordre de le prendre en considération un jour ultérieur, 212. Examiné immédiatement, 197, 305.
11. Bill en comité général, 243. A la 3ème lecture, 204.
12. Son Excellence consent à la 3ème lecture d'un bill, en tant que les intérêts de Sa Majesté y sont concernés, 187.
13. Bills passés à plusieurs phases à la même séance, 191. Sans être renvoyée au comité général, 386. Passés à toutes les phases à la même séance, 260, 261.
14. Titres de bills modifiés, 143.
15. Amendements du Sénat à des bills des Communes examinés immédiatement, 346. Plus tard, 219.
16. Amendements de la Chambre des Communes à un bill du Sénat, 223, 268. Adoptés par le Sénat 231, 293.
17. Bills du Sénat lus le même jour qu'ils ont été présentés devant la Chambre, 177. A un jour ultérieur, 180.
18. Amendements du Sénat à un des bills de la Chambre des Communes adoptés sans amendements, 219. Avec amendements, 231. Le Sénat les adopte, 263.
19. Bills sanctionnés durant la session, 236. A la clôture de la session, 388, 391.

BILLS PRIVÉS :

20. Nomination du comité permanent, 54, 58. Bills renvoyés à ce comité, 149. Rapports sur divers bills, 156, 194, 209, 240, 284. Recommande le remboursement des honoraires, 194, 240. Que la 4e règle soit suspendue en ce qui regarde un des rapports (le temps pour recevoir les rapports étant expiré), 284. Que certains bills soient inscrits sur la feuille des Ordres d'aujourd'hui, afin qu'ils soient délibérés en comité général à l'heure ordinaire fixée pour les bills privés, 284.
21. Pétition lue et reçue le même jour que présentée, 166.
22. Pétition demandant la permission de présenter une pétition pour un bill privé, nonobstant l'expiration du délai pour présenter telles pétitions, 166.

BILLS PRIVÉS—*Suite.*

23. Comité des O. P. fait un rapport défavorable sur plusieurs pétitions qui sont référées de nouveau à ce comité pour plus ample considération, 180, 185.
24. Pétition de nature à ne pas exiger d'avis, 214.
25. Comité des O. P. recommande que les pétitionnaires soient obligés par les clauses du bill à s'en tenir aux termes de l'avis, 128.
26. Avis qui n'ont pas été publiés en temps opportun, ou autrement defectueux, mais comme le délai sera pleinement expiré avant que le bill soit pris en considération par le comité dont il relève, il recommande que ces avis soient considérés comme suffisants, 90, 128. Comme un grand nombre de pétitions signées par les citoyens des districts en cause en faveur de la ligne projetée, et qu'aucuns droits acquis ne seront affectés si la mesure projetée devient loi, 128. Vu que la pétition ne demande que la confirmation d'une charte accordée par la législature locale, etc., 73. Les droits et intérêts des actionnaires sont parfaitement sauvegardés aux termes du bill, 90. Le comité trouve que cette dernière partie de sa demande n'a pas été mentionnée dans l'avis, l'idée de ce prolongement n'étant venu qu'après la publication de ces avis ; les promoteurs ont annoncé partout dans les districts intéressés, et un grand nombre de pétitions ont été reçues en faveur de la mesure projetée, 137.
27. Les représentations qui ont été faites par des particuliers dont les droits pourraient être lésés par la mesure projetée, la règle 51 ne devrait pas être suspendue dans ce cas, 181.
28. Comité recommande la suspension de la 5^e règle ; mais comme la pétition a seulement pour objet de faire revivre une charte périmée, et que les promoteurs déclarent que la mesure projetée ne lésera aucuns droits acquis, et qu'elle est des plus avantageuse aux intérêts de la région qui sera traversée par la ligne proposée, 90. Mais considérant que l'utilité de la mesure proposée ne s'est fait sentir que dans les derniers dix jours seulement, et qu'il a été prouvé à la satisfaction du comité qu'aucuns droits ne seront lésés, 110. Les droits pourront être amplement protégés par une clause insérée dans le bill à cet effet, 137. Avis a été publié dans la *Gazette du Canada* seulement ; mais comme les promoteurs ont prouvé à la satisfaction de votre comité que la demande est faite à la pleine connaissance et avec le consentement des actionnaires des deux compagnies, recommande la suspension de l'article 51, 142. En autant que tous les particuliers dont les intérêts auraient pu être affectés par la mesure projetée ont été dûment avertis que les promoteurs avaient l'intention de demander une mesure législative en ce sens, 194.
29. Le comité des O. P., fait rapport que les avis n'ont pas été publiés concernant certaines pétitions, 138. Une certaine pétition renvoyée de nouveau pour plus ample considération, le comité recommande que l'article 51 ne soit pas suspendu, 181. Subséquemment, la pétition étant renvoyée de nouveau, le comité recommande la suspension du dit règlement, 194.
30. 51^{me} règle suspendue sur la recommandation du comité des O. P., 126, 133, 142, 195. 49^{me} règle suspendue (concernant la présentation d'un bill) sur même recommandation, 173, 195. En ce qui concerne la présentation d'un rapport du comité des bills privés, 284.
31. Ordre renvoyant un bill à un comité spécial rescindé et bill retiré, 316.
32. Comité juge à propos de diviser un bill en deux bills différents, 136. Comité fait rapport que le préambule d'un bill n'est pas prouvé pour la raison que le consentement des actionnaires n'a pas été accordé, 209. Subséquemment, (bill renvoyé de nouveau) rapporte le bill avec des amendements, 244.

BILLS PRIVÉS—*Suite.*

33. Bill renvoyé de nouveau (après présentation du rapport) pour plus ample considération, 209.
34. Bills retirés sur la recommandation du comité des bills privés, 225.
35. Honoraires remboursés sur un bill privé, conformément à la recommandation du comité des bills privés, 195, 244. Sans cette recommandation, 316. Le préambule d'un bill rapporté du Sénat n'est pas prouvé, 244.
36. Prolongation du temps pour recevoir les pétitions pour bills privés, 65. Pour présenter les bills privés, 65. Pour recevoir les rapports des comités sur les bills privés, 152, 218.
37. Les ordres du jour pour les bills privés appelés à une heure fixe en vertu de la 19ème règle suspendant les affaires devant la Chambre, 105.
38. La Chambre procède à la prise en considération des ordres du jour à l'expiration du temps accordé aux bills privés, interrompant les procédures sur un bill, 197.
39. Bills privés ayant préséance les jeudis pendant la première heure après 7.30 p.m., 284.

BOISVERT, LOUIS :— Voir 23 des documents de la session.

BONS ET GARANTIES ENREGISTRÉS :— Voir 24 des documents de la session.

BECOT ISLAND, BRISE-LAMES A :— Voir 25, des documents de la session.

BOURINOT, PUBLICATION DES CONSTITUTIONS, CHARTES DES PROVINCES DE L'AMÉRIQUE-BRITANNIQUE DU NORD :— Voir *Bibliothèque*, 2.

BOUTEILLES :— Bill à l'effet de protéger les propriétaires de certaines bouteilles et vaisseaux y mentionnés (M. Denison); ordonné, présenté, 59. Motion pour la 2ème lecture, débat sur icelle ajourné, 181. Repris; motion retirée; bill retiré, 212.

BRANTFORD, WATERLOO ET LAC ÉRIÉ, CIE DU CHEMIN DE FER DE: Pétition demandant la passation d'un acte confirmant et ratifiant un certain règlement passé par la dite corporation accordant un bonus à la dite compagnie, 89. Avis, 94. Bill, 111. Renvoyé, 144. Rapporté avec des amendements, 152. Renvoyé au comité, rapporté, passé, 174. Par le Sénat, 210. S. R., 390. (51 Vic., chap. 62.)

BREFS D'ÉLECTION :— Voir *Orateur*, 10, 13, 14, 15.

BREVETS D'INVENTION :

1. Bill modifiant l'acte concernant les brevets d'invention (M. Carling); ordonné, présenté, 95. Lu la 2e fois; en comité général; rapporte progrès; comité siège de nouveau le même jour, 291. Chambre de nouveau en comité général; bill rapporté, 292. Motion pour la 3e lecture; amendement proposé, qu'il n'est pas nécessaire qu'un sous-commissaire soit nommé, etc., 303. Rejeté; bill lu la 3e fois et passé, 304. Par le Sénat, 345. S. R., 393. (51 Vic., c. 18.)

BREVETS D'INVENTION—*Suite.*

2. Chambre se forme en comité général concernant le salaire d'un sous-commissaire des brevets d'invention; recommandation de Son Excellence, 95. Chambre en comité général, 291. Résolution rapportée fixant le salaire à \$2,000 par année; adoptée; renvoyée au comité général sur le bill précédent, 292.

Voir *ci-dessus* 1.

Voir *Lettres patentes entachées d'erreur.*

BRISE-LAMES A :—Voir *Baie Fortune.*

BRISE-LAMES A :—Voir *Boot Island.*

BRISE-LAMES A LA :—Voir *Pointe-aux-Pères.*

BRISE-LAMES DE L'ARDOISE :—Voir *L'Ardoise.*

BRISE-LAMES A :—Voir *Louis Head.*

BRONSON ET WESTON, CIE DE BOIS DE SCIAGE DE :—Pétition demandant une charte, 67. Avis, 78. Bill 87. Renvoyé au comité, 105. Rapporté avec amendements, 158. En comité général; rapporté, 160. Passé, 161. Par le Sénat avec des amendements, 224. Amendements adoptés avec un amendement, 231. Message au Sénat, 232. Sénat concourt, 253. S. R., 391. (51 Vic., c. 103.)

BRYANTON, ALBERT :—Voir 60 *des documents de la session.*

BRYANTON, ALLAN—Voir 59 *des documents de la session.*

BUDGETS, SERVICE PUBLIC :—Voir 26-28 *des documents de la session.*

BUFFALO, CHIPPAWA ET DES CHUTES NIAGATA, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE BATEAU A VAPEUR DE :—Pétition demandant une charte, 122. Avis, 128. Bill, 135. Renvoyé au comité, 161. Rapporté avec des amendements, 203. En comité général; modifié, 211. Examiné; passé, 212. Par le Sénat avec un amendement, 241. Adopté, 249. S. R., 391. (51 Vic., c. 101.)

CABLES SOUS-MARINS :—Bill concernant la convention internationale pour la production des câbles sous-marins; du Sénat; lu, 177. Lu la 2e fois, 202. En comité général; rapporté; passé, 204. S. R. 391. (51 Vic., c. 31.) Voir 29, 30 *des documents de la session.*

CAISSES D'ÉPARGNES DES POSTES ET DE L'ÉTAT :—Bill concernant l'intérêt payable sur les dépôts faits aux caisses d'épargnes des Postes et de l'État (sir Cha. Tupper); ordonné; présenté, 251. Lu la 2e fois; en comité général; rapporté; passé, 263. Par le Sénat, 307. S. R., 392. (51 Vic., c. 8.)

CAISSES D'ÉPARGNES POSTALES :—Voir *Banques d'épargnes postales.*

CANAL :—Voir *Lachine.*

CANSO, DÉTROIT DE :—Voir 49 *des documents de la session.*

CAP TRAVERSE :—Voir 149 *des documents de la session.*

CARTOUCHERIE, FABRIQUE DE :—Voir 111 *des documents de la session.*

CAUGHNAWAGA, SAUVAGES DE :—Voir 175 *des documents de la session.*

CENS ÉLECTORAL :—

1. Pétition demandant que l'acte du cens électoral soit modifié de manière à donner aux femmes les mêmes droits et privilèges au sujet du vote que ceux qui sont actuellement ou seront à l'avenir donnés aux hommes, 140.
2. Bill modifiant de nouveau les S. R. C. ch. 5, concernant le cens électoral (M. Chapleau). Ordonné; présenté, 222. Lu la 2^e fois; en comité général; modifié; examiné, 305. Motion pour la 3^e lecture; amendement proposé de renvoyer ce bill en comité afin de l'amender en prescrivant qu'une révision des listes ait lieu dans toutes les divisions électorales où l'élection des membres siégeants sera contestée, 316. Rejeté; bill lu la 3^e fois et passé, 317. Par le Sénat, 345, S. R., 392. (51 Vict., ch. 9).

CENTRAL, CIE DE CHEMIN DE FER DE L'ONTARIO:—Voir *Ontario, cie du chemin de fer Central de l'.*

CENTRAL D'ONTARIO, CIE DU CHEMIN DE FER:—Pétition demandant certains amendements à l'acte 47 vic., c. 60, concernant le dit chemin de fer, 112. Comité des O. P. fait rapport que l'avis n'a pas été publié et recommande que l'art. 51 du règlement ne soit pas suspendu, 138. Pétition renvoyée de nouveau pour plus ample considération, 181. Comité recommande de nouveau que l'article 51 ne soit pas suspendu, 181. Pétition renvoyée de nouveau, 185. Comité recommande que les articles 49 et 51 du règlement soient suspendus, 194. Règles suspendues et bill présenté, 195. Renvoyé au comité, 207. Rapporté, 225. En comité général; rapporté; passé, 232. Par le Sénat, 268. S. R., 391, (51 vic. c. 76.)

CENTRAL DU GRAND-NORD-OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER:

1. Pétition demandant la passation d'un acte confirmant sa charte, 57. Avis, 78. Bill, 82. Renvoyé, 105. Rapporté avec des amendements, 158. En comité général; rapporté; passé, 175. Par le Sénat, 210. S. R. 391. (51 Vic., c. 85.)
2. Pétition contre le bill précédent, 98. Voir 48, 54 *des documents de la session.*

CENTRAL DU NORD-OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER:—Voir 56 *des documents de la session.*

CENTRAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK, CIE DU CHEMIN DE FER:—Pétition demandant que son projet de loi pour confirmer une hypothèque donnée à la Cie dite "The Central Trust Company" de New-York devienne loi, 103. Avis, 137. Bill, 138. Renvoyé au comité, 154. Rapporté avec des amendements, 218. En comité général; rapporté; passé 222. Par le Sénat avec des amendements, 274. Adopté, 285. S. R., 392. (51 Vic., c 83.)

2. Pétitions contre le bill précédent, 86, 208.

CHAMBRE DES COMMUNES :

1. Chambre se rend auprès du gouverneur, dans la Chambre du Sénat, à l'ouverture de la session, 1. A la clôture de la session, 358. Auprès du député-gouverneur pendant la session, 336.
2. Nomination des commissaires de l'économie interne, (31 Vic., c. 27), 59.
3. Comptes courants du comptable (tel qu'audités), 98-100.
4. Etats déposés sur le bureau de la Chambre par l'Orateur, 62. Par le greffier, 314.
Réunions et ajournements de la Chambre :
5. Siégeant après minuit, 140.
6. S'ajourne par respect pour la mémoire de feu l'honorable J. B. Plumb, président du Sénat, 94. De feu l'honorable Thomas White, ministre de l'intérieur, 208.
7. Motions d'ajournement retirées, 139, 143, 153, 167, 199, 225, 249.
8. S'ajourne à cause du jour de Pâques, 143. Jour de l'Ascension, 245.
9. S'ajourne plus tôt qu'à l'heure ordinaire pour le jour suivant, 245, 259, 287, 346. Plus tard, 116.
10. Devant siéger les samedis, 245, 287. Travaux de la Chambre :
11. Les mesures devant avoir la priorité à certains jours—(Voir *Ordres du jour*).
Voir 32-34 *des documents de la session*.

CHAMPS DE TIR, GARDIENS DE :— Voir 110 *des documents de la session*.

CHARBON, SOUMISSIONS REÇUES POUR :— Voir 35 *des documents de la session*.

CHATHAM, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant une charte sous le nom de la Cie du chemin de fer de Jonction de Chatham, 89. Avis, 128. Bill, 129. Renvoyé au comité, 145. Rapporté avec des amendements, 152. En comité général ; rapporté ; passé, 160. Par le Sénat avec des amendements (en retranchant le mot Jonction), 210. Adopté, 219. S. R., 391. (51 Vic. c. 72.)

CHEMINS DE FER ET CANAUX :

1. Rapport annuel du département des chemins de fer et canaux.
Voir 36 *des documents de la session*.
2. Nomination du comité des chemins de fer, canaux et télégraphes, 53, 58. Membres ajoutés, 158, 185. Bills renvoyés, 144, 145, etc. Rapports sur différents bills, 122, 128, 137, 141, 152, 158, 171, 180, 190, 199, 203, 209, 214, 218, 225, 233. Recommande que le titre d'un bill soit changé, 128. Qu'un bill soit retiré, 225. Recommande de prolonger le délai pour recevoir les rapports de comité sur bills privés, 152, 218. Fait rapport qu'il a divisé un bill en deux bills, conformément aux instructions de la Chambre, 152.
3. Bill pour la protection des employés des chemins de fer (M. McCarthy) ; ordonné ; présenté, 62. Motion pour la 2e lecture ; débat ajourné sur icelle, 181. Repris ; bill lu la 2e fois, 197. Ordre pour que la Chambre se forme en comité général rescindé ; bill renvoyé au comité général sur le bill concernant les chemins de fer, 243. Voir ci-dessous, 5.
4. Pétitions en faveur du bill précédent, 228, 248, 251, 266, 277, 287, 299, 314, 327.

CHEMINS DE FER ET CANAUX—*Suite.*

5. Bill concernant les chemins de fer (M. Pope); ordonné; présenté, 79. Lu la 2^e fois, 201. Chambre en comité général; rapporte progrès, 204, 272. Chambre de nouveau en comité général; bill modifié; examiné, 286. Motion pour la 3^e lecture; Amendement proposé pour renvoyer de nouveau le bill en comité afin de déclarer. 1^o Que nulle compagnie de chemin de fer ne donnera de billet de faveur à aucun membre du Sénat ou des Communes; rejeté. 2^o Afin d'amender la clause 295, 290. Rejeté; bill lu la 3^e fois et passé, 291. Par le Sénat avec des amendements; adopté, 346. S.R., 393. (51 Vic., c. 29.)
6. Bill modifiant de nouveau "l'Acte des chemins de fer" (M. Cook); ordonné; présenté, 159.
7. Bill à l'effet de pourvoir à la manière dont les rues, les égouts et les conduits d'eau traverseront les chemins de fer (M. Lister); ordonné; présenté, 210.
8. Bill autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées (Sir Charles Tupper); ordonné; présenté, 322. Lu la 2^e fois; en comité général; modifié; examiné, 322. Passé, 327. Par le Sénat, 345. S.R., 393. (51 Vic., c. 3.)
9. Chambre se forme en comité général concernant les subventions à certaines compagnies de Chemin de fer; recommandation de Son Excellence, 302. Chambre en comité général, 317. Résolutions déclarant que toutes subventions seront payables à même le fonds du revenu consolidé lors de l'achèvement de chaque section de chemins de fer, 319. Adoptées; bill, 321. Voir ci-dessus, 8.

Voir 75, 37-64, des documents de la session : *Dimanche.*

CHEVREUIL, PHARE À L'ILE AU :—Voir 65 des documents de la session.

CHIGNECTOU, CIE DU CHEMIN DE FER DE TRANSPORT MARITIME DE :—

1. Chambre se forme en comité général concernant la Cie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou; recommandation de Son Excellence, 182. Chambre en comité général; résolution rapportée pourvoyant à la prolongation du délai fixé pour l'achèvement des travaux et concernant son droit relatif au subside accordé, etc.; adoptée; bill 192. Voir ci-dessous, 2.
2. Bill établissant de nouvelles dispositions au sujet de l'octroi d'une subvention à la Cie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou (limitée) sir Charles Tupper; ordonné; présenté, 192. Lu la 2^e fois, 200. En comité général; rapporté, 201; passé, 203. Par le Sénat, 249. S. R., 391. (51 Vic. c. 4.)

CHINOOK ET DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX, CIE DU CHEMIN DE FER DE LA ZONE :—Pétition demandant une charte, 68. Avis; bill, 78. Renvoyé au comité, 105. Rapporté avec des amendements, 168. En comité général; rapporté; passé, 166. Par le Sénat, 217. S. R., 236. (51 Vic., c. 74.)

CHIPPEWAS ET OTTAWAS, SAUVAGES :—Voir 171 des documents de la session.

CHOQUETTE, P. A. :—Pétition se plaignant de M. Choquette, membre pour Montmagny, priant la Chambre de déclarer que le dit député est inhabile à siéger dans la Chambre des Communes; lue; examen d'icelle ajourné, 251.

CLANCOY, PATRIK :—Voir 63 des documents de la session.

COALITIONS COMMERCIALES :—Voir *Combinaisons*.

COLLÈGE ROYAL VICTORIA :—Pétition demandant la permission de présenter une pétition demandant une charte; renvoyée au comité des O. P., 195. Comité recommande que la permission soit accordée, 203. Pétition lue, 209. Avis spécial, 214.

COLLINGWOOD ET BAIE DE QUINTÉ, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant une charte, 67. Avis, 78. Bill, 79. Renvoyé au comité, 96. Rapporté avec des amendements, 128. En comité général; modifié; examiné; passé, 143. Par le Sénat, 177. S.R., 236. (51 Vic., c. 70.)

COLLINGWOOD, HOPITAL GÉNÉRAL ET DE MARINE DE :—Voir 66 *des documents de la session*.

COLOMBIE-ANGLAISE : Voir 76, 57 *des documents de la session*.

Acte de la représentation.

COLONISATION, COMPAGNIES DE :—Voir 67, 88, 89 *des documents de la session*.

COMBINAISONS DANS LA VENTE DES PRODUITS ÉTRANGERS OU CANADIENS :

1. Motion par M. Wallace qu'il soit nommé un comité spécial pour examiner certaines combinaisons que l'on dit exister au sujet de l'achat et de la vente en Canada de tous produits étrangers ou canadiens, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et documents, et d'examiner sous serment les témoins; aussi que l'article 78 du règlement soit suspendu quant au nombre des membres; amendement proposé par M. Edgar d'ajouter après le mot "vente," les mots "ou de la fabrication et de la vente," adopté, 59. Motion telle qu'amendée, adoptée, 60. Permission d'employer un sténographe, 65. Pouvoirs conférés au comité de manière à y comprendre les prétendues combinaisons des compagnies d'assurance contre le feu, 88. Rapport, 284. (Appendice n° 3). A être imprimé, 288.
2. Bill à l'effet de prévenir et supprimer les coalitions pour gêner le commerce (M. Wallace); ordonné; présenté, 302.
3. Pétitions demandant à la Chambre de prendre des mesures en vue de protéger les requérants contre les dommages ou pertes occasionnés par certaines associations ou combinaisons illégales, 103, 112.

COMITÉS :

1. Résolution pour la nomination de neuf comités permanents, 46. Comité spécial pour nommer les comités permanents, 52. Rapport, 53, 55. Concourt dans le rapport en ce qui concerne le comité des Ordres Permanents, 55. Autres comités, 57. Voir *Agriculture et colonisation*. *Banque et Commerce*. *Bills privés*, 20. *Lois expirantes*. *Ordres permanents*. *Impressions*, 2. *Privilèges et élections*. *Comptes publics*. *Chemin de fer*, 2.
2. Comités généraux, 245.
3. Procédés des comités généraux entrés dans les journaux, 246.
4. Rapport de progrès et permission de siéger de nouveau, 234. Le même jour, 291.
5. Nomination des comités spéciaux, 60, 187. Voir *Combinaisons*. *Débats*, 1. *Acte frauduleux contre les fermiers*. *King, James* 2.
6. Motion pour la nomination d'un comité spécial retirée, 88, 169. Modifiée, 59.

COMITÉS—*Suite.*

7. Que l'article 78 du règlement soit suspendu en ce qui concerne le nombre de membres devant former le dit comité, 60.
8. Pouvoirs conférés à un comité spécial sont étendus, 88.
9. Pouvoir d'employer des sténographes, 61, 65, etc.
10. Comités mixtes. Voir *Bibliothèque. Impressions*, 2.
11. Réduction du quorum des comités permanents, 54, 55.
12. Membres ajoutés, 158, 185.
13. Nom d'un membre substitué à celui d'un autre sur un comité spécial, 58, 243.
14. Instructions à un comité spécial, 136, 242.
15. Pour envoyer quérir personnes et papiers, 59, 242.
16. Motion pour l'adoption du rapport d'un comité spécial amendé, 248. Débat, ajourné sur la motion de concours, 185.
17. Rapport d'un comité spécial renvoyé de nouveau, 185, 209. Partie d'un rapport, 65.
18. Partie d'un rapport adopté, 55, 65, etc.
19. Rapports des comités spéciaux devant être imprimés, 288.

COMMERCE ET NAVIGATION, TABLEAUX DE :—Voir 68 *des documents de la session.*

COMMISSION ROYALE DES CHEMINS DE FER, RAPPORT DE LA :—Voir 38 *des documents de la session.*

COMMISSIONS ADRESSÉES AUX OFFICIEERS PUBLICS :—Voir 182 *des documents de la session.*

COMMUTATIONS DE SENTENCES :—Voir *peines et Pardons.*

COMPTES PUBLICS :—Nomination du comité permanent des comptes publics, 54, 58. Documents renvoyés à ce comité ; comptes publics pour 1886-87 ; rapport de l'auditeur-général ; mandats émis par le gouverneur général ; dépenses imprévues pour 1887-88, 61. Etat donnant les dépenses du chemin de fer Intercolonial portées au compte du capital, depuis 1879 (documents de la session n° 59*a*.) 233. Permission d'employer un sténographe, 173. 1er rapport, concernant la propriété de Markland, 277. Concours, 284. Voir 170 *des documents de la session.*

CONFÉRENCE COLONIALE, DÉLIBÉRATIONS DE LA :—Voir 71 *des documents de la session.*

CONFISCATIONS :—Voir *Trahison et félonie.*

CONVICTIONS SOMMAIRES :—Bill modifiant le c. 178 des S.R.C., l' " Acte des convictions sommaires " (M. Thompson) ; ordonné ; présenté, 214. Lu la 2e fois, 264. En comité général ; modifié ; examiné ; passé, 272. Par le Sénat avec des amendements, 322. Adopté, 327. S.R., 393. (51 Vic., c. 45.)

CCUR DE L'ECHIQUIER :—Voir 72 *des documents de la session. Cours Suprême et de l'Echiquier*, 1-3.

COUR MARITIME :—Bill à l'effet d'étendre la juridiction de la Cour Maritime d'Ontario (M. Charlton) ; ordonné ; présenté, 95. Lu la 2e fois ; en comité général ; modifié ; examiné ; passé, 305. Par le Sénat, 345. S.R., 393. (51 Vic., c. 39.)

COURS PROVINCIALES, JUGES DES :—Voir *Juges des*.

COURS SUPRÊME ET DE L'ÉCHIQUEUR :

1. Bill modifiant de nouveau l'Acte des cours Suprême et de l'Échiquier, c. 135 des S.R.C. (M. Thompson); ordonné; présenté, 229. Lu la 2e fois; en comité général; modifié; examiné; passé, 264. Par le Sénat avec des amendements, 293. Adopté, 304. S.R., 392. (51 Vic., c. 37.)
2. Bill modifiant de nouveau l'Acte des cours Suprême et de l'Échiquier (M. Thompson); ordonné; présenté, 210. Ordre pour la 2e lecture rescindé; bill retiré, 264.
3. Bill modifiant de nouveau l'Acte des cours Suprême et de l'Échiquier, c. 135, S.R.C. (M. Baker); ordonné; présenté, 118.

Voir 73 des documents de la session. *Electors*, 2. *Orateur*, 8.

CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX, PRÉVENIR LA :—Voir *Animaux*, 1, 2.

CULBERTSON, ARCHIBALD :—Voir 172 des documents de la session.

DÉBATS :

1. Nomination du comité spécial chargé de contrôler la publication des débats officiels, 50. Premier rapport recommandant la nomination de M. Thomas P. Owens, et qu'une gratuité soit accordée à madame Eyvel, que l'ordre de la Chambre, soit de nouveau suspendu en ce qui a trait à l'impression et à la publication du rapport officiel des débats de la présente session, en format octavo et en caractère bréviaire, aussi, que le rapport des débats de la présente session soit imprimé et publié par MM. Maclean, Roger et Cie, et que la reliure des Débats soit de nouveau accordée à M. Woodburn, 57. 2ème rapport recommandant que le salaire de M. J. C. Boyce soit augmenté, et que MM. Brewer et Hartney reçoivent une augmentation annuelle, 110. Motion adoptée. Débat ajourné sur icelle, 185. Repris, amendement proposé par sir H. L. Langevin que la partie qui a trait à M. Boyce soit adoptée, et que le reste de ce rapport qui concerne MM. Brewer et E. P. Hartney soit renvoyé à la commission du service intérieur de la chambre des Communes, adopté. Motion telle qu'amendée, adoptée, 248. 3ème rapport, recommandant la nomination de MM. Monpetit, Boisvert et McLeod, traducteurs du compte-rendu officiel des débats; aussi soumet pour l'information de la Chambre un mémoire donnant le montant estimatif de l'économie effectuée par l'emploi de rapporteurs officiels pour le compte-rendu de commissions d'enquête, 272-73. Motion pour l'adoption, amendement proposé, que le dit rapport ne soit pas adopté, mais qu'il soit renvoyé au dit comité avec instruction de s'enquérir s'il ne serait pas juste d'accorder une indemnité à MM. A. E. Poirier, R. et E. Tremblay, amendement retiré. Rapport adopté, 289.
2. Motion par M. Laurier, que tout en professant le plus grand respect pour la position prise par M. l'Orateur au sujet de son pouvoir en cette affaire, cette Chambre exprime hautement son opinion que la publication et la traduction des débats et tout ce qui s'y rattache, sont du ressort exclusif de la Chambre même, que ce contrôle doit être exclusivement exercé, avec la sanction de la Chambre, dans chaque cas, par l'entremise du dit comité, et que dans les circonstances, l'action prise par M. l'Orateur est un empiètement sur les droits et les privilèges de cette Chambre, et qu'elle est de nul effet, 173. Amendement proposé par M. Mills (Bothwell), que l'action

DÉBATS — Suite.

de M. l'Orateur n'était pas justifiée par les circonstances du cas actuel, etc. ; débat interrompu par l'appel des bills privés, 174. Repris, 177. Amendement proposé par sir John A. Macdonald, que M. l'Orateur a agi dans la limite de ses attributions et a exercé son autorité avec égard à la dignité de cette Chambre, etc., 178. Adopté ; motion principale telle qu'amendée, adoptée, 179.

3. Documents concernant la démission de MM. A. E. Poirier et E. et R. Tremblay, employés comme traducteurs français des débats, 62. (App. n° 1.)

DÉLÉGUÉS DE L'ÎLE DE LA :—Voir, *Jamaïque*.

DÉPENSES IMPRÉVUES, ETATS DES :—Voir 74 *des documents de la session*.

DÉPUTÉS :

1. Députés ayant prêté serment conformément à la loi, etc., prennent leur siège en Chambre, 45, 51, 57, 110, 127, 170, 190, 270, 304.
2. Députés prennent leur siège sur la production d'un certificat d'élection de l'officier-rapporteur, mais cette Chambre recommande de s'en tenir strictement à la pratique d'exiger le rapport ordinaire, 127, 270.
3. Députés notifient M. l'Orateur des vacances survenues dans la représentation, 38, 39.
4. Certificats d'élection de différents députés. Voir *Greffier de la couronne en chancellerie*.
5. Jugements des cours d'élection concernant l'élection de certains députés. Voir *Elections* 1, 2.

DÉPUTÉ GOUVERNEUR :

1. Se rend à la salle des séances du Sénat pour donner la sanction royale aux bills passés par le Sénat et la Chambre des communes, 234.
2. Désire la présence des membres dans la salle des séances du Sénat, 236.
3. Donne la sanction royale à certains bills passés durant la session, 236.

DERBY, EMBRANCHEMENT DE CHEMIN DE FER DE :—Voir 57-63 *des documents de la session*.

DÉSAVEU DES ACTES PROVINCIAUX :—Voir 75 *des documents de la session*.

DÉTROIT, CIE DU PONT ET DE LA RIVIÈRE :—Pétition demandant une charte, 67. Avis spécial ; bill, 90. Renvoyé au comité, 144. Rapporté avec des amendements, 190. En comité général ; modifié ; examiné, 196. Passé, 205. Par le Sénat, 241. S. R., 391. (51 Vic., c. 91.)

DETTE FLOTANTE :—Voir *Emprunt*.

DIMANCHE :—Pétitions pour un acte prohibant le trafic des chemins de fer et bateaux à vapeur, le dimanche, 86, 92, 98, 107, 140, 146, 158, 172.

Documents :

	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
DÉPOSÉS SUR LE BUREAU DE LA CHAMBRE :—		
1. <i>Agriculture</i> :—Rapport du ministre de l'agriculture. (<i>Documents n° 4.</i>)	Par ordre de S. E.	139
2. <i>Alambics saisis</i> :—Etat établissant le nombre d'alambics saisis par le département du revenu de l'Intérieur, pour les années 1878 à 1886. (<i>Non imprimé, 134</i>) (Document n° 27.)	Par ordre 27 avril 1887	55
3. <i>Allen, Warren</i> :—Papiers concernant la demande d'indemnité formulée par Warren Allen pour bateau traîneau brûlé dans le mois de janvier 1885.	Par ordre 189	—
4. <i>Anvers, Exposition Internationale d'</i> :—Rapport de l'Exposition Internationale d'Anvers. (<i>Imprimé.</i>) (Document n° 12e.)	—	—
5. <i>Archives</i> :—Rapport sur les archives canadiennes, 1887. (<i>Imprimé.</i>) (Document n° 4a)	—	—
6. <i>Assurance</i> :—Sommaire des relevés des compagnies d'Assurance au Canada pour 1887. (<i>Imprimé.</i>) (Document n° 9.)	Par acte	238
7. Rapport du surintendant des compagnies d'assurances pour 1887. (<i>Imprimé.</i>) (Document n° 9a)	Par acte	—
8. Etat indiquant le montant des risques couverts par les assurances contre l'incendie au 31 décembre de chaque année, de 1881 à 1887; le nombre de polices d'assurance en vigueur.	Par ordre 188	—
9. <i>Aubry, Rév. M.</i> :—Correspondance au sujet de la rémunération des services du rév. M. Aubry, comme chapelain de l'école militaire de Saint-Jean, P. Q.	Adresse 168	—
10. <i>Auditeur-général</i> :—Rapport sur les comptes de crédit. (<i>Renvoyé, 61.</i>) (Document n° 2.)	Par acte	51
11. <i>Baie de Quinté, Pont sur la</i> :—Correspondance relative à la construction d'un pont sur la Baie de Quinté, à Belleville.	Par ordre 196	—
12. <i>Baie Fortune, brise-lames</i> :—Rapport de l'ingénieur en chef sur le brise-lames de la Baie Fortune, Ile P.-E. (<i>Non imprimé, 280.</i>) (Document n° 34c.)	Par ordre 169	223
13. <i>Banques</i> :—Liste des actionnaires des diverses banques chartées. (<i>Imprimé.</i>) (Document n° 17.)	Par acte	101

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS	PRÉ-SENTÉS...
14. <i>Baptêmes, mariages et sépultures</i> :—Documents et états dans les districts de Québec pour 1886. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document n° 74.</i>)	Par acte	314
15. <i>Bateaux à vapeur, inspection des</i> :—Rapport du président du bureau d'inspection des bateaux à vapeur pour 1887. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document n° 5a</i>)	Par acte	—
16. <i>Bâtiments en détresse</i> :—Correspondance concernant le refus de la part des autorités des Etats-Unis pour permettre aux navires du Canada de venir en aide aux bâtiments canadiens en détresse dans les eaux américaines. (<i>Imprimé, 801.</i>) (<i>Document n° 65.</i>)	Adresse 170	214
<i>Behring, mer de :</i> 17. Correspondance concernant la saisie de navires anglais dans la mer de Behring. (<i>Imprimé, 280.</i>) (<i>Document n° 65a.</i>)	Par ordre de S. E.	216
18. Etat supplémentaire sur le même sujet. (<i>Imprimé, 287.</i>) (<i>Document n° 65b.</i>)	Par ordre de S. E.	219
19. Nouvelle correspondance sur le même sujet. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document n° 65c.</i>)	—	313
20. Correspondance au sujet de la saisie de navires canadiens pendant qu'ils se livraient à la pêche au phoque dans la mer de Behring.	Adresse 210	—
21. <i>Bibliothèque du parlement</i> :—Rapport des bibliothécaires conjoints. (<i>Imprimé, 133.</i>) (<i>Document n° 20.</i>)	Par acte	47
22. <i>Billets de la Puissance</i> :—Copie du contrat pour l'impression des billets de la Puissance. (<i>Non imprimé, 282.</i>) (<i>Document n° 60.</i>)	Par ordre 167	189
23. <i>Boisvert, Louis</i> :—Copie de l'ordre en conseil nommant Louis Boisvert gardien du phare aux Grondines en remplacement de E. Trottier. (<i>Non imprimé, 134.</i>) (<i>Document n° 26.</i>)	Adresse 6 juin, 1887.	55
24. <i>Bons et garanties enregistrés</i> :—Etat des bons et garanties enregistrés dans le département du secrétaire d'Etat. (31 Vic., c. 37, clause 15.) (<i>Non imprimé, 136.</i>) (<i>Document n° 37.</i>)	Par acte	83
25. <i>Brise-lames</i> :—Correspondance touchant la construction ou la réparation de brise-lames ou jetées à Scott Bay, Horton Landing et Boot Island, N.-E. (<i>Non imprimé, 280.</i>) (<i>Document n° 34b.</i>)	Par ordre 6 juin, 1887	153

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
<i>Budgets, service public :</i>		
26. Budget pour le service de 1888-89. Renvoyé. (Voir <i>Subsides</i> , 1.) (Document n° 1a)	Message	63
27. Budget supplémentaire pour le service de 1887-88. Renvoyé. (Voir <i>Subsides</i> , 1.) (Document n° 1b)	Message	208
28. Budget supplémentaire pour le service de 1888-89. Renvoyé. (Voir <i>Subsides</i> , 1.) (Document n° 1b.)	Message	266
<i>Câbles sous-marins :</i>		
29. Rapport du Conseil privé au sujet de la convention pour la protection des câbles sous-marins. (Non imprimé, 284.) (Document n° 73.)	—	Sénat
30. Correspondance, etc., relative à un câble sous-marin entre l'île Pelée et la terre ferme.	Adresse 185	—
31. <i>Canaux, statistiques des</i> :—Statistiques des canaux pour 1886. (Imprimé) (Document n° 16a.)	—	—
<i>Chambre des Communes :</i>		
32. Etat des recettes et dépenses du comptable pour 1886-87, tel qu'audit.	Par acte	98-100
33. Minutes du conseil nommant les commissaires pour les fins et en vertu des dispositions de l'acte relatif à l'économie interne de la Chambre des Communes.	Message	59
34. Papiers concernant quelque changement à apporter dans le système de ventilation de la salle des délibérations de la Chambre des Communes. (Non imprimé, 283.) (Document n° 70.)	Par ordre 6 juin 1887	248
35. <i>Charbon</i> :—Etat donnant toutes soumissions, etc, reçues par le gouvernement pour charbon durant l'année 1887.	Par ordre 188	—
36. <i>Chemins de fer</i> :—Rapport annuel du ministre des chemins de fer, pour 1886-87. (Document n° 8.)	Par ordre de S.E.	78
37. Rapports et statistiques des chemins de fer, etc., de la Puissance pour 1886-87. (Imprimé) (Document n° 8b.)	Par acte	292
38. Rapport de la Commission Royale des chemins de fer, avec annexes. (Imprimé, 279.) (Document n° 8a.)	Par ordre de S.E.	58
39. Réponse partielle sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique Canadien, et donnant des détails concernant le choix de la route et le progrès des travaux, etc. (Imprimé, 279.) (Document n° 25a.)	Par résolution du 20 février 1882	86

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS	PRÉ-SENTÉS.
40. Etat supplémentaire sur le même sujet. (<i>Imprimé</i> , 279.) (Document n° 25b.)	—	108
41. Etat indiquant la quantité du matériel roulant acheté pour le chemin de fer Intercolonial pendant le dernier semestre de 1887. (<i>Non imprimé</i> , 282.) (Document n° 59.)	Par ordre 66	182
42. Relevé détaillé des dépenses du chemin de fer Intercolonial porté au compte du capital pour les années 1879 à 1887. <i>Renvoyé</i> , 233. (<i>Non imprimé</i> , 282.) (Document n° 59a.)	Par ordre 88	182
43. Correspondance avec Noël Fortin concernant l'accident et les dommages causés à ce dernier sur le chemin de fer de l'Intercolonial. (<i>Non imprimé</i> , 282.) (Document n° 59a.)	Par ordre 195	223
44. Relevé des accidents arrivés aux trains de l'Intercolonial depuis le 1er avril 1887 jusqu'au 1er mars 1889 (<i>Non imprimé</i> , 282.) (Document n° 59e.)	Par ordre 66	218
45. Correspondance concernant la destitution de O. Carbonneau, E. Gaumont et F. Pelletier, employés sur le chemin de fer Intercolonial. (<i>Non imprimé</i> , 282.) (Document n° 59f.)	Adresse 20 avril 1886	252
46. Relevé des accidents de chemins de fer signalés au gouvernement en 1886. (<i>Non imprimé</i> , 281.) (Document n° 58.)	Par ordre 67	180
47. Etat indiquant le montant voté depuis 1880 comme subventions au chemin de fer. (<i>Non imprimé</i> , 281.) (Document n° 58a.)	Par ordre 88	182
48. Correspondance concernant la construction d'un chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest <i>via</i> Rapid City, par des personnes autres que les concessionnaires du chemin de fer du Grand-Nord-Ouest.	Par ordre 167	—
49. Copie des rapports d'exploration des chemins de fer entre le détroit de Canso à Louisbourg, <i>vid</i> St. Peters, en 1885, avec les évaluations du coût des deux lignes, et copie de tous arguments soumis au gouvernement, à l'encontre de la route du Grand-Narrows. (<i>Non imprimé</i> , 281.) (Document n° 58d.)	Adresse 6 juin 1887	235
50. Copie de toutes réclamations pour expropriations de terrains pour la construction de l'embranchement de Saint-Charles, dans le comté de Lévis. (<i>Non imprimé</i> , 182.) (Documents n° 58e.)	Par ordre 6 juin 1887	252

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS	PRÉ-SENTÉS.
51. Correspondance concernant le remboursement par le gouvernement des deniers payés par certaines municipalités pour les droits d'expropriation pour le chemin de fer de Prolongement-Est. (<i>Non imprimé</i> , 288.) (<i>Documents n° 58g.</i>)	Par ordre 186	273
52. Copie de toutes soumissions reçues pour le clôturage du chemin de fer de prolongement vers l'est et de l'Intercolonial, à partir de Pictou Landing à la jonction de Windsor. (<i>Non imprimé</i> , 282.) (<i>Document n° 59c.</i>)	Par ordre 185	218
53. Correspondance concernant des subventions à certaines compagnies de chemins de fer, suivantes, savoir : Québec Central, Québec et Lac Saint-Jean, Pontiac au Pacifique, Jonction de Montréal à Champlain, Port Arthur, Duluth et de l'Ouest et du chemin de fer de Témisconata. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document n° 58j.</i>)	—	307
54. Correspondance concernant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer Central du Grand-Nord Ouest. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document n° 58k.</i>)	Par ordre 168	315
55. Documents concernant l'octroi des terres à la compagnie du chemin de fer de la Souris aux Montagnes Rocheuses. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document n° 58l.</i>)	Par ordre 167	315
56. Documents concernant l'octroi des terres à la compagnie du chemin de fer Central du Nord-Ouest. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document n° 58m.</i>)	Par ordre 167	315
57. Copie du rapport du comité du Conseil privé, au sujet des chemins de fer dans le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie-Anglaise, ainsi que le rapport du ministre des chemins de fer et canaux sur ce sujet. (<i>Non imprimé</i> 238.) (<i>Document n° 66.</i>)	Par ordre de S.E.	222
58. Correspondance avec M. Allan Knight au sujet de dommages subis par lui en rapport avec l'embranchement de Derby. (<i>Non imprimé</i> , 281.) (<i>Document n° 58c.</i>)	Par ordre 186	229
59. Correspondance avec Allan Bryanton concernant la construction d'une plateforme près de sa propriété sur la ligne d'embranchement de Derby. (<i>Non imprimé</i> , 288.) (<i>Document n° 58h.</i>)	Par ordre 187	273
60. Correspondance avec Albert Bryanton pour placer une ligne d'évitement sur l'embranchement de Derby. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document n° 58i.</i>)	Par ordre 186	273

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
61. Correspondance relativement aux dommages subis par John Knight en rapport avec le chemin de fer d'embranchement de Derby. (<i>Non imprimé.</i>) (Document n° 58n.)	Par ordre 186	347
62. Correspondance avec Samuel Russell au sujet d'une réclamation pour dommages causés à sa propriété par le chemin de fer d'embranchement de Derby. (<i>Non imprimé</i>) (Document n° 58o.)	Par ordre 186	388
63. Correspondance avec Patrick Clancey au sujet de dommages subis par lui en rapport avec le chemin de fer d'embranchement de Derby. (<i>Non imprimé.</i>) (Document n° 58p.)	Par ordre 186	389
64. Correspondance avec MM. Sims et Slater, entrepreneurs de la section Est du chemin de fer du Cap-Breton.	Par ordre 242	—
65. <i>Chevreuil, Phare à l'Île au :</i> —Correspondance concernant la construction d'un phare à l'extrémité nord de l'Île au Chevreuil, dans la rivière Sainte-Claire.	Par ordre 242	—
66. <i>Collingwood, Hôpital général et de marine de :</i> —Etat pour l'année 1885. (<i>Non imprimé.</i>) (Document n° 47.)	—	314
67. <i>Colonisation, Sociétés de :</i> —Etat indiquant le nombre de sociétés de colonisation existant actuellement au Manitoba et au Nord-Ouest. (<i>Imprimé.</i>) (Document n° 40h.)	Par ordre 145	314
68. <i>Commerce et Navigation, Tableaux du :</i> —Tableaux du Commerce et de la Navigation pour 1886-87. (Document n° 3.)	Par ordre de S.E.	52
69. <i>Commission Royale du Travail :</i> —Copie des instructions de la Commission Royale du Travail.	Adresse 168	—
70. <i>Comptes publics :</i> —Comptes publics pour l'exercice 1886-87. (<i>Renvoyé, 61.</i>) (Document n° 1.)	Par ordre de S.E.	51
71. <i>Conférence Coloniale :</i> —Copie des procédés de la Conférence Coloniale tenue à Londres en 1887, concernant les communications postales et télégraphiques au Canada ; aussi correspondance sur ce sujet depuis la date de cette conférence. (<i>Imprimé</i>) (Document n° 76.)	—	Sénat.
72. <i>Cour de l'Echiquier :</i> —Rapport des nouveaux règlements et de la procédure de la Cour de l'Echiquier du Canada. (<i>Non imprimé, 135.</i>) (Document n° 46.)	Par acte	108

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS	PRÉ- SENTÉS.
73. <i>Cour Suprême</i> :—Rapport au sujet de l'ordre général n° 83, qui a été fait par les juges de la Cour Suprême pendant l'année dernière. (<i>Non imprimé</i> , 281.) (Document n° 46a.)	Par acte	153
74. <i>Dépenses imprévues</i> :—Relevé des dépenses imprévues. (<i>Renvoyé</i> , 61.) (<i>Non imprimé</i> , 134.) (Document n° 2s.)	Par acte	51
75. <i>Désaveu</i> :—Correspondance avec le gouvernement impérial relativement au désaveu des actes du Manitoba concernant les chemins de fer. (<i>Imprimé</i> , 280.) (Document n° 58b.)	Adresse 170	190
76. Rapports du Conseil Privé concernant le désaveu de certains actes passés par la législature de la province de la Colombie Anglaise. (<i>Imprimé</i> , 280.) (Document n° 68.)	Par ordre de S. E.	235
77. <i>Duncan W. L.</i> :—Copie des procédés de l'enquête faite sur le corps de W. L. Duncan, tué sur le chemin de fer Intercolonial à Sainte-Flavie. (<i>Non imprimé</i> , 282.) (Document n° 59b.)	Par ordre 145	194
78. <i>Exploration géologique</i> :—Rapport annuel du bureau géologique et d'histoire naturelle du Canada. (<i>Imprimé pour la distribution seulement.</i>) (Document n° 39.)	—	127
79. <i>Falsification des substances alimentaires</i> :—Rapport sur les falsifications des substances alimentaires. (<i>Imprimé.</i>) (Document n° 16c.)	—	—
80. <i>Fermes expérimentales</i> :—Rapport fait par le professeur Saunders relativement au site de la ferme expérimentale dans le Nord-Ouest. (<i>Non imprimé</i> , 283.) (Document n° 71.)	Par ordre 145	252
81. Correspondance au sujet du site de la ferme expérimentale à Grenfell, territoire du Nord-Ouest.	Par ordre 187	—
82. Rapport du directeur, de l'entomologiste et botaniste, du chimiste et de l'horticulteur pour l'année 1887. (<i>Imprimé.</i>) (Document n° 4d.)	Par acte	—
83. <i>Franchise, admission de certains articles en</i> :—Dépêche de sir L. West, et copie du rapport du Conseil Privé concernant l'admission en franchise de certains articles, lorsqu'il paraîtra que des articles similaires du Canada pourront être importés en franchise par les États-Unis. (<i>Imprimé</i> , 279.) (Document n° 53.)	—	159

DOCUMENTS :—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
84. <i>Gouverneur-général</i> —Etat indiquant la somme qu'a coûtée au Canada l'entretien du bureau du gouverneur-général depuis la Confédération. (<i>Non imprimé.</i>) (Document n° 78.)	—	Sénat
85. <i>Guimond, Louis</i> :—Correspondance concernant la propriété incendiée de Louis Guimond. (<i>Non imprimé.</i>) (Document n° 49.)	—	Sénat
86. <i>Importations et exportations</i> :—Etat des importations et exportations du 1er juillet 1887, au 1er mars 1888. (<i>Non imprimé, 135.</i>) (Document n° 45.)	Par ordre 59	101
87. <i>Impressions et papeterie publiques</i> :—Rapport annuel du département des impressions et de la papeterie publiques pour l'année 1886-87. (Document n° 12a)	Par ordre de S.E.	95
88. <i>Inspecteurs de homesteads</i> :—Etat donnant le nom et le domicile de chaque inspecteur de homesteads et de chaque inspecteur de colonisation dans le Manitoba et le Nord-Ouest. (<i>Non imprimé.</i>) (Document n° 40c.)	Par ordre 69	314
89. Etat donnant les noms de chaque inspecteur de colonisation et de homestead dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest. (<i>Non imprimé.</i>) (Document n° 40a.)	Par ordre 188	314
90. <i>Intérieur</i> :—Rapport annuel du département de l'intérieur pour l'année 1887. (Document n° 14.)	Par ordre de S.E.	52
91. <i>Jamaïque</i> :—Correspondance se rattachant à la visite des délégués de l'Ile de la Jamaïque à Ottawa en 1885.	Adresse 196	—
92. <i>Jubilé de Sa Majesté, adresse</i> :—Dépêche exprimant les remerciements de Sa Majesté pour l'adresse conjointe du Sénat et de la Chambre des Communes à l'occasion du cinquantième anniversaire du règne de Sa Majesté.	Message	56
93. <i>Juges</i> :—Etat donnant les noms de tous les juges de cours supérieure, de loi ou d'équité admis à la retraite en Canada. (<i>Non imprimé, 281.</i>) (Document n° 46b.)	Par ordre 66	166
94. <i>Kamloops, C. A.</i> :—Rapport de M. Parmelee sur l'a-propos de faire de Kamloops un port douanier. (<i>Non imprimé, 281.</i>) (Document n° 54.)	Par ordre 145	167

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
95. <i>Lachine, Canal</i> :—Rapport de la Commission Royale sur le louage des pouvoirs d'eau au canal Lachine. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document n° 30.</i>)	Par ordre de S.E.	65
96. <i>L'Ardoise, Brise-lames de</i> :—Copies des explorations et rapport concernant le brise-lames de l'Ardoise. N.-E. (<i>Non imprimé, 135.</i>) (<i>Document n° 31a.</i>)	Par ordre 6 juin, 1887	94
97. <i>Législation provinciale</i> :—Correspondance et rapport du ministre de la justice à ce sujet, 1884-87. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document n° 21.</i>)	—	—
98. <i>Lévi, David</i> :—Papiers et documents se rapportant à la saisie de diamants et autres pierres précieuses à Québec sur le nommé David Lévi.	Adresse 224	—
99. <i>Liqueurs. Acte des licences pour la vente des</i> :—Relevé du montant payé en rapport avec l'acte des licences pour la vente des liqueurs. (<i>Non imprimé, 281.</i>) (<i>Document n° 56.</i>)	Par ordre 145	172
100. <i>Mandats du Gouverneur-Général</i> :—Relevé des mandats du gouverneur-général pour les exercices 1886-87. et de 1887-88. (<i>Renvoyé, 61.</i>) (<i>Non imprimé, 134.</i>) (<i>Document n° 22.</i>)	Par acte	51
101. <i>Marine</i> :—Rapport annuel du département de la marine pour 1886-87. (<i>Document n° 5.</i>)	Par ordre de S. E.	97
102. <i>Mattawa, Rivière</i> :—Copie des contrats conclus avec John Harvey pour la construction de glissoires etc., dans la rivière Mattawa. (<i>Non imprimé, 283.</i>) (<i>Document n° 63.</i>)	Par ordre 6 juin, 1887	209
103. <i>McDonald, George J.</i> :—Documents concernant la demande de George J. McDonald, relativement à l'exposition du Centenaire. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document n° 75.</i>)	Par ordre 189	328
104. <i>Midland, havre de</i> :—Correspondance concernant les améliorations du havre de Midland.	Adresse 242	—
105. <i>Milice et Défense</i> :—Rapport annuel du ministre de la milice et de la défense; aussi la liste des miliciens. (<i>Document n° 10.</i>)	Par ordre de S. E.	51
106. Correspondance, etc., relativement à la requête présentée de la part du bataillon de York-Simcoe pour l'allocation du petit équipement pendant la campagne du Nord-Ouest. (<i>Non imprimé, 141.</i>) (<i>Document n° 51.</i>)	Adresse 69	120

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
107. Copie de la requête et de plusieurs autres citoyens demandant à l'honorable ministre de la milice de voir à ce qu'ils soient protégés pendant les exercices de tir qui se font chaque année au bout de l'île d'Orléans.	Par ordre 168	—
108. Correspondance relative à la traduction en français du " <i>Field Exercise.</i> "	Par ordre 168	—
109. Etat donnant toutes les soumissions, etc., pour habillements de la milice depuis le 1er janvier 1883. (<i>Non imprimé.</i>) (Document n° 62.)	Par ordre 188	289
110. Papiers relatifs aux pensions payées—au soldat d'artillerie Ryan, artillerie de garnison de Montréal, et au sergent Valiquette, 65ème bataillon; salaire du gardien Bedford, champ de tir, Québec; coût de remèdes, écoles d'infanterie de Frédéricton, N. B.,—de Saint-Jean, Québec; et pensions accordées aux représentants du capitaine F. T. Brown, et au lieutenant Charles Swinford. (<i>Non imprimé.</i>) (Document n° 62a.)	—	289
111. Correspondance au sujet de la fourniture de l'eau de l'aqueduc à la cartoucherie et à la salle d'exercices de la cité de Québec.	Par ordre 223	—
<i>Montréal, havre de :</i>		
112. Rapport annuel des commissaires du havre de Montréal pour l'année 1887. (<i>Non imprimé, 283.</i>) (Document n° 69a.)	—	244
113. Etat faisant connaître le montant dépensé pour l'amélioration du havre de Montréal et de Québec, et du creusement du lac Saint-Pierre.	Par ordre 69	—
114. <i>Morin, Dr. J. A.</i> :—Copie de la réclamation du Dr J. A. Morin, pour soins médicaux donnés à Odilon Fournier, serrefrein sur le chemin de fer Intercolonial.	Adresse 169	—
115. <i>Neely Thomas</i> :—Correspondance, etc., relativement au cas du soldat Thomas Neely, ci-devant de la compagnie "C", école d'infanterie.	Adresse 167	—
<i>Northern Light, Steamer :</i>		
116. Etat donnant les noms et le nombre d'hommes employés à bord du <i>Northern Light</i> , au cours de Tété de 1887. (<i>Non imprimé, 281.</i>) (Document n° 55a.)	Par ordre 60	172

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
117. Etat donnant la date à laquelle le steamer <i>Northern Light</i> a commencé ses voyages entre l'île du Prince Edouard et Pictou, le nombre de voyages faits et le nombre de voyageurs transportés. (<i>Non imprimé.</i> 281.) (<i>Document n° 55.</i>)	Par ordre 66	172
118. Rapport indiquant le temps où le <i>Northern Light</i> a commencé le service de traverse pour l'hiver de 1887-88; le nombre de voyages faits, etc.	Par ordre 169	—
119. Correspondance et rapports relatifs au <i>Northern Light</i> , pour l'année 1887-88; aussi rapports concernant le steamer <i>Alert</i> .	Par ordre 186	—
120. Etat donnant les noms et les salaires de tous les capitaines en charge de steamers du gouvernement; aussi le salaire du capitaine du <i>Northern Light</i> ; aussi donnant les noms et le nombre d'hommes employés à bord du dit steamer. (<i>Non imprimé,</i> 281.) (<i>Document n° 55a.</i>)	Par ordre 60	171
121. Etat supplémentaire sur le sujet précédent. (<i>Document n° 55b.</i>)	—	248
122. <i>Northumberland, détroit de</i> :—Copie du rapport des ingénieurs et explorateurs nommés pour faire l'exploration du détroit de Northumberland, dans le but de s'assurer si la construction d'un tunnel pour traverser le détroit est praticable.	Par ordre 169	—
123. Correspondance relative à l'exposition du détroit de Northumberland en vue de la construction d'une voie sous-marine. (<i>Imprimé,</i> 280.) (<i>Document n° 67.</i>)	Par ordre 6 juin, 1887	235
124. Plans et rapports de la dernière exploration concernant la voie sous-marine traversant le détroit de Northumberland. (<i>Imprimé,</i> 280.) (<i>Document n° 67a.</i>)	—	Sénat
125. <i>Ottawa, rivière</i> :—Etat indiquant le coût total de la construction des divers travaux exécutés pour la descente des bois et billots sur la rivière Ottawa et ses tributaires. (<i>Non imprimé,</i> 282.) (<i>Document n° 61a.</i>)	Par ordre 187	214
126. <i>Pêcheries</i> :—Rapport annuel du département des pêcheries pour 1887. (<i>Document n° 6.</i>)	—	—
127. Rapport des Commissaires chargés de faire une enquête et un rapport sur les pêcheries de homard et d'huîtres. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document n° 6a.</i>)	—	104-

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
128. Rapport spécial sur la protection des Pêcheries, 1888. (<i>Imprimé.</i>) (Document n° 6b.)	—	—
129. Copie du traité des pêcheries avec les Etats-Unis relativement aux pêcheries du Canada et de Terre-Neuve. (<i>Imprimé, 287.</i>) (Document n° 36.)	Message	83
130. Copie de la déclaration faite par les plénipotentiaires anglais à la commission des pêcheries. au sujet de la réciprocité commerciale entre le Canada et les Etats-Unis, et de la réponse faite par les plénipotentiaires américains. (<i>Imprimé, 279.</i>) (Document n° 36a.)	—	83
131. Communications relatives à la question des Pêcheries par T. B. Bayard à sir Charles Tupper, portant la mention "personnelle et non officielle," et sa réponse. (<i>Imprimé, 134.</i>) (Document n° 36b.)	—	91
132. Dépêches et documents se rapportant à la question des pêcheries. (<i>Imprimé, 269.</i>) (Document n° 36c.)	Par ordre de S. E.	180
133. Rapport par le commandant Gordon, ou aucun autre officier employé au service de protection des pêcheries.	Par ordre 185	—
134. Correspondance et rapports relatifs à la diminution de la quantité de poisson capturé près des rives du St-Laurent, depuis Cap Chat jusqu'à la Grande Vallée	Par ordre 241	—
<i>Pénitenciers :</i>		
135. Rapport annuel du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour 1886-87. (<i>Document n° 11.</i>)	Par ordre de S.E.	51
136. Copie du contrat de D. A. Duffy pour la construction de la nouvelle aile du pénitencier de Dorchester, N.-B. (<i>Non imprimé, 135.</i>) (Document n° 42.)	Par ordre 6 juin 1887.	87
137. Copie de toutes plaintes portées par les autorités du pénitencier de St-Vincent de Paul, contre Adolphe Lefavre, depuis le 24 avril 1886. (<i>Non imprimé, 134.</i>) (Document n° 31.)	—	Sénat.
138. <i>Pictou, Hâvre de:</i> —Correspondance touchant le dragage du hâvre de Pictou. (<i>Non imprimé, 288.</i>) (Document n° 69b.)	Par ordre 187	266-

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
139. <i>Pion, A. et Cie.</i> :—Correspondance au sujet d'une réclamation de MM. A. Pion et Cie., de Québec, pour marchandises endommagées sur l'Intercolonial. (<i>Non imprimé, 282.</i>) (<i>Document n° 58f.</i>)	Par ordre 224	252
140. <i>Poids et mesures</i> :—140 rapport sur l'inspection des poids et mesures et du gaz. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document n° 16b.</i>)	—	—
141. <i>Pointe-aux-Pères, brise-lames à la</i> :—Copie des requêtes demandant la construction d'un brise-lames à la Pointe-aux-Pères. (<i>Non imprimé, 135.</i>) (<i>Document n° 34.</i>)	Par ordre 6 juin 1887.	79
<i>Police montée :</i> 142. Rapport annuel du Commissaire de la Force de Police Montée du Nord-Ouest, 1887. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document n° 28.</i>)	Par ordre de S.E.	149
143. Rapport du commissaire de la police fédérale pour 1887. (<i>Non imprimé, 134.</i>) (<i>Document n° 24.</i>)	Par acte.	51
<i>Poste, Bureau de :</i> 144. Rapport annuel du Maître Général des Postes pour 1886-87. (<i>Document n° 13</i>)	Par ordre de S.E.	55
145. Correspondance relative à l'achat d'un terrain pour y bâtir des bureaux de poste et de douane dans la ville d'Arichat. (<i>Non imprimé, 135.</i>) (<i>Document n° 43a.</i>)	Par ordre 6 juin 1887.	87
146. Correspondance relative à la construction d'un bureau de poste en la ville de Montmagny. (<i>Non imprimé, 135.</i>) (<i>Document n° 43.</i>)	Par ordre 27 avril 1887	87
147. Copie du bail par R. T. Wilson pour les nouveaux bureaux publics dans la ville de Dundas, Ontario, du rapport de l'inspecteur des bureaux de poste sur le bureau de poste nouveau, etc. (<i>Non imprimé, 135.</i>) (<i>Document n° 41.</i>)	Par ordre 25 avril 1887	87
148. Documents concernant la résignation du maître de poste de Land Villa, comté de Montmagny.	Par ordre 88	—
149. État montrant les noms de toutes les personnes qui ont soumissionné pour le transport des malles entre les glaces de côte au Cap-Traverse, I. P.-E. (<i>Non imprimé, 141.</i>) (<i>Document n° 50.</i>)	Par ordre 2 mai 1887	120
150. Correspondance concernant la construction permanente projetée d'un bureau de poste et de douane à Strathroy. (<i>Non imprimé, 280.</i>) (<i>Document n° 43b.</i>)	Par ordre 146	203

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS	PRÉ- SENTÉS.
151. Correspondance, etc., concernant la construction d'édifice public dans la cité de Saint-Hyacinthe, tels que le bureau de poste et entrepôt pour la douane (<i>Non imprimé</i> , 281.) (<i>Document n° 43c.</i>)	Par ordre 167	225
152. Correspondance concernant la destitution de M. George Olivier, comme maître de poste de la paroisse de Saint-Agapit.	Adresse 168	—
153. Correspondance concernant la construction d'un bureau de poste et de douane dans la ville de Picton, Ontario. (<i>Non imprimé</i> , 281.) (<i>Document n° 43d.</i>)	Par ordre 187	245
154. Document se rapportant à la résignation d'Antoine Audet, comme maître de poste de North Stuckley.	Adresse 223	—
155. Correspondance concernant l'établissement d'un bureau de poste à "Ingoldsby Station," Ont.	Par ordre	—
156. <i>Prêts et placements, Cie anglo-canadienne de</i> :—Etat des affaires à la date du 31 décembre 1887. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document n° 48.</i>)	Par acte	314
<i>Prince-Edouard, Ile de :</i>	Par ordre	—
157. Correspondance concernant le transport des malles provinciales supplémentaires dans l'Ile du Prince-Edouard.	65	
158. Correspondance avec le gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard relativement aux idées exprimées par lord Granville relativement aux communications continues et efficaces à établir au moyen de vapeurs entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme.	Adresse 66	—
159. <i>Québec, havre de</i> :—Rapport des commissaires du havre de Québec pour 1887. (<i>Non imprimé</i> , 283.) (<i>Document n° 69.</i>)	Par acte	241
160. <i>Québec, Hôpital de Marine à</i> :—Etat des dépenses en rapport avec le maintien de l'hôpital de marine et des immigrants à Québec. (<i>Non imprimé</i> , 134.) (<i>Document n° 29.</i>)	Par ordre 6 juin, 1887	58
<i>Rébellion de 1885 :</i>		
161. Rapports des commissaires nommés par commission royale pour s'enquérir des pertes subies dans les Territoires du Nord-Ouest pendant le dernier soulèvement. (<i>Non imprimé</i> , 135.) (<i>Document n° 40.</i>)	Adresse 70	87

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
162. Relevé du montant total déboursé par suite du soulèvement du Nord-Ouest. (<i>Non imprimé</i> , 280.) (Document n° 40a)	Par ordre 145	209
163. <i>Recettes et dépenses</i> :—Etat des recettes et des dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet 1886 au 1er mars 1887, et du 1er juillet 1887 au 1er mars 1888. (<i>Non imprimé</i> , 135.) (Document n° 32.)	Par ordre 59	69
164. <i>Revenu de l'intérieur</i> :—Rapports, états et statistiques du revenu de l'intérieur pour 1886-87. (Document n° 16.)	Par ordre de S. E.	50
165. <i>Rideau, rivière</i> :—Correspondance donnant le pouvoir de construire des ponts, barrages, brise-lames ou autres obstructions, dans la rivière Rideau. (<i>Non imprimé</i> .) (Document n° 34d)	Adresse 6 juin, 1887.	266
166. <i>Sainte-Catherine, Cie de moulins et d'exploitation de bois de</i> :—Etat donnant les frais en rapport avec la cause de "La Cie de moulins et d'exploitation de bois de Sainte-Catherine vs. La Reine."	Par ordre 52	—
167. <i>Saint-Jérôme de Matane</i> :—Etat indiquant le montant des sommes dépensées pour réparations du quai à Saint-Jérôme de Matane. (<i>Imprimé</i> , 281.) (Document n° 57.)	Par ordre 6 juin, 1887.	172
<i>Saint-Laurent, fleuve :</i>		
168. Correspondance, etc., au sujet des inondations qui se produisent périodiquement sur les rives nord et sud du fleuve Saint-Laurent.	Par ordre 66	—
169. Correspondance au sujet d'un projet consistant en ce que le gouvernement se charge du coût de l'approfondissement du chenal du fleuve Saint-Laurent, entre Montréal et Québec.	Adresse 196	—
170. <i>Sauvages</i> :—Rapport annuel du département des Sauvages pour 1887. (Document n° 15.)	Par ordre de S.E.	61
171. Correspondance concernant la réclamation des Sauvages Chippawas et Ottawas à certaines îles dans le lac Erié et la rivière Détroit. (<i>Non imprimé</i> , 283.) (Document n° 64.)	Par ordre 146	210
172. Correspondance concernant la démission d'Archibald Culbertson de la position de conseiller de la bande des Mohawks. (<i>Non imprimé</i> , 283.) (Document n° 64a.)	Adresse 210	242

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
173. Correspondance au sujet de la réclamation des Sauvages de Mississauga concernant des terrains non cédés. (<i>Non imprimé, 283.</i>) (Document n° 64b)	Par ordre 186	245
174. Correspondance concernant une réclamation des Sauvages des Six Nations, demandant une indemnité pour la submersion de leurs terres par la construction d'un barrage de la Grande Rivière, à Dunnville, par la compagnie du canal Welland en 1833. (<i>Non imprimé, 283.</i>) (Document n° 64c)	Adresse 169	250
175. Lettres, etc., adressées par les Sauvages de la réserve de Caughnawaga demandant une élection de chefs. (<i>Non imprimé, 283.</i>) (Document n° 64d.)	Par ordre 195	250
176. Copies de toutes plaintes formulées contre le droit de certains Indiens établis sur les réserves Kettle et Stony Point d'occuper des terres sur les dites réserves.	Par ordre 242	—
177. <i>Ste-Anne des Monts</i> :—Documents relatifs à la construction d'un quai à Ste-Anne des Monts.	Par ordre 241	—
178. <i>Scrip émis par le gouvernement du Canada</i> :—Etat indiquant tout le scrip émis pour toutes fins quelconques dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest.	Par ordre 188	—
179. <i>Secrétaire d'Etat</i> :—Rapport annuel du secrétaire d'Etat pour 1887. (<i>Document n° 12.</i>)	Par ordre de S.E.	55
180. <i>Service civil</i> :—Etat de toutes les pensions et indemnités de retraite accordées en vertu de l'acte du service civil pour 1887. (<i>Imprimé, 133.</i>) (Document n° 33.)	Par ordre	69
181. Relevé des noms et salaires de toutes personnes nommées ou promues dans le service civil en 1887. (<i>Imprimé, 133.</i>) (Document n° 35.)	Par acte	79
182. Liste des officiers publics auxquels des commissions ont été adressées sans l'autorité du chap. 19 de S. R. C. (<i>Non imprimé, 135.</i>) (Document n° 38)	Par acte	83
183. Liste du service civil au 1er juillet 1887. (<i>Imprimé.</i>) (Document n° 18.)	Par acte	102
184. Rapport du bureau des examinateurs du service civil pour 1887. (<i>Imprimé.</i>) (Document n° 12b.)	Par acte	—

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
185. <i>Smyth, Henry</i> :—Etat indiquant la date de l'entrée de Henry Smyth dans le département de l'agriculture, etc.	Par ordre 188	—
186. <i>Statistiques criminelles</i> :—Statistiques criminelles pour 1886. Annexe du rapport du ministre de l'agriculture pour la même année. (<i>Imprimé.</i>) (Document n° 4b.)	—	307
187. <i>Statistiques mortuaires</i> :—Etat des statistiques mortuaires pour 1887. (<i>Imprimé.</i>) (Document n° 4c.)	—	—
188. <i>Statuts du Canada</i> :—Relevé des statuts fédéraux du Canada distribués pendant les deux dernières années. (<i>Non imprimé, 135.</i>) (Document n° 44.)	Par acte	94
189. <i>Tabac</i> :—Etat de toutes saisies pour vente illicite de tabac, pour chaque année depuis 1878. (<i>Non imprimé, 134.</i>) (Document n° 27.)	Par ordre 27 avril 1887	55.
<i>Terres :</i>		
190. Relevé des terres vendues par la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien dans les T.N.-O., jusqu'au 1er avril 1887. (<i>Non imprimé, 134.</i>) (Document n° 25.)	Par ordre 6 mai 1887	55.
191. Le nombre d'anciens affermages qui sont actuellement inoccupés. (<i>Non imprimé 135.</i>) (Document n° 40e.)	Par ordre 187	314
192. Etat indiquant le nom de chaque éleveur qui a loué des terrains dans Alberta, T.N.-O. Le nombre de leurs bestiaux de chaque relevé mentionné, etc. (<i>Non imprimé.</i>) (Document n° 40f.)	Par ordre 146	314
193. Correspondance concernant l'affermage et l'établissement No 1, section 16, township 24, rang 29 à l'ouest du quatrième méridien, T.N.-O. (<i>Non imprimé.</i>) (Document n° 40g.)	Par ordre 169	314
194. Copie des instructions données aux agents des terres fédérales dans le Manitoba et le Nord-Ouest, concernant les renseignements gratuits à fournir aux personnes désirant s'y fixer comme colons, et copie des instructions relatives aux renseignements pour lesquels un honoraire est exigé. (<i>Non imprimé.</i>) (Document n° 40i.)	Par ordre 63	315
195. Etat de toutes patentes émises des terres arpentées et demandées sur la Goulet, Rivière Salée, et semblable état concernant le scrip du gouvernement du Canada. (<i>Non imprimé.</i>) (Document n° 77.)	—	Sénat

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
196. <i>Territoires du Nord-Ouest</i> :—Mémoire du lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest demandant l'inauguration d'un nouveau mode de législation dans ces territoires. (<i>Non imprimé</i> , 228.) (Document n° 40b.)	Message	240
197. <i>Traducteurs français</i> :—Lettres et papiers concernant le renvoi de MM. A. E. Poirier, E. Tremblay et R. Tremblay, ci-devant traducteurs français des <i>Débat</i> . officiels. (<i>Appendice n° 1.</i>)	—	62
<i>Travaux publics:</i>		
198. Rapport annuel du ministre des travaux publics pour l'exercice 1886-87. (<i>Document n° 7.</i>)	Par ordre de S.E.	51
199. Tableaux indiquant les progrès des travaux publics, les distances, etc., sur les routes principales, en ce qui concerne la navigation, les chemins de fer et lignes télégraphiques, etc. (<i>Imprimé.</i>) (Document n° 7a.)	—	—
<i>Trent, Canal de la Vallée de la :</i>		
200. Correspondance avec les commissaires nommés pour faire une enquête et recueillir des données au sujet du canal de la Vallée de la Trent. (<i>Non imprimé</i> , 280.) (Document n° 30a.)	Adresse 70	182
201. Etat de toutes sommes d'argent payées à M. A. F. Wood, pour ses services comme évaluateur sur le canal de la Vallée de la Trent. (<i>Non imprimé</i> , 280.) (Document n° 30b.)	—	Sénat
<i>Unions ouvrières :</i>		
202. Liste des Unions ouvrières qui se sont conformées à la 35 ^{ème} Victoria, ch. 30, et à l'Acte des Unions ouvrières.	Par ordre 63	—
203. Copie des règlements faits par le Gouverneur en conseil pour l'enregistrement des unions ouvrières. (<i>Non imprimé</i> , 281.) (Document n° 52.)	Adresse 63	143
204. Copie des règlements des unions ouvrières qui se sont conformées à la 35 ^e Victoria et à l'Acte des Unions ouvrières, et la liste de leurs officiers.	Par ordre 63	—
205. <i>Vallerand, F. O.</i> :—Documents se rapportant à la saisie pratiquée chez F. O. Vallerand, à Québec.	Adresse 223	—

DOCUMENTS— <i>Fin.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
206. <i>Wellington, port de refuge à</i> :—Correspondance touchant la construction d'un port de refuge à Wellington, Ont.	Par ordre 186	—
207. <i>Young, capitaine G. H.</i> :—Correspondance se rapportant à l'allégation du capitaine George H. Young, qui prétend avoir sauvé le prêtre blessé, le révérend père Moulin, à Batoche, avec l'aide des hommes d'ambulance Bailey et King, du 90 ^e bataillon. (<i>Non imprimé, 283.</i>)	Par ordre 187	266

DORCHESTER, PÉNITENCIER DE :—Voir 136 *des documents de la session.*

DOUANE :

1. Chambre se forme en comité général concernant l'Acte des douanes; recommandation de Son Excellence, 149. Chambre en comité général, 192. Résolution rapportée, décrétant que l'expression "valeur" employée à l'égard de confiscation, signifiera la valeur des effets ou marchandises, etc.; adopté; renvoyée au comité général sur le bill des douanes, 193.

Voir *ci-dessous*, 2.

2. Bill modifiant le c. 32 des S. R. C. concernant les douanes (M. Bowell); ordonné; présenté, 159. Lu la 2^{ème} fois, 192. En comité général, 204. Rapporte progrès, 207. Chambre de nouveau en comité général; bill modifié; examiné; passé, 215. Par le Sénat avec des amendements, 274. Adopté, 284. S. R., 392. (51 Vic., c. 14.)

3. Bill modifiant le chapitre trente-trois des S. R. C. concernant les droits de douane (sir Charles Tupper); ordonné; présenté, 230. Lu la 2^{ème} fois; en comité général; rapporté; passé, 263. Par le Sénat, 307. S. R., 392. (51 Vic., c. 15.)

DROITS D'AUTEUR :

1. Pétition demandant un comité spécial dans le but de modifier la loi actuelle sur les droits d'auteur, 209.

2. Bill modifiant "l'Acte concernant les droits d'auteur," ch. 62 des S. R. C. (M. Thompson); ordonné; présenté, 234. Ordre pour la 2^e lecture rescindé; bill retiré, 327.

DROITS DE DOUANES :—Voir *Douanes*, 3.

DUNCAN, W. H. :—Voir 77 *des documents de la session.*

DUNDAS, BUREAU DE POSTE :—Voir 147 *des documents de la session.*

ECOLES D'INFANTERIE, Coût DE REMÈDES :—Voir 110 *des documents de la session.*

EGLISE PRESBYTÉRIENNE, CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DE CONSTRUCTION D'ÉGLISES ET DE PRESBYTÈRES DE L'—Pétition demandant qu'il lui soit permis de présenter une pétition pour un bill privé; renvoyée au comité des O. P., 166. Comité recommande que permission soit accordée; pétition présentée, 171. Rapport de l'avis; 49^e règle suspendue; bill, 173. Renvoyé au comité, 183. Rapporté, 240. Honoraires remboursés, 244. Bill en comité général; rapporté; passé, 250. Par le Sénat, 293. S. R., 392. (51 Vic., ch. 107.)

ELECTIONS :

1. Jugements de la cour d'élection concernant les élections pour les districts suivants, savoir: Beauharnois, 183. Berthier, 25. Brome, 116. Champlain, 27. Chambly, 28. Chicoutimi, 30. Colchester, 4. Cumberland, 5. Dundas, 36. Durham, D. O., 34. Elgin, D. E., 117. Gaspé, 36. Halton, 13. Huron, D. O., 35. Haldimand, 6. Kent, Ont, 12. Kingston, 34. L'Assomption, 70. Middlesex, D. O., 14. Missisquoi, 116. Northumberland, D. E., 11. Prince Edouard, 14. Queen, N.-E., 33. Richelieu, 26. Richmond et Wolfe, 32. Russell, 19. Shefford, 117. Shelburne, 10. Stanstead, 151. Victoria, N.-E., 7. Yamaska, 31. Yarmouth, 2.
2. Jugements de la Cour Suprême du Canada dans l'appel des élections suivantes: Glengarry, 156. L'Assomption, 72. Lincoln et Niagara, 24. L'Islet, 72. Montmagny, 115. Montmorency, 74. Prince Edouard, comté de l'Île du P.-E., 21. Comté de Québec, 113. Québec-Ouest, 114. Russell, 20. Shelburne, 23.
3. Bill modifiant "l'Acte des élections fédérales," c. 8 des S.R.C. (M. Thompson); ordonné; présenté, 152. Lu la 2^e fois, 201. En comité général; rapporte progrès, 204. Chambre de nouveau en comité général; bill modifié; examiné, 231. Motion pour la 3^e lecture, 266. Amendement proposé que le bill soit renvoyé en comité général afin de l'amender en y insérant ce qui suit: dans le cas où une vacance surviendra dans la chambre des communes la nomination pour une nouvelle élection aura lieu dans un temps limité après l'émission du mandat adressé au greffier de la couronne en chancellerie, 267. Rejeté; bill lu la 3^e fois et passé, 268. Par le Sénat, 322. S.R., 392. (51 Vic., c. 11.)
4. Bill modifiant l'Acte des élections fédérales contestées (M. Amyot); ordonné; présenté, 52.
5. Bill modifiant l'Acte concernant les élections des députés à la Chambre des communes (M. Baker); ordonné; présenté, 118.
6. Mandat de *Supersedeas* de M. l'Orateur enjoignant au greffier de la couronne en chancellerie de suspendre toutes procédures relatives à l'émission d'un nouveau bref d'élection, 139.
7. Certificats d'élection des députés. Voir *Greffier de la couronne en chancellerie*.
8. Mandats émis pour de nouvelles élections. Voir *Orateur*, 13. Voir *Suffrage des adultes*.

EMERSON ET DU NORD-OUEST, CIE DE CHEMIN DE FER D'—Pétition demandant une charte, 133. Avis, 141. Bill, 142. Renvoyé au comité, 161. Ordre renvoyant des bills rescindé; honoraires remboursés, 316.

EMPLOYÉS DES CHEMINS DE FER, PROTECTION DES:—Voir *Protection des:*

EMPRUNTS :

1. Chambre se forme en comité général pour considérer une résolution pour prélever par voie d'emprunt la somme requise pour payer la dette flottante du Canada ; recommandation de Son Excellence, 229. Chambre en comité général, 245. Résolution rapportée, pour prélever par voie d'emprunt la somme de \$25,000,000.00 ; adoptée ; bill, 260. Voir *ci-dessous*, 2.
2. Bill à l'effet d'autoriser l'emprunt de certaines sommes de deniers requises pour le service public (Sir Charles Tupper) ; ordonné ; présenté ; lu la 2e fois ; en comité général ; rapporté ; passé, 260. Par le Sénat 307. S.R., 392. (51 Vic., c. 2.)

ENFANTS, GARDE ET REFORME DES :—Bill pourvoyant à la garde et à la réforme des enfants négligés ou maltraités par leurs parents ou gardiens (M. O'Brien) ; ordonné ; présenté, 210.

ENTREPRENEURS DE TRANSPORT PAR EAU :—Bill modifiant l'acte concernant la responsabilité des entrepreneurs de transport par eau, (M. Madill) ; ordonné ; présenté, 108.

EQUIPAGES COMPÉTENTS :—Voir *Navires*, 2.

ÉRIÉ ET NIAGARA, CHEMIN DE FER :—Voir *Sud du Canada, Cie du Chemin de fer du*.

ESQUIMALT ET NANAÏMO, CIE DU CHEMIN DE FER D' :—Pétition demandant la passation d'un acte lui permettant de construire et exploiter un bac à vapeur, 61. Avis, 94. Bill, 95. Renvoyé, 106. Rapporté avec des amendements, 141. En comité général, 147. Rapporté ; passé, 148. Par le Sénat, 176. S.R., 236. (51 Vic., c. 89.)

EST, CIE D'ASSURANCE DE L' :—Pétition demandant une charte, 56. Avis, 64. Bill, 79. Renvoyé au comité, 105. Rapporté avec des amendements, 171. En comité général ; rapporté ; passé, 176. Par le Sénat, 224. S.R., 206. (51 Vic., c. 96.)

EST, PROLONGEMENT DE CHEMIN DE FER DE L' :—Voir *Prolongement*.

EXEMPTIONS DU PAIEMENT DE TAXES :—Pétitions demandant la passation d'un acte abolissant toutes exemptions du paiement de taxes, 57, 68, 86, 89, 93, 102, 107, 122.

EXERCICES DE TIR À L'ÎLE D'ORLÉANS :—Voir 107 *des documents de la session*.

EXPLORATION GÉOLOGIQUE :—Voir 78 *des documents de la session*.

FABRIQUES :—Pétitions demandant la passation d'un acte fédéral sur les fabriques, 56, 67, 82, 89, 93, 98, 102, 103, 107, 121, 147, 165.

FAILLITE :—Pétition demandant un acte concernant la répartition équitable des biens de faillis, 147.

FALSIFICATIONS, ACTE DES :—Bill modifiant "l'Acte des falsifications," ch. 107, S. R. C. (M. Costigan) ; ordonné ; présenté, 108. Lu la seconde fois, 198. En comité général ; modifié ; examiné ; passé, 200. Par le Sénat, 235. S. R., 237. (51 Vic., c. 24.)

FALSIFICATION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES :—Voir 79 *des documents de la session*.

FAUSSE MONNAIE :—Bill concernant les annonces de fausse monnaie (M. Thompson) ; ordonné ; présenté, 210. Lu la 2e fois ; en comité général ; rapporté ; passé, 230. Par le Sénat, 269. S.R. 392. (51 Vic., c. 40.)

FERMES EXPÉRIMENTALES :—Voir 80, 81 *des documents de la session*.

FERMIERS, BILLETS PROMISSOIRES ET GARANTIES DONNÉS PAR DES :—Voir *Actes frauduleux pratiqués sur des fermiers*.

FERS DE MACHINES À PLANER :—Voir *Machines à planer*.

"FIELD EXERCICE," TRADUCTION EN FRANÇAIS :—Voir 108 *des documents de la session*.

FORTIN :—Voir 43 *des documents de la session*.

FRASERVILLE, HÔPITAL À :—Pétition demandant de l'aide pour l'établissement d'un hôpital à Fraserville ; non reçue, vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics, 251.

FROMAGE :—Motion par M. Sproule, qu'il est expédient que le fromage fabriqué aux Etats-Unis soit estampillé lorsqu'il est exporté du Canada, de manière à indiquer le pays de provenance etc. ; motion retirée, 241.

GANANOQUE, PERTH ET DE LA BAIE DE JAMES, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant la passation d'un acte conférant certains pouvoirs additionnels, 132. Avis spécial ; 51e règle suspendue, 142. (Amalgamé avec le chemin de fer des-Mille-Iles). Voir *Mille-Iles, Cie du chemin de fer des*.

GLACES DE LA PUISSANCE, CIED'ASSURANCE SUR LES :—Pétition demandant une charte, 80. Avis ; bill, 90. Renvoyé au comité, 119. Rapporté avec des amendements, 202. En comité général ; modifié ; examiné ; passé, 211. Par le Sénat avec des amendements, 246. Adopté, 249. S. R., 391. (51 Vic., c. 95.)

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL :

1. Son discours du trône à l'ouverture de la session, 45. Jour fixé pour le prendre en considération, 46.
2. Adresses ordonnées. Voir *Adresses*.
3. Il donne la sanction royale aux bills, 388-391.
4. Son discours à la clôture de la session, 391.
5. Il proroge le parlement, 392.
6. Recommandations de Son Excellence. (Voir 54, *Acte de l'A. B. du N.*, 1867), 95, 149, 182, 190, 219, 229, 234, 245, 289, 302.
7. Consent à l'adoption de la 3e lecture d'un bill, en tant que les intérêts de Sa Majesté y sont concernés, 197.
8. Il donne avis du jour qu'il prorogera le parlement, 350.

Messages de Son Excellence :

9. Invitant la Chambre à se rendre au Sénat à l'ouverture de la session, 1. A la clôture de la session, 399.

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL—*Suite.*

10. Nomination des commissaires en vertu de l'acte relatif à l'économie interne de la Chambre des Communes, 59.
11. Accusant réception de l'adresse en réponse au discours du trône, 102. Adresse conjointe des deux Chambres exprimant leurs regrets sincères à l'occasion du départ prochain du Canada de Son Excellence, 387.
12. Transmettant les budgets, 63, 208, 266.
13. Transmettant copie d'une dépêche exprimant les remerciements de Sa Majesté pour l'adresse conjointe du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, offrant leurs sincères félicitations à l'occasion du cinquantième anniversaire du règne de Sa Majesté, 56.
14. Transmettant copie du traité des pêcheries avec les Etats-Unis, relativement aux pêcheries du Canada et de Terre-Neuve, 83. (*Documents de la session n° 36.*)
15. Transmettant un mémoire du lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest en Canada, demandant l'inauguration d'un nouveau modèle de législation dans les Territoires du Nord-Ouest, 240. (*Documents de la session n° 40b.*) Voir 84, 100 *des documents de la session.*

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL, MANDATS DU :—Voir *Mandats du.*

GRANDE-BRETAGNE ET SES COLONIES :—Voir *Relations de commerce entre la.*

GRAND-TRONC, BAIE GÉORGIENNE ET LAC ÉRIÉ, CIE DU CHEMIN DE FER DU :—Pétition demandant la passation d'un acte l'autorisant à s'unir et à se fusionner avec la Cie du chemin de fer de Norfolk-Sud, 86. Avis, 90. Voir *Norfolk-Sud, Cie du chemin de fer.*

GRAND-TRONC DU CANADA, CIE DE CHEMIN DE FER DU :—

1. Pétition demandant la passation d'un acte lui permettant de remanier son capital-actions, 67. Avis spécial, 90. Bill, 95. Renvoyé au comité, 106. Rapporté avec des amendements, 137. En comité général; modifié; examiné, 143. Passé, 147. Par le Sénat, 176. S. R., 236. (51 Vic., c. 58.)
2. Bill à l'effet de ratifier une certaine convention entre la Cie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, la Cie du chemin de fer du Sud du Canada, et la Cie du chemin de fer de London à Port Stanley tel que rapporté du comité des chemins de fer. (Voir *London, conseil municipal de*), 152. En comité général; rapporté; passé, 166. Par le Sénat, 191. S. R., 236. (51 Vic., c. 59.)

GRAND NORD-OUEST :—Voir *Central, Cie du chemin de fer.*

GRAND-OCCIDENTAL ET DE LA RIVE DU LAC ONTARIO :—Voir *Jonction.*

GRANDS LACS :—Voir *Navires canadiens*, 1.

GREFFIER DE LA CHAMBRE :—Dépose des documents sur le bureau, 314. Reçoit des certificats du greffier de la couronne en chancellerie, 39, 107, 118, 133, 165, 190, 294, 299.

Voir *Orateur*, 6.

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE :—Certificats des membres élus pour les divisions électorales suivantes :—

Page du journal.	Divisions électorales.	Membres.
40	Digby.....	Herbert Ladd Jones, écr.
40	Renfrew, Div. Sud.....	John Ferguson, écr.
40	Charlevoix.....	Simon Cimon, écr.
41	Bruce, Division Ouest.....	James Rowand, écr.
41	Colchester.....	L'hon. A. W. McLelan.
41	Cumberland.....	L'hon. Sir Charles Tupper, G.C.M.G.
42	Haldimand.....	W. H. Montague, écr.
42	Victoria, N.-E.....	John Archibald McDonald, écr.
42	Yarmouth.....	John Lovitt, écr.
43	Shelburne.....	J. Wimburn Laurie, écr.
43	Northumberland, Div. Est.....	Edward Cochrane, écr.
43	Dorchester.....	Honoré J. J. B. Chouinard, écr.
44	Queen's, N.-B.....	George Frederick Baird, écr.
44	Victoria, C.-A.....	Edward Gawler Prior, écr.
44	Carleton, Ont.....	George Lemuel Dickinson, écr.
45	Halton.....	David Henderson, écr.
108	Hastings, Div. Ouest.....	Henry Corby, écr.
118	Middlesex, Div. Ouest.....	William Frederick Roome, écr.
133	Prince-Edouard, comté.....	John Milton Platt, écr.
165	Missisquoi.....	David Bishop Meigs, écr.
190	L'Assomption.....	Joseph Gauthier, écr.
294	Russell.....	William Cameron Edwards, écr.
299	Kent, Ont.....	Archibald Campbell, écr.

Voir *Orateur*, 6, 13, 15.

GRENVILLE, PONT INTERNATIONAL DE :—Voir *Pont International de* :

GUIMOND, LOUIS :—Voir 85 *des documents de la session*.

GYPSE DE TOBIQUE, CIE DU CHEMIN DE FER DE COLONISATION ET DE :—Pétition demandant une charte, 133. Avis, 141. Bill, 142. Renvoyé au comité, 154. Rapporté avec des amendements, 180. En comité général; rapporté; passé, 182. Par le Sénat avec des amendements, 217. Adopté, 220. S. R. 391. (51 Vic., c. 71.)

HANSARD :—Voir *Débats*, 1.

HART, FRÉDÉRIK LEVEY :—Voir *Tudor*, *Eléonora*.

HAUT-COMMISSAIRE, BUREAU DU :—

1. Chambre se forme en comité général concernant les officiers et commis employés dans les bureaux du Haut Commissaire; recommandation de Son

HAUT-COMMISSAIRE, BUREAU DU—*Suite.*

Excellence ; Chambre en comité général ; résolution adoptée, que les prescriptions de l'Acte des pensions et du service civil s'appliqueront aux officiers et commis employés dans les dits bureaux, 289. Adoptée ; bill, 290. Voir *ci-dessous*, 2.

2. Bill modifiant le c. 16 des S. R. C., concernant le Haut-Commissaire du Canada dans le Royaume-Uni (Sir Charles Tupper) ; ordonné ; présenté ; lu la 2^e fois ; en comité général rapporté, 290. Passé, 303. Par le Sénat, 345. S. R., 392. (51 Vic., c. 13.)

HAVRE DE QUÉBEC :—Voir *Québec*.

HEREFORD, CIE DU CHEMIN DE FER D'EMBRANCHEMENT de :—Pétition demandant certains amendements à sa charte, 86. Avis spécial, 90. Bill, 91. Renvoyé au comité, 96. Rapporté avec des amendements, 128. En comité général ; rapporté ; passé, 147. Par le Sénat, 176. S. R., 236. (51 Vic., c. 81.)

HOMARD ET D'HUITRES, PÊCHERIES DE :—Voir 127 *des documents de la session*. *Pêcheries*, 3, 4.

HOMESTEADS, INSPECTEURS DE :—Voir 88, 89 *des documents de la session*.

HÔPITAL DE MARINE :—Voir *Québec*.

HORTON LANDING, BRISE-LAMES À :—Voir 25 *des documents de la session*.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS :—Voir 86 *des documents de la session*.

IMPRESSIONS PUBLIQUES :

1. Rapport annuel du département des impressions publiques. Voir 87 *des documents de la session*.
2. Nomination du comité conjoint sur les impressions, 54, 58. Membres de la Chambre des Communes, 58. Membres du Sénat, 62. Rapports recommandant l'impression de certains documents, 133, 141, 287. Concours, 139, 152, 327. Premier rapport recommandant la réduction du quorum, 65 ; concours, 139. Second rapport sur les comptes d'impressions et le rapport du greffier, 122. Concours, 139. Quatrième rapport, recommande pour faciliter la consultation des volumes reliés des documents de la session, qu'une étiquette additionnelle y soit placée, indiquant les titres des rapports, etc. Aussi soumet une résolution demandant aux législatures locales d'envoyer en retour un exemplaire de leurs statuts annuels et refondus, à chaque membre des deux chambres du parlement du Canada, 141. Concours, 152. Sixième rapport, recommande que le salaire de John Wilshire soit augmenté de cent piastres, 288. Concours, 327. Septième rapport, recommande que le secrétaire d'Etat ayant informé le comité " que le gouvernement sera probablement en mesure, en vertu de l'acte concernant le département des Impressions et de la Papeterie publiques, d'exécuter des impressions et de la reliure requise par le parlement, à l'expiration des contrats actuels," le président de ce comité soit autorisé à conférer avec le secrétaire d'Etat sur le mode d'exécution des dits services, 315.
3. Bill indiquant le chapitre 27, des statuts révisés du Canada concernant le département des Impressions et de la Papeterie publiques (M. Chapleau) ; ordonné ; présenté, 126. Lu la 2^e fois : en comité général ; modifié, 215. Examiné, 216. Passé, 229. Par le Sénat, 269. S. R., 391. (51 Vic., c. 17.)

INSPECTEURS DE HOMESTEADS ET DE COMPAGNIES DE COLONISATION :—Voir 88, 89 *des documents de la session.*

INSPECTION DES :—Voir *Bateaux à vapeur.*

INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER DE L' :—Voir 77, 139, 41-45, 52 *des documents de la session.*

INTÉRÊT :—Bill modifiant le chapitre 127 des Statuts révisés du Canada, intitulé : "Acte concernant l'intérêt" (M. Landry); ordonné; présenté, 68.

Voir *Banques d'épargne.*

INTÉRIEUR, RAPPORT ANNUEL DU DÉPARTEMENT DE L' :—Voir 9) *des documents de la session.*

INTÉRIEUR, REVENU DE L' :—Bill modifiant le ch. 34 des S. R. C. concernant le revenu de l'intérieur (M. Costigan); ordonné; présenté, 230. Lu la 2^{me} fois; en comité général; rapporté; passé, 263. Par le Sénat, 307. S. R., 392. (51 Vic., c. 16.)

Voir 164 *des documents de la session.*

INVENTION :—Voir *Brevets d' :*—

IRVING, ANDREW MAXWELL :—Pétition demandant un acte à l'effet de déclarer dissous son mariage avec Marie Louise Skelton, 57. Avis, 78. Bill et témoignages du Sénat, 253. Lu, 254. Renvoyé au comité avec les témoignages, 270. Rapporté; comité recommande que le bill soit placé sur les ordres du jour pour le prendre en considération immédiatement, 284. Bill en comité général; rapporté; passé, 294. S. R., 392. (51 Vic., c. 109.)

JAMAÏQUE, DÉLÉGUÉS DE LA :—Voir 91 *des documents de la session.*

JONCTION DU GRAND-OCCIDENTAL ET DE LA RIVE DU LAC ONTARIO, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne, 67. Avis, 78. Bill, 79. Renvoyé au comité, 96. Rapporté avec des amendements, 122. En comité général; rapporté; passé, 131. Par le Sénat, 170. S. R., 236.—(51 Vic., c. 56.)

JONES, WALTER :—Voir *Subsides*, 5.

JUGES :

1. Chambre se forme en comité général pour considérer une résolution concernant les salaires des juges des cours provinciales; recommandation de Son Excellence, 190. Chambre en comité général; résolution rapportée, prescrivant que les traitements des douze juges puisnés de la cour supérieure seront de \$5,000 pour chacun; adoptée; bill, 388. Voir *ci-dessous*, 2.

2. Bill modifiant l'acte concernant les juges des cours provinciales, c. 38, S. R. C. (M. Thompson); ordonné; présenté; en comité général; rapporté, 388. Passé; par le Sénat, 388. S. R., 393.—(51 Vic., c. 38.)

Voir 93 *des documents de la session.*

JUGES DES COURS PROVINCIALES :—Voir *Juges.*

KAMLOOPS :—Voir 94 *des documents de la session*.

KENT, ONTARIO, DISTRICT ÉLECTORAL DE :—Motion par sir John A. Macdonald, que le certificat de Son Honneur le juge Osler, dans l'affaire contestée pour le district électoral du comté de Kent (voir *Election*, 1) soit renvoyé au comité des Privilèges et Elections ; débat sur icelle ajourné, 52. Repris ; motion adoptée, 55. (Voir *Privilèges et Elections*). Mandat de l'Orateur du 6 décembre 1887 pour un nouveau bref d'élection, retiré ; émission d'un nouveau bref est ordonné immédiatement, 129.

KEYSTONE, CIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE :—Pétition demandant une charte, 68. Avis spécial, 141. Bill, 142. Renvoyé au comité, 149. Rapporté avec des amendements, 202. En comité général ; rapporté ; passé, 211. Par le Sénat avec des amendements, 246. Adopté, 249. S. R., 391. (51 Vict., ch. 97.)

KINCAIRDINE ET TEESWATER, CIE DE CHEMIN DE FER DE :

1. Pétition demandant un acte à l'effet de prolonger le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne, etc., 82. Avis spécial, 137. Bill, 139. Renvoyé au comité, 148. Rapporté avec des amendements, 171. En comité général ; rapporté ; passé, 176. Par le Sénat, 217. S. R., 236. (51 Vict., ch. 77).
2. Pétition contre le bill précédent, 165.
3. Pétition en faveur du bill précédent, 165, 173.
4. Pétition demandant de l'aide pour la Cie de chemin de fer de Kincairdine et Teeswater, 122.

KINCAIRDINE, HAVRE DE :—Pétition demandant un acte lui permettant de percevoir des taux de péage au port de la dite ville, 64. Avis, 78. Bill, 87. Renvoyé au comité, 105. Rapporté avec des amendements, 209. En comité général ; rapporté ; passé, 220. Par le Sénat, 253. S. R., 391. (51 Vict., ch. 104).

KING, JAMES :

1. Pétition demandant à la Chambre de nommer un comité pour examiner sa réclamation au sujet d'un contrat intervenu entre lui et le département des postes en l'année 1874, relativement au service postal d'hiver, entre la Nouvelle-Ecosse et l'Île du Prince-Edouard, 112. Voir *ci-dessous*, 2.
2. Comité spécial nommé pour faire une enquête et rapport sur la proclamation de James King, telle que formulée dans sa pétition (ci-dessus, 1) ; envoyer quérir personnes et papiers, 187. Nom d'un membre substitué à celui d'un autre, 243. Rapport recommandant que la somme de \$2,960 soit payée au dit James King comme règlement final de toute réclamation, 278.

KNIGHT, ALLAN :—Voir 58 *des documents de la session*.

KNIGHT, JOHN :—Voir 61 *des documents de la session*.

LAC ÉRIÉ, ESSEX ET LA RIVIÈRE DÉTROT, CHEMIN DE FER DU :—Pétition demandant l'octroi d'une somme d'argent égale à \$5,000 de l'extension projetée au dit chemin de fer ; non reçue, vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics, 194.

LACHINE, CANAL :—Voir 95 *des documents de la session*.

LAC NIPISSINGUE ET DE LA BAIE DE JAMES, CIE DU CHEMIN DE FER DU :—Pétition demandant un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne, 68. Avis, 94. Bill, 95. Renvoyé au comité, 106. Rapporté, 141. En comité général ; rapporté ; passé, 148. Par le Sénat, 176. S. R., 236. (51 Vict., ch. 80.)

L'ARDOISE, BRISE-LAMES DE :—Voir 96 *des documents de la session.*

LÉGISLATION PROVINCIALE :—Voir 97 *des documents de la session.*

LETTRES PATENTES ENTACHÉES D'ERREURS :—Bill modifiant l'acte concernant les lettres patentes entachées d'erreurs et le dégrèvement des licences engagées à la couronne (M. McCarthy) ; ordonné ; présenté, 62. Lu la deuxième fois, 181 ; en comité général ; modifié ; examiné ; recommandation à Son Excellence en tant que les intérêts de Sa Majesté y sont concernés ; bill lu la 3^{me} fois et passé, 197. Par le Sénat avec un amendement, 241. Adopté, 304. S. R., 392. (51 Vict., ch. 36.)

LÉVI, DAVID :—Voir 98 *des documents de la session.*

LÉVIS, BASSIN DE RADOUB A :—Voir *Québec, havre de*, 2.

LICENCE : Voir *Liqueurs.*

LIGNES DE TELEGRAPHE ELECTRIQUE :—Motion par M. Denison pour un comité spécial chargé de s'enquérir qu'il serait à propos pour le gouvernement d'acquiescer toutes les lignes de télégraphe électrique en Canada ; motion retirée, 88.

LIQUEURS, ACTE DES LICENCES POUR LA VENTE DES LIQUEURS :—Voir 99 *des documents de la session.*

LIQUEURS ENIVRANTES :

1. Pétition demandant que tous les honoraires perçus sous l'autorité de l'Acte de tempérance soient payés aux trésoriers des diverses municipalités, 57.
2. Pétition demandant que l'option locale, aux termes de l'acte Scott, accordée aux municipalités, soit étendue aux villes ayant plus de quatre mille habitants, 89, 93, 132.
3. Pétition demandant un amendement à l'Acte des territoires du Nord-Ouest, définissant plus clairement l'intention originelle relativement aux clauses prohibitives du dit acte, 107, 132.
4. Pétition demandant la passation d'un acte soumettant la question de la prohibition totale du trafic des liqueurs en Canada au verdict de l'électorat au poll, 127, 165, 180.
5. Motion par M. Jamieson, qu'il est expédient de prohiber la fabrication, l'importation et la vente des liqueurs enivrantes, que la mise en vigueur de telle prohibition soit exercée par le gouvernement de la Puissance ; débat sur icelle ajourné, 188.
6. Bill modifiant l'Acte de tempérance du Canada (M. McCarthy) ; ordonné ; présenté, 62. Lu la 2^{me} fois ; en comité général ; modifié, 212. Ordre pour considération rescindé ; bill renvoyé de nouveau au comité ; modifié ; examiné ; passé, 243. Par le Sénat avec des amendements, 293. Adopté, 304. S. R., 392. (51 Vic., c. 35.)

LIQUEURS ENIVRANTES—Suite.

7. Bill modifiant l'Acte de tempérance du Canada (M. Jamieson); ordonné; présenté, 65. Motion pour la deuxième lecture; amendement proposé pour ajourner la 2^{me} lecture à six mois, 212. Motion pour ajourner le débat sur icelui, rejetée; amendement, rejeté; motion adoptée; bill lu la 2^e fois, 213. En comité général; modifié; examiné; passé, 243. Par le Sénat avec des amendements, 293. Adopté, 305. S. R., 392. (51 Vic., ch. 34.)

LOI CRIMINELLE :—Bill concernant l'application au Canada de la loi criminelle d'Angleterre (M. Thompson); ordonné; présenté, 185.

LOIS EXPIRANTES :—Nomination du comité des lois expirantes, 53, 58.

LONDON, BANQUE DE :—Pétition demandant la passation d'un acte l'autorisant à liquider ses affaires, 122. Avis spécial, 141. Bill, 142. Renvoyé au comité, 149. Comité fait rapport que le préambule n'est pas prouvé, 209. Bill renvoyé de nouveau, 209. Rapporté avec des amendements, 244. En comité général; rapporté; passé, 250. Par le Sénat avec des amendements, 285. Adopté, 293. S. R., 392. (51 Vic., c. 50.)

LONDON, CONSEIL MUNICIPAL DE :—Pétition demandant un acte pour confirmer et déclarer valides les arrangements conclus entre certaines compagnies de chemins de fer, 68. Avis, 78. Bill, 82. Renvoyé au comité, 96. Comité a le pouvoir, s'il le juge à propos, de diviser le bill en deux bills différents, 136. Comité fait rapport qu'il a divisé le bill en conséquence, 152.

Voir *Grand-Tronc, Cie du chemin de fer du, 2. Sud du Canada, Cie du chemin de fer du.*

LONDON ET PORT-STANLEY, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Voir *Grand-Tronc, Cie du chemin de fer du, 2.*

LONDON ET SUD-EST, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Bill à l'effet de ratifier une certaine convention conclue entre la Cie du chemin de fer de London et South-Eastern et la Cie du chemin de fer du Sud du Canada, tel que rapporté du comité des chemins de fer (voir *London, Conseil municipal de*), 152. En comité général; rapporté; passé, 166. Par le Sénat, 191. S. R., 236. (51 Vic., c. 60.)

LOUIS HEAD, BRISE-LAMES A :—Pétition demandant un quai public et un brise-lames, 82.

LUNDY'S LANE, FONDS COMMÉMORATIF DE :—Pétitions demandant de faire un octroi d'argent au Fonds Commémoratif de Lundy's Lane; non reçues (vu que l'octroi des conclusions entraînerait la dépense de deniers publics), 86, 93, 98.

MACHINES A PLANER, DROITS SUR LES FERS DE :—Pétition demandant une augmentation de droits sur les fers de machines à planer, 68.

MANDATS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL :—Voir 100 *des documents de la session.*

MANITOBA :—Bill concernant l'application de certaines lois y mentionnées à la province du Manitoba (M. Thompson); ordonné; présenté, 101. Lu la 2^e fois, 201. En comité général; rapporté; passé, 264. Par le Sénat, 307. S. R., 392. (51 Vic., c. 33.) Voir 57 *des documents de la session.*

- MANITOBA ET DU NORD-OUEST DU CANADA, CIE DU CHEMIN DE FER DU** :—Pétition demandant la passation d'un acte modifiant les actes concernant la dite compagnie, 64. Avis, 104. Bill, 108. Renvoyé au comité, 144. Rapporté avec des amendements, 152. En comité général; rapporté, 160. Ordre pour la 3ème lecture rescindé, et bill renvoyé de nouveau au comité; modifié; examiné; passé, 204. Par le Sénat, 228. S. R., 236. (51 Vic., c. 86.)
- MARCHANDS FOBAINS ET AGENTS A COMMISSION DE PÉPINIÈRES** :—Voir *pépinières*.
- MARCHANDS** :—Voir *Assurance maritime des*.
- MARINE, RAPPORT ANNUEL DU DÉPARTEMENT DE LA MARINE** :—Voir 48, 101, *des documents de la session*.
- MARKLAND, PROPRIÉTÉ** :—Voir *Comptes publics*.
- MARQUES FRAUDULEUSES** :—Bill modifiant la loi concernant les marques frauduleusement apposées sur les marchandises (M. Thompson); ordonné; présenté, 153. Lu la 2ème fois, 202. En comité général; rapporte progrès, 204. Chambre de nouveau en comité général; bill modifié; examiné; passé, 215. Par le Sénat avec un amendement, 249. Adopté, 264. S. R., 392. (51 Vic., c. 41.)
- MASKINONGÉ ET NIPISSINGUE, CIE DU CHEMIN DE FER DE** :—Pétition demandant certains amendements à l'acte constitutif de la compagnie de chemin de fer, 107. Avis, 110. Bill, 111. Renvoyé au comité, 144. Rapporté avec des amendements, 158. En comité; rapporté; passé, 167. Par le Sénat avec des amendements, 211. Adopté, 219. S. R., 391. (51 Vic., c. 82.)
- MATELOTS, ACTE D'ENGAGEMENT DES** :—Pétitions demandant un amendement à l'Acte d'engagement des matelots, 56, 67, 82, 90, 93, 98, 102, 104, 107, 121, 147, 165.
- MATTAWA, AMÉLIORATIONS DE LA RIVIÈRE** :—Voir 102 *des documents de la session*.
- McDONALD, GEORGE J.** :—Voir 103 *des documents de la session*.
- MÉCANICIENS** :—Bill pour pourvoir à l'examen des personnes employées comme mécaniciens ailleurs que sur des bateaux à vapeur et à l'octroi de licences à ces mécaniciens (M. Cook); ordonné; présenté, 195.
- MICHIGAN, TUNNEL DU CANADA ET DU** :—Pétition demandant une charte, 57. Avis, 61. Bill, 65. Renvoyé au comité, 95. Rapporté avec des amendements, 122. En comité général; rapporté; passé, 130. Par le Sénat, 170. S. R., 236. (51 Vic., c. 93.)
- MIDDLETON, WILLIAM HENRY** :—Pétition pour un acte pour dissoudre son mariage avec Mary Froude Wise, 121. Avis, 128.
- MIDLAND, HAVRE DE** :—Voir 104 *des documents de la session*.
- MILICE ET DÉFENSE, RAPPORT ANNUEL DU DÉPARTEMENT DE LA** :—Voir 105 *des documents de la session*.
- MILICE VOLONTAIRE** :—Pétition demandant une augmentation de l'octroi applicable à l'habillement et à l'équipement de la force de la milice volontaire. Non reçue, vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics, 64.
Voir 105-111 *des documents de la session*.

MILLE-ILES, CIE DU CHEMIN DE FER DES :—Pétition demandant un acte déclarant leur ligne un ouvrage d'utilité publique pour le Canada et pour s'amalgamer avec la Cie du chemin de fer de Gananoque, Perth et de la Baie de James, 132. Avis spécial; 51^{ème} règle suspendue; bill, 142. Renvoyé au comité, 161. Rapporté avec des amendements, 218. En comité général; rapporté; passé, 222. Par le Sénat avec des amendements, 253. Adopté; 269. S. R., 392. (51 Vic., c. 75.)

MISSISSAUGA, SAUVAGES DE :—Voir 173 *des documents de la session*.

MONCTON, CIE D'AMÉLIORATION DU HAVRE DE :—Pétition demandant certains amendements à sa charte, 112. Avis spécial, 141. Bill, 142. Renvoyé au comité, 149. Rapporté, 194. En comité général; rapporté; passé, 206. Par le Sénat, 228. S. R. 236. (51 Vic., c. 105.)

MONNAIE FIDUCIAIRE :—Pétition demandant que le gouvernement émette tout le numéraire destiné à la circulation, 57, 68, 86, 89, 93, 102, 103, 107, 122, 133, 147. Voir *Fausse monnaie*.

MONTAGNE-DE-BOIS ET QU'APPELLE, CIE DU CHEMIN DE FER DE LA :—Pétition demandant certains amendements à sa charte, 122. Avis spécial, 128. Bill, 129. Renvoyé, au comité, 144. Rapporté avec des amendements, 152. En comité général; rapporté; passé, 160. Par le Sénat avec des amendements, 211. Adopté, 219. S. R., 391. (51 Vic., c. 87.)

MONTMAGNY, BUREAU DE POSTE DE :—Voir 146 *des documents de la session*.

MONTMAGNY, DÉPUTÉ DE :—Voir *Choquette, P. A.*

MONTREAL, CIE DU CHEMIN DE FER DE L'ILE DE :—Pétition pour un acte d'incorporation, 102. Avis, 137. Bill, 138. Renvoyé au comité, 148. Rapporté avec des amendements, 171. En comité général; rapporté, passé, 175. Par le Sénat, 307. S. R., 391. (51 Vic., c. 63.)

MONTREAL, HAVRE DE :—

1. Chambre se forme en comité général concernant une certaine résolution concernant les commissaires du havre de Montréal; recommandation de Son Excellence, 219. Chambre en comité général, 246. Résolution rapportée dégageant la corporation des commissaires de toute obligation en ce qui concerne le remboursement au gouvernement de toutes avances faites pour aider la compagnie à élargir et creuser le chenal du lac Saint-Pierre depuis Montréal jusqu'à Québec, et qu'aucuns droits de tonnage ne seront dorénavant prélevés dans le port de Montréal; adoptée; Bill, 261. Voir *ci-dessous*, 2.
2. Bill établissant de nouvelles dispositions au sujet de la construction du chenal de navires entre Montréal et Québec (sir Charles Tupper); ordonné; présenté; lu la 2^e fois; en comité général; rapporté; passé, 261. Par le Sénat, 307. S. R., 392. (51 Vic., c. 5.)

Voir 112, 113 *des documents de la session*.

MORIN, DR., J. A. :—Voir 114 *des documents de la session*.

MORRISON, CATHERINE :—Bill intitulé; "Acte pour faire droit à Catherine Morrison"; du Sénat, 253. Lu, 254. Renvoyé au comité avec témoignages, 270. Rapporté; comité recommande que le bill soit placé sur la liste des ordres du jour pour le prendre en considération immédiatement en comité général, 293. Passé, 294. S. R., 362. (51 Vic., c. 110.)

NAVIRES :—Voir *équipages compétents*.

NAVIRES AMÉRICAINS NAUFRAGÉS OU EN DÉTRESSE :—Voir *navires* 3, 4.

NAVIRES ANGLAIS, SAISIE DE :—Voir 17, 20 *des documents de la session*.

NAVIRES CANADIENS :—

1. Motion pour un état donnant le nombre des navires canadiens perdus ou naufragés sur les grands lacs pendant l'année 1887; débat sur icelle ajourné, 52. Repris, 180. Motion retirée, 181.
2. Pétitions demandant un acte qui oblige tous les navires naviguant dans les eaux de l'intérieur à employer des équipages compétents, 56, 67, 82, 90, 93, 98, 101, 103, 107, 122, 147, 165.
3. Pétitions demandant un acte permettant aux navires américains de venir en aide aux vaisseaux naufragés dans les eaux canadiennes, 112, 155.
4. Bill autorisant les navires américains à secourir les navires naufragés ou désemparés dans les eaux canadiennes (M. Kirkpatrick.) Ordonné; présenté, 62. Motion pour la 2e lecture; débat sur icelle ajourné, 181. Repris, 197. Motion rejetée, 198.

NAVIRES NAUFRAGÉS OU DÉSEMPARÉS :—Voir 16 *des documents de la session*. *Navires*, 3, 4.

NAVIRES, SURETÉ DES :—

1. Bill modifiant les S. R. C., c. 77, concernant la sûreté des navires (M. Foster); ordonné; présenté, 214. Ordre pour la 2ème lecture rescindé; bill retiré, 285.
2. Pétitions en faveur du bill précédent, 248, 251, 266, 277, 287, 299, 314, 327.

NEELY, THOMAS :—Voir 115 *des documents de la session*.

NEW-HARBOUR, BRISE-LAMES À :—Pétition demandant un quai public ou un brise-lames à New-Harbour, comté de Guysborough, N.-É., 98.

NEW-YORK, SAINT-LAURENT ET OTTAWA, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant une charte, 137. Avis, 137. Bill, 138. Renvoyé au comité, 161. Rapporté avec des amendements, 209. En comité général; rapporté; passé, 220. Par le Sénat, 253. S. R., 391. (51 Vic., c. 67.)

NISBET ET DE PRINCE-ALBERT, ACADÉMIE :—Pétition demandant une charte, 56. Avis, 61. Bill, 69. Renvoyé au comité, 105. Rapporté avec des amendements, 194. Honoraires remboursés, 195. Bill en comité général; rapporté; passé, 206. Par le Sénat, 231. S. R., 391. (51 Vic., c. 108.)

NORFOLK-SUD, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant la passation d'un acte l'autorisant à s'unir et à se fusionner avec la Cie du chemin de fer du Grand-Tronc, de la Baie Géorgienne et du Lac Erié, 86. Avis 90. Bill, 91. Renvoyé au comité, 96. Rapporté avec des amendements, 137. En comité général; rapporté; passé, 144. Par le Sénat, 176. S. R., 236. (51 Vic., c. 57.)

“NORTHERN LIGHT,” STEAMER :—Voir 116, 121 *des documents de la session*.

NORTHUMBERLAND, DÉTROIT DE :—Voir 122, 124 *des documents de la session.*

NOUVELLE-ÉCOSSE, CIE DE TÉLÉPHONE DE LA :—Pétition demandant un acte pour l'extension de ses pouvoirs, 107. Avis spécial, 110. 51^{ème} règle suspendue et bill présenté, 126. Renvoyé au comité, 154. Rapporté avec des amendements, 199. En comité général, 206. Rapporté; passé, 207. Par le Sénat, 235. S. R., 391. (51 Vic., c. 100.)

NUMÉRAIRE :—Voir *Monnaie fiduciaire.*

OISEAUX, TIR D' :—Pétition demandant qu'il ne soit pris aucune mesure législative à l'effet d'empêcher le tir d'oiseaux au moyen de trappes, 133, 140.

OLIVIER, GEORGE :—Voir 152 *des documents de la session.*

ONTARIO, CIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DE L' :—Pétition demandant une charte sous le nom de Cie du chemin de fer Central de l'Ontario, 51. Avis, 61. Bill, 68. Renvoyé au comité, 96. Rapporté avec des amendements, 128. En comité général; modifié; examiné; passé (titre changé en celui de Cie du chemin de fer Ontario-Ouest), 143. Par le Sénat, 177. S.R., 236. (51 Vic., c. 69.)

ONTARIO, DU MANITOBA ET DE L'OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER D' :—Pétition demandant une charte, 107. Avis, 141. Bills présentés, 142. Renvoyé au comité, 149. Ordre de renvoi rescindé; honoraires remboursés, 316.

ONTARIO ET QUÉBEC, CIE DU CHEMIN DE FER DE L' :

1. Pétition demandant de prolonger le délai fixé pour l'achèvement de certains embranchements de son réseau, etc., 93. Avis; bill, 104. Renvoyé au comité, 154. Rapporté avec amendements, 233. En comité général, 237. Modifié; examiné; passé, 238. Par le Sénat, 268. S.R., 391. (51 Vic. c. 53.)
2. Pétition contre le bill précédent, 183, 185.

ONTARIO-SUD, CIE DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE D' :—Pétitions demandant l'octroi d'une subvention, 221, 277.

ORATEUR :

1. Se rend avec la Chambre auprès de Son Excellence dans la salle du Sénat, à l'ouverture de la session, 1. A la clôture de la session, 388. Auprès du député-gouverneur pendant la session, 236.
2. Il fait rapport du discours du trône à l'ouverture de la session, 45. Sa réponse à l'adresse des deux Chambres exprimant les sincères regrets pour le départ de Son Excellence du Canada, 387.
3. Communique le rapport des bibliothécaires conjoints, 47. Les comptes courants du comptable, 98.
4. Son discours en présentant le bill des subsides à Son Excellence demandant sa sanction, 391.
5. Qu'il a reçu avis des vacances survenues dans la représentation des districts suivants, savoir : Bruce, D. O., 38. Carleton, Ont., 39. Charlevoix; Dorchester; Hastings, D. O., 82. Missisquoi, 93. Queen, N.-B., 38. Victoria, C.-A., 39.

ORATEUR—*Suite.*

6. Informe la Chambre que le greffier a reçu du greffier de la couronne en chancellerie les certificats pour l'élection des députés pour les districts suivants, savoir: Bruce, D. O., 41. Carleton, Ont., 44. Charlevoix, 40. Colchester, 41. Cumberland, 41. Digby, 40. Dorchester, 43. Haldimand, 42. Walton, 45. Hastings, D. O., 108. Kent, Ont., 299. L'Assomption, 190. Middlesex, D. O., 118. Northumberland, D. E., 43. Prince-Edouard, comté, 133. Queen, N.-B., 44. Russell, 294. Renfrow, D. S., 49. Shelburne, 43. Victoria, C.-A., 44. Victoria, N.-E., 42. Yarmouth, 43.
7. Que les jugements ont été reçus concernant les élections de Beauharnois, 183. Berthier, 25. Brome, 116. Chambly, 28. Champlain, 24. Chicoutimi, 30. Colchester, 4. Cumberland, 5. Dundas, 36. Durham, D. O., 34. Elgin, D. E., 117. Gaspé, 36. Haldimand, 6. Halton, 13. Huron, D. O., 35. Kent, Ont., 12. Kingston, 34. L'Assomption, 70. Middlesex, D. O., 14. Missisquoi, 116. Northumberland, D. E., 11. Prince-Edouard, comté, 14. Queen, N.-E., 33. Richelieu, 26. Richmond et Wolfe, 32. Russell, 19. Shefford, 117. Shelburne, 10. Stanstead, 151. Victoria, N.-E., 7. Yamaska, 31. Yarmouth, 2.
8. Jugements de la cour suprême du Canada dans l'appel des élections suivantes, savoir: Glengarry, 156. L'Assomption, 72. Lincoln et Niagara, 24. L'Islet, 74. Montmagny, 115. Montmorency, 76. Prince-Edouard, comté, I.P.-E., 21. Québec, comté, 113. Québec-Ouest, 114. Russell, 20. Shelburne, 23.
9. Qu'il a reçu des officiers-rapporteurs les certificats suivants, savoir: du comté de Prince-Edouard, que John Milton Platt, écuyer, a obtenu la majorité des votes à la dernière élection de ce comté, 127. Pour le comté de Russell, que William Cameron Edwards a été dument élu, 270.
10. Qu'il a émis son mandat de *supersedeas* enjoignant de suspendre toutes procédures relativement à l'émission d'un nouveau bref d'élection pour le comté de Russell, etc., 139.
11. Fait rapport que la sanction royale a été donnée par le député-gouverneur aux bills passés par les deux Chambres pendant la présente session, 234.
12. Que le député-gouverneur a donné la sanction royale à certains bills, 236.
13. Qu'il a adressé ses mandats au greffier de la couronne en chancellerie lui enjoignant de préparer de nouveaux brefs d'élection pour certains districts électoraux suivants, savoir: Hastings, D. O., 82. Kent, Ont., 133. L'Assomption, 74. Missisquoi, 74. Russell, 21, 140.
14. Mandat de l'Orateur pour un bref d'élection retiré et émission d'un autre bref immédiatement, 129.
15. Enjoint d'émettre son mandat immédiatement au greffier de la couronne en chancellerie de préparer de nouveaux brefs d'élection, 129, 139.
16. Documents déposés sur le bureau, 62.
17. Ajourne la Chambre à une certaine heure, sans que la question ait été préalablement posée, 146.

ORDRES DU JOUR: Certains avis sur la liste dont il a été donné avis ait préséance un autre jour, 62. Mesures du gouvernement ont la priorité les jeudis, 173. Les mercredis, 222. Les lundis, 252. Les samedis, 245, 287. Les ordres du lundi devront être sur la liste des ordres des mercredis, 222. Débat devant avoir la priorité de jour en jour jusqu'à terminaison, 62.

ORDRES PERMANENTS :—Nomination du comité des ordres permanents, 54, 55. Membre ajouté, 185. Rapports sur pétitions, 61, 64, 78, 90, 94, 104, 110, 128, 137, 141, 171, 173, 181, 194, 203, 214. Recommandant une prolongation du temps pour la réception des pétitions pour bills privés, 65. Pour présenter des bills privés, 65. Qu'il n'a pas l'intention de recommander une autre prolongation de délai, 65. Recommande la suspension de la 51e règle, 90, 110, 137, 142, 194. Que la 51e règle ne soit pas suspendue, 138, 181. Que permission soit accordée pour présenter une pétition pour un bill privé, quoique le délai soit expiré, 171, 203. Que certaines pétitions ne sont pas de nature à exiger d'avis, 214. Que certains avis n'ayant pas été donnés dans le temps voulu soient jugés suffisants, 78, 90, 104, 110, 128, etc. Que les pétitionnaires soient obligés par les clauses du bill à s'en tenir aux termes de l'avis, 128. Qu'aucuns avis n'ayant été donnés, 138.

Voir *Bills privés*, 23-29.

OTTAWA, AMÉLIORATIONS DE LA RIVIÈRE :—Voir 125 *des documents de la session*.

OTTAWA, CIE D'AMÉLIORATION DU HAUT DE L' :—Pétition pour un acte lui permettant d'étendre ses opérations, 61. Avis, 64. Bill, 79. Renvoyé au comité, 144. Rapporté avec des amendements, 225. En comité général; rapporté; passé, 232. Par le Sénat, 268. S.R., 391. (51 Vic., c. 102.)

OTTAWA ET DE PARRY SOUND, CIE DU CHEMIN DE FER D' :—Pétition demandant une charte, 132. Avis spécial, 137. Bill, 139. Renvoyé au comité, 149. Rapporté avec des amendements, 171. En comité général; rapporté; passé, 176. Par le Sénat, 217. S.R., 236. (51 Vic., c. 65.)

OTTAWA, MORRISBURG ET NEW-YORK, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE PONT D' :—Pétition demandant une charte, 68. Avis spécial, 90. Bill, 110. Renvoyé au comité, 148. Rapporté avec des amendements, 199. En comité général; rapporté; passé, 207. Honoraires remboursés. (Préambule rapporté du Sénat n'étant pas prouvé), 244.

PACIFIQUE CANADIEN, CHEMIN DE FER DU :—

1. Pétition demandant la passation d'un acte autorisant l'émission d'obligation ou d'actions-déventures, pour la construction de certains embranchements projetés, 93. Avis spécial; bill, 104. Renvoyé au comité, 119. Rapporté, 141. En comité général; rapporté; passé, 148. Par le Sénat, 176. S.R., 236. (51 Vic., c. 51.)
2. La Chambre se forme en comité général pour considérer les résolutions concernant le chemin de fer du Pacifique Canadien, 215. Motion pour que la Chambre se forme en comité; amendement proposé par M. Laurier, que la convention intervenue entre le gouvernement et la compagnie pour l'abandon du privilège exclusif que la compagnie réclame en vertu du dit acte, impose au Canada des charges additionnelles énormes sans garantie proportionnelle pour sauvegarder le gouvernement contre le paiement de l'intérêt qu'il garantit et qu'il peut être forcé de payer; de plus, la dite convention ne pourvoit pas à la dépense de deniers, pour la construction des embranchements du chemin de fer, 252. Débat interrompu par l'appel des bills privés, 253. Repris, 254. Amendement rejeté, 255. Amendement proposé par M. Mitchell, que le défaut de garantie sur le principal aussi bien que sur l'intérêt est de nature à restreindre les achats des obligations; rejeté, 256. Motion principale, adoptée; Chambre en comité général, 257. Résolutions

PACIFIQUE CANADIEN—*Suite.*

rapportées, recommandant que le gouvernement du Canada garantira le paiement de l'intérêt, jusqu'à échéance, et trois et demi pour cent, sur les obligations de la compagnie, jusqu'au montant n'excédant pas \$15,000,000, etc., 258. Adoptées; bill, 259. Voir *ci-dessous*, 3.

3. Bill concernant une certaine convention entre le gouvernement du Canada et la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique (sir Charles Tupper); ordonné; présenté, 259. Lu la seconde fois, 259. En comité général; modifié; examiné; passé, 261. Par le Sénat, avec des amendements, 307. Adopté, 317. S.R., 392. (51 Vic., c. 32.) Voir 190, 39, 40, 57 *des documents de la session.*

PARDONS ET COMMUTATIONS DE SENTENCES:—Bill modifiant le chapitre 181 des S.R.C. concernant les pardons et commutations de sentences (M. Thompson); ordonné; présenté, 152. Lu la 2^{ème} fois; en comité général; modifié; examiné; passé, 201. Par le Sénat, 231. S.R., 236. (51 Vic., c. 47.)

PASSAGES D'EAU:—Bill modifiant les S.R.C., c. 97, concernant les passages d'eau (M. Costigan); ordonné; présenté, 95. Lu la 2^{ème} fois; en comité général; rapporté; passé, 197. Par le Sénat, 253. S.R., 391. (51 vic., c. 23.)

PÊCHERIES:—

1. Rapport annuel du département des pêcheries. Voir 126 *des documents de la session.*
2. Pétition demandant que le gouvernement prenne en considération la condition déplorable des intérêts des pêcheries, etc., 57.
3. Pétitions se plaignant de l'ordre en conseil restreignant la pêche du homard, etc., 61, 155.
4. Motion pour copie du rapport des commissaires nommés pour s'enquérir de la condition de l'industrie du homard dans les provinces maritimes, 82. Motion retirée, 83. Voir 127 *des documents de la session.*
5. Bill à l'effet d'établir de nouvelles dispositions au sujet de la pêche et des pêcheries (M. Kirk); ordonné; présenté, 119.
6. Bill concernant un certain traité conclu entre Sa Majesté Britannique et le Président des Etats-Unis (M. Thompson); ordonné, 129. Présenté, 130. Motion pour la 2^{ème} lecture; débat ajourné sur icelui, 172. Repris et ajourné de nouveau, 182, 183. Repris; bill lu la 2^{ème} fois, 189. En comité général; rapporté; passé, 191. Par le Sénat, 231. S.R., 236. (51 Vic., c. 30.) Voir 126, 134 *des documents de la session.*

PÊCHERIES, TRAITÉ DES:—Voir *Traité des.*

PEINES ET PARDONS:—Voir *Commutation de sentences.*

PELÉE, ILE:—Voir 30 *des documents de la session.*

PÉNITENCIERS, RAPPORT ANNUEL SUR LES:—Voir 135 *des documents de la session.*

PENSION, MILICE:—Voir 110 *des documents de la session.*

PEPINIÈRES, PRODUITS DE:—Bill à l'effet de prévenir la fraude par les marchands forains et agents à commission dans la vente des produits de pépinières (M. Boyle); ordonné; présenté, 195.

- PÉTITIONS** :—Lues et reçues immédiatement, 166, 171, etc. Non reçues parce qu'elles demandent l'appropriation de deniers publics, 64, 86, 194. Pétition demandant la permission de présenter une pétition, 166. Considération d'une pétition ajournée après qu'elle est lue, 251. Voir *Bills privés*, 21-29.
- PHARE À L'ÎLE AU CHEVREUIL** :—Voir *Chevreuil*.
- PICTON, BUREAU DE POSTE À** :—Voir 153 *des documents de la session*.
- PICTON, HAVRE DE** :—Voir 138 *des documents de la session*.
- PION, A. ET CIE** :—Voir 139 *des documents de la session*.
- PLUMB, HON. J.-B.** :—Voir *Chambre de Communes*, 6.
- POIDS ET MESURES** :—Bill modifiant l'acte des poids et mesures à l'égard du contenu des colis de sel, chap. 104, S. R. C. (M. Costigan); ordonné; présenté, 225. Lu la 2^{ème} fois, en comité général; rapporté; passé, 265. Par le Sénat, 307. S. R., 392. (51 Vic., chap. 25.) Voir 140 *des documents de la session*. *Sel*.
- POINTE-AUX-PÈRES, BRISE-LAMES À LA** :—Voir 141 *des documents de la session*.
- POIRIER, A. E.** :—Voir *Débats*, 1-3.
- POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST, RAPPORT ANNUEL** :—Voir 142 *des documents de la session*.
- POLICE FÉDÉRALE** :—Voir 143 *des documents de la session*.
- POLICE SECRÈTE** :—Pétition demandant un acte déclarant illégal l'établissement de corps de police, particulière et secrète, armés et portant uniforme, 57, 68, 86, 90, 93, 102, 107, 122, 146.
- PONTIAC ET RENFREW, CIE DU CHEMIN DE FER DE** :—Pétition demandant une charte, 68. Avis; Bill, 104. Renvoyé au comité, 119. Rapporté avec des amendements, 152. En comité général, 159. Rapporté; passé, 160. Par le Sénat, 190. S. R., 236. (51 Vic., chap. 66.)
- PONT INTERNATIONAL DE GRENVILLE, CIE DU** :—Pétition demandant une charte, 121. Avis spécial, 128. Bill, 129. Renvoyé au comité, 144. Rapporté avec des amendements, 199. En comité général; rapporté; passé, 206. Par le sénat, 241. S. R., 391. (51 Vic., chap. 90.)
- PORT ARTHUR, DULUTH ET DE L'OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER DE** :—Pétition demandant un acte confirmant ses pouvoirs etc., 51. Avis spécial, 78. Bill, 79. Renvoyé au comité, 96. Rapporté avec des amendements, 122. En comité général; rapporté; passé, 131. Par le Sénat, 145. S. R., 236. (51 Vic., c. 84.)
- POSTE, BUREAUX DE** :—Rapport du ministre des Postes :—Voir 144 *des documents de la session*.
- POSTE, BUREAUX DE** :—Rapports concernant divers bureaux de poste :—Voir 145-155 *des documents de la session*.

PRÊTS ET PLACEMENTS, CIE ANGLO-CANADIENNE DE :—Voir 156 *des documents de la session.*

PRINCE-ALBERT, T. N.-O. :—Pétition demandant de relier bientôt la ville par voie ferrée, avec le réseau des chemins de fer existants, 158. Voir *Nisbet, académie de :*

PRINCE-EDOUARD, ÎLE DU :—

1. Motion pour la correspondance concernant le transport des malles provinciales supplémentaires dans l'Île du Prince-Edouard, depuis le 1er septembre 1887; Débat sur icelle ajourné, 63. Motion adoptée, 66.

Voir 157 *des documents de la session.*

2. Motion demandant copie du rapport de l'ingénieur qui a été envoyé à "Naufrage," I. P.-E., en 1884, pour faire rapport sur la possibilité d'améliorer la navigation à cet endroit; Débat ajourné sur icelle, 69.

Voir 149, 157, 158 *des documents de la session.* King, James.

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS :—Nomination du comité des privilèges et élections, 53, 58. Nom d'un membre substitué à celui d'un autre, 58. Papiers renvoyés au comité; certificat du juge Osler concernant l'élection contestée de Kent, Ontario (voir *Elections*, 1), 55. 1er Rapport, que dans l'opinion du comité, l'ordre de la Chambre est nécessaire pour l'émission d'un nouveau bref pour le comté de Kent, d'après le rapport du juge Osler, et recommande l'émission d'un bref immédiatement (Appendice n° 2.) 28. Concours, 129.

PROCÉDURE CRIMINELLE :

1. Bill modifiant de nouveau la loi concernant la procédure en matières criminelles (M. Thompson); ordonné; présenté, 108. Lu la 2e fois; en comité général; modifié; examiné; passé, 202. Par le Sénat, 235. S. R., 237. (51 Vic., c. 43.)
2. Bill modifiant de nouveau l'Acte de procédure criminelle (M. Thompson); ordonné; présenté, 234. Lu la 2e fois; en comité général; rapporté; passé, 292. Par le Sénat, 345. S. R., 392. (51 Vic., c. 44.)

PROCÉDURE DANS LES CAUSES CRIMINELLES :—Voir *Procédure criminelle.*

PROCÈS EXPÉDITIFS :—Bill modifiant de nouveau l'"Acte des procès expéditifs," ch. 175 des S.R.C. (M. Thompson); ordonné; présenté, 159. Lu la 2e fois, 202. En comité général; modifié; examiné; passé, 215. Par le Sénat, 246. S. R., 391. (51 Vic., c. 46.)

PROHIBITION :—Voir *Liqueurs enivrantes.*

PROLONGEMENT-EST, CHEMIN DE FER :—Voir 51, 52 *des documents de la session.*

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE :—Voir *Territoires, Acte de la propriété foncière des territoires.*

PROTECTION DES EMPLOYÉS DE CHEMINS DE FER :—Voir *Chemins de fer*, 3, 4.

QUARANTAINE :—Motion pour un comité spécial afin de s'enquérir de la manière dont le service se fait aux quarantaines du Canada; motion retirée, 169.

QUÉBEC, HAVRE DE :—

1. Bill abrogeant l'Acte intitulé : " Acte à l'effet de faciliter la navigation du fleuve Saint-Laurent dans et près le havre de Québec " (M. Guay) ; ordonné ; présenté, 87.
2. Chambre se forme en comité général concernant le besoin de radoub à Lévis, vis-à-vis Québec ; recommandation de Son Excellence, 219. Chambre en comité général, 246. Résolution rapportée, que le bassin de radoub deviendra l'un des travaux publics sous le contrôle et l'administration des travaux publics du Canada, etc. ; adoptée ; bill, 262.

Voir *ci-dessous*, 3.

3. Bill concernant certaines avances faites aux Commissaires du havre de Québec (Sir Charles Tupper) ; ordonné ; présenté ; lu la 2^e fois ; en comité général, 162. Rapporté, 23. Pas-é, 268. Par le Sénat, 322. S. R., 392. (51 Vic., c. 6.)

Voir 113, 159 *des documents de la session*.

QUÉBEC, HOPITAL DE MARINE à :—Voir 160 *des documents de la session*.

QUÉBEC, SALLE D'EXERCICES MILITAIRES à (DRILL SHED) :—Motion pour copie de la correspondance au sujet de l'eau nécessaire à la salle d'exercices militaires (*drill shed*) à Québec ; motion retirée, 168.

Voir 111 *des documents de la session*.

QUESTIONS :

1. Débats ajournés, 103. L'ordre pour reprendre le débat ayant préséance un jour prochain, 62.
2. Débat sur une question différé par la prise en considération des bills privés par la Chambre, 104.
3. Motions modifiées, 59, 164.
4. Motion retirée, 83.
5. Amendement retiré, 289.
6. Sous-amendement, 109.
7. Motion pour ajourner le débat rejetée, 213.
8. Divisions sur questions, 162, 163.

Questions de forme et d'ordre :

9. Motion étant faite pour renvoyer de nouveau en comité un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud-Est, que cet acte ne deviendra pas en force avant le 1^{er} mai 1890, et attention étant appelée sur le fait qu'il n'a pas été donné avis de l'amendement projeté, M. l'Orateur décide " qu'aux termes de la règle 67, l'amendement ne peut être proposé ", 206. Voir *Pétitions*.

Questions résolues dans l'affirmative :

10. Qu'il est désirable de considérer de nouveau les réclamations des personnes qui ont servi pour supprimer la révolte du Nord-Ouest en 1885, 241.

Questions résolues dans la négative :

11. Que le bill autorisant les navires américains à secourir les navires naufragés ou désemparés dans les eaux canadiennes, soit maintenant lu la seconde fois, 197.

RÉBELLION DE 1885 :—Motion par M. Davin, qu'il est désirable de considérer de nouveau les réclamations des personnes qui ont servi pour supprimer la révolte du Nord-Ouest en 1885; adoptée, 241.

Voir 110, 161, 162 *des documents de la session.*

RECETTES ET DÉPENSES, IMPUTABLES AU FONDS CONSOLIDÉ :—Voir 163 *des documents de la session.*

RÉCIPROCITÉ COMMERCIALE AVEC LES ETATS-UNIS :—Voir 130 *des documents de la session. Réciprocité sans restriction.*

RÉCIPROCITÉ ENTIÈRE ET SANS RESTRICTION :—Motion par sir Richard Cartwright,—Qu'il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les Etats-Unis; et qu'il est expédient que le gouvernement du Canada prenne des mesures propres à s'assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les Etats-Unis afin d'obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction; motion devant être le premier ordre, un jour prochain, avec priorité tous les jours jusqu'à la clôture du débat, 62, 83. Motion lue; débat ajourné sur icelle, 101. Repris; amendement proposé par M. Foster, que le Canada désire continuer et étendre des relations commerciales avec les Etats-Unis, en tant qu'elles ne seront pas contraires à la politique de protection des divers intérêts et industries du Canada qui a été adoptée en 1879, etc., 102. Débat ajourné sur icelui, 103. Repris de nouveau et ajourné, 104, 106. Repris; amendement proposé par M. Jones (Halifax), que le commerce du cabotage du Canada et des Etats-Unis soit ouvert aux deux pays sur un pied d'égalité complètement réciproque, etc; débat sur icelui ajourné, 109. Repris de nouveau et ajourné, 111, 119, 120, 126, 130, 131, 136, 139, 150, 153, 155, 157, 159. Repris, 161. Second amendement rejeté, 163. Premier amendement adopté; motion principale adoptée telle qu'amendée, 164. Relations de commerce entre la Grande-Bretagne et ses colonies :—Motion par M. Marshall que le gouvernement devrait inviter les gouvernements des colonies à s'unir à lui pour faire des avances au gouvernement impérial en vue d'obtenir de bonnes relations de commerce entre la Grande-Bretagne et ses colonies. Débat ajourné sur icelle, 224.

REMÈDES, COUT DE : Voir *Ecoles d'infanterie.*

REPRÉSENTATION, ACTE DE LA :—Bill modifiant l'acte de la représentation à l'égard de certains districts électoraux de la Colombie-Anglaise (M. Baker); ordonné; présenté, 118.

REVENU CONSOLIDÉ ET DE L'AUDITION, ACTE DU :—Bill modifiant "l'Acte du revenu consolidé et de l'audition," c. 29, S. R. C. (Sir Charles Tupper); ordonné; présenté, 147. Lu la 2e fois, 191. En comité général; rapporte progrès, 199. Chambre de nouveau en comité général; bill amendé; examiné; passé, 203. Par le Sénat, 235. S. R., 237. (51 Vic., ch. 7.) Voir 163 *des documents de la session. Auditeur-général.*

REVENU DE L' :—Voir *Intérieur.*

RIDEAU, RIVIÈRE :—Voir 165 *des documents de la session.*

RUSSELL, SAMUEL :—Voir 62 *des documents de la session.*

SAINDOUX ARTIFICIELS :—Motion par M. Taylor que la chambre se forme en comité général pour considérer une résolution pour régler la fabrication et la vente des Saindoux artificiels ; adopté, 66.

SAINTE-CHARLES, EMBRANCHEMENT DE :—Voir 50 *des documents de la session*.

SAINTE-CATHERINE, CIE DE MOULINS ET D'EXPLOITATION DE BOIS DE :—Voir 166 *des documents de la session*.

SAINTE-CLAIRE, RIVIÈRE, CIE DE CHEMIN DE FER DE PONT ET DE TUNNEL :—Pétition demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement des travaux, 68. Avis, 78. Bill, 79. Renvoyé au comité, 105. Rapporté avec des amendements, 141. En comité général ; rapporté ; passé, 147. Par le Sénat, 177. S. R., 236. (51 Vic., c. 94.)

SAINTE-HYACINTHE, ÉDIFICES PUBLICS À :—Voir 151 *des documents de la session*.

SAINTE-JEAN ET IBERVILLE, CIE HYDRAULIQUE ET MANUFACTURIÈRE DE :

1. Pétition demandant un acte accordant certains pouvoirs additionnels à la compagnie, 133. Avis, 137. Bill, 638. Renvoyé au comité, 154. Comité fait rapport que les promoteurs n'ont pas l'intention de procéder avec ce bill, 225. Bill retiré, 229.

2. Pétitions contre le bill précédent, 158, 165, 172, 199.

SAINTE-JÉRÔME DE MATANE :—Voir 167 *des documents de la session*.

SAINTE-LAURENT ET ADIRONDACK, CIE DE CHEMIN DE FER :—Pétition demandant une charte, 107. Avis, 128. Bill, 130. Renvoyé au comité, 145. Rapporté avec des amendements, 152. En comité général ; rapporté ; passé, 160. Par le Sénat, 191, S. R. 236. (51 Vic., c. 64.)

SAINTE-LAURENT, FLEUVE :—Voir 168, 169 *des documents de la session*. *Montréal, hâvre de*, 1, 2. *Québec, hâvre de*, 1.

STE-ANNE DES MONTS :—Voir 177 *des documents de la session*.

STE-CATHERINE ET NIAGARA, CIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DE :

1. Pétition demandant un acte à l'effet d'enlever certains doutes relativement à ses pouvoirs, 112. Avis, 128. Bill, 129. Renvoyé au comité, 154. Rapporté avec des amendements, 214. En comité général ; rapporté ; passé, 220. Par le Sénat avec des amendements, 249. Adopté, 254. S. R. 391. (51 Vic., c. 78.)

2. Pétition contre le bill précédent, 208.

3. Règles et Ordres suspendus quant au bill précédent ; bill ; lu la 2^{ème} fois ; en comité général ; rapporté ; passé, 294. Par le Sénat, 313. S. R., 391. (51 Vic., c. 79.)

SAISIE DE :—Voir *Navires anglais*.

SALLE D'EXERCICE MILITAIRES (Drill Shed.)—Voir *Québec*.

SASKATCHEWAN, DISTRICT DE LA :—Pétition demandant la jouissance des mêmes droits concédés à la population du Manitoba, 199.

SAUVAGES, ACTE DES :—Bill modifiant de nouveau l'acte des "Sauvages," c. 43 des S.R.C. (M. White, Cardwell) ; ordonné ; présenté, 199 ; lu la 2e fois ; en comité général ; modifié ; examiné ; passé, 216. Par le Sénat, 249. S.R., 391. (51 Vic., c. 22)

SAUVAGES DES SIX NATIONS :—Voir 174 *des documents de la session.*

SAUVAGES :—Voir *Chippewas et Ottawas.*

SAUVAGES :—Voir 170-176 *des documents de la session.*

SCOTT, L'ACTE :—Voir *Liqueurs enivrantes*, 2.

SCOTT'S BAY, BRISE-LAMES A :—Voir 25 *des documents de la session.*

SOBIP, ÉMIS PAR LE GOUVERNEMENT :—Voir 178 *des documents de la session.*

SECRETÉAIRE D'ÉTAT, RAPPORT ANNUEL DU :—Voir 179 *des documents de la session.*

SEL :—Pétition demandant que 280 lbs., poids net, soit établi comme poids-étalon d'un baril de sel, 133.

 Voir *Poids et mesures.*

SÉNAT :

Messages au Sénat :

1. Désignant ceux des députés de la Chambre qui font partie des comités conjoints, 58.
2. Donnant son concours à des amendements du Sénat aux bills des Communes, sans amendements, 220. Avec un amendement, 231.
3. Demandant le concours du Sénat aux amendements faits par la Chambre à leurs bills, 223.
4. Demandant le concours du Sénat à l'adresse à Son Excellence à la veille de son départ prochain du Canada, 316.

Messages du Sénat.

5. Désignant les Sénateurs devant faire partie des comités mixtes, 62.
6. Transmettant les bills et demandant le concours de la Chambre, 170, 177, etc.
7. Annonçant qu'il accepte les bills des Communes (ou les amendements aux bills) avec ou sans amendements, 145, 217, etc.
8. Communiquant les témoignages pris devant le comité spécial du Sénat sur un bill, et demandant qu'ils soient remis, 253.
9. Demandant le concours de la Chambre à l'adresse à Son Excellence, exprimant des sincères regrets au moment où les relations officielles de Son Excellence avec le Canada vont prendre fin, 307.

SERMENTS D'OFFICE :—Bill concernant la prestation des serments d'office (Sir John A. Macdonald) ; ordonné ; lu la première fois, *pro formá*, 45.

SERVICE CIVIL :

1. Pétition demandant que les pensions aux employés du Service civil soient abolies, 133.

SERVICE CIVIL—Suite.

2. Bill modifiant l'Acte concernant le service civil du Canada (M. McNeill); ordonné; présenté, 68.
3. Bill modifiant l'Acte du service civil, chap. 17 des S. R. C. (M. Chapleau); ordonné; présenté, 222. Lu la 2ème fois; en comité général; rapporte progrès, 274. Chambre de nouveau en comité général; bill modifié; examiné passé, 284. Par le Sénat avec des amendements, 345. Adopté, 346. S. R., 393. (51 vic., c. 12.)

Voir 180-184 *des documents de la session. Haut-commissaire, Bureau du, 1.*

SHUSWAP ET OKANAGON, CIE DU CHEMIN DE FER :—Pétition demandant la prolongation du délai fixé pour l'achèvement de sa voie ferrée, 92. Avis; bill, 104. Renvoyé au comité, 119. Rapporté, 141. En comité général; passé, 148. Par le Sénat, 176. S. R., 236. (51 Vic., c. 88.)

SIMS ET SLATER, MM :—Voir 64 *des documents de la session.*

SIX NATIONS, SAUVAGES DES :—Voir *Sauvages.*

SMITH, BERNHRD C :—Pétition de Bernard C. Smith, demandant une compensation pour blessures reçues pendant qu'il était de garde; non reçue, vû que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics, 222.

SMYTH, HENRY :—Voir 185 *des documents de la session.*

SOCIÉTÉ DE BIENVEILLANCE :—Bill concernant les sociétés fraternelles et de bienveillance (M. Dickinson): ordonné; présenté, 222.

SOCIÉTÉS DE COLONISATION :—Voir *Colonisation.*

SOURIS AUX MONTAGNES ROCHÉUSES, CIE DE CHEMIN DE FER DE LA :—Voir 55 *des documents de la session.*

SOUS-COMMISSAIRE DES BREVETS D'INVENTION :—Voir *Brevets d'invention.*

STANSTEAD, SHEFFORD ET CHAMBLY, CIE DU CHEMIN DE FER DE :

1. Pétition demandant un acte concernant les divers actes de la compagnie, 127. Avis spécial, 137. Bill, 138. Renvoyé au comité, 176. Rapporté avec des amendements, 232. En comité général; modifié; examiné; passé, 238. Par le Sénat avec des amendements, 235. Adopté, 293. S. R., 392. (51 Vict., ch. 54).
2. Règles et Ordres suspendus quant au bill pour amender l'acte précédent, 312. Bill lu la 2e fois; en comité général; rapporté; passé, 313. Par le Sénat, 322. S. R., 392. (51 Vict., ch. 55).

STATISTIQUES CRIMINELLES :—Voir 186 *des documents de la session.*

STATISTIQUES DES CANAUX :—Voir 31 *des documents de la session.*

STATISTIQUES MORTUAIRES :—Voir 187 *des documents de la session.*

TRIBUTION DES :—Voir 188 *des documents de la session.*

STEAMERS DU GOUVERNEMENT :—Voir 120 des documents de la session.

STRATHROY, BUREAU DE POSTE à :—Voir 150 des documents de la session.

SUBSIDES :—

1. Prise en considération du discours de Son Excellence, 47. La Chambre décide de se former en comité des Subsidés ; en comité des Voies et Moyens, 50. Budgets renvoyés au comité des Subsidés, 63, 208, 236.
2. La Chambre en comité des Subsidés, 81, 84, 88, 91, 96, 216, 231, 232, 235, 237, 238, 274, 297, 309, 322, 328, 346.
3. Comité des Voies et Moyens rapporte progrès et obtient la permission de siéger de nouveau, 81, 85, etc.
4. Résolutions rapportées du comité des Subsidés, 350, 351, 352, 353, 354, 356, 358, 359, 362, 365, 382. Adoptées, 350, 351, 352, 353, 354, 356, 358, 359, 362, 365, 382, 385.
5. Amendements proposés à la motion pour que la Chambre se forme en comité des Subsidés, qu'il est du devoir du cabinet de soumettre des mesures de nature à faire disparaître tout empêchement au fonctionnement efficace de l'Acte de tempérance du Canada (M. Mills, Bothwell), rejeté, 80. Par sir Richard Cartwright, que la conduite du gouvernement nommant Walter Jones à une charge de confiance et qui lui donnait de l'influence dans le comté de Haldimand, était hautement répréhensible, etc., 296. Rejeté, 297. Par M. Mitchell, demandant d'abolir les droits d'importation sur la farine de blé, la farine de maïs, le blé et le charbon, 308. Rejeté, 309.
6. Chambre en comité général des Voies et Moyens ; débat interrompu par l'appel des bills privés, 219. Repris, amendement proposé par sir Richard Cartwright, que la Chambre voit avec alarme l'augmentation de la dette et des taxes du Canada, etc., 220. Débat sur icelui ajourné, 221. Repris, 225. Rejeté, 227. Chambre en comité, 227, 228. Résolutions rapportées pour réduire ou enlever en tout ou en partie les droits d'exportation ; que certains légumes (y compris les pommes de terre et autres racines) pourront être importés en Canada en franchise à condition que les mêmes produits soient exportés dans les Etats-Unis libres de droits ; et concernant les droits d'accise sur les spiritueux, sur les spiritueux méthyliques, cigarettes et cigares, 229. Adoptés ; bill 230 (voir *Douane*, 3). Chambre de nouveau en comité général ; deux résolutions rapportées accordant la somme de \$1,794,772.62 pour l'exercice de l'année 1887-88 et la somme de \$24,548,591.25 pour l'exercice de l'année 1888-89, 385. Adoptées ; bill, 386. (Voir *ci-dessous*, 9.
7. Le comité des Voies et Moyens rapporte progrès et obtient la permission de siéger de nouveau, 228.
8. Résolutions rapportées du comité des Voies et Moyens et adoptées, 229, 386.
9. Bill pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement le 30 juin 1888, et le 30 juin 1889 (sir Charles Tupper). Ordonné, présenté ; lu la 2^{me} et 3^{me} fois et passé, 386. Par le Sénat, 387. S. R., 393. (51 Vic., ch. 1).

SUBSTANCES ALIMENTAIRES :—Voir *Falsification des*.

SUBVENTIONS AUX CHEMINS DE FER :—Voir 47, 53 des documents de la session.

SUD DU CANADA, CIE DE CHEMIN DE FER DU:—Pétition demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement des embranchements de la Cie du chemin de fer du Sud du Canada, et la Cie du chemin de fer Erié et Niagara, 61. Avis, 61. Bill, 65. Renvoyé au comité, 75. Rapporté avec des amendements, 122. En comité général, 130. Rapporté; passé, 131. Par le Sénat, 160. S. R., 236. (51 Vic., c. 61.) Voir *Grand-Tronc, Cie du chemin de fer du*, 22. *London et Sud-Est, cie du chemin de fer de*.

SUD-OUEST, CIE DE CHEMIN DE FER DU:—

1. Pétition demandant une charte, 107. Avis, 110. Bill, 111. Renvoyé au comité, 144. Rapporté avec des amendements, 190. En comité général; rapporté; motion pour la 3ème lecture; amendement proposé pour ajourner la 3ème lecture à six mois; la Chambre procède aux ordres du jour à l'expiration du temps fixé pour la considération des bills privés, 197. Motion pour un sous-amendement considéré de nouveau, 205. Amendement rejeté; Amendement proposé par M. Curran de renvoyer le bill au comité en y ajoutant: "cet acte ne deviendra pas en force avant le 1er mai, 1890." Amendement déclaré hors d'ordre (voir *Questions*, 9.); motion principale adoptée; bill lu la troisième fois et passé, 206. Par le Sénat, 235. S. R., 391. (51 Vic., c. 52.)
2. Pétition contre le bill précédent, 127.

SUFFRAGE UNIVERSEL:—Pétitions demandant la passation d'un acte pour établir le suffrage des adultes dans toutes les élections, 57, 68, 86, 89, 93, 102, 103, 122, 146.

SURETÉ DES:—Voir *Navires*.

TABAC:—Pétition demandant qu'un droit de 25 pour 100 soit imposé sur le tabac en feuille importé des Etats-Unis, 158. Voir 189 *des documents de la session*.

TABLEAUX DU:—Voir *Commerce et Navigation*.

TAXES:—Voir *Exemptions du paiement de*.

TEMPÉRANCE:—Voir *Acte de*.

TERRENEUVE:—Motion pour copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada touchant l'admission de Terreneuve dans la Confédération, 169. Motion retirée, 170.

TERRES FÉDÉRALES, AGENTS DES:—Motion concernant les renseignements gratuits par les agents à fournir aux personnes désirant se fixer comme colons, etc.; débat ajourné sur icelle, 60. Repris; motion adoptée, 63.

Voir 194 *des documents de la session*.

TERRES FÉDÉRALES:—Bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Terres Fédérales," du Sénat, lu, 259. Lu la 2e fois; en comité général; rapporté, 292. Passé, 304. S. R., 392. (51 Vic., c. 21.)

TERRES PUBLIQUES:—Voir 190, 195, 55, 56 *des documents de la session*. *Terres Fédérales*.

TERRITOIRES, ACTE DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE DANS LES :—

10. Bill modifiant de nouveau le c. 51 des S. R. C. "Acte de la propriété foncière dans les Territoires" (M. Thompson); ordonné; présenté, 195. Lu la 2e fois, 235. En comité général, 269. Rapporte progrès, 270. Chambre de nouveau en comité général; bill modifié, examiné, 271. Passé, 273. Par le Sénat, 324. S. R., 392. (51 Vic., c. 20.)
20. Chambre se forme en comité concernant le traitement de l'inspecteur des bureaux des titres de biens-fonds; recommandation de Son Excellence, 245. Chambre en comité général; résolution rapportée fixant le traitement de l'inspecteur des bureaux des titres de biens-fonds; adoptée; renvoyée en comité général sur le bill précédent, 271. Voir *ci-dessus*, I.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST :

1. Pétition demandant la continuation du Conseil du Nord-Ouest avec une augmentation de pouvoirs, 158.
2. Chambre se forme en comité général concernant l'indemnité des membres élus pour l'Assemblée Législative et frais de route dans les T. N. O. et recommandation de Son Excellence, 234. Chambre en comité général, 285. Résolution rapportée accordant une indemnité de \$500 à chaque membre et frais de route, etc.; Adoptée; Renvoyée au comité général sur le bill concernant la représentation des T. N. O., 289. Voir *ci-dessus*, 3.
3. Bill modifiant l'acte de la représentation des T. N. O. (M. Thompson); ordonné; présenté, 241. Lu la 2ème fois; renvoyé au comité; rapporté; motion pour la 3ème lecture; amendement proposé prescrivant la votation au scrutin, 305. Rejeté; bill lu 3ème fois et passé 306. Par le Sénat, 345. S. R., 393. (51 Vic., chap. 10.)
4. Bill modifiant les Statuts révisés du Canada, chap. 50, concernant les Territoires du Nord-Ouest. (Sir John A. Macdonald); ordonné; présenté, 139. Lu la 2ème fois; en comité général; rapporte progrès, 285. Chambre de nouveau en comité général; bill modifié; examiné, 286. Passé, 303. Par le Sénat, 345. S. R., 393. (51 Vic., chap. 19.)

Voir 196 *des documents de la session. Gouverneur-général*, 10. *Liqueurs enivrantes*, 3. *Territoires : Acte de la propriété foncière des*.

TIB, CHAMP DE :—Voir *Champs de*.

TIR D' :—Voir *Oiseaux*.

TORONTO, CHAMBRE DE COMMERCE DE LA CITÉ DE :—Pétition demandant un acte pour l'abrogation de leur acte d'incorporation, 68. Avis, 203. Bill du Sénat, 217. Lu, 219. Renvoyé au comité, 223. Rapporté, 244. En comité général; rapporté; passé, 250. S. R., 391. (51 Vic., c. 99.)

TRADUCTEURS FRANÇAIS :—Voir 197 *des documents de la session ; Débats*, 1-3.

TRAHISON ET FÉLONIE :—Bill à l'effet d'abolir les confiscations pour trahison et félonie et autrement modifier la loi qui s'y rapporte (M. Thompson); ordonné; présenté, 152. Lu la 2ème fois, 231. Ordre pour que la Chambre se forme en comité général rescindé; bill retiré, 327.

TRAITÉS DES PÊCHERIES AVEC LES ETATS-UNIS ET SA MAJESTÉ :—Voir 129 *des documents de la session. Pêcheries*, 6. *Gouverneur-général*, 14.

TRAVAIL :—Voir *Commission Royale du*.

TRAVAUX PUBLICS, PROGRÈS DES :—Voir 198 *des documents de la session.*

TRAVAUX PUBLICS. RAPPORT ANNUEL DU DÉPARTEMENT DES :—Voir 198 *des documents de la session.*

TREMBLAY, MM. :—Voir *Débats*, 1-3.

TRENT, CANAL DE LA VALLÉE DE LA :—Voir 200-201 *des documents de la session.*

TUDOR, ELÉONORA ELIZABETH :—Pétition demandant un acte pour dissoudre son mariage avec Frédérick Levey Hart, 61. Avis, 141. Bill du sénat ; lu, 253. Lu la 2^e fois, 269. Renvoyé au comité avec témoignages, 270. Rapporté ; comité recommande que le bill soit placé sur la liste des ordres pour la prise en considération immédiatement en comité, 284. Bill renvoyé en comité ; rapporté ; passé, 293. S.R., 392. (51 Vic., c. 111.)

TUNNEL :—Voir *Northumberland, détroit de.*

UNIONS OUVRIÈRES :—Voir 202, 204 *des documents de la session.*

USINES :—Voir *Fabriques.*

VACANCES SURVENUES DANS LA REPRÉSENTATION :—Voir *Orateur*, 5.

VAGABONDS, ACTE RELATIF AUX :—Pétition demandant un acte pour étendre le délai fixé pour décerner des mandats de dépôts sous l'autorité de l'acte relatif aux vagabonds, 64.

VALLEBAND, F. O. :—Voir 205 *des documents de la session.*

VICTORIA, COLLÈGE ROYAL :—Voir *Collège Royal.*

WELLINGTON, PORT DE REFUGE À :—Voir 206 *des documents de la session.*

WHITE, HON. THOMAS :—Voir *Chambre des Communes*, 6.

WHITE, MARY MATILDA :—Pétition demandant un acte pour dissoudre son mariage avec David Crystal White, 61. Avis, 90.

WOOD, A. F. :—Voir 201 *des documents de la session.*

YORK, (limitée), CIE DE COLONISATION DES FERMIERS DE :—Pétition demandant un amendement à sa charte lui permettant d'échanger du stock pour des terres, 64. Avis, 78. Bill du Sénat, 200. Lu, 218. Renvoyé, 223. Rapporté avec un amendement, 240. En comité général ; modifié ; examiné, 249. Passé avec des amendements ; message au Sénat, 250. Concours du Sénat, 274. S.R., 392. (51 Vic., c. 106.)

YORK, SIMCOE, BATAILLON DE :—Voir 196 *des documents de la session.*

YOUNG, CAPITAINE, G. H. :—Voir 207 *des documents de la session.*